
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.

EXUVIAE SACRAE

CONSTANTINOPOLITANAE

I

Paris: *Ernest Leroux*, 18, rue Bonaparte.

Londres: *Bernard Quaritch*, 15, Piccadilly.

Leipzig: *Otto Harassowitz*.

EXUVIÆ

ſacræ conſtantinopolitanæ

FASCICULUS

documentorum minorum, ad byzantina lipſana in Occidentem ſæculo XIII° tranſlata, ſpectantium,

&

HISTORIAM QUARTI BELLI SACRI

imperijq; gallo-græci illuſtrantium.

I

GENEVAE
M.D.CCC.LXXVII
menſe ſept.

Tiré à 421 exemplaires numérotés :
1 ſur peau de vélin,
80 ſur papier de Rives à la cuve,
340 ſur papier de Pegli Ligure,

dont le nº 181 pour la bibliothèque de

A MONSIEUR NATALIS DE WAILLY

MEMBRE DE L'INSTITUT

En agréant, Monsieur, l'hommage du Recueil que je publie aujourd'hui, vous lui aurez, j'en suis certain, assuré d'avance une part de l'autorité dont jouissent vos écrits, et votre patronage lui tiendra lieu de l'intérêt dont on pourrait, de prime abord, le penser dépourvu. Pris séparément, chacun des documents que j'ai réunis ici sous un titre commun, n'a point une valeur incontestable, et leur ensemble même ne saurait revendiquer l'importance de l'œuvre capitale, à laquelle vous avez, en lui donnant une vie nouvelle, attaché votre nom. Je me flatte néanmoins que, présentés sous vos auspices, ces textes, attireront quelque attention, et que l'on reconnaîtra qu'ils offrent, en grand nombre, des détails et des renseignements précieux pour l'intelligence des grandes chroniques contempo-

racines. J'aurai lieu d'ailleurs de me regarder comme satisfait, si vous estimez, après les avoir lues, que Villehardouin peut y trouver parfois un contrôle et un complément utile. C'est vous dire que, si je leur assigne au dessous du récit du Maréchal de Champagne une place aussi modeste, ce dernier est encore à mes yeux, — quelque vive qu'ait pu être la critique à laquelle on m'a vu récemment le soumettre, — le plus considérable des témoins de la quatrième Croisade.

Veuillez, Monsieur, me tenir pour votre tout dévoué serviteur.

Comte Riant

Riant.

Monthey, Valais, 20 Février 1876

CONSPECTUS TOMI I.

*

PRÉFACE.

PRÉFACE

I

CONSIDÉRATIONS

SUR LES

SOURCES DE L'HISTOIRE

DE LA QUATRIÈME CROISADE

TOUTE histoire sérieuse exige nécessairement l'emploi de matériaux que doit lui fournir un triple travail préliminaire, comprenant :

1° La réunion des témoignages relatifs à cette histoire,

2° La critique & le classement de ces témoignages,

3° L'établissement du cadre chronologique, *dans les limites duquel ils doivent être exposés & discutés.*

En sorte que l'une quelconque de ces études successives ne saurait pas plus se passer de la précédente, qu'il n'est permis à l'histoire elle-même de devancer l'ensemble de ces trois élaborations préalables.

I
De l'histoire des Croisades en général, & de la quatrième en particulier.

Or, s'il est une période historique dont l'examen réclame, plus que celui de toute autre, l'usage de cette méthode rigoureuse, c'est bien celle des Croisades. Placée, en effet, à égale distance des temps obscurs qui succédèrent à l'invasion des Barbares — période, où l'indigence des matériaux condamne le plus souvent l'historien à ne procéder que par inductions, & les années voisines de nous, où il se trouve comme noyé sous

le flot, toujours grossissant, des pièces originales, & des mémoires contemporains — les Croisades passent alternativement, & comme au hasard des faits, de la stérilité des âges antérieurs, à la richesse exubérante des temps modernes, & nécessitent l'emploi intermittent des procédés spéciaux à l'histoire, soit des premiers, soit des seconds. Elles offrent de plus cette difficulté, qu'appartenant, à la fois, mais indirectement, aux annales respectives de tous les pays divers qui y ont pris part, elles ne présentent presque jamais à l'historien qui veut en entreprendre l'étude, l'aide qu'il trouverait, pour l'examen de faits purement nationaux, dans les travaux antérieurs des érudits de chacun de ces pays, & le forcent, au contraire, à passer constamment, dans la compilation des matériaux originaux qui lui sont nécessaires, d'un peuple & souvent d'une langue à une autre. Ces considérations peuvent paraître banales, & cependant, c'est pour n'en avoir point tenu un compte suffisant, que, dans la première moitié de ce siècle, plus d'un écrivain respectable a perdu, en France & ailleurs, à mal faire l'histoire des Croisades, un temps & une peine qui eussent été dépensés plus utilement sur tout autre sujet. Le procédé était toujours le même : il consistait à emprunter, en l'accommodant au goût du jour, le récit de chaque expédition, au principal témoignage oculaire connu — ce témoignage étant toujours présenté comme infaillible, & à peine complété, plutôt que contrôlé, par quelques passages des chroniques générales contemporaines. C'est à ce système que nous devons un bon nombre de ces Histoires des Croisades, *que nous offrent presque toutes les littératures modernes, & qui ne sont, en somme, que des abrégés plus ou moins heureux de la collection de Bongars, œuvres où l'inutilité du fonds le dispute à l'ennui de la forme.*

Il faut dire, bien vite, que l'on est rentré depuis longtemps dans la voie dont il n'aurait jamais fallu s'écarter, & que, grâce à l'initiative de l'Académie des Inscriptions

& Belles-Lettres, l'on a repris, au point où les avaient laiſſées Bongars, Du Cange & Martène, la recherche & la publication des documents écrits. L'on a vu même la critique aborder par d'excellents eſſais, comme celui de M. de Sybel ſur la première des guerres ſaintes, la ſeconde ſérie des études qui doivent précéder la véritable hiſtoire. Mais pour montrer tout ce qui reſte encore à faire dans cet ordre de travaux, il ſuffit de prendre une croiſade, dont le cercle d'action très-précis, la durée très-limitée, le retentiſſement exceptionnel dans les annales contemporaines, ſemblent promettre, a priori, *un terrain mieux préparé que celui de toutes les autres, à la rédaction d'un récit définitif. Or pour la quatrième des guerres ſaintes, pour celle qui amena la chute de l'empire grec, le premier travail préliminaire — celui de la réunion des ſources — bien que déjà mené très-loin par Du Cange, a, de nos jours, ſucceſſivement abſorbé, & peut-être abrégé l'exiſtence de deux érudits opiniâtres, dont les noms reſteront inſéparablement attachés au ſujet qu'ils ont enrichi de leurs découvertes, de Buchon en France & de Karl Hopf en Allemagne. Et cependant, malgré la ſomme conſidérable de matériaux que l'un & l'autre ont ſu amaſſer, il ſemble encore impoſſible de tenir pour terminée cette première partie des études préparatoires.*

C'eſt dire, en même temps, que la ſeconde partie — celle de la critique & de la claſſification des textes recueillis — n'a pu encore produire que des eſſais imparfaits. Il faut, bien entendu, mettre ici de côté les diſſertations ſpéciales conſacrées au plus important de ces textes, à Villehardouin, &, en particulier, le commentaire magiſtral de M. de Wailly,[1] *qui, pas plus que ſes devanciers, n'avait la prétention de donner une hiſtoire littéraire de la IVe croiſade. Mais, plus hardis que l'éminent éditeur, deux écrivains d'Outre-Rhin*

1 *Eclairciſſements à Villehardouin*, à la ſuite de l'édition de ce chroniqueur (Paris, Didot, 1874, gr. in-8), pp. 429-532.

ont voulu récemment tenter cette entreprise, & n'ont abouti, malgré les titres pleins de promesses de leurs mémoires, le premier, M. Streit, [1] *qu'à une courte bibliographie des documents imprimés, le second, M. Klimke,*[2] *qu'à une étude comparative incomplète, bien que souvent ingénieuse, d'une partie seulement de ces mêmes documents. Quant à Karl Hopf, qui, plusieurs années auparavant, avait mis la main à un travail analogue, quoique plus restreint & d'allures plus modestes,*[3] *il s'est chargé de prouver lui-même, par l'importance de sa dernière collection de textes,*[4] *l'inutilité — au moment où il le publiait — de son petit mémoire critique sur les sources de l'histoire du duché d'Athènes. Karl Hopf, d'ailleurs, pas plus que MM. Streit & Klimke, ne saurait être tenu pour entièrement responsable de cet insuccès : ils sont venus trop tôt, & toute autre expérience du même genre ne fût point arrivée, dans l'état actuel des matériaux réunis, à un meilleur résultat.*

Que dire maintenant des essais tentés dans un domaine encore plus voisin de l'histoire définitive? M. de Muralt, qui avait — grâce à une patience dont les travailleurs doivent lui savoir gré — réussi à classer dans un cadre chronologique suffisamment rigoureux, les faits embrouillés des premiers siècles de l'histoire byzantine,[5] *n'a point été aussi heureux, dès qu'il a voulu aborder, avec la période des guerres saintes, la discussion des témoignages latins ;*[6] *& la partie de son livre, consacrée à la IV*e *croisade, est encore inférieure au reste. M. Klimke vient de faire, sur les événements de* 1201-1205, *un travail semblable, mais beaucoup plus sérieux,*[7] *& qui, cependant, pas plus que l'étude*

1 *Commentatio de auctoribus IV sacrae expeditionis* (Putbusij, 1863, in-4). — 2 *Die Quellen zur Gesch. des vierten Kreuzzuges* (Breslau, 1875, in-8). — 3 *De historiae ducatus Atheniensis fontibus* (Bonn, 1852, in-8). — 4 *Chroniq. Gréco-Romanes* (Berlin, 1873, in-8). — 5 *Essai de chronographie byzantine*, 1er part. (Pétersb., 1855, gr. in-8). — 6 *Ibid.*, 2e part. (Bâle, 1871, in-8). — 7 *Op. cit.*, pp. 80-106.

critique du même auteur, ne saurait prétendre à être regardé comme définitif. Qui sait, en effet, si, dans l'avenir, à des études analogues à celle de M. Klimke, ne s'offriront point des matériaux deux fois plus nombreux que ceux que nous ont laissés successivement Du Cange, Buchon & Karl Hopf lui-même? Ce n'est pas à un moment où la facilité des communications littéraires, & la publication imminente des inventaires de tant de dépôts publics, va permettre d'étudier, au point de vue des Croisades, une foule de documents encore inexplorés, qu'il convient de tenter autre chose que quelques discussions de détail, circonscrites dans des limites chronologiques très-étroites, — toute étude de longue haleine devant forcément être remise au temps où la recherche des sources pourra être considérée comme définitivement épuisée, & les résultats de cette recherche, publiés & bien publiés. Il faut, jusque là, se borner à continuer avec modestie & persévérance l'œuvre commencée par Du Cange, & continuée par Buchon & Karl Hopf : seulement, il n'est point interdit de chercher d'avance à déterminer le champ précis de ces futures investigations, & à indiquer la méthode qui doit y présider : c'est ce que je me propose de faire ici en quelques mots.

II
De la recherche des matériaux de l'histoire générale des Croisades.

Procédons par induction, & revenons un instant à l'histoire générale des Croisades, pour appliquer ensuite à la quatrième, les règles que nous aurons établies pour l'ensemble des guerres saintes.

Essayons, en premier lieu, de fixer, a priori, *les points sur lesquels devront, pour produire un effet utile, se porter de préférence nos recherches : le premier travail à faire, dans cet ordre d'idées, sera évidemment de constater par quels courants les informations, parties du théâtre des événements, auront pu parvenir jusqu'à nous.*

Toujours convoquées & organisées par le S. Siége, les

Croifades fe compofaient de contingents venus des diverfes parties de l'Europe. Ces contingents obéiffaient, la plupart du temps, à la direction collective de leurs chefs refpectifs, réunis en une forte de confeil permanent, qu'affiftait un légat pontifical, & dont la préfidence, plus ou moins nominale, était dévolue, par voie d'élection, à l'un de ces chefs. Ce pouvoir fuprême, tête ariftocratique de l'expédition, s'eft toujours cru obligé de tenir, foit le S. Siége, foit même la chrétienté tout entière, au courant des péripéties de la guerre, par l'envoi de bulletins *deftinés à être lus en chaire dans toutes les églifes de l'Occident; l'enfemble de ces bulletins, plus ou moins remaniés, formait enfuite le* compte-rendu officiel *de la croifade. Mais, au-deffous des chefs, chaque chevalier, chaque clerc, demeurait naturellement libre de raconter à fa guife, foit dans des récits envoyés d'Orient, foit, au retour, par des narrations orales ou écrites, les événements dont il avait pu être le témoin.*

Il eft facile de conclure, de ces faits fi fimples, l'exiftence, pour chaque croifade :

1° *d'*informations officielles, *réfultant de rapports adreffés par les chefs de l'armée à leurs commettants;*

2° *de* renfeignements privés, *qu'il conviendra de claffer en autant de* courants *que la croifade aura compté, à l'origine, de contingents diftincts; & ces renfeignements privés auront d'autant plus de prix, qu'ils feront reftés, en général, plus complétement étrangers aux mobiles politiques qui viennent fi fouvent altérer l'exactitude des informations officielles. A ces deux claffes de témoignages occidentaux, devront toujours s'ajouter ceux de l'Orient, c'eft-à-dire des chrétiens fixes en Syrie, & des Infidèles, pour qui les Croifades étaient auffi des guerres faintes, & qui en faifaient partie belligérante.*

Le fecond travail confiftera : 1° *à dreffer le bilan des informations que chacun de ces* courants *a pu nous tranf-*

mettre, & 2°, une fois ce bilan dressé, à en soumettre une à une les conclusions à une critique sévère, de façon à constater si, dans chaque cas particulier, la somme des informations parvenues jusqu'à nous, correspond exactement à l'importance des témoignages contemporains que ces informations doivent représenter.

Il est évident alors, que les lacunes totales ou partielles, que pourra signaler ce dernier examen, seront précisément les points sur lesquels devront se porter nos recherches. Nous aurons, en outre, dans la plupart des cas, une preuve matérielle de la justesse du procédé suivi, & en même temps une vérification anticipée de l'exactitude des résultats qu'il peut produire, par ce fait : « qu'à chaque lacune, signalée « ainsi *a priori,* nous verrons presque toujours corres- « pondre l'indication, par quelque texte connu, d'un « DOCUMENT PERDU, dont la restitution viendrait dé- « montrer, en comblant cette lacune, qu'elle n'avait « rien de conjectural. »

Une fois le champ de nos investigations ainsi limité, de quelle méthode faudra-t-il user, pour y faire des découvertes utiles ?

Deux cas pourront se présenter :

Ou l'on aura pour guide, comme nous venons de le dire, des mentions littéraires faites par des chroniques contemporaines ou postérieures.

Ou l'on se verra abandonné au hasard des conjectures.

La recherche sera évidemment moins facile dans ce second cas que dans le premier, & cependant l'un & l'autre me semblent devoir exiger l'emploi de la même méthode.

En effet, les témoignages perdus, qu'ils nous aient été signalés ou non par d'autres documents, peuvent se retrouver :

1° Dans leur intégrité.

2° Par fragments insérés littéralement dans des compilations postérieures.

Examinons la première de ces deux alternatives ; elle suppose évidemment de patientes recherches dans les dépôts publics de manuscrits, recherches dont le succès est soumis évidemment aux caprices du hasard. J'avoue donc qu'au premier abord les résultats de semblables investigations paraissent bien hypothétiques : mais, que l'on prenne la peine de noter à combien peu d'explorations spéciales l'histoire des Croisades a encore donné lieu ; que l'on se rappelle combien de temps des documents de premier ordre ont mis, de nos jours, pour passer des inventaires imprimés (où ils étaient décrits & où chacun pouvait en constater l'existence) dans le domaine public ;[1] *que l'on tienne compte du temps que demande la lecture* in extenso *des catalogues de manuscrits, & de ce fait que beaucoup de ceux-ci sont rédigés d'une manière insuffisante,*[2] *& qu'un plus grand nombre encore restent, soit à publier, soit même à rédiger de toutes pièces ; qu'enfin l'on songe que, si les archives qui ont toujours attiré de préférence l'attention des voyageurs littéraires, ne nous laissent plus espérer des découvertes bien importantes pour un temps aussi ancien que celui des Croisades, il n'en est point de même des bibliothèques, dont les recueils de copies, relativement récents, sont encore à dépouiller au point de vue qui nous occupe ; — on conclura qu'il ne faut nullement désespérer de retrouver encore des récits aussi importants que celui de Robert de Clari, ou des lettres historiques de la valeur de celles que renferment les recueils du fonds de Bongars à Berne : de telles bonnes fortunes ne sont point si rares qu'on pourrait le penser, & l'histoire, que j'aurai à raconter plus loin, de*

1 Robert de Clari, signalé, en 1786 par Erichsen (*Udsigt over de gamle Manuscriptsamling i d. st. kong. Bibl.*, p. 79) & en 1836 par Waitz (Pertz, *Archiv*, VII, p. 153), n'a vu le jour qu'en 1868! — 2 Combien (surtout pour les chroniques très-connues & déjà imprimées, comme Robert le Moine, Jacques de Vitry, &c.) n'indiquent jamais les petites pièces, qui très-souvent accompagnent ces grands textes !

plusieurs documents perdus, retrouvés, reperdus, & enfin publiés seulement dans des temps très-voisins de nous, montrera que l'on peut toujours compter sur quelque chance aussi favorable.

Si l'on est guidé, au contraire, par quelqu'une de ces mentions bibliographiques contemporaines dont j'ai parlé plus haut, la tâche sera plus facile, &, quand bien même le vrai titre du monument cherché ne le dénoncerait point immédiatement à une recherche superficielle dans les inventaires des dépôts publics, il serait encore interdit de perdre courage, car il restera toujours la ressource de retrouver le document, caché soit sous un faux titre,[1] *soit sous le voile de l'anonyme : c'est ainsi que deux manuscrits, sans désignation d'auteur, m'ont fourni, l'un à Paris & l'autre au Vatican, le texte de la* Chronographia *de Guy de Bazoches : c'est ainsi également que M. L. Weiland a pu identifier une chronique anonyme de Berne avec l'œuvre, considérée comme perdue, du dominicain Jean de Mailly.*[2]

Il nous reste d'ailleurs la seconde hypothèse, celle où le document perdu subsisterait encore à l'état de fragments recueillis par des compilations plus récentes.

Lorsqu'il n'y a aucune raison d'affirmer « qu'un monument écrit ait disparu à une époque très-voisine de celle où il a été rédigé, » *on est en droit de penser que ce monument a pu & dû être consulté par des historiens postérieurs. Il n'y a plus alors qu'à étudier de près le texte de ces derniers, pour chercher à en extraire les fragments du document original perdu, de l'*Urschrift. *Plus le compilateur se sera rapproché des procédés du plagiaire, plus il aura mis de sans-gêne & d'audace dans son travail d'adap-*

1 Le *Sanutus* du catal. de l'ancien fonds latin de Paris, & le *Jacobus Connadus de Parma*, de Parme & de Rome, sont des *Jacques de Vitry* : on pourrait citer cent exemples de ce genre.

2 Pertz, *Archiv*, XII, pp. 469-473.

tation, plus précieuses devront être naturellement les découvertes à tirer de cette étude, & les transcripteurs les moins intelligents seront, en ce cas, les plus utiles.

Il est évident, du reste, qu'il ne sera point nécessaire de tenir compte du temps écoulé entre la rédaction du document original & l'insertion, dans la compilation postérieure, des fragments de ce document, & que l'on pourra trouver, dans des chroniques écrites au XVIIe siècle, des reproductions littérales de textes du XIIIe : tout au plus aura-t-on à se garder de prendre, comme vient de le faire M. Dove, dans son étude sur quelques chroniques italiennes,[1] *la simple insertion d'un témoignage personnel,* recueilli oralement, *pour l'interpolation d'un fragment, emprunté à quelque monument disparu.*

La langue dans laquelle aura été rédigée la compilation postérieure n'importera pas davantage au résultat final des recherches. Combien d'historiens du XVIe & du XVIIe s., écrivant en langue vulgaire, ont négligé d'indiquer les textes dont ils traduisaient mot à mot des chapitres entiers! Et, si le document original, mis ainsi à contribution, est aujourd'hui perdu, de semblables versions ne devront-elles point, une fois le plagiat pris sur le fait, monter au rang de témoignages de premier ordre? Ne faudra-t-il point considérer toute la littérature du XVIe siècle, jadis si dédaignée, comme une mine aussi féconde pour l'histoire proprement dite du Moyen Age, que les préfaces des éditions princeps de la Renaissance l'ont été pour l'histoire littéraire générale? Enfin, l'histoire des Croisades moins exposée — en raison même des limites étroites dans lesquelles elle doit forcément se mouvoir — à ces remaniements & à ces rajeunissements que nous offrent de siècle en siècle les chroniques consacrées aux histoires nationales, ne doit-elle point attacher

1 *Die Doppelchronik von Reggio* (Leipzig, 1873, in-8).

à ces plagiats postérieurs une valeur toute particulière — valeur tirée de ce fait que, dans la plupart des cas, les auteurs de ces plagiats, privés de tout précurseur immédiat, se seront vus forcés de remonter aux documents contemporains eux-mêmes, & de nous les conserver ainsi, sans le vouloir, dans leur intégrité. C'est ainsi que, dans l'hypothèse de la perte des manuscrits si peu nombreux qui nous ont conservé Villehardouin, le De Bello Constantinopolitano *de Ramusio aurait pu, bien qu'écrit seulement en* 1604, *tenir parfaitement lieu du chroniqueur champenois, & cela sans qu'un seul mot du plagiaire vénitien puisse avertir le lecteur de la fidélité d'une traduction présentée, sans vergogne, par Ramusio, comme une œuvre toute personnelle. Je donnerai de nombreux exemples de ces versions littérales, dont ne se sont point vantés leurs auteurs, & qui, pleinement constatées dans des cas où nous possédons encore l'*Urschrift, *autorisent à penser que des passages analogues d'écrits, même très-modernes, rédigés en langue vulgaire, ne sont que la reproduction d'originaux anciens, perdus ou crus perdus.*

III De la recherche des sources perdues de la IVe croisade.

Appliquons maintenant ces règles à la recherche des matériaux encore inédits de l'histoire de la IVe croisade, & commençons par déterminer quels courants divers apportèrent successivement en Occident le récit des événements de 1204.

Nous retrouvons le S. Siége provoquant & organisant la guerre sainte, dont le contrôle ultérieur doit, du reste, lui échapper presque aussitôt : il communique plus ou moins directement avec l'armée, par l'intermédiaire des légats pontificaux, des cinq évêques croisés & des abbés cisterciens.

Le pouvoir dirigeant de l'expédition repose dans un chef élu, le marquis de Montferrat, à la fois assisté & surveillé par les quatre princes français qui l'accompagnent — nombre que la désertion du comte de Montfort réduit bientôt à

trois — & par le doge de Venife. Boniface correfpond au nom des croifés, foit avec le pape, foit avec la chrétienté.

Voilà donc un double courant d'informations officielles, l'un eccléfiaftique & l'autre laïque, — ce dernier devant lui-même fe fubdivifer en deux; car le doge perfonnifie une influence & des intérêts tout à fait diftincts de ceux des autres chefs de l'armée.

Si nous paffons enfuite aux renfeignements privés, *émanés des divers contingents de la croifade, notre tâche eft facile: car les lieux d'origine de ces contingents font en petit nombre, & la lifte peut en être dreffée avec exactitude.*

Ce font, en France: la Picardie, la Champagne, la Bourgogne, le comté de Blois & de Chartres; & hors de France: la Flandre & les cercles du Rhin, Venife & les pays fubalpins. A ces huit centres, il convient de joindre la Syrie d'une part, &, de l'autre, la Romanie, devenue colonie latine.

Du côté des vaincus, nous n'aurons à examiner que les dires des Grecs & de leurs auxiliaires flaves ou fcandinaves; car ici les Infidèles ne font que les fpectateurs du drame, dont ils ont failli être les victimes, & qui fe joue en fomme à leur profit.

Quels font les témoignages directs que nous fourniffent ces différentes fources d'information, & ces témoignages répondent-ils, par leur valeur ou leur nombre, à l'importance de chacune d'elles?

Les rapports des légats & la correfpondance du clergé avec Rome, ont donné naiffance aux renfeignements contenus dans les Geftes *d'Innocent III & dans les* Lettres *de ce pontife.*[1] *Or, depuis la récente publication de M. Léopold Delifle,*[2] *nous poffédons, au moins par leurs intitulés, toutes celles de ces lettres qui ont trait à la IVe croifade;*

1 Sans parler de deux textes eccléfiaftiques que l'on trouvera plus loin, t. I, pp. 164 & f. — 2 *Bibl. de l'Ec. d. Ch.*, t. XXXIV, pp. 397 & f.

nous pouvons donc dire qu'il n'y a de ce côté que peu à regretter, & aucune découverte utile à faire. Le clergé de l'armée a auffi communiqué avec les parties de la chrétienté d'où il était originaire : il a pu fe produire là des documents intéreffants ; &, en effet, c'eft à deux des cinq évêques croifés, à Nivelon de Chérify, évêque de Soiffons, & à Conrad de Krofigk, évêque de Halberftadt, que nous aurons à rapporter deux des textes qui font publiés plus loin : mais ce dernier n'a fait mettre en écrit que la première partie de la croifade, & il parait avoir eu au moins l'intention de confacrer à la feconde un récit plus étendu, &, jufqu'à préfent, nous n'avons rien des trois autres évêques ; fi Pierre, élu de Bethléem, peut à la rigueur être négligé, en raifon de l'incertitude qui règne fur cette perfonnalité obfcure, on eft en droit de s'étonner, d'autre part, que Garnier de Trainel, évêque de Troies, & furtout le chancelier de Hainaut, Jean Faicète de Noyon, évêque d'Acre, ne nous aient laiffé aucune trace de leurs relations avec l'Europe ; car ce dernier, fi l'on en croit le témoignage de Villehardouin,[1] était un perfonnage lettré & difert.

Des quatre abbés ciftercìens qui accompagnaient l'armée, l'un, Guy de Vaux-de-Cernay, nous a tranfmis, par la bouche de fon neveu,[2] fes fouvenirs fur la feule partie de la croifade à laquelle il ait affifté ; l'autre, Martin de Pairis, a dicté à Günther un récit à peu près complet de l'expédition entière : mais rien ne nous eft parvenu que l'on puiffe attribuer, foit à l'abbé de Los, mort entre les deux fiéges de Conftantinople, foit à celui de Locedio, refté en Orient, où il devint patriarche d'Antioche ;[3] — les détails très-circon-

1 Villehardouin, éd. de Wailly, nº 290. — 2 Petri Vallicern., *Hift. Albig.*, dans les *Hift. de la France*, XIX, p. 23. — 3 M. Klimke (*Op. cit.*, p. 52) lui attribue, il eft vrai, la rédaction d'un *Mémoire* juftificatif du changement de direction de la croifade : je montrerai plus loin que cette hypothèfe ne repofe fur aucun fondement.

ftanciés que nous trouvons dans la chronique d'un autre abbé du même ordre, Raoul de Coggefhale, devant être rapportés à un témoignage oral, accidentel & tout différent.

Les bulletins, envoyés en Europe par les chefs de l'armée, paraiffent être tous parvenus jufqu'à nous, puifque, rangés l'un après l'autre, ils nous fourniffent la fuite non interrompue des événements, depuis la prife de Zara jufqu'à 1204, *& qu'il ne parait point probable qu'auparavant, l'on fe foit empreffé d'informer le monde entier des circonftances de cette agreffion inavouable contre les états d'un prince chrétien. Cependant il nous manque ce* compte-rendu *folennel que nous préfentent prefque toutes les autres croifades, & dont les bulletins militaires formaient comme le noyau. Car il eft évident que le récit de Villehardouin — rédigé poftérieurement & lorfque la croifade, une fois terminée, put avoir befoin de juftification auprès des efprits timorés — a plutôt, malgré l'origine tout à fait officielle des renfeignements qu'il nous donne, le caractère d'une apologie politique, que d'un expofé impartial des événements.*

Quant aux rapports plus ou moins fecrets que le doge envoya certainement à Venife, ils ont dû périr dans l'incendie qui détruifit en 1230 *une grande partie des archives de la république : nous verrons cependant ce qu'on peut efpérer retrouver, foit de ces documents, foit d'une hiftoire fpéciale, à laquelle ils auraient donné naiffance dès le temps de la croifade.*

Paffons maintenant aux renfeignements privés qu'ont dû fournir les divers contingents de l'armée.

En France, la Picardie eft la plus confidérable de ces fources d'informations, par le nombre & l'importance, foit des croifés qu'elle envoya à Conftantinople, foit de ceux qui revinrent au pays natal, fans fe laiffer tenter par l'inféodation du nouvel empire : elle nous fournit Robert de Clari, & deux textes, moitié religieux, moitié narratifs, dont j'au-

rai à m'occuper plus loin, sans compter un nombre considérable de documents de second ordre.

La Champagne, qui contribua à l'expédition pour une part presque aussi importante que la Picardie, ne vit pas ses enfants, retenus autour des princes de Morée, regagner en foule leur patrie, comme ceux du diocèse d'Amiens : cependant on ne peut lui retirer la part que lui assigne naturellement l'œuvre de Villehardouin. Clairvaux, où se retirèrent plus tard deux prélats de Romanie, paraît d'ailleurs avoir été un centre particulier de renseignements venus de Constantinople.

Les pays riverains de la Loire ne nous offrent rien, & la Bourgogne, en dehors de deux récits spéciaux que l'on trouvera plus loin, ne nous donne que la narration insérée dans la chronique de Robert Abolant — narration sur laquelle j'aurai à revenir pour la classer dans une série toute différente. Mais c'est surtout en Flandre que le nombre des documents (si l'on ne tient compte que des textes contemporains) est tout à-fait au-dessous de ce que l'on était en droit d'attendre du pays d'où sortait la nouvelle dynastie de Constantinople, & des relations très-suivies qui s'échangèrent, pendant le premier quart du XIIIe siècle, entre la Romanie & les anciens états de Baudouin I. Si l'on met de côté Baudouin d'Avesnes, écrivain du reste très-postérieur & qui suit de fort près Villehardouin, l'on ne trouve, dans les documents du XIIIe siècle, en fait de témoignages auxquels il soit permis d'assigner une origine flamande, que quelques passages très-courts de Renier de Liége, de Philippe Mousker & de l'Anonyme de Laon.[1]

Même observation pour l'Allemagne : car c'est justement du point de ce vaste pays, qui a peut-être fourni le moins de

1 Qui paraît reproduire la narration de l'abbé de Liessies, Thomas de Walcourt, & de son frère, probablement ambassadeur d'Henri I à la diète de Nordhausen.

croifés à l'expédition de 1204, *de Würzbourg, que nous font venus, en dehors de Günther & du récit de Halberftadt, les feuls renfeignements privés que nous ayons à enregiftrer. Les nombreux récits qu'auraient dû nous laiffer les chevaliers des bords du Rhin & de la Mofelle, fe réduifent à quelques paffages très fuccincts de Céfaire de Heifterbach, des* Gefta Trevirorum *& des* Annales Colonienfes maximi.

L'Italie, en en exceptant Venife & Rome, que nous avons déjà paffées en revue, ne nous offre que le témoignage tout à fait ifolé de Sicardi de Crémone, comme fi les pays fubalpins fuffent reftés étrangers à tout écho venu de leur nouvelle colonie de Theffalonique.

Par contre, la Syrie, avec Ernoul, & la Romanie avec la Chronique de Morée, *l'*Iftoria di Romania *de Sanudo l'ancien, & d'autres documents de fecond ordre, nous ont évidemment donné tout ce que nous pouvions en attendre.*

Enfin, du côté des vaincus, nous favons, par des textes divers, que le récit de Nicétas parut fi complet à fes contemporains qu'il défia toute concurrence, & que l'on fe contenta toujours, foit de le copier,[1] *foit d'y renvoyer tout fimplement le lecteur.*

Les Ruffes, alors en rapports fuivis avec Conftantinople, où ils venaient d'envoyer une ambaffade,[2] *nous ont laiffé, fur les événements de* 1204, *le récit très-important inféré dans la* Chronique de Novgorod — *récit qui ne peut en aucune façon, comme le veut M. Klimke,*[3] *être regardé comme la verfion littérale de quelque témoignage byzantin perdu : l'on fait d'ailleurs que d'autres documents du même genre exiftent encore, foit inédits, foit inacceffibles au public d'Occident.*

1 L' Ἅλωσις K. Π., publiée par Müller (*Byzant. Analekten*, pp. 30 & f.), n'eft qu'un remaniement poétique de Nicétas.

2 En 1200 (Antoine de Novgorod, *Defcr. de Tfargrad*, éd. Sawaïtov, St. P., 1874, in-4, p. 78). — 3 Klimke, *Op. cit.*, pp. 71 & f.

La littérature ſcandinave du Moyen Age eſt, au contraire, trop bien explorée pour qu'on puiſſe eſpérer connaitre un jour, ſi tant eſt qu'ils aient jamais été mis en écrit, les ſouvenirs de ces auxiliaires du Nord, qui furent, aux deux ſiéges de Conſtantinople, les derniers défenſeurs de l'indépendance grecque & les ſeuls adverſaires ſérieux des croiſés.

Enfin les témoignages des Muſulmans, ſpectateurs du conflit des deux races chrétiennes, ſe réduiſent à un texte fort court, bien qu'aſſez intéreſſant, d'Ibn el-Athir.

Le champ des futures inveſtigations ſe trouve donc ainſi déterminé avec aſſez de préciſion ; elles devront a priori *ſe concentrer :*

1° *Pour les* documents officiels, *ſur la recherche de ce qu'auraient dû nous laiſſer les évêques de Troyes & d'Acre, & les abbés de Los & de Locedio, & ſur quelques pièces de ſecond ordre, mais avant tout ſur les récits fondamentaux qui nous manquent encore, & qui furent cependant, ſoit pour Veniſe, ſoit pour le reſte de la chrétienté, les prémices de l'hiſtoire de la croiſade.*

2° *Pour les* renſeignements privés, *ſur l'étude de quelques parties de la France, mais ſurtout de la Flandre, des Cercles du Rhin & des pays ſubalpins, en y ajoutant pour mémoire la Ruſſie & les contrées muſulmanes.*

Reprenons maintenant un à un ces différentes points, & examinons dans quelle meſure il eſt poſſible d'appliquer, à chacun d'eux, la double méthode d'inveſtigation qui a été expoſée plus haut :

Ce n'eſt évidemment qu'un haſard heureux qui permettrait de retrouver les témoignages des abbés de Los & de Locedio & la ſeconde partie du récit de Conrad de Kroſigk. Quant à Garnier de Trainel, évêque de Troyes, qui — du 12 *avril* 1204, *date de la deuxième priſe de Conſtantinople, au* 14 *avril* 1205, *époque de ſa mort — a été en correſpondance tant avec le clergé de ſon diocèſe qu'avec pluſieurs des*

prélats voisins, & en particulier avec l'archevêque de Sens, Pierre de Corbeil, rien n'empêche de penser que des recherches attentives dans les dépôts de Champagne n'amenassent à retrouver quelques-unes des pièces émanées de lui.

C'est à dessein que je place au dernier rang l'évêque d'Acre, Jean Faicete, ce noyonnais dont Villehardouin fait un si brillant éloge, & auquel, en sa qualité de chancelier de Baudouin Ier, d'abord pour le Hainaut, puis pour la Romanie, on attribue la rédaction des circulaires adressées à la chrétienté par les chefs de l'armée, ou tout au moins de celle qui fut envoyée au nom de Baudouin, récemment couronné empereur. Comme, d'une part, nous n'avons aucun document écrit qui porte formellement le nom de l'évêque d'Acre, & que, de l'autre, il nous manque le compte-rendu officiel — amplification des circulaires susdites, & que devrait, comme toutes les autres, nous fournir la IVe croisade, — nous pourrions, au premier abord, en conclure que Jean Faicete s'était en effet chargé de ce dernier travail, & y avait naturellement fait entrer ses propres informations, mais qu'une mort prématurée[1] *avait dû l'empêcher d'y mettre la dernière main ; ce qui expliquerait à la fois l'absence & de ce document & de toute œuvre personnelle du chancelier de Romanie.*

Mais ici nous nous trouvons heureusement dans un de ces cas favorables que j'ai signalés plus haut : nous sommes en possession d'un texte qui confirme a posteriori *une assertion dont nous n'avions pu que faire pressentir* a priori *l'exactitude ; le compte-rendu officiel, probablement rédigé par Jean Faicete, a existé, & même survécu plus d'un siècle à la IVe croisade ; il a été consulté, à Venise, par André Dandolo, qui lui donne le titre d'*Historia Francorum.[2]

1 En août 1204 (Villeh., n° 290).

2 And. Danduli *Chronicon* (d. Muratori, XII, col. 322).

*En attendant que quelque bonne fortune littéraire vienne juſtifier, par la reſtitution intégrale de l'œuvre de l'évêque d'Acre, l'hypothèſe que j'expoſe ici, il eſt évident qu'on peut chercher les fragments de l'*Hiſtoria Françorum *dans les compilations françaiſes poſtérieures : car un document, que Veniſe poſſédait au milieu du XIVᵉ ſiècle, a dû évidemment ſubſiſter encore plus longtemps en France. J'ai l'intention de développer ces conſidérations dans un travail ſpécial* ſur les ſources perdues de la IVᵉ croiſade; *je me contenterai donc de ſignaler d'avance ici deux des concluſions de ce travail, la première : que l'*Hiſtoria Francorum a été écrite en latin, *la ſeconde : que Robert Abolant nous en a conſervé une partie importante.*

C'eſt encore au témoignage du même André Dandolo que nous aurons recours pour donner un corps à une autre conjecture, relative à l'exiſtence d'un compte-rendu vénitien, parallèle au compte-rendu français, & probablement rédigé, comme celui-ci, à l'aide de rapports officiels. Que ces rapports & une partie des pièces relatives à la IVᵉ croiſade aient péri dans l'incendie de 1230, rien ne ſemble plus probable; mais ce qui eſt certain, c'eſt que le compte-rendu lui-même a été conſulté par Dandolo, qu'il en fut répandu en Europe des copies aſſez nombreuſes pour qu'à la fin du XIVᵉ ſiècle Jacques de Guiſe y renvoyât le lecteur,[1] *enfin que Lorenzo de' Monaci s'en ſervait en Crète au commencement du XVᵉ ſiècle.*[2]

*Ici ſe préſente naturellement, comme pour l'*Hiſtoria Francorum, *la néceſſité de ſoumettre à une critique approfondie les récits ſi nombreux que contiennent les chroniques poſtérieures, écrites à Veniſe, & auſſi d'examiner pluſieurs livres ſpéciaux, en langue vulgaire, imprimés au XVIᵉ ſiècle*

1 Jacob. de Guiſia, éd. Fortia, t. XIV, p. 4. — 2 Laur. de Monacis, *Chron. Venet.* (éd. Cornelius, Ven., 1758, in-4), p. 150.

dans la même ville, & dont l'accès est presque impossible : ce sera l'un des objets de l'étude dont j'ai parlé tout à l'heure. Je ferai seulement observer ici, que tant que ces deux comptes-rendus parallèles ne seront pas rendus à la lumière, soit intégralement, soit au moins par fractions, les matériaux de l'histoire de la IVe croisade devront être considérés comme incomplets.

Il nous reste à passer en revue les centres d'informations qui peuvent nous donner encore les renseignements privés, *venus des divers contingents de l'armée.*

En France, la Picardie, même après Robert de Clari, pourrait nous fournir des témoignages importants : j'en apporterai pour preuve, dans le présent recueil lui-même, trois documents émanés de trois compagnons du chevalier amiénois, Alleaume de Fontaines, Bernard de Moreuil & Hugues de Beaumetz : mais combien d'autres restent encore à rechercher ![1]

En Champagne, il y a eu aussi des récits intéressants : Albéric de Trois-Fontaines en a mis à profit deux,[2] *dans l'un desquels Dom Brial avait cru,*[3] *à tort, reconnaître l'Anonyme de Soissons, aujourd'hui retrouvé, & dont je crois devoir attribuer l'autre à l'un de ces prélats de Romanie qui vinrent finir leurs jours à Clairvaux, dans les premières années du XIIIe siècle.*

Les états du comte de Blois d'où étaient partis des chevaliers qui jouèrent, comme Pierre de Bracieux, un si grand rôle dans la croisade, ou qui, comme Gervais de Châteauneuf, revinrent en France chargés d'un si riche butin, de-

1 On pourrait apporter à l'appui de cette assertion le fait qu'à la fin du XVIe siècle, un écrivain amiénois, François Rose († 1597, évêque nommé d'Orléans), écrivit une *Histoire de la conquête de Constantinople en* 1204, citée avec estime par Du Cange. — 2 Alberici *Chronicon* (éd. Leibnitz, pp. 435, 436). — 3 Dans les *Hist. de la France*, XVIII, p. 767 not., répété par M. Klimke, p. 31.

vraient, ainsi que la Bourgogne, nous fournir leur contribution historique. Quel intérêt n'aurait point le récit des aventures de Ponce de Chaponay, ce chevalier-marchand, qui, sans cesse voyageant de Lyon en Romanie, faisait les affaires de finances de l'empereur Henri, & avait fini par devenir l'un des grands de l'empire latin d'Orient? Malheureusement, jusqu'à ce jour, cette partie de la France ne paraît avoir rien produit d'intéressant pour le sujet qui nous occupe.

*Nous avons vu plus haut que la Flandre n'offrait pas, dans ses chroniques anciennes, un nombre de témoignages contemporains en rapport avec les liens qui la rattachaient à Constantinople, ni avec le retentissement que dut y avoir la légende du faux Baudouin. Mais on sait que, pour composer sa volumineuse histoire, le père d'Outreman a mis à profit des documents originaux qui nous manquent aujourd'hui, &, du reste, un grand nombre de monuments, écrits en Flandre, après le XIII*e *siècle, contiennent des récits circonstanciés de la IV*e *croisade, & montrent, par la variété même de ces récits, que les sources d'information où ils ont été puisés, ont dû être très-diverses. Il est évident que, si l'on parvenait à faire, dans ces narrations, la part qui revient, tant aux documents déjà publiés, qu'aux deux comptes-rendus officiels, l'*Historia Francorum *& l'*Historia Venetorum, *qui étaient connus en Belgique, on aurait à recueillir une moisson abondante. L'on peut, d'ailleurs, tirer déjà de l'une de ces chroniques, relativement récentes, les éléments d'un problème intéressant. Sous le titre de* Balduinus Constantinopolitanus,[1] *la* Genealogia comitum Flandriæ *contient un compte-rendu tout à fait particulier des événements de* 1204. *Ce compte-rendu est évidemment la réfection latine d'un original français : M. Klimke a cru y voir des restes de l'*Historia Francorum,

1 Dans le *Corpus chronic. Flandriæ* (éd. De Smet, I, p. 136).

consultée par André Dandolo; mais, ainsi que je l'ai déjà dit, cette dernière devait être rédigée en latin. Le Balduinus Constantinopolitanus, *par la nature même des détails un peu extraordinaires dont il fourmille, parait avoir été extrait d'une narration en langue vulgaire. Cette narration était-elle écrite en vers? & avons-nous là les restes d'une chanson de geste, jouant pour la IVe croisade le rôle que le poëme d'Ambroise, retrouvé par Keller, remplit pour la IIIe? je serais porté à le croire. Les événements de 1204 ont dû laisser d'autre trace dans la littérature populaire que les rares allusions des trouvères & des troubadours, & je pense même qu'il conviendra d'étudier quelle parenté peut relier cette chanson de geste disparue, avec le* Livre de Baudoyn,[1] *roman en prose, dont les premiers chapitres font évidemment allusion aux tentatives de mariage de l'empereur Henri.*

L'avenir nous donnera, peut-être, dans les pays rhénans, quelques fragments des mémoires qu'auraient pu nous transmettre Henri d'Ulmen, le dévastateur de Ste-Sophie, Berthold de Catznelnbogen, l'incendiaire de 1204, & le déserteur Werner de Bolanden: cependant, beaucoup plus fouillés que chez nous, les dépôts publics de ces contrées ne laissent guère espérer de découverte importante.

Il n'en est point de même en Italie: en effet, pour les pays subalpins, il est difficile d'expliquer comment un fait aussi glorieux, pour un prince italien, que la prise de Constantinople & la fondation du royaume de Thessalonique, n'a donné lieu à aucun autre document piémontais ou lombard, que le passage consacré à la IVe croisade par la chronique de l'évêque de Crémone, Sicardi, qui n'a fait évidemment que consigner par écrit son témoignage personnel & isolé d'acolyte du légat du pape. Cette question, M. Dove l'a résolue, en supposant tout simplement que le récit de Sicardi constituait

1 Éd. Serrure & Voisin (Brux., 1836, in-8).

à lui seul le document cherché : on lui a montré qu'il n'en était rien.[1] *Mais, s'il s'est trompé dans la solution du problème, le problème n'en reste pas moins entier, & il ne manque pas, heureusement, de compilations italiennes postérieures, où il sera permis de rechercher les* Gesta marchionum Montisferrati, *que l'ingénieux critique avait cru saisir & qui lui ont échappé.*

Au reste, ces Gesta *n'ont pas dû être la seule narration envoyée de Constantinople en Italie au commencement du XIIIe siècle : les récits de Galvaneo della Flamma, de Sozomène de Pistoie, de Lorenzo Bonincontro & même du fabuleux Boïardo contiennent trop de renseignements tout à fait spéciaux, pour ne point faire naître l'hypothèse de plusieurs originaux aujourd'hui perdus, & séparément consultés par chacun d'eux.*

Je termine ici (en ne faisant que rappeler ce que pourraient nous fournir encore les littératures russe, arabe & arménienne) cette revue déjà trop longue, pour passer à l'objet de la présente publication.

En posant les règles qu'exige, ou (pour me servir de termes plus modestes) en exposant les chances diverses que peut offrir la recherche des sources perdues de la IVe croisade, je n'ai signalé en somme qu'un seul guide sûr de cette recherche : — les mentions de documents perdus, faites par les chroniques déjà publiées — & j'ai omis à dessein de mettre en évidence une circonstance particulière qui pouvait, elle aussi, & à défaut de tout autre indice, diriger de semblables investigations.

Cette circonstance est l'enlèvement, aux églises de l'Orient, des trésors religieux que l'on y vénérait, & que de tout temps les Latins ont mis une grande ardeur à rapporter en Occident — translations qui ont toujours donné naissance à des

1 *Jenaer Literaturzeitung*, 1874, n° 30, pp. 456 & s.

documents mi-partie religieux, mi-partie hiftoriques, & le plus fouvent intéreffants; en forte qu'en accompagnant, dans leur voyage de retour, la relique ainfi déplacée & le croifé qui fe l'était appropriée, on eft prefque certain d'aboutir à un ou plufieurs monuments écrits, relatifs à ce pèlerinage accompli à rebours, monuments donnant prefque toujours quelques détails utiles fur la croifade elle-même.

Voilà un fil qui permet de fuivre avec plus de fûreté la marche indiquée plus haut, & de retrouver, au moins en partie, des renfeignements privés provenant bien des contingents divers de chaque expédition, & quelquefois même des pièces officielles, au cas où la relique aura été l'objet d'un envoi folennel.

Or la IVe croifade, à caufe de l'abondance des objets de cette nature enlevés à l'Orient, & du nombre de ces tranflations pieufes, promettait, à des recherches entreprifes d'après ces données, des chances toutes fpéciales de fuccès, &, comme je n'avais nullement la prétention d'explorer feul le vafte champ dont j'ai indiqué ci-deffus les limites, il était naturel que je commençaffe par une étude que le fecours d'un guide particulier devait rendre plus facile.

Cette étude, je l'avoue, n'a peut-être pas été auffi heureufe que j'étais en droit de l'efpérer, & même, dans le cercle reftreint où j'opérais, je n'ai point retrouvé tout ce dont la théorie pure m'avait indiqué, a priori, *l'exiftence: j'ai voulu cependant publier tels quels les premiers réfultats de l'enquête à laquelle je me livrais, réfultats qui comprennent des documents appartenant, à la fois, à la claffe des pièces officielles & à celle des narrations privées.*

Seulement, la nature même du fait particulier, qui, tout en dirigeant mes inveftigations, leur donnait une unité inconteftable, m'a forcé, pour préfenter un tout complet, d'abord de rééditer, à côté de quelques documents retrouvés, un grand nombre de textes, peu connus, il eft vrai, mais pourtant

déjà publiés, & aussi de sortir du cadre de la IVe croisade, pour comprendre, dans la publication que j'avais entreprise, des pièces qui, par leur date ou leur contenu, intéressaient plutôt le fait spécial qui m'avait servi de guide dans mes recherches, que l'objet principal de ces recherches elles-mêmes. Je vais d'ailleurs exposer la théorie spéciale & les études successives qui ont amené la formation du présent Recueil.

* * *

II

TRANSPORT EN OCCIDENT

DES

DÉPOUILLES RELIGIEUSES

DE CONSTANTINOPLE

DANS *un mémoire lu en* 1874-1875, *à la Société des Antiquaires de France,*[1] *j'ai déjà traité un certain nombre des questions qui doivent trouver place ici; je me contenterai donc de résumer rapidement les conclusions de la première partie de ce travail, tandis que j'aurai, au contraire, à développer celles que je n'ai fait qu'indiquer dans la seconde.*

I
Importance attachée par les Latins aux reliques provenant d'Orient.

Les reliques ont toujours joué un grand rôle dans la vie publique, aussi bien que dans la vie privée du Moyen-Age, soit en raison de la valeur religieuse qu'elles avaient alors, soit même à cause des intérêts matériels, attachés à la possession de ces trésors sacrés: les preuves de cette double importance se lisent à chaque page de l'histoire ecclésiastique de l'Occident.

De toutes les reliques, les plus vénérées étaient celles qui provenaient de l'Orient. En effet, sans parler de ce sentiment qui donne un prix particulier à tout ce qui vient de

1 *Des dépouilles religieuses enlevées à Constantinople par les Latins, au XIIIe siècle, & des documents historiques nés de leur transport en Occident (Mémoires de la Soc. nat. des Antiquaires de France,* 1875, tome XXXVI, pp. 1-214). J'ai donné là, presque toutes les preuves à l'appui des assertions que je formule dans le présent chapitre: je me dispense donc de les reproduire ici.

loin, de cette « major e longinquo reverentia » *dont parle Tacite, en Orient se trouvaient les souvenirs de l'Enfance, de la Vie & de la Passion du Sauveur, ceux de la Vierge, des principaux personnages du Nouveau-Testament, enfin de ces* sancti majores, *honorés presque tous de mentions au canon de la messe & dans les litanies, & sous l'invocation desquels avaient été consacrés les sanctuaires les plus considérables de l'Eglise Latine. On ne doit donc point s'étonner que, pendant toute la durée des croisades, ces richesses pieuses aient été considérées, à la fois, comme une part importante de la conquête à faire, & comme un souvenir des sacrifices qu'elle avait pu coûter.*

Or, de toutes les villes de l'Orient, sans en excepter celles de la Terre-Sainte, Constantinople était de beaucoup la plus intéressante à ce point de vue spécial : c'étaient là que, pour les soustraire aux outrages des Infidèles, les empereurs grecs avaient centralisé les reliques les plus précieuses, auparavant disséminées dans toutes les provinces asiatiques de l'empire.

Nous connaissons encore aujourd'hui, grâce à divers documents contemporains que j'aurai à examiner plus loin, quelle était, sous ce rapport, la richesse merveilleuse de Constantinople.

Or, cette richesse était parfaitement connue des Latins, & même exagérée par eux : la légende du voyage de Charlemagne à Byzance & à Jérusalem, considéré jusqu'au XVIe siècle comme la première de toutes les croisades, avait depuis longtemps popularisé ces récits de splendeurs fabuleuses ; puis étaient venues les narrations faites, à leur retour, soit par des ambassadeurs, aux yeux desquels l'ostentation grecque aimait à faire parade des trésors sacrés de la ville impériale, soit même des simples pèlerins, auxquels l'accès de Sainte-Sophie était toujours ouvert,[1] *& celui des chapelles des Césars*

1 Ingulphus, *Hist. Croylandensis* (d. Savile, *SS. RR. Brit.*, p. 904).

rarement refuſé. Enfin, d'année en année, grâce à la libéralité imprudente de ceux-ci, les princes & les prélats, croiſés ou pèlerins, rapportaient, de leur paſſage par Conſtantinople, des ſpécimens, de plus en plus précieux, de ces richeſſes ſi enviées, tandis que, moins ſcrupuleux, les Vénitiens ne craignaient point de s'en approprier d'autres de vive force.

Le Moyen-Age latin avait d'ailleurs, comme je viens de le dire, le culte enthouſiaſte des reliques — culte qui parfois le menait au ſacrilége — comme nous avons la paſſion des antiquités, qui nous a conduits trop ſouvent au vandaliſme; il allait demander les corps ſaints à l'Orient, comme nous demandons nos marbres aux ruines de la Grèce. Lieux d'aſile inviolables,[1] *les ſacriſties des cathédrales étaient l'équivalent de nos muſées d'aujourd'hui, en ſorte que Conſtantinople dut jouer aux yeux des Latins éblouis — lorſqu'ils y firent, entre les deux ſiéges que ſubit cette ville pendant la IVe croiſade, un ſéjour de courte durée — le rôle d'une collection immenſe, prédeſtinée au futur approviſionnement des tréſors, encore preſque vides, des baſiliques occidentales, & qu'il eſt permis de ſuppoſer que l'appât exercé, ſur eux, par la vue de tant de pieuſes merveilles, ne fut point étranger à la détermination ſi hardie qu'ils prirent, après la mort du jeune Alexis, de tenter contre Conſtantinople une attaque définitive.*[2]

II
Pillage & partage des dépouilles religieuſes de Conſtantinople.

Le pillage proprement dit de la ville impériale parait avoir duré trois jours, le 14, le 15 & le 16 avril 1204; les égliſes n'y échappèrent pas plus que les palais & les demeures privées, & tous les témoignages contemporains s'ac-

1 C'était là que, dans les temps de trouble, on venait dépoſer, ſoit les titres, ſoit les objets précieux; voir à ce ſujet les curieux faits relevés par M. Fagniez, *Inventaires du tréſor de N. D. de Paris*, pp. 8-9. — 2 Voir le *Mémoire* déjà cité, p. 14. Le renom des richeſſes religieuſes de Byzance avait dû déjà influer, dès le temps des négociations de Zara, ſur le changement de direction de la croiſade.

cordent à nous faire le tableau le plus lamentable des ſacriléges dont Byzance fut le théâtre pendant cette courte, mais néfaſte période. Une éclipſe de lune y mit fin, [1] *& les chefs de l'armée, redoutant la colère divine, firent ſuccéder un ordre, au moins apparent, aux violences de ces premiers jours. Mais alors, ſurtout en ce qui concerne les tréſors des égliſes, ſuccéda au pillage la ſpoliation régulière & méthodique. Les moines grecs avaient pris ſoin de cacher avec myſtère ce qu'ils poſſédaient de plus précieux : auſſi les Latins, inſtallés dans les palais & les couvents de la ville, & guidés par leurs compatriotes établis, avant* 1204, *à Conſtantinople, ſe mirent à rechercher tous ces tréſors enfouis, & en vinrent bientôt à ſe livrer à une ſorte de chaſſe, dont le but final excuſait, à leurs yeux, les procédés plus ou moins avouables. Cette pourſuite ardente, qui s'attachait d'abord aux reliques proprement dites, & ſurtout à celles du Nouveau Teſtament, des patrons des cathédrales latines, des ſaints orientaux populaires en Occident, enfin des ſaints de l'Occident autrefois tranſportés à Conſtantinople, & auſſi à tous les objets ou ornements propres à rehauſſer l'éclat des cérémonies du culte, dura légalement pluſieurs années, &, grâce à la tolérance des empereurs latins, finit par ſe perpétuer juſqu'au milieu du XIII*e* ſiècle.* [2]

Le pillage proprement dit, auſſi bien que cette ſpoliation poſtérieure, produiſirent donc deux ſortes bien diſtinctes d'objets ſacrés : les reliques *avec ou ſans leurs reliquaires, & le* mobilier eccléſiaſtique. *D'après le pacte anticipé, en vertu duquel les croiſés avaient diſpoſé, avant de les avoir pris, de l'empire, de la ville & des tréſors qu'ils y ſavaient accu-*

1 Albericus, p. 436. — 2 Il eſt cependant remarquable que le gros du butin religieux avait déjà été enlevé avant l'année 1208, qui eſt le point culminant des envois de reliques : le nombre des chartes relatives aux reliques & portant cette date le prouve ; v. mon *Mémoire*, p. 69.

mulés, tout le butin devait, pendant un an & ſous peine d'excommunication, être rapporté à une maſſe commune. Un article ſpécial avait prévu, juſque dans ſes moindres détails, le partage de cette maſſe entre les Vénitiens & les Latins : il ne paraît pas, il eſt vrai, avoir été exécuté à la lettre, mais l'on ſait qu'en fin de compte les Vénitiens, une fois leurs créances recouvrées, reçurent les trois huitièmes de l'argent recueilli, que trois autres huitièmes furent attribués aux Latins, & qu'enfin l'empereur dut ſe contenter des deux huitièmes reſtant.

Réſervés d'abord, les joyaux, les objets d'art & les tiſſus d'or & de ſoie auraient, ſuivant Clari, été poſtérieurement l'objet d'une répartition illicite entre quelques-uns des croiſés, reſtés à Conſtantinople, pendant la campagne de Baudouin Ier contre Boniface de Montferrat ; &, comme Henri Dandolo commandait alors dans la ville, il eſt probable que les Vénitiens trempèrent dans cette ſouſtraction frauduleuſe.

Les dépouilles religieuſes ſuivirent-elles le ſort du butin général ? En ce qui concerne le mobilier eccléſiaſtique, il n'y a point lieu d'en douter ; on peut même ſuppoſer, avec quelque certitude, qu'il fut compris dans le ſecond partage dont parle Clari, & auquel l'empereur & le marquis de Montferrat reſtèrent étrangers.

Pour les reliques, il n'en fut point de même ; elles paraiſſent bien avoir été centraliſées, mais non dans les lieux où le butin général avait été commis à la garde de dix Latins & de dix Vénitiens. Comme les croiſés de 1097 *l'avaient fait pour Arnould de Rohas, ceux de* 1204 *conférent à Garnier de Trainel, évêque de Troyes, le ſoin de réunir, en la maiſon qu'il occupait, ces tréſors pieux, & à la mort de Garnier, Nivelon de Chériſy, évêque de Soiſſons, hérita de ſa charge.*

Ces reliques furent-elles réparties entre les ayants droit ?

Et ce partage eut-il lieu dans la proportion des huitièmes, comme pour le butin général? La première de ces queſtions doit ſe réſoudre par l'affirmative; la répartition eſt un fait certain : Innocent III la condamna plus tard comme déteſtable,[1] *& les Vénitiens, qui réclamaient en* 1207 *un objet ſacré qu'ils prétendaient avoir été ſouſtrait à leur part légitime, avaient déjà, deux ans auparavant, rempli le tréſor de Saint-Marc des reliquaires les plus précieux. La réponſe à la ſeconde queſtion eſt plus difficile : cependant l'empereur, à en juger par les envois qu'il fit partout de ces tréſors vénérés, parait en avoir reçu une fraction, correſpondant aſſez bien aux deux huitièmes qui lui revenaient dans la conquête entière.*

Mais les trois huitièmes qui auraient dû appartenir aux croiſés latins, & prendre avec eux le chemin de l'Occident, ſemblent avoir été réſervés uniquement au clergé de l'armée, — les chevaliers, même du plus haut rang, ayant dû, ſoit ſe contenter de ſimples ſouvenirs dûs à la généroſité de l'empereur, & pris ſur les tréſors de ſes chapelles impériales, ſoit ſe procurer ſubrepticement les reliques qu'ils convoitaient.

C'eſt ici que doit ſe placer l'origine d'un très-grand nombre des objets ſacrés rapportés de Conſtantinople en Occident à la ſuite de la IVe croiſade. Malgré la ſévérité des chefs de l'armée, qui avaient fait pendre, l'écu au col,

1 Inn. III, *Epiſt.*, IX, 243. — 2 Je penſe avoir établi ſolidement ce point dans le *Mémoire* cité plus haut (p. 37) : il reſte cependant à expliquer (voir ibid., p. 36, n.) comment Louis de Blois & ſes chevaliers paraiſſent avoir échappé à cette règle, ce que l'on peut induire de ce fait, que le chef de S. Chriſtophe ayant été rapporté à la maſſe commune par Walon de Sarton (plus loin, I, p. 37), & étant venu poſtérieurement aux mains de Gervais de Châteauneuf (plus loin, II, p. 181), n'avait pu y arriver que régulièrement. Peut-être l'abandon ne fut-il conſenti au clergé que par les chevaliers placés dans la dépendance ou la clientèle ſpirituelle des prelats croiſés, ce qui n'était point le cas de Louis de Blois & des ſiens.

plus d'un croiſé convaincu d'avoir enfreint l'ordre général de rapport à la maſſe commune, plus de la moitié du butin, —des reliques auſſi bien que du reſte—ſuivit une autre voie. Les Vénitiens donnèrent l'exemple, en détournant & tranſportant nuitamment à leurs vaiſſeaux tout ce qu'ils purent y entaſſer. Au bout d'un an, d'ailleurs, la preſcription venait couvrir ces larcins, & la recherche des tréſors ſacrés pouvait ſe faire au grand jour. Les chevaliers, que n'avait point ſatiſfaits le monopole accordé au clergé dans le partage des reliques, ne ſe firent point faute de profiter alors de cette liberté. De plus, c'eſt préciſément à cette époque qu'affluèrent à Conſtantinople, de toutes les parties de l'Europe & auſſi de Terre-Sainte,[1] *une foule de recrues d'autant plus avides de prendre part à la curée, qu'elles étaient reſtées plus longtemps étrangères aux profits des premiers jours: ce furent de nouvelles convoitiſes à ſatiſfaire.*

Enfin les dépouilles religieuſes de Conſtantinople arrivèrent encore en Occident par deux autres voies: en premier lieu par l'entremiſe des prêtres latins, très-nombreux, qui vinrent de Flandre, de France & d'Italie, deſſervir temporairement les égliſes de Conſtantinople, & qui ſe faiſaient comme un devoir d'enrichir les ſanctuaires de leur pays d'origine, par des envois répétés de reliques, enlevées à leur nouvelle patrie; en ſecond lieu, à la ſuite d'un commerce ſpécial, qui ſemble avoir été aſſez actif & aſſez ſcandaleux pour provoquer les cenſures formelles du quatrième concile de Latran.

III
Envoi & réception en Occident des dép. rel. de C.P.

Nous ſommes donc en préſence de deux claſſes bien diſtinctes d'objets ſacrés, envoyés au XIIIe ſiècle, de Byzance en Occident.

1 Aux textes que j'ai cités (*Mémoire*, p. 55, n. 5) il faut ajouter l'*Epiſtola Hieroſolymitanorum ad Innoc. III*, dont un fragment nous a été conſervé par Boncompagnus, *De arte dictandi* (Cod. Bernenſis 322, l. III, tit. 15, cap. 8), & vient d'être publié par M. Ed. Winkelmann dans la *Jenaer Literaturzeitung* 1876, n° I.

1° *Les reliques parties avec l'attache officielle de l'empereur, des évêques, légats & abbés de l'armée, & postérieurement du clergé latin de Romanie.*

2° *Les reliques apportées par des clercs ou des pèlerins isolés, qui se les étaient procurées, soit par voie d'achat, soit de toute autre façon encore moins avouable.*

Suivons successivement dans leur voyage d'Orient en Occident, d'abord ces envois officiels, *puis ces* apports privés. *Les présents impériaux qui provenaient, pour la plupart, des chapelles des Blachernes & de Bucoléon, où aucun pillage n'était venu interrompre la tradition de leur authenticité, n'avaient besoin, aux yeux de l'Eglise, pour être reçus avec toute la vénération que pouvait comporter leur caractère sacré, que de formalités très-simples. Scellées dans des châsses spéciales, elles étaient confiées à des envoyés, munis chacun d'un* passeport *général & d'autant de* certificats d'origine *qu'ils avaient de présents à distribuer; plusieurs de ces certificats, revêtus de la bulle d'or, sont parvenus jusqu'à nous.*

Ceux des prélats de l'armée qui rapportèrent eux-mêmes quelques-uns de ces trésors pieux, s'en firent naturellement les garants, & n'eurent à délivrer de chartes de légitimation *qu'aux objets qu'ils distribuèrent à d'autres sanctuaires qu'à leurs cathédrales & à leurs abbayes respectives. Mais ces libéralités paraissent avoir été très-nombreuses ; il y aura donc là production certaine de monuments écrits, & l'on ne devra point s'étonner de voir ces monuments relater souvent avec soin les efforts faits par les donateurs, pour s'assurer, avant leur départ de Constantinople, au moyen d'enquêtes approfondies, de l'authenticité des présents qu'ils se proposaient de faire. La même observation s'appliquera aux envois émanés postérieurement du clergé latin de Romanie ; là encore on retrouvera, au départ, les* enquêtes locales & *la rédaction de* certificats d'origine.

Arrivés en Occident, ces envois sont reçus avec solennité : ouverture est faite des châsses qui les contiennent, & procès verbal *dressé de cette ouverture ; puis un jour est fixé pour l'entrée solennelle des reliques dans les sanctuaires où elles doivent désormais reposer. Quelques-unes de ces cérémonies revêtent une pompe insolitée ; le peuple y est convoqué à son de trompe, les princes tiennent à honneur de faire partie du cortége ; dans l'église même un* sermon *est prononcé, relatant les circonstances principales de la translation ; quelquefois un* récit spécial *de ces circonstances est commandé, sur l'heure, à quelque écrivain de renom ; enfin une solennité commémorative vient, chaque année, rappeler aux fidèles du lieu cette arrivée mémorable, soit au moyen d'une homélie hagiographique, soit par la lecture de* leçons *& le chant d'*hymnes *rappelant, en abrégé, les faits exposés autrefois, en détail, le jour de la fête originaire. Sermons, récits de translations, leçons de bréviaire doivent fournir & fournissent, en effet, des renseignements intéressants sur la prise & l'occupation de Constantinople par les Latins. Ajoutons qu'une fois les reliques définitivement installées aux places d'honneur qu'elles sont dorénavant destinées à occuper, un grand nombre d'autres documents historiques, qui en rappelleront de plus ou moins loin l'origine, succéderont à ceux que nous venons d'énumérer, de façon à y suppléer partiellement, au cas où ces documents auraient disparu ; je veux parler des* chartes de donations, *des* lettres d'indulgences *délivrées en l'honneur des reliques, puis d'une série de pièces de second ordre, nées des pèlerinages que ces reliques attireront nécessairement :* statuts & offices de confréries, litanies, complaintes, livrets populaires.

A l'encontre des envois officiels, les apports privés, dépourvus, la plupart du temps, de certificats d'origine, ou n'en présentant que de faux & d'insuffisants, ne pouvaient trouver, en Occident, l'accueil réservé aux premiers. Deux

cas, en effet, pouvaient se présenter: ou le possesseur de la relique la gardait, & alors elle demeurait enfouie dans quelque oratoire privé, jusqu'à ce qu'un acte de donation, de vente *ou* d'échange *l'en vint faire sortir; — ou elle était proposée sans ou sous condition à quelque sanctuaire. Mais, dans ce dernier cas, il ne s'agissait plus de réception solennelle; & avant d'être admise, même obscurément, sur l'autel auquel on venait l'offrir, la relique devait se soumettre à une enquête spéciale, destinée à tenir lieu du certificat d'origine absent; le résultat de cette enquête, s'il se trouvait favorable, était, en général, aussitôt mis en écrit. De là toute une série de* narrations contemporaines, *souvent plus instructives, toujours plus curieuses que les comptes-rendus solennels.*

D'ailleurs, une fois admis aux honneurs d'un culte public, les apports privés pouvaient, aussi bien que les envois officiels, donner lieu à des fêtes commémoratives, à des pèlerinages, & partant à la production de tous les monuments écrits de second ordre, que j'ai énumérés plus haut. Il faut même reconnaître qu'ils ont été, plus souvent que ces derniers, l'objet de diverses mentions utiles à l'histoire, & que nous fournissent, soit les inscriptions commémoratives, *soit les* nécrologes *ecclésiastiques, relatant les noms des donateurs des reliques, soit les* pancartes *& les* inventaires *de trésors décrivant les reliquaires, soit enfin les* chroniques *locales donnant la date & souvent les détails de la translation.*

Je terminerai enfin par deux observations générales que m'ont suggérées les textes mêmes que je vais étudier.

La première, c'est qu'à une ou deux exceptions près, il est inutile de rechercher les documents que je viens d'énumérer, hors des limites géographiques des pays d'où étaient partis les croisés de 1204.

La seconde, c'est que les dépouilles insignes, transportées dans des sanctuaires, depuis longtemps vénérés,

n'ont jamais produit des matériaux historiques aussi importants, ni surtout aussi curieux que la translation d'une relique obscure dans une église jusque-là déshéritée, *comme si la nécessité ou le désir de procurer, à la fois, à cette relique & à son nouvel asile, une notoriété qui leur faisait, auparavant, défaut à tous deux, ait dû forcément donner naissance à des monuments écrits assez nombreux & assez intéressants pour provoquer cette notoriété.*

Avant de passer à l'examen de ces nombreux documents, il convient de les classer, abstraction faite de leur origine officielle ou privée, en quatre séries distinctes.

La première comprendra toutes les pièces d'un caractère narratif, & que, faute d'un terme plus précis, je désignerai sous le nom de documents hagiographiques.

Dans la seconde, viendront se ranger les documents liturgiques, *nés des fêtes commémoratives des translations.*

La troisième embrassera les lettres, actes & chartes *relatifs à ces translations.*

Enfin, sous le titre de documents divers, *je réunirai dans la quatrième tous les textes de second ordre, qui n'auraient pas trouvé place dans les trois premières. Et comme je n'entends présenter ici que le résultat de la première exploration qu'il m'a été possible d'entreprendre, j'aurai soin d'indiquer dans chaque classe, à côté des documents étudiés & publiés ici, ceux dont la théorie pure indiquait* à priori *l'existence, & qui — bien qu'ayant jusqu'ici échappé à mes investigations — peuvent être encore, avec quelque espoir de succès, l'objet de recherches ultérieures.*

* * *

III

EXAMEN DES DOCUMENTS

HAGIOGRAPHIQUES

NÉS DU

TRANSPORT EN OCCIDENT

DES

DÉPOUILLES RELIGIEUSES DE CONSTANTINOPLE

J'*ai réuni les textes de la première claſſe ſous la déſignation de documents* hagiographiques, *pour ne point uſer du mot plus exact, mais barbare, de* lipſanographiques, *très-uſité de l'autre côté du Rhin au ſiècle dernier. D'ailleurs, les tranſlations des reſtes des ſaints ont toujours été regardées comme un appendice de leurs vies : en me ſervant donc de cette expreſſion impropre, je ne m'écarte point, autant que les apparences le pourraient faire croire, de l'uſage général.*

J'ai dit plus haut que les envois officiels *de reliques avaient ſouvent été l'objet de* comptes-rendus, *racontant la tranſlation & la ſuſception des reliques envoyées ; j'ai fait entendre également que les* apports privés *avaient donné lieu à des* enquêtes, & *que les* dires *de ces enquêtes avaient formé le cadre de narrations ſpéciales ; ſi, à ces deux catégories, l'on vient à joindre des* récits poſtérieurs, *faits, dans les ſiècles ſuivants, à l'aide de textes aujourd'hui perdus, & traitant de ſujets analogues à ceux de ces narrations ſpé-*

ciales, on aura les trois séries de documents que j'ai réunis ici sous le nom d'hagiographiques.

Passons à l'examen successif de ces trois séries.

I
Comptes-rendus officiels.

Un témoin oculaire, Mathieu Paris, nous a laissé une peinture curieuse de la réception en Angleterre d'une relique qui ne venait pas, il est vrai, de Constantinople, mais dont la translation avait été toute semblable à celle des objets sacrés dont nous parlons, & dont l'arrivée eut lieu vers la même époque. Ici nous voyons le roi d'Angleterre, Henri III, cherchant à éclipser saint Louis, convoquer la noblesse & le clergé de son royaume à une procession, puis à une assemblée magnifique; la cérémonie est scrupuleusement décrite, & nous assistons, dans la basilique elle-même, à une sorte de plaidoirie pour & contre l'authenticité de la relique, plaidoirie dont celle-ci sort triomphante. Séance tenante, le roi fait venir au pied du trône Mathieu Paris, & lui ordonne de mettre en écrit le récit de la susception.[1] *Ce récit était un des comptes-rendus officiels dont j'ai à parler, & bien que ce ne soit point avec une pareille solennité qu'aient dû prendre naissance tous les documents de ce genre, on peut affirmer — au moins en ce qui concerne les reliques venues de Constantinople — que la confection n'en fut jamais abandonnée au premier venu: le nom seul de l'archevêque de Sens, Gauthier Cornut, l'un des personnages les plus considérables de son temps, montre l'importance que saint Louis attachait, en la lui confiant, à la rédaction du compte-rendu officiel de l'arrivée de la sainte Couronne.*

La principale source de ces comptes-rendus était, naturellement, le texte des pièces qui avaient accompagné l'envoi:

1 « Supplico igitur, & supplicando « precipio, ut, te expresse & plenarie « scribente, hec omnia *scripto nota-* « *bili indebiliter libro* commen- « dentur. » Matt. Paris, ed. Watts (L. 1684, in-f.), p. 642.

le chanoine anonyme de Langres, qui est l'auteur de l'un de ces documents, reproduit, dans une partie de son discours, des phrases entières & jusqu'aux expressions mêmes d'une charte authentique, délivrée par Pierre Capuano.[1] *Avec ces actes officiels, les dires des porteurs de l'objet envoyé, & quelques notions générales, auxquelles les rédacteurs empruntent presque toujours un résumé succinct de l'histoire des croisades, ont dû former le fonds sur lequel ils ont exercé tous les efforts de leur rhétorique; car l'éclat du style, tel au moins qu'on le comprenait à cette époque, paraît avoir été, en écrivant leurs récits, l'objet de leur préoccupation dominante. Une fois le compte-rendu rédigé, il était déposé, avec toutes les formalités voulues,*[2] *dans les archives des cathédrales, où plus d'un conserve encore la place d'honneur qui lui fut alors assignée: on obéissait ainsi aux prescriptions du IVe concile de Latran,*[3] *s'élevant contre les récits de translations apocryphes ou légendaires, dont on avait tenté quelquefois d'abuser la crédulité des pèlerins.*

Il semblerait donc, à première vue, qu'il suffit de suivre en Occident chacun des envois officiels dont il est question plus haut, pour retrouver le compte-rendu correspondant, mais malheureusement il n'en est pas ainsi. Dans un certain nombre de circonstances, de simples procès verbaux de susception, *dont nous aurons à nous occuper plus loin, paraissent avoir tenu lieu du document plus étendu dont nous parlons : c'était le cas des églises déjà très-riches en reliques, comme St-Denis, où furent déposés les présents impériaux envoyés par Baudouin Ier à Philippe-Auguste. Puis un grand nombre de ces comptes-rendus ne sont point par-*

1 Petri Capuani *Epist.*, plus loin, II, pp. 70-73. — 2 En Italie, ces comptes-rendus se faisaient par ministère de notaire. V. Baronius, ad ann. 1091, nº 17; *AA. SS. Boll.*, Febr. II, pp. 324-331.

3 « Prælati non permittant illos « qui eorum ecclesias causa vene- « rationis accedunt, vanis *figmen-* « *tis* aut *falsis* decipi *documentis* » (*Concil. Lateran. IV*, decr. LXII, d. Mansi, XI, I, p. 214).

venus jusqu'à nous. Ainsi il ne nous reste aucun récit de l'arrivée à Troyes des envois considérables faits par Garnier de Trainel, bien que les porteurs de ces envois, Jean l'Anglois & Pierre, chanoine de St-Martin de Troyes,[1] *paraissent avoir été des personnages lettrés. Dans l'hypothèse où l'une des narrations perdues, dont Albéric nous a laissé des fragments, aurait été composée à Clairvaux, il est probable que cette narration n'était autre chose que le récit officiel de l'arrivée, dans l'abbaye champenoise, des dons de l'empereur Henri. Enfin saint Louis, qui avait fait, en* 1239, *rédiger un compte-rendu de la susception de la S. Couronne, semble avoir agi de même en* 1241, *pour la vraie Croix, la Lance & l'Eponge:*[2] *nous n'aurions plus que des fragments de ce dernier récit.*

D'autre part, les Bollandistes, qui devraient être le guide naturel de semblables recherches, ne sont que d'un faible secours pour la question qui nous occupe: les reliques de Rome & d'Espagne attirent, avant toutes autres, leur attention: or, la prise de Constantinople ne parait avoir fourni que peu de chose à Rome, & rien à l'Espagne; de plus, toutes les fois que les éditeurs des Acta Sanctorum *rencontrent sur leur chemin quelque sujet touchant de près ou de loin aux reliques du Christ ou de la Vierge, ils renvoient invariablement le lecteur à un futur traité spécial sur la matière, traité projeté dès le XVII*e *siècle & encore à paraître: or, les reliques apportées à la suite de la IV*e *croisade, étaient presque toutes des reliques de l'Enfance, de la Vie & de la Passion du Sauveur.*

1 V. ci-dessous, II, pp. 106, 110. — 2 Voir Gaufridus de Bello Loco, dans les *Hist. de la France*, XX, p. 151, Le Nain de Tillemont (Éd. de la Soc. d'H. de Fr., II, p. 342), & l'*Inventaire des meubles de Louis X* (*Hist. de la France*, XXII, p. 770): « 4 quayers, ij « des reliques & ij de la couronne. » Etaient-ce des registres contenant les copies des actes relatifs aux deux translations, ou des récits des susceptions?

Cette remarque étant une fois faite, tant pour les comptes-rendus officiels que pour les autres récits de translations dont j'ai à parler plus loin, je passe à l'analyse des cinq documents de cette catégorie que j'ai pu réunir : le compte-rendu *de Soissons, le* récit *anonyme de Halberstadt, les* narrations *du chanoine de Langres & de Richard de Gerberoy, &* l'histoire *de Gauthier Cornut. Un sixième aurait pu y être joint, comme ayant trait à une relique de Constantinople, apportée officiellement en Occident en* 1204 *— la* Translation du bras de S. Philippe *à Florence*[1] *— mais cette translation n'ayant rien de commun avec la IVe croisade, j'ai dû la laisser de côté.*

a) ANONYME DE SOISSONS. *Le récit anonyme de Soissons est un exemple intéressant de ces documents dont j'ai parlé plus haut,*[2] *& à la disparition définitive desquels il ne faut jamais croire complétement. Connu de Du Cange, qui se proposait de le publier à la fin de son* Traité du chef de S. Iean,[3] *il fut cité quatre fois par l'illustre historien dans ses* Notes à Villehardouin.[4] *Plus tard on le crut détruit, & Dom Brial qui avait pensé, mais à tort, pouvoir l'identifier avec l'une des narrations citées par Albéric,*[5] *en déplorait la perte en* 1822 :[6] *il n'était, heureusement, qu'égaré ; la Bibliothèque royale racheta en* 1843[7] *le manuscrit même*

1 Publiée par les Bollandistes (Mai. I, pp. 16-17) & réimprimée, sur le document original, à la suite de Monachus, éd. de Lyon, pp. 97-102. — 2 V. plus haut, p. xx. — 3 Du Cange, *Chef de saint Jean*, p. 149. — 4 Pp. 257, 315, 340, 345. — 5 M. Klimke, qui ne connaissait point la publication de l'abbé Poquet, observe, à l'appui de l'opinion de D. Brial, que, dans le titre de la narration citée par Albéric, Nivelon de Chérisy figure en tête des croisés, ce qui pourrait prouver tout au plus (comme je le montrerai ailleurs) que l'auteur de cette narration était originaire ou voisin du diocèse de Soissons. — 6 Dans ses notes à Albéric (*Hist. de la Fr.*, XVIII, p. 767). — 7 *Rituale Suess.*, præf., p. x : c'est aujourd'hui le n° 8898 du f. latin.

consulté par Du Cange,[1] *& M. l'abbé Poquet le publia en* 1856, *avec beaucoup de soin, sous le titre de:* Rituale Suessionense. *Le récit anonyme de Soissons, qui remplit les fol.* 211-214 *de l'original, forme le chapitre VII (p.* 264-270) *de cette édition.*[2]

La place qu'il occupe dans un recueil liturgique rédigé par les ordres mêmes de l'évêque, montre, à elle seule, que cette narration doit être rangée dans la catégorie des comptes-rendus officiels: de plus, les termes dans lesquels l'auteur (clerc ou peut-être chanoine de l'église de Soissons) parle d'Henri Ier & de Nivelon, prouvent que le document a été écrit peu après l'arrivée des grandes reliques de Soissons: car cette arrivée eut lieu en 1205 (27 *juin &* 16 *octobre*), *& le récit qui traite Nivelon de Chérisy* († 1207, 13 *sept.) comme encore vivant, & ignore le couronnement d'Henri I*er (1206, *août), a dû, évidemment, être écrit entre la susception & ces deux dernières dates. Ainsi que son titre*[3] *l'indique, il parle d'abord de la Terre-Sainte & débute par une histoire abrégée de la III*e *croisade (pp.* 3-5), *résumé exact des notions générales qui devaient avoir cours en France sur ces événements encore tout récents.*[4] *A ce préambule succède en deux pages* (5-7) *une véritable histoire de la IV*e *croisade, depuis la prédication de Foulques de Neuilly jusqu'au couronnement de Baudouin I*er*: ce petit récit concorde d'une manière remarquable avec celui de Günther que*

1 Ce fait résulte, en premier lieu, de l'origine du msc. qui provient, comme celui consulté par Du Cange (*Notes à Villeh.*, p. 57), de la cathédrale de Soissons &, en second lieu, de la collation entre le texte de ce manuscrit & celui des quatre passages cités par Du Cange. — 2 Un tirage à part à très-petit nombre de l'Anonymus Suessionensis (Laon, Fleury, 8 pp. in-4) a été publié la même année par M. Poquet, à la libéralité duquel j'en dois un exemplaire. — 3 *De terra Iherosolimitana & quomodo ab urbe C. P. ad hanc ecclesiam allate sunt reliquie.* — 4 Les mots *Gregorius III* pour *Gregorius VIII* & *Brachium s. Gregorij* pour *Brachium s. Georgij* (p. 4) ne sont évidemment que des erreurs de copiste.

j'analyserai plus loin: il fait jouer aux Vénitiens le même rôle odieux & tortionnaire, à Alexis IV la même conduite indécise, & dépeint de même les embarras qui forcèrent les croisés à tenter le deuxième siége de Byzance.

Le passage, déjà signalé, du reste, par Du Cange,[1] *où* André Dureboise *est représenté comme appartenant sinon à la famille, au moins aux gens de Nivelon, parait mettre à néant les efforts tentés par des savants belges pour faire de ce personnage un flamand, seigneur de Iurbise.*

A ce précis des deux prises de Constantinople succède la liste des présents envoyés par Nivelon à trois sanctuaires de son diocèse, puis de ceux qu'il apporta lui-même à son retour en France, & le récit de la réception que reçurent à Soissons ces objets sacrés.

b) ANONYME DE HALBERSTADT. *J'ai placé en second lieu un morceau assez long, inséré sous le titre de* « Peregrinacio in Greciam & adventus reliquiarum de Grecia » *dans une chronique anonyme, consacrée à l'histoire des évêques de Halberstadt, & rédigée dans les premières années du XIII*e *siècle : ce morceau me paraît en devoir être détaché, au même titre que la* Devastatio Constantinopolitana *l'a été des* Annales de Würzbourg, *& que devrait l'être de la* Chronique d'Auxerre *le chapitre que Robert Abolant y consacre à la IV*e *croisade.*[2] *Comme ce dernier & comme la* Devastatio, *la* Peregrinacio in Greciam *forme un tout complet; elle interrompt & même reprend sur quelques points le récit du clerc de l'église de Halberstadt,*[3] *auteur anonyme du* Liber in annos*; ce dernier, qui semble, du reste, devoir être considéré comme l'auteur, aussi bien de la grande chronique, que du morceau intercalé, a soin de prévenir le lecteur de cette interruption.*[4]

1 *Notes à Villeh.*, p. 315. — 2 *Chron. Autissiodor.* (ed. Camusat, Trecis, 1609, in-4), ff. 97 & s. — 3 Pertz, *SS. RR. Germ.*, XXIII, p. 73. — 4 V. plus loin, I, p. 11 n.

La Peregrinacio in Greciam *me paraît avoir été rédigée avant le* Liber in annos, *dans lequel elle est insérée, & entre le* 21 *juin* 1208, *date de l'assassinat de Philippe de Souabe, & le mois de septembre de la même année, époque de la donation que Conrad de Krosigk fit à la cathédrale de Halberstadt*[1] *— donation dont il n'est fait qu'une mention vague dans la* Peregrinacio (*p.* 21) *— comme si le fait était trop récent pour être raconté avec détails, tandis que d'autres pièces moins intéressantes s'y trouvent recueillies.*

L'œuvre de l'anonyme de Halberstadt est évidemment, comme celle de l'anonyme de Soissons, une pièce officielle, émanée de la chancellerie épiscopale; comme Nivelon dans celui-ci, Conrad de Krosigk occupe, dans le premier, le centre de la narration: ce sont ses gestes spéciaux que l'on raconte, en insistant sur le plus important de tous, l'apport des reliques, & il ne serait pas impossible que le récit eût été écrit sous sa dictée: car il donne, sur la part prise par l'évêque de Halberstadt aux premiers événements de la croisade, des renseignements que ce dernier a pu seul fournir, tandis qu'il se montre assez inexact pour tous les faits dont Conrad n'a point été témoin oculaire, en particulier pour les conditions du pacte de 1201 (*p.* 11).[2] *L'usage que j'ai fait ailleurs*[3] *de la* Peregrinacio in Greciam, *pour exposer le rôle ambigu joué par le prélat allemand entre les prétentions opposées d'Innocent III & de Philippe de Souabe, me dispense de faire remarquer ici quel jour le récit de Halberstadt jette sur ce personnage intéressant. Je noterai seulement la coïncidence remarquable de la réconciliation de Baudouin Ier avec Boniface, avec le départ subit pour la*

1 Cette charte, publiée plus loin (t. II, pp. 83-87), étant datée de 1208 ind. XI, est antérieure au 25 sept. 1208, & a dû probablement être délivrée le jour de la fête anniversaire des reliques, 17 août.

2 Les otages, soi-disant laissés à Venise par les ambassadeurs des croisés, n'ont probablement jamais existé. — 3 *Innocent III, Philippe de Souabe & Boniface de Montferrat* (P., Palmé, 1874, in-8), pass.

Terre-Sainte de l'évêque de Halberstadt,[1] *comme si, après cette réconciliation qui mettait définitivement à néant les projets de Philippe de Souabe, Conrad eût trouvé désormais inutile toute ingérence de sa part dans les affaires byzantines.*

Comme je viens de le dire, pour tous les faits auxquels Conrad a pris part, c'est-à-dire après le 13 *août* 1202, *époque où il rejoignit les croisés à Venise* (*p.* 11), *le témoignage de la* Peregrinacio *est très-important; bien qu'extrêmement favorable aux Vénitiens, dont Conrad paraît avoir été particulièrement distingué* (*pp.* 11 *&* 17), *& s'enveloppant plus d'une fois de réticences qu'explique parfaitement la fausse position de l'évêque, entre le pape & le roi des Romains, le récit reste toujours d'accord avec les affirmations principales de la correspondance pontificale. La demi-trahison de Pierre Capuano* (p. 12), *l'arrivée en temps utile des lettres prohibant l'attaque de Zara* (*ibid.*), *le serment exigé des croisés de s'abstenir désormais de semblables agressions* (*p.* 13) *sont nettement indiqués par la* Peregrinacio, *qui nous donne de plus, pour tous ces événements, des dates nombreuses & importantes.*

Elle signale comme s'étant embarqués à Venise quatre abbés cisterciens (*p.* 12), *mais un peu plus loin nous montre les déserteurs de Zara entraînés en Hongrie par* certains *de ces religieux* (*p.* 13)*: comme l'on sait, d'autre part, que les abbés de Los, de Locedio & de Pairis ne furent point de ce nombre, il faut conclure de ce témoignage intéressant qu'Ernoul avait raison en ajoutant à Gui de Vaux-de-Cernay, au moins un autre abbé, celui de Cerquanceau.*[2] *Plus difficile à expliquer est l'assertion de l'anonyme de Halberstadt, relative à un certain ermite ragusien, doué du don de prophétie, & dans lequel les Allemands reconnurent le comte Burchard de Hallermunde* (*p.* 14) *— la généalogie*

1 1204 (fin août). — 2 Ernoul, éd. Mas Latrie, p. 351.

de cette famille ne laissant, jusqu'à ce jour, aucune place à un semblable personnage.[1] *Le passage des croisés à Corfou (p.* 14) *donne sujet à l'anonyme de raconter plusieurs particularités sur lesquelles se taisent les autres chroniqueurs: l'archevêque grec*[2] *est mis en scène, de façon à montrer quels sentiments les Grecs les plus éclairés nourrissaient alors contre les Latins. Par un itinéraire assez détaillé, mais confus (p.* 15), *il amène enfin les croisés à Constantinople, mais là malheureusement tourne court & résume en quelques lignes le reste de la croisade, jusques & y compris la mort de Baudouin Ier, renvoyant à un* traité spécial *à écrire sur la matière, traité dont j'ai déjà parlé plus haut & dont la perte — si tant est qu'il ait jamais existé — est infiniment regrettable.*

Le reste de la Peregrinacio *n'est plus que le récit du pèlerinage de Conrad en Terre-Sainte & de son retour en Occident: nous y voyons que l'archevêque de Tyr suivit à Constantinople les légats du pape:*[3] *qu'en leur absence l'évêque de Halberstadt, qui avait obtenu d'eux la levée des censures qu'il venait d'encourir,*[4] *administra le diocèse de Tyr, releva les murs de la ville & consacra l'évêque de Sidon (p.* 16), *& qu'il ne quitta la Syrie qu'après s'être prudemment muni d'une absolution provisoire des légats, & d'une lettre de recommandation des chrétiens de la Terre-*

1 Voir: Von Alten, *Beitr. z. Geneal. d. Grafen v. Hallermunde* (d. la *Zeitschrift d. hist. Vereins f. Niedersachsen*, 1863, pp. 159 & s.); R. Röhricht, *D. Deutschen auf den Kreuzz.* (d. la *Zeitschr. f. d. Philol.*, VII, p. 153). — 2 Peut-être le théologien Georges de Corcyre, qui eut en 1238 une conférence avec les Franciscains (Fabricius, *Bibl. græca*, ed. Harles, XII, p. 38. — 3 V. *Gesta Inn. III*, c. 95; Inn. III *Epist.*, VIII, 126.

4 Le chroniqueur ne parle ici que de l'excommunication dont Conrad avait été frappé, comme fauteur de Philippe de Souabe, par Gui Paré, évêque de Préneste, cardinal-légat en Allemagne; mais comme Conrad avait pu, deux ans auparavant, s'en faire relever par Capuano à Venise, il s'agit évidemment des censures encourues en raison du changement de direction de la croisade.

Sainte pour le pape (pp. 17-18). *L'arrivée de Conrad à Venise, où l'attendait un envoyé spécial de Philippe de Souabe, impatient de savoir les causes & les détails de son échec en Orient (p.* 17), *le récit du voyage du prélat allemand à Rome, où il resta jusqu'à la fin de juin, enfin son retour à Halberstadt, remplissent la fin de la première partie de la* Peregrinacio.

La seconde partie, très-courte d'ailleurs, est entièrement consacrée au trésor considérable de reliques que Conrad avait rapportées de Constantinople, & qu'il avait eu soin de laisser prudemment à Venise, avant de se rendre à Rome. La susception solennelle de ces reliques, leur description, la fondation de la fête commémorative, occupent les deux dernières pages (20-21) *du récit, & ce n'est pas sans sourire que l'on y voit la mort du malheureux Philippe de Souabe considérée, par ses partisans mêmes, comme une sorte de débarras providentiel, & attribuée à l'influence mystique des objets sacrés que Conrad a rapportés de Constantinople.*

La chronique, dans laquelle la Peregrinacio *se trouve insérée, n'existe qu'en un seul manuscrit du XVe siècle, sous le titre de* Liber in annos pontificum Halberstadensium,[1] *d'après lequel le Dr Schatz en a donné une édition excellente, accompagnée d'une préface critique,*[2] *— édition qui a fait rejeter le texte imparfait publié par Leibnitz au siècle dernier, dans ses* SS. RR. Brunswicensium.[3] *Leibnitz n'avait eu entre les mains qu'une copie défectueuse d'un second manuscrit, aujourd'hui perdu, mais dont la bibliothèque de Hambourg possède une mauvaise reproduction moderne.*[4]

C'est donc sur l'édition du Dr Schatz que j'avais publié, — avec quelques corrections sans importance, dans la liste des reliques, — le texte de la Peregrinacio *inséré plus loin, lors-*

1 Halberstadt, Gymnasialbibl. n° 63 : v. Schatz, préf., p. iv. — 2 Halberstadt, Dölle, 1839, in-4. 3 T. II, pp. 110-148. — 4 *Hist. germ.*, n° 355 ; v. les *Arch. f. ält. deutsche Gesch.*, VI, p. 248.

qu'a paru, dans le XXIIIe volume des Scriptores *de Pertz,*[1] *une nouvelle édition de la chronique de Halberſtadt, ſous le titre arbitraire de* Geſta pontificum Halberſtadenſium. *En ce qui concerne la* Peregrinacio in Greciam, *le ſavant éditeur, ſe ſervant du même manuſcrit, n'a ajouté au texte de Schatz que des notes plus nuiſibles qu'utiles.*[2] *Je n'ai donc pas cru devoir modifier cette partie, déjà imprimée, de mon recueil. Je ferai ſeulement obſerver que dans leurs préfaces reſpectives, M. Weiland, pas plus que ſes prédéceſſeurs, n'ont jugé la* Peregrinacio in Greciam *digne d'attention, car ils n'en diſent point un ſeul mot.*

c) CHANOINE ANONYME DE LANGRES. *En* 1 65, *Jean du Bois publia au tome II de ſa* Bibliotheca Floriacenſis,[3] *ſous le titre de* Liber de Tranſlationibus reliquiarum S. Mamantis in Gallias, *un opuſcule contenant le récit des tranſlations ſucceſſives, à Langres, de trois reliques de ſaint Mammès. Ce récit fut reproduit littéralement par Surius,*[4] *puis avec quelques modifications de titres & un commentaire nouveau par Pinius, dans les* Acta Sanctorum.[5]

1 La *Peregrinacio* occupe les pp. 116-121. — 2 A part quelques corrections faites déjà par Schatz au mſc. de Halberſtadt, M. L. Weiland a mis (p. 11, l. 6 de mon édition): *ſubvenirent* au lieu de *ſubſervirent*; (p. 13, l. 5 en rem.) *Yſachius* au lieu de *Alexius* (?); (p. 14, l. 11 en rem.) *regni* au lieu de *regis*, & a (p. 15, l. 1) remplacé *Paros* par *Paphos* & *Delos* par *Delphos*!? Quant aux annotations, je n'en citerai que deux: M. Weiland (p. 118) place en 1206! la bataille d'Andrinople (14 avril 1205), & ſe donne la peine de rectifier le paſſage très-clair où l'anonyme de Halberſtadt raconte qu'Alexis III, à Meſſinople, fit crever les yeux à Murzuphle (Nicetas, p. 806, Villeh., n°s 270-271), pour y montrer Iſaac II aveuglé par Alexis III en 1195!! — 3 T. II, pp. 226-239. — 4 Surius, *Vitæ SS.*, 1618 (4e & dernière édition), Aug., pp. 176-179. — 5 *AA. SS.*, Aug. III, pp. 440-446. Pinius dit en parlant du texte qu'il donne: « A mendis « expurgavimus, intacta tamen « ſemper rerum ſubſtantia »; mais il n'a changé que les titres des chapitres.

Il eſt diviſé en trois parties, correſpondant chacune à l'arrivée de l'une des trois reliques, toutes trois rapportées de Conſtantinople, mais la troiſième ſeulement à la ſuite des événements de 1204. Le chapitre relatif à cette dernière tranſlation, le ſeul d'ailleurs qui doive nous occuper ici, eſt le plus long & le plus important de tous — les deux précédents ne devant, de l'aveu de l'auteur lui-même,[1] être conſidérés que comme un ſimple préambule. Cet auteur était un prêtre langrois, peut-être même un chanoine de Langres, comme le veut Jean du Bois qui puiſa, ſans doute, ce renſeignement à une ſource qui nous fait défaut aujourd'hui.[2] Il a compoſé ſon ouvrage en 1209, l'année même de la tranſlation de la troiſième relique,[3] & pendant le court intervalle de temps qui ſépara l'élection de Guillaume de Joinville, évêque de Langres, de la conſécration de ce prélat.[4] Son récit n'offre peut-être point un caractère officiel auſſi marqué que celui des anonymes de Soiſſons & de Halberſtadt, mais mérite cependant d'être rangé à côté de ces derniers, comme ayant été rédigé par ordre de l'évêque, & s'appuyant ſur le certificat ſolennel délivré à la relique, au départ de Conſtantinople, certificat dont le texte eſt parvenu juſqu'à nous.[5] Ici, d'ailleurs, comme dans les deux narrations précédentes, c'eſt le donateur & en même temps le porteur de la relique qui eſt le héros du récit, & dont les dires ont dû guider l'écrivain.

Bien qu'il fourniſſe ſur le pillage de Conſtantinople, ſur le partage du butin, ſur Garnier de Traînel & Pierre Capuano, enfin ſur le ſoin apporté par les prélats de l'armée latine à la vérification des reliques dont ils avaient à certi-

1 « Accedo ad rem *propter* « *quam* incepi » (p. 28). — 2 Explicit du *Liber*, p. 239; v. Pinius, p. 427. — 3 Un peu plus de 3 ans après la mort de Garnier de Traînel (14 avril 1205). — 4 Voir Pinius, p. 439; cf. *Hiſt. litt. de la France*, VIII, 128, XXI, 577. — 5 Publié ci-après, t. II, pp. 70-73: je diſcuterai plus loin l'authenticité de ce document, mais les concluſions auxquelles j'arriverai ne retireront rien au rôle qu'il a dû jouer à ſon arrivée à Langres.

fier l'authenticité, des particularités intéressantes, le Liber de Translationibus S. Mamantis *ne contient pas beaucoup de faits historiques proprement dits : la partie la plus intéressante est celle qui touche le clerc langrois, Walon de Dampierre,*[1] *qui obtint en* 1205, *de Pierre Capuano, le chef de saint Mammès, volé dans l'abbaye de ce nom, & après de nombreuses aventures, le rapporta quatre ans après dans sa ville natale. Nous avons ainsi un exemple curieux de la vie que menèrent plus d'un de ces clercs qui avaient suivi en si grand nombre les croisés : nommé d'abord en* 1205 *prévôt de l'église des XL Martyrs*[2] *& pourvu d'un autre bénéfice à Constantinople, il se fait élire l'année suivante évêque de Dimikos (aujourd'hui Domochi), au royaume de Thessalonique (p.* 31*), puis sollicite & obtient du pape de réunir à ce premier siége celui de Calydon;*[3] *mais trois jours après sa consécration, pressé de rapporter en France sa précieuse relique, il s'enfuit, après avoir vendu à Amé Buffa, connétable du royaume, les biens de son église,*[4] *& finit par regagner son pays natal, où l'apport du chef d'un patron vénéré le fait vivre & mourir honoré de la considération de ses compatriotes.*[5]

Jean du Bois avait publié ce petit opuscule d'après un manuscrit du monastère des Célestins des Ternes :[6] *ce manuscrit est aujourd'hui perdu, & mes recherches pour en découvrir*

1 Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray (Hte-Saône). — 2 Plus loin, II, p. 72. — 3 Inn. III *Epist.*, XI, 114 (1208, 13 juillet). — 4 Id., *ibid.* XI, 120, XIII, 104, 113, 120, XV, 48. — 5 V. plus loin, I, p. 26, II, pp. 71, 188. — 6 Les Ternes (Creuse); c'est par erreur que dans le *Mémoire* cité plus haut, p. 102, j'ai dit « Fleury-sur-Loire » « au lieu de Terne. » Du reste, cette question des manuscrits du *Liber transl. s. Mamantis* est confuse. Malgré l'affirmation très-nette de J. du Bois, J. Vignier, écrivain langrois, assure que le texte donné par la *Bibl. Floriacensis* a été emprunté au grand *Lectionarium* de la cathédrale de Langres (J. Vignier, *Décade hist. du diocèse de Langres*, I, liv. 3, ch. 23, P. Bibl. nat., St-Germ. fr. 2026).

un autre ayant été infructueuses, j'ai dû me borner à reproduire le texte de la Bibliotheca Floriacensis, *sans tenir compte des modifications de Pinius.*

d) RICHARD DE GERBEROY. *J'arrive à un document intéressant à un double titre, d'abord comme ayant été perdu, retrouvé & encore reperdu dans des temps assez voisins de nous, puis comme offrant un exemple d'une de ces versions littérales modernes, dont j'ai cherché plus haut à faire ressortir l'importance; je veux parler du récit de la translation à Amiens de la face de saint Jean-Baptiste.*

En 1609, *au ch. VI de son* Recueil de la vie & mort de saint Jean-Baptiste, *Robert Viseur, chanoine d'Amiens,*[1] *traduisait, mot pour mot, cette petite narration latine d'après un manuscrit qui devait alors se trouver à Amiens ou aux environs. En* 1646, *le P. Ignace de Jésus-Maria (Jacques Sanson) empruntait à un autre manuscrit ce qu'il dit de la susception de cette relique dans son* Histoire d'Abbeville,[2] *& cependant en* 1665, *Du Cange, qui croyait l'original déposé aux archives de Saint-Martin de Picquigny,*[3] *ne pouvait, malgré ses recherches, retrouver ni ce dernier, ni les deux autres copies, &, comme il ignorait que le traité de Viseur (qu'il avait d'ailleurs entre les mains) fût la traduction littérale de la* Translation, *il déplorait amèrement la perte de celle-ci.*[4] *En* 1707, *au contraire, le P. Papebrok, qui avait éprouvé les plus grandes difficultés à se procurer le* Recueil *de Viseur, recevait communication de deux copies de la* Translation,[5] *contenant, sinon l'original entier, du moins la plus grande partie de ce récit, & le*

1 Robert Viseur, chanoine, puis vicaire-général d'Amiens, né en 1555, † 1618. — 2 *Hist. ecclés. d'Abbeville*, pp. 145-150, & *Hist. des comtes de Pontieu*, pp. 110-116. — 3 Du Cange, *Chef de s. Jean*, p. 96.

4 Id., *ibid.*, p. 123. — 5 *AA. SS.*, Iun. V, p. 639. L'un de ces manuscrits appartenait à Nicolas de Beaufort, l'autre à la collégiale de St-Wulfran d'Abbeville; Papebrock n'indique point leur âge.

publiait au tome V de Juin des Acta Sanctorum.[1] *Aujourd'hui enfin, tous les manuſcrits de l'opuſcule paraiſſent avoir diſparu d'Abbeville & d'Amiens, mais Viſeur exiſte encore, bien qu'à l'état d'exemplaire preſque unique.*[2]

Suivant le texte même de la Tranſlation, *ce document ne ſerait que la reproduction d'un rapport oral*[3] *de Walo, de Sarton,*[4] *chanoine de Picquigny; d'autre part, Viſeur dans ſa préface,*[5] *& plus tard Du Cange, en attribuent formellement la rédaction à Richard de Gerberoy, évêque d'Amiens, au moment de l'arrivée de la face de ſaint Jean:*[6] *ce prélat aurait recueilli le récit de la bouche de Walon. Je dois dire que les louanges exagérées, que Richard reçoit dans l'opuſcule,*[7] *rendent cette attribution très-difficile à admettre au premier abord; cependant comme Viſeur a eu*

1 *AA. SS.*, Iun. IV, pp. 745-747 (réimpreſſion, V, pp. 639-641). Depuis l'impreſſion du préſent *Recueil*, ce texte a été reproduit ſans changements, par M. Charles Salmon, à la ſuite de ſon intéreſſante *Hiſtoire du chef de ſ. Jean-Baptiſte* (Amiens, Langlois, 1876, in-12), pp. 199-203. — 2 Amiens, Rob. Hubault, 1649, in-12 (Bibl. nat., L K[7] 159): c'eſt, ainſi que l'indique l'épître dédicatoire, la 5[e] édition: je poſſède un exemplaire de la 4[e] (Amiens, Jacques Hubault, 1618, in-12). Le P. Daire (*Hiſt. litt. de la ville d'Amiens*, P., Didot, 1782, in-4, pp. 149-151) n'en connaiſſait que deux antérieures, 1609 & 1613: mais il eſt probable que la première était identique avec l'opuſcule ſuivant dont il donne ainſi le titre: « *Le miroir ardent de la* « *Vie & Mort du glorieux précurſeur de Notre Sauveur, ſ. Jean-* « *Baptiſte, plus un ample narré du* « *tranſport de ſes ſaintes reliques* » (Paris, Rollin Thierry, 1604, 48 pp. in-8). On n'en connait aucun exemplaire. — 3 « Walo « cuius relatio nobis hiſtorie pre- « ſentis ſeriem notam fecit » (Plus loin, I, p. 37). — 4 Sarton, cant. de Pas, arr. d'Arras (Pas-de-Calais). — 5 « L'hiſtoire de la « tranſlation de cette face nous « en a eſté deſcripte par meſſire « Richard de Gerberoy, eueſque « de ce lieu » (Viſeur, préf., p. iv). — 6 *Gallia Chriſt.*, X, 1228. — 7 Voir plus loin (I, pp. 43-44) le paſſage mis entre crochets, qui a du reſte toute l'apparence d'une interpolation. L'*Hiſtoire litt. de la France* (XVII, 70-71) ne comprend pas la *Tranſlation* au nombre des œuvres de Richard.

entre les mains un manuscrit différent[1] *de ceux consultés par les Bollandistes, & en même temps plus complet,*[2] *on ne saurait rejeter à la légère son affirmation : car cette affirmation devait sans doute s'appuyer sur un titre qu'il a naturellement omis, puisque, se donnant pour avoir seulement* utilisé *le récit en question, il en faisait, au contraire, son œuvre propre, au moyen d'un* emprunt littéral. *Il y aurait lieu, en ce cas, de regarder la* Translation *comme le résultat oral d'un interrogatoire subi par Walon de Sarton par devant Richard, résultat mis tel quel en écrit par ce dernier.*[3] *J'ai donc respecté, au moins provisoirement, l'attribution de Viseur, sans laquelle, il faut l'avouer, j'eusse hésité à ranger la* Translation *au nombre des* comptes-rendus *officiels.*

Quel qu'en soit d'ailleurs l'auteur, le récit qui nous occupe est immédiatement contemporain de l'arrivée de la face de saint Jean, puisqu'il a été écrit du vivant, & de Walon de Sarton, & de Richard de Gerberoy[4] († 14 *mai* 1211), *& ne parait — au contraire de celui du Chanoine de Langres — avoir fait d'emprunt à aucun document diplomatique antérieur. Il devait, autant qu'on en peut juger par le préambule de la version de Viseur* (*p.* 35-36), *débuter, comme l'Anonyme de Soissons, par un précis des événements de* 1187-1204*; mais le texte qui est parvenu jusqu'à nous transporte brusquement le lecteur au milieu du sac de Cons-*

1 Entre autres variantes importantes, il faut noter (p. 37) la date du 7 septembre donnée à l'invention des reliques par Walon, au lieu du 8 que porte le texte latin. — 2 Surtout au commencement & à la fin. — 3 Je dois dire que M. Salmon (pp. 30 & 204) se refuse à voir dans l'évêque d'Amiens l'auteur de l'opuscule, & que M. l'abbé Corblet (*Hagiographie du diocèse d'Amiens*, IV, p. 332) pense que le récit original de Richard de Gerberoy est perdu, & qu'il ne nous en reste qu'une réfection postérieure ; mais cette dernière hypothèse est en contradiction formelle avec l'assertion de Viseur, confirmée par l'autorité du scrupuleux Du Cange, & avec le texte même de la *Translation*. — 4 *Gallia christ.*, X, p. 208.

tantinople, & ne s'occupe plus ensuite que de la découverte & de l'arrivée à Amiens de la face de saint Jean. Le héros de la narration, Walon de Sarton, prend part au pillage, mais obéit à la loi de rapport du butin à la masse commune (p. 37); & ce n'est qu'au bout de l'année, pendant laquelle ce rapport était obligatoire, qu'il cherche à regagner l'équivalent de ce que lui avait fait perdre son honnêteté. Devenu chanoine de Saint-Georges de Mangana, au retour d'une expédition en Lycie, où il avait dû accompagner Pierre de Bracieux,[1] *il découvre par hasard, dans les ruines de cette église, une cachette où les Grecs avaient soigneusement enfoui plusieurs objets précieux (p. 38-40).*[2] *Walon s'en empare, brise & vend les reliquaires, & se hâte de regagner la France avec les reliques qu'ils contenaient (p. 41). Il est arrêté par des brigands, d'abord à Saint-Rambert,*[3] *puis au passage du Seymard, près d'Ambronay*[4] *(p. 41-42); il arrive enfin à Maresmoutier,*[5] *& y laisse le chef de saint Philippe, puis à Beaufort,*[6] *où a lieu la susception solennelle de la face de saint Jean, qui est reçue & apportée processionnellement à Amiens par Richard de Gerberoy, le 17 décembre 1206*[7] *(p. 43-44). Walon finit ses jours, comme son homonyme de Langres, entouré des témoignages de la reconnaissance de ses concitoyens.*[8]

En l'absence de tout manuscrit du texte latin de la Translation de la face de saint Jean, *j'ai dû me contenter de*

1 Villeh. nº 341. — 2 En 1622, on montrait encore à Constantinople cette cachette (Pacifique de Provins, *Le voyage de Perse*, Paris, 1645, in-12, p. 51). — 3 St-Rambert, arr. de Belley (Ain). — 4 Ambronay, cant. d'Ambérieux (Ain). — 5 Maresmoutier, arr. & c. de Montdidier (Somme). Les archives d'Amiens (*Prieuré de Sarton*, anc. titres) contiennent une donation originale de Walon à cette abbaye. — 6 Beaufort, cant. de Rosières, arr. de Montdidier. — 7 Date confirmée par Guillaume de Nangis, plus loin, II, p. 238. — 8 Sur Walon de Sarton & sa famille, voir Du Cange, *Chef de s. Jean*, p. 106; *Necrol. Ambian.* (Biblioth. Amb., nº 194), I, ff. 8, 18, 21; II, ff. 6, 61.

reproduire servilement le texte des Bollandistes; mais j'ai cru devoir y ajouter la version de Viseur, pour montrer la valeur historique de traductions si littérales que, pour les noms propres, leur exactitude peut aller jusqu'au grotesque,[1] *& aussi parce qu'à mon sens, le titre & le préambule du chapitre de Viseur reproduisent une partie aujourd'hui perdue du document original. C'est ce titre que j'ai traduit de nouveau en latin pour le mettre en tête du texte des Bollandistes, auxquels les manuscrits n'en avaient fourni aucun. D'autre part, je n'ai pas cru devoir admettre, à la suite, les miracles dont Viseur fait suivre le récit, & que lui ont empruntés les Bollandistes; tout, en effet, porte à croire que ces miracles ne faisaient point partie du texte complet, tel qu'il l'avait sous les yeux.*[2]

e) GAUTHIER CORNUT. *Par ordre de date, & surtout en raison des circonstances, assez éloignées de la prise de Constantinople, qui précédèrent la translation qu'elle raconte, l'*Historia susceptionis s. Coronæ *de Gauthier Cornut, archevêque de Sens, doit occuper le dernier rang parmi les documents officiels que nous passons en revue, bien que (à ne la considérer qu'intrinséquement) elle en réalise peut-être le type le plus complet.*

1 C'est ainsi que *diocesis Bellicensis* (Belley) est traduit par *diocèse de Belice!* — 2 J'ai exprimé (p. 108 du *Mémoire* déjà cité) une opinion opposée: mais un examen attentif du livre de Viseur, que je n'avais pu encore me procurer, m'a démontré que ces miracles, très-postérieurs à la translation, & nettement séparés par Viseur du récit proprement dit, n'ont point le caractère de *l'appendice thaumaturgique* spécial, dont sont ordinairement accompagnés les documents narratifs des deux séries suivantes, documents dont je vais avoir à m'occuper. Je n'en maintiens pas moins, malgré l'avis exprimé par M. Salmon (p. 204), les conclusions que j'ai formulées tout à l'heure à l'endroit du texte perdu, traduit par Viseur — texte sinon tout-à-fait original, du moins différent de celui des Bollandistes & plus complet; j'aurai, du reste, à y revenir à propos des leçons de Longpré.

L'ouvrage de Gauthier Cornut[1] *ne nous est parvenu que dans deux manuscrits modernes, dont l'un*[2] *a servi à l'édition princeps, & dont l'autre*[3] *n'est qu'une copie beaucoup plus récente du premier. Ces deux manuscrits ne portent ni titre, ni nom d'auteur ; mais une note moderne, & un extrait de Geoffroi de Courlon,*[4] *ajoutés à la fin du récit, l'attribuent formellement à l'archevêque de Sens. Cette addition intentionnelle d'un fragment de la chronique senonaise doit porter à croire, que l'original des deux copies susdites existait au XVIIe siècle, dans l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, d'où Du Chesne a reçu la première ; il la publia en* 1649 *dans le Ve volume des* Scriptores rerum Gallicarum,[5] *en y ajoutant le titre de* «Historia susceptionis sanctæ Coronæ»: *en* 1661, *Du Bouchet en réimprima une partie dans l'*Histoire généalogique de la maison de Courtenay ;[6] *une autre fut reproduite postérieurement par les Bollandistes,*[7] *tandis que dès* 1666, *Du Boulay avait inséré le texte entier dans son* Histoire de l'Université de Paris;[8] *enfin M. de Wailly en a donné récemment une édition définitive dans le XXIIe volume des* Historiens de la France.[9]

L'ouvrage de Gauthier Cornut a été écrit l'année même de la susception de la sainte Couronne, 1239, *ou au plus tard l'année suivante, puisque l'auteur est mort en avril* 1241 *; il se compose de deux parties parfaitement distinctes : un préambule tout-à-fait parénétique, & un récit circonstancié des événements qui précédèrent la susception, & de la susception elle-même.*

1 Sur Gauthier Cornut, voir *Gallia christ.*, XII, 63 ; *Hist. litt. de la France*, XVIII, pp. 270-279 ; Bulœus, *Hist. univ. Paris.*, III, 170. — 2 Bibl. nat. Paris., coll. Dupuy, XIII, pp. 137 & s. — 3 Ibid., lat., n° 3282. — 4 *Chron. S. Petri Vivi*, ed. Julliot (Sens, 1876, 8°, p. 514), & plus loin, II, p. 249. — 5 *SS. RR. Gall.*, V, pp. 407-411. — 6 *Preuves*, p. 18. — 7 Aug. V, pp. 354-356. — 8 Bulœus, *Hist. univ. Paris.*, III, pp. 170-174. — 9 XXII, pp. 26-31.

M. de Wailly paraît penſer que le récit ſeulement eſt l'œuvre de l'archevêque de Sens, & que le préambule y aurait été ajouté par quelque prédicateur poſtérieur, dans le deſſein de faire du tout un ſermon deſtiné à être prêché, à l'un des anniverſaires de la ſuſception : cette opinion ſemble très-plauſible au premier abord, ſurtout ſi l'on ne s'attache qu'à la ſeconde ligne du préambule : « Hodiernæ feſtivitatis « gaudia, fratres cariſſimi ! ANNUÆ celebritatis exſequio « recolentes » (*p.* 45). *Cependant je ſerais porté à croire que, s'il eſt certain que Gauthier Cornut ſoit l'auteur de l'une des deux parties de l'*Hiſtoria, *c'eſt préciſément du préambule & non du récit. Voici les raiſons que je crois pouvoir en donner : Geoffroi de Beaulieu, racontant l'arrivée en France des grandes reliques de Conſtantinople, renvoie, pour plus de détails, à un certain* Libellus *qui ſe liſait aux offices* DES *fêtes commémoratives de la ſuſception de ces reliques.*[1] *Or l'on ſait que ces fêtes étaient au nombre de deux : celle du* 11 *août, rappelant l'arrivée de la ſainte Couronne en* 1239, *& celle du* 30 *ſeptembre, anniverſaire de la réception des autres grandes reliques en* 1241 ; *& Gauthier, mort avant cette dernière date, ne pouvait être tout au plus que l'auteur de la partie de ce* Libellus *relative à la ſainte Couronne. D'autre part, l'un des manuſcrits, aujourd'hui perdus, conſultés par Tillemont,*[2] *affirme que « l'ouvrage de Gauthier ſe pſalmodiait « dans toute la France à la fête de la ſainte Couronne, » aſſertion que vient mettre hors de doute ce fait* que les leçons de l'office de cette fête, aux plus anciens bréviaires pariſiens,[3] reproduiſent mot pour mot le préambule en queſtion. *Ce ſera donc ſans héſitation, en ce qui*

1 « Teſtis eſt hic *libellus*, qui « diligenter ſuper his eſt confectus, « de quo ad matutinas legitur, in « ſolemnitatibus dictæ Coronæ cæ« terarumque reliquiarum » (Galf. de Bello-Loco, *Vita ſ. Ludov.*, d. les *Hiſt. de la France*, XX, p. 15). — 2 Mſ. F., p. 894 (Tillemont, II, p. 342). — 3 Bibl. nat. Par. lat. 745 (*Brev. Par.* du xiv[e] ſ.), ff. 343 & ſ.; lat. 15182, f. 293.

concerne ce préambule, que nous ajouterons foi à la note additionnelle de Sens, appuyée qu'elle est du double témoignage du manuscrit de Tillemont & des bréviaires parisiens, tandis que nous n'attribuerons à Gauthier le récit lui-même que sur la garantie, il est vrai suffisamment respectable, de cette note seule. Du reste, l'opinion de M. de Wailly peut se concilier, dans une certaine mesure, avec la remarque qui précède : en effet, le préambule, transformé plus tard en leçons de bréviaire, est bien aussi un sermon; mais c'est le sermon même du jour de la susception, ce plenus sermo *qu'Albéric*[1] *analyse, en nous donnant précisément le trait le plus saillant du préambule de Gauthier (p. 47). Plus tard les deux premières lignes, ou même simplement les mots :* « sub annuæ celebrationis obsequio » *ont été ajoutés pour adapter le texte de Gauthier à l'usage liturgique qu'il devait avoir désormais; nous serions alors en présence d'un document doublement intéressant, contenant à la fois, & le sermon solennel de susception, & le compte-rendu officiel de la même cérémonie, tous deux composés par le même auteur & juxtaposés ensuite par lui.*

Le préambule de Gauthier Cornut ne contient, comme je l'ai déjà dit, rien d'historique, mais il n'en est pas de même du récit proprement dit, qui renferme, non-seulement des détails circonstanciés relatifs aux négociations de saint Louis avec Baudouin II & les Vénitiens pour le dégagement de la sainte Couronne, mais encore une peinture émouvante des derniers temps de l'empire latin de Constantinople. Gauthier qui, comme le dit très-bien la note additionnelle de Sens, « huic negotio adfuit & præfuit »[2] *ne reproduit aucun document antérieur, mais seulement ses propres souvenirs : il parle presque en témoin oculaire. J'ajouterai que c'est à*

1 Alberici *Chron.*, dans les *Hist. de la France*, XXI, p. 627. —

2 Du Chesne, V, p. 411; v. plus loin, II, pp. 249-250.

lui que la chronique de Sainte-Catherine de Rouen[1] *parait avoir emprunté tout le paſſage qu'elle conſacre à l'arrivée de la ſainte Couronne.*

Venant après M. de Wailly, je n'avais autre choſe à faire qu'à reproduire le texte qu'il avait établi pour le Recueil des Hiſtoriens de la France, *me permettant ſeulement d'ajouter au préambule les quelques variantes que m'ont fournies les bréviaires pariſiens.*

Les comptes-rendus que nous venons d'analyſer ont toujours pour objet l'arrivée, dans quelque égliſe importante de l'Occident, de reliques provenant d'envois officiels & reçues ſolennellement. II Récits contemporains

Mais deux autres cas pouvaient ſe préſenter : la relique pouvait, en effet, arriver dans un grand ſanctuaire, ſans certificat d'origine, & cependant ſous un titre trop conſidérable pour ne point forcer l'attention des gardiens de ce ſanctuaire ; elle pouvait au contraire, & ce fut le cas le plus fréquent, s'adreſſer à des égliſes ou à des monaſtères de ſecond ordre, encore dépourvus de ſemblables objets, mais naturellement moins difficiles, ſoit ſur l'importance intrinſèque de la relique offerte, ſoit ſur les garanties d'authenticité qu'elle ſe trouvait en meſure de fournir. Dans les deux cas — que la relique fût arrivée à l'adreſſe de quelque abbé & ſous le ſceau de quelque prélat d'Orient, ou que, provenant d'un apport privé, *elle ſe fût préſentée ſous le couvert de quelque donateur obſcur, & ſans autre contrôle que l'enquête dont nous avons parlé plus haut — il y eut preſque toujours formation de textes, d'autant plus curieux que la relique arrivait* dans un ſanctuaire plus obſcur & plus éloigné du lieu d'origine. *Il eſt évident, en effet, qu'un*

1 *Hiſt. de la France*, XXIII, p. 399 & ſ.

souvenir pieux de l'Orient, si humble qu'il fût, devait produire une sensation plus vive dans un monastère reculé d'Ecosse ou de Norvége, que les plus riches reliquaires byzantins dans le trésor de Saint-Marc,[1] *& que l'importance respective des récits de translation devait forcément répondre, & à l'intérêt attaché par les destinataires à l'objet donné, & aux difficultés par lesquelles cet objet avait dû passer, avant de leur parvenir. En raison même de ces circonstances diverses, ces récits, résumant soit les dires des gens envoyés d'Orient avec la relique, soit les résultats de l'enquête subie par celle-ci, devaient, ou se réduire à une simple mention aux registres ecclésiastiques, ou former un paragraphe spécial des chroniques locales, ou enfin constituer des textes plus ou moins étendus, destinés tantôt à être lus dans les assemblées des clercs, tantôt même à être récités en pleine église, devant les fidèles attirés par la solennité des fêtes commémoratives.*[2]

Il n'y avait, du reste, dans ces faits aucune innovation : dès les premiers siècles de l'Eglise, la vie des saints était l'objet de lectures publiques[3] *dans les lieux consacrés au culte, & plus tard il en avait été de même pour certains événements civils, où pouvaient se trouver mêlés les intérêts ecclésiastiques : je n'ai pas besoin de répéter ici que les péripéties des croisades donnaient lieu à la confection de bul-*

1 Pensée parfaitement exprimée par l'auteur d'un des récits qui suivent : « Sciens quod *quanto longius* sanctorum reliquie deferrentur, *tanto* clarius gloria & laus eorum clarescerent » (Rost. Cluniac., plus loin, I, p. 136). — 2 Comme les lectures actuelles du Mois de Marie. — 3 « Rogo, domine beatiss. Augustine! ut hunc *libellum* meum ... sanctæ plebi jubeas recitari » (S. August., *Serm.* 31, *De divers.*). — « Hæc..... de quibus *libelli* dati sunt, qui *recitarentur* in populis » (Id., *De Civit. Dei*, XXII, 8) ; cf. Id., *Serm.* 29, *De divers.*, & Evodius, *De mirac. S. Stephani*, cap. 2. — Baronius (*Annales*, ad ann. 446) parle du récit du Saint Sang de Sainte-Sophie, « cuius rei gratia kal. nov., in facti memoriam, *ea historia recitari consuevit.* »

letins, lus ainsi du haut de la chaire, au fur & à mesure de leur arrivée.[1] *Il ne faut donc pas s'étonner de retrouver le même usage appliqué, au commencement du XIIIe siècle, à des faits qui, comme les translations des reliques d'Orient, touchaient à la fois à l'hagiographie & à l'histoire contemporaine des Guerres Saintes.*

Les récits, confectionnés ainsi dans les monastères à l'arrivée des objets saints envoyés de Romanie, étaient faits en général au moment même de cette arrivée : la rédaction en était confiée aux plus habiles, & bientôt, œuvres & auteurs, acquéraient une popularité souvent lointaine.[2] *Le contenu en variait suivant les circonstances & le goût de l'écrivain : nous voyons, tantôt la narration historique y jouer un rôle, comme dans Günther, tantôt la rhétorique religieuse y dominer, mais, dans l'un comme dans l'autre cas, l'hagiographie y tenir une grande place. Quelques-uns ont été écrits en vers, à l'imitation du poème consacré par Renier de Liége aux reliques de saint Laurent;*[3] *c'est ainsi que le récit de la translation, à Saint-Martin de Laon, du bras de saint Laurent, enlevé en Hongrie, en 1206, au retour de Constantinople, par un certain Thomas — récit dont nous n'avons plus que la réfection en prose moderne — avait été originairement l'objet d'un poème contemporain :*[4] *nous allons*

1 Il en fut ainsi de Tudebeuf, de l'Anonyme de Reggio, & probablement de Thaddée de Naples. Voir l'édition que j'ai donnée de ce dernier, p. xij. — 2 Comparez ce que Guillaume de Malmesbury (p. 520) rapporte du renom acquis par Goscelin, auteur d'une *Translation de saint Austin*, & ce que, trente ans après l'invention du corps de Marie-Salomé en Campanie, Albéric dit du récit qui en fut fait : « Quære « novam *historiam*, inde factam, « miraculis eximiam, & in ipsa « novitate præclaram » (Alber. ad ann. 1212, pp. 467-468). — 3 *Adventus reliquiarum S. Laurentij Roma Leodium* 1056 (dans Pez, *Thesaurus*, IV, 121-126). Sur ces documents hagiographiques versifiés, & souvent en langue vulgaire, voir Lecoy de la Marche, *La chaire franç. au M. A.*, p. 258, & G. Paris, *Diss. sur le Ligurinus*, p. 32. — 4 *Vita Beati Thomæ Laurentiani*, dans la *Biblioth. Præmonstratensis*, pp. 574-578, & Saussayus, *Martyr. Gallic.*, p. 675.

voir aussi Günther exercer, sur un sujet analogue, la verve poétique à laquelle nous devons le Ligurinus.

Je renouvellerai ici l'observation que j'ai faite plus haut pour les comptes-rendus officiels : c'est que, si l'on considère le grand nombre de récits de ce genre qui ont dû voir le jour, il nous en est parvenu encore moins que de documents appartenant à la catégorie précédente ; ce qui d'ailleurs s'explique naturellement par ce fait que les comptes-rendus officiels ne quittaient que difficilement les archives des cathédrales, tandis que les récits destinés aux lectures édifiantes des moines, devaient finir, en passant de main en main, par disparaître plus rapidement que les premiers ; nous en avons la preuve dans la grande quantité de leçons de bréviaire de caractère historique, leçons qui (je le prouverai tout à l'heure) ne sont que les débris de récits aujourd'hui perdus. D'autres narrations subsistent peut-être encore sous forme d'extraits de chroniques, mais si complétement dépouillées de leur partie hagiographique, qu'il est impossible de les réclamer comme appartenant à la série que j'ai à étudier. D'autres enfin ont disparu complétement, sans laisser de traces ; c'est ainsi qu'à Venise il y avait encore au XIVe siècle un récit de l'apport du corps de saint Siméon en 1204,[1] *& qu'il dut y avoir une narration complète de la translation de sainte Marine* (1230), *narration dont quelques fragments informes seraient seulement parvenus jusqu'à nous.*[2] *Aussi n'ai-je pu trouver jusqu'ici, en fait de* récits contemporains d'un caractère privé, *& se rapportant aux reliques de la quatrième croisade, que six documents, dûs, le premier à Günther, moine de Pairis ; le second à Rostang, moine de Cluni ; le troisième à un religieux anonyme de Saint-Georges de Venise ; les derniers enfin relatifs à la translation à Gaëte du chef de saint Théodore & du corps du même saint, ou d'un saint homonyme, à Venise.*

1 Voir plus loin, II, p. 182. — 2 *AA. SS.*, Jul. IV, 283.

a) GÜNTHER DE PAIRIS. *Günther de Pairis, écolâtre de l'une des cathédrales du Rhin, puis moine de l'abbaye cistercienne de Pairis,*[1] *au Val d'Orbey, en Alsace, est un écrivain si connu que l'on ne trouve presque rien à dire sur lui, après les travaux dont il a été autrefois l'objet,*[2] *& les discussions intéressantes qu'il a récemment provoquées.*[3] *Son récit a été publié pour la première fois en* 1603 *par Canisius, sous le titre d'*Historia Constantinopolitana,[4] *puis réimprimé en* 1725, *avec quelques corrections faites a priori par Basnage,*[5] *& enfin en* 1855, *sans changements, dans la* Patrologia latina *de Migne.*[6] *Cette œuvre a une importance si considérable que j'ai été tenté de ne point la comprendre au nombre des documents beaucoup plus modestes que je réunissais ici. Mais la narration du religieux cistercien est bien (comme l'indique, au surplus, le titre donné*

1 *Pairis* au Val d'Orbey (commune d'Orbey, canton de la Poutroye, arrond. de Colmar), abbaye de l'ordre de Cîteaux. Sur ce monastère, voir Buchinger (Bernardus), *Epitome fastor. Lucellensium*, Bruntruti, 1677, in-8; Hugo, *Sacræ antiquitatis monumenta*, tome II (*Parisiensis abbatiæ antiquitates*), pp. 268-298; Ruyz, *Antiquités de la Vosge*, 1633, in-8, p. 435; Grandidier, *Vues de l'Alsace*, art. *Pairis*; idem, *Œuvres complètes*, III, pp. 235 & s.; Rathgeber, *Pairis au Val d'Orbey*, dans la *Revue d'Alsace*, 1874, premier trimestre, & Pannenborg, *Mag. Guntherus & seine Schriften* (dans les *Forschungen z. d. Gesch.*, XIII, p. 282). Quant à l'étymologie donnée par Günther du nom de Pairis (*pura glacies*), elle serait justifiée par le moyen haut allemand *bâr îs*. Voir Pannenborg, p. 290. — 2 Vossius, *Hist. lat.*, II, c. 53; Cave, *Hist. litt. ss. eccl.*, II, p. 284; Oudinus, *Comm. de ss. eccl.*, II, p. 1651; Leyser, *Hist. poet. med. ævi*, p. 788; Fabricius, *Bibl. med. & inf. lat.*, VII, pp. 520-522; Hamberger, *Zuverl. Nachr. v. d. vornehm. Schriftstellern*, IV, pp. 334-338; *Hist. litt. de la France*, XVII, pp. 287-298; Michaud, *Bibl. des Crois.*, III, pp. 184-192; Streit, *Comm. de IV bello sacro*, p. 8. La notice de M. Klimke, *Op. cit.*, pp. 47-59, est très-étudiée, & offre plusieurs aperçus ingénieux. — 3 J'ai résumé ces discussions — relatives à l'authenticité du *Ligurinus* & à la question de savoir de qui il est l'œuvre — dans la préface de mon édition de Günther (pp. vj & vij), & j'en ai donné la bibliographie détaillée. — 4 *Antiquæ lectiones*, V, pars II, pp. 358-393. — 5 IV, præf., pp. j-xxj. — 6 CCXII, p. 222-255.

par l'un des manuscrits dont je parlerai plus loin)[1] *un* récit ſpécialement composé en l'honneur de reliques trouvées à Conſtantinople *& rapportées en Occident. Si Günther s'étend ſur les événements hiſtoriques de la quatrième croiſade, c'eſt à cauſe de ſon héros, Martin, qui a rapporté ces reliques, & de la bouche duquel il a recueilli tout ce qu'il nous apprend. Ce fait, une fois conſtaté, me donne donc, au contraire, le droit de préſenter l'*Hiſtoria Conſtantinopolitana *comme le témoignage le plus ſûr de l'intérêt hiſtorique que peuvent avoir les textes ſur leſquels je déſire appeler l'attention.*

Ainſi que je l'ai annoncé en tête du tirage à part que j'ai publié l'an dernier de l'œuvre de Günther, je n'ai point l'intention de reproduire ici la préface & les notes dont ce tirage à part était accompagné, & qui ſeraient hors de proportion avec les courtes notices que je puis conſacrer à chacun des textes de ce recueil; je me contenterai donc d'en condenſer ici les aſſertions principales.

*Günther a dû naître vers le milieu du XII*e *ſiècle ;*[2] *il a commencé par être clerc ſéculier, puis a rempli les fonctions d'écolâtre*[3] *dans quelqu'une des cathédrales du Rhin.*[4] *Il paraît avoir alors occupé une ſituation qui lui permettait de prendre part aux affaires politiques de l'époque, & M. Pannenborg croit voir en lui le* ſcholaſticus *anonyme de Cologne, auquel avait été confiée l'éducation de Philippe de Souabe.*[5] *Vers* 1193, *un événement qu'il ne ſpécifie point, peut-être quelque diſgrâce encourue en haut lieu, lui avait donné l'idée de ſe retirer du monde, mais il ne mit cette idée à exécution que dix ans plus tard,*[6] *époque où la ſituation très-difficile*

1 « *De expugnatione urbis Conſtantinopolitanæ, unde, inter alias reliquias, magna pars ſ. Crucis in Alemanniam eſt allata.* » — 2 Pannenborg, *Forſch. z. d. Geſch.*, XIII, 1873, p. 276. — 3 *Hiſt. Conſtantinopolitana*, cap. XXV. — 4 Pannenborg, *ibid.*, p. 277. — 5 Id., *ibid.*, p. 280. — 6 Id., *Noch einmal Mag. Guntherus* (dans les *Forſch.*, XIV, 1874), p. 191.

faite au clergé ſéculier du Rhin, par l'état des relations du Saint-Siége avec le roi des Romains, détermina probablement l'écolâtre à chercher dans la ſolitude de Pairis, alors renommée pour la vie paiſible & ſtudieuſe qu'on y menait,[1] *un aſile contre les agitations du dehors.*

Le paſſage de la vie mondaine aux auſtérités du cloître avait été pénible pour Günther, qui s'était ſenti peu à peu envahi par une affection cérébrale, dont les douleurs ne lui laiſſaient aucun repos;[2] *c'eſt pourtant dans le cours même de cette maladie qu'il écrivit ſon* Hiſtoria Conſtantinopolitana, *& ſon remarquable traité* De oratione, eleemoſina & jejunio,[3] *qui fut terminé vers* 1210, *environ ſept ans après l'entrée de Günther à Pairis;*[4] *dans l'intervalle qui ſépara la compoſition du premier de ces ouvrages de celle du ſecond, il avait été élevé à la dignité de prieur,*[5] *probablement par l'influence de l'abbé Martin, alors de retour d'Orient, & dont il venait, ainſi que nous allons le voir plus loin, de célébrer les louanges; il parait, du reſte, n'avoir point ſurvécu longtemps à l'achèvement de la dernière œuvre qui nous reſte de lui, & être mort ſexagénaire, un peu après* 1210.[6]

Toutes ces particularités, relatives à la perſonnalité de Günther, ont été établies il y a déjà quelque temps, & avec une grande autorité, par MM. Gaſton Paris[7] *& Pannenborg,*[8] *dans le cours des diſcuſſions critiques, auxquelles je viens de faire alluſion.*

1 Anon., *De rebus Alſaticis* (d. Pertz, XVII, p. 236, v.). — 2 *Tract. de oratione*, l. XIII, c. 3. — 3 Baſil. 1507, in-12; réimpr. dans la *Patrol. latina*, CCXII, pp. 95-221. — 4 *Tractatus de orat.*, l. c. — 5 Titre du prologue du traité *De oratione* (éd. Migne.), p. 102; voir Pannenborg, 1873, p. 263. — 6 M. Pannenborg, d. les *Forſch.*, 1874, p. 191: p. 206, ce critique a montré que la date 1223, donnée par Moréri & Petit-Radel pour la mort de Günther, vient d'une mauvaiſe lecture de la préface de Caniſius, & s'applique à Henri de Veringen, évêque de Straſbourg. — 7 G. Paris, *Diſſ. crit. ſur le Ligurinus* (d. les *Comptes-rendus* de l'Acad. des Inſcr., 1871, VII, p. 3 & ſ., app. 1872, p. 91, & *Revue crit.*, 1872, II, p. 17, 1873, II, pp. 32-38). — 8 *Op. cit.* & *Ueber d. Ligurinus* (d. les *Forſch. z. d. Geſch.*, 1871, XI, pp. 162 & ſ.).

Quant à l'ouvrage même qui doit nous occuper ici, & dont j'ai cru pouvoir fixer la rédaction entre le mois d'août 1207 & le 21 juin 1208,[1] *il offre ce caractère spécial qu'il a été composé moitié en prose & moitié en vers, chaque chapitre du récit étant comme illustré & résumé dans une strophe de vingt vers qui le termine. Cette portion poétique de l'*Historia Constantinopolitana *— dont les critiques, mes devanciers, n'avaient point eu connaissance — méritant un examen spécial, je m'attacherai d'abord au récit proprement dit que seul ils ont eu entre les mains. La narration de Günther est l'œuvre d'un homme qui a longtemps vécu hors du cloître, & qui, tout circonscrit qu'il se trouve par la tâche ingrate qu'il s'est donnée, ne peut s'empêcher de sortir sans cesse des limites que lui trace cette tâche, & d'abandonner son héros aux aventures plus ou moins intéressantes qu'il lui plaît de courir, pour nous présenter, sous un jour spécial, les événements parallèles, & les éclairer de jugements qui trahissent, chez l'humble moine, un esprit élevé & un certain sens politique. Il est d'ailleurs tout à la fois le témoignage* allemand *le plus important & l'historien* cistercien *presque unique*[2] *d'une expédition où, d'un côté, l'influence germanique a joué un rôle indiscutable, & à laquelle, de l'autre, l'ordre de Citeaux a pris une part si considérable; &, comme ses sympathies pour le roi des Romains ne font jamais taire chez lui le dévouement qu'il professe à l'endroit du Saint-Siége, il mérite, à tous égards, non point d'être égalé à Villehardouin & à Clari, mais de leur servir de contrôle, sur tous les points où l'histoire de la IVe croisade*

1 Voir la préf. de mon éd. de Günther, p. xij. C'est par un contre-sens inexplicable que Basnage, appliquant à Philippe de Souabe une phrase qui se rapporte aux empereurs grecs (plus loin, I, p. 125), fixe cette date à 1210: voir Pannenborg, 1873, p. 233. — 2 Le seul texte que nous fournisse, en dehors de Günther, l'ordre de Citeaux, est le récit de Raoul de Coggeshale, récit très-court, & qui d'ailleurs n'émane point d'un témoin oculaire.

touche à celle de la lutte entre Philippe de Souabe & Innocent III. Et à ce sujet, il me paraît utile d'aborder une question qui paraît jusqu'à présent assez controversée; quelle part revient à l'abbé Martin dans l'œuvre de son biographe? a-t-il réellement dicté[1] *l'*Historia Constantinopolitana, *comme Günther semble le faire modestement entendre? ou plutôt n'a-t-il fourni que des souvenirs plus ou moins confus, dont l'ancien écolâtre, avec la connaissance qu'il avait des affaires d'Allemagne, a su tirer un parti avantageux? Nous ne connaissons Martin que par l'*Historia Constantinopolitana *elle-même, par une mention de la* Devastatio,[2] *& par une sentence assez sévère d'un chapitre général de Citeaux:*[3] *mais, malgré ce petit nombre de renseignements, il semble que nous pouvons nous féliciter qu'il ait laissé à son inférieur le soin de nous raconter les événements de* 1204. *Quelque magnifiques que soient les éloges qu'il s'est fait décerner par Günther, Martin ne nous apparaît que sous les dehors d'un personnage timide & borné, ayant, comme Conrad de Halberstadt, cherché dans la croisade un moyen d'échapper aux difficultés de la querelle entre le pape & le roi des Romains, retrouvant ces difficultés à Zara, s'y dérobant de nouveau, & ne reparaissant à Constantinople qu'à l'heure où il ne devait plus y trouver que profits à récolter, sans dangers à courir, enfin repoussant, de peur de se compromettre aux yeux du pape, les offres de Boniface, dans le parti duquel le plaçaient sa nationalité & ses sympathies,*[4] *& se hâtant de revenir à Pairis mettre en sûreté le fruit de ses pieuses rapines. Ces allures timides & embarrassées se retrouvent-elles dans*

1 « Sicut idem vir nobis enarravit historiam » (plus loin, I, p. 58). — 2 *Dev. C. P.* (d. Hopf, *Chron. Grèco-Romanes*), p. 86. — 3 « Recepit novitium ter in die « comedentem, pavones habet in « claustro, pro infirmitorio utitur « hospitio : committitur abbati « Morimundensi qui inquirat eum « & corrigat » (*Stat. capit. Cist.*, 1206, d. Martène, *Thes. nov. an.*, IV, col. 1304). — 4 M. Klimke (*Op. cit.*, pp. 54, 57) a fait ressortir ce point avec détails.

l'Hiſtoria? *au contraire : ſi le récit ſigné par Günther a un mérite ſpécial, c'eſt de procéder par jugements courts, nets & inciſifs, d'aller au fond des choſes & de fuir les réticences. Certaines conſidérations philoſophiques ou politiques ſont évidemment au-deſſus du niveau moyen, ſous lequel devaient ſe maintenir les idées de Martin, & j'ajouterai que la meilleure preuve qu'il n'a pas dicté l'*Hiſtoria *& que Günther en eſt le véritable auteur, c'eſt que, ſi l'abbé avait été capable d'écrire une ſemblable narration, il n'aurait point laiſſé ce ſoin à un inférieur.*

*Je ſerais donc diſpoſé à limiter le rôle de Martin dans la rédaction de l'*Hiſtoria, *aux détails ſouvent puérils qu'il a fait inſérer dans le récit, & à attribuer à l'eſprit confus & vaniteux de l'abbé de Pairis les inexactitudes, les exagérations & les petits anachroniſmes que ce récit nous préſente, & que ne pouvait éviter Günther, reſté en ſomme étranger aux menues péripéties de l'expédition ; tandis que je laiſſerais à ce dernier tout l'honneur d'en avoir ſaiſi & ſi bien exprimé les traits généraux.*

*L'*Hiſtoria Conſtantinopolitana *eſt diviſée en vingt-cinq chapitres de longueur très-inégale :*[1] *le premier n'eſt qu'une ſorte de prologue, en l'honneur de l'abbé Martin, qui vient d'enrichir Pairis des reliques, dont Günther va raconter le tranſport de Conſtantinople en Alſace. Après ce préambule, l'auteur paſſe immédiatement au récit de la prédication de la croiſade ſur les bords du Rhin (pp.* 59-61),[2] *& conſacre le*

1 La diviſion en 4 parties, qu'établit M. Klimke, eſt tout-à-fait arbitraire, & ne me paraît correſpondre, ni à la penſée du chroniqueur, ni à des données chronologiques préciſes. — 2 Martin ne figure qu'ici au nombre des prédicateurs officiels de la croiſade ; quant à la date même de ſes prédications — comme Günther ne met aucun intervalle entre celles-ci & le départ des croiſés allemands — elles ne peuvent guère être reculées plus haut que l'année 1201, quoique, dès le 31 décembre 1199, Innocent III eût fait proclamer la croiſade en Allemagne (Inn. III, *Epiſt.*, II, 270).

chapitre III tout entier (pp. 62-65) à l'analyse de l'un des sermons prononcés à cette occasion par Martin, qui se rend ensuite au chapitre général de Citeaux.[1] *Le rassemblement & le départ des croisés, leur voyage de Bâle à Vérone, sous la conduite de l'abbé de Pairis, qui est reçu avec honneur par le cardinal Adelardo Cataneo, évêque de cette ville,*[2] *occupent les chapitres IV & V (pp. 67-69), qui sont encore remplis de louanges excessives pour ce dernier, longuement comparé par Günther à saint Martin de Tours.*[3] *Mais, une fois les croisés à Venise, l'intérêt des événements détourne l'auteur de ce thème exclusif, & la peinture des démêlés entre Venise & les croisés (pp. 70-73) lui fournit, pour la première fois, l'occasion de montrer les qualités d'un véritable historien. Presque seul de tous les chroniqueurs occidentaux, il semble avoir pénétré l'entente entre Venise & le sultan du Caire, &, surtout, avoir compris quelle opportunité une interruption de cinq ans dans les débordements du Nil donnait au projet d'une attaque directe contre l'Egypte.*[4]

La fin de ce VIe chapitre est rempli par la peinture des perplexités du malheureux Martin, lorsqu'il se retrouve, à propos de Zara, en face de l'excommunication qui le menaçait en Alsace; il ne pense qu'à suivre ceux de ses compatriotes qui désertèrent alors l'armée.[5] *Mais Pierre Capuano, le légat du pape, le force à rester. Ici Günther*

1 14 sept. 1201. Cette date est certaine, & les raisons par lesquelles M. Klimke la combat, tombent devant ce fait que — les chapitres généraux étant annuels — ce fut le dernier avant le départ de la croisade. — 2 Sur l'accueil reçu par les croisés allemands en Lombardie, il faut comparer l'opinion toute contraire de la *Devast. C. P.* (p. 87). — 3. M. Pannenborg (1873, p. 324) rapproche avec raison ce parallèle de celui que le *Lippiflorium* (pp. 790 & s.) fait de Simon, évêque de Paderborn, avec (Simon) saint Pierre. — 4 Cf. Abd-Allatif, dans la *Bibl. des Croif.*, IV, p. 383. — 5 Sur ces désertions, voir M. de Wailly, *Eclairc. à Villeh.*, p. 456.

eſt parfaitement d'accord avec l'Anonyme de Halberſtadt[1] *ſur le rôle plus qu'ambigu que joue, entre les croiſés & Innocent III, celui que le grand pape avait chargé de le repréſenter auprès d'eux.*

Quoi qu'il en eût, Martin prend part aux événements de Zara & encourt l'excommunication, mais bientôt après il trouve moyen de ſe joindre à l'ambaſſade envoyée par l'armée latine au ſouverain pontife.[2] *J'ai diſcuté ailleurs*[3] *avec tant de détails toute cette partie de la croiſade, que je ne puis que renvoyer aux concluſions que j'ai cru pouvoir tirer d'une comparaiſon attentive entre les divers narrateurs de ces événements. Je conſtaterai ſeulement ici de nouveau que, ſi Günther a erré deux ou trois fois ſur des points de quelque importance, il a été plutôt mal ſervi par les renſeignements de Martin (d'ailleurs étranger aux événements de Corfou & au premier ſiége de Conſtantinople) (ch. VII & VIII, pp.* 74-79), *que trompé par ſes propres appréciations, & je ſerais même, acceptant les conjectures de M. Pannenborg,*[4] *tenté de croire que, tout confiné qu'il fût en Alſace, l'humble moine ciſtercien en ſavait plus long que ſon abbé ſur les affaires de Conſtantinople, & ſur les reſſorts que fit jouer, en ces circonſtances, la politique allemande. Ses dires peuvent, en tout cas, ſe concilier toujours avec les* Geſtes *& la correſpondance d'Innocent III, dont s'écartent, au contraire, plus d'une fois Villehardouin & Clari. Les chapitres IX & X* (*pp.* 79-84), *qui racontent le départ de Martin avec Pierre Capuano & leur ſéjour en Terre-Sainte, n'offrent qu'un intérêt ſecondaire. Mais en même temps qu'une peſte*[5] *terrible ſéviſſait en Syrie, en particulier ſur les Allemands*[6] *nou-*

1 Plus loin, I, p. 12. — 2 Cf. Villeh. (nos 104-105) : Günther enregiſtre ici une ſimple vantardiſe de Martin. — 3 *Inn. III, Phil. de Souabe*, &c., ch. III-V, & mes *Notes à Günther*, pp. 80-81. — 4 D. les *Forſchungen*, 1873, pp. 280, 324. — 5 Cf. Ernoul, éd. Mas Latrie, p. 130. — 6 C'étaient les déſerteurs de Vérone & de Zara.

vellement débarqués, la trève avec les Infidèles[1] *expire, & les chrétiens aux abois envoient vers l'armée des croisés une ambassade, à laquelle Martin s'empresse de se faire attacher.*[2] *Il arrive au camp latin devant Constantinople le 1er janvier* 1204, *au moment même où l'armée vient de se brouiller avec le jeune prince qu'elle a restauré, & assiste à tous les incidents qui suivirent, jusques & y compris la deuxième prise de Constantinople, le partage de l'empire & l'exécution de Murzuphle. La relation de ces faits, qui occupe les chapitres XI à XV* (*pp.* 84-113), *est la partie capitale de l'*Historia Constantinopolitana : *guidé par le témoin oculaire dont il enregistre les souvenirs, Günther ajoute, en plus d'un passage, des appréciations personnelles, qui montrent avec quelle justesse il a saisi l'esprit général des événements; la situation difficile & les perplexités du jeune empereur sont décrites par lui de main de maître.*

Je me contenterai encore, pour cette portion du récit de Günther, de renvoyer au mémoire[3] *dont j'ai déjà parlé, en insistant seulement sur quelques points qui méritent une attention particulière. Le moine de Pairis est le seul qui parle de négociations secrètes engagées, avant le premier siége, entre Alexis IV & les Byzantins* (*p.* 88), *& qui affirme nettement le fait d'une occupation temporaire de Constantinople par les Latins après la première prise de la ville.*[4] *Quoique*

1 Ces trèves avaient été conclues le 21 juin 1198, pour cinq ans & six mois (Abu Schamah, d. Wilken, *Gesch. der Kreuzz.*, V, p. 58). Cf. Rog. de Hoveden, éd. Stubbs, IV, p. 68; elles ne furent rompues qu'en novembre 1203 (*Eracles*, p. 258), pour être prolongées de cinq nouvelles années, en décembre 1204 (*Eracles*, p. 263). — 2 Günther est le seul témoignage qui relate cette ambassade : il y a probablement là une nouvelle exagération de l'abbé Martin. Sur Conrad de Schwarzenberg, son compagnon, v. Pannenborg, 1873, p. 325. — 3 *Inn. III, Phil. de Souabe & Bonif. de Monf.*, ch. VI. — 4 Voir cependant Albéric, p. 428; cette occupation semble avoir cessé le jour du sacre d'Alexis IV (1er août).

Günther explique parfaitement les causes de la fin tragique du jeune empereur, il est mal informé des circonstances qui entourèrent cette fin (*pp.* 89-91). *C'est dans Nicétas & dans la* Chronique de Novgorod, *qu'il faut aller en chercher le récit exact.*[1]

Après une digression sur les origines légendaires de Constantinople[2] (*ch. XVI, pp.* 96-98), *Günther passe au récit de la deuxième prise de cette ville, prise dont il fait honneur aux conseils d'Henri Dandolo* (*p.* 99),[3] *& parle de la prime promise au premier qui escaladerait les murs.*[4] *C'est lui qui, d'accord avec la* Devastatio,[5] *attribue aux Allemands & à leur chef, le comte Berthold de Catzenelnbogen,*[6] *l'incendie allumé, une fois la ville prise* (*p.* 92). *C'est également lui qui nous donne la durée exacte du sac que subit la malheureuse cité* (14-16 *avril*) (*p.* 93).[7]

Dans la narration des événements qui suivirent la victoire des Latins, & qu'il poursuit jusques & y compris la mort de Murzuphle, il se montre partisan dévoué de Boniface (*p.* 107), *qui avait offert à Martin un évêché dans son royaume de Thessalonique* (*p.* 109). *Il ménage Alexis III, dont il parait avoir ignoré la destinée ultérieure,*[8] *& qu'il nous montre*

1 Nicétas, p. 751, *Chron. de Novg.* (d. Hopf, *Chron. Gréco-rom.*, p. 96); cf. Hopf, dans Ersch & Gruber, pp. 195-196. — 2 Cf. Althelmus, *De laude virginum* (d. Canisius, *Antiq. lect.*, V, pp. 800 & s.), & Pannenborg, 1873, pp. 287, 295 & s. — 3 Sur la cécité d'Henri Dandolo, qu'affirme ici Günther, voir Hopf, p. 190. — 4 Hopf s'est trompé en rejetant cette prime au rang des fables : le témoignage de Günther est confirmé par Ernoul (p. 372), Martino da Canale (p. 334) & Nicétas (p. 751). — 5 « Ignem misimus » (*Dev. C. P.*, p. 92). — 6 Cf. Villehardouin, n° 247. — 7 V. Hopf, p. 199 : une éclipse de lune y mit fin (Albéric, p. 436). — 8 Il fut envoyé prisonnier à Montferrat (Albéric, p. 428; Nicétas, p. 819; Ogerius Panis ad. ann.; Villeh., n° 309).

inféodé au nouvel empire,[1] *mais se répand en invectives contre Alexis V, dont il se plait à décrire minutieusement le supplice (p. 110), ce qui nous vaut, du reste, une digression sur la colonne de Théodose (pp. 111-112).*[2]

Ici Günther est obligé de quitter Constantinople avec son héros, qui veut retourner une seconde fois en Terre-Sainte,[3] *avant de venir mettre en sûreté à Pairis le trésor inestimable de reliquaires & d'ornements d'église, dont il a trouvé moyen de dépouiller l'église de Pantokrator.*[4] *L'apport de ces reliques, dont la découverte*[5] *a déjà incidemment occupé le chapitre XIX (pp. 94-97), remplira désormais le reste de l'*Historia Constantinopolitana. *Günther oublie même (sans que l'on puisse donner une raison plausible de ce silence) de nous dire que, de Constantinople à Venise, en passant par Acre, Martin fut le compagnon de l'évêque de Halberstadt;*[6] *& le second séjour de Martin en Terre-Sainte*

1 Alexis III avait su, il est vrai, se constituer une petite souveraineté indépendante, mais il est peu probable qu'il l'eût reçue des croisés (Nicétas, p. 808. Villeh., nº 226. Oger. Panis, l. c.). — 2 Sur la place du Taurus; elle était réellement creuse & l'on pouvait monter sur le sommet; mais les sources grecques ne parlent pas du stylite qui, suivant Günther, y aurait fait sa demeure. Clari (p. 71) parle aussi d'une inscription prophétique qui y était gravée, & de bas-reliefs qu'après la prise de Constantinople, on interpréta, comme ayant prédit l'arrivée des Latins; ces bas-reliefs représentaient les victoires de Théodose sur les Scythes (Voir Du Cange, *Notes à Villehardouin*, p. 329). — 3 Peut-être Martin faisait-il partie de l'ambassade chargée par Baudouin de ramener Marie de Flandre & les deux légats, Pierre Capuano & Sofredo Cajetani, ambassade qui trouva l'impératrice déjà morte; cependant la date de l'arrivée à Acre de l'abbé de Pairis est bien tardive pour rendre admissible une semblable conjecture. — 4 Günther ne la désigne que comme le lieu de sépulture de la mère de Manuel Comnène; mais voir Du Cange, *Familiæ byz.*, p. 149. — 5 Sur les reliques cachées par les Grecs, v. A. Dandulus, p. 331, & plus loin, I, pp. 38-39. — 6 Ceci résulte de la comparaison des dates fournies par Günther & l'Anon. de Halberstadt. La raison donnée par M. Klimke, p. 49, du silence de Günther sur ce point n'est point satisfaisante: Martin était aussi gibelin que Conrad.

n'est qu'une occasion pour le moine alsacien de mettre en scène une seconde fois le désintéressement de l'abbé, refusant les bénéfices les plus considérables[1] *que lui offre, en échange de ses reliques, un de ses compatriotes, Werner (de Münzenheim?),*[2] *devenu, sous le nom de Garnier Alamans, le premier ministre du roi de Jérusalem. En dépit des pirates & des brigands, Martin revient enfin à Bâle, puis à Pairis, où il dépose enfin son trésor, dont l'énumération nous est faite avec complaisance (pp. 120-122).*[3] *Ce que Günther ne nous dit point, c'est que toutes ces richesses, si laborieusement acquises par son abbé, excitèrent l'envie du roi des Romains, qui les considérait comme sa propriété,*[4] *& que le joyau magnifique,*[5] *que notre chroniqueur nous présente comme gracieusement offert par Martin à Philippe de Souabe (p. 125), servit tout simplement à racheter le trésor tout entier.*

*Je passe maintenant à la partie poétique de l'*Historia

1 L'offre faite à Martin du monastère du Carmel n'est pas improbable; à cette époque, le Carmel venait d'être récemment occupé (1185), par dix moines latins qui y vivaient sans règle (Jean Phocas, d. les *AA. SS.*, Apr. I, p. 775), sous la direction d'un religieux allemand, nommé Berthold; il n'est donc pas extraordinaire que l'on ait songé à y appeler des Cisterciens, ou à donner à Martin la direction de la nouvelle congrégation, qui ne fut régularisée que quelques années plus tard, par Albert de Castel-Gualterio, patriarche de Jérusalem (V. *AA. SS.*, Apr. I, p. 773 & s.). — 2 Sur ce Werner, voir mes *Notes à Günther*, p. 87. — 3 Toutes ces reliques ne venaient pas de Constantinople; un certain nombre étaient des souvenirs de la Terre-Sainte : les renseignements que j'ai publiés dans mes notes à Günther (pp. 89-90), sur ces reliques, prouvent que Martin rapporta bien à Pairis, non-seulement tous les objets énumérés par Günther, mais encore beaucoup d'autres; M. Klimke s'est donc complétement trompé en émettant (p. 56) un doute sur ce point. — 4 Voir plus loin, II, p. 75, nº XXV. — 5 Ce merveilleux joyau, si minutieusement décrit par Günther, & sur lequel Philippe jeta son dévolu, après avoir à regret renoncé au reste du trésor, paraît malheureusement perdu. Il ne figure, ni en entier, ni par une des deux pierres qui l'ornaient, dans le trésor impérial de Vienne. Gretser (*De Sancta Cruce*, p. 2457) a cru à tort le reconnaître dans un petit encolpion émaillé, qui est conservé à Maestricht.

Constantinopolitana, *partie qui paraît ici pour la première fois.*[1] *Au moment de réimprimer le texte publié par Canisius, je crus m'apercevoir de quelques lacunes*[2] *que ce texte présentait, & dus naturellement remonter aux manuscrits. Je recourus en premier lieu à celui d'Ingolstadt, qui avait servi au premier éditeur. Mon ami, le docteur T. Tobler, qui avait bien voulu se charger pour moi de cette recherche, fut bientôt assez heureux pour constater, non-seulement que le manuscrit d'Ingolstadt n'était point perdu, mais encore que la Bibliothèque royale de Munich en possédait un autre, plus récent, il est vrai, mais portant, avec lui, par un double* vidimus, *la preuve formelle qu'il n'était que la reproduction du texte original de l'*Historia Constantinopolitana, *autrefois conservé à Pairis. Ce dernier manuscrit n'était pas d'ailleurs inconnu à Munich : car, en* 1856, *MM. Tafel & Thomas l'avaient mis à profit pour l'édition du fragment de l'*Historia, *qu'ils avaient donné en appendice de leur premier volume des* Urkunden zur Geschichte Venedigs (*pp.* 456 *& s.*), *& il venait récemment* (1868) *d'être décrit dans le* Catalogus cod. mmss. latin. bibl. regiæ Monacensis (*I,* 1, *p.* 157). *Presque en même temps, un troisième manuscrit m'était signalé par M. Ignace Chauffour, dans la bibliothèque publique de Colmar. Or ces deux textes nouveaux, non-seulement comblaient les lacunes que j'avais remarquées, mais encore y suppléaient d'une façon inattendue, c'est-à-dire par l'intercalation, à la fin de chacun des vingt-cinq chapitres de l'*Historia Constantinopolitana,

1 Ainsi que je l'ai dit plus haut, le texte que j'ai publié l'année dernière n'est qu'un tirage à part de celui que l'on trouvera plus loin. — 2 Pour n'en citer que deux : le ch. V se termine par un *&c.* qui implique nécessairement un passage omis, & la fin du chapitre XIII, « *ita cogimur exclamare* », n'est nullement expliquée par la première phrase du chapitre suivant; enfin, sans l'interposition des vers, le commencement du ch. XVIII ne serait que la répétition de la fin du ch. XVII.

d'un morceau poétique d'une vingtaine de vers, commentant le texte qui le précédait. Il n'y avait rien là, du reste, qui eût droit de surprendre ; & Günther, en illustrant son récit de ces fragments poétiques, n'avait fait que suivre une coutume dont nous avons donné plus haut des exemples.[1] *Cette espèce de poème, enchevêtré dans la narration, &, comme elle, divisé en* 25 *parties, comprend* 521 *vers ; chaque partie commence par ces mots :* « Secuntur metra, » *& contient environ* 20 *vers ;*[2] *le mètre varie, sans pourtant sortir de la forme de l'hexamètre ou du distique ; plusieurs strophes sont rimées, quelques-unes même doublement. Cette diversité exclut naturellement la pensée que Günther ait voulu faire une œuvre homogène & d'une seule haleine ; on eût été, sans cela, facilement induit à supposer que, désireux d'abord de traiter tout son sujet d'une façon plus noble & plus solennelle, il se serait vu réduit, par l'âge & les souffrances, à l'écrire tout simplement en prose, quitte à se servir des amplifications déjà faites, pour en illustrer les divers chapitres de son récit.*

Les deux vidimus *du manuscrit de Munich sont une garantie suffisante contre la crainte que les vers aient été ajoutés après coup par l'un des copistes ; mais une preuve, encore moins discutable, est la lacune, dont j'ai parlé plus haut, & que présentait la fin du chapitre XIII* (*p.* 90), *se terminant par ces mots :* « ita cogimur exclamare, » *sans que rien de ce qui suivait vînt les justifier ; je remarquerai de plus que la deuxième strophe fournit entre les chapitres I & III une transition qui leur manquait auparavant.*

J'avais cru d'abord pouvoir avancer que les vers avaient été écrits avant la prose, & j'en donnais deux raisons : la première, que la dernière strophe, placée après le chapitre où

1 Voir plus haut, p. lxxiij. — 2 Toutes ces strophes ont 20 vers, sauf la strophe XII, qui en a 17, & les strophes XIII, XVIII-XIX, XXIII-XXIV, qui en ont plus de 20.

Philippe de Souabe eſt qualifié d'empereur, ne le traite encore que de roi des Romains; la ſeconde, que ce morceau, qui ſuit le chapitre XIX, repréſente les croiſés comme poſſeſſeurs paiſibles & joyeux *de l'empire d'Orient — la nouvelle du déſaſtre d'Andrinople* (14 *avril* 1205), *qui ſe répandit pourtant, en Occident, avec tant de rapidité, n'étant donc point parvenue encore en Alſace. Or en* 1207, *époque de la rédaction de la proſe, Günther ne devait point ignorer cette cataſtrophe, mais il n'aurait rien voulu changer aux accents de triomphe dont il avait fait retentir ſes vers, & que nous ne retrouvons pas dans la proſe correſpondante rédigée, par conſéquent, plus tard. Dans le compte-rendu très-bienveillant qu'il a fait de mon tirage à part de Günther,*[1] *M. G. Paris n'a pas trouvé ces deux raiſons concluantes, & je ſerais diſpoſé à me ranger à ſon avis ; ce qui m'y déciderait, c'eſt que la fin de la ſtrophe II s'adapte trop bien au commencement du chapitre III, pour permettre de penſer que la rédaction des vers & de la proſe n'ait pas été ſimultanée, au moins pour la plus grande partie des ſtrophes ; peut-être cependant pourrait-on faire une exception pour la dernière, tout en la ſuppoſant compoſée à une époque très-voiſine de la confection de la proſe correſpondante.*

J'ai peu de choſe à dire du mérite littéraire de cette partie poétique ; les fautes de proſodie[2] *y ſont très-rares, & peut-être dues à de mauvaiſes lectures ; quelques morceaux ne ſeraient point indignes des meilleurs poètes contemporains, & celui qui établit* (*pp.* 107-108) *une comparaiſon entre la priſe de Troie & celle de Conſtantinople,*[3] *& où l'auteur ſe met modeſtement ſur la même ligne que Virgile & Homère, eſt animé d'un enthouſiaſme véritable ; d'autres ſont pleins d'obſcurités, un ou deux d'un goût déteſtable.*[4]

1 *Revue critique*, 1875, II, pp. 85-88. — 2 Ex. : ſtr. XIV, v. 17, p. 44. — 3 Cf. Clari, p. 80. — 4 Surtout la ſtrophe XX.

Etant donnée la place de ces vers dans le récit, dont ils paraissent avoir l'unique prétention d'orner chaque chapitre, on ne devait point s'attendre à y trouver beaucoup de documents historiques nouveaux. J'y note cependant (p. 65, str. III, v. 9-10) un distique curieux sur la façon différente qu'avaient les croisés de porter leur croix,[1] *& (p. 120, str. XXIII, v. 18) un vers qui prouve que les moines de Pairis avaient cru leur abbé mort à Constantinople,*[2] *fait omis par la narration en prose.*[3]

*Il n'y a point à chercher de sources écrites à l'*Historia Constantinopolitana, *puisque l'auteur suit toujours le récit d'un témoin oculaire, parlant de faits contemporains : la façon très-sommaire dont il analyse les deux seuls actes qui figurent dans le récit — le traité présenté par Philippe de Souabe à la signature des chefs de l'armée latine & la lettre de ce prince aux croisés (p. 77)—montre bien qu'il n'en parle que sur les souvenirs un peu confus de l'abbé Martin. Je crois donc qu'il convient d'envoyer un certain mémoire justificatif du pacte de Zara, inscrit par M. Klimke au compte de l'abbé de Locedio,*[4] *& soi-disant abrégé par Günther (p. 77), rejoindre la fabuleuse* Historia Monferra-

1 Günther est le seul chroniqueur qui fasse cette distinction ; d'ailleurs le sens du distique est obscur, & demande une correction qu'a indiquée M. G. Paris (p. 87) : *nolle* au lieu de *velle* au premier vers. — 2 Ce passage explique la présence d'un Wernherus, abbé de Pairis, dans une charte du 8 févr. 1205, que j'ai publiée dans mes *Notes à Günther*, p. 91. — 3 J'avais soulevé, à propos de ces vers, une dernière question, celle de savoir si Canisius ne les avait pas connus & volontairement supprimés, comme plus tard MM. Tafel & Thomas. M. G. Paris ne croit pas suffisamment concluants les arguments dont je me suis servi; je laisse donc cette question indécise. — 4 C'est avec un très-grand sérieux que M. Klimke (p. 52) développe l'hypothèse de cette « *schriftliche Quelle* » ; elle aurait compris d'abord un mémoire rédigé par Alexis IV pour le soutien en cour de Rome de ses droits au trône, puis une apologie du traité, & aurait été répandue à grand nombre parmi les barons & les prélats présents à Zara, sans qu'il nous en fût d'ailleurs parvenu la moindre trace,

tensis de M. Dove. C'est, d'autre part, avec juste raison que M. Pannenborg a signalé deux emprunts faits par Günther, l'un à la Vie de saint Martin, *par Fortunat,*[1] *à propos du parallèle entre ce saint & l'abbé de Pairis, l'autre à Althelmus.*[2]

En ce qui concerne les auteurs postérieurs qui auraient pu, avant l'édition de Canisius, mettre à profit l'œuvre de Günther, M. Pannenborg pense, après MM. O. Abel & Streit, qu'ils sont au moins au nombre de deux, &, à l'appui de cette thèse, il cite deux passages où Burcard de Biberach & Othon de Saint-Blaise[3] *parlent de Martin & des reliques rapportées par lui, en accompagnant ces mentions de réflexions personnelles : Burcard, sur la légitimité des pieuses rapines de l'abbé, Othon, sur la juste punition encourue par les Grecs par leur négligence, & la nécessité que les instruments de cette punition fussent, non des païens, mais des chrétiens, prêts à rendre aux reliques de Constantinople les honneurs dont elles étaient dignes. M. Pannenborg croit que Burcard (qui parle, du reste, en témoin oculaire des reliques de Pairis) & Othon de Saint-Blaise n'ont pas été capables de faire d'eux-mêmes, & sans avoir lu auparavant l'*Historia Constantinopolitana, *ces deux réflexions ; je le lui accorderai, au besoin, mais sans attacher à cette concession plus d'importance que n'en a la petite remarque dont elle est l'objet.*

La présente édition a été faite sur les trois manuscrits dont il a été parlé plus haut :

Le manuscrit de Munich porte le numéro 903 *du fonds*

1 Pannenborg, 1873, p. 324. — 2 Id., *ibid.*, p. 325 ; Basnage avait déjà noté ce point ; voir plus haut, p. lxxxiv, note 3. Quant aux *veteres scripturæ* (p. 115) qui ont mérité d'attirer l'attention du docte critique, je crois qu'il s'agit tout simplement des Livres saints ou de leurs commentateurs scholastiques. — 3 Plus loin, II, pp. 279-280.

latin de la Bibliothèque royale. C'eſt un petit in-4° de 271 feuillets ſur papier, au filigrane d'une hallebarde & d'une tête de bœuf. Il contient vingt-trois traités différents[1] *écrits à longues lignes, par une ſeule & même main, qui a ſoigneuſement marqué les dates de ſes copies ſucceſſives, & terminé celle de l'*Hiſtoria Conſtantinopolitana *(f. 115 r°-148 r°) par une précieuſe annotation qui en garantit l'origine.*[2]

Le manuſcrit d'Ingolſtadt, dont s'eſt ſervi Caniſius, eſt conſervé aujourd'hui à la Bibliothèque de l'univerſité de Munich, ſous le numéro 321;[3] *c'eſt un in-4° de 0,18 ſur 0,12 de 23 feuillets de vélin. Il eſt écrit à longues lignes d'une main anonyme de la fin du XIV*e *ſiècle; il ne contient point de vers, & offre de grandes difficultés de lecture.*

Le manuſcrit de Colmar (ſ. num.) eſt un petit in-fol° ſur

1 On en trouvera la liſte dans le *Cat. codd. mmſſ. bibl. reg. Monac.*, I, p. 157. — 2 « Scriptum per me, « Andream, monaſterij S. Magni « confeſſoris, in pede pontis Ratiſpo- « nenſis, preſbyterum profeſſum, an- « no Domini MCCCCXXV, finitumque « feria quarta (20 *jun.*) poſt feſtum « ſanctorum Gervaſij & Protaſij, « preſidente Martino quinto apoſ- « tolice ſedi, regnante Sigiſmundo « Romanorum, Vngarie, Boemie « &c. rege, & in toto regno Boemie « hereſi Huſſitarum immaniter pul- « lulante. Item exemplar ſupra- « ſcripti tractatus Conradus Eck, « tunc temporis paſtor parochialis « eccleſie in Amberg, Ratiſpo- « nenſis dioceſis, michi ſuprame- « morato Andree commodavit, « unde & ſupraſcriptionem ſuam « in forma hic ſubſorbere curavi: « Scriptum & copiatum, DE LIBRO « MONASTERII PARISIENSIS predicti, « predictam hiſtoriam in ſe conti- « nente, per manus Conradi Eck, « plebani eccleſie Beate Virginis in « Hartkirchen, & ſex prebendati in « eccleſia Wympinenſi, tunc illuſ- « tris principis & domini, domini « Ludwici, comitis palatini Reni « & Bavarie ducis, capellani, qui « ob ſanctarum preſcriptarum reli- « quiarum reverentiam, & firmio- « rem rei memoriam, hanc hyſto- « riam, concupiſcente & ardente « animo, non per alium, ſed per ſe « ipſum, voluit copiari. Anno Do- « mini M° quadringenteſimo octavo « proximo, feria ſexta (31 *octob.*) « ante feſtum ſanctorum Symonis « & Iude apoſtolorum, in oppido « Keyſerſberg, dioceſis Baſilienſis. » — 3 Ancien IV, 152; voir Pertz, *Archiv*, VII, p. 113.

papier,[1] *de* 0,30 *sur* 0,21, *qui provient du couvent des Antonites d'Isenheim. Il contient, outre l'*Historia Constantinopolitana *de Günther (f. 35 v°-45 v°), une quantité considérable d'écrits, la plupart religieux, parmi lesquels il n'y a à noter que la* Chronique des Dominicains de Colmar. *Il est écrit à deux colonnes, & tout entier d'une seule & même main.*[2]

Le manuscrit de Munich, quoique beaucoup plus récent que celui d'Ingolstadt, présente l'avantage inappréciable d'avoir conservé d'une façon certaine, bien qu'à travers une première transcription, le texte original de Günther, puisque le plus ancien des deux copistes successifs déclare avoir voulu, par vénération même pour les reliques de Pairis, exécuter de sa propre main son travail, & s'être servi, à cet effet, d'un manuscrit provenant de cette abbaye. Celui d'Ingolstadt n'offre point de différences très-notables avec celui de Munich;[3] *il paraît cependant avoir fait subir à la rédaction primitive plusieurs remaniements de mots; il a d'ailleurs complétement supprimé les vers. Quant au manuscrit de Colmar, il est loin d'avoir la valeur des deux autres; le copiste ne comprenait pas suffisamment le texte qu'il avait sous les yeux,*

1 Je dois les variantes de ce manuscrit à l'obligeance de M. Stoffel, conservateur de la Bibliothèque de Colmar. — 2 Cette main a terminé l'*Historia Constantinopolitana* par ces mots : « Scriptum per me « Anthonium Slesitam, loco quo « supra, sub anno Domini M° CCCC° « sexagesimo, 3ª die mensis septem- « bris; » cette mention *quo supra* se rapportant à un passage antérieur du manuscrit, où le scribe s'intitule: « clericus Wratislaviensis dyocesis, « tunc temporis plebanus in Vœ- « ringen. » — 3 Il avait été tout simplement mal lu par Canisius: pour donner une idée de l'importance des rectifications que la collation a apportées au texte de ce dernier, il suffit de se rapporter à la variante 4 de la p. 66 (*licet* au lieu de *Litz*): elle supprime d'un seul coup le nom dont tous les historiens avaient gratifié l'abbé Martin. La variante 2, p. 60 (*Loco* au lieu de *Leo*), prive également de son nom Foulques de Neuilly; mais ici le manuscrit d'Ingolstadt avait pu induire Canisius en erreur.

ou l'a altéré à dessein;[1] *mais il a respecté les vers, & bien qu'un certain nombre lui aient échappé, il se trouve plus d'une fois, pour cette partie de* l'Historia Constantinopolitana, *fournir un contrôle utile.*

J'ai donc suivi, autant que possible, la rédaction de Munich, ne recourant que rarement à celles d'Ingolstadt & de Colmar; quant aux variantes qu'offrait, avec les trois manuscrits, le texte dû aux deux premiers éditeurs, Canisius & Basnage, j'ai cru devoir les signaler par les abréviations (Can.) & (Basn.), *dans le doute que plusieurs d'entre elles ne fussent dues à un quatrième manuscrit, consulté par le premier de ces éditeurs & aujourd'hui perdu; j'ai conservé d'ailleurs*[2] *la division en 25 chapitres.*[3]

b) ROSTANG DE CLUNI. — *Le deuxième récit que j'ai à étudier est dû à un moine de Cluni, nommé Rostangnus : il a été publié, en 1614, par Martin Marrier & André Du Chesne dans la* Bibliotheca Cluniacensis,[4] *sous le titre d'*Exceptio capitis S. Clementis, *sur un manuscrit de Cluni, aujourd'hui perdu.*[5] *C'est un spécimen intéressant de la littérature qui nous occupe; car, grâce à la loyauté exceptionnelle de l'auteur, qui a su s'effacer devant le témoignage qu'il recueillait, en le distinguant avec soin de sa propre prose, nous pouvons*

1 Ainsi il parle à la troisième personne & non plus à la première, comme les deux autres manuscrits; ex.: p. 40, var. 3; p. 42, var. 9. — 2 Sauf pour le chap. 26 de Canisius, que j'ai réuni au chap. 25, comme l'indiquaient du reste les manuscrits. — 3 M. G. Paris a bien voulu me signaler, dans la partie poétique de l'*Historia Constantinopolitana*, quelques fautes d'impression, & me suggérer un certain nombre de corrections : malheureusement ce contrôle si utile n'a pu s'exercer qu'une fois le texte imprimé : j'ai donc dû placer ces modifications à l'*Errata* du IIe volume de ce recueil; je n'ai omis qu'une ou deux lectures, qui m'inspirent encore quelques doutes. — 4 Paris, 1614, fol., col. 1480-1490; Michaud en a donné une version française dans la *Bibl. des Crois.*, III, 355. Cf. *Hist. litt. de la France*, XVI, pp. 517-521.

ſaiſir ſur le fait le procédé habituel de compoſition des documents de ce genre.

*L'*Exceptio*, en effet, n'eſt pas tout entière de Roſtang : ſeul, le préambule, qui contient un abrégé de l'hiſtoire des croiſades, fort analogue à celui de l'Anonyme de Soiſſons, a été compoſé par le moine de Cluni ; mais, après ce préambule, vient le témoignage dicté par Dalmaſe de Sercey,[1] le chevalier qui, avec l'aide de Ponce de Buſſière,[2] ſon compagnon, a trouvé & recueilli, aux environs de Conſtantinople, dans le monaſtère de Marie Périblepte,[3] le chef de ſaint Clément, & l'a rapporté à Cluni en 1206. Nous ſommes donc là en préſence du texte même d'une de ces enquêtes dont j'ai parlé plus haut, & qui devaient précéder l'acceptation, par un monaſtère conſidérable, d'une de ces reliques apportées plus ou moins légitimement d'Orient. Dans le cas particulier de Dalmaſe de Sercey, il eſt évident que le réſultat de l'enquête fut favorable, & le témoignage dicté par le chevalier trouvé ſuffiſant, puiſqu'il fut jugé digne d'être conſervé par écrit, & que, d'ailleurs, admiſe à Cluni, la relique donna lieu à une fête commémorative célébrée chaque année le 27 juillet,[4] & dont l'hymne, probablement compoſée auſſi par Roſtang, nous a été conſervée à la ſuite de ſon récit.[5]*

L'œuvre propre du moine de Cluni, qui paraît avoir été rédigée à l'époque même de la tranſlation, n'attire l'attention

1 *Sercey*, cant. de Bury, arr. de Châlon (Saône-&-Loire); la dime de Sercey fut donnée à Cluni, en juillet 1233, par Gui de Sercey (*Cart. Cluniac.* d. la coll. Gaignières, Bibl. nat. P., lat. 17025, f. 65). — 2 *Buſſière*, cant. & arr. de Mâcon (Saône-&-Loire). — 3 Roſtang appelle ce monaſtère de ſon ancien nom de *Triacontophyllon*: voir Theoph. cont., V, c. 87, p. 330, Ant. de Novgorod (plus loin, II, p. 226), & Du Cange, *C. P. chriſt.*, II, p. 94. C'eſt aujourd'hui l'égliſe des Arméniens, *Soulou Monaſtir* (Conſtantios, *Conſtantiniade*, C. P., 1861, in-8, pp. 18, 110). — 4 Sauſſayus, *Martyr. Gall.*, p. 922. — 5 Plus loin, II, p. 46.

que par le ſoin ſingulier que prend l'auteur, de rapporter les événements divers qu'il raconte au fait providentiel qui devait amener enſuite la relique de ſaint Clément dans l'abbaye où elle vient d'arriver. Elle débute (*pp.* 127-128) *par une petite hiſtoire des viciſſitudes ſubies par Jéruſalem, abrégé qui rappelle un opuſcule aſſez populaire au moyen âge, & dont il nous reſte de nombreux manuſcrits.*[1] *Roſtang raconte enſuite* (*pp.* 129-130) *ſommairement la première croiſade, renvoyant le lecteur à une* Hiſtoria Hieroſolimitana, *œuvre, dit-il, d'un témoin oculaire.*[2] *De la première des guerres ſaintes il paſſe enſuite à la troiſième, après avoir décrit en quelques lignes* (*p.* 130) *l'état malheureux de la Terre-Sainte, avant la chute de Jéruſalem. Ce petit morceau, qui contient des détails aſſez curieux, me paraît original, bien qu'il convienne de le rapprocher d'un paſſage analogue de Jacques de Vitry.*[3] *L'hiſtoire de la IIIe croiſade occupe les pages* 130-132, *ſans aſſertions dignes de remarques. Roſtang paſſe enſuite bruſquement au récit de la IVe croiſade* (*p.* 132-133), *ſur laquelle il ſemble — fait aſſez extraordinaire — beaucoup moins bien informé que ſur les deux autres. Pour lui, & bien qu'il rende juſtice au mérite de Boniface, c'eſt Baudouin qui eſt l'organiſateur & le chef de l'expédition. Il eſt, avec Coggeſhale, le ſeul chroniqueur qui parle de la préſence des croiſés anglais dans l'armée latine. Il parle avec juſteſſe des Vénitiens, qu'il flétrit de l'épithète de* venenati; *mais il embrouille complétement les deux ſiéges de Conſtantinople & ne fait qu'un ſeul perſonnage des trois Alexis. Heureuſement il arrête court ici ſon élucubration*

1 *Quo modo & quot vicibus capta fuit Hieruſalem*, imprimé à la fin du *Tractatus de laude caritatis*, ſ. l. n. a. (ſ. xv), in-4. — 2 Ce ne peut donc être, ni Baudry de Dol, ni Robert le Moine, les ſeuls dont les récits aient été, avant 1206, inſcrits ſous ce titre. Serait-ce l'*Hiſt. Hier.* dont il ne nous reſte que la ſeconde partie? (Liſard de Tours.) — 3 Jac. Vitr., *Hiſt. Orient.*, ch. 69 (d. Bongars, I, p. 1087).

perſonnelle, & laiſſe la parole à Dalmaſe de Sercey, homme très-lettré *& même frotté de grec,* [1] *dont le dit, qui occupe la fin de l'œuvre entière, eſt beaucoup plus intéreſſant, & conſtitue une ſorte de roman d'aventures, donnant ſur l'état de Conſtantinople, aux premiers temps de la conquête, & ſur la vie qu'y menaient les Latins, les renſeignements les plus curieux.*

*Je n'ai retrouvé aucun manuſcrit de l'*Exceptio capitis ſ. Clementis, *& cela avec un regret d'autant plus vif que le texte de D. Marrier, outre pluſieurs noms propres eſtropiés, offre évidemment deux lacunes.* [2] *C'eſt donc ce texte que j'ai dû ſimplement réimprimer, en y ajoutant le titre dont il était dépourvu.*

c) MOINE DE S. GEORGES DE VENISE. *J'arrive maintenant à un document qui nous offre un récit ſpécialement rédigé pour l'édification de religieux, dont le monaſtère vient d'être enrichi de reliques venues de Conſtantinople : la* Tranſlation du corps de ſaint Paul le nouveau, martyr, *par un bénédictin anonyme de Saint-Georges-le-Majeur, à Veniſe. Mais ici je dois, une fois pour toutes, faire une remarque qui s'appliquera à pluſieurs des textes qui vont ſuivre : dans tous les documents de ce genre, relatifs à l'apport à Veniſe de reliques orientales, il ne faut pas s'attendre à rencontrer le même intérêt que dans les récits rédigés en France ou en Allemagne; comme je l'ai déjà dit, plus la relique eſt rapprochée de ſon lieu d'origine, moins elle ſemble acquérir de valeur aux yeux de ceux qui la recueillent, & cela ſurtout quand il s'agit des Vénitiens, ſi riches (& bien avant la quatrième croiſade) en tréſors de ce genre. Auſſi*

1 Ainſi que le montrent les quelques mots grecs ſemés dans ſa relation &, en particulier, les « Baratea criſea, » τὰ μπαρατία χρυσία, (*bérat*) employés pour déſigner une plaque d'or émaillé recouvrant une relique. Voir Du Cange, *Gloſſ. m. & inf. græc.* ad verb. — 2 P. 130, l. 5 en rem., & p. 132, l. 15.

l'auteur anonyme de la Tranflatio fancti Pauli, *tout en racontant, à la plus grande gloire de la République, la prife de Conftantinople & l'établiffement de fes compatriotes dans la cité impériale* (*pp.* 141-142), *dont, felon lui, ils auraient reçu la moitié,*[1] *paraît-il furtout préoccupé de tirer de ces événements des leçons de morale pour les religieux fes confrères; c'eft ainfi que, pour lui, la ruine de l'empire byzantin n'eft qu'une punition de l'orgueil des Grecs, devenus par leur fchifme plus criminels aux yeux de Dieu que les Infidèles eux-mêmes. Il n'en donne pas moins des détails intéreffants fur l'exiftence des Vénitiens à Byzance, & fur leurs relations avec cette ville en* 1222, *époque à laquelle le prieur de Saint-Georges fit enlever fecrètement du monaftère de Pantepoptès, dépendance de fon abbaye, le corps de faint Paul, & le fit ramener à Venife par Giacomo Grimaldi & le prêtre Caravelli* (*pp.* 142-149).[2]

Le récit très-court du bénédictin vénitien a été rédigé peu de temps après la tranflation;[3] *il eft, dans une certaine mefure, inachevé, car il y manque l'appendice* thaumaturgique *que l'auteur promet, en finiffant, de compofer plus tard. Il a été publié pour la première fois en* 1612 *par Fortunato Olmo,*[4] *puis réimprimé par Ughelli en* 1653,[5] *par les Bollandiftes en* 1721,[6] *& enfin en* 1749 *par Fl. Cornaro, d'après l'original confervé alors aux archives de Saint-Georges-le-Majeur;*[7] *c'eft ce dernier texte que j'ai reproduit.*

1 Cette affertion fe retrouve dans la *Tranfl. f. Luciæ*, plus loin, p. 185. — 2 Le 21 mai; c'eft à cette date que fe célébrait la fête commémorative (Cf. *AA. SS.*, Iul., II, p. 641). — 3 Du vivant de Marino Storlato, qui ne fut podeftat de Conftantinople que pendant les années 1222 & 1223. Cf. Taf. & Thomas, II, 253. — 4 *De tranfl. corp. f. Pauli* (Venet., 1612, in-4). — 5 *Italia facra*, V, 1326 & f. — 6 *AA. SS.*, Iul., II, pp. 639-641. — 7 Fl. Cornelius, *Eccl. venet. antiq. mon.*, VIII, pp. 138-146; le manufcrit eft maintenant à la Marciana, XXI, 135, ff. 21-23.

a) ANONYME GAËTAIN. *Dans la deuxième édition de* l'Italia sacra *d'Ughelli,*[1] *Coleti a ajouté au chapitre des évêques de Gaëte, une petite pièce qui n'est pas sans analogie avec la précédente, au moins par le préambule & l'épilogue, qui revêtent, comme dans celle-ci, le caractère parénétique; mais heureusement la ressemblance entre les deux morceaux ne s'étend pas plus loin, car, autant le récit du Moine de Saint-Georges est avare de faits historiques proprement dits, autant l'opuscule, découvert par Coleti, abonde en détails originaux. C'est en quelques lignes une chronique complète de la période qui sépare la mort de Manuel Comnène de l'avénement de Baudouin Ier, & un exemple excellent de l'importance historique que peuvent avoir quelquefois, malgré leur brièveté, de semblables documents. L'auteur, qui était évidemment gaëtain, & qui parle en témoin oculaire des faits qu'il raconte, a dû écrire entre le* 30 *novembre* 1210, *date de l'arrivée à Gaëte du chef de saint Théodore, donné à cette ville par Pierre Capuano, & le* 11 *août* 1219, *époque de la mort du même Capuano, qui figure dans le récit comme encore vivant — & plus près de la première de ces deux dates que de la seconde, car l'anonyme paraît beaucoup plus exactement informé des événements qui précédèrent la IVe croisade que de ceux de la croisade elle-même; j'ajouterai qu'il appartenait au parti guelfe, car il ne donne à Philippe de Souabe que le simple titre de duc. Comme je viens de le dire, il débute par un prologue édifiant relatif au culte des reliques (pp.* 150-151*); mais au bout de quelques lignes, il tourne court & raconte l'histoire de Constantinople depuis l'avénement d'Andronic jusqu'à la chute de Murzuphle (pp.* 151-153*). Voici les points originaux qu'offre son récit : en premier lieu Isaac, au moment de l'usurpation d'Andronic, aurait pris la fuite pour se réfugier en Hongrie, & ne se serait que plus tard décidé à se*

1 I, pp. 538-540.

livrer lui-même aux mains de son bourreau. La fuite du jeune Alexis aurait été favorisée non-seulement par les Pisans, mais par la femme même d'Alexis III, l'impératrice Euphrosyne Ducas! C'est à Rieti, c'est-à-dire du 19 *juillet au* 15 *août* 1198, *qu'Innocent III se détermine, sur la demande d'une ambassade venue de Terre-Sainte, à faire prêcher la IVe croisade en France par Pierre Capuano, en Angleterre par Soffredo Cajetani. C'est Philippe de Souabe qui impose le changement de direction de l'expédition.*

La croisade est mal racontée; mais l'auteur — fait intéressant — affirme avoir vu passer à Gaëte, à l'aller & au retour, le malheureux Alexis III & sa famille, dans leur voyage forcé à Casal. Suivant lui, ce furent les Génois qui rachetèrent l'empereur captif. [1]

Ce n'est qu'après avoir donné tous ces détails que l'Anonyme gaëtain en vient au fait des reliques (pp. 153-155). *C'est, à son dire, de Baudouin, que Pierre Capuano a reçu toutes celles dont il revient chargé. Le cardinal aborde directement à Gaëte, d'où il envoie en secret, de crainte d'Innocent III, ces pieuses dépouilles à Amalfi, tandis que lui-même se rend à Rome pour rendre compte de sa conduite. Une fois revenu dans sa ville natale, Capuano distribue, dans toute la province, des marques de sa pieuse munificence. Naples, Sorrente, le Mont-Cassin*[2] *& enfin Gaëte reçoivent chacun une part du butin religieux de Constantinople. Dans cette dernière ville, c'est le chef de saint Théodore qui est reçu solennellement, en* 1210, *par l'évêque*

1 Voir Albéric, p. 428, Georgius Acrop., c. 8, p. 7; l'hypothèse imaginée par Hopf (d. Ersch & Gruber, CLXXXV, p. 211) sur cet événement, ne peut se soutenir. — 2 Je n'ai point parlé de ces reliques dans le mémoire cité plus haut; du reste, je n'ai pu encore avoir de renseignements que sur celle du Mont-Cassin (le bras de S. Athanase); il résulte des recherches qu'a bien voulu faire pour moi le savant Dom Quandel, archiviste de l'abbaye, qu'il ne reste plus aucune trace ni de la relique, ni même de son passage au Mont-Cassin.

Gilles,[1] *& au sujet duquel est écrite la petite narration, que termine une exhortation pieuse de la même allure que le préambule. J'ai reproduit le texte*[2] *donné par Coleti.*

e) TRANSLATION DE SAINT THÉODORE. *Enfin une dernière narration, également très-courte, termine la série de celles que je considère comme écrites au moment même de l'arrivée des reliques, en l'honneur desquelles elles ont été rédigées. Il s'agit encore ici d'une translation faite par des Vénitiens, &, par conséquent, très-brièvement racontée. Aux derniers temps de l'empire latin de Constantinople, un noble vénitien, Giacomo Dauro, s'empare de Mésembrie, où il trouve le corps de saint Théodore; il le porte à Constantinople, dans l'église de Saint-Nicolas de l'embolon vénitien. Un peu plus tard, après le retour des Grecs, ne jugeant plus ce trésor en sûreté, Marco Dauro, cousin de Giacomo, transporte le corps saint à Venise, & le dépose, en 1267, dans l'église de Saint-Sauveur.*[3]

L'auteur anonyme de cet opuscule a écrit à une date très-voisine des faits qu'il raconte, mais il est extrêmement bref, & on a d'autant plus lieu de le regretter qu'il aurait pu nous donner sur l'expédition de Giacomo Dauro, alors amiral de la flotte vénitienne, des détails qui font, d'autre part, à peu près défaut. Il a ajouté, par contre, une longue suite de miracles, arrivés pendant & immédiatement après la translation, & qui ne touchent qu'indirectement au sujet qui m'occupe.

C'est Cornaro qui a le premier publié ce texte en 1749;[4] *je l'ai reproduit en l'accompagnant d'une version vénitienne,*

1 Ægidius, élu en 1200, mort avant 1220. — 2 Les quelques exemplaires de ce recueil qui ont été distribués en 1875, contenaient (I, pp. 150-155), au lieu du récit de l'anonyme gaëtain, deux petits textes que j'ai rejetés dans une partie de l'appendice (II, pp. 284-287), que je n'avais pas alors le projet de publier. — 3 Sur s. Théodore, v. les *AA. SS.*, Feb., II, p. 21. — 4 *Eccl. venet. antiq. mon.*, II, pp. 258-265.

un peu modifiée, du récit seul (sans les miracles). Cette version, écrite au XVI[e] *siècle, avait été trouvée par Cornaro, aussi bien que l'original, dans les archives de la confrérie de Saint Théodore. Je dois faire remarquer que les dates* 1257 & 1267 *de la double translation pourraient bien, d'après un passage d'André Dandolo,* [1] *devoir être reculées de dix ans.*

Narrations postérieures.

*J'aurais pu, à la rigueur, arrêter aux documents que je viens de passer en revue, le travail de recherche que j'avais entrepris, & me borner à ces sources, contemporaines des faits qu'elles racontent. Mais plusieurs des reliques venues de Constantinople, qu'elles tirassent leur origine d'*envois officiels *ou d'*apports privés, *ont donné lieu successivement, pendant la longue période qui nous sépare du Moyen-Age, à la rédaction d'autres récits que ceux dont je viens de parler. Il a pu y avoir, en premier lieu, des narrations écrites après les événements, & empruntant, soit à des textes aujourd'hui perdus, soit à des traditions encore vivaces, des renseignements qu'il importe de ne point négliger. D'autre part, comme nous l'avons dit plus haut, un grand nombre de comptes-rendus officiels ou de récits contemporains ont disparu, en tout ou en partie; les uns n'ont laissé de traces que dans des documents liturgiques que j'étudierai tout à l'heure; d'autres ne subsistent que dans des* versions en langue vulgaire, *analogues à celles dont nous avons vu Du Cange forcé de se contenter pour la* Translatio *de Richard de Gerberoy. Enfin, dans certains cas, le besoin de raviver des pèlerinages tombés en désuétude, soit naturellement, soit à la suite des malheurs de la guerre, a donné naissance à des* livres populaires, *écrits spécialement pour les fidèles, invités à retrouver le chemin d'un sanctuaire abandonné. Ces petits traités, devenus pour la plupart, aujourd'hui, des raretés bibliographiques*

1 Voir plus loin, II, p. 263.

sans prix, jouent, par rapport aux récits du XIIIe siècle, le même rôle que les romans de chevalerie imprimés à Troyes, pour les anciennes chansons de geste. On ne leur demandera point une bien grande valeur historique, & l'on ne devra pas s'étonner d'y trouver ces figmenta, *proscrits par le concile de Latran; on pourra néanmoins çà & là extraire, des légendes dont ils sont remplis, quelque renseignement utile.*

*Mais avant de passer en revue les documents de ce genre que j'ai pu réunir, je dois attirer l'attention sur un point qui leur est particulier : je veux parler de l'*appendice thaumaturgique, *qui les accompagne presque tous & qui, la plupart du temps, en dehors de toute autre indication chronologique, peut servir à les distinguer, à première vue, des narrations de la série précédente.*

Il est évident, en effet, qu'en raison du temps matériellement nécessaire à la production des miracles, un procès-verbal officiel de translation, ou une narration contemporaine de l'événement, ne pouvait contenir cette énumération de faits merveilleux, tandis qu'au contraire, à l'exemple des Vies de saints *proprement dites, dont ils ne sont qu'une variété littéraire, les récits populaires de translation devaient arriver à s'orner de semblables anecdotes, dans le dessein bien naturel de rehausser la valeur de la relique aux yeux des fidèles appelés à vénérer. Les documents de nos deux premières séries ne pouvaient donc être suivis d'appendice thaumaturgique, que dans deux cas tout-à-fait accidentels : soit dans l'hypothèse que les miracles se fussent produits ou le jour même, ou à une époque très-voisine de la translation — c'est le cas de la* Translatio sancti Theodori *dont je viens de parler, & dont j'ai admis les* Miracula, *comme faisant partie intégrante du récit contemporain lui-même, — soit par l'annexion au document original de l'appendice thaumaturgique, rédigé très-postérieurement & presque toujours à l'époque d'une restauration du pèlerinage, dont la*

relique transportée avait été l'objet dès le début. Mais ici l'appendice ne faisait plus partie intégrante du morceau principal, &, au point de vue où nous nous plaçons, devait en être rejeté. [1]

On comprendra qu'au contraire, ce qui n'était que l'exception pour les comptes-rendus officiels *& les récits contemporains, dût, pour ainsi dire, devenir la règle pour les narrations écrites longtemps après l'événement & pour les livrets populaires : nous y trouverons donc presque toujours la partie thaumaturgique. Que cet appendice doive être ici considéré comme partie intégrante du document, cela est hors de doute ; mais s'il peut offrir un certain intérêt pour l'histoire même de la relique, si même, grâce au prix particulier qui s'y attachait à l'époque où il fut rédigé, il a pu, comme nous le verrons tout à l'heure, contribuer, en y passant le premier, à introduire les récits proprement dits dans le domaine liturgique, auquel nous devons la conservation de nombreux fragments de ces récits, & qu'à ce titre, il nous soit interdit de le passer ici sous silence, il n'en est pas moins vrai qu'intrinséquement, il n'avait, en général, aucun droit à entrer dans le présent recueil, & a dû être (comme dans la série précédente) éliminé de chacun des documents qu'il accompagnait.*

a) MATTEO D'AMALFI. *De tous ces documents, le plus ancien, & en même temps le plus important, est la* Translatio sancti Andreæ, *due à Matteo, archidiacre d'Amalfi, vers le milieu du XIVe siècle.*

Il ne paraît pas que Matteo ait composé son œuvre à l'aide d'emprunts serviles faits à des documents plus anciens ; le style en est tout personnel, & la narration, fort longue, est rédigée avec une remarquable unité ; on sent que l'auteur avait

1 C'est pour cela que je n'ai pas, comme les Bollandistes, admis, à la suite de Richard de Gerberoy, les miracles donnés par Viseur.

sous les yeux la grande charte des donations de Pierre Capuano à sa ville natale, [1] *mais qu'il a préféré s'en assimiler la substance que d'en suivre le texte d'une façon littérale : ce sont donc, probablement, les souvenirs encore vivaces, laissés à Amalfi par le cardinal — dont la famille tenait dans cette ville un rang illustre, & qui en avait été lui-même un bienfaiteur insigne — que l'archidiacre a mis en écrit, & (autant qu'il est permis de le conjecturer) sur l'ordre ou pour s'attirer la faveur d'un autre Pierre Capuano, parent du cardinal de* 1204 *& archevêque d'Amalfi* (1351-1360). *Ce serait alors à ce prélat & aux chanoines de la basilique de Saint-André que s'adresserait le* Prologue *qui précède la* Translation (*p.* 165).

Après ce préambule, Matteo passe à l'éloge de la cité amalfitaine & de son commerce lointain (*p.* 167), *puis à celui du cardinal-légat Pierre Capuano, dont il raconte le départ pour la Terre-Sainte* (*p.* 168). *Un récit, très-bien fait, mais sans détails circonstanciés, des deux siéges de Constantinople* (*p.* 169) *amène ensuite l'archidiacre à raconter le retour & la réception de Pierre dans la ville impériale, puis les recherches du légat, aidé des colons amalfitains, pour retrouver & emporter clandestinement le corps de saint André* (*pp.* 170-172). *Le cardinal quitte Constantinople & revient en Syrie,* [2] *puis regagne Amalfi, en passant par Rome, où il a soin de ne pas parler à Innocent III du trésor religieux qu'il rapporte* (*p.* 173).

Matteo raconte ensuite longuement (*p.* 173-175) *l'arrivée du légat dans sa ville natale, & la réception solennelle du corps de saint André, qui est si bien caché dans une confession neuve, construite aux frais de Pierre, que quelques années plus tard Honorius III, malgré ses instances, ne peut en obtenir le*

1 Voir plus loin, II, pp. 88-94. —
2 Cf. *Gesta Innocentii III*, n[os] 99-100; *Epist. Inn. III*, VIII, 136.

moindre fragment. Le récit (pp. 176-178) *d'un miracle arrivé du vivant de l'auteur, par l'interceſſion de ſaint André, termine l'opuſcule de Matteo d'Amalfi, qui mérite, à plus d'un titre, d'être placé, comme intérêt hiſtorique, ſur la même ligne que les documents hagiographiques officiels, bien qu'il ſoit rédigé plus d'un ſiècle après les événements qu'il raconte.*

J'ai publié la Tranſlatio ſancti Andreæ *d'après une copie notariée du XVIe ſiècle, faite ſur l'original (aujourd'hui perdu) & conſervée dans les archives des marquis Amati. Outre les titres particuliers que j'ai reproduits, cette copie porte pour titre général la mention évidemment moderne:* Hiſtoria tranſlationis corporis B. Andreæ Apoſtoli, & multa geſta, notatu digna, eminentiſſimi cardinalis Petri Capuani, patritij Amalphitani*; c'eſt au ſavant hiſtorien d'Amalfi, M. Camera, que j'en dois la communication. Le texte était très-corrompu, & j'ai dû prendre ſur moi quelques corrections indiſpenſables.* [1]

b) TRANSLATIONS VÉNITIENNES. *J'ai rangé à la ſuite de Matteo d'Amalfi quatre narrations relatives à l'apport à Veniſe de corps ſaints enlevés à Conſtantinople, & rédigées à des époques diverſes. Comme je l'ai avancé plus haut, le nombre de ces récits a dû être beaucoup plus conſidérable, & il eſt probable que chacune des nombreuſes tranſlations de ce genre que nous ſignalent les chroniqueurs contemporains* [2] *a donné lieu à un récit analogue, comprenant toujours la relation proprement dite du voyage de la*

1 J'ai eu récemment connaiſſance d'une réfection, en forme de ſermon, de l'œuvre de Matteo: cette réfection, qu'André du Sauſſay a publiée dans ſon *Andreas* (Paris, 1656, in-f., pp. 663 & ſ.), ſe trouve dans un manuſcrit de Rome (cod. Vallicel., H. 18, f. 183 & ſ.): elle trouvera place dans le troiſième volume du préſent recueil. — 2 Voir les tableaux annexés au *Mémoire* déjà cité (*Mém. des Antiq. de France*, XXXVI, p. 177-211).

relique, & l'appendice thaumaturgique poftérieur. Mais un grand nombre de ces documents font perdus; d'autres ne nous ont été confervés qu'à l'état de fragments infignifiants,[1] *d'autres enfin exiftent peut-être encore, mais fous forme de verfions en langue vulgaire, inférées dans des livrets populaires. Or ces livrets vénitiens font fi rares, que l'on en connaît à peine les titres,*[2] *& que la plupart ont échappé à mes recherches. Je dois dire d'ailleurs qu'il n'y a probablement rien de bien regrettable dans la perte de ces documents, la petite diftance qui féparait Venife de Conftantinople, & la connaiffance que les lecteurs de ces écrits avaient de la ville impériale, ayant naturellement amené les auteurs à fe borner à de fimples procès-verbaux, auffi courts que dépourvus d'intérêt. C'eft la conclufion forcée à laquelle amène l'étude de ceux de ces monuments que j'ai pu recueillir — conclufion que l'examen du Moine de Saint-Georges & de la* Tranflation de faint Théodore *a, du refte, déjà fait preffentir. Les deux premiers des quatre récits vénitiens que j'ai reproduits d'après Cornaro, font dûs à Pierre Calò, dominicain*

1 Comme celle de fainte Hélène à Venife, dont Cornaro (IX, pp. 179-180) donne l'extrait fuivant: « Nell'ifteffo tempo un fopracomito « della familia Moro portò il corpo « di S. Elena, madre di Coftántino « imperatore, tolto a Conftantino- « poli da Aycardo monaco con la « crocetta del legno della fanta « Croce, con intentione di metterle « nella chiefa di S. Marco, ma non « molto difcofto dal litto, diede in « una fecca, dove a quel tempo fi « foleva dare le paghe alle gallere, « che fi armavano, e fatta ogni « efperienza con remi, e con re- « murchi non potè mai ufcire da « quel luoco, fino che il detto fopra- « comito non fece mettere in terra « fopra detta fecca il detto corpo. « Il che fatto fubito fenza remurchi « con poca fatica la gallera andò « avanti, la qual cofa veduta ch'ebbe « il Moro, fece in quel luogo edi- « ficare col confenfo del vefcovo « una capella, e vi collocò detto « corpo, il qual luogo fu poi dato, « l'anno 1407, alli monaci di S. Be- « nedetto della congregazione di « Monte Oliveto, ed uno de Talenti « Bolognefe, che abitava all'ora in « Venezia, fece fabricare il monaf- « tero, che fino al prefente fi vede. » — 2 Donnés par Cicogna dans fon excellente *Bibliografia Veneziana*; voir furtout les nos 438, 453-457, 481, 489, 504, 505, 509, 514, 529-532, 554-559, &c.

vénitien (✝ vers 1310),[1] *auteur d'un volumineux recueil hagiographique encore inédit,*[2] *& auquel Cornaro a emprunté ces deux textes.*[3] *Il s'agit dans l'un (pp.* 179-182), *comme dans l'autre (pp.* 182-183), *de corps saints volés dans les églises de Constantinople & portés à Venise ; le corps de saint Jean d'Alexandrie, martyr dérobé à l'église de Theotokos par Robaldo, prieur de Psychosostra en* 1214, *& celui de sainte Barbe, enlevé en* 1258, *avec la complicité du religieux qui le gardait, par Rafaele Basilio. Le premier de ces deux petits récits nous confirme le fait singulier que les églises les plus considérables de Constantinople furent, après la conquête, données en toute propriété à de simples laïques, fait contre lequel protesta Innocent III ;*[4] *j'y ai joint la version latine que les Bollandistes,*[5] *qui ignoraient l'existence du livre de Calò, avaient faite d'un petit livre populaire, publié en vénitien au XVI*e *siècle,*[6] *relatif à cette translation & aujourd'hui perdu : la similitude des deux textes, malgré le passage du second à travers une double traduction, montrera, je l'espère, que je ne me suis pas trop avancé, en affirmant plus haut, d'une façon générale, que ces réfections en langue vulgaire peuvent parfaitement, en cas de perte de l'original latin, tenir lieu de ce dernier.*

La Translation de sainte Barbe *n'offre aucune particularité digne d'attention ; je ferai remarquer seulement que le texte donné par Cornaro me paraît incomplet au commencement.*

1 V. Foscarini, *Della letter. venez.*, p. 358 ; Quétif & Echard, *SS. ord. Præd.*, I, 510. — 2 *Vitæ sanctorum*, conservées en 6 vol. in-f. à la Marciana, XXI, 128-133. — 3 IV, pp. 170-171, & II, p. 180. Je n'ai, ni pour l'une ni pour l'autre, cru devoir reproduire les *Miracula* ; j'ai également omis le texte donné par Cornaro (XIII, 367) de la seconde translation de s. Jean dans l'intérieur de l'église de S.-Daniel, en 1637. — 4 Inn. III *Epist.*, VII, 208. — 5 *AA. SS.*, Mai, IV, pp. 303-306 ; sur s. Jean v. *Ibid.*, Iun., VII, 556. — 6 *Memorie spettanti alla vita di s. Giovanni, ed alla traslatione del suo corpo nella chiesa di S. Daniele* (Ven., 1776, in-8) ; il n'existe ni à la Marciana, ni dans la bibliothèque des Bollandistes de Bruxelles.

Les deux derniers récits vénitiens, tous deux dûs à des anonymes, ont trait à la translation, l'un du corps de sainte Lucie en 1204, *l'autre du corps de saint Paul, premier ermite en* 1240.

Celle de sainte Lucie (*pp.* 184-185) *n'a pas été composée plus tard que la fin du XV*e *siècle, ainsi que le prouve l'écriture du manuscrit auquel je l'ai empruntée;*[1] *l'auteur cite, il est vrai, Biondo & Platina, mais il devait être contemporain de ces deux écrivains; il débute par un préambule tout-à-fait fabuleux; cependant la courte narration qui suit ce préambule n'est pas dépourvue d'intérêt; je pense qu'elle doit reproduire quelque document plus ancien.*[2]

La Translation de saint Paul ermite *a été publiée d'abord par les Bollandistes,*[3] *puis par Cornaro;*[4] *la partie que je donne* (*pp.* 186-188) *de cette narration était déjà réimprimée, quand j'ai pu me procurer l'édition très-savante qu'en a publiée, en* 1799, *le P. Mathias Führmann.*[5] *Ce dernier montre que l'auteur de la* Translation de saint Paul *est un hongrois anonyme, écrivant à la fin du XIV*e *siècle, peut-être le cardinal Valentin, évêque de Fünfkirchen: son œuvre est divisée en quatre paragraphes, correspondant aux quatre translations du corps saint, & dont les deux premiers amènent ce corps saint d'abord à Constantinople en* 1169, *puis à Saint-Julien de Venise en* 1240, *tandis que les deux autres suivent une partie des reliques en Hongrie, d'abord à Bude, puis au monastère de Saint-Laurent, près de cette ville, où elles furent déposées en* 1381. *J'ai omis, bien entendu, les deux derniers paragraphes, tout-à-fait étran-*

1 V. Valentinelli, *Cat. cod. msc. bibl. Marcianæ*, V, p. 301. — 2 Sur la translation de cette s. Lucie, voir Cornaro, VIII, 133 & s., 357 & s. — 3 *AA. SS.*, Ian., I, pp. 607-608. — 4 III, pp. 324 & s. — 5 Anonymi Hungarici, *Hist. de transl. s. Pauli Thebæi* (Pestini, 1799, xvj & 204 pp. in-8); le texte, emprunté à un ancien bréviaire de la congrégation de S. Paul, n'offre avec celui de Cornaro que des différences insignifiantes.

gers à mon ſujet, & qui me paraiſſent avoir été ajoutés à un texte vénitien primitif, qui ne comprenait que les premiers, & je n'aurais même point reproduit le ſecond, le ſeul qui eût quelque rapport avec la IVe croiſade, ſi je ne l'avais regardé comme complétant la ſérie des documents que je publiais; il n'offre d'ailleurs aucun intérêt ſpécial, bien qu'il ait été certainement emprunté par l'Anonyme hongrois à quelque document plus ancien.

c) TEXTES POPULAIRES. *Je termine par deux textes extraits de ces livres populaires, dont j'ai dit un mot en tête du préſent paragraphe: c'eſt la Picardie, ſi riche en témoignages relatifs à la IVe croiſade, qui me les a fournis.*

Le premier (pp. 189-192), *& le plus curieux, eſt tiré de l'*Hiſtoire de la S. Larme de Sélincourt, *par Jacques le Merchier. Ce petit opuſcule,*[1] *qui a été ſouvent réimprimé, mais dont on ne connait la première édition qu'à l'état d'exemplaire unique,*[2] *eſt le récit de l'apport à l'abbaye de Saint-Pierre-lez-Sélincourt, en* 1209, *par Bernard de Moreuil, d'une Sainte-Larme, rapportée de Conſtantinople: le fond de ce récit, deſtiné évidemment à un rajeuniſſement du pèlerinage de Sélincourt, eſt exact: Bernard de Moreuil était bien à la IVe croiſade,*[3] *& rapporta bien, à l'époque indiquée, la relique ſuſdite, qui fit même changer de nom au monaſtère, devenu, après cette date, l'abbaye de la Sainte-Larme;*[4] *il eſt donc probable que le Merchier n'a fait qu'entourer de*

1 Amiens, 1707, in-12; ibid., 1725, 1736; Le Mans, Julien, 1857; d. Pillon de Thury, *Hiſt. du précieux ſang* (P., Coſſon, ſ. d., in-8). — 2 Dans la bibl. de M. de Beauvillé à Montdidier; Amiens ne poſſède que la troiſième (F. de Leſcalopier, no 3896). Tout récemment (1875) une réimpreſſion fac-ſimile de l'édition princeps a été donnée par M. de Beauvillé (Amiens). — 3 Ernoul, p. 343, Villeh., nos 7, 50, 231; il alla, il eſt vrai, directement en Terre-Sainte, où il fut pris par les Sarraſins, mais il dut revenir à C. P. en ſeptembre 1204 avec les Champenois. — 4 V. Darcy, *Bénéfices de l'Egliſe d'Amiens*, II, pp. 24 & ſ.

détails légendaires, plus ou moins invraisemblables, un récit beaucoup plus ancien, qui, suivant le témoignage du Père Ignace, existait dans les archives de Sélincourt, & dont ce dernier s'est servi pour la rédaction du chapitre qu'il consacre à cet événement, dans son Histoire des comtes de Pontieu. [1]

Le second (*pp.* 191-196) *m'a été obligeamment communiqué par M. Boca, archiviste de la Somme, qui l'avait trouvé dans le fonds non classé du dépôt dont il a la garde. Ce récit, sous le titre de* Narré touchant la sainte Croix du Mont Saint-Quentin, *raconte, dans le même style, & probablement avec les mêmes intentions que le Merchier, le don fait à cette abbaye, par Hugues de Beaumetz,* [2] *au retour de l'expédition de* 1204, *du magnifique reliquaire que Du Cange a décrit dans ses* Notes à Joinville, [3] *& que le Mont Saint-Quentin a possédé jusqu'à la Révolution : un petit préambule latin, des fautes nombreuses dans l'orthographe des noms propres,* [4] *montrent à la fois :* 1° *qu'il y a eu là, comme dans le cas de Richard de Gerberoy, traduit par Viseur, version plus ou moins servile d'un original latin, &* 2° *que cet original, qui se servait des dénominations* Ptolemaïs & Tricasses, *au lieu de* Accon & Trecæ, *devait être postérieur au XIVe siècle.*

Tel qu'il nous est parvenu, le Narré du Mont Saint-

1 Pp. 98-99; *Hist. eccl. d'Abbeville*, pp. 481-482. — 2 Les Beaumetz étaient châtelains de Bapaume; Hugues de Beaumetz est cité par Villeh., n° 8, 430: il paraît avoir quitté l'Orient en juin 1206 (Vill., 434). Cependant en 1209, janvier, figure à la bataille du pont de Larse (dans Henri de Valenciennes, n° 652): « *chil de Bielmés* , » que M. de Wailly traduit par *le sire de Beaumetz* (*Hugues de Beaumetz* à l'index). Si cette identification est exacte, la date donnée par le *Narré* ne l'est point, & l'inscription elle-même aurait été, ou mal gravée, ou mal lue; l'absence d'une charte quelconque est ici très-regrettable. — 3 *Notes à Joinville*, p. 314. — 4 Ainsi *Guidon* pour *Gui* de Lusignan, *le dux Gualterus* pour *Gauthier-sans-avoir*, *Lucrede* pour *Lucedium*.

Quentin *n'eſt, du reſte, qu'un tiſſu d'anachroniſmes : voulant rattacher à Pierre l'Hermite une relique apportée en* 1204, *il embrouille, & comme à plaiſir, l'hiſtoire de la première, de la troiſième & de la quatrième croiſade ; ces erreurs groſſières ſont-elles le fait de l'auteur, ou ſimplement du traducteur, qui aurait arrangé à ſa guiſe un récit analogue à celui de Roſtang, c'eſt-à-dire un abrégé de l'hiſtoire des premières guerres ſaintes, ſuivi de la narration des faits ſpécialement relatifs à la relique elle-même? je ſerais tenté de le croire, ſans pouvoir pourtant, à priori, affirmer rien de précis à cet égard.*

* * *

IV

EXAMEN DES DOCUMENTS

LITURGIQUES

NÉS DU

TRANSPORT EN OCCIDENT

DES

DÉPOUILLES RELIGIEUSES DE CONSTANTINOPLE

*J'ai dit plus haut que l'arrivée en Occident des reliques orientales — ſoit que ces reliques provinſſent d'*envois officiels, *& euſſent été l'objet d'une ſuſception ſolennelle, ſoit que, dues à des* apports privés, *elles n'euſſent trouvé qu'un accueil plus difficile & une réception plus modeſte — avait preſque toujours donné lieu à l'inſtitution d'une fête commémorative. Ces fêtes, quelquefois ordonnées par la charte même d'envoi de la relique,*[1] *& ſouvent chômées,*[2] *étaient, la plupart du temps, l'anniverſaire exact de la ſuſception primitive.*[3] *Pluſieurs égliſes en célébraient autant qu'elles avaient reçu de fois des fragments des corps de leurs patrons : Châlons, St-Victor de Paris étaient dans ce cas. La grande fête de Soiſſons (dimanche dans l'octave de l'Aſcenſion) était comme la fête centrale de toutes les reliques apportées dans le nord*

1 Voir plus loin, II, pp. 75, 84, 91. — 2 Anon. Sueſſ., plus loin, I, p. 9; Deſguerrois, *Sainčteté chreſt.*, f. 335, pour la fête de ſ. Hélène. — 3 Voir plus loin, II, pp. 290-303, le calendrier de ces fêtes.

de la France, après 1204*; elle attira, jusqu'à la Réforme, une affluence énorme de fidèles.*

Je dois renouveler ici la remarque que j'ai faite plus haut d'une façon générale : ce n'est point dans les cathédrales ou dans les abbayes de premier ordre, comme Saint-Denis, Corbie, Clairvaux, Citeaux, qu'il convient de chercher des fêtes commémoratives importantes : là, les reliques de la IVe croisade sont venues, pour ainsi dire, se perdre dans des trésors déjà abondamment pourvus de semblables objets, & si quelquefois elles y ont reçu les honneurs d'une susception solennelle, il ne paraît point qu'on ait jugé nécessaire de perpétuer par un office annuel le souvenir de cette cérémonie. Au contraire, plus un sanctuaire était isolé des grands centres chrétiens, plus il était pauvre avant l'arrivée de la relique, plus aussi cette arrivée devait marquer dans les fastes de son histoire, plus on la trouvait digne d'une commémoration régulière, d'un long office annuel, à leçons nombreuses & étendues : & il n'était point nécessaire pour cela que l'objet vénéré fût moins obscur que l'église où il allait être déposé.

Les leçons, & quelquefois les hymnes de ces offices spéciaux, empruntaient aux documents hagiographiques que je viens d'examiner, quelques-unes des circonstances de la translation. Ce fait résulte de la comparaison entre certains de ces documents & le texte des offices des fêtes correspondantes ;[1] *en sorte que l'on serait en droit d'espérer,* à priori, *qu'une étude attentive du texte de ces offices pût, en cas d'absence d'une narration originale, permettre sinon de reconstituer celle-ci, du moins d'en retrouver les traces. Ce sont ces documents liturgiques que je vais passer en revue, en commençant par les plus importants de tous : les* Leçons de l'office de la nuit.

1 Du Cange (*Chef de s. Jean*, p. 96) l'avait parfaitement remarqué pour les leçons de l'office de l'*Adventus faciei s. Johannis* à Amiens, leçons empruntées à Richard de Gerberoy.

L'origine des leçons de l'office de la nuit remonte aux premiers siècles de l'Eglise, à ces lectures publiques, dont j'ai parlé plus haut,[1] *& auxquelles se rattache le titre du deuxième ordre mineur. En 397, le III*e *concile de Carthage avait bien fait défense de rien lire dans les églises en dehors des écrits canoniques.*[2] *Mais, dès l'année 416, le II*e *concile de Miliah s'était relâché de cette rigueur en faveur des actes des martyrs.*[3] *Au Moyen-Age, il est certain que, si l'Ecriture sainte & les œuvres des Pères étaient choisies de préférence pour ces textes liturgiques, la vie des saints, surtout aux jours des fêtes spéciales, y tenait une grande place, ainsi que le récit des miracles opérés par leur intercession ou au contact de leurs reliques.*[4] *Il est évident que le temps plus ou moins reculé, où s'étaient passés les actes du saint & ses miracles, ne pouvait influer en rien sur le choix de ces lectures hagiographiques, & que la biographie ou le panégyrique du personnage dont on célébrait la fête, devait nécessairement, qu'il s'agît d'un ancien martyr ou d'un saint nouvellement canonisé & presque contemporain des auditeurs, contenir les mêmes détails & chercher à provoquer une égale dévotion. Que des éloges récents de saints nouveaux on soit insensiblement passé aux éloges rajeunis des saints anciens, puis aux narrations actuelles des miracles posthumes, obtenus grâce aux reliques de ceux-ci, & enfin aux récits des susceptions de ces mêmes reliques (susceptions souvent accompagnées de prodiges) — nous ne verrons là qu'une transition logique & une transformation naturelle.*

Leçons de bréviaire.

1 Voir plus haut p. lxxij, & Durandus, *Ration. divin. officior.*, V, c. II, 43, 47 (éd. de Naples, pp. 336-7). — 2 « Præter canonicas scripturas « nihil in ecclesia legatur » (*Concil. Carthag. III*, can. 47, d. Labbe, *Concil.*, II, p. 1177). — 3 « Legi « passiones martyrum in eorum « anniversario » (*Concil. Milevitan.*, can. 13, d. Labbe, II, p. 1644). — 4 Voir dans Ferrandus (*Disquis. reliquiaria*, II, 1, c. 3, pp. 448 & suiv.) le chapitre intitulé : *De libellis super beneficiis ad lipsana acceptis, datis, lectis, recitatis.*

Or, les leçons de bréviaire ne représentaient que l'insertion permanente, dans l'office des fêtes commémoratives, des parties les plus édifiantes des lectures publiques : il n'est donc pas étonnant que les premières aient suivi la marche progressive des secondes, & se soient modifiées ou plutôt enrichies, concurremment à celles-ci : nous avons, du reste, un exemple de cette simultanéité dans le développement parallèle des lectures *& des* leçons liturgiques *proprement dites : c'est une lettre de l'abbé de Citeaux à Pétronille, dame de Meung & de Sully, par laquelle il autorise, en 1255, les religieuses de Beauvoir à* dire les leçons, *& à* lire l'histoire *de saint Guillaume, selon l'usage de l'église de Bourges.* [1]

A quel moment précis eurent lieu ces transformations simultanées des lectures & des leçons? & surtout à quelle date accorda-t-on les honneurs du bréviaire à des récits de translation de reliques tout récemment rédigés, souvent pleins de noms & de détails appartenant à l'histoire civile contemporaine, enfin reproduisant quelquefois ces circonstances légendaires, ces figmenta *proscrits par les conciles?* [2] *Je n'apporterai point à ces questions de réponse bien précise, me contentant de constater que certainement, à l'époque qui nous occupe, cet usage était déjà en vigueur,* [3] *& de tirer des déductions qui précèdent la conclusion suivante :* « que toute leçon « de bréviaire, spéciale à une fête commémorative, sup- « pose un texte original, un URSCHRIFT, dans lequel elle

1 *Voy. de II Bénéd.*, I, p. 33. — 2 V. plus haut, p. lj, ciij. Cf. *Synod. Trullan.*, can. 63, d. Labbe VI, 1172). — 3 Voir le texte (cité plus loin, II, p. 245) de Geoffroi de Beaulieu sur les leçons de la Ste Chapelle. On retrouve cet usage jusqu'au XVIe s. : les leçons de l'office de S. André d'Amalfi, composées à cette époque, racontent la préservation miraculeuse de cette ville, attaquée en 1554 par Barberousse; v. Camera, *Vita di S. Andrea* (Potenza, 1830, in-8, p. 57). On peut dire que c'est à la fin du XIVe, & au commencement du XVe siècle, que l'on trouve le plus de leçons, contenant des faits historiques voisins de l'époque de la rédaction des offices.

« a été découpée », *& que si, pour une raison quelconque, ce texte original a fait défaut, la leçon perd alors son caractère particulier, & retourne aux emprunts ordinaires faits par la liturgie locale, aux œuvres des Pères, ou à l'hagiographie générale. Si nous supposions donc, d'un côté, que* toutes *les reliques de Constantinople aient donné lieu à des fêtes commémoratives, & que les offices de ces fêtes soient* tous *parvenus jusqu'à nous; si nous supposions, de l'autre, que toutes les narrations contemporaines, nées des translations de ces reliques, aient disparu, nous pourrions — en faisant deux parts : l'une des fêtes à leçons empruntées simplement à la liturgie générale, l'autre, des fêtes à leçons historiques, ou plutôt* narratives — *affirmer,* à priori, *que les apports de reliques, correspondant aux premières de ces fêtes, n'ont donné lieu à aucun* récit*; que les secondes, au contraire, représentent les ruines de narrations, ayant autrefois existé, mais aujourd'hui disparues.*

Mais, heureusement, l'hypothèse, dans laquelle je viens de raisonner, n'est point conforme à la réalité des faits, & nous pouvons contrôler, par des preuves a posteriori, *l'induction précédente; car nous trouvons à la fois, & des leçons de forme narrative, sans document original, sans* Urschrift *connu, & des fêtes commémoratives nous offrant la série complète:*

1° *De la* pièce *officielle d'*envoi*;*

2° *Du* compte-rendu *commentant cette pièce;*

3° *Enfin des* leçons *découpées dans le compte-rendu.*

*La fête des reliques de saint Mammès à Langres est de ce nombre: il en est de même, jusqu'à un certain point, de l'*Adventus faciei sancti Johannis, *d'Amiens.*

Il semblerait donc, au premier abord, que rien ne fût plus facile que de réunir, & en grand nombre, des documents de ce genre: il devrait suffire de pointer les envois de Constantinople & les fêtes correspondantes, & de recueillir, aux

dates menſuelles voulues, les textes des bréviaires anciens. Mais ici vont naître quelques difficultés : l'on ſait d'abord que rien n'égale la rareté bibliographique des livres liturgiques, manuſcrits ou incunables, ſurtout dans les pays d'où la Réforme a complétement expulſé les anciens rites : un grand nombre de ces livres n'exiſtent plus qu'à l'état d'exemplaires uniques. [1]

En ſecond lieu, pour que les fêtes commémoratives nous préſentent, dans leurs leçons, des extraits narratifs empruntés à nos comptes-rendus officiels & à nos récits contemporains, il faut, bien entendu, que l'uſage des diocèſes, où nous avons à faire ces recherches, ait ſuivi la marche progreſſive, dont nous parlions tout à l'heure, juſqu'à ſa dernière limite, c'eſt-à-dire juſqu'à l'admiſſion au bréviaire de textes récents, parlant d'événements hiſtoriques, *d'une nature ſouvent plus civile que religieuſe. Or, la liturgie de la plupart des pays compris dans les limites géographiques, où ſe ſont renfermés les envois des reliques de 1204, &, partant, les fêtes commémoratives de ces envois,* [2] *ne paraît pas avoir franchi ce dernier pas, & ſemble, au contraire, être reſtée au degré immédiatement inférieur — à celui où l'hagiographie pure conſtituait encore ſeule, avec les livres ſaints & les écrits des Pères, la matière où ſe pouvait puiſer le texte des offices ſpéciaux. Seuls, la France &, dans une certaine meſure, les monaſtères vénitiens, font exception à cette règle, dont je ne rechercherai pas ici les cauſes multiples & aſſez obſcures.*

Il faut auſſi tenir compte d'une troiſième difficulté, peut-être plus grave que les deux autres, au point de vue critique auquel je me ſuis placé : je veux parler des variations *de l'office d'une même fête, & de l'impoſſibilité où l'on ſe*

1 Peut-être par ſuite d'ordonnances épiſcopales, preſcrivant, à chaque transformation des livres liturgiques, la ſuppreſſion de l'édition antérieure, devenue inutile. (?) — 2 Voir plus haut, p. xlvij.

*trouve, en bien des cas, de déterminer l'époque de confection des leçons de cet office. Durant les six siècles qui nous séparent de la quatrième croisade, les livres liturgiques ont changé bien des fois dans leurs détails, surtout aux deux époques de la Renaissance & de la réforme janséniste; si l'on consulte une de ces rares séries ininterrompues de bréviaires, qui nous présentent, comme ceux de Langres, de Châlons & d'Amiens, la liturgie d'un diocèse dans ses transformations successives depuis le XIIIe siècle jusqu'au XIXe, nous voyons, précisément sur le point qui nous occupe, le texte des leçons changer continuellement. Tantôt le récit original n'est pas encore, aux premiers temps de la fête commémorative, admis au bréviaire, & n'y entre que postérieurement, pour en sortir & y rentrer de nouveau: c'est le cas de Soissons. Tantôt l'*Urschrift *est immédiatement mis à profit, puis la fête tombe en décadence, &, si le commun des saints ne remplace pas l'office spécial, du moins les leçons reprennent un caractère général: c'est ce que nous allons voir à Longpré & ailleurs. Tantôt enfin, après un long oubli, & souvent à l'occasion de quelque* invention *de reliques temporairement perdues, il y a rajeunissement de la fête, & apparition subite de leçons nouvelles: nous en donnerons plus loin des exemples. Dans ce dernier cas, l'on comprend quelle difficulté l'on rencontre à déterminer, & l'origine de ces textes postérieurs, & l'âge des sources, presque toujours perdues, auxquelles ils ont pu être puisés: on pourrait ainsi arriver à prendre l'élucubration d'un savant moderne pour les restes d'une narration ancienne disparue: les leçons modernes de la fête de l'*Adventus *d'Amiens sont tout simplement empruntées à un traité français de Du Cange.*[1] *Le bréviaire de Troyes, qui avait accepté, au Moyen-Age, le texte même de la* Vie de sainte Hélène d'Athyra, *rédigée par un contemporain de la translation du corps de cette sainte,*

1 *Brev. Ambian.*, 1849, pars hyem., p. 506.

finit par ſe contenter, au XVIIe, de reproduire ce qu'en raconte Camuſat. [1] *Il faut donc une prudence exceſſive dans l'emploi de documents auſſi dangereux.*

Je ferai remarquer enfin que les rédacteurs de textes liturgiques, au cours du travail de découpage auquel ils ſe livraient, choiſiſſaient naturellement, dans les narrations originales, les morceaux les plus en rapport avec le ton ordinaire de cette littérature eccléſiaſtique, & qu'ils ont été ainſi amenés à donner la préférence à la partie parénétique de ces récits; ce qui, malheureuſement (dans les cas où les originaux n'exiſtent plus), retire une grande valeur hiſtorique aux leçons, ſeules traces de ces documents diſparus.

Après toutes ces reſtrictions, &, bien que j'aye groſſi le nombre des monuments liturgiques, de pluſieurs narrations qui auraient pu figurer dans la première catégorie des documents que j'analyſe, mais que je me ſuis cru autoriſé, par le ſeul fait de leur paſſage au bréviaire, à faire figurer dans la ſeconde — on ne devra point s'étonner ſi je n'offre pas ici un plus grand nombre de ces textes.

Je n'ai pu retrouver les leçons d'offices, dont l'exiſtence m'avait été révélée par un hymne ou une antienne, échappée au naufrage des autres parties, [2] *ou ſeulement par l'inſcription certaine aux calendriers locaux d'une fête annuelle de tranſlation.* [3] *Je n'ai pu aborder non plus l'étude des livres litur-*

1 Defer, *Vie des SS. du dioc̀èſe de Troyes*, p. 315. — 2 Ainſi celles de la tranſlation à Cîteaux du bras de ſaint Jean, dont D'Achery (*Spicilegium*, XIII, 343) nous a conſervé l'antienne & les oraiſons. — 3 Dans le calendrier de ces fêtes, que j'ai donné à la fin de l'appendice, j'ai indiqué, pour chacune d'elles, ſi l'office était perdu ou exiſtait encore, &, dans ce dernier cas, s'il contenait des leçons hiſtoriques: j'ai également indiqué le rite. L'immenſe majorité était du rite double — majeur, & l'office comprenait 9 leçons, dont les 3 premières — règle ſtricte dans l'ordre de S. Benoit (voir *Voy. de II Bénéd.*, II, 140) — étaient, la plupart du temps, tirées de l'Ecriture ſainte, « *ex ſcriptura occurrente,* » & les ſix autres ſeulement, des narrations hagiographiques:

giques manuſcrits de Veniſe:[1] *je ne puis donc donner les réſultats de mes recherches, ſur ce point difficile, que comme tout-à-fait proviſoires?*[2]

J'ai diviſé en deux ſéries les textes que j'ai réunis: la première contient les leçons dont les originaux ſont perdus, & qui, à défaut de ces derniers, prennent, à leur tour, le rang de ſources hiſtoriques; la ſeconde comprend les leçons dont les originaux ſont connus & qui n'offrent qu'un intérêt d'hiſtoire littéraire.

a) LEÇONS DONT LES SOURCES SONT PERDUES. *J'ai placé en tête de ces textes, qui, empruntés à des documents diſparus, n'offrent aucune aide pour réſoudre les difficultés nées des variations inceſſantes dont je viens de parler (II, pp. 3-4), la IIe leçon de la fête de la tranſlation à Angers du bras de ſ. Maurice d'Apamée, martyr (2 déc.), d'après un bréviaire de 1624, conſulté par les Bollandiſtes.*[3] *Le ſtyle en eſt moderne, mais la mention qu'elle fait d'un certain archevêque latin de Philippes,*[4] *qui aurait été Rouennais de naiſſance, & qui figure dans la proſe correſpondante d'un miſſel du XIVe ſiècle,*[5] *peut laiſſer ſuppoſer que le rédacteur du*

j'ai rencontré cependant quelques exemples de ces documents, mis à contribution pour la totalité des neuf leçons, comme auſſi pour les trois dernières ſeulement: je n'ai trouvé, au contraire, aucun office à douze leçons, parmi ceux qui pouvaient entrer dans mon ſujet. — 1 Il faut avouer, du reſte, qu'à en juger par celles qu'a publiées Cornaro, elles ne doivent pas offrir beaucoup plus d'intérêt que nous n'en avons trouvé dans les documents hagiographiques vénitiens. — 2 Dans le cours même de l'impreſſion du préſent recueil, j'en ai réuni un nombre aſſez grand pour former le noyau d'un troiſième volume, que je publierai dans quelque temps. — 3 *AA. SS.*, Sept., VI, p. 386; ce bréviaire paraît perdu. — 4 Le Quien (*Oriens chriſtianus*, III, 1405-6) ne parle que d'un Guillaume, élu en 1212, † 1217 (cf. Inn. III, *Epiſt.*, XV, 50, 56, 75, 80, XVI, 115); je penſe que le donateur de la relique aurait été le prédéceſſeur de ce Guillaume. — 5 Paris, Bibl. Nat., lat. 868, f. 260, r°: mes recherches à Paris & celles du ſavant M. de Farcy à Angers, pour retrouver le bréviaire corref-

texte liturgique avait devant les yeux un document ancien, aujourd'hui perdu : car aucune des sources historiques que nous connaissons ne nous parle de ce personnage.

Le bréviaire de Throndhjem (Breviarium Nidrosiense), *dont l'unique édition a été imprimée à Paris en* 1519, *m'a fourni* (*II, pp.* 4-6) *les IX leçons de l'office*[1] *d'une fête commémorative, que l'on célébrait à Bergen, en Norvége, le* 9 *novembre. Cette fête était destinée à rappeler l'arrivée d'une sainte Epine, détachée des reliques de la Sainte-Chapelle, en* 1274, *par Philippe-le-Hardi,*[2] *& envoyée à Magnus VII Lagabœtir, roi de Norvége. Comme on sait que cette fête fut instituée, à Bergen, l'année qui suivit la susception, & que les livres liturgiques ne paraissent pas avoir subi dans le Nord, pendant les deux siècles qui s'écoulèrent depuis cette époque jusqu'à la Réforme, de variations importantes, nous sommes en présence du texte même de l'office du XIII*e* siècle : ce texte est long, & les leçons, au nombre de neuf, nous présentent une narration succincte, mais non interrompue, de la translation. Comme les documents historiques locaux ne fournissent sur cet événement qu'une mention de quelques lignes* (*dans les* Islenzkir Annálar),[3] *je crois qu'ici nous avons, ou la totalité, ou le* compendium, *rédigé* ad hoc, *d'un récit fait pour la circonstance.*

Les leçons de Bergen n'ayant trait qu'à une translation au second degré d'une relique constantinopolitaine, je ne les ai reproduites qu'à cause de leur ancienneté, & à titre de curiosité : j'ai suivi le texte de l'exemplaire unique du Breviarium Nidrosiense, *conservé à la bibliothèque de l'université de Christiania.*

pondant, ont été inutiles ; le ms. lat. 1273, *Brev. Andeg.*, s. XV, ne contient que des leçons tirées de la vie de s. Maurice d'Agaune. — 1 Ces leçons ont été réimprimées dans Torfæus, *Hist. Norveg.*, IV, pp. 359-360. — 2 Voir Munch, *Norsk Folkets Historie*, IV, 1, pp. 560, 566-8. — 3 *Isl. Annálar*, ad ann. 1274, (éd. Arn.-Magn., pp. 144-5) ; voir plus loin, II, p. 288.

Les leçons de Bort (II, pp. 6-8), qui ont été publiées par les Bollandistes,[1] *d'après les fragments d'un office local manuscrit, forment un véritable récit, divisé en six parties, mais sans lacune apparente. Par le fonds, aussi bien que par la forme, ce document parait remonter à une époque ancienne, & probablement au temps de l'arrivée de la relique : je suis même porté à croire que nous avons, dans ce texte, un document original, qui pourrait se ranger à côté du récit de Rostang de Cluni : il est malheureusement bien court, &, tout en racontant avec quelques détails le voyage curieux du corps de saint Germain, ne donne pas le nom du chevalier qui avait rapporté ce corps de Constantinople.*[2]

Les trois dernières leçons (II, pp. 8-9) de l'office de l'Oblation *à St-Pierre de Lille, vers* 1210, *d'un fragment de la Vraie Croix* (16 *juillet*), *racontent le don fait de ce fragment par Gauthier de Courtrai,*[3] *chancelier de Romanie, personnage dont le nom est cité dans les* Lettres d'Innocent III. *Le texte de ces leçons doit appartenir au milieu du*

1 *Acta SS.*, Mai, III, p. 678 : cf. Febr., I, 365. — 2 Mes recherches pour retrouver ce chevalier anonyme ont été longtemps infructueuses : mais je suis arrivé récemment à former une conjecture assez plausible : Geoffroi II de Lubersac est allé à la IV[e] croisade, & en est revenu vers 1210 (charte phototypographiée dans la *Généalogie de Lubersac*, Paris, 1875, in-fol., *Preuves*, p. 10) ; d'autre part, le corps de s. Germain est passé par Gap, avant d'arriver à Bort (arr. d'Ussel, Corrèze). Or Bort est sur le chemin direct de Gap à Lubersac ; rien n'empêche donc de voir, dans ce Geoffroi, le porteur du corps saint. — 3 Innocent III le confirme comme prévôt de Ste-Marie Panhymnite à C. P. (Inn. III, *Epist.*, IX, 126) & comme chanoine de Ste-Sophie (*Ibid.*, IX, 129, XII, 113), 23 & 25 juillet 1206, 2 novembre 1209. Je ne crois pas que ce soit le même que le Gauthier de Courtray, qui figure comme protonotaire de Flandre, en 1217, 13 juin (*Revue d'hist. & d'arch.*, II, 204), en 1218 & en 1225 (*Cartul. de St-Bavon*, p. 140), en 1226 (*Cartul. des Dunes*, 525, 529), car je pense que ce dernier personnage était marié. Mais il ne serait pas impossible qu'il fallût l'identifier avec un autre Gauthier, dont je parlerai plus loin à propos de la charte n° LIV.

XVIe ſiècle;[1] *il a été publié par M. Rohaut de Fleury*[2] *en* 1870, *d'après un opuſcule anonyme de* 1861.[3]

J'arrive maintenant à un document beaucoup plus important (II, pp. 10-22)*: les neuf leçons de la fête de ſuſception des reliques envoyées par Alleaume de Fontaines à la collégiale de Longpré-les-Corps-ſaints près d'Abbeville.*

En 1646, *le carme Ignace de Jeſus-Maria (Jacques Sanſon) conſacrait le chapitre* LXXIX *de ſon* Hiſtoire eccléſiaſtique d'Abbeville[4] *au récit de la fondation, par les Fontaines, ſeigneurs de Long, de la collégiale de Longpré, & de l'arrivée dans cette égliſe de reliques apportées, en* 1205, *de Conſtantinople, par Wibert, chapelain d'Alleaume de Fontaines. La collégiale, à la ſuite de cet apport, prenait le ſurnom, qu'elle conſerve encore aujourd'hui, de Longpré*-les-Corps-ſaints. *Dans ce récit, le P. Ignace, parlant des lettres d'envoi qui accompagnaient les reliques, diſait: « deſquelles lettres* & du RÉCIT dudit chappelain *on a « appris la préſente relation. » Neuf ans plus tard, le même récit, réimprimé ſans changements,*[5] *paraiſſait à*

1 Elles manquent dans le *Breviarium eccl. colleg. S. Petri Inſul.* (Paris, Regnault, 1533), mais ſe trouvent dans les *Lectiones propriæ inſ. eccl. S. Petri Inſulenſis* (Lille, 1731, in-12), ad diem; la donation de Jean le Batteur, qu'elles mentionnent, eſt rappelée dans un acte du 11 juillet 1500, qui exiſte encore aux Archives du Nord (*Fonds de S. Pierre de Lille*). — 2 *Mém. ſ. les inſtr. de la Paſſion*, p. 349. — 3 *Des reliques de la Ste Couronne d'épines & de la vraie Croix de N. S. Jéſus Chriſt, appartenant à l'égliſe de N. D. de la Treille & de St-Pierre de Lille* (Lille, Lefort, 1861, in-8), pp. 12-16; M. Tailliar (*Notice ſur St-Pierre de Lille*, Lille, 1850, 8°) n'en parle pas. — 4 Pp. 407-414; reproduit preſque entièrement dans ſon *Hiſtoire des comtes de Ponthieu* (Paris, 1657, in-f.) & récemment par Prarond, *Hiſt. des Cinq Villes* (Abbeville, 1861, in-12), pp. 341 & ſ. — 5 *Récit de la Fondation de l'égliſe de N.-D. de Longpré en la comté de Pontieu, ſur Somme, eveſché d'Amiens, & de la réception des ſaintes reliques* (Amiens, Rob. Hubault, 1655, 8 ff. in-12); réimprimée en 1699 ſous le nom de Louis Alet, chanoine de Longpré; en 1731 (Amiens, chez Charles Caron-Hubault) avec une épître à M. de Buiſſy, mais ſans nom d'auteur, 16 ff. in-12; en 1818

Amiens, avec un titre ſpécial, ſous forme de livret de pèlerinage, & les initiales F. S. (François Sanſon), qui terminaient la préface de cette petite publication, montraient que le P. Ignace n'avait fait qu'intercaler dans ſon œuvre un document dont il n'était point le véritable auteur.

En 1665, *Du Cange, parlant de ces mêmes reliques dans ſon* Traité du chef de ſaint Jean,[1] *renvoyait à la fois au P. Ignace & à une* Hiſtoria manuſcripta relliquiarum Longiprati; *un peu plus tard, le P. Papebrock, reprenant, dans ſes commentaires ſur le récit de Richard de Gerberoy, le travail de Du Cange, ſe référait auſſi (bien qu'il parût ne connaître les faits que par le mémoire de ce dernier) à une* Hiſtoria Allelmi de Fontibus, *exprimant le déſir que ce document fût un jour publié.*[2] *Enfin, à la fin du XVIII*^e^ *ſiècle, La Cheſnaye des Bois inſérait, dans ſa généalogie très-détaillée de la maiſon de Fontaines,*[3] *le premier paragraphe d'un* titre, *extrait par cette famille des archives de Longpré, — paragraphe qui n'était que le texte latin des premières lignes du récit du P. Ignace.*

Il était donc permis de penſer qu'il exiſtait, au ſiècle dernier, une ou pluſieurs relations latines, relatives à la tranſlation, dans la collégiale de Longpré, de reliques envoyées de Conſtantinople en 1204, *& que le récit du P. Ignace n'était qu'une verſion ou un remaniement de l'une de ces relations.*

Dans le cours des recherches auxquelles je me livrais, dans le deſſein de retrouver ces textes diſparus, je reçus de M. Garnier, d'Amiens, copie de ſept feuillets manuſcrits

(Abbeville, Devérité, 16 ff. in-12). La 1re & la 3e édition ſont à la Bibl. Nat.; M. l'abbé Thierry, curé de Longpré, a bien voulu me communiquer la 4e; je ne parle de la ſeconde que ſur le témoignage de M. le doyen Delgove. — 1 *Chef de ſaint Jean*, p. 116. — 2 « Utinam manuſcriptum illud in lucem aliquando prodeat » (*AA. SS.*, V, p. 641). — 3 *Diction. de la nobleſſe*, VIII, 244; cf. *Mercure françois*, 1760, août, pp. 172-174.

du XVe siècle, contenant un récit divisé en neuf lectiones, *& portant pour titre :*

Status & modus fundationis & receptionis sanctarum reliquiarum ecclesie de Longo-prato supra Sommam.

Ce document, fort long (que les éditeurs de la Gallia christiana *avaient, du reste, déjà publié dans les preuves du Xe volume de cet ouvrage),* [1] *n'était autre que le* titre *latin dont La Chesnaye des Bois avait donné la première phrase, & qui, auparavant, avait été emprunté & mis en français, sans avertissement préalable, par le P. Ignace, puis publié dans les éditions successives du livret de Longpré.* [2] *Seulement, dans l'original du XVe siècle, la phrase :* « cuius capellani relatio « nobis historie presentis seriem notam fecit, » *qui correspondait à la mention d'origine indiquée par le P. Ignace, ne parlait point des* lettres d'envoi *des reliques. Le P. Ignace avait donc eu entre les mains une copie du* Status & modus fundationis, *avec une addition indiquant que le rédacteur de ce récit s'était servi à la fois pour le composer : 1° des lettres d'Alleaume ; 2° de la relation de Wibert.*

Une question se présentait alors naturellement : le document de la Gallia *était-il identique avec l'*Historia reliquiarum Longiprati, *vue par Du Cange, & l'*Historia Allelmi de Fontibus *du P. Papebrock? & fallait-il donner, pour âge maximum commun à ces trois documents, le milieu du XVe siècle, époque extrême jusqu'où la mention d'une bulle d'Eugène IV,* [3] *par le* Status & Modus, *permettait de reculer ce dernier texte? En ce qui concerne Papebrock, l'élimination n'était pas difficile ; s'il avait eu l'original latin sous les*

1 *Gallia christiana*, X, Instr., pp. 325-8. — 2 Le *Status* ne contient pas l'*Inventaire des reliques*, donné par le P. Ignace & les quatre éditions du *Récit de la fondation*, à la suite de ce récit. Par contre, le dernier paragraphe du *Status*, sorte d'homélie en l'honneur d'Alleaume de Fontaines, manque dans le P. Ignace & dans les éditions 1 & 2 du *Récit*, pour ne se retrouver que dans l'édition de 1731, qui a dû être revue sur l'original latin. — 3 Voir plus loin, II, p. 168.

yeux, il n'aurait pas dit de Fontibus *au lieu de* de Fontanis, *que cet original porte partout. Pour Du Cange — comme, dans son court extrait, il n'avance rien qui ne se trouve à la fois dans le* Status & Modus *& dans le P. Ignace — il est permis d'affirmer sans crainte que, s'il a eu un texte latin entre les mains, ce ne pouvait être que le* Status & Modus *lui-même, orné peut-être d'un titre différent. Il ne restait donc plus qu'un seul & même document, rédigé en latin au XVe siècle, & traduit en français au XVIIe.*

Quelles étaient les sources de ce document? Pouvait-on espérer les retrouver à leur tour? Ni les dépôts d'archives de Paris & d'Amiens, ni les papiers insignifiants de l'église actuelle de Longpré[1] *ne fournissaient de réponse à cette question. Les titres si nombreux de l'ancienne collégiale, le* livre velu *qui contenait la description de ses reliquaires byzantins,*[2] *son cartulaire, consulté encore il y a quelques années,*[3] *ses livres de chœur, tout avait été dispersé. Heureusement le fonds de Baluze*[4] *renferme la copie ancienne d'une pièce, qui vient jeter un certain jour sur les deux questions à la fois: cette pièce, que j'appellerai le* Rotulus de Longpré, *contient un nombre considérable de chartes relatives à la fondation de la collégiale & à ses biens temporels; ces chartes, qui s'étendent de* 1190 *à* 1215, *sont reliées entre elles par une sorte de récit: la date de la rédaction de ce récit, bien que la dernière charte intercalée soit du* 19 *janvier*

1 M. l'abbé Thierry, curé de Longpré, a bien voulu m'envoyer un inventaire de ces papiers. — 2 Du Cange, *Chef de s. Jean*, p. 149. — 3 Il fut, dit-on, prêté à un amateur de Condé-Folie, & a disparu depuis; les citations renvoyant à ce *Cartulaire*, dans les ouvrages de MM. Delgove & Darcy, se rapportent aux papiers modernes de la fabrique actuelle de Longpré. — 4 Baluze, Arm. II, p. 1; col. 213-229. M. Garnier d'Amiens possède un mss. français qui porte le titre de: « *Extrait des registres aux chartes des sainz tittres de fondation de la Maison & Eglise de Sainte-Marie de Longpré-les-Corps-Sainz.* » Ce mss. est une version du *Rotulus* continuée jusqu'en 1380.

1215, *ne peut être reculée plus haut que* 1233, *époque de la mort d'Hugues de Fontaines,*[1] *qui y figure comme défunt;*[2] *mais il ne doit pas moins être considéré comme un document beaucoup plus ancien que le* Status & Modus, *qui se trouve lui avoir emprunté des passages considérables.*

Le Rotulus de Longpré *était donc une des sources cherchées, & je ferai remarquer en passant que, ni le P. Ignace, ni Du Cange, ni La Chesnaye des Bois ne l'avaient connu: car le premier lui eût certainement emprunté quelqu'une des chartes locales très-importantes qu'il contient; le second s'en fût servi pour éclaircir les points obscurs qui l'avaient embarrassé dans la date de l'*Historia reliquiarum Longiprati, *& La Chesnaye eût cité les premières lignes telles que les donnait le* Rotulus, *& non avec les changements de rédaction qu'y avait apportés depuis le* Status.

Une autre de ces sources était Gauthier Cornut, dont plusieurs passages assez importants avaient été détournés de leur destination primitive, & transportés sans façon de l'histoire de la sainte Couronne à celle des reliques plus modestes de la collégiale picarde.

Enfin, une comparaison attentive entre ce dernier document & le récit de Richard de Gerberoy (Translatio faciei s. Johannis) *montrait de nombreux points communs aux deux textes. En effet, le* Status *(II, p.* 13) *emprunte à la* Translatio *(I, p.* 36) *un petit préambule racontant les désertions qui suivirent la disparition de Baudouin Ier, mais pour le placer maladroitement avant un court récit des aventures d'Alleaume en Orient — récit qui se termine, non à la disparition, mais au couronnement de Baudouin, & qui seul se retrouve dans le* Rotulus. *En second lieu, sauf un fait arrivé en Achaïe & ajouté par le* Status, *la narration entière du voyage des reliques de Constantinople en Picardie est semblable dans*

1 La Chesnaye des Bois, *Dict. de la nobl.*, VIII, 246.

2 *Rotulus Longipr.*, f. 215, v°.

les deux documents. La phrase: « Cuius relatio nobis hif-« torie prefentis feriem notam fecit » fe retrouvait, dans l'un, au compte de Walon de Sarton, dans l'autre à celui de Wibert. Au départ de Conftantinople, Walon était repréfenté par Richard de Gerberoy comme difant adieu à fes confrères (chanoines de Saint-Georges de Mangana); « Valefacto fratribus; » le Status appliquait à Wibert une phrafe analogue,[1] tout à fait incompréhenfible dans ce dernier récit, & évidemment intercalée. Le rédacteur du Status avait donc eu fous les yeux, outre le Rotulus & Gauthier Cornut,[2] foit la Tranflatio de Richard de Gerberoy, foit plutôt une deuxième fource intermédiaire, ayant elle-même mis cette dernière narration à profit, ainfi que je vais chercher à le prouver.

Le Rotulus de Longpré offre cette particularité que tous les titres relatifs aux priviléges religieux de la collégiale, paraiffent en avoir été foigneufement exclus: ni les lettres d'envoi d'Alleaume, ni la charte de Guillaume de Ponthieu, concernant un échange de reliques entre Longpré & Saint-Wulfran d'Abbeville (charte peut-être vue par Du Cange),[3] ni les lettres d'indulgences des papes, en faveur du pèlerinage au fanctuaire fondé par la maifon de Fontaines, ne s'y trouvent. Or, le rédacteur du Status & Modus a vu ces pièces & les mentionne; de plus, il donne, fur l'arrivée & la fufception des reliques à Longpré, des détails qui ne fe trouvent, ni dans le Rotulus, ni dans Richard de Gerberoy; il a donc eu connaiffance :

a) D'un texte narratif, donnant des renfeignements fur le voyage de Wibert;

1 « Valedicens magiftro & fratri-« bus » (Status, f° 4, r°). — 2 Ce dernier plagiat porte fur G. Cornut, I, p. 53, l. 21-26; Status, II, p. 17, l. 1-6. — Cornut, ibid., l. 19-20; Status, p. 18, l. 6, 7. — Cornut, p. 55, l. 29-32; Status, p. 19, l. 8-13. — 3 Chef de f. Jean, p. 117.

b) *Des pièces, aujourd'hui perdues, relatives aux reliques & aux* priviléges religieux *de Longpré.*

Mais ici, avant de poursuivre le développement de cette hypothèse longue & compliquée, je dois aborder de front des difficultés d'un autre ordre, que je confesse avoir éludées dans le Mémoire *lu aux Antiquaires de France: je veux parler de celles qui, comme je l'ai dit plus haut, avaient embarrassé Du Cange.* [1]

Le Status *fait assister Alleaume de Fontaines à la IVe croisade, & le fait mourir* en Romanie *après* 1205 *: le chapelain Wibert, qu'il envoie à Longpré avec les reliques léguées à cette collégiale, fait le même voyage que Walon de Sarton, court les mêmes aventures ; seulement le* Status *fixe deux dates : l'une directe,* 4 août 1206 — *arrivée des reliques à Longpré* (la même année *que la Face de saint Jean à Amiens*) *; l'autre indirecte, une éclipse de soleil observée en Achaïe pendant le voyage. Or il n'y a eu, entre la deuxième prise de Constantinople & l'arrivée de la Face de saint Jean, d'éclipse de soleil, visible en Achaïe, que le* 4 septembre 1206.

D'autre part, une des chartes du Rotulus[2] *parle d'Alleaume, le* 1er *janvier* 1205*, comme déjà défunt ; une autre charte du même recueil, publiée ici plus loin* (*II, pp.* 69-70), *& qui présuppose l'arrivée des reliques à Longpré, est datée en toutes lettres de* 1205 *: &, d'après Du Cange, il en était de même de la charte perdue du comte de Ponthieu, dont j'ai parlé plus haut.*

Ici la confusion devient inextricable: si la mort d'Alleaume était connue à Longpré avant le 1er *janvier* 1205, *il n'a pu survivre à la bataille d'Andrinople* (11 *avril*). *Si Wibert était le* 4 *septembre* 1206 *en Achaïe avec Walon, il n'a pu arriver à Longpré le* 4 *août de la même année: comment, du reste, Hugues de Fontaines aurait-il pu faire, en*

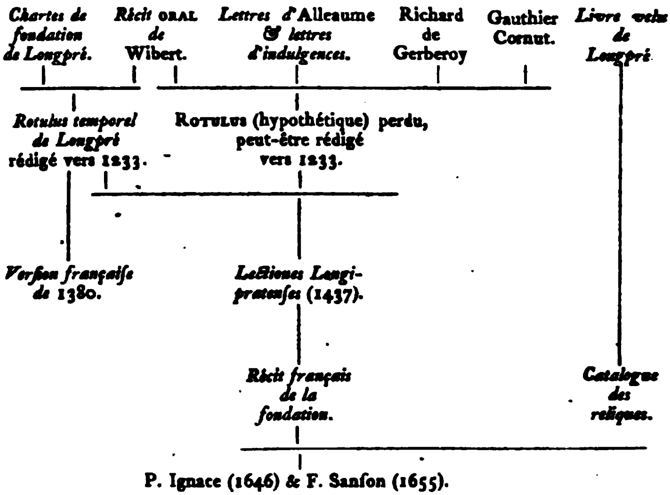
1 *Chef de saint Jean*, p. 117. — 2 Rotulus, f. 221, v°.

1205, *une fondation en l'honneur de reliques non encore parvenues à destination? Les chartes sont-elles mal datées? pour une seule on pourrait le conjecturer; mais pour trois, il serait plus difficile de l'établir. Faut-il avancer d'un an la date de l'apport de la Face de saint Jean? mais cette date est confirmée par un texte contemporain,*[1] *& par ce fait que la translation des reliques de Namur, qui eut lieu conjointement, est postérieure à mars* 1206,[2] *tandis que l'année* 1205 *n'a point d'éclipse visible en Achaïe. Resterait, d'ailleurs, la difficulté d'expliquer comment Wibert & Walon, voyageant ensemble jusqu'en Picardie, seraient arrivés le premier dès le* 4 *août à Longpré, & le second seulement le* 17 *décembre à Amiens.*

Cherchons à rendre compte, d'abord de la composition originelle du Status, *puis des anachronismes dont il fourmille? En ce qui concerne le premier point, le rédacteur du* Status *s'est-il servi à la fois du* Rotulus, *de la narration de Richard de Gerberoy, des chartes religieuses perdues, & d'un récit de translation qui ne serait autre que la* relatio *de Wibert? Cette hypothèse offre une difficulté sérieuse; car si l'auteur du* Status *avait eu entre les mains ce dernier document, le récit de Richard de Gerberoy ne lui aurait plus servi de rien, & il se fût gardé d'emprunter à ce récit des phrases inapplicables à Wibert, comme celle des adieux aux chanoines de Mangana: en outre, nous avons vu que, pour Walon de Sarton, le mot* relatio *devait être pris pour* rapport oral, *& d'autre part, un récit,* écrit *par Wibert lui-même, n'eût sans doute pas contenu les anachronismes dont je viens de parler. Je pense donc qu'il faut admettre une autre hypothèse, peut-être plus compliquée, mais qui rend compte parfaitement de la généalogie littéraire de tous ces documents: à côté du* Rotulus temporel *de Longpré, s'en serait trouvé un autre,*

1 V. plus loin, II, p. 238. — 2 La lettre d'envoi (plus loin, II, p. 74) est de cette date.

contenant copie des lettres d'envoi des reliques, des bulles papales, des priviléges eccléſiaſtiques de la collégiale: les pièces de ce recueil auraient été (comme celles du premier) reliées par un texte voiſin de la IVᵉ croiſade, texte dont l'auteur, ayant déjà pu recueillir la relation orale *de Wibert, aurait couſu à cette* relation *des morceaux empruntés à Gauthier Cornut & à Richard de Gerberoy. Au XVᵉ ſiècle, ſous la plume du compilateur du* Status, *les deux* Rotuli, *aſſez inintelligemment mêlés, auraient produit le document qui nous eſt parvenu. Voici, au ſurplus, quelle ſerait cette généalogie:*



Quant aux anachroniſmes, voici quelle explication j'en propoſerais: la date du voyage de Walon & de l'apport de la Face de ſaint Jean (17 décembre 1206) étant miſe hors de toute diſcuſſion, j'admettrais, pour Alleaume[1] *de Fontaines,*

[1] Sur ce perſonnage, fils d'Hugues de Fontaines, deuxième maieur d'Abbeville, & ſur Laurette de St-Valery, ſa femme, voir le P. Ignace, *Hiſt. de Pontieu*, p. 58; Darcy, *Bénéfices d'Amiens*, II, p. 166. Les *Leçons* (II, p. 22) montrent qu'au XVᵉ ſ., on regardait Alleaume comme un ſaint; ſa ſtatue exiſte encore à Longpré.

que, parti pour la Terre-Sainte, dès le temps de la IIIe croiſade, il a cependant figuré auſſi à la IVe: le témoignage de Clari eſt formel ſur ce point.[1] *Je laiſſerais dans le doute la queſtion de ſavoir s'il eſt ou non revenu en Occident entre les deux croiſades.*[2] *D'autre part, je placerais la mort de ce chevalier en* 1204, *en Terre-Sainte, où j'admettrais qu'il fût revenu, auſſitôt après avoir pris part au ſac de Conſtantinople, comme Martin de Pairis* [3] *& d'autres croiſés, qui tinrent à accomplir immédiatement leur vœu. Pour Wibert, — ſi tant eſt que ce perſonnage ait réellement exiſté & ſoit revenu d'Orient avec les reliques — il faut admettre qu'il était de retour en* 1204, *& non en* 1206, *& regarder comme très-probable que ſa* relation orale *n'eut qu'un intérêt médiocre. Ce ſerait préciſément pour rehauſſer cet intérêt, & auſſi pour faire participer, par une plus grande ſimilitude d'origine & une certaine communauté dans la tranſlation, les reliques obſcures de Longpré à la glorieuſe popularité qui entourait la Face de ſaint Jean, que pluſieurs années après — vers la fin du XIIIe ſiècle, — le rédacteur du* Rotulus ſpirituel *perdu aurait eu l'idée, d'ailleurs exécutée avec une maladreſſe inſigne, de découper Gauthier Cornut & Richard de Gerberoy, pour les faire ſervir à la narration du voyage de Wibert. Seulement il n'aurait point pratiqué ſes coupures dans le texte de Richard, tel que je l'ai publié plus haut, tel même qu'a pu le conſulter Viſeur, mais dans l'original plus complet dont j'ai déjà déploré la perte : cet original lui aurait donné la mention de l'éclipſe, par-*

1 Éd. Riant, p. 5; Clari dit *Willerames* au lieu d'*Alleaumes*; mais il s'agit bien du même chevalier, aucun membre de la maiſon de Fontaines ne portant à cette époque le nom de Guillaume. — 2 Je dois dire cependant que la fondation de la 1re prébende de Longpré en 1190 (*Rotulus*, f. 214) eſt ſeule faite par lui: c'eſt ſon fils Hugues qui fonde la 2e en ſon abſence (ff. 215-216), & ce dernier acte, bien que non daté, eſt antérieur au 29 oct. 1203, date d'une bulle par laquelle Innocent III le confirme (*Rotulus*, f. 218). — 3 Günther, plus loin, I, p. 113.

faitement applicable à l'itinéraire de Walon, & inconciliable, au contraire, avec la date de l'arrivée de Wibert.

Le rédacteur du Status *a-t-il ajouté à la confusion? Je ne le pense pas: il s'est surtout préoccupé de donner un tour édifiant à son œuvre; car il est évident qu'à l'origine ce morceau a dû être lu en chaire: la fin & les expressions* « Dilectissimi fratres » *le montrent suffisamment. Ce sermon a dû être prononcé le jour d'un des anniversaires solennels de l'arrivée des reliques, & probablement à l'occasion d'un rajeunissement du pèlerinage:*[1] *or, la bulle d'indulgences d'Eugène IV, dont la version française existe encore,*[2] *comprend la ruine presque complète de la collégiale, & la nécessité de redonner du lustre à la fête commémorative, au nombre des motifs qui font accorder à ce pape les nouveaux priviléges: c'est donc probablement le sermon même, prononcé en l'honneur de la restauration, obtenue grâce à cette bulle, que nous possédons aujourd'hui. Ce sermon est divisé, comme nous l'avons déjà dit, en neuf leçons; ce qui implique une fête plus solennelle peut-être que celle qui existait avant* 1437; *les chanoines, satisfaits des paroles prononcées devant eux, auront décidé l'introduction telle quelle de ces paroles dans leur bréviaire, en remplacement de quelque ancien texte: ici, du reste, je ne puis faire que de simples conjectures, tous les livres de chœur de Longpré, sauf un seul dont je n'ai pu obtenir communication,*[3] *ayant disparu. Aujourd'hui, des leçons empruntées à l'Ecriture sainte & aux SS. Pères ont remplacé, à Longpré, le texte du XV*[e] *siècle.*

Négligeant, pour établir le texte des Leçons *de Longpré, celui de la* Gallia, *qui m'a paru remanié d'une façon*

1 Un rajeunissement semblable donna lieu à la publication du récit de 1731: voir l'épître dédicatoire de cette édition. — 2 Voir plus loin, II, p. 168. — 3 Le *Liber ordinarius ecclesiæ Longiprati*, mss. sur vélin de 163 ff., acheté, en 1872, 202 fr., à la vente Bommy, par M. de Beauvillé, de Montdidier, qui n'a voulu faire à mes questions sur ce manuscrit qu'une réponse évasive.

regrettable, je me suis servi de préférence du manuscrit de M. Garnier, auquel j'ai ajouté les variantes que m'a fournies le Rotulus *dans toutes les parties communes aux deux textes; les passages empruntés à Richard de Gerberoy ont été mis entre crochets; enfin j'ai réimprimé, au-dessous du texte latin, la version du P. Ignace.*

Après les Leçons *de Longpré, je n'ai plus à examiner, dans la catégorie des pièces liturgiques empruntées à des documents perdus, que trois textes très-modernes: les* Leçons *de Saint-Victor, & celles du* Bréviaire de Paris *pour la fête des reliques de la Sainte-Chapelle, & pour celle de saint Denis l'Aréopagite.*

A l'abbaye de Saint-Victor, on célébrait, le 17 juin, la grande fête des reliques du monastère, & le 23 juillet la susception d'un pied de saint Victor: [1] *sur le calendrier d'un bréviaire du XIIIe siècle, ayant appartenu à l'abbaye, une main du XVe* [2] *a rajouté la mention de cette dernière fête, mais sans que le contexte du manuscrit fournisse, à ce jour, d'office additionnel. Ce n'est que dans les* Officia propria *de l'abbaye, imprimés à Paris en 1738,* [3] *que se trouvent, pour cette date du 23 juillet, trois leçons historiques, dont la seconde raconte le don fait au monastère, par Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, d'un fragment du chef de saint Victor, envoyé de Constantinople à ce prélat, de la part de Garnier de Traînel. Il est évident que le rédacteur de ce document a connu & mis à profit une charte dont je parlerai plus loin:* [4] *mais il y a ajouté des détails que je n'ai point trouvés ailleurs.*

1 Bibl. Nat., lat. 14814 (*Brév.* du XVe s.), f° 60 r°; cf. 14279 (*Brév.* du XIVe s.), f. 130 r°, ad diem. — 2 Ibid., lat. 14811; le n° 14810 (*Brév.* du XIIIe s.) n'indique que la fête du 17 janvier. — 3 Cette plaquette se trouve reliée dans le ms. 25230 du fonds français: les leçons ont été réimprimées dans les *AA. SS.*, Jul., V, 139. — 4 Voir plus loin, p. 6.

Quant à la fête des reliques de la Sainte-Chapelle, dont le Bréviaire *spécial contemporain* [1] *ne nous offre, dans ses leçons, aucune trace du récit historique —, dont le passage cité plus haut, de Geoffroi de Beaulieu, aurait pu faire soupçonner l'existence — mais seulement une sorte de catalogue de ces reliques, elle manque au* Breviarium parisiense *du XIV*e *siècle,* [2] *figure sans leçons spéciales dans celui de* 1492, [3] *avec des leçons empruntées à l'histoire d'Héraclius dans celui de* 1584, [4] *& seulement enfin avec une courte leçon moderne dans celui de* 1778. [5] *Il y a donc lieu de penser que le récit perdu de la susception des reliques n'a été que très-peu de temps introduit au bréviaire, & peut-être seulement pendant la fin du règne de saint Louis; la découverte d'un manuscrit plus ancien que le n°* 13238 *du fonds latin de Paris, amènerait peut-être celle de ce document intéressant: ce qui me le fait présumer, c'est que le texte, tout à fait insignifiant d'ailleurs, que j'ai emprunté (II, p.* 24) *au* Bréviaire *de* 1778, *parle de l'engagement de la Grande Croix de Baudouin aux Templiers de Syrie,* [6] *& que ce fait, qui ne se retrouve dans aucune des sources historiques publiées à cette époque, a dû être pris, par les rédacteurs de ce* Bréviaire, *dans quelque livre liturgique, conservé alors à la Sainte-Chapelle, mais aujourd'hui perdu.*

*J'ai joint à ce texte moderne celui de la III*e *leçon, donnée par le même bréviaire pour la fête de saint Denis l'Aréopagite: elle ne rappelle que des faits déjà connus, & a dû être empruntée tout simplement à des notions courantes sur l'histoire des croisades: les leçons des bréviaires antérieurs ne contenaient pour cette fête aucun fragment historique.*

1 Paris, Bibl. Nat., lat. 13238 (f. 351, v° & 359, r°). — 2 Ibid., lat. 745. — 3 *Brev. Paris.* (P., 1492, in-f.), ad diem. — 4 *Brev. Paris.*, 1584, f. 119. — 5 Pars autumn., p. 359. — 6 Je ne l'ai trouvé que dans le *Mémorial* manuscrit de Dongois, plus loin, II, p. 258.

b) LEÇONS DONT LES SOURCES SONT CONNUES. *J'ai déjà dit que cette ſorte de* Leçons *n'a qu'un intérêt d'hiſtoire littéraire : c'eſt à ce titre, & pour faire ſaiſir la ſuite des modifications ſucceſſives, par leſquelles a paſſé la rédaction originelle depuis la tranſlation juſqu'à nos jours, que j'ai admis, dans le préſent recueil, ces textes qui n'offrent, bien entendu, aucun renſeignement hiſtorique nouveau.*

A Amiens, le récit de Richard de Gerberoy eſt mis à contribution, dès le commencement du XIVe ſiècle, par le bréviaire manuſcrit conſervé à la bibliothèque de cette ville.[1] *Ceux du XVIe ſiècle*[2] *en offrent un abrégé différent & plus complet : enfin les bréviaires poſtérieurs*[3] *ſubſtituent à l'abrégé du Moyen-Age, une rédaction nouvelle, modifiée, à partir de* 1683, *à l'aide des travaux de Du Cange.*[4] *Aujourd'hui la fête de l'*Adventus faciei ſancti Iohannis *a diſparu du propre du diocèſe.*[5] *Grâce à l'obligeance de M. Garnier, j'ai pu donner (II, pp.* 26-30) *la ſérie complète de ces trois rédactions.*

Le Rituel de Soiſſons, *rédigé au temps même de l'arrivée des reliques de Nivelon, n'indique pas le texte des leçons de la grande fête, mais ſeulement les* incipit *de ces leçons ;*[6] *& ces* incipit *ne paraiſſent pas avoir été pris dans un récit quelconque, ni ſurtout empruntés au compte-rendu de l'Anonyme de Soiſſons. Il eſt donc certain que, malgré ſa préſence dans le* Rituel *lui-même, ce document ne fut pas admis immédiatement au bréviaire. D'autre part, le manuſcrit n°* 467 *d'Amiens, copie du XVIIe ſiècle faite* « ex codice anti-

1 Bibl. d'Amiens, n° 113, pp. 221-222. Je n'ai connu que trop tardivement pour leur donner place dans mon *Recueil*, les leçons d'un bréviaire plus ancien, conſervé à l'évêché d'Amiens. Ces leçons, dont je dois la communication à l'obligeance de M. Salmon, trouveront place dans le IIIe volume. — 2 1528, 1539, 1550. — 3 1607, 1667. — 4 1683, p. hyem., p. 425; 1840; 1849, p. hyem., p. 506. Sur ces bréviaires, voir Corblet, *Hagiogr. du dioc. d'Amiens*, IV, p. 120. — 5 Corblet, IV, p. 343; Salmon, p. 186. — 6 *Rituale Sueſſ.*, p. 289.

quiſſimo, » [1] *contient une réfection du récit de l'Anonyme ſoiſſonnais, réfection diviſée en chapitres, qui repréſentent parfaitement, par leur étendue égale & leur diviſion tout à fait arbitraire, les coupures ordinaires des leçons de bréviaire: je ſerais donc porté à croire que nous avons, dans le manuſcrit d'Amiens, un texte provenant de quelque livre liturgique perdu, poſtérieur au XIIIe ſiècle,* [2] *mais antérieur à la confection des bréviaires imprimés. Je n'ai pu conſulter aucun livre de ce genre publié au XVIe ſiècle;* [3] *il faut deſcendre juſqu'au XVIIe pour reprendre la ſérie interrompue, & encore le bréviaire de Bourlon, rédigé en* 1676, *ne contient que trois leçons très-courtes, empruntées d'ailleurs à l'Anonyme: la fête avait déjà perdu de ſa ſolennité; on l'avait tranſportée au premier dimanche d'octobre. Au ſiècle ſuivant, comme les reliques avaient diſparu deux cents ans auparavant, dans les troubles de la Réforme, tout office ſolennel fut ſupprimé, & aujourd'hui la fête, reportée, depuis* 1731, *à ſon ancienne date, ne contient plus aucune leçon propre.*

Je reproduis (II, pp. 30-34) *le texte d'Amiens, &, à la ſuite (II, pp.* 34-35), *celui du* Bréviaire *de* 1676.

La ſérie des livres liturgiques de Langres eſt, comme je l'ai dit plus haut, bien plus complète; mais, comme la fête commémorative embraſſe trois ſuſceptions ſucceſſives des reliques de ſaint Mammès, celle qui nous intéreſſe, la troiſième, ne remplit pas, bien entendu, le texte entier des leçons,

1 Garnier, *Catal. des mmſſ. d'Amiens*, p. 387. — 2 Probablement rédigé, non pour le diocèſe entier, mais pour l'une des grandes abbayes ſoiſſonnaiſes: ſoit, par exemple, les leçons mêmes, commandées par Nivelon dans ſa charte à l'égliſe de St-Pierre (plus loin, II, p. 75), ſoit tout ſimplement l'*Hiſtoria de miraculis S. M. Sueſſ. factis* que, ſuivant Du Sauſſay (*Mart. Gall.*, II, 1178), on *liſait* à N. D. de Soiſſons le jour de la fête des grandes reliques. — 3 Les livres liturgiques du diocèſe de Soiſſons ſont tellement rares que le *Miſſale* de 1676! n'exiſte qu'à un ſeul exemplaire connu (Bibl. de la Soc. de Soiſſons).

empruntées toujours d'ailleurs au Chanoine langrois. J'ai trouvé à Parme [1] *un magnifique* Breviarium Lingonense *du XIV*e *siècle: au* 10 *octobre, il donne l'office de la fête des reliques avec neuf leçons, dont la dernière seulement a trait à l'apport de Walon de Dampierre. Le bréviaire de* 1560 [2] *reproduit avec quelques variantes le texte de Parme, mais, par suite d'une division différente, supprime le passage consacré à Walon. Celui de* 1644 [3] *se sert toujours du récit du Chanoine anonyme, mais, abrégé tout autrement, il ne donne plus que six leçons; la moitié de la dernière est consacrée au chef de saint Mammès. Au XVIII*e *siècle,* [4] *la fête change de jour & est transportée au* 6 *novembre: le texte des leçons change aussi, & reproduit, non en abrégé, mais par extraits* découpés, *le compte-rendu de* 1208*: il n'offre que trois leçons historiques, se rapportant toutes à Walon, & c'est à l'office de l'octave qu'il faut chercher la seule leçon relative aux susceptions précédentes. Enfin, de nos jours,* [5] *l'office consacre la quatrième & la cinquième leçon, reproduites du bréviaire du XVI*e *siècle, à ces deux susceptions, & la sixième seulement à Walon de Dampierre, en empruntant au texte* in extenso *du Chanoine un passage qui diffère, tout en lui faisant immédiatement suite, de celui* découpé *en* 1731.

Je n'ai cru devoir donner (II, pp. 35-37*) que le texte de Parme — les rédactions suivantes n'offrant aucun intérêt, à cause du peu de place qu'y occupe la seule des trois translations qui se rattache à la IV*e *croisade.*

J'ai placé immédiatement après (II, pp. 37-38*) les seules*

1 Bibl. roy. de Parme, nº 852. — 2 Ling. 1560, 2 v. in-8; je dois tous les renseignements que je donne ici sur la liturgie langroise à M. de la Boullaye, archiviste de la ville de Langres. — 3 Lingon., de la Vigne, 1644, 2 v. in-8; il y en a aussi un de 1604 (Châlons, 2 v. in-8), mais sur lequel je n'ai pu avoir de renseignements. — 4 Divion., de Fay, 1731, 4 vol. in-8. — 5 Lingon., 1830, 4 v. in-12.

leçons vénitiennes que m'aient fournies les documents imprimés: ce sont celles de la fête, à Saint-Julien de Venise, de la translation de saint Paul ermite, 14 *novembre; elles sont empruntées au récit anonyme publié plus haut (I, pp.* 186-188), — *récit qui passa, du reste, plus tard tout entier dans le* Breviarium ordinis Paulini.[1] *Je les ai reproduites d'après Cornaro.*[2]

Les leçons *du* Bréviaire *de Paris pour la fête de la susception de la sainte Couronne terminent cette série: pour cette fête, nous sommes encore en présence de ce fait singulier que l'office original de la Sainte-Chapelle*[3] *ne contient que des leçons sans caractère spécial, tandis que le* Breviarium Parisiense,[4] *depuis le XIII*e *jusqu'à la Réforme, reproduit* in extenso, *& divisé en neuf leçons, le préambule de Gauthier Cornut. Avec le bréviaire parisien de* 1584,[5] *apparaissent, pour la même fête, & se maintiennent jusqu'à la fin du XVIII*e *siècle,*[6] *des leçons nouvelles & d'un caractère purement historique.*

Je n'ai pas cru devoir réimprimer les leçons anciennes, qui n'offraient aucune différence avec le texte publié plus haut (I, pp. 45-48)*: mais j'ai donné (II, pp.* 38-41) *les leçons des bréviaires de* 1583 *& de* 1778.

II
Hymnes & autres parties de l'office.

De toutes les parties des offices spéciaux des fêtes commémoratives de susception, les leçons sont évidemment celles qui devaient offrir le plus d'intérêt: les autres — hymnes, antiennes, oraisons — ne fournissent en général que peu de renseignements utiles, bien qu'en certains cas il convienne

1 Venet., P. Liechtenstein, 1540, in-8: voir Führmann, *Op. cit.*, pp. 23, 51. — 2 III, pp. 334-335; il devait les avoir empruntées lui-même au *Brev. S. Juliani* (Ven., 1611, in-8) que je n'ai pu consulter. — 3 Bibl. Nat., lat. 13238, f° 259, r°. — 4 Ibid., lat. 745, f. 343, & lat. 15182, f° 293; *Brev. magnum Paris.*, 1492, au 11 août. — 5 *Brev. Paris.*, 1584, p. æst., pp. 70, 71. — 6 *Brev. Paris.*, 1778, pars æst., pp. 476 & s.

de s'en servir, soit pour déterminer l'âge des offices, soit pour retrouver la trace des leçons correspondantes, quand ces leçons seules sont perdues; c'est ainsi que les oraisons de la fête du bras de saint Jean, conservées par D'Achéry,[1] *nous apprennent l'existence à Citeaux d'un office annuel de cette relique, & que l'hymne de saint Clément (II, p. 46), ajoutée au récit de Rostang, moine de Cluni, est tout ce qui nous reste de la fête, célébrée dans cette abbaye le 27 juillet.*

Cependant je ferai une réserve à l'endroit des poésies liturgiques (hymnes & séquences). Nous savons, en effet, que ces documents sont, pour la plupart, contemporains de l'institution de la fête, & partant de l'arrivée de la relique, que plusieurs chartes d'envoi[2] *en ordonnent la confection, ou les mentionnent expressément, que les évêques se sont fait un titre de gloire d'en composer eux-mêmes,*[3] *enfin que beaucoup d'entre eux ont eu, pour rédacteurs, les auteurs mêmes des récits de translation,*[4] *dont nous nous sommes occupés. De plus, ils paraissent avoir moins facilement varié que les leçons, & tel bréviaire (celui de Langres, par exemple) qui a changé cinq ou six fois de texte narratif, garde encore aujourd'hui l'hymne primordiale, dernier vestige de la fête solennelle d'arrivée. C'est à ce titre que je signalerai sept de ces poésies sacrées, que je choisis parmi celles que m'ont fournies, en très-grand nombre, les offices spéciaux aux reliques de Constantinople.*

Les plus intéressantes sont les hymnes des premières & deuxièmes vêpres de la fête de sainte Hélène d'Athyra à Troyes, 4 mai (II, pp. 49-50).[5] *Ces deux hymnes, fort curieuses, aussi bien du reste que l'office tout entier, nous*

1 D'Achery, *Spicil.*, XIII, p. 346. — 2 « In eorum veneratione & « memoria, *sequentia* de ipsis facta, « & *hymnus*, singulis annis, in die « solemnitatis cantetur, cum *ix* « *lectionibus* » (*Charte* de Nivelon, plus loin, II, p. 75). — 3 Ric. de Gerbor., plus loin, I, p. 43; Viseur, *Traité du chef de s. Jean*, p. 59; Canon. Lingon., p. 25. — 4 Par exemple, Rostang de Cluni pour l'hymne de saint Clément. — 5 *Breviarium Trecense* (Trecis, s. d. [s. xvi], in-12), ff. lxxiij & suiv.

apprennent que ce fut Jean l'Anglois qui rapporta à Troyes le corps de la ſainte, & que, par conſéquent, ce corps provenait de Garnier de Traînel & de la maſſe commune des reliques confiées à la garde de celui-ci. Les ſéquences de la grande fête des reliques de Soiſſons (II, pp. 43-45),[1] *de la fête de la réception à Angers*[2] *du bras de ſaint Maurice (II, p. 45), dont nous avons parlé plus haut,*[3] *& des deux fêtes de la Sainte-Chapelle (II, pp. 47-49), 11 août & 30 ſeptembre,*[4] *décrivent avec détails, dans des vers pleins d'antithèſes, les reliques, objet de chacune de ces fêtes. J'y ai joint (II, p. 46) l'hymne attribué à Roſtang de Cluni, bien qu'il ne mentionnât aucun fait hiſtorique, mais comme complétant la narration due à ce religieux.*

J'aurais voulu pouvoir ajouter à ces documents liturgiques quelques-uns de ces textes populaires, dont j'ai ſignalé plus haut[5] *la naiſſance à la ſuite des pèlerinages que provoquait la venue en Occident des reliques orientales, & de la fondation de confréries inſtituées en l'honneur de ces reliques. C'eſt ainſi que la tranſlation de ſaint Corneille à Compiègne*[6] *& celle des reliques de ſaint Denis à Saint-Emmeran,*[7] *nous ont laiſſé deux cantiques latins, deſtinés à être chantés par les fidèles. M. le marquis de Rochambeau, dans ſa monographie intéreſſante de la Sainte-Larme de Vendôme,*[8] *a également publié une complainte en langue vulgaire, relative à la fête commémorative de la tranſlation de cette relique.*

1 *Miſſale Sueſſ.*, 1509, ad feſtum (Bibl. Sainte-Geneviève, BB 124, réſerve); c'eſt le ſeul exemplaire connu. — 2 *Miſſale Andegav.*, ſæc. XV (Bibl. Nat., 868, f. 260, r°). — 3 Voir plus haut, p. cxxj. — 4 Bibl. nat., lat. 8890, ff. 36 & 66. Il faut comparer à cette dernière les deux hymnes ſur les inſtruments de la Paſſion, données par Mone, *Latein. Hymnen d. Mittelalters*, I, pp. 174-175. — 5 V. plus haut, p. xlvj. — 6 Lebeuf, *Ecrits ſur l'hiſtoire de France*, I, 369. — 7 Édeleſtand du Méril, *Poéſies pop. lat. ant. au XIIe ſ.*, p. 162. — 8 *Voy. à la Ste Larme de Vendôme* (P., 1874, in-8, p. 86-96).

Mes recherches sur ce point n'ont pas été couronnées de succès: j'ai bien constaté à Sélincourt[1] *& ailleurs l'existence de cantiques populaires, à la Boissière celle d'une confrérie de la Vraie-Croix de Jean d'Alluye;*[2] *mais les textes nés de ces deux institutions ne paraissent point être parvenus jusqu'à nous, & je n'ai trouvé aucun autre document de ce genre pour les reliques de Constantinople.*

1 Le Merchier, pp. 57-58; P. Ignace, *Hist. de Ponthieu*, pp. 101-103. — 2 Barrau, *La V. Croix de Baugé* (Angers, 1874, in-8), p. 68.

* * *

V

EXAMEN DES LETTRES ET ACTES

RELATIFS

AU

TRANSPORT EN OCCIDENT

DES

DÉPOUILLES RELIGIEUSES DE CONSTANTINOPLE

J'ai indiqué plus haut[1] *que le transport en Occident des dépouilles religieuses de Constantinople — que ces dépouilles appartinssent à la catégorie des envois officiels ou à celle des apports privés — avait donné lieu à la production d'un nombre considérable d'actes de diverse nature.*

A Constantinople, les envois officiels provenaient, ou de l'empereur,[2] *ou du clergé: dans le premier cas, les reliques, prélevées sur les trésors des chapelles impériales, & placées dans des châsses de voyage scellées, étaient confiées à des envoyés spéciaux,*[3] *munis chacun d'un* passeport[4] *& d'autant de* chrysobulles *latins qu'ils avaient de présents religieux à faire en Occident. Ces chrysobulles portaient l'inventaire du contenu des châsses correspondantes, & quelquefois l'indi-*

1 V. plus haut, pp. xlv-xlvij. — 2 V. le *Mémoire* déjà cité (*Mém. de la Soc. des Ant. de France*, xxxvi, pp. 62 & s.). — 3 Nous avons les noms de trois d'entre eux: Barozzi, maître du Temple en Lombardie (plus loin, II, p. 56), Hugues, abbé de St-Ghislain (II, p. 99), & Daniel d'Escaussines (II, pp. 74, 200). — 4 *Lett. Longiprat.*, II, p. 17; Gualt. Cornut., I, p. 54.

cation des perſonnages eccléſiaſtiques chargés de les ouvrir à l'arrivée. [1]

De ſemblables pièces accompagnaient les préſents du clergé latin d'Orient; mais ici la charte d'authentique *remplaçait le chryſobulle. Cette charte parait en pluſieurs circonſtances avoir été double,* [2] *en ce ſens qu'une pièce de très-petite dimenſion était, au départ, ſcellée avec la relique dans l'intérieur de chaque reliquaire, tandis qu'une lettre d'envoi, de même teneur, & le plus ſouvent commune à pluſieurs objets, était confiée au porteur de ces objets.* [3]

Une fois les châſſes arrivées en Occident, les perſonnages, inveſtis du droit de les disbuller, [4] *reconnaiſſent les ſceaux, & après les avoir confrontés avec ceux des chartes, les briſent, reçoivent & diſcutent le témoignage de ceux qui viennent d'apporter les reliques, puis dreſſent le* procès-verbal de l'ouverture de la châſſe, *en y inſcrivant minutieuſement la liſte des objets qu'elle contient.* [5]

Ces mêmes perſonnages accordent ſouvent, dès l'arrivée des reliques, des indulgences *ſpéciales à ceux qui viendront les vénérer dans les ſanctuaires où elles reposeront déſormais.*

*Les apports privés fourniſſent, au contraire, peu de pièces rédigées en Orient: mais, parvenus à deſtination, les objets ſacrés, arrivés par cette voie, ſont l'objet d'*échanges, *de* ceſſions, *de* donations *& de* legs.

Enfin, une fois admiſes aux honneurs d'un culte public, toutes les reliques orientales, qu'elles appartiennent à la première ou à la ſeconde de ces deux catégories, donnent naiſſance à des pèlerinages plus ou moins fréquentés: dans cette ſeconde période, qui, pour beaucoup de ces ſouvenirs pieux, dure juſqu'à la Réforme, & pour quelques-uns juſqu'à nos jours, ſe ſucoèdent les lettres d'indulgences, *octroyées*

1 Voir plus loin, II, p. 120. — 22 Ibid., I, p. clviij, n. 5. — 3 Ibid., II, p. 120. — 4 I, p. 54, II, p. 18. — 5 II, p. 64.

ou confirmées, en faveur de ces pèlerinages, par les papes ou même les ſimples évêques, les fondations & legs *faits & les priviléges accordés en l'honneur des reliques que l'on y venait vénérer, enfin les* procès-verbaux, *ſoit d'*ouverture des châſſes *& de réinvention des objets qui y étaient contenus, ſoit de* prélèvement *& d'*envoi *au dehors de quelque fragment de ces tréſors ſacrés.*

Ce ſont ces documents ſi divers, & qu'un ſeul lien rattache entre eux — l'origine commune des objets qui leur ont donné naiſſance — que j'ai eu l'intention de réunir dans la troiſième partie de ce Recueil: *il eût été peut-être plus logique de n'admettre que ceux qui, par leur caractère hiſtorique, ſe rattachaient plus directement aux événements de* 1204, *& à l'occupation de Conſtantinople par les Latins, & ils euſſent dû, en ce cas, être placés en tête même de la publication entière — les documents hagiographiques & liturgiques, que j'ai fait paſſer avant eux, leur étant, pour la plupart, poſtérieurs, & même y ayant inconteſtablement puiſé comme à leur ſource principale d'information. Mais la difficulté de me fixer une règle qui me permît d'admettre ſans héſitation, ou de rejeter ſans regret, un grand nombre de pièces d'un caractère indécis, m'a entraîné à élargir mon cadre primitif, & à y comprendre, non plus ſeulement tous les documents de ce genre* nés directement *du tranſport en Occident des dépouilles religieuſes de Conſtantinople, mais bien tous ceux que je pouvais conſidérer comme* relatifs, *même* indirectement, *à ce tranſport. Seulement je me ſuis arrêté dans cette publication à la fin du XIII*e *ſiècle, c'eſt-à-dire avec le tranſport lui-même, ne donnant pour les deux ſiècles ſuivants qu'un court* regeſtum *de quelques pièces analogues,*[1] *& renonçant à continuer après la Réforme, l'hiſ-*

[1] Il faudrait ajouter à ce *regeſtum* la mention de douze pièces très-longues, formant le doſſier d'un procès entre les ſanctuaires de l'Annunziata & de Corpo di Criſto à Veniſe, pour la poſſeſſion du corps

toire des objets que j'avais ainſi ſuivis depuis 1204.[1] *Tout en reculant ainſi, pour cette partie ſeulement, les limites que mon titre primitif ſemblait m'impoſer, ai-je été auſſi complet que je l'aurais voulu? je dois tout de ſuite avouer que non. Les pièces ou titres de pièces, que l'on trouvera plus loin, ne ſont en ſomme que le réſultat du dépouillement conſciencieux des ſources imprimées, & de quelques recherches faites dans les fonds de manuſcrits de Paris, d'Amiens & de Bruxelles. Nul doute que, malgré les cauſes diverſes qui ont dû amener la diſparition de ſemblables témoignages, certaines archives françaiſes, plus difficiles à conſulter par correſpondance que les dépôts publics d'Amalfi ou de Magdebourg, & en particulier celles de la Haute-Marne, fermées de fait par un Conſeil-général illettré, ne puſſent en fournir un nombre beaucoup plus conſidérable.*

Il y a, en effet, des actes qui ſubſiſtent certainement, mais que je n'ai pu encore me procurer:[2] *je les réſerve pour le troiſième volume de ce recueil; il y a, en ſecond lieu, les pièces formellement mentionnées, ſoit dans les narrations officielles, ſoit dans des chartes déjà publiées: j'en ai retrouvé quelques-unes,*[3] *& j'ai indiqué, à leur date reſpective, les titres des autres.*[4] *La rédaction, ſinon l'exiſtence actuelle d'un bien plus*

de ſainte Lucie (30 mars 1476-4 mai 1478), publiées dans Cornaro, *Mon. eccl. Ven.*, VIII, pp. 357-398; j'ai cru pouvoir omettre cette mention, comme relative à des pièces d'un intérêt négatif pour mon ſujet — la relique en litige n'y donnant lieu à aucun commentaire hiſtorique. — 1 C'eſt ainſi que j'ai omis l'acte de la ſeconde tranſlation du corps de ſ. Eutychius, 1592 (d. Cornel., VII, p. 285); le procès-verbal de prélèvement d'une relique de ſ. Lucie (ibid., VIII, 287); une charte de Longpont ſ. Aiſne (d. les *AA. SS.*, Oct., III, 800); les lettres relatives au prélèvement, en faveur de Clément VIII, d'un fragment de la face de ſ. Jean d'Amiens, 1604 (Salmon, *Hiſt. du chef de ſ. Jean*, pp. 100, 102). — 2 Ainſi les pièces relatives à la vraie Croix de St-Pierre de Lille, donnée par Gauthier de Courtray, & qui ſe trouvent aux Archives du Nord; v. plus haut, p. cxxiv, n. 1. — 3 15 en tout. — 4 Environ 22.

grand nombre, du même genre, eſt un fait très-probable, bien qu'il ne réſulte point de textes explicites, mais ſeulement d'inductions tirées du cérémonial, dont l'envoi & la réception des reliques étaient entourés, & que j'ai décrit tout à l'heure. Enfin, les haſards heureux qui favoriſent toujours de ſemblables inveſtigations, pourvu qu'elles ſe prolongent quelque temps, doivent certainement amener, même en dehors de ces trois catégories d'actes, de nombreuſes découvertes ;[1] *je ne donne donc cette partie de mon* Recueil *que comme un premier réſultat, tout à fait proviſoire, de mes recherches.*

J'ai réuni 145 actes ou titres d'actes,[2] *pour leſquels j'ai adopté le claſſement chronologique comme le plus ſimple: néanmoins, revenant ici, pour un inſtant, à une diviſion plus rationnelle, j'avouerai qu'on aurait pu les faire rentrer dans ſept groupes principaux:*[3]

1° *Les* authentiques rédigés à Conſtantinople, *comprenant les chryſobulles & paſſe-ports délivrés par l'empereur ou ſes feudataires, les lettres d'envoi des cardinaux-légats & des prélats de l'armée, & les certificats poſtérieurs du clergé*

1 On peut ſe convaincre de ce que j'avance ici, en comparant, dans les tableaux annexés au *Mémoire* déjà cité (*Mém. des Ant. de France*, XXXVI, pp. 177-211), le grand nombre des reliques, qui ne ſont repréſentées par aucune charte, au petit nombre de celles qui ont donné naiſſance à l'un des actes publiés ici. — 2 Ces 145 nos ſe réduiſent en réalité à 94, ſi l'on en déduit 22 actes perdus, & 28 documents ſecondaires dont je n'ai donné que l'indication. Sur ces 94 pièces, 13 ſont inédites; il m'eſt, du reſte, impoſſible de ne point faire remarquer ici que l'attention que j'ai provoquée, depuis pluſieurs années, ſur le ſujet qui m'occupe, grâce aux queſtions nombreuſes que j'ai dû adreſſer en province & à l'étranger, a déterminé, pendant la période de temps aſſez longue qu'ont exigée la réunion & l'impreſſion du préſent recueil, la miſe au jour par des érudits locaux d'un aſſez grand nombre de pièces — appartenant ſoit à cette claſſe des documents que je recherchais, ſoit aux trois autres — pièces qui étaient inédites au moment où j'ai abordé mon travail, & que je me trouve de cette ſorte paraître n'avoir publié que de ſeconde main. — 3 Quelques actes peuvent être conſidérés comme appartenant à la fois à pluſieurs de ces groupes: d'autres, en très-petit nombre, comme le n° CXLI, ne ſauraient rentrer dans aucun d'eux.

de Romanie. Il ne reste que six des chrysobulles impériaux (nos XXIII, XXVII, XXXV, LXXIX, XCIII), dont un seul en original, muni de sa bulle d'or (no XXVII). La valeur métallique assez importante des bulles a dû être un péril pour ces documents, & amener la disparition de plusieurs d'entre eux ; toujours est-il qu'aucune des pièces relatives aux envois *si considérables adressés à Philippe-Auguste, à Corbie par l'entremise de Robert de Clari, & à Clairvaux par celle de l'abbé de Saint-Ghislain & du templier Artaud, ne nous est parvenue. Aux chrysobulles il convient d'ajouter trois lettres des vassaux de l'empire (nos LII, XCV, XCVI). Quant aux passeports, bien que nous possédions pour le même temps des pièces analogues,*[1] *je n'ai trouvé aucun de ceux délivrés aux envoyés impériaux. Les certificats enfermés dans les reliquaires, soit à Constantinople, soit postérieurement, ont en grand nombre disparu avec les reliquaires eux-mêmes, tandis que d'autres ont été retrouvés à demi détruits par le temps & l'humidité. Il ne nous reste le texte que de dix-sept de ces documents, dont six émanés des évêques ou légats de la IVe croisade & quelques-uns seulement en originaux. Je n'ai pu retrouver aucune des lettres qui durent accompagner les envois de Garnier de Trainel, qui fut pourtant, pendant près d'une année, le distributeur officiel des reliques, de Pierre Capuano,*[2] *de Benoît de Sainte-Suzanne ; celles de Nivelon de Chérisy sont loin d'être complètes. Les actes relatifs au transport des corps saints, venus à Venise, manquent pour la plupart, en particulier celui de la cession du corps de*

1 Ceux délivrés par Innocent III (25 mai 1205) au moine P., envoyé de Baudouin Ier, retournant à C.P. (Inn. III, *Epist.*, VII, 73) ; par Boniface de Montferrat (mai 1205) à Guillaume d'Argens, son envoyé à Rome (ibid., VIII, 58, d. la *Bibl. de l'E. des Ch.*, XXXIV, p. 408), enfin par la duchesse de Bourgogne à Ponce de Chaponay, ambassadeur de C. P. en Champagne, 1219 (d. Menestrier, *Hist. de Lyon*, pr., p. xlix). — 2 Excepté le no XXI.

saint Paul ermite.[1] *Je rangerai enfin dans les documents perdus de cette classe, les lettres d'Alleaume de Fontaines à sa femme, lettres qui existaient encore au XVIIe siècle,*[2] *& qui eussent offert un intérêt particulier, comme étant le seul exemple d'un authentique délivré en Orient par un autre personnage que l'empereur ou les membres du clergé latin.*

2e *Les* lettres historiques, *dont plusieurs servent de transition entre les actes proprement dits & les comptes rendus officiels : elles sont malheureusement trop peu nombreuses, & je ne crois pas qu'il y ait grand espoir d'en trouver d'autres que celles que j'ai réunies.*

3° *Les* procès-verbaux *de réception, de mise en châsse & de réinvention ; je n'en ai rencontré que quatre.*

4° *Les actes de* cession, d'échange, d'obligation, *de* donation *& de* confirmation *de reliques : c'est dans cette catégorie que j'ai recueilli les pièces le plus curieuses ; il y a pourtant encore à en augmenter le nombre : je citerai, par exemple, la charte d'échange du bras de saint Wulfram contre quelques-unes des reliques de Longpré en* 1210,[3] *charte qu'avait vue Du Cange, & celle de la donation du pied de saint Etienne aux Mineurs de Gênes par Luchessa de Torricella.*[4]

5° *Les* fondations *faites & les* priviléges *accordés en faveur des églises dépositaires des reliques. J'en ai réuni quelques-unes; mais je n'ai pu retrouver la fondation d'un autel spécial dans la cathédrale de Halberstadt par Conrad de Krosigk,*[5] *ni la donation de la dîme de Charlis par Helvide de Chérisy, en l'honneur des reliques de N. D. de*

1 V. plus loin, II, p. 188. — 2 P. Ignace, *Hist. d'Abbeville*, p. 410. — 3 Du Cange, *Chef de s. Jean*, p. 119; le *Rotulus* temporel de Longpré (Bibl. nat., Baluze, Arm. I, paq. I, f. 222 v°) contient bien à cette date une charte de Guillaume de Ponthieu en faveur de Longpré; mais il n'y est pas question de cet échange. — 4 Voir plus loin, II, p. 187. — 5 I, p. 21.

Soiſſons.[1] *Il en a été de même des priviléges impériaux, par leſquels, en* 1206, *Philippe de Souabe, &, en* 1209, *Othon de Brunſwick prirent ſous leur protection l'abbaye de Pairis,*[2] *& lui confirmèrent la poſſeſſion des tréſors rapportés par Martin. Enfin, je n'ai rencontré, en dehors de celle de Philippe-Auguſte (n° XLVII), aucune donation faite par teſtament, — bien que les pièces de ce genre, mentionnant des reliques, ne manquent point pour d'autres dates.*[3]

6° *Les* lettres d'indulgences *octroyées en faveur des pèlerins qui venaient vénérer les reliques: ces pièces ſont très-nombreuſes; pluſieurs des octrois ſont faits par les chartes d'envoi elles-mêmes, qui quelquefois, au contraire, n'accordent avec les reliques aucune faveur religieuſe, & promettent ſeulement une part aux prières des égliſes orientales, d'où ces reliques ſont parties. Je n'ai pas cru devoir les donner toutes in-extenſo, & n'en ai reproduit que douze, dont ſix émanant du Saint-Siége. Les lettres d'indulgences, accordées très-poſtérieurement au XIII*e *ſiècle, ſont preſque toujours les plus importantes de toutes, parce que, donnant le détail & quelquefois la deſcription des objets dont elles confirment le culte, elles peuvent ſervir de point de repère entre la IV*e *croiſade & les époques voiſines de nous, pour l'hiſtoire de ces objets.*

A ce dernier point de vue, j'ai regretté la diſparition d'une pièce de ce genre, relative aux reliquaires de Conrad de Kroſigk, & qui exiſtait encore, à la fin du ſiècle dernier, à Halberſtadt:[4] *je n'ai pu retrouver non plus les lettres d'indulgences, délivrées par Innocent III & ſes ſucceſſeurs à*

1 Plus loin, II, p. 190; Peſcheur, *Hiſt. du dioc. de Soiſſons*, III, pp. 24, 31. — 2 Hugo, *Sacræ ant. monum.*, II, 274: je reviens plus loin ſur ces deux pièces. — 3 Voir le teſtament de Henrik, év. de Linköping (1282), dans le *Diplom. ſuec.*, I, p. 633, n° 771. Celui de Guillaume d'Auvergne, év. de Paris en 1248 (*Gallia*, VII, 99), n'indique, pour aucune des reliques qu'il énumère, une origine conſtantinopolitaine. — 4 Habern, *D. Domkirche zu Halberſt.* (Halb., 1739, 4°), p. 47.

Longpré, [1] *ni celles de Grégoire IX & de Grégoire X pour les reliques du tréſor de Saint-Marc.* [2] *Je dois faire obſerver, d'autre part, que je n'ai point compris, dans ce* Recueil, *des bulles & lettres d'indulgences générales, octroyées aux ſanctuaires, où ſe trouvaient des reliques venues à la ſuite de la IVe croiſade,* mais ne faiſant point une mention ſpéciale de ces reliques.

7° *Les* procès-verbaux *de prélèvement & les* lettres d'envoi *de fragments détachés des objets ſacrés provenant de Conſtantinople. Ces prélèvements, qui aboutiſſaient à des tranſlations partielles au ſecond degré, ont été extrêmement fréquents, ſurtout lorſque le tréſor tout entier de Bucoléon eut paſſé dans celui de la Sainte-Chapelle. Ici évidemment toute relation directe avec l'empire latin d'Orient ceſſe, & le ſeul intérêt que provoquent ces pièces, preſque toutes très-poſtérieures à la IVe croiſade, eſt celui qui peut s'attacher à l'hiſtoire des reliques elles-mêmes.*

J'en ai recueilli quatorze, ſans avoir de beaucoup épuiſé la matière ; car tous les envois de ſaint Louis — & ils ont été très-nombreux — étaient accompagnés de ſemblables certificats d'origine, & je n'ai pas même trouvé toutes celles de ces pièces qui devaient correſpondre aux préſents, dont la provenance & la date ſont connues, d'autre part, d'une façon certaine. [3]

Il aurait été extraordinaire que, dans un ſi grand nombre d'actes divers, il ne s'en fût pas gliſſé quelques-uns, ou fabriqués de toutes pièces, ou ſimplement falſifiés, ſoit, au temps même de la ſuſception, par les porteurs des reliques, ſoit, poſtérieurement, par les poſſeſſeurs de ces tréſors ſacrés.

1 V. plus haut, p. cxxix, Viſeur, p. 69. — 2 V. plus loin, II, p. 170. — 3 Ainſi pluſieurs des chartes, relatives aux reliques données aux évêques conſécrateurs de la Ste-Chapelle, & celles qui accompagnaient les SS. Epines de Royaumont, de Royal-Lieu, de Sens, de Senlis, de Cluni & de Vincennes, les reliques envoyées à l'empereur Charles IV ; voir mon *Mémoire*, pp. 182-183.

Les difficultés que les reliques, dépourvues de tout certificat d'origine, trouvaient à se faire admettre dans les sanctuaires où elles étaient présentées, devaient forcément amener à la fabrication de semblables documents. Des gens qui n'avaient point craint, à Constantinople, de s'emparer illégalement, & par ruse ou violence, de ces objets vénérables, ne devaient point, au retour, hésiter à leur donner, au moyen d'un acte apocryphe,[1] *la garantie d'authenticité, dont l'absence devait, en diminuant la valeur religieuse de la relique offerte, enlever aux porteurs eux-mêmes tout le fruit de leurs peines.*

D'autre part, il a pu arriver que des gardiens, peu scrupuleux, de reliques dépourvues — soit dès le temps de la susception, soit par une disparition accidentelle — de certificats écrits, aient tenté (presque toujours à des époques relativement récentes) d'y suppléer par la fabrication de pièces apocryphes.

Enfin, ou, dès le principe, par les porteurs des reliques, ou, plus tard, par les possesseurs de ces trésors pieux, des actes, d'ailleurs très-réguliers, ont pu être falsifiés, soit pour attribuer une provenance plus illustre aux objets mentionnés (par exemple, Sainte-Sophie ou Bucoléon, au lieu d'une église obscure), soit pour comprendre avec ces objets d'autres d'une origine moins certaine, soit enfin pour assurer à des reliques obscures une plus grande importance religieuse, en les rapportant à des sancti majores, *homonymes de ceux désignés dans l'authentique.*

Il est donc possible que, parmi les documents que j'ai publiés ici, surtout parmi ceux dont les originaux ont disparu, & que je n'ai pu reproduire que d'après les imprimés du XVIIe *& du XVIII*^e^ *siècle, il y en ait quelques-uns qui n'offrent point toute la sûreté désirable: cependant je n'ai cru devoir en*

1 Sur les pièces apocryphes fabriquées à cette époque, voir les lettres d'Innocent III (*Regiftr. Imper.*, 71, 83, 96) dont on savait parfaitement contrefaire les bulles, & Potthast, nº 1283, Hurter, *Hist. d'Inn. III*, II, p. 817, Martène, *Ampliss. Coll.*, I, 1031.

dénoncer formellement que quatre,[1] *qui ont été distingués par des caractères italiques. Les pièces d'importance secondaire, & toutes celles qui n'avaient trait qu'à des translations au second degré, ont été imprimées en petits caractères : quelques-unes même, s'éloignant encore davantage de mon sujet, soit par la date, soit par leur importance intrinsèque, ne figurent que sous la forme d'une simple mention bibliographique : enfin, pour les treize pièces inédites*[2] *qui voient ici le jour pour la première fois, j'ai renvoyé avec soin aux manuscrits d'où je les ai tirées, tandis que j'ai fait précéder les autres de la bibliographie complète des éditions qui avaient précédé la mienne.*[3]

Je passe maintenant, après cet aperçu général, à l'examen successif de ces documents, en ne m'arrêtant d'ailleurs que sur ceux qui peuvent être l'objet d'observations particulières.

I (II, pp. 53-56), 1204, 5 août. — *Dans un travail récent,*[4] *j'ai établi longuement la fausseté de cette pièce, fabriquée au commencement de ce siècle par Giosessantonio Molinari, à l'aide d'une charte que j'ai publiée plus loin (II, pp. 95-96); elle n'est reproduite qu'à titre de curiosité.*

1 Nos I, III, XXXII, LV. — 2 Nos IV, VII, XX, XXVII, XXXVIII, XLVI, LVII, LXIX, LXXX, LXXXI, LXXXIX, CXXXIV, CXLIII; les deux premières étaient déjà connues par des versions françaises du XVIIe s. — 3 Une vingtaine, publiées très-anciennement, ont été revues, soit sur les originaux, soit sur des copies plus correctes. — 4 *Revue des questions historiques,* jan. 1877, XXI, pp. 157-173. Je dois cependant modifier en partie ce que j'ai dit là du mystérieux opuscule de Turzano. Un exemplaire en a été retrouvé tout récemment (mai 1877) dans la Bibliothèque du Roi à Turin, par le chr V. Promis, conservateur de ce dépôt : c'est un petit in-8 de 56 pp.; la charte du Mais y occupe la page 37. Seulement le livre est de fabrication moderne : papier & caractères sont tout simplement ceux de la *Storia d'Incisa*; la supercherie est même grossière. M. Promis avait bien voulu auparavant me faire remarquer que les Tarino qui, suivant le titre des *Memoriæ Incisæ,* auraient imprimé cet opuscule en 1515, ne se sont établis à Turin qu'en 1685.

II (pp. 56-57), 1204, 4 novembre. — *Cette lettre, par laquelle Innocent III réclame aux Génois les présents que Baudouin Ier, par l'intermédiaire de Barozzi,*[1] *maitre du Temple en Lombardie, avait adressés au Saint-Siége & au Temple, & que deux corsaires génois, Enrico Belamuto*[2] *& Guglielmo Porco,*[3] *commandant une escadre de sept galères, avaient interceptés dans le port de Modon, est confirmée par un passage d'Ogerio Pane.*[4] *Othon de Bobbio, archevêque de Gênes,*[5] *que le pape charge de faire restituer les objets volés, s'acquitta-t-il de sa mission? Le texte d'Ogerio permet d'en douter, puisqu'il affirme que ces objets &, en outre, un grand nombre de reliques, furent partagés entre les églises de Gênes, suivant leurs vocables respectifs.*[6] *Cependant la plus importante, le rubis acheté mille marcs, pourrait bien être celui qui figure dans l'*Inventaire du trésor de Boniface VIII:[7] *un examen attentif de ce dernier document & du catalogue des présents faits par Innocent III*[8] *aux églises de Rome pourrait peut-être permettre d'apporter à cette question une solution plus rigoureuse. Quant aux objets destinés au Temple,*[9] *il est impossible d'en retrouver la trace.*

1 Cf. Inn. III, *Epist.*, VII, 147, 153; un de ses frères fut patriarche d'Aquilée, l'autre fonda la dynastie de Santorin (Hopf, *Veneto-Byzant. Analekten*, p. 21). — 2 Cet Enrico est-il le même que l'Enrico de Carmadino qui ramena, en 1205, Alexis III à Gênes (Oger. Pan., d. Pertz, XVIII, 123)? je ne le pense pas (cf. *Charte du Mais*, pp. 163-164). — 3 Les éditions des *Lettres* d'Innocent III portent *W. Portus*, que j'avais complété par le mot *Veneris*, m'appuyant sur un texte d'Ogerio Pane (plus loin, II, p. 275); mais il faut lire *Porcus*, nom d'un célèbre corsaire génois contemporain. — 4 Plus loin, II, p. 275. — 5 V. Inn. III, *Epist.*, III, 171. — 6 Peut-être la main de s. Etienne, conservée dans l'église de ce nom à Gênes, dans un reliquaire qui paraît avoir été fabriqué à cette époque, provient-elle de ce partage. V. Belgrano, *Vita privata d. Genovesi* (Gen., 1875, in-12), pp. 99, 533. — 7 « Item unum balassinum, in « quo sculpta est media maiestas, & « est inclusus in auro cum litteris » (Bibl. nat., lat. 5180, f. 72). — 8 *Gesta Inn. III*, no 145. Il faut remarquer qu'Innocent III ne réclame que les pièces importantes; il ne parle point des reliques. — 9 L'expression *ad opus Templi* est obscure: que pouvait faire de ces

III (*pp.* 58), 1204. — *C'est la seconde des pièces fausses que j'ai signalées. Nous savons par Renier de Liége* († 1230)[1] *que cette relique fut rapportée à Maestricht en* 1206[2] *par un simple clerc de cette ville: on en célébrait la fête le* 7 *octobre.*[3] *Le reliquaire, qu'Outreman a essayé en vain d'identifier avec le joyau extorqué à Martin de Pairis par Philippe de Souabe,*[4] *a été décrit & figuré par Gretser.*[5] *La pièce que j'ai reproduite n'a pu être fabriquée par le porteur de la relique, à moins que l'on ne suppose qu'il l'eût présentée comme émanant de Philippe de Souabe, qui aurait ainsi affirmé ses prétentions à l'empire byzantin:*[6] *au XVIe siècle, on la considérait comme ancienne & parfaitement authentique;*[7] *il est probable qu'elle a dû être rédigée vers la fin du XVe.*

IV (*p.* 58), 1205. — *Cette lettre de Nivelon au chapitre de Soissons, que j'ai tirée des papiers de D. Moreau, qui l'avait copiée sur l'original,*[8] *était connue par une version française insérée dans l'*Histoire de la ville de Soissons *de Dormay.*[9]

Bien qu'elle ne porte qu'une date d'année (1205), *elle est antérieure au* 14 *avril, jour de la mort de Baudouin Ier: elle montre Nivelon mécontent de la manière dont l'empereur avait reconnu ses services. Les termes, dont il se*

objets le Temple? — & surtout la province de Lombardie? car, s'il s'était agi de la maison chef d'ordre, l'envoi eût été expédié en Syrie; — était-ce un remboursement d'avances faites pour la croisade, dont les Templiers avaient manié les deniers? — 1 V. plus loin, II, p. 259. — 2 Elle est maintenant à Rome; v. Bock & Willemsen, *Antiq. de S. Servais*, p. 245. — 3 Id.. *ibid.* — 4 Outreman, *C. P. Belgica*, p. 640; voir mes *Notes à Günther*, p. 91, & plus haut, p. lxxxvj. — 5 Gretserus, *De s. Cruce*, p. 2453. — 6 Voir mes *Notes à Günther*, p. 92, & *Innocent III*, p. 123. — 7 On la rapportait alors à Philippe II de Tarente; mais ce prince ne prit le titre d'empereur que le 30 juillet 1313. — 8 Conservé alors, sans le sceau, aux archives de la cathédrale de Soissons, layette 109, liasse 4: je n'ai pu savoir si cette pièce existe encore ou non aux Archives de l'Aisne. — 9 Paris, 1663-1664, 2 v., in-4, p. 185.

ſert, donnent évidemment à penſer que l'évêque de Soiſſons s'attribuait alors le mérite de l'élection de Baudouin Ier, & jettent un certain jour ſur le rôle politique que joua Nivelon pendant la IVe croiſade. [1] *J'ajouterai que cette lettre a dû être envoyée, ainſi que les reliques, pour calmer le mécontentement des ouailles de Nivelon, qui allaient bientôt apprendre la nouvelle que leur évêque acceptait de Boniface l'archevêché de Theſſalonique : il faut la rapprocher de celle qu'Innocent III crut devoir adreſſer au même chapitre ſur ce dernier ſujet.* [2]

V-VI, 1205, mars. — *Intitulés de chartes perdues.*

VII (*pp.* 61-62), 1205, avant le 14 avril. — *Donation de reliques par Lambert de Noyon, chapelain de Baudouin Ier & prévôt de St-Michel, à l'abbaye de Saint-Jean des Vignes. Nous avons déjà vu un chapelain anglais de Baudouin ;* [3] *nous en trouverons plus loin deux autres au ſervice d'Henri Ier, Daniel d'Eſcauſſines en* 1206 [4] *& Simon de Beaumont en* 1207 [5] *; Hugues, abbé de Saint-Ghiſlain, fut chapelain de Sainte-Marie de Bucoléon :* [6] *quant à Lambert de Noyon, il était évidemment chapelain de la grande égliſe du même palais, placée ſous l'invocation de ſaint Michel,* [7] *prébende qui lui fut confirmée le* 23 *juillet* 1200 *par Innocent III.* [8] *Il était compatriote du premier chancelier de Romanie, Jean Faicete : c'eſt probablement à ce titre qu'il lui fut donné de figurer dans l'entourage impérial.*

J'ai regardé cette donation, dont on poſſédait déjà la verſion françaiſe, [9] *comme rédigée du vivant de Baudouin Ier, & par conſéquent avant le* 14 *avril* 1204 *; je dois dire pour-*

1 V. *Innocent III*, p. 111. — 2 Inn. III, *Epiſt.*, VIII, 72 (25 mai 1205) ; cf. Id., *ibid.*, IX, 200 & 252, & Peſcheur, *Annales du diocèſe de Soiſſ.*, III, p. 21. — 3 V. plus loin, II, pp. 284, 286. — 4 No XXIII. — 5 No XXVII. Un autre clerc de Henri Ier figure par l'initiale de ſon nom (R.) dans une lettre d'Inn. III (X, 125), 17 ſept. 1207. — 6 V. plus loin, II, p. 100. — 7 Du Cange, *Notes à Villeh.*, p. 319. — 8 Inn. III, *Epiſt.*, IX, 127. — 9 Dormay, *Op. cit.*, p. 187.

tant que les termes du document ne permettent pas une affirmation aussi nette.

VIII. — *Intitulé d'une charte perdue.*

IX (*p.* 62), 1205, 24 avril. — *Il n'est point certain que les reliques, dont j'ai inséré ici le procès-verbal de mise en châsse par Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, provinssent, même partiellement, de Constantinople. On n'en a d'autre preuve que l'affirmation de Louvet,*[1] *qui a le premier publié ce document : les reliques données par Catherine de Blois, de la part de Louis de Blois, son mari, n'y figurent point.*[2]

X-XIII (*pp.* 63-64), 1205, 27 juillet. — *Cette lettre, adressée en plusieurs exemplaires au roi & aux évêques de Hongrie, est une nouvelle plainte d'Innocent III contre des voleurs de reliques ; l'énumération des objets très-divers que réclame le pape est curieuse : les présents sacrés s'y mêlent aux offrandes profanes.*[3] *C'était Benoit de Sainte-Suzanne, le successeur de Pierre Capuano dans les fonctions de légat auprès des croisés, qui avait fait cet envoi, dont je n'ai pu retrouver la destinée postérieure.*

XIV (*pp.* 64-65), 1205, 5 septembre. — *Procès-verbal de susception des reliques envoyées à Philippe-Auguste par Baudouin Ier, & qui furent données à Saint-Denis :*[4] *les trois évêques, qui le dressent, octroient séance tenante des indulgences à ceux qui viendront vénérer ces reliques.*

XV-XVIII (*pp.* 65-69), 1205. — *Ces quatre pièces (dont une perdue) sont des donations de reliques faites par Nivelon de Chérisy.*[5] *La première a dû être délivrée en double*

1 *Hist. de Beauvais*, p. 323. — 2 Voir plus loin, II, p. 183. — 3 On y remarquera, à côté de trois ampoules de baume & de trois sacs d'aloës, denrées infiniment précieuses alors, deux évangéliaires grecs à reliures d'argent, dont il ne serait peut-être pas impossible de suivre la trace. — 4 Cf. Rigord, plus loin, II, pp. 235-6. — 5 Cf. Alberic, plus loin, II, p. 237.

exemplaire : un, très-petit, qui fut enfermé dans le reliquaire & qui existe encore, & l'autre, plus grand, d'une rédaction un peu différente, & qui était déposé aux archives de la cathédrale de Châlons, d'où les auteurs de la Gallia *ont dû tirer le texte qu'ils en ont donné,*[1] *& d'où elle a disparu. Les dispositions relatives à la construction du pont de Châlons sont curieuses : j'en ai fait usage ailleurs.*[2] *La troisième prouve que Nivelon fut bien le grand distributeur des reliques constantinopolitaines en Occident, puisque c'est à lui que s'adresse, pour en obtenir, le frère même de Baudouin Ier, Philippe de Namur, qui ne fut que plus tard l'objet d'un envoi impérial direct.*[3]

XIX-XX (pp. 69-70), 1205. — *J'ai longuement parlé plus haut des reliques de Longpré, & de la charte que je publie ici sur deux copies modernes que j'ai pu consulter : c'est tout ce qui nous reste des nombreuses pièces relatives à ces reliques, & qui existaient encore au XVIIe siècle.*[4]

XXI (pp. 70-73), 1205. — *Cette lettre de Pierre Capuano à l'évêque & au chapitre de Langres est en même temps une recommandation en faveur de Walon de Dampierre, & une sorte d'authentique du chef de saint Mammès, que ce dernier rapportait dans sa ville natale. Elle n'est point datée ; Martène, qui dit la publier sur l'original, l'a placée en* 1205,[5]

1 Je ne fais que signaler encore une fois cette double rédaction ; pour être établie & généralisée, cette théorie demande un plus grand nombre de preuves. — 2 V. mon *Mémoire* déjà cité, p. 4. — 3 D'après le chanoine de Warick (Cod. Brussell. 19668, f. 47 r°) qui avait vu & qui décrit l'original & son sceau, l'envoi à Philippe de Namur devrait être daté de 1208 ; mais Nivelon étant mort le 13 sept. 1207, j'ai préféré croire à une erreur de Warick, & ai maintenu la date donnée par tous les éditeurs de cette charte. Elle se trouve, ainsi que celle de N. D. de Soissons (n° XVI), dans Marlot, *Hist. Remensis*, II, p. 469. — 4 V. plus haut, pp. cxxx & s. ; sur les prébendes de Longpré, voir Darcy, *Bénéfices de l'Eglise d'Amiens* (Amiens, 1871, in-4), II, pp. 54 & s. — 5 Etant donné qu'elle soit authentique, la lettre devrait être antérieure à la nomination de Walon à l'évêché de Dimikos (voir plus haut, p. lxij).

date que j'ai respectée. Ce document a été évidemment consulté par le Chanoine anonyme de Langres, qui en reproduit les traits principaux; cependant il y a quelques différences: ainsi le Chanoine ne parle que d'une seule enquête faite auprès des moines grecs de Saint-Mamas; la lettre en signale deux, dont l'une faite par un clerc grec, attaché à la personne du légat.[1] *L'original de cette pièce doit encore exister aux archives de la Haute-Marne, où je n'ai pu le faire consulter à mon grand regret, car l'authenticité m'en avait inspiré quelques doutes. En effet, Pierre Capuano y réclame l'inscription de son nom à l'obituaire de Langres, & cet obituaire, qui est parvenu jusqu'à nous, est muet à l'endroit du cardinal amalfitain: la pièce, en outre, ne porte point de date, & l'on a peine à s'expliquer l'affection que Capuano y témoigne pour Langres. Sommes-nous en présence d'un document fabriqué par Walon de Dampierre lui-même, & accepté comme vrai, par le clergé de Langres, dès le temps de la susception de la relique? mais alors subsiste la difficulté relative à la mention nécrologique. Est-ce, au contraire, une pièce fabriquée postérieurement & découpée dans le récit du Chanoine langrois? mais on se demande, en ce cas, où le faussaire aurait pris ce renseignement que Walon était prévôt de l'église des XL Martyrs à Constantinople — renseignement que ne donne point la translation. Dans le doute, j'ai donc cru devoir me contenter provisoirement de la garantie de Mariène, & présenter la pièce comme un document digne de confiance.*

XXII (*p.* 73), 1205. — *Intitulé d'une charte citée dans un document contemporain.*[3]

Or cette nomination pourrait bien avoir été faite dès la fin de 1205, époque de l'organisation latine de l'église de Thessalonique. — 1 Peut-être Nicolas d'Otrante qui remplissait un peu plus tard ces fonctions auprès de Benoit de Ste-Suzanne (voir mon *Mémoire*, p. 67). — 2 Elle manque dans le *Cartulaire de Langres* (Paris, B. Nat., *Bourgogne*, 8). — 3 Plus loin, II, p. 184.

XXIII (*p.* 74), 1206, mars. — *Cette pièce, déjà plusieurs fois publiée, est le chrysobulle, aujourd'hui perdu, qui accompagnait l'envoi, adressé par Henri à son frère Philippe de Namur, & confié à Daniel d'Escaussines: comme nous savons que le voyage de ce dernier eut lieu en* 1206,[1] *c'est en cette année qu'il faut placer cette pièce, bien que dans les copies qui en sont parvenues jusqu'à nous, la date varie de mars* 1205[2] *à décembre* 1207:[3] *les reliquaires énumérés existent encore; l'un d'eux, couronne de despote, contenant des saintes Epines, est un objet d'un intérêt hors ligne.*[4]

XXIV (*p.* 75), 1206, mars. — *Cette fondation de Nivelon de Chérisy n'a d'importance que pour les documents liturgiques, dont elle signale la naissance, & dont j'ai parlé plus haut.*[5]

XXV (*p.* 75), 1206. — *J'ai parlé ailleurs de cet intitulé;*[6] *la perte de la charte est très-regrettable, car elle eût donné la mesure des prétentions de Philippe de Souabe sur le butin de Constantinople, seul résultat pratique que les Allemands aient pu tirer de la IVe croisade.*

XXVI (*pp.* 76-78), 1207, 13 janvier. — *Lettre d'Innocent III à Thomas Morosini, patriarche de Constantinople; elle a trait à la violation de Sainte-Sophie par les Vénitiens, qui en avaient enlevé, comme dépendant de leur part du butin de Constantinople,*[7] *une certaine icone de la Vierge, attribuée*

1 Voir plus haut, p. cxxxj, & plus loin, I, p. 42, & II, p. 199-200; je dois dire, du reste, qu'elle ne paraissait pas parfaitement régulière à Du Cange (*Chef de s. Jean*, p. 119). — 2 *Ann. de la Soc. arch. de Namur*, IX, p. 407; cette date est inadmissible puisque Henri ne prit la régence qu'en avril 1206. — 3 Galliot (*Hist. de Namur*, V, pp. 358-360), que j'ai omis dans la bibliographie de la charte, & Warick (*Ms cité*, f. 47), sur le texte desquels j'ai collationné mon édition. — 4 Il a été décrit & figuré par M. Aus'm Weerth d. les *Annales arch. de Namur*, IX, 389. — 5 V. plus haut, p. cxlj. — 6 *Notes à Günther*, p. 92, & *Innocent III*, p. 123. — 7 Ce passage rend indubitable le fait que les reliques ont été partagées comme le reste du butin; voir *Mém. de la Soc. des Ant.*, XXXVI, p. 35.

à saint Luc, & que décrit Clari.[1] *Il est difficile de déterminer exactement quelle était cette image & ce qu'elle est devenue: est-ce la Nicopeïa, actuellement conservée au trésor de Saint-Marc?*[2] *ou n'est-ce point plutôt l'icone que les Vénitiens perdirent en* 1261,[3] *& qui disparut en* 1453?[4]

XXVII (*p.* 78), 1207, juillet. — *C'est le seul chrysobulle relatif à notre sujet, dont l'original nous soit parvenu intact & muni de la bulle d'or: il est écrit de la main d'Hugues de Saint-Ghislain, qui en avait été requis, soit comme chancelier, soit peut-être pour donner au document une plus grande autorité ecclésiastique. Simon de Beaumont est encore un clerc de la chapelle impériale; je n'ai pu retrouver son nom ailleurs.*[5] *Le phylactère qu'il a apporté existe encore.*[6]

XXVIII-XXIX (*pp.* 79-81), 1207, octobre & décembre. — *Donation & privilége en faveur de Saint-Aubin de Namur, & en l'honneur des reliques apportées de Constantinople; la première est relative à la fondation de deux prébendes, pour lesquelles le marquis Philippe assigne la dime de Biesme: le second était déjà incomplet du temps de Warick.*

XXX (*p.* 81), 1208, 6 avril. — *Ce chrysobulle, dont l'original est perdu, & que le P. Bullioud n'avait copié que sur le grand* Cartulaire de Crémeaux,[7] *disparu également aujourd'hui, est l'authentique adressé à Raynald de Forêt, archevêque de Lyon, pour des reliques données à un certain Ponce de Lyon, qui était l'agent financier de l'empereur Henri & qui appartenait à la maison de Chaponay.*[8] *J'ai*

1 Clari, éd. Riant, p. 85; voir Taf. & Thomas, *Urk. z. Gesch. Venedigs*, II, p. 69. — 2 Voir Didron, *Ann. archéol.*, XX, 307. — 3 Georg. Acropolita, c. 88, pp. 496-497. — 4 Du Cange, *C. P. christiana*, II, 61; Id., *Notes à Vill.*, p. 312. — 5 Etait-il parent du Jean de Beaumont de la VI[e] croisade, chambrier de France sous s. Louis (*Layettes du Trés. des Ch.*, III, n° 3948)? — 6 Décrit & figuré dans Rohaut de Fleury, *Instr. de la Passion*, pp. 152, 328. — 7 P. Bullioud, *Lugdunum sacro-proph.* (Bibl. de Montpellier, H 256), IX, p. 40; v. l'*Invent. des titres de S. Guichenon*, p. xiij. — 8 Sur ce personnage intéressant, voir Villeh. cont., nos 666, 679, 680; Gregorii IX

agité ailleurs,[1] *sans pouvoir la résoudre, la question de savoir pourquoi ici un authentique de reliques données par l'empereur, était adressé, non au donataire, mais à l'archevêque de Lyon. Le banquier lyonnais était-il, non le destinataire véritable de ces objets sacrés, mais un simple dépositaire,* chargé de les engager ou de les aliéner, *pour subvenir aux besoins du trésor impérial? Ne faudrait-il pas rapporter à ses bons offices, exercés ailleurs d'une façon analogue, l'arrivée en France, à cette époque, du saint Mors de Carpentras, du saint Suaire de Besançon, & même de certains reliquaires de Troyes, dont on ignore la date exacte & le mode d'introduction? La deuxième mission remplie par Ponce* (1219) *en Bourgogne & en Champagne*[2] *s'expliquerait alors naturellement.*

XXXI (*p.* 82), 1208, 10 août. — *Donation par Henri d'Ulmen,*[3] *à l'église de Steuben, du célèbre reliquaire, conservé aujourd'hui à Limbourg & connu sous le nom de* Siegeskreuz.[4] *La charte originale, qui est aujourd'hui à Düsseldorf & que l'on suppose autographe, est malheureusement incomplète: la date de jour a été fournie par Günther,*[5] *d'après une ancienne indication que portait le reliquaire.*

XXXII (*pp.* 83-84), 1208, av. le 28 août. — *Chrysobulle de Henri envoyant un grand nombre de reliques, par le moine Thomas de Walcourt,*[6] *frère de Gérard de Walcourt, che-*

Epist. (d. Buchon, *Rech. & Matériaux*, I, p. 21); Menestrier, *Hist. de Lyon*, pr., p. xliv; Le Laboureur, *Masures de l'Ile Barbe* (P., 1682, in-4), II, p. 276, & plus loin, II, p. 188. Il paraît avoir été de retour en Orient avant le 2 nov. 1209 (Inn. III, *Epist.*, XII, 112). — 1 *Mémoire*, p. 64. — 2 Voir plus haut, p. cil, nº 1. — 3 Henri d'Ulmen retourna en Orient pour accomplir son vœu, prit part à la Vᵉ croisade, fut fait prisonnier & mené au Caire (Cæs. Heist., *Dial. mirac.*, X, c. 43, II, p. 248; *Vita Engelberti*, p. 335; Oliv. Schol., *Hist. Damiat.*, cap. 14, d. Eccard, *Corp. hist. M. Æ.*, II, 1413); cf. Gelenius, *De magn. Coloniæ*, p. 367. — 4 Figuré & décrit dans Aus'm Weerth, *D. Siegeskreuz d. byz. Kaiser*, Bonn, 1865, g. in-f. — 5 Günther, *Cod. diplom. Rheno-Mosell.*, II, p. 91. — 6 Thomas devint sacriste, puis abbé de

valier, à l'abbaye de Lieſſies: cet envoi de reliques fut conſidérable, & donna lieu à une fête annuelle célébrée le dimanche avant le 18 *octobre,;* [1] *la* Chronique anonyme de Laon[2] *en fait mention, & d'ailleurs tous ces objets exiſtaient encore & ont été décrits au XVII[e] ſiècle.* [3] *Un point pouvait faire douter de l'authenticité du chryſobulle: c'eſt qu'il était accompagné d'un document apocryphe dont je vais parler tout à l'heure; mais la copie de la charte impériale que nous offre un manuſcrit de la ville de Valenciennes,* [4] *décrit avec ſoin le ſceau d'or qui était appendu à l'original, & ce ſceau eſt bien celui de Henri. J'ai placé la pièce avant le* 28 *août, époque où finit la ſeconde année du règne de ce prince, année pendant laquelle la pièce a été rédigée.*

XXXIII (*pp*. 83-87), 1208, av. le 25 ſeptembre. [5] — *Donation faite par Conrad de Kroſigk, à ſa propre cathédrale, des reliques qu'il avait rapportées d'Orient. Nous avons déjà trouvé ces reliques dans l'Anonyme de Halberſtadt.* [6] *Ici elles ſont plus minutieuſement décrites; mais il en manque un grand nombre; ce qui prouve, comme l'affirme Othon de Saint-Blaiſe,* [7] *que d'autres ſanctuaires eurent part aux libéralités de l'évêque. On remarquera la grande quantité*

Lieſſies: il eſt probable que les deux frères étaient ces ambaſſadeurs qu'Henri envoya à la diète de Nordhauſen, & qui demandèrent en vain pour lui la main de Béatrix de Souabe; voir *Innocent III*, p. 124. — 1 Ou le 1er décembre (Molanus, *Uſuardi martyrolog*., ad diem). — 2 Voir plus loin, II, p. 259. — 3 Dans Braſſeur, *Cimeliarchum Lætienſe* (Mons, 1645, in-12). — 4 Mangeart, *Cat. des mmſſ. de Valenciennes* (Val., 1860, in-8), p. 650. Il reſte cependant à expliquer l'intitulé de la pièce, qui diffère notablement de celui des chryſobulles contemporains, nos XXVII & XXX): l'expreſſion *pretores noſtros* paraît moderne. Aurait-on appendu poſtérieurement un ſceau authentique à un document fabriqué? — 5 Comme donnée dans la 11[e] indiction & dans la 7[e] année de l'ordination de Conrad (qui avait eu lieu en octobre 1201; ſacre le 1er janvier 1202; *Geſta ep. Halb*., d. Pertz, XXIII, 115), & peut-être même le jour anniverſaire de la ſuſception des reliques, 16 août: c'eſt ſur cette ſeule hypothèſe que je me ſuis appuyé pour placer cette pièce avant la ſuivante. — 6 V. plus loin, I, pp. 20-21. — 7 Plus loin, II, p. 279; cf. *Chronicon Montis Sereni*, ibid.

d'ornements d'église précieux qui sont donnés avec les reliques, & un encensoir grec qui rappelle ceux qu'Antoine de Novgorod [1] *avait admirés à Sainte-Sophie. Tous ces objets ont existé jusqu'à la fin du siècle dernier: quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous.* [2]

XXXIV (*pp.* 87-88), 1208, av. le 25 septembre. — *Octroi à Henri d'Ulmen & à ses descendants de la nomination à une prébende au chapitre de Saint-Pantaléon de Cologne, en reconnaissance du don fait par lui à ce sanctuaire du chef de saint Pantaléon, volé à Sainte-Sophie.* [3] *Ce don est mentionné par de nombreux témoignages contemporains.* [4]

XXXV (*pp.* 89-94), 1208, 11 octobre. — *Grande charte d'Amalfi, organisant l'emploi des offrandes du pèlerinage futur au corps de saint André: cette pièce, qui fait le pendant d'autres documents réglant les fondations civiles de Pierre Capuano dans la même ville,* [5] *montre de quels trésors le légat, infidèle aux ordres d'Innocent III, était revenu chargé;* [6] *la façon charitable & intelligente dont il en employa le fruit, est, du reste, la meilleure excuse de ses rapines. La charte que je reproduis ici, d'après l'original qui existe encore, donne en détail la généalogie de Capuano à partir des comtes de Prata, d'où il descendait: elle n'a d'ailleurs qu'un intérêt médiocre, & montre seulement quelle importance acquéraient en Occident, immédiatement après leur arrivée, les reliques orientales, & avec quelle hâte on établissait la fête anniversaire de la susception & le pèlerinage correspondant.*

XXXV[bis] (*pp.* 95-96), 1208, 21 décembre.[7] — *Donation*

1 Ant. de Novgorod, éd. Sawaitov, p. 76. — 2 *Mém. de la Soc. des Ant. de Fr.*, XXXVI, p. 193-211. — 3 Voir plus loin Antoine de Novgorod, II, 219. — 4 Plus loin, II, pp. 176, 177, 185, 280-283. — 5 Ughelli, *Italia Sacra*, VII, p. 277-283. — 6 V. *Innocent III*, p. 121. — 7 On pourrait mettre en doute l'authenticité de cette pièce, en s'ap-

par Opizo de Reverſatis, à la commune d'Alexandrie, d'un phylactère pris à Conſtantinople. [1] *Une copie ancienne de cette pièce a été retrouvée tout récemment dans un livre communal d'Alexandrie, par mon ami le chevalier Deſimoni, qui a bien voulu m'en donner la primeur. Je l'ai trouvée ſi intéreſſante, ſurtout en tant qu'*unique *témoignage écrit de l'apport, dans les états de Boniface, d'une relique conſtantinopolitaine, que je n'ai pas héſité à faire réimprimer la feuille* 6 *du tome II, pour inſérer ce document à ſa place chronologique. Je m'en ſuis ſervi* [1] *à propos de la fauſſe charte d'Inciſa, pour montrer quelle aurait dû être la forme véritable de cette dernière pièce. Le ſeigneur piémontais qui donne la relique eſt d'ailleurs juſqu'ici parfaitement inconnu. La relique exiſte encore, &, gardée ſous huit clefs confiées héréditairement aux huit principales familles du patriciat local, eſt l'objet à Alexandrie de deux fêtes annuelles. J'ai corrigé deux mots du texte de la charte: à* roato, *j'ai ſubſtitué l'adjectif* roxato, *qui ſe trouve dans d'autres pièces contemporaines, & à la formule inſolite:* imperialis aule notarius, *j'en ai préféré une plus régulière:* imperiali auctoritate notarius, *jugeant que le copiſte du XIV*^e^ *ſiècle avait dû mal interpréter par* aule *l'abréviation qui correſpondait, dans l'original, à* auctoritate.

XXXVI (*p.* 96), 1208. — *Authentique apocryphe joint au chryſobulle des reliques de Lieſſies. Il n'a jamais exiſté de prélat grec ou latin* [2] *portant le titre extraordinaire d'archevêque de Jéruſalem & de patriarche d'Antioche &*

puyant ſur ce fait que, rédigée par un notaire *impérial*, elle porte une indiction *romaine*: car au 21 décembre 1208, il faudrait, en ſtyle impérial, *ind. xija* & non *xja*; mais ce n'eſt qu'une anomalie légère, &, d'autre part, les noms des témoins ſe retrouvent dans deux actes authentiques de 1203 & de 1225 (*Monum. Hiſt. patr.*, II, pp. 1231, 1330). — 1 V. *Charte du Mais*, pp. 164, 172. — 2 Les liſtes des prélats arméniens & jacobites ne m'ont fourni aucun nom analogue.

*de tout l'Orient. La pièce a donc été fabriquée à une époque où le chrysobulle ne parut plus offrir une garantie religieuse suffisante : & — fait assez curieux — on fabriqua non-seulement la pièce, mais une bulle de plomb qu'on y appendit; le tout existait encore au XVII*e *siècle.*[1] *La* Chronique anonyme de Laon *parle aussi de lettres d'indulgences, délivrées à cette époque par Innocent III*[2] *en l'honneur des mêmes reliques : je n'ai pas cru devoir les mentionner en intitulé, craignant qu'elles ne fussent, ou fausses comme la lettre de Théodore, ou étrangères aux reliques ;*[3] *d'ailleurs, elles n'existaient plus à Liessies au XVII*e *siècle.*

XXXVII (*p.* 97). — *Intitulé d'une charte perdue, dont j'ai parlé ailleurs.*[4]

XXXVIII (*pp.* 97-98), 1210, mai. — *Fondation faite par Richard de Gerberoy en l'honneur de la Face de saint Jean.*[5] *Du Cange*[6] *avait connu cette pièce & en a cité quelques lignes. C'est le seul document que j'aie retrouvé sur cette translation importante : elle a dû être comme le testament de l'évêque ; car il mourut bien peu de temps après.*[7]

XXXIX (*p.* 98), 1212, 25 mars.[8] — *Authentique délivré par A., archevêque de Patras, à un certain Gui de Roti, auquel il avait donné un fragment de la croix de*

1 Brasseur, p. 21. — 2 V. plus loin, II, p. 259. — 3 J'ai rencontré souvent des bulles pontificales apportées comme preuve de l'existence — à une époque donnée & dans un sanctuaire déterminé — d'une relique quelconque: vérification faite, il ne s'agissait que de bulles confirmant les possessions ou les priviléges civils de ce sanctuaire. Je suis persuadé que les bulles aujourd'hui perdues de l'abbaye de Cadouin, bulles que l'on donne comme prouvant, d'une façon irréfutable, la présence du s. Suaire dans cette abbaye avant le XIIIe s., rentrent dans ce cas. Innocent III ne me parait point avoir accordé à des reliques venues d'Orient d'indulgences autres que celles dont je parlerai tout à l'heure. — 4 *Notes à Günther*, p. 91. — 5 Depuis l'impression du présent recueil, cette pièce a été publiée de nouveau, en 1875, par M. Salmon (*Hist. du chef de s. Jean*, pp. 205-6). — 6 *Chef de s. Jean*, pp. 121-122. — 7 14 mai 1210. — 8 Marlot donne seulement la date de jour; c'est la *Table chron. des dipl. de l'hist. de France*, IV, p. 525, qui place la pièce en 1212.

ſaint André, dépoſé depuis à Reims par le donataire. Cet archevêque de Patras, élu en 1205,[1] *était bourguignon; il figure dans pluſieurs lettres d'Innocent III.*[2] *Quant à Gui de Roti, je crois que Marlot,*[3] *qui a publié le premier ce document, aujourd'hui perdu, a mal lu le nom, & qu'il faut corriger* Roni; *un Pierre de Roni figure comme envôyé de l'impératrice Marie en 1249.*[4]

XL (pp. 99-100), 1215, 3 juin. — *Cette pièce, publiée l'an dernier pour la première fois par M. l'abbé Lalore,*[5] *eſt très-importante: c'eſt une déclaration d'origine, faite par Hugues, abbé de Saint-Ghiſlain*[6] *& chancelier de Romanie, d'une relique apportée par lui à Clairvaux de la part de Henri Ier; c'eſt un* document de tranſition *entre l'authentique proprement dit & la narration, contemporaine de la tranſlation: elle affecte la forme du premier & reſte au fond purement hiſtorique comme la ſeconde; c'eſt un récit en quelques lignes de la IVe croiſade & du ſéjour de l'abbé à Conſtantinople.*

Mais ici ſe préſente une queſtion délicate: à quoi bon cette déclaration, qui paraît avoir été exigée d'Hugues par les moines de Clairvaux? Si les reliquaires ſi magnifiques, apportés à Clairvaux par Hugues, étaient bien, comme il l'affirme, un préſent direct de l'empereur, à quoi ſervait la garantie poſtérieure de ſon ex-chancelier? Celui-ci avait-il perdu le chryſobulle qui devait accompagner l'envoi, ou ſommes-nous en préſence d'une ſouſtraction analogue à celle du chapelain anglais de Bromholm?[7] *Il y a là un point obſcur que je me contente de ſignaler.*

1 Inn. III *Epiſt.*, VIII, 153 (19 nov. 1205); cf. *Geſta Inn.*, n° 103. — 2 Inn. III *Epiſt.*, X, 49, 51, 56, 128; cf. Le Quien, III, p. 1026. — 3 *Metropolis Remenſis hiſt.*, II, p. 477. — 4 *Layettes du Tréſ. des Ch.*, III, nos 3740, 3775. — 5 *Tréſor de Clairvaux*, pp. 125-6. — 6 La *Gallia Chriſt.*, III, 95, le fait mourir en 1202: cette date eſt celle de ſa démiſſion & de ſon départ pour la croiſade. — 7 Voir plus loin, II, pp. 284, 286.

Quant à la date exacte du document, elle est impossible à fixer: j'ai donné à tort celle de la mort même de Henri, à cause du mot legante *qui termine la charte; je pensais alors pouvoir prouver, d'autre part, que le document avait été rédigé à Constantinople même, au moment de la mort de l'empereur; j'ai reconnu depuis qu'il avait dû l'être postérieurement, & même peut-être de quelques années. En admettant, en effet, que Hugues ait quitté Constantinople aussitôt après la mort de Henri,* [1] *qui lui avait remis, dit-il, ces reliquaires* comme un legs, *il n'aurait pu arriver à Clairvaux avant la fin de* 1215*: mais son retour paraît avoir eu lieu (si l'on se rapporte à un certain* Inventaire du trésor de Clairvaux *dont je donne plus loin des fragments)* [2] *du temps de l'abbé Raoul de Pins de la Roche-Aymon* (1224-1232)*: ce serait donc entre ces deux dernières dates qu'il faudrait placer la déclaration de Hugues de Saint-Ghislain, c'est-à-dire entre les chartes LIV & LV.*

XLI (*pp.* 100-101), 1215, 1er décembre. — *Jean de Gembloux, archevêque de Néopatras,* [3] *se trouvant au concile de Latran* [4] *avec Guillaume, abbé de Gembloux, son ancien supérieur, lui donne de nombreuses reliques &, entre autres, un doigt de saint Nicolas, que les empereurs faisaient porter devant eux à la guerre. Le concile de Latran, qui réunit tous les nouveaux prélats latins de Romanie, paraît donc avoir été un centre de distribution pour les reliques constantinopolitaines: c'est ce que montre aussi la pièce suivante.*

XLII (*pp.* 102-104), 1216, 4 janvier. — *Lettre d'envoi d'Innocent III, adressant à l'abbaye de Saint-Denis, par le prieur Heimery, venu au même concile, le corps de saint Denis l'Aréopagite, dont lui avait fait présent Pierre Capuano. Cette lettre, où le pape, exposant avec lucidité la question*

1 Dès 1216 (janvier) apparaît un autre chancelier de Romanie; voir plus loin, II, p. 104. — 2 V. plus loin, II, pp. 193-197. — 3 V. Le Quien, III, 1013. — 4 Cf. Labbe, *Concilia*, XI, I, 126.

déjà pendante des deux saint Denis, la résout avec une sagesse qui eût dû trouver de nos jours plus d'imitateurs, est précédée d'une sorte d'introduction, que les moines de Saint-Denis avaient rédigée pour être jointe à la lettre, & qui raconte la seconde translation du corps saint de Rome à Saint-Denis.

XLIII (*pp.* 104-105) & *LXVII* (*p.* 124), 1216, 29 janvier & 1239, 29 juin. — *Je réunis ici ces deux pièces, qui, toutes deux, sont des donations pieuses faites par Warin, troisième archevêque de Thessalonique, à des abbayes belges — une dent de saint Nicolas au monastère de Falempin, & diverses reliques, provenant de la libéralité de Baudouin Ier, à celui d'Anchin. Ce Warin, qui paraît avoir été le troisième chancelier de Romanie, était flamand; nommé d'abord archevêque de Beroë (Vérise) en 1206* [1] *& consacré par Innocent III, dans les lettres duquel il apparaît très-souvent,* [2] *il fut transporté en 1209* [3] *au siége de Thessalonique, sur le refus de Pierre de Locedio. Il est probable qu'il vint au concile de Latran, & que c'est à cette occasion qu'il alla revoir son pays natal, & passa à Arras, d'où est datée la première pièce. Exilé en 1222 par Théodore Lange, il revint, suivant Du Cange, à Anchin, & c'est là* [4] *qu'il fit cette seconde donation de reliques, avant de repartir pour l'Orient en 1230 avec Baudouin II. Je pense que c'est dans ce personnage, ou dans Jean de Gembloux, archevêque de Néopatras, qu'il faut chercher le prélat flamand anonyme, qui, à son retour de Constantinople, passa par Ternovo, & en rapporta les détails de la mort de Baudouin Ier.* [5]

XLIV (*II, pp.* 105-106), 1216 (?). [6] —*Lettre d'un certain*

1 Inn. III, *Epist.*, X, 35-37. — 2 Ibid. & X, 125, XII, 118; cf. Le Quien, III, 1093, 1101-2. — 3 Inn. III, *Epist.*, XIII, 13; cf. XI, 171 & 245, & Du Cange, *Hist. de C. P.*, p. 50. — 4 Du Cange, *Hist. de C. P.*, éd. Buchon, I, 269; Escallier, *L'abbaye d'Anchin* (Lille, 1855, in-8), p. 155. — 5 Alberici *Chron.*, p. 440. — 6 Cette date résulte de celle de 1215, donnée par la lettre elle-même pour l'arrivée de Jean l'Anglois à C. P.; mais elle ne saurait être qu'approximative.

Angermer de Courbetault, natif de Champagne & lecteur de l'église de Chalcédoine, à l'évêque & au chapitre de Troyes. Embarrassés par les inscriptions grecques de la châsse [1] *de sainte Hélène d'Athyra,* [2] *que leur avait envoyée, en 1205, Garnier de Trainel, par Jean l'Anglois, son chapelain,* [3] *les chanoines troyens avaient eu l'idée de renvoyer à Constantinople ce Jean l'Anglois, pour y chercher des éclaircissements sur la relique, dans laquelle ils voyaient les restes de sainte Hélène impératrice. Arrivé à Constantinople, Jean y découvre un compatriote qui se donne pour avoir habité l'Orient bien avant le siége, &, partant, comme très-versé dans les lettres grecques. Il en obtient bientôt une* Vie de sainte Hélène d'Athyra, *soi-disant extraite des œuvres de saint Jean Chrysostôme & autres pères de l'Eglise. Nous possédons encore une copie contemporaine* [4] *de cette vie, qui n'est, du reste, qu'un simple produit de l'imagination d'Angermer, & qui a néanmoins fourni le texte des leçons de l'office de la sainte dans le* Bréviaire *troyen depuis le XIIIe jusqu'au XVIIIe siècle.* [5] *Cette vie était précédée d'un prologue & d'une lettre d'envoi, dont je n'ai pu reproduire que la version française, telle que nous l'a laissée Desguerrois,* [6] *l'original latin ayant échappé à toutes mes recherches. J'ai même cru devoir le faire imprimer en italiques, le fait que les manuscrits très-anciens, qui contiennent la* Vita Sanctæ

1 Cette châsse n'a été détruite qu'en 1793; le texte des inscriptions a été conservé (V. Coffinet, *Trésor de Troyes*, d. les *Mém. de la Soc. de l'Aube*, XIX, pp. 196-7). — 2 Athyra avait été appelée *Naturas* ou *Nature* par les Latins; v. Le Quien, *Or. Chr.*, III, 1133, & Villeh., n° 420; elle fut détruite par les Bulgares en avril 1206. — 3 Outreman (p. 644) ajoute que le chef de la sainte était resté à Corinthe. Il ne reste aucun texte contemporain sur cette translation; mais un passage d'Antoine de Novgorod (plus loin, II, p. 230) prouve que le corps de s. Hélène était réellement conservé & vénéré vers 1200 dans une ville voisine de C. P. — 4 Paris, Bibl. nat., lat. 5614, ff. 50-60. — 5 *Brev. Trecens.* (s. l. n. a., s. XVI, in-12), ff. 72 & s.; cf. Lalore, *Probationes cultus ss. Trec.*, p. 17. — 6 *Sainteté chrestienne*, t. 333.

Helenæ, *ne donnent point la lettre, m'ayant paru de nature à jeter un certain doute sur l'authenticité de cette pièce.*

XLV (*pp.* 107-108), 1218, 18 mai. — *Procès-verbal de garde du trésor de Saint-Aubin de Namur: les reliques données par Nivelon & l'empereur Henri y figurent.*

XLVI (*pp.* 108-109) & *LI* (*pp.* 112-113), 1220, 30 septembre, & 1224, 28 mai. — *Octroi d'indulgences pour la fête anniversaire de la susception à Halberstadt des reliques données par Conrad de Krosigk; la seconde de ces pièces, qui émane d'Honorius III, était inédite.*

XLVII (*p.* 109), *L* (*II*, *pp.* 111-112), 1222, septembre, & 1223, août. — *Ces deux pièces sont, d'abord un extrait du testament autographe de Philippe-Auguste, relatif aux joyaux qu'il lègue à l'abbaye de Saint-Denis, puis une vente de ces joyaux à Louis VIII, moyennant* 11600 *livres. L'abbé de Saint-Denis se réserve seulement un phylactère d'or, qui contenait le gros morceau de la Vraie Croix,*[1] *long d'un pied, envoyé en* 1205 *par Baudouin I*er.[2]

XLVIII & *XLIX* (*pp.* 109-111), 1222.[3] — *Ces deux lettres, dont la première ne nous est parvenue qu'en abrégé, sont relatives à une relique de saint Victor de Marseille, que Garnier de Trainel avait retrouvée à Constantinople, où l'avait fait venir Jean Comnène, & que l'évêque de Troyes avait envoyée en* 1205 *à Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, par Pierre, chanoine de Saint-Martin de Troyes, l'un de ses chapelains. Plus tard, Pierre de Corbeil, sur la demande de Jean l'Allemand, abbé de Saint-Victor de Paris* (1203-1230),[4] *en avait accordé une partie à ce dernier. Le chanoine de Saint-Martin délivre pour ce fragment, dans la pièce n° XLVIII, une sorte d'authentique spécial — la lettre, revêtue*

1 Voir II, pp. 64, 235-236. — — 2 Voir Félibien, *H. de St-Denys*, pp. 215-61, 536. — 3 Cette date n'est donnée que par la copie insérée dans l'*Hist. de s. Victor* (ms. de la Bibl. Maz., n. 2873, f. 110, v°). — 4 *Gallia Chr.*, VII, p. 670.

du sceau des évêques de l'armée, qui accompagnait la relique principale, ayant dû rester à Sens avec celle-ci. [1] *J'ai déjà parlé de ces deux translations à propos des leçons de Saint-Victor.* [2]

L (voir plus haut, n° XLVII).

LI (voir n° XLVI).

LII (II, p. 113), 1224, 30 septembre. — *Authentique délivré par un Villehardouin, prince d'Achaïe, pour une relique du saint Sang, provenant de Bucoléon, & qu'il envoie, par Arnoul de Lotti, son cousin & moine de Saint-Remi de Reims, à cette abbaye. Ici revient donc, & encore pour Reims, un nom très-voisin de Roni, & pour lequel je répéterai l'observation que j'ai faite plus haut (p. clviij). Cette charte, dont Du Cange, ignorant l'édition de Marlot, avait donné une simple version française, réduite par Buchon à une courte analyse,* [3] *offrirait une grande difficulté de date, si l'on ne changeait (comme l'ont proposé Du Cange* [4] *& Buchon* [5]) *le nom de* Guillelmus, *que porte le texte de Marlot, en* Galfridus. *En effet, Guillaume a été prince de* 1245 *à* 1278, *tandis que Geoffroi II a régné de* 1218 *à* 1245 *: l'original portait probablement* G. de Villa-Harduini, *& Marlot aura maladroitement suppléé* G[uillelmus].

LIII (p. 114), 1229, 23 avril. [6] — *Contribution du chapitre de Troyes pour refaire, ou plutôt réparer,* [7] *la châsse de sainte Hélène d'Athyra, que l'écroulement d'une partie de la cathédrale, alors en reconstruction, avait écrasée.*

LIV (pp. 114-115) *& LVI (pp.* 116-117), 1230

1 Ce document paraît perdu, ainsi que la relique. — 2 Voir plus haut, p. cxxxv. — 3 I, p. 426, & dans ses *Recherches*, II, p. 377. — 4 *Hist. de C. P.*, p. 82. — 5 Buchon, l. c.; cf. *Hist. des conq.*, p. 214. — 6 Camusat, qui a publié cette charte (*Prompt. eccl. Trec.*, f. 27, v°), la place en 1209; mais M. Lalore (*Probationes*, p. 17) lit 1229, parce que l'accident, auquel la pièce fait allusion, n'est arrivé qu'en 1227; cependant cette rectification n'est pas absolument indiscutable. — 7 Les émaux & les inscriptions grecques au moins étaient restés intacts, puisqu'ils existaient encore au siècle dernier; v. plus haut, p. clxxj, note 2.

février & 1232. — *Authentiques délivrés par deux prélats latins de Constantinople pour des reliques qu'ils ont données à Lambert, prévôt de Bruges. Le premier de ces prélats pourrait bien être encore Gauthier de Courtrai:* [1] *le second est inconnu, & comme le titre qu'il se donne ne nous est parvenu qu'incomplet, il est difficile de savoir exactement quelles fonctions il remplissait.*

LV (II, p. 115), 1232, mars. — *Aux deux précédentes, Lambert de Bruges avait joint une autre pièce que j'ai dû ranger au nombre des documents suspects. Cette pièce est à la fois un authentique & une lettre d'indulgences, délivrée à Lambert par un certain Moyses,* « episcopus Romonerensis, terre Hierosolymitane, » [2] *en l'honneur de reliques qu'il accorde au prévôt de Bruges. Il n'y avait pas en Terre-Sainte d'évêché correspondant à ce nom de* Romonera: *cependant Rayssius, qui a publié la charte,* [3] *pouvait avoir mal lu, & ce Moyses rappelait un personnage du même nom, chanoine du S. Sépulcre, que Rostang de Cluni nous représente comme étant, en* 1205, *fixé depuis longtemps à Constantinople.* [4] *Mais j'ai dû remarquer que, sur trois reliques qu'il délivre, deux sont identiques à celles données par le prévôt Gauthier: en outre, la pièce ne parait pas rédigée suivant les formules usitées pour les octrois d'indulgences. Je la considère donc comme fabriquée, dans le dessein de*

1 Voir plus haut, p. cxxiij, note 3; Gauthier de Courtrai, dans l'*Epist. Inn. III*, IX, 126 (23 juill. 1206), figure comme prévôt de Ste-Marie surnommée *Panhymnite* (id est *Misericordia* [?], dit l'intitulé); cette église, sur laquelle se taisent les sources grecques, était-elle la même que celle de Ste-M. *de Cinctura* dont il est ici question, & dont Innocent III parle aussi (*Epist.* XI, 58)? c'est un point très-difficile à établir.

2 Le Quien (III, 875) cite bien une « ecclesia *Reonensis* » située dans l'Archipel, & (II, 1577) un *Moyses*, évêque jacobite de *Beth Raman* en Chaldée; enfin dans un *Provinciale* de 1225 (Schelstrate, *Antiquitas Ecclesiæ*, II, p. 757), je trouve une « *ecclesia Ronotarensis* » suffragante de Damas; mais aucun de ces noms ne permet un rapprochement satisfaisant. — 3 Rayssius, *Hierog. Belg.*, p. 320. — 4 Voir plus haut, I, 138.

remplacer l'authentique, trop modeste, & d'ailleurs dépourvu de toute mention de faveurs spirituelles, délivré par le prévôt Gauthier. Par suite de quelque négligence, les deux pièces auront ensuite subsisté simultanément. [1]

LVII (*p.* 117), 1234. — *Confirmation du n° XXXIV.*

LVIII (*p.* 118), 1237, 16 octobre. — *Pleins pouvoirs délivrés à Simon Bono, ambassadeur de Venise en France. Cette pièce, qui était conservée dans l'ancien Trésor des chartes, était déjà devenue si difficile à lire au XVIIe siècle, que Du Cange n'en a pu donner que des fragments incomplets : elle est perdue aujourd'hui. Simon Bono, qui figure dans plusieurs actes vénitiens,* [2] *avait été envoyé auprès de saint Louis pour les affaires de Constantinople : il a dû évidemment entamer la négociation de la cession du trésor de Bucoléon.*

LIX-LXVI (*pp.* 118-123),[3] 1238, septembre-1239. — *Toutes ces pièces, dont deux seulement* (*LX & LXI*) *sont parvenues jusqu'à nous, sont relatives à l'affaire de la sainte Couronne, engagée à Nicolas Quirino* (*qui s'était substitué à cinq créanciers antérieurs*) [4] *pour* 13, 134 *hyperpères d'or*[5] (177,309 *fr. de notre monnaie*), *& rachetée par saint Louis pour* 10,000 *hyperpères seulement* (135,000 *fr.*). *Ce dernier chiffre résulte d'une quittance de la sainte Couronne,*

1 Un inventaire ancien des reliques de N. D. de Bruges pourrait seul résoudre la question : si l'on y trouvait deux fragments de la *Zona B. V.* & deux reliques de saint Blaise, l'authenticité de la lettre de ce Moyses serait beaucoup moins problématique. — 2 Tafel & Thomas, *Urk. z. Gesch. Vened.*, II, 288, 290 ; cf. Muratori, XII, 335 ; ce n'était point un évêque, comme le veut Dupuy, dans l'intitulé que les éditeurs des *Layettes*, II, p. 361, ont donné à la place de la lettre. — 3. La pièce n° LXV, aujourd'hui perdue, devait être rédigée dans les mêmes termes qu'une traite de s. Louis sur des marchands vénitiens (jan. 1258), publiée par le ch^r^ Belgrano, *Docum. riguard. le II crociate di Ludov. IX*, p. 374. — — 4 Parmi lesquels figure, pour 430 hyperpères, l'abbesse de *Perceul* (Παρακοιμωμένη, & non *S. M. Periblepte*, comme le veut Du Cange). — 5 Suivant Günther (plus haut, I, p. 78), l'hyperpère valait juste 1/4 de marc d'argent, soit 13 f. 50 ; v. mes *Notes à Günther*, p. 81.

(n° LXVI), délivrée à Quirino par Jacques, André de Longjumeau, [1] *dominicains, & Nicolas Sorel, chevalier, envoyés de saint Louis à Venise; cette quittance, dont nous n'avons plus que l'intitulé, était encore, au commencement de ce siècle, conservée dans les archives des Quirino.* [2] *Je n'ai pas à m'étendre sur ces documents, qui sont confirmés* [3] *par tant de textes contemporains, & n'ont d'importance que par le jour qu'ils peuvent jeter sur la chronologie & la partie financière de ces négociations.*

Je dirai seulement un mot des seigneurs qui figurent dans les chartes LX & LXI, comme constituant la régence de l'empire. Je parlerai plus loin du connétable Geoffroi de Méry: le baile Anseau de Caïeu, vieux croisé de 1204, *avait épousé Eudoxie Lascaris:* [4] *c'est un des personnages les plus considérables de l'histoire de Romanie. Narjot de Toucy, gendre de l'impératrice Agnès de France, avait marié sa fille à Guillaume Ier de Villehardouin, prince d'Achaïe,* [5] *& avait été en* 1229 *baile de l'empire.* [6] *Le maréchal Willain d'Aulnoy* [7] *était cousin des Villehardouin;* [8] *en* 1229 *il avait représenté à Rome, avec Ponce de Chaponay, la régence de Romanie.* [9] *Sur Gérard d'Etrun* [10] *& Miles Tirel on n'a que peu de renseignements.* [11]

1 Voir Quétif, I, p. 140. — 2 Rohaut de Fleury, *Instr. de la Passion*, p. 396. — 3 Je les ai tous rassemblés plus loin, II, pp. 241 & s. — 4 Du Cange, *Hist. de C. P.*, pp. 133, 311; Id., *Notes à Vill.*, p. 287. — 5 Du Cange, *Hist. de C. P.*, p 126. — 6 *Epist. Gregorii IX* (1229, 9 avril), dans Buchon, *Rech. & matériaux*, I, p. 21. Son fils Philippe fut aussi baile de l'empire en 1251 (*Sceaux des Archives*, n° 11833). — 7 En 1200 & 1206, il avait joué un certain rôle en Terre-Sainte (Strehlke, *Cod. dipl. Ord. Teut.*, pp. 30, 31, 34). Il devait être fils ou frère du croisé Gilles d'Aulnoy, dont parlent Villehardouin (n° 291) & Clari (p. 5). Un certain Gaultier d'Aulnoy, qui épousa en 1300 Gillette de Clari (*Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, II, p. 297) était peut-être de cette famille. — 8 Buchon, *Recherches sur la Morée*, II, p. 378; *Histoire des conquêtes*, p. 250. — 9 *Epist. Greg. IX*, ibid.; Buchon, *Hist. des conq.*, p. 217. — 10 Villehardouin (n° 332) nomme un Dreux d'Etrun. — 11 Leurs sceaux sont conservés aux archives de France (nos 11835 & 11836) avec ceux de Narjot de Toucy (n° 11837) & de Geoffroy de Méry (n° 11832).

LXVII. Voir n° XLIII.

LXVIII (*p.* 125), 1239, 12 août. — *Gauthier Cornut & d'autres prélats avaient assisté à Sens à la susception de la sainte Couronne* [1] *& à l'ouverture du reliquaire: tous durent recevoir, en souvenir, un fragment de cette relique: seule la charte accompagnant la sainte Epine délivrée à Bernard de Montaigu, évêque du Puy, nous est parvenue; elle a dû être double, puisque, dès le XVIIe siècle, on en a publié le texte,* [2] *tandis que ce n'est que de nos jours qu'on a retrouvé, soudée dans l'intérieur du reliquaire, aujourd'hui conservé à Saint-Etienne,* [3] *une pièce de très-petite dimension, dont le contenu ne diffère pas d'ailleurs de celui de l'authentique extérieur, qui existait au XVIIe siècle & qui a disparu depuis cette époque.*

LXIX (*pp.* 125-127), 1239, décembre. — *Confirmation, par Matthieu de Beauvoir & ses frères, de la donation faite à l'abbaye du Mont St-Martin, par Baudouin de Beauvoir, leur père, d'un reliquaire d'or contenu dans une boîte d'ivoire. M. de Cagny avait cité cette pièce dans sa* Notice sur le château de Suzanne: [4] *je l'ai retrouvée dans le* Cartulaire du Mont St-Martin: [5] *ce recueil ne contient pas malheureusement la donation elle-même, qui nous eût appris avec certitude si cet objet, ainsi que le voulait la tradition, avait bien été rapporté de Constantinople par Baudouin de Beauvoir. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce chevalier a assisté à toute la croisade,* [6] *& que si le reliquaire n'avait pas été un objet considérable, au moins par sa*

1 Galth. Corn., plus haut, I, p. 53. — 2 Dans Giffey, *N. D. du Puy* (Lyon, 1620, in-8), p. 387. — 3 Je dois ce renseignement à l'obligeance du savant éditeur de la *Chronique de J. Medicis,* M. Chassaing, du Puy. — 4 Péronne, 1857, in-8, p. 18. M. de Cagny avait eu sous les yeux un autre texte que le mien, texte qui était daté d'avril & non de décembre. — 5 Paris, Bibl. nat., 5478 (XIIIe s.), n° 84, f. 37. — 6 Clari, pp. 4, 5; Ernoul, pp. 377, 381, 385; Villeh., pass. & surtout n° 434. Il était encore en Orient en juin 1206.

valeur métallique (ce qui autorise à présumer une origine orientale), il n'aurait pas donné lieu, pour une simple confirmation de donation, à un acte entouré d'un appareil aussi solennel.

LXX (*pp.* 127-128), 1241, 13 août. — *Thomas, évêque de Gerapetra & d'Arcadia,*[1] *dans l'île de Crète, donne à Jean d'Alluye,*[2] *chevalier, un morceau de la Vraie Croix, que cet évêque tenait de Gervais, patriarche de Constantinople,*[3] *& de nombreuses reliques. Ce morceau de la Vraie Croix, enfermé dans un reliquaire d'or, passait pour avoir appartenu à Manuel Comnène.*[4] *La relique existe encore aujourd'hui, ainsi que les pièces très-nombreuses à laquelle sa translation a donné naissance.*[5] *L'original de l'acte délivré par l'évêque crétois porte encore son sceau.*

LXXI (*p.* 128), 1242, 1er mai. — *Intitulé d'une charte perdue.*

LXXII (*ibid.*), 1244, 24 mai. — *Premier privilége pontifical octroyé à la Sainte-Chapelle de Paris : la présence non-seulement de la Sainte Couronne, mais de la grande Croix apportée en* 1241, *y est constatée.*

LXXIII-LXXIV (*pp.* 129-130), 1244. — *Ces deux pièces sont relatives à la croix de Manuel Comnène rap-*

1 *Gerapetra* ou *Agria*; voir Wadding, III, p. 332; Le Quien, III, pp. 925, 939. Il fut chargé par Grégoire IX de recevoir l'église de St-Marc, que les colons vénitiens venaient d'offrir au S. Siége (Gregorii IX *Epist.*, 5 jul. 1241, d. Flam. Cornaro, *Creta sacra*, II, p. 9). — 2 *Alluye*, arr. de Châteaudun, dép. d'Eure & Loir. Jean d'Alluye devait être parent de Renaud de Montmirail & de Gervais de Châteauneuf (cf. Du Cange, *Notes à Villeh.*, pp. 250, 256); avait-il assisté à la IVe croisade, ou servi postérieurement en Romanie, ou s'était-il simplement arrêté en Crète, en revenant de Terre-Sainte ? c'est ce que je n'ai pu déterminer. Un Gauthier d'Allues (?) figurait en 1209, janvier, à la bataille du Pont de Larse (Vill., 655). — 3 De 1215 à 1219. — 4 Figurée & décrite dans Rohaut de Fleury, *Inst. de la Pass.*, V, pp. 123-4, 303. — 5 Aux archives de l'hôpital de Baugé; il en existe de très-bonnes copies à la Bibl. nat., dans le fonds de Dom Housseau, VII, no 2879, 2917, 2931, &c. &c.

portée par Jean d'Alluye. La première est une vente en forme de cette relique aux religieux de la Boissière pour la somme de 550 l. tournois (12,430 *fr.*)*, l'autre la fondation par le vendeur lui-même d'une rente de* 60 *sous t.* (68 *fr.*) *pour l'entretien de trois lampes qui devaient brûler devant la relique. D'Hozier, qui avait publié celle-ci avec l'authentique crétois,*[1] *dans la* Généalogie d'Alluye, *s'était bien gardé de mettre au jour l'acte de cession contre argent, beaucoup moins honorable pour la mémoire du chevalier angevin.*

LXXV (*p.* 131) *& LXXXIII* (*p.* 138), 1245, 30 janvier & 1248, 29 août. — *Chartes de fondation de la Sainte-Chapelle de Paris. Ces deux documents très-étendus existent encore aux Archives de France. Morand*[2] *les a publiés sur les originaux; je n'en ai donné que l'*incipit *& l'*explicit. *Le premier montre qu'en* 1245, *il n'y avait encore, comme grandes reliques à la Sainte-Chapelle, que la sainte Couronne & la grande Croix.*

LXXVI (*pp.* 131-132), 1245, janvier. — *Donation par Léger, doyen de Sainte-Sophie & chancelier de Romanie,*[3] *Etienne, trésorier de Sainte-Sophie, & Gauthier, doyen de S. M. Panacrante,*[4] *au connétable Geoffroi de Méry,*[5]

1 *Armorial*, reg. III, p. 22. — 2 *Ste-Chapelle*, pr., pp. 3-7, 8-13. — 3 C'est l'avant-dernier chancelier de Romanie dont j'aie trouvé le nom : la liste de ces personnages peut donc s'établir ainsi, à peu près sans interruption jusqu'en 1275 : 1204 (9 mai-août), Jean Faicete, de Noyon, évêque élu d'Acre; 1204 (août)-1205 (14 avril), Gauthier de Courtrai; 1205 (14 avril)-1215 (3 mai), Hugues, abbé de St-Ghislain; 1216-1222, Warin, arch. de Thessalonique; 1222-1245, Léger, doyen de Ste-Sophie; 1275, Renaud de Villeneuve (Du Cange, *Hist. de C. P.*, p. 189). — 4 Sur cette église, voir Constantios, *Constantiniade*, p. 101. — 5 Ce connétable, qui figure aussi dans la pièce nº LXI, était venu à Constantinople dès l'année 1204 (Du Cange, *Hist. de C. P.*, iv, xj, xix, xxij). Du Cange le croyait seigneur de Méry-sur-Seine (Aube) ; la donation de cette relique à une abbaye parisienne doit faire pencher vers l'hypothèse qu'il était seigneur de Méry-sur-Oise. Son sceau est conservé aux Archives de France, nº 11832.

d'un fragment du chef de saint Philippe,[1] *conservé dans ce dernier sanctuaire. Comment ce fragment parvint-il à Saint-Maur des Fossés, dont le cartulaire, écrit au XIIIe siècle, contient une copie de la charte?*[2] *je n'ai pu le déterminer. Du Cange avait publié ce texte,*[3] *mais probablement sur une copie défectueuse. C'est un véritable authentique, rédigé après une des enquêtes dont nous avons parlé plus haut, & où le témoignage des Grecs, anciens gardiens des églises de Constantinople, était recueilli avec soin.*

LXXVII-LXXVIII (pp. 132-133), 1246, 6 nov. — *Premières lettres pontificales d'indulgences pour la Sainte-Chapelle: il n'y est encore* nominativement *question que de la sainte Couronne & de la grande Croix.*

LXXIX (pp. 132-135), 1247, juin. — *Acte d'abandon par Baudouin II à saint Louis de toutes les reliques de Bucoléon, transportées successivement à la Sainte-Chapelle de* 1239 *à* 1247. *Cette pièce a été publiée un très-grand nombre de fois, mais presque toujours d'une façon incomplète: la seule édition qui mérite confiance est celle de Morand,*[4] *qui avait l'original sous les yeux & a même reproduit le seing, au cinabre, de l'empereur. Aujourd'hui cet original a disparu du trésor des chartes & n'est plus représenté aux Archives*[5] *que par une copie moderne, très-inférieure au texte de Morand. Les reliquaires énumérés par Baudouin II demanderaient une étude qui ne saurait trouver place ici: j'observerai seulement que, si c'est le premier en date des nombreux inventaires de la Sainte-Chapelle, ce n'est pas le plus complet. Baudouin, comme saint Louis,*

1 Cette relique n'a point laissé de traces; serait-ce celle que le duc de Berry donna en 1414 à N. D. de Paris, après l'avoir fait enfermer dans un reliquaire magnifique (Fagniez, *Inv. du Trésor de N. D. de Paris*, p. 26)? — 2 Cette copie (Archives de France, LL, 114, f. 43) m'a été indiquée par M. Boutaric. — 3 *C. P. christ.*, II, p. 93. — 4 *Ste-Chapelle*, pr., pp. 7-8. — 5 K 166, nº 67.

n'attachait de prix qu'aux reliques elles-mêmes. On ne doit donc point s'étonner de n'y voir, ni le grand Camée, ni ce ſceptre romain devenu plus tard le bâton du chantre de la Sainte-Chapelle; je ferai remarquer auſſi que la ſancta Toella tabule inſerta *n'eſt pas une Véronique, ni l'un des linges de l'Enſeveliſſement, mais bien l'Image d'Edeſſe elle-même, le célèbre* Mandilion.[1]

Le chryſobulle de Baudouin II, qui conſacre en quelque ſorte la ſpoliation définitive des chapelles impériales, marque la fin de la première période du tranſport en Occident des dépouilles de Conſtantinople — période qui fut en même temps la plus féconde. Les chartes qui ſuivent, preſque toutes relatives, ſoit à des tranſlations déjà mentionnées, ſoit à des prélèvements faits ſur le tréſor de la Sainte-Chapelle, n'ont plus le même intérêt, & ne méritent plus un examen auſſi minutieux que les précédentes: je ne les ſuivrai donc plus une à une, & me contenterai de noter les plus importantes.

LXXX-LXXXI (*pp.* 135-137), 1248, avril & 23 mai. — *Indulgences accordées en l'honneur des reliques de la Sainte-Chapelle par le cardinal-légat Eudes de Châteauroux & les prélats qui venaient d'aſſiſter à la dédicace de ce monument.*[2]

LXXXVIII (*p.* 141), 1259, 11 décembre. — *Don fait par ſ. Louis au B. Barthélemy de Bragance, évêque de Vicence, d'un fragment de la Vraie Croix & d'une ſainte Epine; ce prélèvement a eu un retentiſſement exceptionnel, & a produit*

1 V. Ant. de Novgorod & Clari (plus loin, II, pp. 223, 232) dont le texte ne laiſſe aucun doute à cet égard.— 2 Les chartes que je publie étaient déjà imprimées, quand a paru le III[e] volume des *Layettes du Tréſor des chartes*; je n'ai donc pu profiter du travail de M. le marquis de Laborde, où ces pièces figurent ſous les n[os] 3652 & 3666, pp. 26 & 30. Le ſavant éditeur n'a pas cru devoir, comme ſon prédéceſſeur l'avait fait pour les pleins pouvoirs de Simon Bono (v. plus loin, II, p. 118 & *Layettes*, II, p. 361), reproduire, au moins en intitulé, le grand chryſobulle de vente des reliques de la Ste-Chapelle (v. plus loin, II, pp. 133-5), qui pourtant était autrefois au Tréſor des Chartes.

un nombre confidérable de pièces, qui ont été publiées par Barbarano;[1] *je n'ai donné que les intitulés de quelques-unes.*[2] *L'une d'elles pourtant* (*n*° *XC, pp.* 142-143, 1260) *mérite une attention fpéciale; c'eft le témoignage de Barthélemy lui-même fur le don qu'il a reçu de Louis IX, & le récit de fes relations avec le faint roi pendant la croifade d'Egypte & de Syrie.*[3]

XCIII (*pp.* 144-145), 1261, octobre; *XCV-XCVII* (*pp.* 145-149), 1263. *Ces quatre pièces font relatives à un engagement confenti par Baudouin II, probablement bien avant ceux des reliques de la Sainte-Chapelle. Il avait emprunté à Eudes de Cicons,*[4] *feigneur de Karyftos, fon vaffal,* 5000 *hyperpères d'or* (67,500 *fr.*), *fur une relique infigne, autrefois confervée dans la Sainte-Chapelle de Bucoléon — la main avec laquelle faint Jean avait baptifé le Sauveur, & qui figurait au couronnement des empereurs:*[5] *le reliquaire feul était eftimé* 300 *hyperpères* (4050 *fr.*). *Ne pouvant payer fa dette au terme convenu, il avait laiffé le gage aux mains du prêteur, qui finit par en obtenir — par un chryfobulle français* (*n*° *XC*), *le feul qui nous foit parvenu dans cette langue — la poffeffion complète. La date de cette pièce* (*Athènes, octobre* 1261) *montre qu'elle fut rédigée immédiatement après la reprife de Conftantinople par les Grecs,*

1 *Hift. di Vicenza*, pp. 113 & f. — 2 Nos CVIII, CIX, CXVII. — 3 Cf. *AA. SS.*, Jul., I, 251; Danzas, *Etudes fur l'Ordre de S. Dominique*, III, p. 438. — 4 *Cicons*, commune d'Arc-f.-Cicon, c. de Montbenoit, arr. de Pontarlier (Doubs); fur les Cicons, voir Hopf, *Karyftos*, p. 567, Du Cange, *Hift. de C. P.*, éd. Buchon, I, p. 367, Potthaft, n° 10642, Buchon, *Hift. des conquêtes*, I, p. 259, *Gallia chr.*, XV, inft., 82.

5 V. Ant. de Novg., plus loin, II, p. 223. C'était bien une main, & non le bras entier, comme pourraient le faire penfer les expreffions de la charte (p. 146), qui s'expliquent par ce fait que le reliquaire avait la forme d'un bras; il a exifté jufqu'à la révolution. Sur l'infcription grecque qu'il portait, voir Du Cange, *Chef*, p. 182; Paciaudius, *De cultu f. Johannis*, p. 216.

& pendant la fuite même de Baudouin II.[1] *Deux ans après, deux abbés cisterciens, l'un de Daphné,*[2] *monastère où étaient enterrés les ducs d'Athènes, l'autre de Bellevaux en Franche-Comté,*[3] *obtinrent du seigneur de Karystos cette précieuse relique, qu'ils rapportèrent à Cîteaux, où Eudes de Cicons, en sa qualité de bourguignon, paraît avoir été heureux de la déposer.*

La main de saint Jean fut reçue avec pompe, & une fête annuelle instituée en son honneur.[4] *Les pièces n° XCV-XCVII sont relatives à cette translation. Les deux premières, qui semblent faire double emploi, sont les lettres d'envoi d'Eudes à l'abbé de Cîteaux; la troisième est un privilége religieux accordé, par le chapitre général des Cisterciens, à l'abbé de Daphné, porteur de la relique. L'ensemble des quatre documents a été publié par les Bollandistes sur une copie presque inintelligible, trouvée à Cîteaux;*[5] *ils ignoraient l'édition antérieure, très-suffisamment correcte, qu'en avait donnée Luc d'Achéry; c'est cette dernière que j'ai reproduite.*[6]

XCVIII-CV (*pp.* 149-153, 1265-1266). *Ces huit pièces, dont j'ai donné seulement la première* in extenso, *sont relatives à une négociation en cour de Rome, entamée, puis abandonnée par le doge Rainier Zeno. Le* 7 *janvier* 1231,[7] *le grand trésor de Saint-Marc avait brûlé, & trois reliquai-*

1 Mar. Sanudo, *Ist. di Romania* & *Fragm. histor.* d. Hopf, *Chr. gréco-romanes*, pp. 115, 172. — 2 Probablement affilié à Bellevaux: un abbé *de Dalphnis* figure en 1236 dans le *Cartulaire de Bellevaux* (Bibl. nat., Moreau, 870, f. 659); cf. Martène, *Thes. Anecd.*, IV, 1453. — 3 Bellevaux (cant. de Cirey, Haute-Saône) était l'abbaye protégée par les Cicons en Franche-Comté; v. Buchon, l. c., & *Inventaire de Bellevaux* (Paris, Moreau, 870), n°s 256, 265, 399, 549, 551 & p. 567. — 4 D'Achéry nous a conservé une antienne & une oraison de l'office de cette fête: je n'ai pu en retrouver, ni les leçons, ni même le quantième. — 5 *AA. SS.*, Iun., IV, 768 & f. (Iun., V., 659-660 de la réimpression Palmé). — 6 *Spicilegium*, XIII, 343 & f. Le n° XCVII se trouve aussi dans Martène, *Thes. Anecd.*, IV, 1422. — 7 Sur cet incendie, voir Cornaro, X, 120, & plus loin, t. II, pp. 263, 266, 268, 270, 274.

res provenant de 1204, *avaient été retrouvés intacts dans les cendres. A la sollicitation des Dominicains, le gouvernement de la république venait de procéder* (1265) *à une enquête sur cet événement miraculeux, qu'il voulait faire consacrer par le pape. La première lettre de Zeno contient les instructions qu'il donne sur cette affaire à ses ambassadeurs auprès du Saint-Siége, & les résultats de l'enquête susdite. Les négociations furent d'ailleurs interrompues au bout de quelques mois.*[1]

CIX (*p.* 154), (1266). *J'ai omis dans cet intitulé de compléter le nom du patriarche de Constantinople, qui était à cette époque Pantaleo Giustiniani.*

CXIV (*pp.* 157-158), (1268, 19 avril). *Lettre de Clément IV à Isabelle de France, abbesse de Longchamps. Cette princesse avait acheté ou reçu en don un chef de saint Paul apôtre, venu d'Orient & probablement de Constantinople, où l'on en vénérait un dans la chapelle de Bucoléon.*[2] *Le pape lui prouve que cette relique est apocryphe, & lui enjoint de la remettre au cardinal Simon de Brion, son légat.*

CXXIV (*pp.* 161-162), (1343, 21 juin). *Cette pièce, qui existe encore & que M. Doüet d'Arcq avait déjà publiée, est le document le plus ancien qui mentionne la présence du grand Camée dans le trésor de la Sainte-Chapelle ; il a trait à un voyage que fit à la cour pontificale ce précieux monument, sur la demande de Clément VI.*

CXXIX (*pp.* 165-166), (1378, septembre). *Donation faite par un certain Georges Todesco à la confrérie de Saint-Blaise, à Venise, d'une sainte Epine, trouvée dans les habits d'un soi-disant prince français, mort sur le navire de ce Todesco, au retour d'un pèlerinage en Terre-Sainte. J'avoue n'avoir pu trouver quel est le pèlerin de qualité qui a pu être le héros de cette légende.*

1 Voir Cornaro, l. c. — 2 Ant. de Novgorod, plus loin, II, p. 223.

CXXX (*pp.* 166-167), (1380, 23 avril). *Lettres d'indulgences, octroyées par le cardinal Pileo de Prata, en l'honneur des reliques de Pairis; j'ai publié une première fois cette pièce intéressante dans mes* Notes à Günther (*pp.* 89-90).

CXXXV (*p.* 168), (1439, 12 mars). *Version française moderne de lettres d'indulgences, aujourd'hui perdues, octroyées par Eugène IV, pour la restauration du pèlerinage aux reliques de Longpré-les-Corps-Saints; c'est le document auquel font allusion les* Leçons de Longpré.[1]

CXXXVIII (*p.* 169), (1468, 24 août). *Procès-verbal de la réinvention à Saint-Marc, de trois reliques qui devaient venir du butin de* 1204, *sans pourtant qu'il soit possible de l'affirmer positivement.*

CXLIII (*p.* 171), (1493, 1er juin). *Procès-verbal d'une ostension des reliques de la Sainte-Chapelle, ordonnée par Louis XI, en l'honneur d'une ambassade allemande; cette pièce montre de quelles formalités était entourée l'exhibition de ce trésor sacré.*

1 V. plus haut, p. cxxxiv, II, p. 20.

* * *

VI

EXAMEN DES DOCUMENTS DIVERS.

J'ai réuni dans la IVe partie du présent recueil des documents de nature diverse, qui n'avaient pu trouver place dans les trois premières; je vais les passer successivement en revue, après avoir fait observer que, si quelques-uns d'entre eux se rapportent à des reliques provenant d'envois officiels, la plupart, au contraire, ont trait à des apports privés, & sont souvent la seule trace que nous aient laissée ces apports.

I Inscriptions. *Si les inscriptions grecques des reliquaires venus d'Orient sont d'un certain intérêt pour l'archéologue, les inscriptions latines qui ornaient, soit ces objets byzantins, soit les châsses neuves, fabriquées à grands frais pour les reliques rapportées nues, ne sont point dépourvues de quelque utilité pour l'historien. Dans le premier cas, on ne faisait souvent que fixer, en les gravant, le nom du donateur & la date de la donation; plus rarement, & lorsqu'il s'agissait d'une pièce d'orfèvrerie renfermant un grand nombre de reliques diverses, on prenait la peine de suivre, en les traduisant, les inscriptions grecques dont la pièce était arrivée revêtue.*

Quant aux documents épigraphiques inscrits sur les châsses neuves, ils étaient presque toujours rédigés en vers & donnaient, avec les principales circonstances de la translation, le catalogue sommaire des objets enfermés dans l'intérieur. Ce dernier renseignement n'a d'utilité aujourd'hui que pour

aider à retrouver des reliquaires perdus, ou à identifier avec quelqu'une des pièces décrites par les documents du Moyen-Age, celles qui exiſtent encore, bien que de provenance inconnue. Mais les autres mentions inſcrites, ſoit ſur les objets byzantins, ſoit ſur les châſſes fabriquées en Occident pour les reliques nues envoyées de Conſtantinople, ont un plus grand intérêt ; elles ſervent à préciſer des noms & des dates que l'on chercherait vainement ailleurs.

*Outre les inſcriptions des reliquaires, les tranſlations des objets ſacrés envoyés d'Orient paraiſſent avoir donné lieu à quelques autres documents épigraphiques : l'*Hiſtoire de la tranſlation de ſaint Sabin[1] *nous montre Elie, archevêque de Bari, faiſant graver, en* 1091, *ſur une plaque de marbre, une inſcription qui exiſte encore, & où ſont relatées en abrégé toutes les circonſtances de cet événement. D'autres étaient quelquefois placées près des lieux où repoſaient les reliques, pour ſervir d'avertiſſement & d'édification aux fidèles : la* Colonne de la flagellation, *dans l'égliſe de Sainte-Praxède à Rome, eſt accompagnée, depuis* 1223, *époque de l'arrivée d'Orient de ce monument, d'une inſcription analogue ;*[2] *d'autres encore, gravées dans les ſanctuaires enrichis de reliques inſignes, rappellent le nom & les bienfaits des donateurs de ces reliques. Enfin les vitraux &, quelquefois, les freſques des chapelles*[3] *recevaient des mentions analogues.*

En négligeant toutes celles qui ne fourniſſaient aucun renſeignement hiſtorique,[4] *j'ai réuni douze inſcriptions appar-*

1 Baronius, ad ann. 1091, nº 17; *AASS.*, Febr., II, p. 324. — 2 Boſio, *La trionfante croce*, p. 78. — 3 Je n'ai trouvé, pour les reliques qui m'occupent, qu'une inſcription de ce genre, malheureuſement très-moderne & ſans aucun intérêt. Elle avait été peinte au-deſſous du portrait de Bernard de Moreuil, dans l'abbaye de la Ste-Larme de Sélincourt. Elle ſe trouve dans Le Merchier, p. 25, & dans Pouy, *La Ste-Larme de Sélincourt* (Amiens, 1876, in-8), p. 9. — 4 C'étaient de beaucoup les plus nombreuſes,

tenant à des reliquaires, & ſept de nature diverſe. La première (II, p. 175) avait été gravée en l'honneur de Henri d'Ulmen, ſur un reliquaire fabriqué en 1511, ſur l'ordre de Conrad de Briggen, trentième abbé de Saint-Pantaléon de Cologne, pour le chef de ce ſaint. La ſeconde & la troiſième, perdues toutes les deux, ſont les plus importantes de toutes, car elles nous apprennent que ce fut Robert de Clari qui apporta à Corbie les préſents de l'empereur;[1] *ſans cette mention ſi courte, on n'eût peut-être jamais rien pu ſavoir de la deſtinée ultérieure du pauvre chevalier, & l'hypothèſe que ſon livre eût été compoſé & conſervé dans la grande abbaye où il ſe retira, n'avait plus que le faible ſoutien de l'apparence matérielle du ſeul manuſcrit qui nous en reſte.*

La quatrième & la dixième (II, pp. 176, 178) ſont encore conſacrées à Henri d'Ulmen, & nous apprennent la date exacte de ſon retour, 1207. Je ne m'arrêterai point aux autres & ne dirai qu'un mot des deux dernières, la onzième & la douzième (II, pp. 178-179).

La onzième était gravée ſur un reliquaire contenant un fragment de l'index de ſaint Jean-Baptiſte;[2] *cette relique était conſervée à Valenciennes, où l'avait apportée, en 1221, un certain Pierre de Valenciennes, qui la tenait lui-même d'un chevalier anonyme, honoré de ce préſent par Baudouin. Je ſerais porté à croire que ce Baudouin était Baudouin II & le chevalier anonyme un certain Jean de Valenciennes, qui fut ambaſſadeur de Romanie à Rome en 1240,*[3] *& de-*

1 Je n'ai indiqué la ſeconde inſcription (rédigée en latin) que comme ſe trouvant ſur la croix proceſſionnelle. Il réſulte d'un paſſage de la *Chronica* de Bonnefons (plus loin, II, p. 240) qu'elle était répétée auſſi ſur la croix de criſtal. — 2 V. Outreman, p. 644, Paciaudius, p. 221, Du Cange, *Chef de ſ. Jean*, p. 195, Rayſſius, p. 255, qui cite un paſſage d'une chronique de St-Jean de Valenciennes, aujourd'hui perdue (v. plus loin, II, p. 238). La relique, ſinon le reliquaire byzantin, exiſte peut-être encore; voir Van Drival, *Catal. de l'Expoſ. de Lille en* 1874, nº 1582. — 3 Wadding, *Ann. Minor.*, III, 412.

vint ensuite seigneur de Cayphas[1] *& envoyé du roi de Jérusalem en Occident* (1263 & 1264).[2]

La douzième est très-intéressante : elle est gravée sur une croix fabriquée à CONSTANTINOPLE par un artiste LATIN, *sous le règne & par l'ordre de l'empereur Henri.*[3]

Parmi les sept inscriptions diverses, deux (II, pp. 180-181) *furent consacrées par les Amalphitains à la mémoire de Pierre Capuano ; une autre, peinte ou gravée sous les arcades du cloître de Saint-Vincent-au-Bois, énumérait les présents rapportés de Constantinople à cette abbaye, par Gervais de Châteauneuf ;*[4] *la dernière enfin, inscrite au XIV*e *siècle dans une église de Venise, nous apprend l'existence, à cette époque, du récit, aujourd'hui perdu, de la translation à Venise en* 1204 *du bras de saint Siméon ;*[5] *enfin une dernière, très-moderne, est consacrée à saint Théodore, dont nous avons examiné plus haut la translation.*[6]

J'aurais voulu pouvoir ajouter à ces inscriptions quelques légendes numismatiques relatives aux reliques de la quatrième croisade : mais l'on sait que la fameuse médaille, soi-disant frappée en mémoire de la susception de la sainte

1 Du Cange, *Lignages*, éd. Rey, p. 269. — 2 Potthast, *Regesta*, nos 18546 & 18789. — 3 Cette inscription se trouve encore dans Andreas Maurocenus, *Opuscula*, p. 66 ; Suriano, *Descr. delle rel. di S.-Marco* (Milano, 1617, in-4), p. 6 ; *Venez. e le sue lagune*, II, p. 74. — 4 Gervais de Châteauneuf figure aussi comme donateur du chef de s. Mathieu dans le nécrologe de Chartres (plus loin, II, p. 184). Il ne faut pas le confondre avec son fils Hervé, qui alla droit de Zara en Terre-Sainte (Vill., 202), y assista au testament de Guillaume de Ferrières en avril 1204 (*Hist. litt. de la France*, XXIII, p. 606 ; Doyen, *Hist. de Chartres*, I, p. 424) & ne semble point en être revenu, tandis que Gervais paraît avoir assisté à toute l'expédition (Villeh., 4, 296, 350 ; Clari, p. 5 ; Baud. d'Avesnes, p. 329). — 5 Les Bollandistes (*AA. SS.*, Oct., IV, p. 23) ne paraissent avoir eu connaissance ni de ce document perdu, ni même de la relique vénitienne. — 6 Voir plus haut, pp. cj-cij ; l'inscription dit par erreur « Theodorus *Amasenus*, » au lieu de « Theodorus *Heracleensis* ; » Cornaro (II, p. 258) a très-bien fait ressortir cette confusion.

Couronne, & si souvent reproduite,[1] *est apocryphe, & je n'ai dès lors à signaler en ce genre que les jetons du pèlerinage à la face de saint Jean d'Amiens, trouvés & décrits par M. Forgeais*[2] *& l'abbé Corblet,*[3] *& celui du pèlerinage à la sainte Larme de Sélincourt, trouvé par M. Van Robais.*[4]

II Extraits des livres des églises.

Anseau, clerc de l'église de Paris, envoyant de Jérusalem à Notre-Dame de Paris la Vraie Croix qui porte son nom, disait à ses confrères dans sa lettre d'envoi: « Pour que « la postérité sache d'où & comment vous est venue cette « croix, écrivez dans vos livres: « Anseau notre clerc a « envoyé de Jérusalem cette croix à notre église. »[5] *— Ce trait est caractéristique, & montre l'importance attachée par les donateurs des reliques aux mentions à inscrire dans les nécrologes des églises & dans les livres spécialement consacrés à cet usage.*[6] *Plus tard, ces mentions devaient être lues en chapitre aux anniversaires des bienfaiteurs,*[7] *& demeuraient comme le témoignage perpétuel de leurs bienfaits. Aussi avons-nous vu Innocent III & Pierre Capuano*[8] *exiger, en retour de leurs envois de reliques, l'inscription de leur anniversaire aux nécrologes des églises qu'ils enrichissaient; il était rare, d'ailleurs, que la reconnaissance des*

1 *AA.SS. Boll.*, Aug., V, 356. — 2 *Enseignes de pèler.*, 1863, pp. 90, 91. — 3 Corblet, *Hagiog. du dioc. d'Amiens*, IV, 385; *Culte & iconogr. de s. J.-B.* (*Revue de l'Art chrétien*, VIII, 1864, pp. 457-8); J. Garnier, *Notice sur qq. enseignes de pèl.* (d. les *Mém. des Antiq. de Picardie*, I, X, 1865, pp. 314 & s.). La face de s. Jean figure sur plusieurs sceaux; v. Demay, *Sceaux de Flandre*, n° 2323. — 4 Photographié dans Pouy, *La Ste-Larme de Sélincourt*, p. 12. — 5 « Verumtamen, ut « memoria sit posteris & successori- « bus vestris, unde & quomodo illud « habuistis, scribite in libris vestris: « Ansellus, clericus noster, hanc « crucem de ligno s. Crucis, eccle- « siæ nostræ & nobis a Hierusalem « transmisit » (*Epist. Anselli*, dans la *Gallia christ.*, VII, 44). — 6 Pescheur, *Hist. du dioc. de Soissons*, III, p. 47. — 7 V. plus loin, II, p. 190, & Pescheur, III, p. 31. — 8 V. plus loin, II, pp. 73, 104.

destinataires ne vint pas, sur ce point, suppléer au silence des donateurs.

Une autre classe de livres ecclésiastiques, les rituels des cathédrales, peuvent, à l'occasion du cérémonial des fêtes anniversaires de translation, fournir incidemment des renseignements différents de ceux des nécrologes, mais offrant aussi un certain intérêt historique.

Enfin les règlements ecclésiastiques ordonnaient qu'il fût dressé, pour être mis en lieu sûr, un catalogue des reliques de chaque sanctuaire, & qu'un extrait de ce catalogue fût affiché dans l'église, sous forme de pancarte, chartula,[1] *mentionnant tous les objets sacrés qu'elle pouvait renfermer & les indulgences attachées au culte de chacun d'eux. Ces catalogues & ces pancartes contenaient souvent des détails sur l'origine & l'apport des reliques : c'est ainsi que nous voyons, au XIIIe siècle, l'histoire de la translation du saint Suaire de Cadouin appendue dans l'église de cette abbaye.*[2]

Enfin les récolements officiels, les inventaires *proprement dits des trésors des sanctuaires, rédigés de siècle en siècle pour la décharge de leurs gardiens successifs, depuis l'arrivée de la relique jusqu'à nos jours, peuvent avoir une importance encore plus grande ; ils permettent d'abord, en plus d'un cas, de suivre pas à pas l'histoire postérieure des reliques & même celle des reliquaires ; puis un certain nombre ajoutent à la description de l'objet, une mention relative à la provenance de celui-ci, mention qui acquiert quelquefois la valeur d'un texte historique proprement dit.*

Les reliques rapportées à la suite de la quatrième croisade ont donné naissance à quelques mentions de nécrologes, en plus petit nombre, il est vrai, qu'on n'aurait pu le préjuger :

1 *Acta s. Othonis*, II, c. 39. —
2 Vte de Gourgues, *Le s. Suaire de Cadouin*, p. 19; P. Carles, *Hist. du s. Suaire de Cadouin*, pp. 23, 228. Il y en a encore de semblables dans de nombreuses églises d'Italie.

Robert de Clari, par exemple, ne figure pas plus aux Obituaires *de Corbie,*[3] *que Pierre Capuano, malgré sa demande formelle, au* Nécrologe *de Saint-Mammès de Langres, ou Gauthier de Courtrai dans les registres de Saint-Pierre de Lille, malgré le texte formel des leçons dont nous avons parlé plus haut,*[1] *ou Dalmase de Sercey aux livres de Cluni.*[2] *J'ai pensé d'abord qu'une donation quelconque en rentes ou en terres, accompagnant l'envoi de la relique, avait pu être la condition expresse de l'inscription à l'obituaire ; mais j'ai rencontré plus d'un cas, où le simple abandon de la relique avait paru, au contraire, une raison plus que suffisante d'accorder cette marque de gratitude ; il n'y avait donc point de règle fixe à cet égard.*

De plus, j'ai dû rejeter ceux des textes qui, tout en mentionnant un personnage, connu d'autre part comme ayant réellement apporté au sanctuaire, sur les livres duquel figurait son nom, des reliques constantinopolitaines,[3] *passaient ces reliques sous silence, & aussi les obits relatifs à des donateurs de ces objets sacrés, dépourvus d'indication positive de provenance.*[4]

J'en ai en somme recueilli environ douze, dont trois inédits. Le premier (p. 183) est celui de Walon de Sarton ; il avait été signalé par Viseur.[5] *Je l'ai trouvé dans le* Necrologium Ambianense *au 2 décembre. Le second est celui de*

1 En particulier dans l'*Obituar. Corbeiense* (Paris, B. nat., lat., 17759). — 1 V. plus loin, II, p. 9. — 2 Il manque dans le *Necrol. Cluniac.* (lat. 9092) de la Bibl. Nat. & dans celui de la Bibl. Mazarine (nº 1344, XIIIe s.), malgré l'affirmation de Du Saussoy (*Mart. Gall.*, II, 922) : « sicut in his diptychis memoratum legitur. » — 3 Ainsi les obits de Baudouin Ier, de Henri Ier & de Jean, arch. de Mitylène, dans l'*Obituarium Claravallense* (Lalore, pp. 174 & s.), & la mention de ce dernier dans le *Liber sepulchrorum Claraevallis* (Lalore, p. 193). — 4 Par exemple celui de Gilles, dame de Vergy, donné par Du Cange, *C. P. christ.*, II, p. 106. — 5 Viseur, p. 60 ; cet obit, qui avait été ordonné par un acte capitulaire que je n'ai pu retrouver, vient d'être publié de nouveau par M. Salmon, *H. du chef de s. Jean*, p. 34.

Walon de Dampierre (II, p. 188), *que m'a fourni le nécrologe de Saint-Mammès de Langres : il montre quels honneurs recevait, longtemps encore après sa mort, le peu scrupuleux évêque de Dimikos & de Calydon. Enfin le troisième, quoique relatant des faits qui dépassent de quatre ans les limites de l'histoire de l'empire latin de Romanie, méritait de trouver place dans ce* Recueil; [1] *car il fournit un exemple de plus des procédés singuliers dont usaient les Latins dans les églises de Constantinople. Ici, c'est un seigneur génois, Ogier de Torricella, de la suite de Malocello, ambassadeur de la république de Gênes auprès de Michel Paléologue* (1265), [2] *qui, autorisé à visiter le trésor déjà si appauvri de Sainte-Sophie, y vole, en plein jour, une relique insigne, & la rapporte dans sa ville natale. Plus tard sa veuve donne la relique aux mineurs de Gênes, qui inscrivent la famille entière sur leur obituaire, en prenant soin de relater longuement le vol & toutes les circonstances qui l'ont suivi.*

La mention tirée (II, p. 183) *du* Liber albus *de Notre-Dame de Bruges, s'est trouvée récemment confirmée par l'envoi que m'a fait M. le baron Kervyn de Lettenhove d'une copie de la charte qui accompagnait la relique : cette pièce, non datée, est un authentique délivré à Gauthier Blanhaert par le doyen & l'un des chanoines du chapitre de Sainte-Anastasie de Constantinople ; je la publierai dans le IIIe volume de ce* Recueil.

Un certain Poncius de Iconio (*II, p.* 188), *qui figure dans l'obituaire de Lyon comme ayant donné une relique à*

1 Le nécrologe, d'où a été tiré cet extrait, vient d'être publié par le chev Vincent Promis, dans les *Atti della soc. Ligure*, 1876, sous le titre de *Libro degli anniversarij di S. Francesco di Castelleto in Genova*; la translation y occupe les pages 59-61; cf. p. 25. — 2 Cette date n'est pas très-certaine : voir, du reste, sur cette ambassade, l'intéressant travail de M. Desimoni sur les établissements génois à Constantinople, *Giornale Ligustico*, 1876, p. 235.

l'église Saint-Etienne de cette ville, m'a paru être le même personnage que Ponce de Chaponay, dont j'ai parlé plus haut, & que ses affaires ont appelé plusieurs fois en Orient sous le règne de Henri Ier. [1] *Il est même probable que la croix mentionnée dans l'*Obituarium *ne fait qu'un avec la relique du chrysobulle de* 1208.

Enfin j'ai reproduit (II, pp. 188-189) *les deux intéressantes mentions que le nécrologe de Paris consacre à Pierre Capuano & à son neveu & homonyme, cardinal du titre de Saint-Georges* Ad Velum Aureum, *& patriarche nommé d'Antioche.* [2]

Les rituels ne m'ont fourni qu'un seul texte, emprunté à un chapitre du Rituale Suessionense, *relatif à la grande fête annuelle des reliques ; ce texte confirme le récit de l'Anonyme de Soissons, en y ajoutant les dates précises des deux susceptions.*

Je n'ai point trouvé, pour les reliques venues à la suite de la IVe croisade, de pancartes analogues à celle de Cadouin ; quant aux inventaires, un fort grand nombre décrivaient avec détail des objets désignés, par d'autres documents, comme ayant une origine constantinopolitaine ; je n'ai pourtant admis que ceux qui mentionnaient cette origine, d'une façon expresse, pour des reliquaires déterminés; [3] *ils sont au nombre de trois.*

Le premier (II, pp. 193-197) *est un inventaire de Clairvaux, retrouvé & publié par M. d'Arbois de Jubainville.* [4] *Ce document, rédigé au XVIe siècle, est d'autant plus précieux pour mon sujet qu'aucun autre texte, aucune tradition n'y rattachait les objets qu'il énumère. Un certain templier nommé Artaud, porteur de présents de Louis de Blois pour*

1 Voir plus haut, I, p. clxij, & II, pp. 81-82. — 2 Cf. Potthast, *Regesta*, n° 6175. — 3 C'est ainsi que je n'ai point reproduit le *Catalogue des reliques de Longpré* dont je parle plus haut, I, p. cxxvj n. — 4 *Revue des soc. sav.*, Ve série, V, pp. 499-503. Cf. Lalore, *Trésor de Clairvaux*, pass.

Clairvaux, Hugues de Saint-Ghislain, Jean, archevêque de Mitylène y figurent comme ayant joué un rôle important à Constantinople. Nous y apprenons également comment était gardé le trésor de la chapelle impériale ; enfin des descriptions assez étendues des reliquaires grecs, envoyés par l'empereur, nous donnent à la fois une idée des richesses merveilleuses qui vinrent alors de l'Orient, & le regret de les savoir à jamais disparues, au fond du creuset inintelligent de la première République.

Le second document (II, pp. 197-199) *fut rédigé à l'occasion d'une translation, qui vint grossir le trésor de Corbie de cinquante-quatre reliques, & que l'on jugea digne d'être annuellement fêtée, le* 17 *juin, sous le titre de:* Exceptio relliquiarum quinquaginta quatuor. [1] *Un* rotulus *provenant de Corbie*[2] *& qui débute par un catalogue, rédigé vers l'année* 1200, *de la grande châsse, dite* Ancienne Prime, *de cette abbaye, se termine par une addition très-peu postérieure, intitulée :* « Sanctuarium quod Robertus, miles de Clari, attulit [de] Constantinopoli. » *Il contient le catalogue descriptif de cinquante-quatre reliques,* [3] *apportées, en* 1213, *à Corbie, par l'historien amiénois, reliques qu'il est facile de suivre dans les inventaires postérieurs ; c'est ce travail de collation qui m'a amené à constater le fait singulier que le plus important de ces objets avait vu bientôt, dans les traditions de l'abbaye, son origine enlevée à Robert de Clari & reportée à Charles le Chauve. Cet objet, que les descriptions des catalogues postérieurs désignent sous le nom*

1 *Martyr. Corb.*, dans Bonnefons, *Hist. Corb.*, II, p. 42 ; *AA. SS.*, Jun., IV, 212 ; c'était Du Cange qui avait fourni cette indication aux Bollandistes. — 2 Bibl. d'Amiens, n° 527, publié par M. Garnier dans les *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, VIII, pp. 377-501. — 3 Pour montrer leur nombre exact, & prouver ainsi que c'est bien à elles que se rapportait la fête précitée, j'ai ajouté un numérotage que ne porte point le manuscrit.

de Numiſma Karoli, *était un diſque lenticulaire de criſtal, recouvert d'un côté d'un filigrane d'or, & de l'autre d'une grande médaille romaine; un vide, pratiqué au centre du criſtal, contenait une ſtatuette de la Vierge taillée dans le bois de la Vraie Croix.* [1] *Le* Rotulus *le comprend parmi les reliques que vient d'apporter de Conſtantinople le chevalier amiénois:* [2] *mais, peu à peu, la légende ſe forme, la médaille romaine devient le portrait de Charlemagne, & c'eſt le pape Léon III qui, de ſes propres mains, ſe trouve avoir ſculpté la ſtatuette, pour en faire préſent au grand empereur.*

Le troiſième inventaire (II, pp. 199-200), *beaucoup plus récent, eſt loin d'avoir le même intérêt; il énumère les reliques rapportées à Namur par Daniel d'Eſcauſſines en* 1204.

III Sermons & homélies.

Il me reſte à parler d'une claſſe de documents qui n'eſt point repréſentée dans le préſent Recueil, *& que j'avais compriſe pourtant dans l'énumération des ſources nées de la tranſlation en Occident des reliques byzantines,* [3] *— je veux parler des documents parénétiques.*

Nous avons vu le ſermon ſolennel, plenus ſermo, *tenir, comme dans l'Orient chrétien, une grande place dans la fête primordiale* [4]: *prêché en l'honneur de la relique nouvellement arrivée, il était difficile qu'il en ſéparât l'hiſtoire de celle de la tranſlation elle-même, qui était l'événement du jour. Il acquérait alors immédiatement la valeur d'un témoignage hiſtorique contemporain.*

1 *Hiſt. du tréſor de Corbie*, éd. Duſevel, nº 18, p. 51. — 2 *Rotulus Corb.*, l. c.; Cocquelin, *Hiſt. Corbeienſis*, p. 13. — 3 V. plus haut, I, p. xlvj. — 4 Je rappellerai le ſermon prononcé à Halberſtadt, par Conrad de Kroſigk, le jour de l'arrivée des reliques qu'il rapportait (I, p. 21), ceux de Gauthier Cornut pour la ſ. Couronne (v. plus haut, I, p. xlvj, & plus loin, I, p. 47) & de Pierre Capuano à Amalfi (plus loin, I, p. 174), celui que l'abbé de St-Denis, Eudes, prononça en 1233 pour le recouvrement du ſ. Clou (Félibien, *Hiſt. de St-Denys*, p. 232), celui de l'évêque de Norwich pour l'arrivée à Weſtminſter de la relique du ſ. Sang (Matth. Paris, ed. Watts, p. 642), &c.

La même observation peut évidemment s'appliquer, quoique avec moins d'exactitude, aux sermons postérieurs des anniversaires — les prédicateurs ayant pu se servir, pour composer ceux-ci, soit de traditions respectables, soit de documents aujourd'hui perdus. De plus, le récit des miracles récemment opérés par la présence de la relique, figurait nécessairement dans ces discours, & il était naturel que l'on remontât de ces miracles à ceux de la translation, & enfin à la translation elle-même. Prolongé jusqu'à des temps très-voisins de nous, cet usage a pu sauver & nous conserver, dans des textes relativement modernes, des faits provenant de récits anciens : un sermon, prononcé en 1700 à Longpré,[1] *contient ainsi des renseignements historiques, qui auraient pu suppléer, au moins en partie, à la perte complète du* Status & Modus.

Je n'ai cependant admis aucun document de ce genre, & voici la raison que je dois en donner.

Un grand nombre des textes que je publie ici ont été lus en chaire,[2] *sans cependant avoir une allure parénétique assez nette pour primer les caractères spéciaux qui me forçaient à les ranger dans les diverses classes que j'avais établies. C'est ainsi qu'en présence de la difficulté qu'offrait la classification de textes d'une nature mixte & comme indécise, Gauthier Cornut, les Anonymes de Saint-Georges & de Gaëte, le* Status & Modus *de Longpré, ont dû rentrer, soit dans la catégorie des documents historiques proprement dits, soit dans celle des documents liturgiques, quoiqu'ils pussent être considérés aussi comme de véritables sermons. Césaire d'Heisterbach*[3] *me fournissait bien, dans une de ses homélies, un passage relatif à mon sujet ; mais ce texte très-court devait trouver beaucoup mieux sa place parmi les extraits que*

1 Ce sermon fait partie de la collection de M. Garnier, d'Amiens. — 2 V. plus haut, I, pp. xviij, xlvj.

3 Cæs. Heisterb., *Fasciculus moralitatis*, Colon. 1615, in-4, p. 122.

*j'ai empruntés aux chroniques contemporaines, pour en faire la seconde partie de l'*Appendice *dont je vais parler tout à l'heure.*

Restait la littérature parénétique générale, & ici, sans nier qu'un travail complet de dépouillement, entrepris pour l'ensemble des croisades,[1] *ne puisse faire espérer des découvertes utiles, je crois que de semblables investigations, extrêmement longues & fastidieuses, en raison du grand nombre de ces textes restés manuscrits, ne donneraient, restreintes à la IVe croisade, que de très-maigres résultats. En effet, guidé par les recherches qu'a faites M. Lecoy de la Marche,*[2] *dont le livre jouit d'une autorité légitime sur la question, j'ai abordé cette tâche, & j'avoue que, jusqu'à présent, ma tentative a été complétement stérile. Tantôt tel sermon d'anniversaire*[3] *ne fournit qu'un texte purement rhétorique ; tel autre, comme celui prononcé vers* 1260 *à Amiens pour l'achèvement de la cathédrale,*[4] *contient plusieurs anecdotes intéressantes, sans rien apporter d'utile à mon sujet. J'avais mis un espoir plus solide dans les sermons de Jacques de Vitry, si voisin des événements de* 1204, *si enclin à mêler à ses discours des exemples empruntés à la vie réelle, surtout si plein de faits relatifs à l'Orient & aux croisades.*

1 On ne peut nier que cette littérature ne puisse fournir des renseignements historiques utiles : l'analyse donnée par Günther (plus loin, I, p. 63) du sermon de Martin de Pairis en est un exemple : il y en a cent autres. — 2 *La Chaire française au Moyen-Age* (Paris, 1868, in-8) ; cf. *Hist. litt. de la France*, t. XXV, pp. 387-468. — 3 Comme ceux prononcés à la Ste-Chapelle, aux anniversaires de la susception de la s. Couronne & de la Grande Croix, par Jean de Sanzois (XIIIe s.) (Petri Lemovicensis *Distinctiones*, Paris, B. nat., lat., 16482, aux mots *Confessio* & *Passio*). Comparez ce que dit M. Lecoy de la Marche, p. 252, de la banalité des sermons composés à cette époque pour le propre des saints. — 4 Paris, B. nat., f. de D. Grenier, vol. 158, f. 131 ; ce sermon est en picard (cf. Lecoy, pp. 175, 200, 382. Il vient d'être publié dans les *Mém. des Antiq. de Picardie* (1876), IIIe série, V, pp. 551-601.

La partie imprimée de ses sermons,[1] *partie qui ne contient du reste que les moins intéressants, ne m'a rien donné; & il en a été de même des sermons manuscrits. Je dois dire cependant que jusqu'à présent on ne connaît aucun exemplaire de ses* Sermones de sanctis.[2] *Peut-être trouvera-t-on là un jour quelque texte intéressant les reliques de* 1204, *si abondantes dans ces provinces flamandes, où l'évêque de Tusculum passa une partie de sa vie & termina ses jours.*

1 Antwerp., 1575, in-f.; ce sont les sermons sur les épîtres & les évangiles. — 2 Ils devaient former la cinquième division de la première partie de l'œuvre entière: les quatre premières divisions de la première partie existent dans l'imprimé & ont disparu en manuscrit: la deuxième partie tout entière existe en plusieurs manuscrits, entre autres dans le cod. Paris., B. nat., lat., 17509. Voir Lecoy, p. 52.

* * *

VII

EXAMEN DE L'APPENDICE.

AVEC *les documents que je viens de paſſer en revue, aurait pu ſe terminer le préſent* Recueil.

J'y ai ajouté un appendice, qui, tout étranger qu'il puiſſe paraître à l'hiſtoire de la IVe croiſade & de l'empire latin d'Orient, n'eſt pas moins de nature à compléter & à éclairer, ſur plus d'un point, les documents qu'il accompagne.

Cet appendice comprend trois parties : dans la première, ſont réunis les témoignages qui conſtatent la préſence à Conſtantinople, dans les années qui en précédèrent le tranſport en Occident, des reliques pillées en 1204 *par les Latins ; dans la ſeconde, j'ai raſſemblé les textes relatifs, tant à la tranſlation qu'à l'hiſtoire poſtérieure de ces objets ſacrés ; enfin un calendrier des fêtes commémoratives de leur arrivée, occupe la troiſième.*

I
Témoignages relatifs à la préſence à Conſtantinople des reliques de la IVe croiſade.

A l'imitation des temples de l'ancienne Grèce,[1] *les égliſes de l'Orient poſſédaient toutes des inventaires de leurs tréſors reſpectifs. Ces inventaires ſe nommaient* Βρέβια ;[2] *un cer-*

1 Voir Reiſkius, *Notæ ad Conſt. Porph.*, p. 752 ; *Annuaire de l'aſſ. des ét. gr.*, 1875, p. 333. — 2 Anna Comn., *Alex.*, ed. Pariſ., p. 156. L'auteur de *Girart de Rouſſillon*, racontant une réception de l'empereur de C. P., le montre « faiſant appeler ſon évêque grec « qui garde les reliques & lit les « *brefs* » (*Girart de Rouſſillon*, tr. P. Meyer, d. la *Revue de Gaſcogne*, 1869, t. X, pp. 486-487).

tain nombre sont parvenus jusqu'à nous,[1] *& si nous possédions ceux des sanctuaires mêmes de Constantinople, rien ne serait plus facile que de refaire l'état exact des richesses pieuses qu'y trouvèrent les Latins. Malheureusement aucun de ces derniers ne nous a été conservé,*[2] *& les rares mentions*[3] *que les chroniques byzantines consacrent aux reliques & aux reliquaires, sont tout à fait insuffisantes pour combler cette regrettable lacune. Il faut donc avoir recours aux témoignages des voyageurs & des pèlerins qui visitèrent Constantinople pendant le XIIe siècle, tout en faisant cette réserve, que les objets dont ils parlent ont pu & dû souvent changer de place,*[4] *pendant une période aussi longue, en sorte que, si c'est avec une certaine confiance que l'on peut invoquer ces témoignages pour constater la présence à Constantinople, avant 1204, d'une relique donnée, il ne saurait en être de même s'il s'agit de l'église particulière où l'un d'eux l'a signalée comme existant de son temps.*

Outre les textes concis,[5] *dans lesquels les chroniqueurs*

1 Ceux des monastères de l'Athos existent encore; cf. Montfaucon, *Palæogr. gr.*, p. 441 & s. M. Sathas a publié, en 1873, celui d'un monastère de Rhodosto (*Bibl. gr. M. Æ.*, I, pp. 45-52); M. Miller (*Journal des Savants*, 1874, p. 270) dit avoir rapporté la copie de celui de Strumpitza. — 2 Les petits poëmes de Manuel Philé ne se rapportent qu'aux reliquaires restés à C. P. après le pillage. — 3 Ces mentions sont, en général, très-courtes; cf. Const. Porph., *De cærim.*, II, c. 40, éd. de Bonn, p. 640, & mon *Mémoire*, pp. 17, 18: elles ne contiennent d'ailleurs aucune description de reliquaire. — 4 Ainsi les grands fragments de la Vraie Croix avaient passé de Ste-Sophie, où les vit Arculf (éd. Tobler, pp. 193-195), dans la chapelle de Bucoléon. Dans sa *Constantinopolis christiana*, Du Cange a négligé de tenir compte de ces changements de place: il a, de plus, une tendance regrettable à faire provenir *a priori* la relique d'un saint donné, de l'église constantinopolitaine consacrée sous le vocable de ce saint, — supposition qui n'est presque jamais exacte. — 5 Ces textes ont été réunis par Du Cange dans ses *Notes à Villeh.*, p. 303, & dans la *C. P. christiana*, II, pp. 4, 5: je n'en ai donné que deux, qui nommaient expressément les reliques, ceux de Guillaume de Malmesbury (II, p. 210) & Guillaume de Tyr (II, p. 216).

latins, ſouvent témoins oculaires, parlent des richeſſes religieuſes de Conſtantinople, j'ai pu réunir [1] *des liſtes aſſez nombreuſes de reliques conſtantinopolitaines — liſtes échelonnées pendant tout le cours du XII*e *ſiècle, provenant de ſources très-différentes, & venant ainſi ſe contrôler naturellement l'une l'autre.*

Les croiſés, les pèlerins, les ſimples voyageurs ſe voyaient rarement, ainſi que je l'ai dit plus haut, [2] *refuſer l'accès des tréſors des égliſes de Byzance & même de ceux des chapelles impériales : c'eſt ce qui explique le nombre relativement conſidérable & la minutie des renſeignements que poſſédaient, ſur le contenu de ces tréſors, les contrées les plus diverſes de l'Europe, la Picardie & l'Allemagne, auſſi bien que la lointaine Iſlande ou les provinces les plus reculées de la Ruſſie.* [3]

Je vais paſſer en revue les plus importants de ces documents.

*Le premier de tous, par ordre de date, eſt la liſte contenue dans une lettre ſoi-diſant adreſſée, en 1092, par Alexis I Comnène à Robert I*er*, comte de Flandre. Malgré ſon titre, ce document eſt par excellence un témoignage latin : je compte, en effet, prouver ailleurs, d'une façon péremptoire, & contrai-*

1 Ici, comme plus haut, je n'ai nullement la prétention d'être complet, & je ſuis certain d'avance qu'une fois l'attention attirée ſur ces documents, il en ſurgira d'autres du même genre & peut-être plus intéreſſants. — 2 Pp. xxxix-xl. Cf. *Girart de Rouſſillon*, l. c. ; Rochambeau, *Voy. à la S. Larme de Vendôme*, p. 93. — 3 Il eût été intéreſſant de réunir & de préſenter, comme contrôle en ſens contraire des documents du préſent *Recueil*, une ſérie analogue, contenant les liſtes des reliques *qui ſe trouvaient encore* à C. P. après la reſtauration des Paléologues : les pèlerins ruſſes du XIVe & du XVe ſ., à l'aide des récits deſquels l'archimandrite Léonide a refait la deſcription de C. P. à cette époque (*Lectures de la Soc. d'Antiq. de Moſcou*, 1871, pp. 19-62), pluſieurs pèlerins d'Occident, Mandeville, Pipino, La Brocquière, &c., enfin quelques textes grecs, fourniraient les éléments de ce travail. Je n'ai pu encore le terminer : mais j'eſpère le publier dans le IIIe volume.

rement à des opinions récemment émises,[1] *que cette lettre est une des pièces nombreuses que l'on fit circuler en Occident, pour provoquer les ressentiments de la chrétienté & accroitre, à la fois, le nombre & le zèle des contingents de la croisade.*[2] *Si je n'aborde pas ici la discussion de ce point important de l'histoire littéraire des guerres saintes, c'est que la partie de la lettre qui seule intéresse mon sujet — le catalogue des reliques — n'a rien à voir à l'authenticité réelle ou supposée de la pièce entière. En effet, l'*Epistola Alexij, *qu'elle soit ou non émanée de la chancellerie impériale, remonte bien aux temps de la première croisade, puisqu'elle a été connue à la fois de Guibert de Nogent & de Robert le Moine, qui écrivaient, l'un en* 1110, *& l'autre en* 1118 *; nous en possédons d'ailleurs des manuscrits remontant du commencement du XII*e *siècle.*[3] *Cette date approximative est donc aussi celle que l'on peut assigner au catalogue de reliques que contient la lettre. J'ajouterai que ce catalogue parait avoir été intercalé tout d'une pièce dans le document dont il fait partie; en effet, tandis que la rédaction du texte qui l'accompagne varie sans cesse de manuscrit à manuscrit, c'est à peine si le catalogue offre quelques variantes insignifiantes. Il me parait donc à peu près certain que nous avons là la liste des principales reliques constantinopolitaines,* telles que les ont vues les pèlerins qui visi-

1 Sybel, *Gesch. d. I. Kreuzz.*, p. 8; Desmedt, *Robert de Jérusalem*, p. 4; Peyré, *Hist. de la 1e croisf.*, II, p. 461, & surtout M. Hagenmeyer, dans son édition d'Ekkehardus Uraugiensis (Tübingen, 1877, in-8), pp. 341-346. — 2 La fausse lettre de Sergius IV, publiée en 1857 par M. Lair dans la *Bibl. de l'Ec. des Chartes* (IVe s., III, p. 246), était de ce nombre: cf. J. Hartung, *Zur Vorgesch. d. I. Kreuzz.*, d. les *Gött. Forsch.*, 1877, pp. 390-397; un peu plus tard il circula en Europe des copies d'une lettre miraculeuse de N. S. apportée par l'archange Gabriel. Ekkehard d'Urach eut entre les mains une de ces copies (Ekk. Uraug., éd. Hagenmeyer, p. 313). — 3 Le cod. Bernensis 111 & le cod. Parisiensis, lat. 5508.

tèrent Byzance dans les dernières années du XIe siècle, *& probablement Robert de Flandre lui-même. J'admettrais seulement, avec Reiske,*[1] *que postérieurement à la première croisade, & précisément à l'époque où furent mises en écrit les nombreuses relations de cette expédition mémorable, & en particulier celle de Robert le Moine, cette liste a pu subir une légère altération, consistant dans la suppression de la mention de la sainte Lance, qui figure dans tous les inventaires des grandes reliques constantinopolitaines. En effet, l'existence en Terre-Sainte de l'*ectypon *de cet objet sacré —* ectypon *retrouvé à Antioche, de la façon que l'on sait, & reconnu solennellement par les croisés comme étant l'original lui-même — s'opposait à ce qu'un document, présenté comme officiel au public de l'Occident, enregistrât la présence de la sainte Lance à Constantinople. J'admettrais également que le texte originel du catalogue pouvait se terminer — comme l'inventaire, intitulé* Relliquiæ Constantinopolitanæ, *dont je vais parler tout à l'heure — par une liste de* reliquiæ minores, *que le rédacteur de la lettre a jugé bon de ne donner qu'en gros* « ob nimium incrementum. »

Il était difficile de publier le catalogue sans donner la lettre entière : celle-ci, d'ailleurs, bien qu'imprimée déjà six fois & sur des copies différentes, laissait encore à désirer ; aussi ai-je consulté tous les manuscrits[2] *dont j'ai pu avoir connaissance, de façon à montrer combien, en regard de l'instabilité du texte dans lequel il est intercalé, celui du catalogue est demeuré fixe. L'étude, tant de ces divers manuscrits que des éditions antérieures, ne m'a point amené à constater qu'il y ait eu, de ce morceau de rhétorique épistolaire, deux ou plusieurs remaniements distincts, correspondant à autant*

1 Reiskius, *Notæ ad Const. Porph.*, ed. Bonn., p. 242. — 2 Il y en a probablement beaucoup d'autres : on ne les connaîtra que quand l'examen des 75 ou 80 manuscrits de Robert le Moine, déjà signalés en Europe, sera terminé.

de familles de manuscrits. Seule la copie, aujourd'hui perdue, consultée par Du Cange,[1] *& dont celle de Heinrichsau*[2] *est la plus voisine, s'écartait peut-être un peu de toutes les autres, mais sans que l'on puisse affirmer qu'elle constituât une rédaction particulière.*[3]

La petite pièce que j'ai intitulée : Relliquiæ Constantinopolitanæ (*II, pp.* 211-212) *accompagne, dans les deux manuscrits qui nous l'ont conservée, une courte description de la Terre-Sainte* (Statutum civitatis Jerusalem), *à laquelle Titus Tobler, à l'aide de synchronismes archéologiques tirés du texte lui-même, avait assigné la date approximative de* 1150. *L'un de ces deux manuscrits*[4] *porte de plus le nom d'Ernulfus, sans cependant que l'on puisse affirmer que ce ne soit point simplement celui du copiste. Nous avons évidemment là les notes de voyage d'un pèlerin — probablement anglais*[5] *— qui aura visité la ville impériale, en revenant des Lieux-Saints ; la liste qu'il nous donne est longue & suffisamment détaillée.*

*Je passe à un témoignage plus curieux : celui que nous fournit, à la suite de l'*Itinéraire en Terre-Sainte *du savant Nikolas Samundarson, abbé du monastère bénédictin de Thingeyrar en Islande, un manuscrit du fonds Arna-Mag-*

1 Du Cange, qui ignorait l'existence de l'édition princeps de l'*Epistola*, ne put déchiffrer qu'en partie la copie qu'il eut sous les yeux, & dont il n'indique pas l'origine ; la perte de cette copie est d'autant plus regrettable, que certaines lacunes signalées par l'illustre historien ne se retrouvent pas dans les autres manuscrits. — 2 Aujourd'hui à Breslau, Univ., IV, F. 91. — 3 Il en était certainement de même (quoi qu'en dise M. Hagenmeyer, après Peyré & Desmedt) de la copie dont s'est servi Guibert de Nogent (l. I, c. 4, dans le *Rec. des Hist. occ. des crois.*, IV, pp. 131-133) & qu'il a arrangée à sa guise. Comme la réfection de Guibert ne contient pas le catalogue des reliques, je n'ai pas cru devoir m'en occuper ici. — 4 Celui de Cambridge (Univ., Mm, V, 29). — 5 Hypothèse qui repose seulement sur ce fait que les deux manuscrits paraissent avoir été écrits en Angleterre.

néen de Copenhague.[1] *Nikolas était allé en Terre-Sainte en 1150,*[2] *& mourut en 1158; tout porte à croire que, comme l'*Itinéraire, *le catalogue des reliques constantinopolitaines peut lui être attribué; le bénédictin islandais a dû relever & traduire, pour l'édification de ses compatriotes, les pancartes qui indiquaient, dans chaque sanctuaire, les reliques à vénérer, & rédiger ainsi une sorte de guide pieux, qui pût, au même titre que son* Itinéraire, *servir de manuel aux pèlerins à venir, ou simplement aux Islandais appelés à servir dans la garde væringue. Tel qu'il nous est parvenu, ce petit guide ne me parait pas complet; il doit y manquer des noms d'églises, en particulier (avant la mention du sang* mêlé de lait *de saint Pantaléon & des reliques suivantes) celui de Sainte-Sophie. Je remarquerai que c'est l'un des rares témoignages que l'on ait de la présence à Constantinople du* Frein de Constantin, *conservé aujourd'hui à Carpentras.*[3]

J'ai reproduit le texte islandais, donné par les Antiquités russes,[4] *en l'accompagnant d'une version latine littérale.*

Le petit inventaire du trésor de la chapelle de Bucoléon, que je publie ensuite (II, pp. 216-217), a beaucoup d'analogie avec le catalogue anglais des reliques de Constantinople, car, en dépit de son titre restreint, il enregistre aussi une partie des trésors des autres églises de cette ville, & en particulier de Sainte-Sophie & de l'église des Apôtres; il nous a été conservé par deux manuscrits très-semblables, dont le plus ancien, aujourd'hui au Vatican,[5] *provient de l'abbaye du Mont Saint-Quentin; sans vouloir tirer de cette circonstance*

1 Copenhague, Bibl. de l'univ., fonds Arnmagn., 194, in-12, XIVe s. — 2 Voir Riant, *Scandin. en T.-S.*, p. 81. — 3 V. Roh. de Fleury, *Instr. de la Passion*, pp. 174, 320, & Terris, *Le s. Mors de Carpentras* (Carp., 1874, in-8). — 4 II, p. 416; j'en ai déjà donné une traduction française dans mes *Scand. en T.-S.*, pp. 68, 69. — 5 *Reg. Christ.*, 712; j'en dois la communication à l'obligeance de M. Clédat, professeur à la Faculté des lettres de Lyon.

accessoire plus qu'elle ne peut raisonnablement donner, je rappellerai seulement que ce monastère eut part, grâce aux libéralités de Hugues de Beaumetz, aux dépouilles de Constantinople,[1] *& qu'il n'est point interdit de rapprocher de cette donation la présence, dans la bibliothèque de l'abbaye, d'un catalogue des reliques impériales. J'ai donné à ce petit texte la date arbitraire de 1190 ; il est, en effet (ne fût-ce que par l'âge du manuscrit du Vatican),*[2] *antérieur à la IVe croisade ; j'ai donc pensé qu'il pouvait être attribué à un pèlerin de la troisième. Cependant rien ne s'oppose à ce qu'il soit plus ancien, & remonte jusqu'au milieu du XIIe siècle.*

Le texte suivant (II, pp. 218-230) est de date beaucoup plus certaine, puisque le voyage, au récit duquel il est emprunté, dut avoir lieu en 1200 ;[3] *& c'est précisément cette date si voisine de la IVe croisade, qui fait l'intérêt des renseignements donnés par Antoine, archevêque de Novgorod : il semble, en effet, qu'un mystérieux pressentiment ait poussé le prélat russe à dresser l'inventaire des richesses religieuses de la ville impériale, à la veille même du jour où elles allaient être dispersées.*

Il y a fort peu de temps que le voyage d'Antoine est connu : en 1872, M. Paul Sawaïtov en a donné une édition assez complète,[4] *accompagnée d'une version en russe moderne & de notes, malheureusement plus prolixes qu'utiles. Trois ans après, M. Ismaël Sreznevski, ayant découvert à la bibliothèque*

1 V. plus haut, I, p. 192. La mention, faite par l'auteur, du s. Suaire de Compiègne donne tout au moins à penser qu'il devait être originaire du Nord de la France. — 2 Cet âge est donné par plusieurs listes de princes & d'évêques que contient ce manuscrit. — 3 Il est probable, en effet, que l'auteur dut faire partie de l'ambassade russe qui vint à C. P. en cette année (cf. plus loin, II, p. 222) & qu'il ne devint archevêque de Novgorod que plus tard. — 4 St-Pétersbourg, typ. de l'Acad. imp., 1872, in-4; il y en a deux éditions, portant la même date, mais dont la pagination diffère : dans celle que j'ai entre les mains & à laquelle je renvoie en marge, le texte russe moderne commence à la col. 55.

royale de Copenhague un manuſcrit plus ancien & plus correct du même récit,[1] *le publia dans le* Bulletin *de l'Académie impériale de St-Péterſbourg.*[2]

*C'eſt à l'amitié de l'éminent auteur de l'*Annus eccleſiaſticus Græco-Slavicus, *du R. P. Joſeph Martinov, S. J., que je ſuis redevable d'avoir connu ce document important. Je ne pouvais avoir la prétention de le reproduire in extenſo : j'ai dû me contenter d'y prendre ce qui intéreſſait ſpécialement mon ſujet, & de publier ces extraits ſous la forme d'une verſion littérale, que le ſavant jéſuite a bien voulu faire, pour moi, ſur l'original ruſſe ancien. Les paſſages que je donne ici du récit de l'archevêque de Novgorod ſeront, je penſe, de nature à faire apprécier l'intérêt qu'auraient une édition & une verſion définitives de l'œuvre entière, commentées par un homme auſſi compétent que le P. Martinov.*

On trouvera dans Antoine la confirmation éclatante & multiple de la véracité des renſeignements que fourniſſent les documents des quatre ſéries de ce Recueil, *ſur la provenance des objets ſacrés, pillés en* 1204 *à Conſtantinople & tranſportés en Europe : je me contenterai de ſignaler l'importance du témoignage ruſſe pour deux points curieux : il nous informe (II, p.* 230) *que, hors de la ville, on vénérait le corps de ſainte Hélène vierge, & rend ainſi une tardive juſtice à la tradition relative à l'origine de la ſainte, rapportée à Troyes par Jean l'Anglois,*[3] *— tradition que les attaques intéreſſées des érudits du ſiècle dernier avaient fait preſque rejeter au rang des fables. Dans un autre paſſage (II, p.* 221), *il éclaire & confirme à la fois le texte obſcur où Robert de Clari*[4]

1 Le texte en eſt cependant d'une rédaction plus moderne ; c'eſt un remaniement, fait après la IVe croiſade (comp. la variante 6, II, p. 222) & que l'auteur attriſté paraît, du reſte, avoir renoncé à terminer. — 2 *Sbornik*, 1875, t. XII, pp. 340-349. — 3 V. plus haut, I, p. clxxj, & plus loin, II, pp. 105-106. — 4 Éd. Riant, p. 68, & plus loin, II, p. 231.

parle d'un certain appendice miraculeux de la porte royale de Sainte-Sophie, & il nous apprend, à travers le russe ancien & le grec du Moyen-Age, la signification du mot buhotiaus *qui manquait à tous les lexiques, & doit désormais être traduit par* verrou.

Outre le passage où Robert de Clari mentionne ce curieux objet, j'ai reproduit (II, pp. 230-232) tous les détails que le chroniqueur picard donne sur les trésors des églises de Constantinople: on remarquera que Clari vit de ses propres yeux, dans la chapelle de N. D. de Bucoléon, l'Image d'Edesse, [1] *que (comme la charte* [2] *qui fit passer cet objet sacré dans le trésor de la Sainte-Chapelle) il appelle la* Touaile, [3] *& l'une des deux tuiles-ectypes de cette image, les* Keramidia, [4] *signalées aussi par Antoine de Novgorod,* [5] *mais dont on ignore le sort ultérieur.*

J'ai terminé cette partie de l'appendice par un extrait du Traité de la communion *de Nicolas d'Otrante,* [6] *latinier ou interprète du cardinal-légat Benoît de Sainte-Suzanne, dans les années qui suivirent immédiatement la prise de Constantinople. Outre l'accusation bien connue que ce clerc grec porte contre Conrad de Krosigk* [7] *& Pierre de Bethléem, on y remarquera la description du célèbre reliquaire du* Pain de la Cène, *dont la disparition restera toujours un problème historique.*

J'ai joint au texte grec, revu sur un manuscrit de la Laurentienne, [8] *la version latine contemporaine que donne ce manuscrit.*

1 Sur cette Image, voir Rambaud (*Const. Porphyrogénète*, pp. 105 & s.), où l'histoire en est parfaitement résumée. — 2 N° LXXIX, plus loin, II, p. 135. — 3 Elle figure dans tous les inventaires de la Ste-Chapelle: elle a disparu en 1792. — 4 V. Rambaud, l. c. — 5 Plus loin, II, p. 223. — 6 Voir mon *Mémoire*, p. 17; c'est par une erreur qu'il rectifia lui-même plus tard (*De eccles. consensione*, p. 703), qu'Allatius, dans son *De libris eccl. Graecorum* (Fabricius, *Bibl. Graeca*, éd. de 1712, V, 151) avait attribué ce traité à Georges de Corcyre. — 7 V. *Inn. III & Ph. de Souabe*, p. 109. — 8 Plut. V, xxxvj.

II
Témoignages relatifs au transport en Occident des reliques de la IVe croisade.

J'ai longtemps hésité avant de grossir le présent Recueil *de la seconde partie de cet appendice, & de publier tous les textes des chroniqueurs, relatifs au transport en Occident des dépouilles religieuses de Constantinople. Deux raisons m'ont pourtant décidé: la première, c'est que, comme je l'ai dit plus haut,*[1] *ces textes doivent, dans bien des cas, constituer tout ce qui nous reste de relations originales perdues, analogues à celles que j'ai réunies dans la première section de ce* Recueil, *& mettre peut-être ainsi sur la voie de découvertes utiles; la seconde, c'est que dans d'autres cas — en particulier pour les reliques transportées dans de grands sanctuaires, où se rédigeaient jour par jour des annales spéciales — il a pu ne jamais y avoir d'autre récit de translation que les mentions faites par les rédacteurs mêmes de ces annales,*[2] *mentions qu'il aurait fallu logiquement (n'eût été leur brièveté) isoler du texte général, & présenter comme des narrations spéciales, à l'exemple de ce que j'ai fait pour l'Anonyme de Halberstadt.*[3]

Une seconde raison militait en faveur de la publication de ces témoignages secondaires à la suite des documents plus étendus qui les précèdent: c'est que les premiers viennent (comme les epimetra *dont Tafel & Thomas ont enrichi leur recueil d'actes vénitiens) fournir, non-seulement une vérification perpétuelle des faits avancés par les derniers, mais encore une confirmation des théories que j'ai cru devoir émettre dans les premiers chapitres de cette préface.*[4] *Le lecteur aura, du reste, ainsi l'ensemble, à la fois commode & complet, des textes relatifs au transport des dépouilles de Constantinople.*

1 P. lxxiv. — 2 V. mon *Mémoire*, pp. 114, 167. — 3 C'est ainsi que j'ai fait rentrer dans les extraits de chroniques (II, pp. 284-287) le double récit de l'apport de la Vraie Croix de Bromholm, que j'avais placé auparavant dans les narrations contemporaines (I, pp. 150-155). — 4 Voir plus haut (I, p. lxx) l'usage que j'ai fait du texte d'Albéric, reproduit plus loin, II, p. 242.

J'ai partagé ces témoignages en six classes, correspondant aux six contrées qui ont eu part à ces objets sacrés, & dans chaque classe j'ai suivi l'ordre d'ancienneté, [1] *comme le plus simple, sans pourtant m'en dissimuler les inconvénients — tel texte du XVIe siècle pouvant, par la reproduction littérale d'un monument perdu, contemporain de la IVe croisade, avoir plus d'importance qu'un fragment emprunté à une chronique du XIVe,* [2] *&, de plus, les extraits de certaines compilations,* [3] *tenues à jour d'année en année, & rangées forcément à la date que leur assignait leur fin respective, devant, quant à leur valeur testimoniale, occuper un rang de beaucoup antérieur.*

Je me suis arrêté, dans ce travail de compilation, à l'an 1600, *ne faisant exception que pour quelques chroniques locales manuscrites, qui fournissaient des renseignements que je n'avais point trouvés ailleurs.*

Pour montrer, du reste, que je n'attachais qu'une importance secondaire à cette partie de l'appendice, je l'ai fait mettre en petits caractères, & ne l'ai point surchargée de variantes, me contentant de reproduire les éditions les plus récentes des textes imprimés, [4] *& de publier sur un seul manuscrit les rares fragments qui se trouvaient encore inédits.*

Sans passer en revue un à un tous ces témoignages, je dois pourtant donner place à quelques remarques indispensables sur quelques-uns d'entre eux.

J'ai reproduit (II, pp. 236-237) *trois textes relatifs aux reliques envoyées par Nivelon de Chérisy : Du Cange,* [5] *qui*

1 Pour les chroniques dont l'auteur est connu, c'est la date de la mort de ce dernier ; pour les chroniques anonymes, celle de la fin même du document, qui en ont déterminé les places respectives. — 2 V. plus haut, I, p. xxij. — 3 En particulier, l'*Hist. episc. Autissiodorensium*, les *Gesta Trevirorum*, & la *Chronica S. Ægidij Brunswicensis* (plus loin, II, p. 239, 282, 283). — 4 Ici encore je dois répéter que je ne puis considérer mon travail comme tout à fait complet ; le troisième volume apportera un complément à cette série, comme aux précédentes. — 5 Du Cange, *Chef de s. Jean*, pp. 105, 180, 181.

parait ne les avoir point connus, renvoie, en échange, aux Chroniques *de Saint-Jean des Vignes & de Longpont-sur-Aisne; je n'ai pu retrouver ces deux textes,*[1] *qui eussent présenté certainement quelque intérêt. Au passage de Guillaume de Nangis (II, p. 238) qui fixe la date de l'arrivée à Amiens de la Face de saint Jean,*[2] *j'aurais voulu pouvoir joindre celui que le même Du Cange*[3] *dit avoir lu au livre IV de la* Chronique *de Martin de Gnesen, touchant cette relique insigne. Mais l'illustre amiénois a commis là une erreur évidente; ni Martin, ni ses continuateurs, ne disent un mot de la Face de saint Jean. J'ai reproduit (II, p. 238) un extrait de la* Chronique *de Saint-Jean de Valenciennes, d'après Rayssius; je dois dire que cette chronique parait perdue: la* Gallia christiana[4] *parle bien de Thierry, abbé de ce monastère de 1217 à 1224, dates qui concordent avec la citation de Rayssius; mais je n'ai pu, ni contrôler autrement cette citation, ni fixer exactement la place chronologique de ce document.*

Le long extrait que j'ai emprunté (II, pp. 239-240) à l'histoire manuscrite de Corbie par J. Bonnefons — œuvre confuse, à peine achevée & relativement très-moderne — n'a d'intérêt que par ce fait que Bonnefons est, à ma connaissance, le premier historien qui fasse mention expresse de Robert de Clari & des reliques qu'il rapporta.[5]

Les extraits suivants (II, pp. 241-258) ont tous trait au transfert du trésor de Bucoléon dans celui de la Sainte-Cha-

1 Legris, *Chronicon breve S. Johannis apud Vineas* (s.l., 1617, in-4), ne contient (p. 85) qu'une mention insignifiante. — 2 Voir plus haut, I, p. cxxx. — 3 *Chef de s. Jean*, p. 125. — 4 T. III, p. 157. — 5 Dom Grenier, t. CLXIX, f. 154, renvoie bien, à propos de la Véronique de Corbie (rapportée, suivant lui, par Robert de Clari), à l'*Hist. Corbeiensis* d'Antoine de Caulaincourt (Paris, B. nat., lat. 10111 & 17757): mais j'ai feuilleté ce manuscrit sans pouvoir y trouver rien de semblable. Dom Grenier voulait-il parler du *Tractatus de reliquiis* (aujourd'hui perdu) du même auteur?

pelle de Paris : tous ces textes sont connus & se répètent l'un l'autre.[1] *Je n'ai pas à m'y arrêter longuement ;*[2] *je ferai remarquer seulement que Durand de Mende (II, p.* 250), *qui parle en témoin oculaire de la présence à la Sainte-Chapelle de la portion latine du Titre de la Croix,*[3] *est le seul témoignage que l'on ait de ce fait ; & je dirai quelques mots du dernier extrait (II, p.* 258), *celui que j'ai emprunté à un* Mémorial *de la Sainte-Chapelle, dû à un écrivain relativement très-moderne, le chanoine Gilles Dongois* († 1690). *Ce passage raconte, d'une façon tout à fait particulière, le dégagement des reliques de Bucoléon. Selon Dongois, la Grande Croix, au moins, aurait été engagée, non aux Vénitiens, mais aux Templiers de Syrie, des mains desquels un certain chevalier Guy l'aurait retirée ; rapportée par ce chevalier à Constantinople, elle y aurait été remise aux envoyés de saint Louis. Ce récit concorde avec celui du bréviaire de* 1778.[4] *Mais aucun chroniqueur ancien ne mentionne ces circonstances : seul, Vincent de Beauvais (II, p.* 244) *parle de certains «* peregrini transmarini *» comme ayant rapporté la Grande Croix à saint Louis ; mais le mot* transmarini *pouvant s'appliquer aussi bien à des gens revenant de Constantinople qu'à des pèlerins de Terre-Sainte, on ne peut en tirer aucune conclusion solide ;*[5] *d'ailleurs pas un mot des Templiers. Il est donc probable que Dongois, comme les rédacteurs du bréviaire de* 1778, *aura eu sous les yeux quelque document aujourd'hui perdu, auquel*

1 Ainsi la *Chron. de Ste-Catherine de Rouen* (II, pp. 246-247) ne fait que répéter Gauthier Cornut. — 2 Je noterai en passant que le texte français de Guillaume de Nangis (II, pp. 252-254) se retrouve mot pour mot dans les *Grandes Chroniques de France*, IV, p. 257. — 3 Sur cette relique, voir Rohaut de Fleury, *Instr. de la Passion*, pp. 183-198. — 4 V. plus haut, I, p. cxxxvj, & plus loin, II, p. 24 ; Tillemont, *Hist. de s. Louis*, II, p. 342, raconte le même fait. — 5 Il en est de même du texte de Matthieu Pâris (plus loin, II, p. 243) qui pourrait, à première vue, prêter à une interprétation analogue, mais qui ne dit rien de plus en réalité que ceux des autres chroniqueurs.

il aura emprunté les renſeignements qu'il nous donne, & dont la diſparition eſt regrettable; car ſi nous poſſédons, grâce à Gauthier Cornut, des détails précis ſur l'affaire de la ſainte Couronne, nous n'avons au contraire que des données très-vagues ſur l'arrivée du reſte du tréſor. J'ajouterai que c'eſt ce document, mal interprété, qui aura donné lieu à l'erreur ſi généralement répandue depuis le XVe ſiècle[1] *juſqu'à nos jours, & ſuivant laquelle ſaint Louis aurait rapporté de la première de ſes deux croiſades les reliques de la Sainte-Chapelle.*[2]

Les témoignages relatifs aux reliques arrivées en Belgique (II, pp. 259-269) *ſont très-loin de répondre au nombre & à l'importance de ces objets ſacrés; j'ai dû me contenter de quelques textes inſignifiants. La* Chronique *inédite de Floreſſe, à laquelle j'ai emprunté un paſſage (II, p.* 260), *n'eſt même qu'une compilation très-récente*[3] *& d'une valeur douteuſe.*

Il n'en eſt pas de même heureuſement de la ſérie ſuivante (II, pp. 261-274), *relative aux objets envoyés à Veniſe. Nous retrouvons ici d'abord (II, p.* 261) *Pietro Calò, qui nous a déjà fourni*[4] *deux récits complets de tranſlation, & qui nous donne, ſur le corps de ſaint Anaſtaſe, un renſeignement que l'on chercherait vainement ailleurs. Un certain Fabiano de Candie,*[5] *dont les œuvres ſont inédites, nous offre, pour une autre relique, un témoignage analogue.*

Vient enſuite André Dandolo (II, pp. 261-263), *la ſource principale des informations relatives au ſujet qui nous oc-*

1 Cf. Antoine Aſteſan, plus loin, II, p. 257. — 2 C'eſt ſur cette donnée fauſſe que roule toute l'épopée du P. Le Moyne, *S. Louis ou la ſ. Couronne reconquiſe* (en 18 chants), Paris, 1666, in-12. Je la retrouve juſque dans la *Chaire au M.-A.* de M. Lecoy de la Marche, p. 341. — 3 Elle ne ſe termine qu'en 1731. — 4 Plus loin, I, pp. 179-183. — 5 On ne ſait que peu de choſe ſur cet auteur, qui était moine de la congrégation caſſinienne de Ste Juſtine; Foſcarini, Cicogna & Jöcher n'en parlent point. Ses manuſcrits ſont au Vatican.

cupe : Lorenzo de' Monaci (II, pp. 263-264), Marino Sanudo le jeune (II, pp. 265-267), Francesco Sansovino (II, pp. 267-268), Paolo Ramusio (II, pp. 268-272), & Andrea Morosini (II, pp. 272-274), soit qu'ils aient puisé aux mêmes sources que Dandolo, soit qu'ils l'aient pris lui-même pour guide, reproduisent avec soin & dans le même ordre, tous les faits racontés par l'illustre chroniqueur, en ajoutant d'ailleurs chacun des détails particuliers, souvent intéressants. Je ferai remarquer que c'est seulement avec Marino Sanudo le jeune (fin du XVe siècle) qu'apparait, comme provenant du sac de Constantinople, le célèbre Quadrige : quelque probable que soit cette origine, on ne peut s'empêcher de trouver bien tardive la date du premier témoignage qui en fasse mention.

Le dernier[1] *de ces textes vénitiens n'est pas le moins important : bien qu'emprunté à un livre relativement moderne, l'*Historia di Venetia *de Paolo Morosini, il mérite, à mon sens, d'arrêter l'attention. L'auteur, en effet, s'écarte complétement de ses prédécesseurs dans l'énumération des dépouilles transportées de Constantinople à Venise, ajoutant des circonstances très-précises que l'on ne trouve point ailleurs, & affirmant avoir emprunté ces renseignements à un auteur grec.*[2] *Or aucun des écrivains grecs imprimés*[3] *ne parle, dans ces*

1 Sabellico (M. A.), *Rerum Venet. libri XXXIII* (Ven., 1487, f.) & *De Venetæ urbis situ* (Ven., 1494, in-4), & Biondo (Fl.), *De gestis Venetorum* (Verona, 1481), ne m'ont rien fourni ; quant à Tiepolo (Giov.), *Trattato delle ss. rel. di S. Marco* (Ven., 1617, in-4), & Suriano (Andrea), *Br. descr. delle reliquie di S. Marco* (Milano, 1617, in-4), il fallait, ou les réimprimer in extenso, ce qui n'eût pas offert un grand intérêt (ces deux plaquettes ne contenant absolument rien d'historique), ou les passer sous silence. — 2 « Come « viene de greco autore con molta « distintione e diligenza racconto » (Plus loin, II, p. 274). — 3 Dorothée de Monembasie, dans sa Σύνοψις διαφόρων Ἱστοριῶν (Venise, 1631, in-4, pp. 523-4), contient bien un passage relatif au pillage de Constantinople, mais qui n'a rien de commun avec ce que raconte Morosini.

termes, des reliques transportées à Venise: Morosini a donc consulté, soit une relation grecque manuscrite de la prise de Constantinople, relation différente de Nicétas, soit une chronique également inédite, plus ou moins moderne, analogue à l'œuvre de Dorothée de Monembasie; &, comme depuis 1637, *époque à laquelle il écrivait, il n'y a pas eu à Venise de cause grave pouvant entrainer de destruction de manuscrits, il n'est pas défendu d'espérer que la source consultée par Morosini puisse être retrouvée un jour.*

Les textes relatifs aux reliques apportées dans les autres parties de l'Italie (*II*, *pp.* 275-278) *sont naturellement moins nombreux & moins importants. Celui d'Ogerio Pane est évidemment relatif à l'acte de piraterie dont Innocent III se plaint aux Génois dans la lettre que j'ai publiée plus haut,*[1] *tandis que ceux de Giacomo Doria, de Giacomo de Varazze & de Galvaneo della Flamma* (*II*, *p.* 276) *concernent un second vol tout à fait distinct du premier, & qu'on a souvent confondu à tort avec lui. A la courte mention de la chronique d'Amalfi, relative à l'arrivée dans cette ville du corps de saint André, on aurait pu joindre deux passages: l'un des* Chartulæ Amalphitanæ, *citées par Pansa,*[2] *& l'autre des* Révélations de sainte Brigitte; [3] *mais ils n'ajouteraient rien aux quelques lignes tirées du document amalphitain.*

Enfin le dernier texte (*II*, *p.* 277), *celui de Guillelmino Schiavina, relatif à l'apport à Alexandrie de la Vraie Croix d'Opizzo de' Reversati, doit être comparé à la paraphrase qu'en a donnée, cinquante ans plus tard, Girolamo Ghilini.*[4]

J'ai peu de chose à dire de la série des témoignages concernant les reliques arrivées en Allemagne (*II*, *pp.* 279-283). *Je dois seulement justifier l'insertion, à la fin de cette*

1 Ch. n° II, II, pp. 56-57. — 2 *Storia di Amalfi*, p. 291; Pansa n'indique point l'époque de rédaction de ces *Chartulæ*. — 3 S. Brigittæ *Revelationes*, l. VI, c. 107. — 4 *Annali di Alessandria* (Milano, 1666, in-f.), pp. 22, 23.

férie, du passage d'une chronique que la critique d'Outre-Rhin considère aujourd'hui comme ayant été fabriquée au siècle dernier.[1] *Sans vouloir mettre en doute la valeur des arguments qui ont déterminé cet arrêt, je ferai remarquer que le faussaire, qui a inventé la chronique d'Ortilon de Lilienfeld, avait entre les mains les archives, aujourd'hui disparues, de cette abbaye, & que rien ne s'oppose à ce qu'il y ait puisé, sur la relique donnée par Léopold VI, duc d'Autriche, les renseignements que je lui ai empruntés, — renseignements que vient confirmer le texte de la* Chronica australis,[2] *rédigée au commencement du XIV*e *siècle.*

*Les témoignages relatifs aux reliques apportées en Angleterre ne sont qu'au nombre de deux, qui se réduisent à un seul & même récit, formant un tout complet, inséré successivement dans les chroniques de Raoul de Coggeshale & de Roger de Wendower. Ce récit, qui aurait pu, à la rigueur, rentrer dans la classe des documents hagiographiques, est le résultat de l'enquête faite sur une relique insigne, subrepticement enlevée de Constantinople, ou plutôt la confession de l'auteur même de la soustraction. Chapelain indigne de Baudouin I*er*, le voleur n'eut pas à s'applaudir de son larcin; car ce ne fut qu'au bout de longues années d'attente, & après avoir vu repousser, d'abord par les moines de Saint-Alban, puis par ceux de Warmby, le fragment de la Vraie Croix qu'il avait dérobé, qu'il parvint à trouver, pour la relique & pour lui-même, un asile obscur dans le prieuré de Bromholm.* [3]

III Calendrier des fêtes de translation des reliques de la IVe croisade.

Les fêtes commémoratives de l'arrivée en Occident des dépouilles religieuses de Constantinople avaient trop d'importance pour les recherches que j'avais entreprises — recherches

1 Voir Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, t. II, p. 363. — 2 Plus loin, II, p. 283.

3 Sur Bromholm, voir Dugdale, *Monast. Anglic.*, p. 632.

auxquelles elles servaient forcément de guide & de contrôle — pour que je ne fusse pas amené à les résumer dans un travail d'ensemble, qui permît de les embrasser d'un seul coup d'œil; c'est ce travail, déjà ébauché ailleurs,[1] *que je donne ici (II, pp. 289-302) sous une forme moins imparfaite, en attendant que de nouveaux renseignements me permettent un jour de le rendre tout à fait complet.*[2]

Je ne reviendrai pas sur l'organisation des fêtes réunies dans le calendrier que je publie: j'ai traité ce sujet plus haut, & dans le Mémoire *déjà cité;*[3] *j'ajouterai seulement à ce que j'en ai dit, une remarque qui peut quelquefois conduire à des résultats utiles.*

Dans un certain nombre de cas, où la date de jour *de l'arrivée de la relique n'est pas indiquée d'une façon précise par les témoignages contemporains, &, en particulier, pour les translations vénitiennes, il est possible que la fête commémorative soit l'anniversaire, non du jour incertain de la susception de la relique, mais bien de la fête byzantine établie à Constantinople, pour l'arrivée dans cette dernière ville de l'objet sacré;* comme si l'on avait voulu faire coïncider, comme date de jour, la translation au second degré, avec la translation au premier degré: *ce fait a dû se présenter surtout quand la relique, venue par apport privé, était restée un certain temps avant d'être admise, dans un sanctuaire particulier, aux honneurs du culte, & qu'il y avait eu lieu d'opter, pour date de susception, entre l'anniversaire de l'arrivée du porteur obscur de la relique, & celui de l'entrée, faite le plus souvent sans solennité, de cette relique dans son asile définitif. On comprend qu'en présence de cette alternative, on*

1 Dans mon *Mémoire*, pp. 76-78. — 2 Ainsi il sera indispensable, dans un nouveau remaniement de ce calendrier, de ne renvoyer, pour l'indication bibliographique de chaque fête, qu'à un bréviaire déterminé, imprimé ou manuscrit. — 3 V. plus haut, pp. cxiij & suiv., & mon *Mémoire*, l. c.

préférât rappeler, au lieu de ces deux dates obſcures, un anniverſaire plus ſolennel, fêté depuis de longs ſiècles dans la ville impériale. Cette hypothèſe, qu'il m'eſt encore difficile de développer & d'établir au moyen de faits ſuffiſamment certains & d'arguments aſſez péremptoires, ſerait de nature à expliquer pluſieurs anomalies dans ces dates de jour, anomalies qu'il ſerait trop long de faire reſſortir ici.

J'ai enregiſtré 85 *fêtes commémoratives des reliques de* 1204, *correſpondant à* 74 *ſuſceptions effectives,* 11 *de ces ſuſceptions ayant changé une ou pluſieurs fois d'anniverſaires.*[1] *J'ai pu déterminer le rite de la plupart d'entre elles;*[2] *mais j'ai été moins heureux pour la queſtion qui intéreſſait avant tout mon ſujet, celle de la nature des leçons des offices correſpondants:* 23 *ſeulement de ces offices ont pu être retrouvés & examinés;* 15 *ont donné des leçons hiſtoriques &* 8 *des leçons tirées de l'Ecriture-Sainte ou des Pères;* 19 *doivent être conſidérés comme irrévocablement perdus. Mais il en reſte* 43, *que des recherches ultérieures pourront peut-être me permettre un jour de conſulter, & parmi leſquels il y aura certainement à glaner des renſeignements hiſtoriques intéreſſants.*

Pluſieurs de ces fêtes, d'une importance ſecondaire, n'ont eu évidemment qu'un caractère très-fugitif, paraiſſant dans les bréviaires & en diſparaiſſant avec la mobilité de rédaction dont j'ai parlé plus haut;[3] *il a dû en être ainſi d'un grand nombre de celles qu'André Du Sauſſay mentionne, ſans indiquer la ſource où il les a puiſées, & que l'on cherche*

1 Dans l'appellation des fêtes, les épithètes *nova, priſca, alia,* ſe rapportent à la fête commémorative elle-même, & n'impliquent en aucune façon une multiplicité quelconque dans la ſuſception. — 2 Je dois ici remercier M. le chanoine Lucot, de Châlons ſ. Marne, dont la compétence exceptionnelle dans toutes les matières d'archéologie liturgique, m'a permis de rectifier un certain nombre d'erreurs, ſoit dans ce calendrier, ſoit dans le chapitre IV de la Préface. — 3 Voir plus haut, pp. cxviij-cxix.

vainement aujourd'hui dans les bréviaires.[1] *Et c'est cependant parmi celles-là que se trouveraient certainement les offices les plus importants, au point de vue spécial qui nous occupe; les leçons de la fête de la Véronique de Corbie ou de la Ceinture de N. D. à Soissons donneraient certainement des détails historiques curieux.*[2]

Un certain nombre de ces fêtes (15) *ont dû être marquées d'un astérisque comme douteuses, ce qui peut arriver dans deux cas: soit lorsqu'on ignore la date exacte d'année ou de jour de la susception, quoique l'on ait des raisons sérieuses de rapporter cette susception à la IVe croisade;*[3] *soit lorsque, connaissant ces dates, on ne peut présenter que comme conjecturale l'origine constantinopolitaine de la relique.*[4] *J'ai été pourtant très-sobre dans l'admission de ces fêtes douteuses: les calendriers généraux vénitiens m'en auraient fourni un bien plus grand nombre, que je n'ai pas osé admettre dans le mien, avant d'avoir pu consulter les bréviaires locaux.*

Je n'ai enregistré qu'une seule fête sans jour déterminé:

1 Par exemple, celles de Melun, 3 févr.; Verceil, 23 févr.; Paris, 24 & 25 mars; Auxerre, 18 avril; Limoges, 12 mai; Soissons, 27 juin, 3 juillet & 31 août; St-Victor, 2 août; Corbie, 18 octobre. — 2 18 oct. & 31 août; celles de Corbie, 17 juin, de Soissons, 27 juin, de Besançon, 15 janvier & 3 mai, seraient dans le même cas. — 3 On remarquera le nombre des translations vénitiennes du corps de s. Eutychius; ici les Bollandistes ne sont pas d'accord avec Cornaro; n'ayant pu recourir aux bréviaires originaux, j'ai admis les jours donnés aussi bien par celui-ci que par ceux-là. — 4 Je n'aurais pas introduit les fêtes de Cadouin (8 sept. & 2e dim. après Pâques) dans ce calendrier: mais j'y ai vu une occasion de maintenir, en les accentuant, les conclusions que j'avais formulées dans la *Rev. des quest. hist.* (1870), sur l'origine du s. Suaire de Cadouin, contre les affirmations du R. P. Carles qui, dans un livre récent (*Hist. du s. Suaire*, P., 1875, in-8), où il n'est arrivé qu'à compromettre, par des procédés d'argumentation très-discutables, la thèse si brillamment & si solidement soutenue par le vicomte de Gourgues (*Le s. Suaire de Cadouin*, Périgueux, 1870, in-8), me fait, sans scrupule, dire précisément le contraire de ce que j'avais cherché à établir.

c'eſt celle de la ſuſception à Citeaux de la main de ſaint Jean, donnée en 1263 par Eudes de Cicons.[1]

L'office de cette fête a exiſté, puiſque D'Achery nous en a conſervé une oraiſon & une antienne : mais le manuſcrit, d'où il a tiré ces deux fragments, n'aſſignait à la fête aucun jour précis, & mes recherches ſur ce point n'ont eu aucun réſultat.[2]

Je remarquerai enfin que, ſi la proportion, 15 ſur 85, des fêtes donnant des renſeignements hiſtoriques utiles, à la totalité des fêtes enregiſtrées, eſt bien faible, celle des premières aux tranſlations réelles, qui ont dû être certainement auſſi l'objet de fêtes commémoratives, aujourd'hui oubliées & perdues, ſerait encore moins importante. Je n'évalue pas, en effet, à moins de 300 le nombre de celles-ci, & parmi elles j'aurais à en noter de très-conſidérables ; il eſt impoſſible, en effet, que Clairvaux n'ait pas, au moins pendant quelques années, fêté l'arrivée des reliques ſi précieuſes, apportées d'abord par Hugues de Saint-Ghiſlain, puis par le templier Artaud.[3] *Aucune trace n'eſt reſtée d'anniverſaires de l'arrivée à Gênes, à Gaëte, au Mont Caſſin, au Mont Saint-Quentin, au Mont Saint-Martin, à Chartres, à Lyon, à Carpentras, des reliques provenant du ſac de Conſtantinople — reliques, pour la plupart, de premier ordre. On voit que le champ de ces inveſtigations eſt encore loin d'être exploré en entier, & que l'on peut encore en attendre des découvertes utiles.*

1 V. plus haut, p. clxxxiij, & plus loin, II, pp. 145-149. — 2 La fête ne ſe trouve dans aucun des bréviaires ciſterciens imprimés ou manuſcrits que j'ai pu conſulter ; elle manque dans les Bollandiſtes, dans Du Sauſſay, & dans les deux éditions du *Kalendarium ciſterc.*, Dijon, 1617, in-12, & Paris, 1689, in-8. — 3 V. plus loin, II, pp. 193-197.

* * *

CONCLUSION

EN *terminant cette longue revue des documents si divers, rassemblés sous le titre d'*Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ, *il me paraît nécessaire de revenir un instant à mon point de départ, & de faire ressortir, en quelques mots, le caractère spécial de ces documents & l'usage que l'on peut en faire.*

Il est évident que l'on n'a point là un corps de témoignages historiques de premier ordre, tirant, soit de la nouveauté, soit de la connexité des pièces qui le composent, une valeur indiscutable. Ils serviront, avant tout, de contrôle aux véritables chroniques, &, dans de certains cas particuliers, éclaireront, par des détails spéciaux, l'histoire intime plutôt que l'histoire politique des événements de 1204 *& de l'empire de Romanie.*

Ne leur fût-il, d'ailleurs, reconnu qu'un intérêt tout à fait secondaire, la publication n'en aura-t-elle pas l'avantage de déblayer le terrain des hypothèses, que la disparition temporaire de plusieurs d'entre eux avait soulevées, & de mettre un terme aux regrets que cette disparition avait provoqués?

Quant aux faits qui touchent les objets eux-mêmes, dont le pillage & le transport ont donné naissance aux documents en question, je reconnaîtrai volontiers qu'ils pourront,

jusqu'à un certain point, paraître étrangers à la véritable histoire; mais je renverrai ceux qui en nieraient d'une façon absolue l'utilité, aux conclusions du Mémoire [1] *que j'ai déjà cité plus d'une fois. Je pense y avoir montré, avec une clarté suffisante, quel usage peut faire l'archéologie de semblables renseignements, pour déterminer l'âge & la provenance exacts de tant de monuments de l'art du Moyen-Age, tantôt devenus anonymes, tantôt au contraire ornés — en vertu de cette tendance de l'esprit humain qui nous porte à vieillir & à ennoblir l'origine de ce qui nous est précieux, — de ces traditions légendaires qui réclament l'intervention & les sévérités de la critique.*

Les recherches qu'a exigées le présent Recueil, *ont entraîné naturellement une correspondance considérable: je ne pouvais, dans bien des cas, que guider les investigations qu'on a bien voulu faire pour moi dans plusieurs dépôts publics de l'Europe. Toutes les fois que ces recherches ont amené la découverte, soit d'un texte nouveau, soit de leçons meilleures d'un texte déjà connu, j'ai eu soin de faire connaître, au-dessous même du document publié, le nom de celui à qui j'en étais redevable. Mais souvent de longues investigations n'ont abouti qu'à des réponses négatives, tandis que d'autres ont entraîné des travaux hors de toute proportion avec les résultats obtenus: plusieurs érudits ont bien voulu mettre ainsi, pendant près de cinq années, leur inépuisable obligeance à ma disposition.*

J'ai donc à témoigner ici ma reconnaissance particulière: pour l'Allemagne, à M. le Dr R. Röhricht, de Berlin; pour l'Autriche, au R. P. W.-A. Neumann, O. S. B., professeur à l'université impériale de Vienne; pour l'Italie, à MM. Desimoni & Belgrano, de Gênes, & à M. le chr Camera, d'Amalfi; pour la Belgique, à M. le baron Kervyn de Lettenhove & à

1 Pp. 173-176.

M. Jules Petit; pour la France enfin, à mon ami le comte de Marsy, de Compiègne, à M. Garnier, d'Amiens, à M. de La Boulaye, de Langres, & à M. Ignace Chauffour, de Colmar.

I

DOCUMENTA HAGIOGRAPHICA

A

ACTA TRANSLATIONUM

I

ANONYMI SUESSIONENSIS

De Terra Iheroſolimitana, & quomodo ab urbe Conſtantinopolitana ad hanc eccleſiam allate ſunt reliquie

Ad fidem codicis mſ. Bibl. nat. Pariſ., lat. nº 8898, ff. 211-214, ſub titulo *Rituale ſeu mandatum inſignis eccleſiæ Sueſſionenſis*, curante D. Poquet, anno 1856, typis mandati.

Cod. f. 211. Ed. p. 265. CUM per Dei miſericordiam, anno Verbi incarnati milleſimo de centeno minus 1099 uno, civitas ſancta Iheruſalem & Antiochia, cum patria ſibi adiacente, in poteſtatem Francigenorum chriſtianorum, depulſis Sarracenis, deveniſſet; iterum peccatis exigentibus, anno incarnati Verbi mº cº lxxxº vijº, chriſtianus exercitus a 1187 Sarracenis ſuperatus eſt, rex Iheroſolimitanus captus, Templarij trucidati, Hoſpitalarij interfecti, plebs chriſtianorum univerſa, aut in captivitatem ducta, aut in fugam huc illac (*ſic*) converſa, aut in campo gladiis impiorum occubuit; pars etiam ligni ſancte Crucis in bello eſt perdita, que poſtea, ut credimus, nec a noſtris, nec a Sarracenis eſt inventa.

1187-1190 Eodem tempore, Salaadinus, dux & dominus Sarracenorum & Turcorum, ſanctam civitatem Iheruſalem, & omnem terram, preter Tyrum & Antiochiam & Tripolim & alias paucas munitiones, violenter occupavit. Quo audito, papa ſanctiſſimus Gregorius tertius, per litteras ſuas, per univerſam chriſtianitatem tranſmiſſas, remiſſionem omnium peccatorum faciens omnibus his qui tunc iter Iheroſolimitanum aggredi, & contra Chriſti inimicos vellent dimicare, flebilem rei eventum omni populo indicavit. Ed. p. 266.

Tunc, imperator Alemannie, Fredericus nomine, Philippus, rex Francie, Ricardus, rex Anglie, cum maxima procerum, militum, epiſcoporum, clericorum & etiam plebis innumerabilis multitudine, ſiniſtris moti rumoribus & ſperantes ſe, per Dei graciam, a domino papa peccatorum ſuorum veniam conſequuturos, iter aggreſſi ſunt Iheroſolimitanum. Sed cum imperator Fredericus, pene ad centum millibus militum & plebis multitudine, Ungariam, Greciam, Brachium ſancti Gregorii & maximam partem terre Turcorum, devictis hoſtibus multimodo, tranſiſſet, & pene per omnia pericula ad terram ſecuram veniſſet, cum ſe in quodam flumine balneare voluiſſet, ſecreto Dei iudicio, in ipſo ſubmerſus eſt. Pene omnes, tam proceres quam equites & pedites, fertilitatem victualium deſiderantes de qua diu caruerant, cum ad eam perveniſſent, ſic ea ultra modum uſi ſunt, ut infra quindecim dies morerentur; reliquum tamen cum filio imperatoris Frederici in Terram Sanctam, ante Acram, pervenerunt.

Rex autem Francie Philippus, & Ricardus rex Anglie, cum ſuorum tam procerum quam equitum & peditum multitudine, per mare ante Acram applicuerunt; quam Acram a noſtris, ſcilicet Guidone, rege Iheroſolimitano, qui ſe, data Aſcalone, de captivitate redimerat, comite

etiam Henrico Campanie, Andrea de Briennia, Iacobo 1199-1202
de Avesnis & quampluribus aliis proceribus, iam per tres annos pene obsessam invenerunt; & eam, diu annuente clementia, infra tres menses per vim, sumptis omnibus Turcis & Sarracenis qui in ea erant cum suis, in manu forti, christiane reddiderunt iuridictioni.

Interim diabolo instigante, gravis inter reges orta est discordia, per quam opus Dei omnino est impeditum; hac occasione, supradicti reges, opus Dei imperfectum relinquentes, remanentibus ibi comite Henrico & marchione Montisferrati & quampluribus proceribus, cum suorum parte maxima, ad propria remearunt.

Ed. p. 267. Post mortem igitur marchionis & comitis Henrici, inspirante gracia Spiritus Sancti, anno Verbi incarnati m° cc° ij°, dominus Nivelo, Suessionensis episcopus, Balduinus comes Flandrensium, Ludovicus Carnotensium,
Cod. f. 212. Garnerus Trecensium episcopus, & alij quamplures proceres, cum maxima plebis multitudine, per predicationem domini Fulgonis, sacerdotis optimi de villa Nulliaco nominata, Parisiensis diocesis, iter aggressi sunt Iherosolimitanum; qui Veneciam pervenientes, Venetis ab ipsis nimios sumptus & expensas & premium navium suarum petentibus, nec naves intrare, nec retro regredi, cum in insula Sancti Nicholai essent, pene per tres menses potuerunt. Unde, pene rebus suis consumptis, nostri contra habitatores de Iazres, qui Venetorum inimici erant, transfretare a Venetis coacti sunt, ubi quemdam filium Constantinopolitani imperatoris, Alexium nomine, qui ab avunculo suo a regia urbe, patre suo imperatore utroque lumine orbato & in carcerem recluso, fugatus, in illis partibus delituerat, invenerunt. Hic nostrorum videns multitudinem, ab ipsis humiliter auxilium petiit, promittens & omnimoda securitate confirmans, quod si eum in perpetuum imperium restituerent, ipse iter Iherosolimitanum,

1202-1204 datis eis prius stipendiis sufficientibus, in propria persona & propriis sumptibus sibi & suis & nostris competentibus, per tres annos militaturus, aggrederetur; quod pactum nostri suscipientes, aggressi sunt Constantinopolim. Quo pervenientes, infra paucas dies, regiam civitatem, scilicet Constantinopolim, per vim intrantes, predictum Alexium in paternum imperium sublimaverunt, & ab omnibus Grecis recipi in concordiam, fugato predicto suo avunculo, fecerunt. Qui aliquandiu nostros in graciam recipiens & multis donariis honorans, tandem patris sui utroque lumine orbati & consilio Grecorum deceptus, de itinere Iherosolimitano quod spoponderat, fiduciaverat, sacramento confirmaverat, adimplere recusavit; qua occasione, nostri ab urbe regia exclusi, inter urbem & mare, Grecis sibi mortem nocte dieque minantibus, morati sunt.

Interea inter Alexium imperatorem & Grecos orta est discordia propter quam, cum eum ad nostrorum redire consilium velle comperissent, eum nocte quadam transgulaverunt, & nostros extra urbem positos in manu forti, Ed. p. 268. nocte media cum tubis & clangoribus subito & terribiliter invaserunt. Sed Deus ab alto prospiciens, nostrorum misertus laborem, illos illà nocte illesos reservavit, aliquibus pluribus de suis adversariis interfectis. Quod nostri conspicientes, cum nec mare sine mortis imminentis periculo intrare possent, nec in terram morari diutius propter victualium & rerum suorum ingruentem egestatem, inito consilio, conscientias suas per lacrymas & confessionem purgantes & corpus dominicum unanimiter & concorditer summo diluculo sumentes, urbem viriliter aggressi sunt; sed illa die nichil perfecerunt.

Altera vero die machinis in navibus erectis & super muros urbis applicatis, Dei annuente clementia, quidam miles, Andreas Dureboise nomine, de familia Nivelonis,

Suessionensis episcopi, de machinis super muros exiluit, 1204-1205
quem subsecutus Iohannes de Choisi, & multi alij viriliter super muros preliaverunt; alij extra naves positi, portas effregerunt, & sic intrans multitudo universa urbem regiam, alios Grecorum interemerunt, alios fugaverunt, aliis sibi parere volentibus pepercerunt.

Tunc nostri, Dei providente clementia, accepta Grecorum securitate & fidelitate, Balduinum, comitem Flandrensium in imperatorem sublimaverunt, & eum in ecclesia Sancte Sophie a Nivelone, Suessionensi episcopo, & aliis episcopis romane ecclesie subiectis, Grecis applaudentibus, coronare fecerunt.

Tunc predictus venerabilis Nivelo, Suessionensis episcopus, ecclesie sue non immemor, eam exaltare & honorare cupiens, per fideles nuntios, cum litteris suo sigillo signatis, ad maiorem ecclesie beate Marie & sanctorum martyrum Gervasij & Prothasij transmisit :

Caput beatissimi prothomartyris Stephani,

Digitum beati Thome apostoli quem posuit in latus Domini,

Coronam capitis beati Marci evangeliste,

Unam spinam de corona Domini,

Partem magnam pepli beate Virginis Marie,

Partem panni quo Dominus precinxit se in cena.

Ed. p. 269. Ad Sanctam Mariam, ubi sunt moniales :

Cingulum beate Virginis.

Apud Sanctum Iohannem :

Brachium eiusdem Iohannis Baptiste.

Quibus sanctis reliquiis, in descensu montis de Maquerel, a clero universo, monachis, sanctimonialibus, populo, venerabiliter receptis & in ecclesiam maiorem receptis, plures a pluribus debilitatibus, infirmitatibus & febribus, eadem die & ebdomada, in Suessionensi matre ecclesia curati sunt; inter quos quidam cecus de Atichiaco,

1205 magne & antique etatis, qui per multos annos lumen amiserat, statim illuminatus est.

Revoluto postea pauco tempore, cum imperator in bello quodam, peccatis exigentibus, captus vel trucidatus esset, & alij multi cum eo, reliqui de Francia se auxilium habere cupientes, domnum Nivelonem, Suessionensem episcopum, ut a domino papa & Francigenis auxilium impetraret, transmiserunt; qui adveniens ad ecclesiam suam:

Caput beati Iohannis Baptiste,
Caput beati Thome apostoli,
Coronam capitis beati Blasij cum costa ipsius,
Duas magnas cruces de ligno Domini,
Virgam Moysi,
Partem harundinis qua fuit Dominus percussus, & alias quamplures reliquias, adportavit.

Ad cenobium Beate Marie:
Caput Taddei apostoli,
Unam crucem de ligno Domini.

Ad Sanctum Iohannem:
Caput Iacobi martyris.

Apud Longum Pontem: Ed. p. 270.
Caput beati Dyonisij Areopagite, cum una cruce de ligno Domini. Cod. f. 213.

Alias etiam quamplures reliquias, tam ipse quam socij eius, per ecclesias parochiales & conventuales infra Suessionensem diocesim, & quamplures extra, dimiserunt.

Ad quorum adventum, plures a pluribus debilitatibus & febribus, per suffragia sanctorum in Suessionensi matre ecclesia curati sunt. Que sancte reliquie cum magno episcoporum, monachorum, sanctimonialium, clericorum, militum, populorum tam extraneorum quam privatorum concursu, precedente clero cum crucibus & ceroferariis, extra portam Crisie retro Sanctum Laza-

rum ſuſcepte, & in eccleſiam maiorem pariter ſunt 1205
tranſlate.

Eodem anno, cum non eſſet ſolitum tranſlationem beati Thome tam ſollempniter celebrari, edictum eſt ab epiſcopo & clero ſollempniter agi & celebrari, per totum epiſcopatum, quod multi, ſpiritu diabolico inſtigati, recuſaverunt; inter quos quedam mulier, amens effecta, amiſſo lumine & auditu, cum ad eccleſiam cathedralem adducta fuiſſet, variis agitata incommoditatibus, rogantibus pro ea propinquis & affinibus ſuas oblationes facientibus, eodem die ſanata eſt.

Eodem die quidam carpentarius, cum opus ſuum facere inciperet, neglecto eccleſie precepto, ſtatim arrepto ferramento ſuo, mortuus eſt, precedente tamen confeſſione & mali operis ſui ſatisfactione. Plures etiam in urbe & extra urbem tales in ſuis operibus ſenſerunt incommoditates, ſeu ſui corporis, ſeu ſuarum rerum, ut deinceps nil tale preſumerent, ſed ad eccleſiam pariter eum multitudine plebis confluentes, gracias ſuper viſis & auditis agentes, conſtituerunt & egerunt diem ſollempnem in condenſis.

II

ANONYMI HALBERSTADENSIS

De peregrinatione in Greciam & adventu reliquiarum de Grecia libellus.[1]

E chronico quod, sub titulo *Liber in annos pontificum Halberstadensium*, seu *Chronicon Halberstadense*, ad fidem codicis msf. Gymnasij Halberstadensis, curante D.W. Schatz, 1839, in-4, typis mandatum est (pp. 71-78), extractus.

I. Peregrinatio in Greciam.

1201 DOMINUS Fulco, sacerdos venerabilis, in partibus Ed. Schatz, p. 72.
Gallie verbum predicationis assumens, crucesignatus ad succursum Terre Sancte multos pariter consignavit. Signati sunt autem ad hoc iter viri nobiles de Francia: dominus Nivelungus Suessionum & dominus Henricus Trecensis episcopi, comes quoque Theobaldus de Campania, & comes Lodewicus, cum fratre suo, Blesenses; comes etiam Baldwinus, & Henricus frater eius, de Flandria, comes quoque de S. Paulo & comes de Percis, ceterique nobiles multi & populus infinitus. Habito ita-

1 Insertum hec in chronico libellum precedunt: « Dominus Conradus episcopus sibi videns honoris sui ac ecclesie sue periculum « imminere, satius iudicavit incidere in manus Dei quam in manus hominum, ac, in die palmarum (8 apr. 1202), debitam in « Quidelingburch sollempnitatem « agens, infra sermonem ad populum, ad obsequium Ihesu Christi « & succursum Terre Sancte crucis « signaculo se signavit, ingens omnium qui aderant gaudium in « tristiciam inopinam subito convertendo. Ei vero, propter expeditionem quam moverat, exinanito nimirum in rebus, ad peregrinationis sue subsidium divina « bonitas mirabiliter procuravit ex-

que conſilio, nunctios ſuos cum domino Bonifacio Montiſferrati marchione, qui pariter crucefignatus erat, Venecias direxerunt, qui talem pactionem cum Venetis inierunt, ut ipſi peregrinis omnibus navigium providerent, &, per anni circulum, cum triginta milibus armatorum exercitui ſubvenirent, eiſque pro tali obſequio centum milia marcas promittentes, per obſides & per iuratoriam cautionem, ſecuritatem fecerunt. Cum igitur Veneti cum magnis ſumptibus & expenſis ad hoc miniſterium ſe magnifice preparaſſent, dominus Fulco & comes Campanie, comeſque de Percis, qui huius expeditionis precipui cooperatores fuerant, ſunt defuncti. 1201-1202

Ad diem itaque deffinitum, cum peregrini omnes Venecias conveniſſent, eſtimatis omnibus bonis ſuis in argento facto & infecto, equis, cunctaque ſupellectile ſua, de pe-

« penſas; nam dominus Albertus, « eccleſie Magdeburgenſisdecanus, « quingentas & quinquaginta mar- « cas argenti ei liberaliter erogavit. « Ipſe igitur epiſcopus, pro tempo- « ris qualitate, rebus eccleſie ſue « prudenter diſpoſitis, in eiſdem « kal. maii, iter peregrinationis « arripuit, anno incarnationis Chri- « ſti 1202, ordinationis ſue anno 1. « Qui, cum per Boemiam iter diri- « geret, inclitus dominus Odoacer, « Boemorum rex, & frater eius « marchio Moravie, honorifice eum « recipientes, neceſſariis ei uber- « rime miniſtrantes, per terram « ſuam conduci fecerunt : terras « quoque illuſtrium principum, du- « cis Auſtrie, deinde Salzeborgen- « ſis epiſcopi, poſt hec Aquileienſis « patriarche, pertranſiens, aliquanta « etiam apud eos mora facta, in « omnibus benigniſſime pertracta- « tus ab ipſis, tandem ducente do- « mino id. aug. (15 aug.), Vene- « cias pervenit. Tantam autem « gratiam & favorem in oculis Ve- « netorum invenit, quod ipſi, eum « tanquam de ſuo populo repu- « tantes, ſue gentis patrem eum « ac ſuum principem computa- « bant.

. . . .

« Verum dominus Conradus « epiſcopus, dum, ut dictum eſt, « Venecias perveniſſet, peregrino- « rum ibidem multitudinem reppe- « rit copioſam, ſed propter quam- « dam quam cum Venetis fecerant « coniurationem, ipſorum fuit ali- « quamdiu peregrinatio prorogata. « *Huius igitur peregrinationis ori-* « *ginem & proceſſus ordinem ſcire* « *cupientibus, quantum brevitas* « *huius compendij admiſerit, ſuc-* « *cincte pandam.* »

1202 cunia Venetis danda nec etiam medietatem persolvere potuerunt; unde in insula beati Nycolai Veneti eos detinent tanquam captivos, nec redire sinunt donec solvant debitum universum. Post multam igitur utriusque partis animadversionem, tandem tale consilium habuerunt, quod Veneti, sicut pepigerant, cum peregrinis vadant, & peregrini Venetos ad vindicandas suas iniurias adiuvent, & quidquid lucrari possint inter eos eque distributum, de peregrinorum portione residuum pacte pecunie Venetis persolvatur. Verum dominus Conradus episcopus, cum fuisset ab hiis conditionibus alienus, domini Petri Capuani, apostolice sedis legati, quid ei foret in tali articulo faciendum consilium requisivit. Qui respondit plane dominum papam quodlibet inconveniens eorum dissimulare velle potius, quam peregrinationis huius expeditio solveretur, eique finale dedit consilium, ne ipse aliquo modo ab exercitu recederet, sed super insolenciis eorumdem hoc quod facere posset toleret. Ipse igitur, sicut etiam quatuor abbates Cisterciensis ordinis, quos papa specialiter destinavit, ut ipsi crucesignatis verbo & exemplo preessent exercitui, se adiunxit.

1 oct. Anno itaque incarnationis Christi 1202, kal. octobr., omnis exercitus, conscensis navibus, navigandi iter arri-
10 nov. pientes, aura secunda, in vigilia beati Martini portum civitatis Iadhere contigerunt. Est autem Iadhera, civitas opu- Ed. Schatz,
lentissima, Dalmacie atque Croacie metropolis, in mari p. 73.
sita, muro peroptimo atque turribus preexcelsis eleganter munita, que quondam a Venetis subiugata, a iugo ipsorum tandem se excuciens, sub regis Hungarie se transtulerat iurisdictionem. Quod Veneti egre ferentes, nunc demum nacta oportunitate, peregrinorum adiutorio eam undique & per terram & per mare vallantes, ad deditionem coegerunt; licet quedam littere apostolice ibidem apparuerint, que sub excommunicationis interminatione id fieri ve-

tuiſſent. In die itaque beati Criſogoni, cuius corpus in 1202
eadem civitate requievit, ab exercitu eadem civitas occu- 24 nov.
pata fuit, & rapina inter ſe diſtributa, & per medium civitate diviſa in duas partes, peregrini in una, Veneti in altera ſe hoſpitio receperunt. Quidam autem abbatum qui aderant, recedendum eſſe a Venetis propter hoc factum publice proclamabant, &, quamplures peregrinorum ſecum trahentes, verſus Hungariam diſceſſerunt. Qui a rege Hungarie bene recepti & benigne tractati, ipſo procurante, tranſfretantes, peregrinationis ſue vota feliciter expleverunt. Peregrini vero apud Iadheram exiſtentes nunctios ſuos Romam miſerunt, qui domino pape neceſſitatem qua cum Venetis perplexi erant pretenderent, atque eos ſuper facto Iadhere excuſarent. Quos papa remiſit ad exercitum, quem & preſtita cautione quod mandatis pareret apoſtolicis, ab excommunicatione iuſſit abſolvi : ſi vero Veneti beneficium parvi penderent abſolutionis, nichilominus tamen ipſis communicandum foret; quoniam peregrinis, in navibus Venetorum, tanquam in eorum domiciliis habitantibus, ſententia excommunicationis in Venetos, tanquam in patres familias lata, in peregrinorum tanquam in ipſorum familiam non tranſiret.

Per hiemem itaque penes Iadheram commorantibus peregrinis, ſereniſſimus rex Philippus, intelligens eorumdem neceſſitatem, & a rebus exhauſtos eſſe, & pecunie Venetis perſolvende maximam adhuc partem reſtare, & quod iam evolveretur annus, quo eis tenebantur Veneti navigio & exercitu ſuo ſervire, prudenter animadvertit, quamplurimum terre ſancte conſultum eſſe, ſi ſocer eius Alexius, rex Grecorum, eorum adiutorio regnum ſuum, a quo ipſe violenter eiectus erat, poſſet recuperare. Mittens igitur nunctios ſuos ad exercitum, conſilii ſui eis aperuit voluntatem : quod ſi ipſi ſocerum ſuum regno reſtituerunt,

1203 ipſe eis ducenta milia marcarum pollicebatur ſe daturum, & navigium & victualia per annum peregrinis proviſurum. Qui, propter occaſiones iam dictas id videntes exercitui non minimum expedire, tum precibus tum precio inclinati, hoc negocium uniformiter aſſumpſerunt, pro adoleſcente, ſororio videlicet regis Philippi, nunctios memoratos continuo remittentes.

15 mai. Cum autem idus maij tempus navigationis adveniſſet, peregrinis omnibus de civitate egreſſis, Veneti eam cum muris & turribus, palaciis quoque & edificiis omnibus funditus everterunt. Peregrinis itaque pleriſque precedentibus, & apud Corphinum inſulam exſpectantibus, in
25 apr. die beati Marci iam dictus adoleſcens veniens Iadheram, a Venetis adhuc ibi exiſtentibus immenſe ſollempnitatis
25 mai- 2 jun. tripudio eſt receptus, & in ſeptimana Pentecoſtes Corphinum ad exercitum veniens ab eis etiam alacriter eſt ſuſceptus. Cum autem apud Corphinum exercitus moram faceret, archiepiſcopus civitatis eiuſdem quoſdam ex prelatis eorum ad prandium invitavit: qui, cum inter ſe conferendo diſputarent, & de principatu romane ſedis plurima diſceptarent, idem archiepiſcopus dixit: « nullam « aliam cauſam ſe ſcire primatus vel prerogativam ſedis « romane, niſi quod romani milites Chriſtum crucifixiſ« ſent. » Cives vero eiuſdem civitatis, audientes veniſſe iuvenem memoratum, regis Grecorum heredem, cum machinis & petrariis peregrinos a portu cedere compulerunt; exercitus igitur, eius auctoritate inſula penitus devaſtata, receſſit. Ed. Schatz, p. 74.

Pretereuntes autem Raguſium civitatem quamdam, recluſus quidam ibidem domino Conrado epiſcopo eſt oſtenſus, qui dictus eſt fuiſſe comes Borchardus de Halremont, qui & Conſtantinopolitane civitatis captionem ac eiuſdem ſubiectionem peregrinorum exercitui prophetavit. Exinde vero Malee vicinam Dura-

cium, & Mutinam; insulas quoque maris Paros, Staream, 1203
Delos, Cycladas, Andros, Sygeum quoque & promontorium, &, per Ellespontum, partes Troye, Seston & Abidon, aliasque innumeras civitates & insulas cccl. derelinquentes, tandem ducente domino Constantinopolim sunt advecti.

Quam prodigiosa autem per exercitum tam humilem quam despectum, dominus operatus sit miracula, qualiterque civitate obsessa & capta adolescens prememoratus, una cum patre suo Ysachio, in sede regia fuerit restitutus, & ipse ingratus beneficiorum acceptorum exercitui se opponens, a Grecis fuerit interfectus, qualiterque ultimo, civitate capta, Alexius Alexio suppositus fugatus fuerit, & ab Alexio Alexii patruo exoculatus, & a Latinis captus & in civitate precipitatus & distractus, & qualiter, civitate possessa a Latinis, Baldewinus, comes Flandrie, imperator in ea fuerit constitutus, idemque a Iohannicio Blacorum rege in bello occisus, multaque alia ibidem miraculose peracta, quoniam specialem requirunt tractatum, in hoc compendio visa sunt non esse interserenda.

Anno autem incarnationis Domini 1204, domino Bal- 1204
dewino, comite Flandrie in imperatorem Grecorum elevato, xvj kal. septembr., dominus Conradus, Halbersta- 17 aug.
densis episcopus, peregrinationis sue vota persoluturus, a Constantinopoli ad Terram Sanctam iter arripuit navigandi, & ad Grecie fines declinans, duabus ibi navibus cum victualibus oneratis, insidiis piratarum cum multo periculo declinatis, non. octobr. Domino conducente 7 oct.
Tyrum pervenit, unde ad cardinales, apostolice sedis legatos, continuo ad civitatem Acon transivit; sed ipsi cardinales propter excommunicationem, quam Prenestinus episcopus in eum tulerat, cautionem recipientes ab eo, quod ipse ad dominum papam personaliter accederet,

1205 ipſum abſolverunt, pape ſuper hoc ſuas litteras deſtinantes. Ipſi quoque cardinales in procinctu exiſtentes Conſtantinopolim proficiſcendi, vicem ſuam eidem epiſcopo committentes, in Terra Sancta moram facere rogaverunt. Tyrenſis quoque archiepiſcopus, in Greciam proficiſcens, Ed. Schatz, ſuam ei commiſit eccleſiam procurandam, ipſo ſimul in p. 75. civitate & ſuo palacio collocato. Ipſe quoque epiſcopus Sydonienſem electum in ſacerdotem ac epiſcopum conſecravit. Ei etiam apud Tyrum exiſtenti quidam philoſophus omnis vite ſue futurorum eventus patenter inſinuavit. Cum autem febre quartana graviter laboraret apud Tortuoſam, Meſopotamie civitatem, eccleſiam beate Marie viſitans, quam apoſtoli Petrus & Andreas fabricaſſe dicuntur, divinitus eſt curatus. Cum igitur ipſe in partibus tranſmarinis tam laudabiliter quam honorabiliter deguiſſet, in muris Tyri, qui cum univerſa civitate ex terre motu corruerant, diligentiſſime reparandis, in pauperum multitudinem cottidie reficiendo, eccleſias undique & perſonas eccleſiaſticas caritative viſitando, eiſque res ſuas liberaliter erogando, captivis quoque & peregrinis eleemoſinas ſuas miſericorditer tranſmittendo, denique omnibus indigentibus munificencie ſue graciam uberius impendendo, iam pene univerſis rebus ſuis ex-
29 mart. penſis, tandem iij kal. april. ad repatriandum navem conſcendit. Porro dominus Amalricus Iheroſolimorum rex, milites quoque Templi ac Hoſpitalis, civeſque tam Tyrii quam Aconici cum clero ac populo univerſo ipſum ſunt cum gemitu proſecuti, veraciter aſſerentes totam terram ſuam nimirum ex ſui ſolius abſencia deſolatam, ex cuius preſencia indubitanter aſſeverabant Terre Sancte fuiſſe feliciter benedictum.

Ipſe itaque epiſcopus ipſis multiſmodis gratiarum actionibus impenſis, dataque eis benedictione, propero vento Cretam pervenit, ibique tempeſtas valida navem

ſuam invadens, tanta vehemencia verſus Barbariam ipſam 1205
iactavit, quod ad deſperationem omnes ducti erant. Cri-
brati ſunt autem hac tempeſtate a vigilia cene Domini 6 apr.
uſque in diem ſanctum Paſche. Exinde divina clemencia 10 apr.
eos benignius intuente, aura ſecunda vecti tandem in vi-
gilia Pentecoſtes ad portum Venecie, dante Domino, ſunt 28 mai.
advecti, ibidem domino Burchardo, Halberſtadenſis ec-
cleſie decano, cum quibuſdam de familia eccleſie &
nunctio domini regis Philippi, epiſcopo venientibus in
occurſum.

Ipſe autem epiſcopus, genti Venetorum dilectus non
modicum & acceptus, ab ipſis tanquam eorum pater &
dominus eſt receptus. In die quoque Pentecoſtes a duce 29 mai.
Venetorum, a clero & a populo univerſo, pontificalibus
indumentis decenter ornatus, uſque ad monaſterium S.
Marci cum ſollempni proceſſione perductus, miſſarum
ſollempnia, ea qua decuit reverencia, celebravit. Relicta
autem ibi ſupellectile ſua, continuo Romam ivit; quem
cum dominus papa veniſſe cognovit, de ſententia, quam
Preneſtinus epiſcopus in eum tulerat, licet ipſe a cardi-
nalibus in tranſmarinis partibus, apoſtolica vice fungenti-
bus, fuerit abſolutus, ipſum tamen ad cautelam denuo fecit
abſolvi. Cum autem multipliciter papa ipſi inſtaret, ut
eum a fidelitate regis Philippi avelleret, & ad regis Ottonis
obſequium inclinaret, ipſe epiſcopus pocius notam in-
obedientie, quam reatum periurij ſe velle incurrere con-
ſtanter reſpondit. Scripſerant autem pro eo univerſus
exercitus apud Conſtantinopolin conſtitutus, Iheroſolimo-
rumque rex, cum univerſis eccleſiis Terre Sancte, perſonam
eius favore apoſtolico dignam eſſe merito commendantes;
tenor autem litterarum peregrinorum exercitus talis erat:

Ed. Schatz, p. 76. « Gratum, ni fallimur, Deo & apoſtolice ſanctitati pre-
« ſtiterunt obſequium, quorum ad hoc efficaciter operoſa
« diligentia vigilavit, ut Grecorum ſciſmate potenter

1205 « evicto, apostolice, ut decet, unitati & ecclesiastice paci « gracia redderetur, & ad hoc quidam venerabilis clerus « noster, qui nobiscum est, prudenter ac religiose cum « omni instantia laboravit, &, sicut est dies hec, armis Deo « potentibus perseveranter obtinuit, unde digne pro « meritis apostolice gratie honorisque perpetui debeat « cumulum reportare. Inter venerabiles vero pontifices « nostros, quorum in hiis fuit & consilium efficax & cura « precipua, dominus Halberstadensis merito laudandus « apparuit, qui exercitui nostro verbo & exemplo per « cuncta proficuus, apostolice sedis reverenciam, quam « gerebat in pectore, patenter opere demonstravit. Ve« rum quasi ad levioris fame garritum, cui fides omnino « adhiberi non debuit, a quibusdam transitorie sumus « edocti, quod eidem foret vestra obscurata serenitas, & « adversus eum aliqua vestre succrevisset indignatio sanc« titati, cuius tamen signum credibile nec audivimus nec « vidimus umquam: paternitatem igitur vestram pro « amore sincero, quem ad pontificem memoratum ha« bemus & habere debemus, propensius obsecramus, « quatinus etiamsi contra eum sinceritas vestra iuste « permota est, quod omnino non credimus, tam sue « devotionis intuitu quam nostre supplicationis obtentu, « voluntarie, pleniter ac faciliter remittatis: scientes quod « non invenietis in eo rebellionis aut inobedientie quid« quam, sed, ad primam visionis vestre vocem, ad om« nem voluntatis apostolice nutum promptus obediet. « Signis igitur patentibus quod sompniavit mendax & « garrula fama diluite, & apostolicam gratiam, quam « digne pontifex memoratus promeruit dulcibus litteris « exarate, & gratiam paternitatis vestre plene eum re« cuperasse ecclesie sue innotescere faciatis.»

Cardinalibus igitur ceterisque omnibus compatientibus periculis eius ac laboribus que perpessus erat, causa

ipsius nimirum penes dominum papam facta est favora- 1205
bilis ac benigna. Gracie itaque sue plenissime eum restituit omnesque peticiones suas benigne recepit. In die
quoque apostolorum Petri & Pauli dominus papa, manto 29 iun.
suo proprio ac infula ipsum ornans, infra missarum sollempnia inter cardinales sibi fecit assistere: datoque sibi cunctisque sociis suis benedictione ac pacis osculo, ad terram suam letanter remisit. Ipse igitur, per Bononiam rediens, quoscumque de sua terra Rome invenerat & qui de scolis repatriare volebant, in suis expensis secum reduxit. Appropinquanti autem terre sue illustris dominus Bernardus, dux Saxonie, & multitudo nobilium militum ac ecclesie sue ministerialium ipsi obviam occurrentes, eum ingenti gaudio receperunt.

II. Adventus reliquiarum de Grecia.

Cum quibus usque ad civitatem progrediens, thesaurum tam preciosum quam salutiferum, reliquias scilicet sanctorum quas adduxit super feretrum impositas ac decenter ornatas, sibi preferri fecit. Venit igitur universa civitas
Ed. Schatz, p. 77. cleri ac populi, prelatique & totius dyocesis cleri & honesti viri, neç non & provinciarum adiacentium populus infinitus, & de civitate obviam isti a longius procedentes, cum tante eum sollempnitatis tripudio receperunt, qualis vel quanta a nullo unquam visa erat. Et merito venerandum antistitem qui venerat conclamabant in nomine Domini benedictum: ipse enim secum sanctorum pignora apportavit, cum quibus indubitanter pax & salus patrie sunt illata. Nam in serenissimo eorumdem sanctorum adventu divina miseratio terram tanta gratia illustravit, quod scisma inter regnum & sacerdocium iam pridem habitum, licet ex mirabili regis Philippi occasu, mirabili tamen iudicio Dei ad unitatem ecclesie est reductum: tocius

1205 quoque terre perturbatio, que in tantum invaluerat, ut vix unquam existimaretur sopiri posse, subito contra omnem opinionem hominum, fuit ad bonum pacis & concordie complanata. Penuria eciam temporis, que diu terram afflixerat, in pristine ubertatis statum continuo est mutata. Merito igitur in talium patronorum adventu gaudendum erat, per quos utique fames, pestilencia, mortalitas, sediciones & bella, undique, opitulante domino, quieverunt. Feliciter itaque dominus episcopus, hiis onustus, cum ingenti gaudio & exultacione usque ad ecclesiam beati Stephani est perductus, ubi in introitu eius cleri eius, laboribus feliciter in Domino consummatis allacriter alludentes, responsorium : « Iustum deduxit Dominus » iocundis vocibus cantaverunt. Faciens autem sermonem ad populum, quos, quales & quantos meruissent habere patronos, patenter eis ostendit. Hec autem sunt reliquie, quas adduxit :

Sanguis Domini nostri Ihesu Christi,
de ligno Domini,
de sepulchro Domini,
de spinea corona Domini,
de syndone eiusdem & de sudario,
de veste purpurea,
de spongia & arundine,
de socularibus eiusdem,
de capillis beate Marie virginis & de vestimentis eius,
de craneo S. Iohannis Baptiste & de capillis eiusdem & vestimentis, & digitum unum :
tybia S. Petri & de capillis eius & de vestimentis :
caro S. Pauli apostoli,
reliquie Andree,
brachium Symonis apostoli,
caput totale Iacobi, fratris Domini,
scapula Philippi apostoli,

brachium Bernabe apostoli & omnium apostolorum reliquie, 1205
de craneo S. Stephani prothomartiris cum cubito eius,
brachium Clementis pape,
reliquie S. Laurencij, Cosme & Damiani, Iohannis & Pauli, Georgij, Procopij, Theodorij, Demetrij, Abel iusti, Processi & Martiniani, Pantaleonis, Hermolai, Hermagore,
digitus S. Nicolai,
reliquie Iohannis Chrisostomi, Iohannis eleemosinarij, Gregorij Nazianzeni, Basilij,
de craneo Marie Magdalene,
manus & brachium Euphemie virginis,
Lucie, Margarete, Katherine, Barbare
& multe alie reliquie SS. martirum, confessorum atque virginum, quas enumerare longum esset.

Hunc autem adventus reliquiarum diem dominus episcopus statuit per dyocesin universum, videlicet 16 kal. septembr., annua revolutione esse celebrem ac sollempnem. Et, ut conventuales ecclesie ad maiorem ecclesiam hac in die faciant stationem, consolacionem eis honorificam ordinavit. Altare quoque novum in monasterio in honore memoratorum sanctorum erexit, dedicavit & dotavit, ut sanctis fiat eisdem iuge obsequium super illud.

17 aug.

Ed. Schatz, p. 78.

. . . .

Ipse autem Conradus *ornatum, quem de Grecia attulerat in auro & argento & lapidibus preciosis & purpuris* ecclesie beati Stephani contulit, & supremum altare *nobilissima purpura, opere consutili auro intexta, ac duobus vexillis nobilibus*, sanctuarium quoque in circuitu & chorum undique eleganter *palliis sericeis* decoravit.

III

CANONICI ANONYMI LINGONENSIS

Historia translationum reliquiarum S. Mamantis.

In Iohannis a Bosco, *Bibliotheca Floriacensi* (Lugduni, 1605 in-8),[1] II, pp. 226-239, ad fidem codicis cuiusdam Floriacensis, nunc deperditi, typis mandata.

Prologus.[2]

QUONIAM fragilitas conditionis humane preteritorum memoriam diu vivere non permittit, a Domino datus est in remedium literarum usus, per quas & preterita vivant, & posteriorum oculis quasi presentialier facta, fideliter presententur. Antiquorum enim exempla sunt illi carbones desolatorij, per quos & vitiorum rubigo consumitur in mentibus auditorum, & fidelis devotio ad agendum vel patiendum similia, si opus fuerit, ferventius inflammatur. Quis enim tam saxeum pectus habet, quod non faciat aliquantulum emolliri, cum subit in mentem fides patriarcharum, prophetarum audacia, admiranda Petri & apostolorum potentia, constantia martyrum, patientia confessorum, tenera virginum fortitudo; sicut dicit Apostolus: « *Quecumque scripta sunt, ad nostram doctrinam scripta sunt, ut per patientiam & consolationem scripturarum spem habeamus.* » p. 226.

EGO autem MINIMUS SACERDOTUM, qui nec dignus

1 Postea 1° in Surij *Vitis Sanctorum* (ed. 1618), Aug., pp. 176-179, 2° in *AA. SS. Boll.*, Aug. III, pp. 440-446, ad verbum inserta.

2 Capitula I & II, quæ ad IV bellum sacrum non spectant, minoribus distincta sunt typis.

ſum vocari ſacerdos, quia ſepius & multis offendi, & extra legis ſemitam frequentius ambulavi, pandere propoſueram karitati veſtre, qualiter beati Mamantis martyris caput Lingonas eſt allatum; ſed vereor ne imputetur mihi ad preſumptionem, ſi opus aggredior, quod ultra me eſſe non dubito. Novit tamen Dominus, quia ad hoc adſtrictus ſum quaſi ex maioris im-
p. 227 perio; unde & confido in Domino, quod vires, quas imperitia denegat, obedientie virtus & karitas miniſtrabit. Veniam autem poſtulo, ſi aliquantulum altius exordiar; quedam enim in legenda beati martyris omiſſa ſunt, forte per negligentiam predeceſſorum, que & martyri cedent ad gloriam, & utilitati proderunt auditorum ſcita. Nam cum nobilis illa mulier, Amia nomine, ad ſuggeſtionem angeli, infantulum de carcere ſuſtuliſſet, ubi ambo parentes eius pro fide Chriſti cathenati deceſſerant, & cum faceret eum deferri ad eccleſiam, ut baptiſmi ſuſciperet ſacramentum, multis adſtantibus, ſacerdos, qui eum regenerare venerat, queſivit in publico: « Quo nomine « cenſebitur puer iſte? » reſpondit puer qui necdum uſum lingue noverat: « Mamas eſt nomen meum. » Intelligentes itaque factum eſſe a Domino, quod erat mirabile in oculis omnium, non preſumpſerunt mutare nomen, ſed gratias in communi referebant Domino, quia, nec ante, nec poſt, in tota Grecia inventus eſt aliquis, qui hoc nomine conſeretur. A miraculo redeamus ad propoſitum: ſed ut ſequentia facilius eluceſcant, prius dicendum eſt breviter, quomodo huius beati martyris notitia, Domino procurante, in Burgundiam venit.

I. Quomodo Lingonenſis eccleſia nomine S. Mamantis fuerit inſignita.

Fidelis enim narrat antiquitas, quod eccleſia Lingonenſis, a principio ſui in honore beati Ioannis evangeliſte fundata fuit: ſed Do-

minus, qui apostolum suum per evangelice predicationis gratiam ita videbat sublimatum, quod *in omnem terram sonus eius exiverat, & in fines orbis terre verba eius* cognita fuerant, non derogavit quidem apostolo, sed martyris sui gloriam sic voluit revelare, ut non tantum in Grecia notus esset, immo etiam in Burgundia celeberrimus haberetur. p. 228.
Quod factum fuisse dicunt hoc modo: nobilis quidam de Gallie partibus, cuius nomen invidia vetustatis de medio sustulit, a Hierosolymitanis partibus rediens, Constantinopolim venit, ubi moram faciens, audivit de beato martyre, quomodo in ore totius populi frequentius resonabat, & quomodo pre ceteris martyribus venerabatur a cunctis, ita ut etiam *megamartyr*, id est magnus martyr, anthonomasice diceretur; quippe cum in toto sanctorum catalogo non inveniatur aliquis, qui in etate tam tenera, pro Christi nomine tot & tanta sustinuerit genera tormentorum.

Cepit ergo vir ille anxius in animo volvere, si quomodo de reliquiis huius martyris aliquid habere posset, quod secum quasi pro viatico deferret in via, contra omnia pericula tutamentum. Nec fraudatus est a desiderio suo, quia per Dei gratiam obtinere meruit partem ossis eius, qui vulgo *oschia* colli dicitur, que caput humeris continuare solet. Quem thesaurum diligens super aurum & topazion, reposuit diligenter in pera serica, & collo suo propter reverentiam suspendit, & sic exultans & gaudens, repatriandi iter arripuit. Tandemque post multa terrarum spatia, transvolatis etiam Alpibus, ad fines Lingonicos applicuit. Et cum iam esset prope civitatem, in loco, qui dicitur *Magnum pratum*, necesse habuit ire ad requisita nature, & secedens paululum a comitatu suo, sicut semper consueverat, sustulit a collo suo reliquias dependentes, ne iniuria fieret sacris pignoribus, si in turpitudinis loco ea secum haberet, & ramusculo cuiusdam arboris suspendit, statimque cum vellet resumere depositum, iturus viam suam, nullo modo potuit rehabere. Quid faceret? quo se verteret? suspirans & gemens revocavit socios abeuntes, qui reversi totis viribus nitebantur filum sericum manibus aut ferro disrumpere, sed in vanum laborabant; quelibet enim iuga boum apposita non possent illud avellere, quoniam nihil potest mortalis infirmitas contra Dei potentiam & virtutem.

Stupentes igitur & dolentes, ascenderunt in civitatem, & episcopo loci, cuius nomen novit Deus, rei geste seriem ex ordine narraverunt. p. 229.
Episcopus vero exultans in Domino, & gratias agens, convocatis senioribus & universo populo civitatis, exposuit diligenter quod audierat, & indicto ieiunio, cum cereis, crucibus & thuribulis, comitante clero & innumerabili utriusque sexus multitudine, perrexit ad locum, psalmos Davidicos humiliter decantando. Videns autem reliquias, precepit omnes unanimiter secum flexit genibus in oratione prosterni, ut Dominus, sicut arcam federis non permisit remanere in templo Dagon, sed de terra Philistim reduci fecit eam in terram Israël, & sicut crucem filii sui tulit de fano Cosroë, & per manum sui servi Heraclij

reportavit in Iherusalem, ita faceret hec sancta in civitatem portari. Et statim surgens ab oratione, voluit tollere vasculum, in quo erant; sed nec ipse, nec alij omnes qui aderant, clerici simul & laici, temptantes pariter ac successive, si forte alius alio potentior esset, modicum, quo dependebat, filum aliquo modo rumpere vel avellere potuerunt. Unde mirantes & tundentes pectora sua, rursus ad orationis suffragium humiliter prosternuntur, vota voventes Domino, quod huius sancti thesaurum mirabilem, auro & lapidibus pretiosis honorifice decorarent, quodque natale eius singulis annis devotissime celebrarent, & quod diem natalis eius vigiliis & orationibus solenniter prevenirent: sed nec sic aliquatenus habere potuerunt. Quid facerent? flebant omnes & Dei misericordiam precabantur.

Et cum sic iam fere totum diem duxissent in vesperum, confusi ac de impetratione diffidentes, recedere disponebant. Licet enim difficile sit, ut multorum orationes non impetrent, tamen non iudicabant se exauditione dignos, nec propter hoc murmurabant contra Dominum, sed totum sibi ac sceleribus suis potius imputabant. Tandem Dominus, qui licet aliquando desiderantibus tardare videatur, numquam tamen obliviscitur misereri, suscitavit spiritum cuiusdam senioris, qui iocundus aspectu & gratiosa canitie venerandus, prosiluit in medium, dicens episcopo: « Pater, evidentibus patet indiciis, quod sanctus iste
p. 230. « maximi meriti est apud Deum: unum superest, ut promittamus (& « petitio nostra debito gaudebit effectu), quod scilicet ecclesia Lingo- « nensis huius sancti nomine tituletur. Nec timeas, quia non indigna- « bitur sanctus evangelista Ioannes, si filius eius, quem verbo predi- « cationis sue Domino genuit, pro eo honoretur.»

Hac voce tamquam de celo missa omnes pariter confortati, iterum prosternuntur oraturi cum lachrymis. Episcopus etiam prostratus ante reliquias, titulum sue ecclesie devotus sancto martyri obtulit, statimque, oratione vix completa, sponte ceciderunt inter manus eius reliquie. Quanta fuerit exultatio tunc cleri & populi, quante iubilationis voces ab utroque sexu in celum sonuerint, non est meum evolvere, etiamsi linguis hominum loquar & angelorum. Hoc solum dixisse sufficiat, quod in hymnis & confessionibus revertentes, benedicebant Dominum, qui tanta coram eis mirabilia fecit. O quam pretiosa est in conspectu Domini mors sanctorum eius! Puerulus iste, qui eligit abiectus esse cum feris in monte Domini, magis quam delitiari in tabernaculis peccatorum; qui solus in abditis latuit, ne levi saltem famine inter impios vitam macularet, tandem a ministris scelerum tentus, dum ludibriis & verberibus afflictus, carnem, ut putabatur, miserabiliter exuit, nunc principibus imperat, colla ducum & magnatum sue habet subdita potestati; que ergo regum purpura, que nobilitas sanguinis, que copia auri vel argenti potuit eum tanta gloria sublimare?

Sed hec est merces Domini, quam dilectis suis tribuit post somnum mortis. Si enim martyrum suorum ossibus, que nihil sentiunt, nihil

intelligunt, tantam in terra voluit reverentiam exhiberi, quid tribuit animabus eorum, que in celo exultant cum angelis, & stolis albis amicte, sequuntur Agnum quocumque ierit? Quid etiam tribuet eis in die iudicij, cum resumptis corporibus utraque stola gaudebunt, Deum facie ad faciem videbunt, cognoscent sicut & cogniti sunt, cognitum diligent, dilectum laudabunt, ut in ipsa laude & dilectione sine fastidio delectentur? « *Hec sunt que nec oculus vidit, nec auris « audivit*, &c. » Hec intelligens in spiritu David, exclamans ait: « *Quid* p. 231. « *enim mihi est in celo?* » quasi diceret: « Quam gloriosum, quam inap« preciabile! » — « *Et a te quid volui super terram?* » quasi: « Quam vile « despectabile, nullius pretij, nullius momenti! » Qui sic credit, qui sic sperat, non est de vita sollicitus, sed mortis articulum securus exspectat.

II. Reynaldus episcopus brachium S. Mamantis ecclesie Lingonensi acquirit. Sanguis e brachio S. Mamantis manat.

Procedente tempore, assumptus est ad regimen urbis Lingonice Reinaldus episcopus pie recordationis, qui decimus cedit ante venerabilem Guillelmum, QUI NUNC EST ELECTUS NOSTER. Vir ille spectabilis quidem genere fuit, sed nobilitatem generis honestas morum & multiplex literarum scientia illustrabat. Non solum enim liberalibus studiis eruditus fuit, sed utriusque Testamenti paginis sufficienter instructus; ipsa enim eius opera testimonium perhibent veritati. Nam cum ipse teneret comitatum Tornodorensem, & comitatum Barri super Sequanam pro suis nepotibus, qui adhuc erant parvuli, propter quasdam discordias, sicut dicitur, rex Francorum qui tunc erat, ipsum tenuit in Noviomensi civitate in turre juxta portam: ubi non fractus adversitate, sed gaudens, quia intelligebat, *quod filium, quem diligit, flagellat Deus*, fecit hymnum & modulatis vocibus decantavit cum pueris in ramis palmarum, scilicet: *Gloria laus.* Ipse idem *Vitam beati martyris* transtulit de greco in latinum, quam etiam postmodum versibus heroicis dicitur exarasse; de eodem antiphonas & responsoria mirabili modulatione composuit, in quibus componendis, quantum habuit devotionis ardorem, ipsa modulationis suavitas manifeste declarat; cumque videret patroni sui vitam & merita in partibus istis penitus ignorari, non passus inerti hoc tolerare animo, cepit anxius secum volvere, & Dominum lachrymis & gemitibus exorare, ut viam & actus eius dirigeret.

Tandemque nacta occasione, ut eum adoraret in loco ubi steterunt pedes eius, annuente Spiritu sancto, iter peregrinationis devotus arripuit, &, ut brevius transeam, veniens Constantinopolim, anime sue invenit desiderium: per fideles enim & diversos edoctus interpretes, nunc verbum ex verbo, nunc sensum ex sensu diligenter explicuit. In- p. 232.

terim autem cum multos haberet secum milites in armis, & vernaculos expeditos, in negotiis imperij strenuus & fidelis inventus, ab imperatore & satrapis eius plurimum amabatur. Unde & cum imperator vellet eum honorare muneribus, super omnes divitias petiit brachium beati martyris, quod in capella imperatoris honorifice servabatur; quod tandem, ad instantiam & interventum omnium curialium, qui eum diligebant, vix potuit impetrare. Laudans ergo Dominum, qui prosperum iter ei fecerat, ad ecclesiam suam festine rediit: ubi cum quanta exultatione a maioribus & minoribus totius provincie receptus fuerit, quia dicere non sufficerem, potius silere decrevi.

Primum enim & maximum erat omnibus gaudium de thesauro incomparabili quasi celitus sibi misso; secundum vero nec minimum, de pastore sibi reddito, quem divina gratia ita faciebat cunctis amabilem, ut quilibet de populo suo, eum tamquam patrem proprium affectuose diligeret. Erat enim mitis aspectu, humilis habitu, blandus alloquio, egenis misericors, afflictis compatiens, mestorum consolator, pigros exhortans, superbis resistens; ipsum nec scientia tumidum, nec generositas faciebat elatum. Erubescant nobiles nostri temporis, qui cum ex se quidem vacui sint, gloriantur in sanguine alieno: qui magistri fieri appetunt, antequam discipuli fuerint, tardi ad audiendum, veloces ad loquendum, prompti ad contumelias, pigri ad studium, proni ad iram. Erubescant ergo qui tales sunt, & confundantur in se ipsis: inclinentur ad humilitatem studij, informentur ad mores, obediant senioribus, ne subito preoccupati, cum tempus advenerit, tamquam indigni ab honoribus repellantur; sed potius tamquam vere humiles, tamquam bene meriti, mereantur assumi.

p. 233. Quintus ab illo sedit Lingonis bone memorie Godefredus episcopus, de cuius commendatione taceo, QUIA MULTI ADHUC EXTANT EX VOBIS, QUI VIDERUNT EUM, & mores eius & religionem & vitam plenius cognoverunt. Quod vero ad gloriam nostri martyris attinet, non silebo. Cum capta esset a gentilibus Edissa civitas, que vulgo Roais dicitur, idem episcopus, cum Ludovico tunc rege, patre huius illustris PHILIPPI QUI NUNC REGNAT IN FRANCIA, transmarinandi assumpsit propositum. Ad quod perficiendum ut sufficientes haberet expensas, multa vasa aurea & argentea de ecclesia Lingonensi tulit, sub certa promissione restitutionis. Inter cetera, dum aurum ac lapides pretiosos, quibus brachium beati Mamantis decoratum erat, tolli faceret, contigit, procurante Domino, quod instrumentum aurifabri, os nudum brachij aliquantulum vulneravit: statimque sanguis largissimus cepit effluere, omnesque qui aderant, de tanto miraculo stupefacti, receptum sanguinem, in vase alabastrino, quod adhuc penes nos est, devotissime posuerunt, trementes & veniam postulantes, ne forte sanctum martyrem super hoc offendissent; huius facti testis est ipse sanguis, qui apud nos quasi fere recens monstratur usque in hodiernum diem. Cur hoc fecerit Deus, vel ad gloriam martyris ampliandam, vel quia displiceret ei quod

sancte reliquie sic dehonestari videbantur, non volui discutere somniando; melius est enim in talibus pie dubitare, quam temere definire. Transire vero decreveram sub silentio, sed non potui, quoddam mirabile, quod in illa civitate Edissa contigit, cum a gentibus capta esset. Erant in ea sanctimoniales viventes sub regula, devote virgines, Domino consecrate, que cum audissent quia capta erat civitas, timuerunt valde, ne virginitatis sue propositum perderent, ne impiorum libidine fedarentur. Habito ergo inter se forti consilio, singule sibi singulos oculos eruentes, nasos etiam cum superiore labro sibi viriliter absciderunt, ut sic detruncate magis iudicarentur abominabiles, quam ad libidinem appetende. Audiant virgines nostre, & non appetant videri ab hominibus, sed abscondant facies suas propter angelos Domini! intelligant veli sui mysterium, quia posuit Dominus signum in facies earum, ut nullum preter ipsum amatorem admittant. p. 234.

III. *Inventio capitis beati Mamantis, quod, evasis periculis, Gualo in Galliam affert.*

Si nimis evagatus sum, ignoscite, queso, sustinete modicum quid insipientie mee: festinus enim accedo ad rem propter quam incepi.

1204 Cum capta esset Constantinopolis, exultabant victores Latini capta preda, sicut qui invenerant spolia multa. Sed ceca cupiditas, que facile persuadet, ita manus eorum victrices victas tenuit, ut non solum ecclesias violarent, immo etiam vascula, in quibus sanctorum reliquie quiescebant, impudenter effringerent; aurum inde & argentum & gemmas turpiter evellentes, ipsas vero reliquias pro nihilo reputabant. Quo audito, seniores exercitus doluerunt valde, timentes ne talis victoria eis in exitium verteretur; habito igitur consilio, legatus, qui vicem apostolici gerebat, cum archiepiscopis & episcopis, sub districti anathematis interminatione precepit, ne quis sibi retineret reliquias, sed omnes in manu bone memorie Guarneri, tunc Trecensis episcopi, libere resignarent. Inter quas inventum est caput gloriosi martyris,

nudum quidem, nisi quod circulus argenteus ipsi capiti 1204
circumductus erat, & supra in modum crucis extensus, totum comprehendebat, in quo erat scriptum antiquis literis grecis, que adhuc ibi apparent: ΑΓΙΟΣ ΜΑΜΑΣ, quod interpretatur *sanctus Mamas.*

p. 235. Quod cum per Dei gratiam cognovisset Gualo de Domna Petra, vir honeste vite & boni testimonij, dilectus Deo & hominibus, in exercitu Latinorum non minimus, ut postmodum claruit, quia in episcopum Dimicensem unanimiter est assumptus, tamquam devotus filius & utile membrum ecclesie Lingonensis, ut matrem suam tantis posset honorare pignoribus, cepit laborare modis omnibus, ut reliquias illas haberet: sed, vivente dicto episcopo, nullatenus obtinere potuit, quia idem, ut dicitur, episcopus ad hoc aspirabat, ut in propria persona rediens, thesaurum illum ecclesie nostre presentaret; quia tenerrime diligebat illum, qui tunc sedebat Lingonis, Hilduinum episcopum, cuius anime propitietur
Deus. Illo Trecensi episcopo viam universe carnis in- 1205
gresso, sperans, quod desiderabat, effectui facilius man- (14 apr.)
cipari, venit ad v. p. magistrum Petrum Capuensem, tituli S. Marcelli presbyterum cardinalem, qui in partibus illis tunc temporis legationis officio fungebatur, cuius genibus provolutus, supplicans cum lachrymis, anime sue desiderium humiliter explicavit.

Ad hanc vocem exultavit legatus in Domino, quia venerat opportunitas, quod dicti Gualonis, quem propter honestatem suam tenere diligebat, poterat exaudire petitionem. Statimque moram non sustinens, ne distraheretur, quod querebat, accessit ad hospitium defuncti episcopi, & caput reverenter absconditum inveniens, ad domum suam cum honore debito reportavit, &, ut omnem super hoc dubitationis scrupulum amputaret, multos clericos grecos & monachos evocavit, qui legentes lite-

1205 ras in argento, afferebant caput effe martyris gloriofi. Ad cuius rei maiorem certitudinem, mifit idem legatus quemdam presbyterum, & quemdam clericum fuum cum dicto Gualone, ad monafterium quod de novo fabricatum erat, fumptibus Hyfachij imperatoris Conftantinopolitani, in honore beati Mamantis. Cuius abbas & monachi cum caput prolatum vidiffent, lachrymantes ceciderunt in facies fuas, & cum gemitu clamaverunt: « Ecce caput patroni noftri, quod quidam calogerus (id « eft bonus fenex monachus), cum multis aliis fanctorum « reliquiis, de terra, in qua beatus martyr paffus eft, p. 236.
« Conftantinopolim detulit, & dum cogitaret fecum, ubi « poffet eas honorifice collocare, refponfum eft ei in « fomnis: In ecclefia, quam de novo fabricat Hyfachius « imperator beato martyri, repone, ne te oporteat ulte« rius laborare. » Hoc eiulantes dicebant abbas & monachi, & rogabant dictum Gualonem, ut innumeram fuper hoc acciperet pecuniam, vel alterius rei commutationem; vel, fi mallet, toto tempore vite fue totius monafterij haberet dominatum, dummodo reftitueret eis, quod, peccatis fuis exigentibus, amififfe dolebant. Quod hec ita vera fint, teftatur authenticum ipfius legati tranfmiffum ad nos, cum privilegiis noftris honefte repofitum.

Interim venerabilis Gualo, thefaurum fibi creditum diligenter cuftodiens, locum in quo fervabatur, non folum lampade, fed etiam cereo fingulis noctibus honorabat, fufpiriis & gemitibus inceffanter exorans, ut ei beatiffimus martyr certius aperiret, utrum effet vere caput eius quod habebat, nec ne. Hoc enim agebat vis amoris eius in eo, ut iam habitum fe non habere timeret; ficut beata Maria Magdalena Dominum videns, adhuc fublatum plorabat; unde frequenter cum lachrymis audebat dicere: « Nifi fignum mihi oftenderis, numquam te in pa-

« triam meam portare curabo. » Hoc frequenter iterans, 1205
cum, quadam nocte aliis occupatus, tardius solito ante reliquias ad orationem venisset, & cereum non inveniret accensum, turbatus in seipso, supplicabat attentius, ne sibi imputaretur ad culpam, quod per negligentiam acciderat servulorum. Non multum post, lectum ascendit; necdum ab ore eius orationis verba discesserant, & subito cecidit in eum horror quidam, & factus est quasi in ec-
p. 237 stasi semivigilans, & vidit ante se iuvenem pulcherrimum in veste splendida, tenentem in manibus caput quod habebat, qui ait illi: « Quid dubitas, modice fidei? qui in« credulus est, non prosperabitur via eius. Respice, & « absque dubio firmiter teneas, quia hoc ipsum est caput « meum, quod pro Christi nomine mihi abcissum fuit. » His dictis, evanuit ab oculis eius. Ille autem exultans in Domino, & gratias agens, his & aliis evidentibus argumentis certioratus de voto suo, cum multiplici gratiarum actione a legato recedens, cepit disponere de rebus & redditibus suis, quos Constantinopoli ampliores habebat, ut cum thesauro desiderabili repatriare posset.

Sed Dominus qui eum super pauca fidelem invenerat, 1206
super maiora volens constituere, ad Dimicensis ecclesie regimen interim assumi fecit: propter quod & via eius fere per triennium elongata est. Non tamen propositum
recessit ab animo, sed quam citius potuit, sumpta occa- 1209
sione quod domnum papam & apostolorum limina visitaret, navem ascendit, & prosperante vento, elevatis velis, duxit in altum. Et cum multis iam diebus navigasset, ingravatum est mare, & surrexit tempestas qualis ante visa non fuerat, & navi pene dissoluta, cum omnes, qui ibi erant, etiam naute, desperarent, nec in viribus suis, nec in arte confiderent, sed solius Dei misericordiam precarentur, insurrexit venerabilis episcopus Gualo, clamans cum lachrymis: « O beate Mamas, ubi est virtus

1209 « tua? Patierisne caput tuum submergi in fluctibus, ut de « cetero non videatur ab hominibus, nec ullatenus hono« retur? Exsurge! quare obdormis, domine? Exsurge & « precare pro nobis Dominum! ut per merita tua ab his « periculis eruamur.» Vix orationem compleverat, & statim aura datur grata, & tranquillitas magna facta est, ita ut mirarentur omnes, & laudarent Dominum, qui martyri suo tantam gloriam dedit, & sic exultantes, optatum portum cum gaudio tenuerunt.

Quid pluribus immoror? Per multos labores, per multa pericula, & cum multis tribulationibus, tandem dictus episcopus ad castrum, quod Domna Petra dicitur, venit: ubi deposito capite, cum quadam die fortuito absens esset, per antiqui hostis invidiam, eadem villa gravi cepit p 238. incendio devastari. Tunc omnes eiusdem castri, a minimo usque ad maximum, iam non in viribus suis, nec in hominum auxilio confidentes, cum impetu venerunt ad quemdam presbyterum nomine Guillelmum, una voce clamantes: « Domine, quare cito non profers caput beati « martyris, quod apud te depositum audivimus a domno « episcopo? Credimus enim, quod per ipsum liberabi« mus ab hac peste, sicut olim Cathanensis civitas per « velum beate Agathe fuit ab incendio liberata. » Mira dicturus sum, sed tota regio hoc clamat, & ipse episcopus constanter asserit, quod statim, monstrato capite, vim virtutis sue oblitus est ignis, ut mirabiliter videres flammam cum vento confligere, qui utique contrarius erat: ita quod, preter spem omnium, in domo lignea per seipsum cessavit ignis, ut omnibus manifeste clarescceret, quod Dominus eis per martyrem suum tanta beneficia contulisset.

Deinde idem episcopus venit Lingonas, ubi cum quanto honore, cum quanta reverentia, cum quantis muneribus receperit eum & reliquias amplexatus fuerit,

bone memorie, *qui nuper in fata concessit*, Robertus 1209
episcopus, transeundum censui: quia quilibet vestrum hoc vidit, & memoriter tenere potest. Sed illud non taceo, quod, cum multi de diœcesi, ad honorandum caput patroni sui devotius convenirent, constituti sunt duo boni testimonij sacerdotes, ad servandas & ostendendas reliquias, & beneficia fidelium colligenda. Contigit autem quadam die, quod illi duo absentes erant, & peregrinorum instante turba, quidam alius sacerdos invitatus, ut caput gloriosi martyris peregrinis ostenderet, impudenter accessit. Et, sicut legitur in *Libro Regum* de Osan cuius manus aruit, quia arcam Domini indebito modo tetigerat, ita
p. 239 manus sacerdotis dextra sicut arida facta est, quod nec ex ea quippiam operis facere poterat, nec ad os suum sine violentia sublevare, & sic doluit per aliquot dies. Tandem in se reversus cognovit quod iniuriam fecerat martyri, quia in eadem nocte miseris amplexibus concubine sue fuerat maculatus. Et accedens humiliter ad confessorem suum, culpâm suam nude & aperte detexit; postmodum vero, peracta parte penitentie, cum lachrymis & debita reverentia, accessit ad caput, & eodem manum suam tangi & signari fecit, que statim per Dei gratiam sanata est, & debito officio restituta. Deus novit quia non mentior; nam qui vidit, testimonium perhibet veritati, & scimus quia verum est testimonium eius.

Attendat diligens lector quia quater ad nos misse sunt eiusdem martyris reliquie, & ex ipsa missione intelligat, qualiter instruit nos Dominus, & quid agere debeamus ostendit. Primo missa est oschia colli, iuxta quod, mediantibus arteriis, transit quod cogitatum est in corde, ut, modulante lingua, in vocem prorumpat; secundo brachium, per quod operatio intelligitur; tertio os longum, quod de tibia vel de femore esse videtur, de quo qualiter venit ad nos, sub silentio pertransivi, quia non

1209 eſt multum auctenticum, licet ſub multorum nobilium & bonorum vivorum teſtimonio fuerit allatum; quarto & ultimo, venit caput, quaſi diceret, ſi, cogitatione, locutione & opere, que per oſchiam & brachium ſignificantur, rectas facitis ſemitas Dei noſtri, quod ad tibiam pertinet, pervenire poteritis ad caput veſtrum, Ieſum Chriſtum Dominum noſtrum, cuius anno Incarnationis *milleſimo ducenteſimo nono* facta ſunt hec, eodem preſtante, qui vivit & regnat per omnia ſecula. Amen.

IV

RICARDI DE GERBOREDO

EPISCOPI AMBIANENSIS

De capta & direpta a Latinis Constantinopoli, & quomodo Walo caput S. Iohannis Baptiste invenit & ad Ambianum deportavit.

E mmss. Ambianensi & Abbavillano (nunc deperditis), in *Act. Sanctorum Bolland.* (Iun. V, pp. 745 & s.), anno 1707, editum.

AB urbe Bysantina nuper in Gallias facte translationis faciei gloriosi Baptiste, nondum sublato de medio

DE LA PRISE ET SACCAGEMENT DE CONSTANTINOPLE PAR LES FRANÇOIS, ET COMME WALLO TROUVA LE CHEF DE S. JEAN BAPTISTE, ET LE TRANSPORTA A AMIENS.

[Robert Viseur, *Recueil de la vie, mort, invention & miracles de S. Jean Baptiste* (composé en 1604), chap. VI (Ed. d'Amiens, 1649, in-12, pp. 46-57)].

Chacun sçait comme nos tres Chrestiens roys de France, entre les autres faicts heroïques & valeureux exploits de guerre, ont jadis acquis grand honneur pour avoir par plusieurs & diverses fois mené & envoyé des armees delà les mers pour le recouvrement de la Terre-Saincte, occupée par les Turcs & Sarrazins. Et pource que Saladin devant sa mort avoit, par la trahison de Raimond comte de Tripoly, reduit en son obeyssance la ville de Hierusalem, ce qui fut octante huict ans apres qu'elle eust esté conquise par Godefroy de Billon, du regne de Philippe-Auguste, environ l'an 1201,
p. 46. *ou selon les autres 1203, plusieurs seigneurs se croiserent pour ceste guerre saincte, entre lesquels fut Louys Comte de Blois, Baudoüin Comte de Flandres, Thibault Comte de Champagne, Jean Comte de Brienne, Huë Comte de S. Pol, Pierre Comte d'Amiens, neveu dudit Comte, le Baron de Boves, le Sieur de Fransures, Nivelon Evesque de Noyon, l'Evesque de Troyes, Coëne de Bethune, le Comte du Perche, le Marquis de Montferrat, & plu-*

fideli teſte, ex cuius monaſterio ad nos uſque delata eſt, p. 745
viſum eſt nobis tranſlationis modum debere litterarum apicibus commendari.

1205 Francorum itaque Conſtantinopolitanis in partibus exercitu militante, crucis impoſito ſibi ſigno, poſtquam ex illa Blachenſium & Cumanorum famoſa victoria, Bal-
(14 apr.) duinus imperator, Domino permittente, miſerabiliter in eorum manus incidiſſet, & iam per menſes quindecim de morte ſeu vita ipſius nulla fuiſſet reddita certitudo,
1206 20 aug. & Henricus frater eius, penes quem rerum gerendarum ſumma remanſerat, adeptus fuiſſet culmen imperij, quidam ex Francis, qui cum exercitu ab initio venerant, repatriare volebant, inter quos quidam Walo, clericus

ſieurs autres tant Lays qu'Eccleſiaſtiques, & comme ils furent arrivez avec une tres belle & puiſſante armée, le long du Danube pres de Conſtantinople, ſollicitez par le pape Innocent troiſieſme, & le jeune Alexius, au lieu de paſſer en Syrie, s'arreſterent en la Grece pour pacifier les troubles qu'ils y rencontrerent. Car alors Alexius Angelus, par une grande ingratitude & cruauté, tenoit en priſon fort eſtroicte ſon frere Iſaàc Angelus, auquel apres avoir oſté l'empire, il avoit inhumainement creve les yeux, encore que ledit p. 47.
Iſaac l'euſt auparavant racheté à grande ſomme d'argent de la captivité des Turcs. Ce que voyant le jeune Alexius fils d'Iſaac, & s'eſtant eſchappé des mains de ſon oncle, il envoya vers le ſaint Pere douze de ſes favoris, pour luy faire entendre la calamité & le deſaſtre de ſon pere & de luy: le ſupplie humblement de l'ayder, tant de ſa faveur que de ſes finances, pour mettre ſon pere en liberté, luy promettant par ſerment que ſi par ſon moyen ſon pere eſtoit reſtitué en ſon Empire, il feroit en ſorte que l'Egliſe grec ſe ſoubmettroit à la Romaine, & recognoiſtroit par toute voye un ſi ſingulier bienfaict. Cela fut cauſe que auſſi toſt le pape Innocent troiſieſme deſpecha Pierre de Chappes cardinal legat vers l'armee Françoiſe avec ledit jeune Alexius, qui remonſtrerent aux chefs de ceſte armée le grand bien qui reviendroit à l'Egliſe ſi le ſchiſme en eſtoit oſté, pour lequel Dieu s'offenſoit grandement & donnoit tant de force aux Infidelles contre les chreſtiens, & que l'union eſtant faicte des deux Egliſes, il ſeroit aiſe de les ſurmonter.

(Ville-Hardouin qui eſtoit en ce voyage & en a deſcrit l'hiſtoire à la p. 48.
verité ſelon qu'il a veu, adjouſte que ..... &c.)

Quinze mois donc s'eſtant paſſez ſans entendre aucune nouvelle de p. 50.
luy, & ſon frere Henry commandant à ſa place, il print envie à pluſieurs François de s'en retourner en leur pays: entre ceux là un jeune homme

Ambianenſis diœceſis, *cuius relatio nobis hiſtorie preſentis* 1206
ſeriem notam fecit, ſuum cum ceteris maturabat regreſſum.

Angebatur autem ille non modicum, quod nullas ſecum inſignes reliquias haberet, quibus rediens gallicanam eccleſiam poſſet honorare: preſertim cum theſauros ineſtimabiles, tam ſacrorum quam alias utilium, a pleriſque, quaſi diebus ſingulis, intelligeret inveniri. Verum eo tempore quo fere capienda fuerat civitas, conſenſum eſt ab omnibus & iuramento firmatum, ut quidquid infra
p. 746. annum a die captionis, ſingulorum deveniret ad manus ex inventione ſive lucro (ſecundum quod vulgaris eſt dictio) ex ſucceſſu bellorum, in publicum proferretur diſtribuendum, pro qualitate & meritis perſonarum. Quo ſane anno caput S. Chriſtophori, brachium S. Eleutherij, & quedam alia pretioſa invenerat, que Troiano epiſcopo, ad ea recipienda que pertinebant ad eccleſiam deputato, pro ſuo reddiderat iuramento. Poſt lapſum vero anni, non multum fuerat ſollicitus in querendo, cum nihil de ſuo reditu cogitaret: habebat enim in ipſa Conſtantinopoli canoniam in eccleſia S. Georgij de Mangana.

Accidit autem ut, cum in die Nativitatis B. Virginis 8 ſept.

nommé Vvallo du village de Sarton en Picardie, du dioceſe d'Amiens, & chanoine de Picquigny, voyant pluſieurs s'en aller chargez de reliques, avoit un extreme regret qu'il n'avoit quelque beau reliquaire pour rapporter en France avec ſoy. Vray eſt que de premiere arrivée il avoit eu le Chef de ſaint Chriſtofle, le bras de S. Eleuthere, & quelques autres ſaints joyaux: mais pource qu'il eſtoit accordé auparavant que donner l'aſſaut general, que tout ce qui ſeroit trouvé en dedans l'an, à compter du jour de la priſe, ſe rapporteroit en commun, pour eſtre diſtribué par apres ſelon la qualité & merite des perſonnes, & qu'ils s'eſtoyent tous obligez à cela par ſerment: il avoit mis leſdictes reliques entre les mains de l'Eveſque de Troyes deputé à
p. 51. *cet effect. Et peu apres la priſe eſtant faict chanoine en l'Egliſe de S. George à Conſtantinople, pour quelque temps ne ſe donna beaucoup de peine d'en chercher d'autres.*

Advint toutesfois qu'eſtant venu de l'armée, la veille de la Nativité de noſtre Dame, & pour n'avoir faict ſa barbe & ſa tonſure clericale

1206 ſuam introiiſſet eccleſiam, nec auderet cum ceteris in ordine ſuo ſolemniter veſperis intereſſe, eo quod clericalem (cum nuper de exercitu Lycie rediiſſet) non ferebat tonſuram, ſecreto dicturus eas, ſi veſtibulo poſt altare ſecederet. Erat autem ille locus in appendicio, inter ipſam eccleſiam & quoddam vetus palatium, imperatorie quondam capax maieſtatis. Ibi ergo ex intimis precordiis alta ducens ſuſpiria, revolvebat apud ſe ſi forte Dominus, pro ſua multiplici miſericordia, decreviſſet eum non vacuum ad propria remittendum; cuius vota proſpiciens qui ſupplicum preces ſolet audire, non ſolum quod ſperare poterat, ſed & ultra ſpem eius omnem, deſideratiſſimum ei contulit theſaurum. Nam poſt ſpecioſum forma pre filiis hominum, & poſt illam Virginem incomparabilem, que ipſum intemerato concepit utero, quis neſcit omnes Baptiſta eſſe inferiores? Et, ſi Dominus, ut clariſſimum eſt, ſi Domina, ut credi pium eſt, cum corpore ſunt aſſumpti, quid inter reliquias ſanctorum elegantius querimus, quam partem, preſertim nobiliſſimam toto corpore, Precurſoris?

Porro cum venerabilis canonicus oculos ad quamdam

n'oſant entrer au Chœur avec ſes confreres, il ſe retira à l'heure de Veſpres en une gallerie derriere le grand Autel pour y dire ſon ſervice ſecrettement. Le lieu eſtoit un appenty ou dependance, entre l'Egliſe & un vieil palais, où autrefois les Empereurs avoient fait leur demeure. Là touché divinement du deſir de trouver quelques reliques, il fit ſes prieres en grande devotion, jettant maints ſanglots & ſouſpirs, & proteſtant ſi Dieu le favoriſoit de quelque beau reliquaire, de le porter quant & ſoy, en ſon pays. Et Dieu qui ordinairement exauce les prieres de ceux qui le requierent en toute humilité, voyant ces regrets & deſirs, non ſeulement luy octroya ce qu'il ſouhaittoit: mais beaucoup plus qu'il n'euſt jamais oſé eſperer. Car comme apres Jeſus-Chriſt, & ſa bien-heureuſe mere la Vierge Marie, il n'y euſt jamais homme plus grand que S. Jean-Baptiſte (Noſtre Seigneur & la Vierge eſtant eſlevez au ciel en corps & en âme), quel reliquaire plus p. 52.
grand pouvoit-il obtenir que la partie plus noble du corps de ſon Precurſeur?

Or, comme ce venerable chanoine eut jetté la veue fortuitement ſur une pile

pilam monaſterij fortuito conieciſſet, omiſſam in eius 1209
baſe feneſtellam inſpexit. Erat autem locus incultus, & quem negligentia dignum iudicaret: in eius obſtruſionem rudem vidiſſes acervum ruderum, preter artificioſum ordinem poſitorum, feno interiecto, ſine omni ſmaltha ſeu bitumine, obvolutorum. Herens igitur, ut erat ardenti animo, & breves nihilominus habens inducias, circumſpectione didicit omnes cuſtodes & oſtiarios, ſcilicet impremeditatos, ſibi locum dediſſe; & clauſo ſuper ſe oſtio, trepidus primam ſtructuram feni & ruderum ad ſe traxit, quam duo vaſa ſpectabilia ſecuta ſunt, in quorum uno digitum, in altero brachium S. Georgij ſe comperit inveniſſe. Sed a ſuperventuris pre temporis anguſtia ſibi timens, loco non perfecte ſcrutato, fenum & rudera, ſicut inordinate repererat, iterum ordinavit. O quanta ſollicitudine nocte illa pervigil eius animus fluctuavit! Quod ſi vana ſoporis nebula ſuos forſitan oculos fatigatos obduxit, expers otij phantaſia, ex voto diutino, multiformis certe habuit materiam coniecture.

Mane facto, cum multa diligentia locum cepit eminus excubare, & alias ſibi caram ſuorum frequentiam egre

du monaſtere, il apperceut une feneſtre au bas d'icelle : le lieu eſtoit du tout inhabité & deſert, & eſtoit fermé de terraſſe & de foin mis peſle mêle & ſans aucun ordre, & ſans ciment ny mortier. Demeurant donc un peu à ſonger ſur cela, comme il eſtoit d'un eſprit fort vif, & ſe voyant ſeul (les portiers & ſacriſtins s'eſtans retirez ſans penſer à rien), il ferme deſſus luy le premier huys de ladicte gallerie, & tire à ſoy le premier lict de ces terraſſes & de ce foin, où il trouva deux beaux vaiſſeaux, en l'un deſquels eſtoit le doigt, & en l'autre le bras de Saint George. Mais craignant d'eſtre ſurpris & deſcouvert par les ſurvenans, auſſi pource qu'il avoit fort peu de temps, ſans foüiller d'avantage il remet le tout comme il l'avoit trouvé. Je vous laiſſe à penſer en quel ſoin & ſollicitude il paſſa ceſte nuict, craignant de perdre ce qu'il avoit ja trouvé.

p. 53. *Le matin eſtant venu, c'eſt de guetter de loin, & regarder ſi l'on n'avoit point touché en ce lieu. Et quoy qu'en autre temps il fuſt homme de compagnie, ſi eſtoit-il marry qu'il n'eſtoit ſeul pour ſeurement emporter ſon butin.*

ferens, propoſito ſuo idoneum tempus venabatur. Tan-
1206 dem verò libris, vaſis, veſtimentis, & ceteris neceſſariis pro re divina celebranda extralatis, ſingulisque circa deputata officia occupatis, ſola coma nutrita Walonem apud alios excuſabat, quominus ibi remanens haberetur ſuſpectus. Claudens ergo confeſtim oſtium, amovit impiger ſtruem totam; & ecce duos diſcos argenteos magnos, rotundos, cum ſibi reſpondentibus operimentis invenit. Quid intus lateret, inſpicere non licebat, temporis latitudinem non habenti. Quamobrem verecundia docente, retruſo latibulo in partem fracti illius palatij, a nullo penitus hominum ſolitam frequentari, ſub noctis ſilentio repetendos abſcondit, nec neglexit retruſionem ſuam iterum diligenter intueri, ne qua eum forte moti veſtigia ſtraminis accuſarent; viſumque eſt ei diei illius reſiduum addere ſuper longitudinem aliorum dierum.

Necdum pleno crepuſculo preſtolato, diſcos ſuos in ſecretum tulit cubiculum, nemine conſciente; quibus apertis, in uno caput S. Georgij contineri cognovit ex ſuperſcriptione: ΑΓΙΟΣ ΓΕΩΡΓΙΟΣ; in altero vero ſuperſcriptum erat: ΑΓΙΟΣ ΙΩΑΝΝΗΣ ΠΡΟΔΡΟΜΟΣ. Quod cum

Enfin ayant tiré hors de la Sacriſtie les livres, burettes, ornemens & autres choſes neceſſaires pour chanter Meſſe, cependant que chacun eſtoit empeſché à ſes devotions en ceſte bonne feſte, la longue barbe & chevelluë que Vvallo avoit rapporté de l'armée le rendoit excuſable, & eſtoit cauſe que l'on ne s'enqueroit qu'il faiſoit en ce lieu, & que l'on ne ſe deffioit de luy: fermant donc la porte ſur ſoy, il remuë en diligence toute la terraſſe, & outre ce que deſſus voicy il trouve deux grands plats d'argent recouvers de leurs eſtuis, & n'ayant le loiſir de regarder ce que c'eſtoit, il ſe retire au dedans de ce vieil palais, où creature vivante ne hantoit, & cache là ſon threſor, s'attendant de l'aller reprendre à la nuict: il faict neantmoins bonne garde pour voir ſi on ne le ſuivroit à la trace au lieu où il s'eſtoit caché.

Et le lendemain, un peu devant le poinct du jour, il emporte ſes deux plats & les autres vaiſſeaux dedans ſa chambre, ſans que perſonne en ſçeut rien. Et les ayant deſcouvers, il recognoiſt par ceſte inſcription p. 54.

plene non intelligeret, non est ausus a quoquam sciscitari quid esset. Fregit autem discos magnos, reservatis 1206
sibi minoribus, in quibus erant illa duo capita signata, & in duabus peris ea reposuit sub ascellis singulis appendenda: argentum vero discorum vendidit, firmans secum in pios usus tantumdem aut amplius se erogaturum, si quando ad pinguiorem reduceretur fortunam. Explorabat quoque in ecclesiarum parietibus titulos ubicumque, sanctorum imaginibus superscriptos; & in pluribus locis legebat, Α. ΠΡΟΔΡΟΜΟΣ, iconie superscriptum Baptiste: interpretatur enim, Α. ΠΡΟΔΡΟΜΟΣ, precursor. Ex quo quanta fuerit iucunditate perfusus, quantaque Dominum gratiarum actione fuerit prosecutus, non est facile sub verborum perstringere paucitate.

Parato itaque navigio, & valefacto fratribus, pridie
kalendas octobris, mare cum ceteris introivit: & fere 30 sept.
infra mensem Venetias appulerunt. Qui cum terram 31 oct.
Lombardorum & asperitates montium evasissent, capti sunt in pago qui S. Raimberti dicitur, in diecesi Bellicensi, ubi cum eorum essent sarcinulas scrutaturi predones, se & sua quadam summa pecunie redemerunt. Similiter &

Agios Georgios, *qu'en l'un des plats estoit le chef de S. George, en l'autre il trouva ceste escriture,* Agios Ioannis Prodromos: *ce que n'entendant pas, il n'osa toutesfois s'enquerir de personne que cela signifioit, seulement il rompt les deux grands plats, reservans les deux petits où ces deux chefs estoyent enchassez, & les met dedans deux besaces, à l'intention de les pendre soubs ses aisselles pour les porter plus secrettement, & aisement. Il vend l'argent de deux plats, avec vœu & promesse d'en employer autant & plus en œuvres pieuses si jamais il venoit à avoir des moyens. Il ne cessoit d'aller par les Eglises pour voir si par l'inscription des images il ne pourroit recognoistre de quel Saint estoit ce chef. Et ayant trouvé soubs les images de S. Jean Baptiste ceste intitulation* Agios Ioannis Prodromos, *il cognut par cela que c'estoit le chef de S. Jean Baptiste; par cela vaut autant que qui diroit S. Jean le Precurseur; ce qui luy apporta si grande joye, qu'il n'est point possible de l'exprimer: ce fut des lors qu'il se delibera tout à fait de partir.*

1206 cum ad ripam fluvioli, qui ſub Amborniaco caſtro defluit, perveniſſent, ne ſcrutarentur, iterum aliam pecunie ſummam eos oportuit numerare. Quo putas inter hec metu Walonis ſpiritus fuerit anxiatus, quibuſve perplexitatibus in diverſa pulſatus. Theſaurus enim, qui in eius ſinu hactenus latuit, poteritne uſque in patriam ſine conteſtatione perduci? Si vero ceteris palam fiat, quomodo carebit invidia? Vel quis propulſabit iniurias inferendas, preſertim cum in Bellicenſium finibus hec contingant? qui unum Baptiſte digitum ſe dicentes habere, inde nimirum ſe reputant mirabiliter glorioſos. Quid ergo ſi eis innotuerit optandiſſimam faciem in ſua retia decidiſſe? numquid eam pauperi clerico verebuntur auferre?

Sed glorioſus & ſublimis Deus, ad cuius nutum omnia diſponuntur, via inopinata providit totum fore in tuto. Condixerat enim inter ſe tota ſocietas, ut poſtquam terram pacificam attigiſſent, quilibet iuratus quidquid haberet proferret in medium, ut exigeretur a ſingulis pro ſuorum valore. Niſi quia inter eos erat quidam nuntius imperatoris Henrici, qui ſanctuaria innumera, ex parte domini ſui in Flandriam deferebat, nec ad id ullatenus, p. 747.

Ayant donc retenu place au navire, & dit adieu à ſes confreres chanoines, il s'embarqua avec ſa Compagnie le dernier jour de Septembre; au bout d'un mois ils arriverent à Veniſe: & ayant jà paſſé la Lombardie & les montagnes, ils furent pris au village de S. Rambert au Dioceſe de Belice, où les voleurs les voulans fuſter, ils composerent pour eux & pour ce qu'ils avoyent à une ſomme d'argent. Et derechef eſtant venu au rivage d'un petit fleuve au deſſoubs du chaſteau d'Amborgnac, pour n'eſtre foüillez ny recherchez en ce qu'ils portoyent, il fallut encore donner une bonne ſomme d'argent. Penſez en quelle peine & anxieté ſe trouva lors Vvallo, & quelles apprehenſions il avoit d'eſtre decouvert: car ſi ceux de Belice euſſent trouvé ce threſor (eux qui ſe tiennent fort honorez d'avoir ſeulement un des doigts de S. Jean), qu'eſtimez-vous qu'ils euſſent faict ſi ceſte face glorieuſe fuſt tombee entre leurs mains? ne l'euſſent-ils pas oſtee à un pauvre clerc qui n'avoit ayde de perſonne? p. 55.

nisi exceptis sanctuariis, se voluit obligare. Hac igitur occasione, Walonem, cum aliud quam sanctuaria non haberet, nihil oportuit exhibere. Appropinquans denique civitati Ambianensium, que quondam Somonobria, modo vulgo dicitur civitas Amenarum, cuidam patruo suo Petro, canonico Ambianensi, suum significavit adventum, simul significans, quod se secum habebat faciem gloriosi Baptiste. Nam capite B. Georgii ecclesiam Maioris-monasterij decoravit, brachium vero misit ad Pinconiensem ecclesiam, cuius erat canonicus, & digitum ad Sartonem, unde extiterat oriundus. 1206

Veniens itaque Petrus Waloni obviam ad vicum qui dicitur Bellum-forte, susceptum ab eo sanctuarium, ad venerabilem Ricardum, tunc Ambianensem episcopum [virum industrium, virum suavis eloquentie, virum summe liberalitatis visceribus affluentem, cum summa duxit reverentia deferendum; cuius profecto meritis, Ambianensi ecclesie, tante munus honorificentie, ipsius tempore debebatur, cum ipse iucundissima composuisset cantica de decollatione sanctissimi Baptiste (que in die collectionis ossium eius, & hodie, in eadem ecclesia decantantur)

Mais Dieu par sa providence en a disposé tout autrement, & a conduit ce voyage sans qu'il luy soit arrivé aucun encombrier. Ils avoyent faict
p. 56. *tous promesses entr'eux, quand ils sortirent de la ville de Constantinople, que lors qu'ils seroyent arrivez en terre paisible, chacun ayant presté le serment, mettroit en evidence & monstreroit ce qu'il auroit, afin de payer la despense selon la valeur de ce qu'il apporteroit. Toutesfois un certain messager de l'Empereur Henry qui estoit avec eux, & emportoit en Flandres de la part de son maistre infinis joyaux, ne se voulut jamais accorder à cela que l'on ne fit exception des reliques & joyaux de l'Eglise. Ce qui fut cause que Vvallo n'ayant rien que des reliquaires, ne fut pas contraint de rien monstrer. Approchant donc de la ville d'Amiens, il fit sçavoir sa venuë à son oncle, qui avoit nom Pierre & estoit chanoine d'Amiens, luy mandant par mesme moyen qu'il apportoit la face glorieuse de S. Jean Baptiste. Car quant au Chef de S. George il le laissa en l'Abbaye de Marmoutier, donna le bras à Picquigny d'où il estoit chanoine, & le doigt au village de Sarton, dont il estoit natif.*

1206 quasi quodam presagio, vel potius divino nutu preveniens huius adventum, & quoad hoc Precursorem precurrens].

Sequenti dominica, qua scilicet cantandum *Gaudete*,
17 dec. Waloni extra menia civitatis processionaliter occurrerunt, sibique (ut erat) preter vestem nuptialem imposito sanctuario, cum hymnis & canticis ad matricem ecclesiam sunt reversi: in qua dictus episcopus eidem contulit ca-
1207 16 mai. noniam in Ascensione Domini subsequenti. Et ipse quidem postmodum, in compensationem argenti discorum quos fregerat, in domo sua, in claustro Ambianensi, capellam duxit in honorem sanctorum Ioannis & Georgij construendam.

Facta est autem dicta translatio ad Ambianensem ec-
1206 17 dec. clesiam, sexto decimo kalendas ianuarij, anno millesimo ducentesimo sexto, eodem Domino nostro Iesu Christo prestante, cui est honor & gloria, per immortalia secula seculorum. Amen.

Cet oncle venant au devant de Vvallo au village de Beau-fort, fit porter en toute reverence ce Chef au venerable Evesque Richard, lequel le dimanche ensuivant, auquel l'Eglise devoit chanter Gaudete, *fit faire une procession generalle pour aller au devant de Vvallo, où son clergé revestu de chappes, & luy de ses habits pontificaux, il porta ce Chef precieux en grande solemnité, avec Hymnes & Cantiques & toute sorte de resioüissance, & retournerent ainsi chantans à la grande Eglise. Au jour de l'Ascencion ensuivant il donna une Chanoinerie au dit Vvallo, lequel en recompense de ses deux plats d'argent qu'il avoit rompu & vendu, fit faire en sa maison claustrale une Chapelle en l'honneur de S. Jean & de Sainct George.* p. 57.

Et fut apportée ceste face en la ville d'Amiens, le dix-septiesme de Decembre, de l'an mil deux cens & six, environ huit cens & dix ou douze ans aprez que Theodose l'eut transporté en Constantinople.

Cette histoire de Vvallo fut escrite du temps de la prise de Constantinople, par le rapport du dit Vvallo, & ne fut oncques en rien contredite. Et est remarqué par la dite histoire, que le bon Evesque Richard qui lors tenoit le siege d'Amiens, comme il estoit homme devot & sçavant, avoit composé de beaux Cantiques de la Decollation de S. Jean, qui se chantent encore maintenant en l'Eglise au dit jour de la Decollation, comme si par un presage il eust preveu ceste venuë, & eust en cela devancé le Précurseur.

V

GUALTERII CORNUTI,

SENONENSIS ARCHIEPISCOPI,

Hiſtoria ſuſceptionis Corone ſpinee.

Ad fidem cod. mmſſ. Bibl. nat. Paris (Dupuy, XIII, pp. 137 & ſ., & Lat. nº 3282), a cl. dom. Nat. de Wailly (*Recueil des Hiſt. de la France*, XXII, pp. 26 & ſ.) edita.[1]

Prologus.

Du Ch. p. 407. W. p. 27. HODIERNE feſtivitatis gaudia, fratres cariſſimi, ſub annue celebritatis obſequio devotiſſime recolentes, in primis ſummo huius noſtre ſolemnitatis actori,[2] Patri luminum (a quo omne datum optimum, & omne donum perfectum), furſum cordibus elevatis, gratias referamus, & laudes eius, toto cordis affectu & vocis miniſterio, perſonemus. Gratias tibi Deus, cuius immenſa bonitas, oculis conſuete miſericordie ſecula[3] noſtra reſpiciens, hanc mundi & vite noſtre veſperam celeſtis gratie fulgore perfudit, terram noſtram incomparabili theſauro ditavit, genti & regno noſtro quaſi ſummum poſt multos ac-

1 Ter antea iam typis mandata: *a*) Du Cheſne anno 1649, in *SS. RR. Gall.*, V, pp. 407-411; *b*) Du Bouchet, *Hiſtoire généal. de la Maiſon de Courtenay*, 1661, in-fº, *Preuves*, p. 18 (fragm.); *c*) *AA. SS. Bolland.*, Aug. V, pp. 354-356 (fragm.).

2 Actori *add. Codices S. Capelle*; — 3 ſcelera (*Cod.*).

cumulavit honorem! Letetur in iis sacris solemniis ecclesia gallicana, & tota gens Francorum! sine differentia sexuum, dignitatum ac graduum, pari causa resultet! quia sufficiens omnibus est causa letitie; commune igitur sit omnibus gaudium, quia[1] causa communis est gaudiorum!

Hec est illa[2] preclara festivitas, in qua missum sibi a Domino pretiosissimum munus Francorum terra suscepit, illam videlicet sacrosanctam spineam Coronam, quam caput nostrum Dominus Iesus Christus, pro nobis factus obediens Patri usque ad mortem crucis, tempore passionis ipsius, venerando capiti suo per manus impiorum permisit imponi. Beatus itaque[3] Iohannes, qui, supra pectus Domini proclivis in cœna, de fonte sapientie hausit quod scriberet (cui concordant etiam sancti evangeliste Matheus & Marcus) in evangelio suo de presenti corona ita dicit: « Milites plectentes spineam coronam, imposue« runt capiti eius. » Et rursum: « Exivit ergo Iesus portans « spineam coronam, & purpureum vestimentum. » De ipsa etiam sacrosancta Domini Corona longe precedenti tempore fuerat sibyllino vaticinio predictum, sicut beatus Augustinus, in libro *De civitate Dei*, testatur his verbis: « Inserit Lactantius operi suo quedam de Christo vaticinia « Sibylle; sed que ipse sigillatim posuit, ego arbitratus « sum coniuncta esse ponenda, tanquam unum sit pro« lixum, que ille plura connumeravit,[4] & brevia: In ma« nus, inquit, Infidelium postea veniet; dabunt autem « Deo alapas manibus incestis, & impurato[5] ore expuent « venenatos sputos. Dabit vero ad verbera simpliciter « sanctum dorsum, & colaphos accipiens tacebit, ne « quis agnoscat quod verbum, vel unde venit quod in« feris loquitur, & corona spinea coronetur. Et infra:

1 Quare (*Cod.*); — 2 enim (*Cod.*); — 3 itaque *d. in* (*Cod.*); — 4 commemoravit (*Cod.*); — 5 impij toto (*Cod.*).

« Insipiens gens, Deum tuum non intellexisti ludentem « mortalium mentibus, sed spinis coronasti, & horridum « fel miscuisti. »

Du Ch., p. 408. Sicut igitur Dominus Iesus Christus ad sue redemptionis exhibenda mysteria Terram promissionis elegit, sic ad passionis sue triumphum devotius venerandum nostram Galliam videtur & creditur specialiter elegisse, ut ab ortu solis ad òccasum laudetur nomen Domini, dum a climate Grecie, que vicinior dicitur Orienti, in Galliam, partibus Occidentis contiguam aut confinem, ipse Dominus ac Redemptor noster sue sacratissime passionis sancta transmitteret instrumenta; & sic, veluti compartitis honoribus, terre alteri alteram adequavit. Honoratum enim gestis insignibus per multa tempora regnum Francie, tempore nostro per sedulam regis Ludovici, nec non & religiose W. p. 28. matris sue Blanche vigilantiam,[1] Corona capitis sui cum multa gloria & honore multiplici dignatus est coronare. Expurgatis igitur cordium oculis, imaginemur Dei filium pro salute nostra spinis coronatum! ad quod nos invitat Spiritus sanctus in *Libro Canticorum*, ad fideles animas ita dicens: « Egredemini & videte, filie Sion! regem Salo» monem in diademate quo coronavit eum mater sua. » Hoc de matre synagoga indubitanter intelligitur de qua Christus verus Salomon, id est pacificus, secundum originem carnis processit.

Inc. Du Bouchet Qualiter autem huius preciose gemme thesaurus ad nos usque pervenit, cum nobis & scientia pectoris, & facundia lingue non suppetant, minime sufficimus enarrare. Verum, quia regis ad hoc accessit imperium, cui tanquam precellenti (secundum Apostolum) oportet obedire, de materia presenti, prout se habet veritas quantum Do-

1 Tempore .... vigilantiam *d. in* (*Cod.*).

minus permiserit, presentibus & posteris, etsi verbis rudibus, fideliter tamen conabimur aperire.

Historia.

1217 Sublatis rebus humanis Petro, prius comite Nivernensi, postmodum imperatore Constantinopolitano, & impera-
1219 trice Yolande uxore sua, ad quam, de morte Henrici fratris sui imperatoris clarissimi, devenerat idem imperium, superfuit ex eis eximie indolis adolescens Balduinus, quem eadem imperatrix pepererat in urbe Constantinopolitana.
1228 Videntes igitur Latini principes, Grecie miserabile discrimen imperij, quod a scismatica Grecorum gente multis in locis invasum, pro maiori parte violenter fuerat occupatum, multa deliberant vigilantia, quod eis post Deum implorandum sit auxilium, vel unde sperari valeat angustiis suis solatium exhibendum. Tandem communi consilio tam nobilium quam minorum, per auctoritatem sancti nominis Gregorij pape, Iohannes de Brena, vir approbate virtutis, qui propter egregie probitatis industriam, necnon & devote christianitatis merita, prius regnum Hierosolymitanum adeptus fuerat, ad impertiendum huic tanti
1229 doloris plage remedium, electus est concorditer advocatus. Desponsata enim Maria, predicti Iohannis filia, eidem heredi imperij Balduino, ipse Iohannes imperij Constantinopolitani, necnon & ipsius heredis, administrationem suscepit & curam. Non solum autem administrator ge-
1231 neralis Romanie factus est, sed coronatus solemniter, & ad vitam suam imperator vocatus, servata eidem Balduino genero suo, cum ad etatem veniret, legitima imperij dignitate.

Postmodum autem factis amicis duobus Grecorum maioribus satrapis, Vastachio videlicet & Auxano, qui

prius diſcordes fuerant ad invicem, hoſtium imperij 1236
crevit potentia, ſtatu Latinorum plurimum imminuto. Videns itaque Iohannes imperator, quod hoſtes ſuos, & Grecorum multitudinem a finibus ſuis non poſſet expellere, vel eorum reſiſtere poteſtati, communicato cum prelatis & fidelibus imperij conſilio, de communi conſenſu generum ſuum Balduinum ad partes gallicanas tranſmiſit. Duplex autem adventus ipſius cauſa dicitur extitiſſe, ſcilicet ut a rege Ludovico, de cuius ſanguine ex utraque parte patris & matris ortum habuerat, & a prudentiſſima matre eius Blancha, cuius neptem duxerat in uxorem, a nobilibus etiam regni Francie baronibus, conſanguineis ſuis, in tante neceſſitatis articulo, ſibi & ſuis peteret ſubveniri: alia inſuper cauſa ſuberat, ut hereditatem fratrum ſuorum, qui ſine herede deceſſerant, adiret, marchionatum ſcilicet Namurcenſem cum pertinentiis, & caſtellaniam Curtineti. Expl. Du Bouchet

Ingreſſus ſiquidem regnum Francie, ab ipſo rege & matre ſua & baronibus regni ſuſceptus eſt gratanter, honorifice, & iocunde. Si quas etiam in adeunda hereditate difficultates reperit, per regis mandatum & potentiam penitus ſunt amote. Dumque in partibus gallicanis moram faceret, hereditatis proprie detentus negociis, & in petendo ſubſidio ſollicitus plurimum & intentus, de partibus Romanie ſuſcepit nuncium, qui aures eius & animum ſubitis rumoribus perculit & turbavit. Nunciavit enim, prout res erat, virum illuſtrem
Du Ch., p. 409 W., p. 29. Iohannem imperatorem, ſocerum ſuum, iuxta nature 1237
debitum, ſubtractum vite mortali; ſtatum etiam Conſtantinopolitane civitatis & terre alterius, ſi quam extra muros eiuſdem urbis habebat, ita per incurſus hoſtium arctatum penitus & oppreſſum, quod vix eis ad campos pateret aditus; intus autem uxor ſua, proceres, & vulgus, quotidianis egebant alimentis. Diſcurrebant

1237-1238 etenim libere per regionem hostiles impetus, non permittentes in urbe deferri victualia: congregatis turmis hoc animo ut ipsam Constantinopolim obsiderent. Ad hec maior rem urgebat desolationis cumulus, quia multi de populo, de nobilibus aliqui, presentibus devicti angustiis, & futura metuentes pericula, noctu vel alias furtive muros civitatis exibant, & per mare vel viarum discrimina fugientes, propter metum, se certioribus periculis exponebant; propter quod erat dubium ne, si urbem hostilis circuiret obsidio, non invenirent proceres quos ad munitionem murorum in propugnaculis collocarent.

Verbis huiusmodi tristibus turbatur adolescens heres imperij; unde frequentius regem Francorum matremque eius & amicos suos circuit sollicitus, humiliter interpellans, miserabiliter obsecrat ut sibi subveniant, & imperium Romanie quod per Francos potenter & gloriose fuerat acquisitum, non permittant rursus in Grecorum infidelium redigi servitutem. Litteras exhibet pape Gregorij, quibus eiusdem imperij necessitati sucurrentibus eandem concedit indulgentiam, quam in subsidium Terre Sancte proficiscentibus concesserat concilium generale. Ad hec moventur rex & regina, de thesauris suis magnas ei pecunie conferunt quantitates, stipendiarios ipsi querunt, & sociant milites alios quos noverant egregios bellatores. Nonnulli de consanguineis eius, quos & pietas & carnalis affectus induxerat, eidem se iuramento confederant, pollicentes seipsum pro viribus secuturos.

Perpendens igitur idem Balduinus devotionem regis & matris ipsius, de sacrosancta spinea Corona facit eidem[1] Inc. *AA SS.* mentionem. Dicit itaque se novisse relatione veridica, proceres inclusos in urbe Constantinopoli, ad hanc calami-

1 *Sic corr.* de Wailly; eisdem (*Cod.*).

tatis inediam devenisse, quod incomparabilem thesaurum 1238
illum Corone Domini (que totius imperij titulus erat & gloria specialis) oportebat eos alienis vendere, vel ad minus titulo pignoris obligare. Unde ardenter habebat in votis, quatinus ad regem, consanguineum, dominum, & beneficum suum, necnon ad regnum Francie, de quo parentes ipsius utrique processerant, huius speciose gemme honor inestimabilis & gloria provenirent. Verum, quia idem Balduinus perceperat quod si tam preciosa res ei venderetur pecunie precio, regis conscientia lederetur, affectuosa prece cum lacrimis eidem supplicat ut munus illud honorificum ab ipso recipere dono dignetur, & gratis. His auditis, rex prudenter intelligens id a Domino fieri, gavisus est in hoc quod ille, qui Coronam eandem pro nobis gesserat in opprobrium, volebat eam a suis fidelibus pie & reverenter honorari in terris, donec ad iudicium veniens eam suo rursus imponeret capiti, iudicandis omnibus ostendendam. Gaudebat igitur quod, ad exhibendum honorem huiusmodi, suam Deus preelegerat Galliam, in qua per ipsius clementiam fides viget firmiter, & cultu devotissimo salutis nostre mysteria celebrantur.

Rex igitur, referens grates uberrimas Balduino, gratanter annuit se munus illud inestimabile recepturum ab ipso. Mittuntur ocius a rege Constantinopolim pro complendo negocio Iacobus & Andreas, fratres ordinis Predicatorum, quorum alter, scilicet Iacobus, prior fratrum eiusdem ordinis fuerat in urbe predicta, ubi Coronam ipsam frequenter viderat, & ea que circa illam erant optime cognoscebat. Mittit etiam cum eis Balduinus nuncium specialem, fide dignum, cum patentibus litteris, quibus mandat baronibus ut nunciis regalibus sancta Corona tradatur. Post multos itaque viarum anfractus, ingredientes Constantinopolim, inveniunt ad pium regis

1238 propositum viam a Domino preparatam; tanta enim barones imperij arctaverat angustia, quod sacratissimam Coronam pro ingenti summa pecunie compulsi sunt Venetis obligare. Cives autem Venetie, qui thesaurum illum nobilem plurimum affectaverant, hanc obtinuerunt conditionem apponi, quod, nisi Corona sancta per heredem W., p. 30. imperij vel barones redimeretur infra terminum, videlicet solemnitatem SS. martyrum Gervasij & Prothasij (19 *jun.* 1239), ipsa caderet in commissum, ita quod illa pignoris obligatio converteretur in titulum venditionis pro pecunia iam soluta; apposuerant insuper quod illud pignus inestimabile Venetiam interim transferretur.

Barones, lectis domini sui litteris, sancto proposito Du Ch., p. 410. regis Francorum & heredis imperij plenius intellecto, devote adimplent mandatum domini, gerentes in votis ut de Venetorum manibus educta, si fieri posset, in honorem cederet ecclesie gallicane. Conveniunt ergo cum Venetis, ut nuncij regales, quorum vita & habitus religionem testabantur, illud sacrosanctum portarent Venetiam, adiunctis sibi solemnibus nunciis imperij, presentibus etiam magnis civibus Venetorum. Signatur loculus sigillis procerum, non sine lacrimarum fluviis & eiulatu publico, defertur ad navem. Comites itaque tam sacri pignoris, de ipsius confisi presidio, media hyeme, que solet esse nautis invia, circa Na-
25 dec. tivitatem Domini, maris fluctibus se committunt. Vastachius vero, pessimus zelator imperij, per exploratores rem noverat de transferenda corona. Anxius igitur, & intendens qualiter eam nunciis posset eripere, per diversos sinus maris quibus transituri videbantur, copiam galearum dispergit: sed nunciis venientibus in nomine
1239 Domini nihil contrarietatis obsistit. Ingrediuntur Venetiam ovanter recepti, beatissimam Coronam cum vase signato in thesauraria capelle beati Marci evangeliste

cum diligentia & devotione deponunt. Relicto ibidem 1239
fratre Andrea custode thesauri nobilis, frater Iacobus cum nunciis imperij festinanter ad regem accedit, rem gestam & statum negocij regi fideliter exprimit & regine. Gaudent ambo, & omnes quibus id secretum communicavit letitia ineffabili, sperantes in Domino quod ipse qui ceperat, votum eorum feliciter consummaret.

Preparant itaque nuncios solemnes & discretos cum fratre Iacobo & nunciis imperij, mittentes eos Venetiam, instructos plenius & munitos de pecunia ad redemptionem sacri pignoris obtinendam.[1] Imperatori Friderico scribitur ut, si opus sit, nunciis regalibus conductum, consilium, conferat & iuvamen. Expedite veniunt Venetiam, fratrem Andream inveniunt cum thesauro; procurante divina clementia, tunc temporis in partibus illis negociabantur nati de regno Francie mercatores; exhibitis sibi litteris regalibus, de mutuo exponunt pecuniam ad libitum nunciorum. Redimitur sanctum pignus, dolentibus Venetis, sed, pro conditionibus initis, non valentibus obviare. Agnitis sigillis procerum, vasculum sancte Corone suscipiunt nuncij, se vie laboribus committentes; conductus securitatem, ubi decuit, per imperatoris ministros, habuerunt; protectos insuper divini muneris presentia, nihil in via contrarium contristavit; nulla eis intemperies aëris nocuit, nec stilla pluvie cecidit super eos, licet ipsis susceptis in hospitio pluisset pluries abundanter.

Premittunt nuncios, qui iam usque Trecas munus sacratissimum nunciant advenisse. Exhilaratus rex plurimum cum matre sua & fratribus, assumptis secum Galthero, Senonensi archiepiscopo, Bernardo, Aniciensi episcopo, & aliis baronibus & militibus quos habere subito potuit, festinus occurrit: in villa, que per quinque leucas distat a

1 Obtinenda, *corr.* de Wailly.

1239 Senonis, & Villanova Archiepiscopi dicitur, thesaurum quem desideraverat cum nunciis invenit; consignatum vas ligneum reseratur, apparent circa vas argenteum sigilla baronum; attulerant autem prefati nuncij sigilla procerum, cum litteris patentibus ad regem & Balduinum. Facta igitur collatione ipsorum cum sigillis, quibus erat sacre Corone vas signatum, inveniunt vera esse; fractis itaque signaculis huiusmodi, necnon sigillo ducis Venetie, quod ad maiorem certitudinem appositum fuerat, argenteum vas recludunt. Inveniunt de auro purissimo loculum pulcherrimum, in quo sancta Corona iacebat; sublato huius operculo, visa est omnibus qui aderant inestimabilis margarita.

Quanta itaque devotione, quantis fletibus & suspiriis inspecta fuerint a rege & regina & aliis, vix posset perpendi; commorantur in aspectu, pre amoris desiderio, W., p. 31.
tam devotum sentientes fervorem mentium, quasi viderent coram se Dominum spinis presentibus coronatum; post paululum ipsam includunt in vasculis, [que] con-
11 aug signantur sigillo regio; quod in die festo beati Laurentij martyris est completum.

12 aug. *Anno* igitur *millesimo ducentesimo tricesimo nono, in crastino Laurentij martyris*, huius preciose gemme thesaurus Senonis deportatur, occurrentibus in via populis universis: exultat omnis cetus hominum sine differentia sexuum & etatum. In primo civitatis ingressu, rex, nudis pedibus, sola indutus tunica, cum fratre suo Roberto, comite, humiliato similiter, sacrum onus humeris suis suscipit deportandum. Prosequuntur & precedunt milites, reiectis calceis. Exiit obviam iocunda civitas, clericorum conventus processionaliter veniunt: clerici matricis ec- Du Ch., p. 411
clesie sericis ornati, monachi cum ceteris religiosis, sanctorum corpora deferunt & reliquias quas imaginatur hominum devotio, tanquam sancti desiderent occurrere

Domino venienti, certatim concrepant laudes Domini; tapetibus & palliis ornata civitas res ſuas precioſas exhibet, campanis & organis reſonat, & populi iocundantis applauſu: cerei cum candelis tortilibus per plateas & vicos ſingulos accenduntur. Defertur in eccleſiam prothomartyris Stephani, populis detegitur, & tante cauſa iocunditatis aperitur. 1239

In die craſtina rex verſus Pariſius urbem regiam dirigit iter ſuum, inſigne vaſculum deferens. Omnium voce laudatur, dicentium: « Benedictus qui venit in ho- « nore Domini, cuius miniſterio regnum Francie tanti pre- « ſentia muneris exaltatur! » Octava die extra muros, iuxta eccleſiam B. Anthonij, in campi planitie, conſtruitur eminens pulpitum, aſtantibus pluribus prelatis, eccleſiarum conventibus indutis ſericis, exhibitis ſanctorum pignoribus, in tanta populorum frequentia quanta unquam[1] Pariſius exierit; monſtratur loculus ex pulpito, diei felicitas & cauſa gaudij predicatur. Poſt hec intra muros civitatis infertur a rege & fratre ſuo, diſcalciatis ut prius, & preter tunicas veſtimentis depoſitis; omnes etiam prelati cum clericis & viris religioſis, necnon & militibus, nudis pedibus antecedunt. Quanta per urbem iocunditas, quot ſigna & indicia gaudiorum in conſpectu venientium viſa ſint, nemo ſufficeret enarrare. In pontificalem eccleſiam beate Virginis inducitur, ubi, perſolutis Deo & beatiſſime matri eius devotis laudibus, cum theſauro nobili ſolemniter ad regis palatium revertuntur; collocatur in capella regia beati Nicolai, cum multo gaudio, Domini Corona. 13 aug. 18 aug.

His itaque ſolemniter peractis Pariſius, exiit fama celebris, divulgatur inſigne ſpectaculum, primum per loca vicina, deinde per remotas civitates & villas: concurrunt feſtinanter ad gaudium; videre deſiderant cauſam felicita-

1 *Sic corr.* de Wailly; quanta (*Cod.*).

tis preſentium temporum & totius regionis. Quia vero non conceditur eis videre quod cupiunt, ex cauſis aliquibus abſcondito theſauro Domini & fideliter conſignato, certatim ad campos confluunt, ardenter deoſculantes pulpitum in quo exhibitum fuerat vas predictum. Ibi, ſi credendum eſt perſonis fide digniſſimis, per virtutem ſacri diadematis & propter devotionem fidelium, circa languentes operatus eſt multas virtutes & miracula Dominus
Expl. Ieſus Chriſtus, cui eſt laus, honor & imperium in ſecula
AA.SS ſeculorum. Amen.

B

RELATIONES COÆVÆ

I

GUNTHERI PARISIENSIS,

(M) f. 115 r° *Hiſtoria Conſtantinopolitana,*[1] *ſeu de expugnatione urbis Conſtantinopolitane, unde, inter alias reliquias, magna pars ſancte crucis in Alemanniam eſt allata.*[2]

Ad fidem cod. mmſſ. Bibl. univ. Monac. 321 (I), Bibl. reg. Monac. 903 (M.), & Bibl. publ. Colmarienſis ſ. n. (C.), recognita.[3]

(I) f. 1 r°. (C) f. 35 v°. I. Univerſa divine virtutis opera plurimum habent admirationis, eatenus, ut, ſi qua mira non ſunt, nec divina debeant iudicari. Specialiter tamen ea mirari conſuevimus, que magna & ardua per humiles perſonas, illorum ſcilicet hominum qui, & apud ſeipſos per humilitatem in imo ſunt, & apud alios tantis rebus minus putantur ydonei, eadem virtus divina dignatur oſtendere. Unde & illud magis mirandum eſt, quod per Moyſen, hominem privatum & humilem, qui oves ſoceri ſui Iethro paſcere ſolebat, populus filiorum Iſrahel de tyrannide Pharaonis & de fornace ferrea Egiptie ſervitutis[4] eductus

1 *Titulus iſte d. in* (M); — 2 *d. in* (I & C); — 3 *ter jam typis mandata*: *a*) H. Caniſius, *Antiquæ lectiones* (1604, in-4°), V, p. II, pp. 358-393; *b*) Baſnage, *Theſ. monum. eccleſ.*, IV, pp. j-xxij; *c*) Migne, *Patrolog. lat.*, CCXII, pp. 222-255; — 4 *d. in* (M).

eſt, quam ſi per aliquem fortiſſimum regem in manu valida & millibus armatorum populus idem fuiſſet ereptus. Sic & illud maiori ſtupore ſuſcipimus, quod per homines brutos, & pauperes piſcatores, & idiotas, fidem Chriſti, novam prorſus & incognitam, mundus accepit, quam ſi vel Auguſti Ceſaris auctoritate, vel Platonis ſcientia, vel Demoſthenis aut Ciceronis eloquio, eiuſdem fidei chriſtiane religio perſuaſa fuiſſet & tradita. Opera quippe Dei quanto minus in ſe humane facultatis admittunt, tanto maior in eis divine potentie ſublimitas eluceſcit. Hinc eſt quod quedam magna valde & ardua, ſtilo tamen humili & plano & ſermone palpabili libuit explicare, que Dominus, per virum quemdam modeſtum ſatis & humilem, noſtris temporibus, operari dignatus eſt, ad laudem utique & gloriam nominis ſui, & piam eiuſdem viri memoriam,[1] & preſentis loci noſtri felicitatem (I) f. 1 r°.
perpetuam; ymo certe ad honorem & gaudium totius Theothonice nationis; vel, quod verius & maius eſt, ad (M) f. 115 v°
ſolatium & tutelam univerſe occidentalis eccleſie, cuius noſtre narrationis pagina nil prorſus[2] falſum vel ambiguum continebit, ſed veram ac certam rerum geſtarum ſeriem proſequetur, *ſicut idem vir*, de quo plurima dicturi ſumus, humiliter ſatis ac verecunde, puram *nobis* ac ſimplicem *enarravit hiſtoriam*. De cuius viri laude atque preconio digna ſcribere non audemus,[3] ne ipſe, qui totum Deo attribuens, nihil ſibi querit aſcribi, ſuis laudibus offendatur; neque tamen omnino poterimus reticere, ne Deo, quo auctore hec geſta ſunt, qui ſuos humiles exaltare conſuevit, evidentem faciamus iniuriam. Quapropter ita inter utrumque calamum temperare curabimus, ut & Dei magnalia, que per eum geſta ſunt, non lateant, & ipſe in ſua humilitate inoffenſus permaneat. Quiſquis

1 Miſericordiam (*Can.*); —2 prorſus (I, M, C); *d. in Can.*; — 3 Audiemus (C).

ergo huic nostre [1] paginule manum vel oculum lecturus admoverit, animi quoque diligentem sollertiam rebus ipsis, de quibus hic agitur, subtiliter intuendis, studiosus adhibeat. Inveniet siquidem ibi res [2] magnas & celebres, & que, nisi divino iussu, nullatenus vel fieri, [3] vel accidere potuerunt; unde & lectorem volumus esse admonitum ut, si qua etiam a populo nostro contra pietatem facta videbuntur, ea tamen voluntate divina, semper utique iusta, facta esse non dubitet.

(C) f. 36 r° *Audiat omnis homo que gaudia, quantaque promo;* [4]
Sitque, labore meo, gloria lausque Deo! [5]
Munera magna Dei, celestis signa tropei,
Huic collata loco, gaudia iure voco.
Hec tu fecisti, fieri que [6] *posse dedisti,*
Quique iubes scribi gloria, Christe! tibi.
(M) f. 116 r° *Tu veneranda crucis crebro monimenta reducis,*
Et replicas, quovis tempore, [7] *prisca novis;*
Queque [8] *semel fieri placuit, nova semper haberi,*
Ne qua premat nubes, splendida facta iubes,
Tempora nostra ferunt quod secula nulla tulerunt,
Nec precesserunt talia, sed nec erunt.
Felices vere quos contigit ista videre!
Que nos sincere cernimus atque mere.
Nostra, licet [9] *trepident, visis precordia rident,*
Cumque reformident, lumina leta vident.
Scribere magna nolo, [10] *sed veri tramite solo,*
Que certus recolo, prosequor absque dolo.
Annuat huic operi maiestas conscia veri,
Detque palam fieri qui dedit illa geri!

1 Nostre *d. in* (M); — 2 res ibi (C); — 3 *sic* (I, M, C); — 4 *versus semper d. in* (I); — 5 *hic versus d. in* (C); — 6 que (M); — 7 tempora (C); — 8 quoque (C); — 9 licent (C); — 10 volo (M).

1200 II. Eo[1] igitur tempore, quo famosus predicator ille francigena, Fulco nomine, loco[2] autem Parisiensis, ad subveniendum Terre Sancte & civitati eximie Iherusalem, a barbaris diu possesse, totas Francorum gentes, totamque Flandriam, Normanniam atque Britanniam, ceterasque provincias, suis predicationibus incitabat, fuit vir quidam in superiori Germania, *Martinus* vocabulo, ab- (I) f. 2 r° bas cuiusdam cenobij de ordine Cisterciensi, quod in episcopio Basiliensi positum, ipsumque Parisius[3] appellatur. Que utique res iam in ipso sui exordio quiddam videtur habere miraculi, ut tam[4] ille qui iam verbum crucis publice predicabat, quam & iste qui paulo post eiusdem predicator futurus erat, ambo, inquam, hi viri, sicut pares essent officio, ita ambo Parisienses communi (M) f. 116 r° vocabulo dicerentur; sed ille quidem a nomine civitatis sue, de qua carnaliter oriundus extiterat, hic autem de[5] cenobio, cui pater spiritualis, ut diximus, presidebat. Uterque etenim locus, id est tam prefatum cenobium, quod & paulo ante dictum est, quam & famosa civitas illa Francorum, Parisius nominatur; quod nomen lingua quidem gallica suam habet etymologiam; theothonice vero ex hoc videtur habere rationem & causam, quod[6] primi cenobite, qui de monasterio Lucelensi ad inhabitandum illum locum missi sunt, nil aliud ibi, nisi locum desertum & frigidum, & puram glaciem, repererunt. Nunc vero per gratiam Dei, qui pauperes suos exaltat & promovet, ecclesia celebris est, ditata possessionibus & prediis, edificiis decorata,[7] &, quod his omnibus prestantius est, divinis nocte ac die mancipata obsequiis. Abbas igitur ille quem dicimus, maturus quidem erat animo, sed facie iocundus, prudens consilio, familiaritate affabilis, eloquio gratiosus, inter fratres suos mansuetus &

1 Quo (M.); — 2 Leo (I, C); — 3 Peris (C); — 4 cum (M); — 5 de *add.* (M); — 6 quod *add.* (M); — 7 est *add.* (C).

humilis, ut cuilibet illorum, apud ſeculares auctoritate 1200
precipuus, apud utroſque dilectus atque tractabilis, habe-
retur. Hic a ſummo pontifice Innocentio, qui tunc
ſancte romane eccleſie tertius ſub hoc nomine preſide-
bat, mandatum accepit, ut & ipſe indubitanter ſignum
crucis acciperet, & hoc[1] idem aliis, in partibus illis,
publice predicaret; qui etiam mandato pontificali in
(I) f 2 v° utroque obtemperans, confidenter & impigre verbum
predicationis arripuit, mirantibus cunctis, pro eo quod
tener[2] complexionis homo, tantique laboris impatiens
(M) f. 117 r° ab omnibus putabatur. Habuit itaque ſermonem ad
clerum & populum in civitate ſua, que greco vocabulo
Baſilea, id eſt regalis, dicta eſt, in celebri eccleſia beate
Virginis Marie, ubi magna utriuſque ordinis, novis exci-
tata rumoribus, convenerat multitudo. Audierant quippe
iamdudum alias circumquaque provincias ad hanc Chriſti
militiam celebribus predicationibus excitari; in partibus
autem illis nullus adhuc eiuſdem rei fecerat mentionem;[3]
unde & eorum quamplurimi, parati animo Chriſti caſtris
ſe tradere, huiuſmodi exhortationem totis deſideriis ex-
ſpectabant. Stabant igitur omnes auribus arrectis, fixis
(C) f. 36 v° in ipſum obtutibus,[4] quid de hac re vel preciperet, vel
moneret, quidve[5] obtemperanti de divina bonitate pro-
mitteret, cupidiſſime preſtolantes.

Ille videns turbam numeroſe plebis adeſſe,
Cum populo clerum pariter loca ſancta repleſſe,
Iam quaſi decerta preſumit gaudia meſſe,
Fundit corde preces, & agit pia vota penes ſe,
Ut faciat Dominus quod noverit eſſe nec eſſe.
Circumfert oculos placide ſatis atque decenter,

1 Hoc *d. in* (C); — 2 [debiſis] *add. Can., d in* (I & C); — 3 memoriam (M).

4 Fixis in ipſum obtutibus, *poſt* moneret *in* (C); — 5 quid ne (C).

Cernit eos omnes promptos audire libenter,
Totque videns fortes aſſiſtere, tamque recenter,
Auribus arrectis, cupide nimis ac ſitienter,
Diſſimulat voltu, ſed gaudet corde latenter.
Iamque trahens animo preſagia certa[1] *futuri,*
Speſque fovens[2] *magnas & cordis gaudia puri,*
Totum ſe ſtudiis ſentit celeſtibus uri,
Et cupiens illos divino ſubdere iuri,
Invocat hunc animo quem pro duce ſunt habituri.
Tunc illum placida doctorem voce ſecutus, (M) f 117 r°
Qui facit ut ſolvat prudenter guttura mutus,
Qui docet ignaros divini munera[3] *nutus,*
Letus agit grates, &, Chriſto preſide, tutus
Aut hoc, aut ſimili, fertur ſermone locutus :

III. « Verbum mihi ad vos, domini mei & fratres mei, « verbum mihi ad vos! non meum utique, ſed Chriſti. « Chriſtus ipſe verborum auctor eſt; ego fragile inſtru« mentum; Chriſtus vos hodie per os meum ſuis alloqui« tur verbis, ſuas vobis deplorat iniurias. Expulſus eſt « Chriſtus de loco ſancto ſuo, de ſede ſua; deiectus eſt de « illa civitate quam ipſe ſibi proprio ſanguine dedicavit. « Proh dolor! ubi dudum Filius Dei, venturus in carne, a « ſanctis prophetis promiſſus eſt, ubi iam natus & par« vulus in templo voluit preſentari, ubi preſens predica« vit & docuit virtutes, & ſigna frequenter exhibuit, ce« nans cum diſcipulis ſuis ſanctiſſimi corporis & ſanguinis « inſtituit ſacramentum, paſſus, & mortuus, ac ſepultus, « poſt triduum reſurrexit, cernentibus eiuſdem diſcipulis « in celum aſſumptus eſt, & decima die Spiritum Sanc« tum in linguis igneis ſuper eos effudit, ibi nunc pro« phane gentis dominatur barbaries. O miſeria! o gemi-

1 Preſerta (C); — 2 ſoves (C); — 3 munere (C).

(I) f. 3 r° « tus! o extrema calamitas! Terra Sancta, quam Christus 1200
« suis calcavit vestigiis, in qua infirmos curavit, cecos
« illuminavit, leprosos mundavit, mortuos suscitavit, terra,
« inquam, illa, in manu impiorum data est; subverse
« sunt ecclesie, pollutum est sanctuarium, regni sedes &
« dignitas translata est ad gentes. Sacrosanctum illud &
« venerabile crucis lignum, quod Christi sanguine per-
(M) f. 118 r° « fusum est, ab his, quibus verbum crucis stultitia est, ita
« suppressum occultatur, ita, ut nemo christianus, quid
« de illo actum sit vel unde requiri debeat, scire possit.
« Gens nostra que fines illos habitare consueverat, tota
« fere, vel hostili gladio, vel longa iam captivitate con-
« sumpta est. Pauci qui de clade illa evadere potuerunt,
« apud Achonem vel in aliis tutioribus locis se receptant,
« ibique crebros a barbaris patiuntur incursus. Hec est
« illa Christi necessitas, que ipsum vobis hodie per os
« meum supplicare compellit. Nunc itaque, validi bella-
« tores, succurrite Christo, date nomina vestra[1] militie
« christiane, felicibus castris aggregari satagite! Vobis ho-
« die causam Christi committo, vobis ipsum, ut ita loquar,
« in manus trado, ut eum in hereditatem suam, de qua
« crudeliter eiectus est, restituere studeatis; &[2] ne vos[3]
« illud terreat quod hoc tempore gentilis[4] rabies super
« nostros adeo vehementer[5] invaluit, rerum preceden-
« tium vos cupio reminisci. Eo tempore quo celebris
« ista expeditio sub nobili duce Gotefrido, ceterisque
« Francorum ac Theothonicorum principibus facta est,
« infidelis ille populus, ita, ut nunc, christianis omnibus
« occisis vel captis, terram illam occupaverat, sanctam-
« que civitatem Iherusalem,[6] & Tyrum, ac Sidonem,
« ipsamque Antiochiam, & alias urbes munitas,[7] ymo

1 Vestra *d. in* (M); — 2 ac (I, C); — 3 nos (C); — 4 gentibus (C).
5 Vehementer *d. in* (I & C); — 6 Iherusalem civitatem (C); — 7 munitam (I).

1200 « totam terram uſque Conſtantinopolim, ſecure & abſque (I) f. 3 v°
« ullo metu annis quadraginta poſſederat.[1] Que tamen
« omnia, volente Domino, per eumdem exercitum bre-
« viſſimo tempore, velut in tranſcurſu, recepta ſunt; Ni-
« cea, Yconium, Antiochia, Tripolis, & alie civitates ex- (M) f. 118 v°
« pugnate ſunt; ipſa etiam ſedes regni Iheruſalem populo
« noſtro reſtituta. Nunc autem, licet impia gens precipuam (C) f. 37 v°
« illam ſedem & maximam terre partem violenter obti-
« neat, noſtra tamen eſt Achon, noſtra eſt Antiochia, noſtre
« ſunt & adhuc alie[2] quedam urbes munite & valide,
« quarum preſidio, divino favore, & viribus noſtris, in-
« cliti bellatores! etiam preclara ſedes illa, cum omnibus
« aliis, ſub noſtram poterit redigi poteſtatem. Si autem
« queritis quid a Deo certi ſtipendij pro tanto labore
« ſperare debeatis, certiſſime vobis polliceor quia quiſ-
« quis ſignum crucis acceperit, & puram fecerit confeſ-
« ſionem, ab omni prorſus mundabitur peccato, & quo-
« cunque loco, vel tempore, ſeu caſu, preſentem reliquerit
« vitam, eternam accipiet. Taceo nunc quod terra illa
« quam petetis, longe hac terra opulentior eſt atque fe-
« cundior; & facile fieri poteſt ut multi etiam ex vobis
« in rebus etiam temporalibus proſperiorem ibi fortunam
« inveniant quam hic ſe expertos meminerunt. Nunc vi-
« dete, fratres, quanta ſit in hac peregrinatione ſecuritas,
« in qua & de regno celorum promiſſio certa eſt, & de
« temporali proſperitate ſpes amplior. Ego ipſe me[3] ſpon-
« deo ſocium itineris & laboris; &, prout Deo placuerit,
« proſpera vobiſcum & adverſa partiri[4] deſidero. Nunc
« igitur, fratres, letis mentibus triumphale ſignum crucis
« accipite, ut & cauſam Crucifixi fideliter exequentes, pro
« labore brevi & modico, magna & eterna percipere va-
« leatis ſtipendia. »

1 Poſſederant (I, M, C); — 2 alie-que (I). 3 Me *add.* (M, I); — 4 *ſic* (I, M, C).

Hec loquente venerabili viro, cunctisque[1] qui aderant 1200
vehementer atterritis,[2] videres[3] lacrimas, tam per eius
(I) f. 4 r° faciem quam per ora omnium,[4] largissime defluentes; audires gemitus, & singultus, atque suspiria, & alia huiusmodi signa, que interne compunctionis faciebant indicium. Hunc itaque prefati abbatis sermonem idcirco diligenter prosecuti sumus, quia, cum ipse postea frequenter & illos & alios viriliter exhortatus sit, de nulla
(M) f. 119 r° eius exhortatione quidquam sumus dicturi, ut, ex hac[5] eius diligentia, quam strenuus, etiam in aliis, credendus sit, liceat estimare.

Mox ubi conticuit presso vir providus ore,
Undique turba ruit, leto[6] compuncta dolore;
Tollere signa crucis preparant divinaque castra,
Castra subire ducis qui nos cruce ducit ad astra;
Pectora felici decorantur tergaque signo,
Sorte quidem[7] duplici, sed utralibet ordine digno.
Non sine misterio fuit hoc quocunque repertum;
Certa fuit ratio quod iam faciemus apertum:
Qui gerit ante crucem, reditum se velle[8] fatetur,
Qui retro, se reducem fieri sperare videtur.
Hec vetus estratio, paucis hoc tempore nota,
Temporis & spatio multis a corde remota,
Hac ratione quidem titulo crucis ista notante,
Moris erat pridem signari retro vel ante.[9]
Tunc Christi famulo datur hoc venerabile munus
Ut presit populo dux, & comes, & pater unus;
Hanc in mandatis a summo presule curam
Difficilemque satis susceperat, & sibi duram.
Sed delegato potius tamen ille labore,
Quam sibi delato tacitus gaudebat honore.

1 *Sic* (I, M, C); cunctis (*Canisius*); — 2 *sic* (I, M); attritis (C); — 3 videns (C); — 4 omnium *d. in* (M); hominum (C); — 5 hoc (I, C); — 6 leta (C); — 7 quodam (C); — 8 nolle (M); — 9 volante (M).

1200-1202 IV. Assensit[1] denique vir Dei precibus illorum, & qui, ut iam diximus, a summo pontifice curam animarum acceperat, exterioris quoque providentie rogatus accepit officium. Tunc exhortans illos & confortans in Christo, cuius militiam professi erant, certum tempus constituit, quo, rebus suis dispositis, parati omnes ad eumdem locum ei occurrerent, ibique secum iter sancte peregrinationis arriperent; redeuntes autem ad propria (M) f. 119 v° diligenter admonuit, ut, tempore medio, caste & innocue se haberent, & seipsos Christo, totius puritatis amatori, milites exhiberent ydoneos. Ipse vero, cum honesto comitatu, precipua & maxime populosa totius regionis loca circumiens, crebras predicando faciebat stationes, & plurimos ad eamdem Christi militiam convertebat: quibus etiam illud curabat[2] iniungere, ut qui possent, prefixo tempore, ad locum predictum aliis occurrerent, cum eis pariter profecturi; qui vero, propter temporis angustiam, a negotiis suis expediri non possent, quam celerrime fieri possit, alios sequerentur. Tempore autem (C) f. 37 r° profectionis iam vicino, Martinus,[3] licet[4] auctoritate pontificalis mandati tutus esset,[5] cupiens tamen sancte professioni sue[6] reverenciam exhibere, fontem totius ordinis, Cistertium adiit, ibique ab ipso loci eiusdem abbate, aliisque precipuis quibusdam abbatibus, peregrinationis licentia & benedictione accepta, ad monasterium (I) f. 4 v° suum reversus est; ubi etiam fratrum suorum se orationibus commendans, & eos, mutua caritate, divine pietati committens, Basileam petiit, ubi iam signatorum multitudo magna convenerat, a quibus letissime susceptus est; ibi quoque sermone exhortationis habito, seipsum & socios beate Virgini commendavit, humiliter rogans ut

1 *Sic* (I, M, C), assentit (*Can.*); — 2 *sic* (I, M, C); curabit (*Can.*).

3 Martinus *d. in* (C); — 4 Litz (*Can.*); — 5 esse (*Can.*); — 6 sue *d. in* (M).

ipsa Filio suo novum conciliaret exercitum. Postea vale- 1202
dicens clero & populo eiusdem civitatis, a quibus plurimum diligebatur, leto vultu & mente impavida, sancte profectionis laborem cum sociis aggressus est; qua ex re illud coniicere possumus, hominem Dei nescio quid magni iam tunc in animo concepisse, & que Deus per ipsum facturus erat, certo iam mentis augurio, presagire.

(M) f. 120 r°
Tunc simul & pariter ductor, cum plebe recenti,
Mature, graviter, vultu gressuque decenti
Aggrediuntur iter, numero quasi mille ducenti,
Ordine non aliter, neque preceleres neque lenti,
Nil leve, nil[1] leviter facientes; a tremulenti
Primus equo vehitur Martinus, fronte serena,
Tota cohors sequitur; pars uti gaudet habena,
Pars pedes ingreditur, vecture[2] talis egena;
Nemo tamen queritur quasi sorte carens aliena,
Cuilibet efficitur sua sors bona, dulcis,[3] amena;
Nullus in hac acie vultu vel pectore tristi;
Cantica letitie resonant sub nomine Christi.
Nam tu causa vie, dux & via, Christe! fuisti;
Tu pia vota die plebi pius ipse dedisti,
Que subeunt hodie peragenda fideliter isti.
Spes bona, corda fovens, membris dat[4] inesse vigorem
Segnitiem removens a corpore, corde dolorem;
Dum, pia bella vovens, belli plebs haurit amorem,
Speque metum refovens, certa mercede laborem,
Bellica castra movens, spernit sentire dolorem.

V. Profectus itaque de civitate Basilea signatorum exercitus, relictis aliis, stratam illam arripuit que, per angustos Tridentine vallis anfractus, Veronam ducit, minori quidem labore & maiori compendio. Erat autem

1 Non (M); — 2 vecturi (C); — 3 ducis (C); — 4 dant (C).

1202 tam clara & celebris fame precurrens opinio, ut non ſolum hi per quos eis tranſitus erat, verum etiam de villis & oppidis catervatim occurrerent, & eos *multo* favore & gratia ſuſcipientes, victui neceſſaria iuſtis pretiis exhiberent. Martinum vero precipue mirabantur, quod homo religioſi habitus & vite admodum ſpiritualis, armatum ductaret exercitum, ſeque[1] ipſum tanti laboris officio tam ſtrenue coaptaret. Unde & nomen eius inter ſe celeberrime frequentantes, poſt illum Turonenſem, qui in ſanctorum confeſſorum catalogo fere primus atque precipuus eſt, quadam ſimilitudinis ratione, Martinum hunc alterum vocitabant. Et revera, ſi rem diligenter inſpicimus, quedam, ne multa dixerim, in utroque concurrunt ſimilia: primum quidem, quod ſicut ille aliquando armatam ſequens militiam, ſicut de ipſo ſcriptum eſt, tam ſancte & innocue ſe habebat, ut iam tunc non tam miles quam[2] monachus putaretur; ita & hic verus monachus, ymo pater monachorum, armatum ducens exercitum, inter belligeros homines ita vixit, ut quantum labor itineris vel iniuncti cura permittebat officij, de rigore ſue profeſſionis nil ſibi penitus relaxaret. Deinde ſicut ille tante fuit compaſſionis in pauperes, ut in aſperrimo frigore chlamidem, quam unicam habebat, cum nudo paupere partiretur, ſic & iſte de hiis que vel ſecum detulit, vel poſtea, volente Deo, copioſe adeptus eſt, indigentibus ſociis largas diſtribuit portiones: adeo ut in duobus diebus centum viginti marcas in tales[3] uſus liberaliter erogaret, & in tertia die ſeptuaginta[4] marcas argenti; tertium eſt, quod ſicut ille de monacho factus epiſcopus, in ſue[5] tamen paupertatis humilitate ſeipſum ſemper continuit, ſic & iſte, ſicut nobis certiſſime compertum eſt, cum poſſet, vel epiſcopatum, vel quas vellet

(M) f. 120 v° · (I) f. 5 r° · (C) f. 38 r°

1 Se ipſum (M); — 2 non miles quia (M); — 3 utiles (I & C); — 4 ſeptuaginta *d. in* (M.); — 5 *sic* (I, M, C); ſua (*Cass.*).

(M) f.121 ro alias ecclesiasticas dignitates, ymo & immensam auri 1202
argentique pecuniam, nonnullis rogantibus, accepisse, amore tamen[1] ordinis &[2] monasterij sui, cui Deus per ipsum, & ipse, per Dei gratiam, solemniter benefacere cogitabat,[3] oblata respuit, &, expleta peregrinatione, ad fratres suos,[4] pauper quidem spiritu, sed celestis thesauri opibus[5] dives & plenus reversus est. Sunt &[6] alia forte plura que possent in utroque Martino unius ad alterum similia reperiri, nisi forte minus ydoneo lectori, vel sanctissimum confessorum nimis deprimere, vel honestum virum quem dicimus attollere videremur. Quapropter utrumque debito fine honoris venerari nos condecet, sed illum quidem velut sanctissimam animam, iam fruentem consortio angelorum, hunc vero tanquam prudentem virum adhuc in carne agentem, qui etiam[7] apud
(I) f. 5 vo Deum & homines magni meriti[8] estimatur, & postmodum apud utrosque amplioris gratie per Dei gratiam futurus sit; sed neque illud silendum credimus, quia in illius sancti Martini sacro natalitio, iste Martinus natus est in mundum, & ideo Martinus appellatus est.

Promeruit memorem Martinus uterque favorem,
Quamvis[9] *Martinus forsitan iste minus;*
Clarus uterque satis, merito rebusque probatis,[10]
Iudicioque meo carus uterque Deo:
Ille Deo vixit, Deus hunc amat, huic benedixit;
Constat enim per eum magna patrasse Deum.
Sic,[11] *licet iste minor, tamen hic quoque, sicut opinor,*
Cum iam desierit, corpore magnus erit.
Crescit honestorum post mortem fama virorum,
Cum iam quosque bonos debitus implet honos;[12]

1 Tum (M); — 2 & *omisit* (*Can.*); — 3 cogitabant (*Can.*); — 4 suos *omisit* (*Can.*); — 5 *sic* (I, M, C); operibus (*Can.*); — 6 & *omisit* (*Basn.*); — 7 & iam (I & C); — 8 magis (I); — 9 quantus (C); — 10 *sic corr.*; probitatis (M & C); — 11 sit (M); — 12 onus (C).

1202 *Hic quoque, finita quam ducit corpore vita,*
Crescit continuo plenus honore suo; (M) f.121 v°
Crescit, & augmentum capiens per centupla centum,
Quam prius extiterit nomine maior erit.
Nunc humilis, modicus, proprie nec laudis amicus,
Ne sua dilatet nomina, mente latet.
Pauperis & modici dignus iam nomine dici,
Qui mala dum finit, sydera letus init.
Hunc ita tranquillum, te, Christe! precamur, ad illum
Qui sinus est Abrahe, mansio leta, trahe.

VI. Venientes itaque Veronam, milites peregrini cum duce suo, tam a populo civitatis quam ab alia multitudine maxima signatorum, que illos[1] de diversis mundi partibus ad eumdem locum prevenerat, letissime suscepti sunt. Nam & ipsius urbis episcopus Martinum in domum suam[2] devote ac reverenter assumpsit, eique per octo fere ebdomadas sumptus & obsequium benevole ministravit. Postea discedentes Veneciam petierunt; ibi naves intrare decreverant, & inde versus Alexandriam, civitatem Egipciam, recto impetu navigare; pro eo[3] quod tempore illo in partibus transmarinis inter nostros & barbaros inducie pacis erant, quas nostris, salva fide quam interposuerant, solvere non liceret. Erant autem in exercitu signatorum famosi & potentes viri quamplures, tam seculares quam ecclesiastici, inter quos Baldwinus,[4] comes Flandrensis, & Bonifacius, marchio de Monteferrato, auctoritate & viribus atque consilio precipui habebantur. Et hij quidem[5] omnes uno consensu in hoc convenerant, ut petentes Alexandriam, & eam viriliter obsidentes, non tam belli fortunam quam divine virtutis experirentur potentiam. Quod utique si fecissent, sperabile satis erat (M) f.122 r°

1 Illas (*Can.*); — 2 suam *omis.* (*Can.*); — 3 *sic* (I, M, C); propterea (*Bosu.*); — 4 Baldbinus (I & M); — 5 siquidem (I).

(C) f. 38 v° tam ipſam magnificam civitatem quam & maximam 1202
ipſius totius Egipti partem, facili compendio, in eorum poteſtatem poſſe transferri, eo quod totus fere populus terre vel conſumptus fame perierat, vel ſqualebat penuria, propter ſterilitatem eiuſdem videlicet terre, cui Nilus
(I) f. 6 r° frugiferas aquas, quibus eam rigare ſolet, annis, ut aiunt, iam quinque ſubtraxerat. Impediebatur autem illud principum noſtrorum laudabile ſatis conſilium[1] fraude & nequitia Venetorum,[2] qui tanquam domini navium & principes Adriatici maris, eis navigium penitus abnegabant, niſi prius[3] cum ipſis celebrem[4] Dalmatiæ civitatem, iuris autem Ungarici, Iaziram expugnarent. Aiebant enim illam[5] ſemper ſuis utilitatibus fuiſſe contrariam, adeo, ut ſepe cives eiuſdem urbis naves illorum, mercibus onuſtas, piraticis invaſionibus ſpoliaſſent. Que utique res noſtris principibus, tanquam Deum timentibus, crudelis ac nefaria videbatur, tum quia civitas illa chriſtiane gentis erat, tum quia ad regem Ungarie pertinebat, qui & ipſe, ſigno crucis accepto, prout[6] moris eſt, ſub protectionem ſummi[7] pontificis ſe & ſua tradiderat. Illis ergo inſtanter urgentibus, noſtris autem obnixe negantibus, ſub hac contentione atque diſcordia plurimum temporis elapſum eſt; putabant enim rem omnino deteſtabilem & chriſtianis illicitam, milites crucis Chriſti in homines chriſtianos, cede, rapina & incendio degraſſari, qualia in expugnandis urbibus frequenter ſolet[8] accidere. Unde & multi pauperes, qui ſecum pauca detulerant, eiſdem conſumptis, non habentes ultra viaticum, relicto exercitu, verſis veſtigiis, ad propria regreſſi ſunt; ſed & quidam potentes &[9] divites
(M) f. 122 v° viri, non tam rerum penuria laborantes quam perpe-

1 Conſilium *d. in* (M); — 2 Venatorum (C); — 3 eum ipſis prius (*Can.*); — 4 celebrem *d. in* (M); — 5 ſemper illam (M); — 6 ut (*Can.*); — 7 ſancti (M); — 8 ſolent (I, C, *Can.*); — 9 ac (M).

1202 trandi flagitij horrore perterriti, inviti ac pene nolentes, in reditum conversi sunt; e quibus aliqui, Romam petentes, vix a summo pontifice redeundi licentiam impetrare potuerunt, ea tamen conditione prefixa, ut saltem post aliquot annos[1] votum sue peregrinationis exsolverent. Qui reditus peregrinorum[2] non solum exercitum nostrum illorum fraudavit absentia, vero[3] etiam multos, (I) f. 6 v°
qui de Germania ceterisque regionibus subsequi festinabant, ab illo, quem conceperant, animi fervore cohibuit, ut in locis suis immoti consisterent. Tempore autem illo, missus est ad exercitum nostrum cardinalis quidam, Petrus videlicet Capuanus, quem summus pontifex ad hoc direxerat, ut prefatam sedaret controversiam, ageretque cum Venetis, ut felici embole, id est Christi militie, maturum versus Alexandriam prestarent navigium. Quod cum ab eis nullatenus extorquere posset,[4] nisi nostri propositam sibi conditionem implessent, visum est eis veniale magis & minus improbabile, minori malo maius bonum compensare, quam votum crucis inexpletum[5] relinquere, & gressu retrogrado ad suos cum peccato reportare infamiam. Spoponderunt[6] itaque facturos se quod illi instanter exigebant, accepta[7] nihilominus ab eis certissima sponsione, quod ipsi quoque armati nostros[8] usque Alexandriam & comitarentur & veherent. Videns ergo Martinus noster, non solum negotio crucis moras innecti,[9] sed & toti exercitui nostro fundendi sanguinis christiani necessitatem incumbere, nesciens quo se verteret, quidve ageret, totus in se exhorruit, & de pluribus, quorum ei quodlibet displicebat, illud elegit quod in tali articulo potissimum videbatur. Aggressus

1 Annos *d. in* (M); — 2 peregrinacionis (M); — 3 *sic* (M); verum etiam (*Can.*); veruentis (I); veruantis (C); — 4 possit (I, C); — 5 incompletum (M); — 6 spoponderant (M, C); — 7 accepto (*Can.*); — 8 viros (M); — 9 invecti (I, C).

itaque prefatum cardinalem, omnium precum instantia 1202
suppliciter exorabat, ut eum,[1] a voto peregrinationis absolutum, ad solitam claustralis vite quietem transire per-
(M) f. 123 r° mitteret. Ille vero, nisi prius expleta peregrinatione, omnem prorsus ei reditum denegabat, & insuper maiorem imponens sarcinam, auctoritate summi pontificis, omnes ei commisit Theothonicos quos vel[2] ipse adduxerat, vel ibi reppererat, vel qui postmodum ad eumdem exer-
(I) f. 7 r° citum essent venturi; iniunxit etiam tam ei quam quibus-
(C) f. 39 r° dam aliis religiosis, qui aderant, ut per omnes casus socios sequerentur, & eos a sanguine christiano, quantum posset fieri, cohiberent.

Quo gemitu, sibi iam reditu Martinus adempto,
Substiterit, quis crediderit, si dicere tempto?
Stat dubius, vir mente pius, stat pectore fracto,
Corde dolens, nec ad ista volens, similisque coacto,
Dum sibimet sociisque timet; ne cedis inique
Sit socius timet uberius populoque[3] *sibique;*
Obsequitur tamen, & patitur sua cedere vota;
Spondet iter, satis utiliter, sed mente remota.
Fit socius, vel dux potius, princepsque[4] *cohortis*
Theotonice, nec iam modice, sed robore fortis;
Nimirum, quemcunque virum, qui theothonicus sit
Iure Dei, Capuanus ei se subdere jussit,
Quem, vel ibi, fortasse sibi nec nomine notum
Reppererat, vel cui dederat prius in cruce votum.
Tunc vero longe numero maiore priori,
Vela mari statuere dari, ventique tenori
Cuncta parant, mox equor arant undasque marinas,
Navigio dant remigio, velisque carinas:
Sic pia gens, quod nollet agens, quod inutile credit[4]
Mente pia, licet haud dubia, nolenter obedit.

1 Eo (M); — 2 vel *d. in* (C); — 3 populusque (C); — 4 cedit (M).

1202-1203 VII. Traiecta igitur classe per mare Adriaticum, quod (M) f. 123vo & ipsum Dalmaticum appellatur, alteram[1] quidem ab Adria civitate, vel, secundum fabulas, a filia Minoys Adriane,[2] alteram vero[3] a Dalmatica quam alluit, appellationem accipiens, milites nostri celeri cursu, sed mente tarda & tristi,[4] regionis opposite[5] littora tenuerunt, ac ne, in re odiosa & sibi ipsis detestabili, diuturnas agerent moras, prefatam urbem magno terrore & fremitu obsederunt, eamque per triduum non tam hostiliter quam minaciter[6] oppugnantes, sine cede & sanguine, ad deditionem[7] compulerunt; que civitas, postquam suis victoribus tradita est, mox eam Veneti a fundamentis inexorabili odio subverterunt. Quo in facto, quia nostri sententiam excommunicationis inciderant, pro eo quod rebus Ungarie[8] regis manus iniecissent, quas ille, signo crucis accepto, beati Petri[9] summique pontificis protectioni commiserat, visum est nostris ad eumdem summum pontificem nuntios destinare, ut coacte culpe misericorditer condescendens, eos ab illa sententia excommunicationis absolveret. Cui legationi prosequende cum persone utiles & idonee quererentur, electus est Martinus abbas, & cum eo Suessionensis episcopus, vir magne sanctitatis & dulcis facundie, & tertius magister Ioannes Parisiensis, homo francigena, nobiliter eruditus & sermone affabilis, quorum interveniente presentia, causa favorabilis apud summum pontificem plenius fulciretur. Qui tres viri cum Romam venissent, admissi causam quam attulerant fideliter exponentes, dominum papam humillime[10] rogaverunt, ut, coacto flagitio, quod (T) f. 7 v°

1 Alterum (*Can.*); — 2 Nunoys Adriagne (I, M); Minoijs Adriaque (C); Jonis Adria (*Can.*); — 3 alterum (*Can.*); — 4 tristi & tarda (*Can.*).

5 Opposita (I, C, *Can.*); — 6 minanter (I); — 7 dedicacionem (C); — 8 Ungarici (I, C); — 9 Petro (M); — 10 humiliter (M).

milites nostri, ob Christi honorem, in christianos commiserant, clementer ignosceret, &, causa diligenter inspecta, illam excommunicationis relaxaret sententiam. 1203
(M) f. 124 r° Ille vero, tum[1] favore quem[2] necessitas excusabat, tum nostri exercitus humili supplicatione, tum etiam nuntiorum gratia & auctoritate permotus, habita secum deliberatione, petite indulgentie benignus assensit, iussitque sibi formam absolutionis ad nostrum exercitum perferendam. Erat enim vir multe discretionis & gratie; iuvenis quidem etate, sed canus prudentia, maturus animo, morum honestate compositus, clarus genere, forma conspicuus, amator equi & boni, inimicus autem nequitie & malitie, adeo ut, non tam sorte[3] quam merito, Innocentius vocaretur.

Nomine dignus erat quem gratia tanta repleverat,
Quod sibi sors dederat nomine dignus erat.
Nescius ipse mali, gaudebat nomine tali,
Munere vitali nescius ipse mali.
Papa paterque patrum, virtutis dulce theatrum,
Dilector fratrum, papa paterque patrum.
(C) f. 39 v° *Vir,[4] sine fraude, merus, gaudebat quo patre clerus;*
Pastor erat verus, vir, sine fraude, merus.
Promptus ad omne bonum, sese[5] dabat ad bona pronum,
Dapsilis ad donum, promptus ad omne bonum.
Presul amabilis, &[6] venerabilis ac generosus
Papa parens, homo labe carens, malaque perosus
Vir sine crimine, clarus origine, mente serenus,
Vir fidei, vir amore Dei, vir spe quoque[7] plenus
Etherei ducis, eximie crucis eius amator,
Quo poterat, studiosus erat crucis[8] auxiliator.

1 Cum (M); — 2 quam (I); — 3 fortis (M); — 4 O (M); — 5 sepe (C); — 6 & (C); — 7 quoque spe (C); — 8 crucis erat (C).

1203 *Hic*[1] *venialius ipse pius pater esse putabat*
Quod studio pia castra pio fecisse notabat;
Cessit & annuit id quod oportuit; ipsaque, facto
Iure, viam dedit ad veniam pia causa coacto.

VIII. Factum est autem, dum adhuc nuncij nostri in (M) f. 124 v°
curia versarentur, certus rumor insonuit, venisse videlicet Alexium iuvenem in castra, grecum genere, filium videlicet Ysaac regis Constantinopolitani,[2] missum a Philippo, rege Theothonicorum, cum nunciis & mandatis, quibus obnixe rogabat exercitum, ut prefatum iuvenem in regnum suum restituere niterentur. Cuius rei ordo talis est, si ordo congrue[3] dici potest rerum inordinate & crudeliter gestarum narratio: regnante igitur apud Grecos Ysaac illo, quem diximus, frater eius Alexius, patruus minoris Alexij, cuius & modo fecimus[4] mentionem, consilio quorumdam pessimorum, maxime autem cuiusdam cognati sui, nobilis quidem[5] viri, sed perfidi, qui Murciphlo,[6] id est *flos cordis*, in gente illa vocabatur, eumdem fratrem suum Ysaac regno deiecit, & ipse regnum arripiens, filium eius, & eumdem nepotem suum, hunc scilicet[7] de quo nunc agitur, Alexium, sub diligenti custodia carceri mancipavit. Qui tamen, inventa opportunitate, latenter effugiens, occulta & celeri fuga Theotho- (I) f. 8 r°
niam petiit; veniensque ad Philippum regem, qui sororem ipsius habebat uxorem, suas illi patrisque miserias, & patrui crudelitatem flebiliter[8] conquestus est; qui prefatum iuvenem satis honeste suscipiens,[9] eum apud se aliquanto tempore, magno dilectionis[10] affectu, detinuit, eique sumptus & obsequia copiose ac liberaliter ministravit. Audiens

1 Hec (C); — 2 Constantinopoleos (*Can.*); — 3 congrue ordo (M); — 4 *sic* (I, M, C); facimus (*Can.*); — 5 quidam (C). 6 Murtiflo (*Can.*); — 7 scilicet hunc (C); — 8 fideliter (C & *Can.*); — 9 suspiciens (I); — 10 delectationis (M).

autem exercitum noſtrum, Iazira expugnata, circa fines 1203
Grecie converſari, ſepedictum iuvenem cum nunciis &
epiſtolis ſuis direxit ad principes, ut eum,[1] ſi fieri poſſet,
in regnum patris ſui reducere molirentur. Theothonicis
autem, pro eo quod ſui iuris eſſe videbantur, hanc rem
(M) f. 125 r° ſecurioſius[2] & imperioſius iniungebat; marchionem, cognatum ſuum, eius, que inter eos erat, commonebat propinquitatis; Flandrenſes atque Francigenas & Venetos,
& aliarum regionum homines, omni precum molimine
ſedulus exorabat, certiſſime promittens, ſi ille, auxilio
ipſorum,[3] ſedem ſuam reciperet, peregrinis omnibus, tam
per Theothoniam quam per totam Greciam, tutam ac
liberam in perpetuum patere viam. Accedebat etiam ad
hoc quod idem iuvenis certiſſime pollicebatur, ſi viribus
eorum reſtitutus foret, eis in commune argenti trecenta
marcarum millia ſe daturum. Hiis omnibus cauſis in unum
concurrentibus, maior pars noſtri exercitus in aſſenſum
iuvenis iam ceperat declinare; pauci vero, qui de crucis
proventu magis erant ſolliciti, obnixe diſſuadebant, dicentes, id quod & veriſimile putabatur : prefatum iuvenem ſine ferro & ſanguine nullatenus poſſe reſtitui; videbatur enim eis ſtultum & improbum, paucos homines
peregrinos, nec habentes quo ſe reciperent, obmiſſo
ſancte peregrinationis propoſito, certo ſuo periculo, pro
commodis alienis, tante urbi, tam munite, tam populoſe, bellum indicere, quod ſine multa cede alterutrius
(I) f. 8 v° partis, vel fortaſſis utriuſque, terminari non poſſet. Sed
de hac re, id eſt de iuvenis illius reſtitutione, ad tempus
tacendum eſt; ſequentia ſuo tempore proſequemur. Poſtquam ergo, ſicut loqui ceperam, rumor iſte Rome auditus eſt,
(C) f. 40 r° dominus papa, cum omni clero ſuo,[4] nunciiſque
noſtris, aliiſque quamplurimis, vehementer expavit, me-

1 Utrum (*Can.*); — 2 ſecurius (I); — 3 eorum (M); — 4 ſuo *d. in* (M).

1203 tuens ne maligni hostis invidia, hac occasione, vel totius nostri[1] exercitus machinaretur interitum, vel saltem crucis negotium impediret. Oderat autem summus pontifex illam urbem, tam ipse[2] quam eius predecessores, a multo tempore, quoniam iam diu romane ecclesie rebellis exstiterat, & in quibusdam fidei articulis, velut in processione Spiritus sancti, quem Greci de Filio pro- (M) f. 125 r°
cedere negant, & in modo sacrificandi, quod illi in fermentato facere solent, a fide catholica diffidebant; unde & quemdam[3] cardinalem, qui, quodam tempore, a summo pontifice ad eos corripiendos & instruendos missus erat, versis sursum vestigiis & capite deorsum in aere suspenderunt, donec communicato cum Petro[4] spiritum exhalaret. Oderat igitur eam, ut diximus, & optabat, si fieri posset, eam a gente catholica sine sanguine expugnari, nisi nostri cladem exercitus formidaret; hoc autem per nostros[5] posse fieri non sperabat, dicens eamdem urbem plus in solis navibus piscatorum abundare quam illos in toto navigio.[6] Habebat enim mille sexcentas piscatorias naves, quarum quelibet per totum annum ad quatuordecim dies fisco regio persolvebat nummum aureum, qui *perpera*[7] vocari solet, *ferdoni*, id est quarte parti marce unius, equivalens; bellicas autem sive mercatorias habebant infinite multitudinis, & portum tutissimum. Erat autem de consilio & sententia eiusdem summi pontificis, qui de crucis negotio maxime anxiebatur, ut nostri recto cursu versus Alexandriam navigarent. Permittebat etiam (I) f. 9 r°
eis ut de maritimis locis Romanie, quam alluit id mare, cibos inemptos, id est absque pretio, moderate tollerent, qui eis ad annum dimidium possent sufficere; quod suum consilium, quia mutari metuebat, & crucis profectum ter-

1 Exercitus nostri (*Can.*); — 2 tam ipse *d. in* (C); — 3 quondam (C); — 4 *sic* (I, C, M). 5 Nostra (C); — 6 navigio habundare (M); — 7 perperam (*Can.*)

remis occupationibus impediri, merito tam ipſe quam 1203
alij omnes novis rumoribus turbabantur.

Tunc quoque Martinus, plus abbas, vir peregrinus
Summo pontifici, ſtudio ſermonis amici,
Officioque precum, ſatis inſtitit ut bene ſecum
Preſul in hoc ageret, quod eum remeare iuberet.
Ceperat abbatem torquere quod impietatem
(M) f. 126 r° *Tantam vidiſſet, quod, eo preſente, ruiſſet*
Exitio triſti, cultrix urbs inclita Chriſti;
Quod pia cauſa crucis, rebus proventa caducis,
Nullum proventum caperet, vel tempore lentum;
Quod Chriſti turbis, Graiie de regibus urbis,
Sarcina tam grandis de rebus vix tolerandis
Imponenda foret, ſub qua gens tota laboret,
Aut fortaſſe cadat, ſi ſeſe ſors ita tradat;
Aut ſi ſors equam ſe prebeat,[1] *urbs ea nequam*
Cede tamen multa, ſeſe prius acriter ulta
Sit capienda viris, ut ſit victoria diris
Cladibus,[2] *& gemine vix exequenda ruine.*
Hec ita vir prudens, tacito ſub pectore, cudens
Et caſus duros metuens fortaſſe futuros
Nilque videns certi, cupiebat iure reverti.

IX. Inſtabat igitur abbas omni precum molimine, &[3] has omnes, quas diximus, cauſas, aliaſque pretendens, redeundi licentiam flagitabat; ille vero omnino ei reditum denegabat, niſi prius Terram Sanctam, quam petere voverat,[4] attigiſſet. Egreſſus itaque de curia Martinus cum ſociis, accepta pontificali benedictione, cum litteris continentibus formam abſolutionis, que noſtro exercitui redderentur, Beneventum petiit, reperitque ibi Petrum illum Capuanum, cuius ſupra meminimus, verſus Acho-

1 Reppebeat (M); — 2 cadibus (C); — 3 ut (M); — 4 noverat (M, C).

1203 nem recto curſu tranſnavigare cupientem. Cui Martinus adherens, pontificales epiſtolas per ſocios miſit ad caſtra, per quos etiam theothonice cohorti, quam prius ducta-
4 apr. verat, verbis excuſatoriis valedixit, ſecundo nonas april. Deinde apud Sypuntem navem ingreſſi, poſt laborem diuturni temporis portum Achonis tenuerunt, ubi etiam
25 apr. ab omnibus celeberrime ſuſcepti ſunt, ſeptimo kal. maij. (M) f. 126 v°
Erat autem ibi theothonice gentis magna frequentia, inter quos, quidam nobiles & potentes viri, qui Martinum in Germania prius noverant atque dilexerant, eum devotiſſime ſuſceperunt. Capuanus vero omnes ei Theothonicos, qui vel tunc aderant, vel poſtmodum ſuperventuri (C) f. 40 v°
ſperabantur, ſummi pontificis auctoritate, commiſit. Eadem eſtate, circa dies illos qui propter fervoris malitiam caniculares[1] vocari ſolent, orta eſt ibi graviſſima peſtis, & corporum humanorum corruptio in tantum, ut una die plus quam bis mille corpora mortuorum ſepulta me- (I) f. 9 v°
morentur; erat autem tam ſubita & improviſa lues, ut quiſquis cepiſſet egrotare,[2] infra triduum mortem certiſſimus exſpectaret. Unde & multi ſubita egritudine deprehenſi, cum de rebus ſuis diſponere non valerent, vocato abbate, omnia ſua illi tradebant, vel retinenda in proprium, vel diſtribuenda ſociis egentibus, retenta ſibi parte ſua pro libitu, diſponentes. Quam rem ipſe Martinus ita fideliter exſequebatur, ut in duobus diebus, quod & paulo ante dictum eſt, centum viginti marcas in tales uſus expenderet, & in tertia ſeptuaginta marcas. Quorumdam etiam virorum fortium arma, que illi ob rerum penuriam pignori ſuppoſuerant,[3] ipſe gratuito pretio ſatis liberaliter redimebat. Amplius[4] autem per infirmos ſtrenua pietate diſcurrens, tam conſilio quam rerum impenſa benevole providebat, admonens eos de pura confeſſione, de certa ſpe eternitatis, ne mortem brevem &

1 Caniculis (M); – 2 egreſcere (I, C); – 3 ſuppoſuerunt (*Cat.*); – 4 amplis (M).

momentaneam formidarent, post illam continuo vitam 1203.
interminabilem accepturi. Sanos etiam viriliter exhortabatur, ne terreret eos brevis illa & cito transitura calamitas, sed promptis animis ad utrumlibet parati essent, vel hanc vitam ad honorem Dei diutius producere, vel, so-
(M) f. 127 r° cios sequendo, eternam brevi compendio feliciter adipisci.

Hac in sorte mali, se sollicitudine tali
Martinus gessit, tanto se pondere pressit,
Ut nihil aspiceret, faciem quicunque videret
Intus sive foris, nisi certa[1] signa doloris,
Compatiensque malis sociorum vix socialis,
Hoc sibi credebat proprium quod[2] quisque dolebat.
De se securus, quasi vir, sine crimine, purus,
Cunctorum veluti pater adiutorque, saluti
Providus, astabat cunctos, quasi frater[3] amabat,
Undique distractus,[4] varios pietatis in actus,
Circuit egrotus, ignotos ut bene notos.
Consilio medicum, rebus se prebet amicum,
Instruit ignaros, quasi fratres & sibi caros,
Nil penitus celent Domino, sua corda revelent,
Ne sit eis oneri pure[5] peccata fateri.[6]
Egrum quemque monet, maturus ut omnia donet,
Fortibus[7] & sanis, ne fiat prorsus inanis,
Non prius impensus Domino, post funera, census,
Suadet & hoc mestis, ne terreat improba pestis,
Sintque suprema pati secura mente parati.

X. Hac igitur peste in civitate illa & finibus eius diu pervagante, maxima pars[8] tam civium quam peregrinorum ibidem commorantium eiusdem contagionis tabe

1 Certi (C); — 2 quod *d. in* (C); — 3 fratres (M); — 4 distractos (C); — 5 pura (C). 6 *Versus* 14 *locum* 15^{m} *in* (C) *occupat* (C); — 7 fratribus (M); — 8 pars *add.* (*Can.*).

1203 conſumpta eſt. Nam & de ſedecim hominum perſonis, que in abbatis hoſpitio verſabantur, vix ipſe quartus mortem effugit; ceteri omnes periculo ſuccubuerunt, ſed & ſi[1] qui ſuperſtites erant, ij,[2] reſponſo mortis accepto, languidi & exſangues eam per ſingula momenta[3] certiſſime preſtolabantur. Acceſſit autem ad hoc & aliud in- (M) f. 127 v°
commodum, quoniam inducie pacis, que inter noſtros & barbaros iuramento firmate fuerant, fraude illorum & nequitia ſolute ſunt,[4] captis & ſpoliatis duabus navi- (I) f. 10 r°
bus noſtre gentis, & direptis omnibus que in eis vehebantur; quam tamen iniuriam noſtri fortiter ac celeriter vindicantes, ſex illorum naves magnas, annona, & mercibus, ac aliis rebus onuſtas, in mari deprehenſas, tam ipſas quam omnia que in eis erant, ſibi predam fecerunt, atque ita, divina virtute & ſua, fraudem illorum viriliter ulti ſunt. Renovato itaque bello, cepit hoſtilis rabies ſolito vehementior noſtris incumbere, tum propter numerum pauciorem, tum quia & hi qui reſidui erant tamquam morte vicina imbecilles & invalidi putabantur. Quapropter viſum eſt his, qui inter eos precipui[5] habebantur, nuntios ad caſtra peregrinorum dirigere, quos in Grecia verſari acceperant, ut civitati Achonitane & illi portiun- (C) f. 41 r°
cule Terre Sancte, quam adhuc noſtri multo labore & periculo poſſidebant, maturo ſubvenirent[6] auxilio, & ſcirent eam vix iam poſſe diutius defenſari. Hanc quoque legationem, rogantibus illis, ſuſcepit abbas Martinus cum alio quodam viro, Conrado ſcilicet, advocato de Swartzenberk:[7] cui idem abbas teſtimonium perhibet tante integritatis, ut quoties ſe vel ioco, vel ſerio, vel caſu, mentitum eſſe recordaretur, tot venias in ſecreto petere conſueviſſet; ex quo & illud ſatis patet eum qui

1 Hij (I, C); — 2 quaſi (I, C); — 3 monimenta (C); — 4 ſunt ſolute (M). 5 Precipue (C); — 6 ſubvenerunt (M); — 7 Swartzenberg (C).

in levibus & his que alij fere[1] omnes[2] pro nihilo ducunt 1203
tam providus erat, in maioribus nullatenus fuisse negligentem. Tertia ergo die ante festum sancti Martini, pre- 8 nov.
fati duo viri navem ingressi sunt, & in Circumcisione 1204
Domini iuxta Constantinopolim littora tenuerunt; ubi 1 ian.
(M.)f.128r° tunc exercitus noster non satis letus agebat, eo quod magnum discrimen incurrisset, negotiis implicitus alienis. Quod utique Deum ita ordinasse credendum est, ut civitas illa, que, pro sua magnitudine atque potentia, iam multo tempore, romane sedi rebellis fuerat, virtute nostrorum &[3] insperata[4] victoria, unitati ecclesiastice redderetur.
(I) f. 10 v° Venientes itaque ad nos nuntij transmarine Christi militie, reverenter ab omnibus ac benevole suscepti sunt, maxime autem a Theothonicis illis quibus abbas preesse consueverat; exposita autem causa sui adventus, compassionem utique magnam experti sunt, sed nullam omnino spem consilij seu auxilij a nostris acceperunt, quippe qui nec sibi ipsis posse satis utiliter[5] auxiliari[6] videbantur. Erant enim[7] in tanto extreme adversitatis articulo, ut nec circa civitatem ipsam satis essent securi, propter inestimabilem hostilemque[8] graiie plebis multitudinem: nec ab ea, absque multo labore ac periculo discedere possent, propter innumeras illorum naves, quibus, si fugerent, eos persequi & expugnare satis hostiliter cogitabant; unde factum est id, quod raro solet accidere, ut nostri eidem civitati, de qua fugere non audebant, obsidionem ponere cogitabant. Ad cuius rei evidentem notitiam, opere pretium est illud explicandum resumere, quod in superioribus nos ad tempus suppressisse meminimus; quam rem si quisquis diligenter adverterit, occulta Dei

1 Fere alij (M); — 2 homines (C); — 3 & d. in (C); — 4 inspirata (C); — 5 utiliter d. in (C). 6 Auxiliari d. in (M & C); — 7 autem (C); — 8 hostilemque d. in (C).

1204 iudicia & latentes rerum accidentium caufas poterit pronotare.[1]

Hic age, refpira, tu qui legis accipe mira,
Que[2] de re dira digna depromimus ira.
Accipe, mente nota que fcribimus, ut[3] bene nota,
De re denota, procul a pietate remota,
Gentem vefanam, gentem vitare[4] prophanam,
Et, que vera[5] canam, rem noli credere vanam; (M) f. 128 r°
Res eft vera nimis, nec habens a plebibus imis,
Sed ducibus primis caufam de rebus opimis.
Grecia, fex fecis, gens regibus impia grecis,
Quos folet arte necis iugulare vel addere cecis!
Urbs mala, plena dolis indignaque lumine folis,
Conftantinopolis! gens fraudibus impigra folis,
Gens indocta regi, nulli bene fubdita legi,
Cives facrilegi, proprio gens impia regi,
Vulgus iners, pavidum, grave regibus & malefidum,
Gens in qua placidum pofuit fibi fraus mala nidum;
Sed penas fcelerum certo dabit ordine rerum,
Poftque brevem numerum, luet impia facta dierum,
Perque manum fortem, fed parvam[6] victa cohortem,
Ob iuvenis mortem miferam feret improba fortem.

1203 XI. Ordo autem rerum illarum que noftros in hanc perduxerant neceffitatis[7] anguftiam, hoc modo colligi poteft: cum regius ille iuvenis Alexius, quod & fupra dictum eft, cum nunciis & epiftolis Philippi regis in caftra veniffet, & ipfe quoque precibus fuis[8] & promiffis ingentibus principes[9] exercitus noftri plurimum permoviffet, ceperunt paulatim omnes, ut diximus, in eius favorem

1 Provocare (I, C); pernofcere (*Bafn.*); — 2 quod (C); — 3 & (M); — 4 mirare (C); — 5 vena (C). 6 Parva (M & C); — 7 neceffitas (C); — 8 fuis *d. in* (C); — 9 princeps (C).

& cause ipsius presidium declinare, quod utique diversis 1203
ex causis agebatur, tum ob gratiam regis Philippi, qui
nostris pro ipso attentius supplicabat, tum[1] quia pium
eis videbatur, si fieri posset,[2] legitimum regni heredem,
crudeliter deiectum, in sedem suam reducere, tum[3] etiam
propter eiusdem iuvenis preces atque promissa, qui, si
restitutus foret, magnum peregrinis omnibus, & tunc &
(I) f. 11 r° postea, prestare posset auxilium. Aderat autem & illud,
(C) f. 41 v° quod eamdem civitatem sancte romane ecclesie noverant
esse rebellem & odiosam, nec putabant eius oppressionem
a nostris summo pontifici, vel etiam Deo, plurimum dis-
(M) f.129 r° plicere. Sed & Veneti, quorum navigio utebantur, ad hoc
precipue impellebant, partim in spe promisse pecunie,
cuius illa gens maxime cupida est, partim vero pro eo
quod eadem civitas, multitudine[4] navium freta, in
toto illo mari principale sibi dominium arrogabat.
Harum omnium rerum & forte aliarum concursu illud
actum est, ut omnes in favorem iuvenis unanimiter con-
sentirent, & ei suum pollicerentur auxilium. Fuit autem
& alia, ut credimus, causa, longe his omnibus antiquior
atque potentior, divine scilicet bonitatis consilium, quod[5]
gentem illam elatam ex rerum opulentia, ab illo fastu
suo deprimi,[6] & ad pacem & concordiam sancte uni-
versalis ecclesie revocare hoc ordine disponebat. Con-
gruum quippe videbatur ut gens illa,[7] que aliter corrigi
non valebat, paucorum cede, & rerum temporalium, qui-
bus intumuerat, amissione puniretur, ut & populus pere-
grinus superborum spoliis ditesceret, & terra tota in
nostram transiret potestatem, & occidentalis ecclesia sa-
crosanctis reliquiis, quibus illi se indignos reddiderant,
illuminata perpetuo letaretur. Accidit autem & illud.

1 Cum (C); — 2 possit (C); — 3 cum (C); — 4 multa (M); — 5 que (I, M, C); quod *corr.* (*Can.*); — 6 deprimeret (C); — 7 illa *d.iis* (C).

1203 quod utique magnum est, quod [1] sepedicta civitas, que semper infida peregrinis exstiterat, deinceps, volente Deo, mutatis civibus, fida & unanimis permanebit, & nobis ad expugnandos barbaros, & ad Terram Sanctam obtinendam ac possidendam, quanto vicinius, tanto prestantius, ministrabit auxilium; que omnia utique cassarentur, si gens illa per homines alterius fidei, veluti gentiles aut hereticos expugnata foret, ymo, quod & gravissimum (I) f. 11 v° esset, in eorum transiret [2] errorem. Has igitur causas apud Deum arbitror precessisse, nobis quidem occultas, ei vero, qui omnia previdet, manifestas, quibus res iste grandes atque mirifice, quas sumus dicturi, certo limite, sed occulto, ad suum perducerentur eventum.

Sunt etenim [3] cause, divino pectore clause,
Semper ab eterno stabiles in corde paterno,
Quas ita tranquilla serie noys ordinat illa, (M) f. 129 r°
Ut nihil eveniat, nihil hic sub tempore fiat,
Quod non ex illo, cunctis presente, sigillo
Accipiat formam, certoque sub ordine normam,
Quid, vel ubi quando, vel qualiter esse morando
Debeat aut fieri, quo tandem fine teneri.
Sic, in natura vitali, perpete, pura,
Mentis divine, [4] sine principio, sine fine,
Omnes quos dixi sub certo pondere fixi
Consistunt motus, omnis tenor ordoque totus
Mobilium rerum, vel temporis atque dierum;
De qua res cuncte, diverso tempore functe,
Lege fluunt certa, sed nulli prorsus aperta
Preterquam soli, cuius perquirere noli,
Si sapis, archanum, quia nec licet idque [5] prophanum

1 Quia (M); — 2 *sic corr.* (*Can.*); transire (I, M, C). 3 Enim (C); — 4 que *add.* (C); — 5 atque (M).

Esse probant docti; sicut lux[1] pervia nocti 1203
Esse nequit vere, sic nec secreta patere
Quamlibet intenti possunt celestia menti.

XII. Ex hac igitur tam occulta & inscrutabili divine
mentis conceptione, que omnia formaliter comprehendit,
quam nec arene numerus, nec guttarum in mari, nec
frondium in silvis fallere potest, omnia que in tempore
fieri vel contingere solent, certo tramite & immutabili
cursu, proficiscuntur. Unde & eam Grecorum philosophi
archetypum, id est principalem figuram vocare solent,
Ioannes in evangelio suo *vitam* nominat : « quod factum
« est, inquiens, in ipso vita erat, & vita erat lux hominum. »
Sicut enim in mente hominis, qui mortalis est, res ille
quodam modo vivunt, quas cogitat in presenti, sive ille
presentes sunt, sive adhuc future sperantur ; ita quidem,
ymo[2] multo verius, in mente divina, quam Greci *noyn*
(M) f. 130 r° vocant, que tota vitalis, vel potius ipsa vita est, que nihil
vel ignorare vel oblivisci potest, vivebant omnia, etiam
antequam fierent, que vel postea creata sunt, vel adhuc
usque ad finem seculi creabuntur ; que divine mentis
conceptio, cum rerum omnium,[3] & minimarum, ideas, id
est formas, contineat, multo magis hanc rem, quam di-
(C) f. 42 r° cere proponimus, tantam, tam novam, tam mirificam,
sicut futura erat, ita ab eterno complexa est. Itaque ex illa
irrefragabili Dei dispositione illud[4] processisse credendum
est, quod[5] exercitus noster, qui mox, capta Iazira, versus
Alexandriam tendere festinabat, mutato proposito, huic
tante civitati bellum indixit, &,[6] directo navigio, fines eius
hostiliter ingressus est, positis[que][7] castris haud longe ab
ipsis menibus urbis, ad bellum paratus, consedit ; cui, cum
magna multitudine armatorum, occurrit ille fraterne sedis

1 Lex (M); — 2 ymo *d. in* (C); — 3 omnium rerum (C); — 4 illud *d. in* (I & M); — 5 quia (M); — 6 ex (I & C); — 7 [que] *d. in* (I, M, C).

1203 invafor & poffeffor Alexius, qui brevi conflictu virtutem (I) f. 12 r°
militum noftrorum[1] vix expertus, diffidens caufe fue & ignavie fociorum, quos nec fibi propter perpetrata flagitia fatis fidos arbitrabatur, mox in fugam turpiter converfus eft.

Quid facis, o fegnis! rex indigniffime regnis!
Quid facis, o legum fubverfor, peffime regum
Oppreffor iuris, prefentibus atque futuris
Invifum[2] nomen, fceleratum nominis omen!
Nomen Alexis habes, hominum fediffima labes,
Quod, fine fermone, noftra fonat editione,
Quo defignatur, ne[3] quifquam iure loquatur,
Ulterius de te, vir fraude dolifque replete!
Ne quis de tali, tam fedo, tam[4] furiali,
Sermonem faciat, nec poft hoc mentio fiat
Ulla tui prorfus, qui tantum crimen[5] adorfus
Fratrem cecafti, fratris tibi regna ditafti.[6] (M) f. 130 v°
Ergone fic, ergo, verfo fugis improbe tergo?
Primi conflictus fola formidine victus,
Primo conflictu, vix ullo territus ictu,
Vinceris & fede, fpreta fugis improbe fede,
Quam tibi tam vafti[7] fceleris mercede parafti.

XIII. Cives itaque magnifice urbis, territi fuga regis fui, quem etiam plerique nec prius propter fcelera perpetrata fatis dilexerant, fimulque per nuntios a iuniori Alexio promiffis ac precibus frequentibus attentati, noftris quoque, contra[8] fpem fuam, comminantibus excidium urbis, nifi illum legitimum heredem regni in regem fufciperent, patentibus portis, illum cum toto exercitu infra menia pacifice admiferunt. Qui etiam iuvenis,[9] regalibus ornatus

1 Noftrorum *omif.* (*Can.*); — 2 in nifum (C); — 3 nec (C); — 4 tamque (M). 5 Crimine (C); — 6 dicafti (C); — 7 fafti (C); — 8 intra (*Bafn.*); — 9 in regalibus (M).

indumentis, in sede regni, ut decuit, absque mora collo- 1203
catus, dimidiam promisse pecunie partem principibus nostris benevole ac liberaliter numerari iussit, sperans se id quod reliquum erat, brevissimo tempore redditurum. Manserunt itaque nostri in ipsa civitate per aliquot dies, & tam novi regis quam civium ipsorum obsequio moderate utentes, id maxime cavebant ne cui onerosi hospites viderentur. Sed quoniam civitas ipsa, licet magna & speciosa, duobus populis tam diversis lingua & moribus, nec satis mutua dilectione consentientibus, tanteque hominum & equorum multitudini sufficere non valebat, placuit eis ut, relicta urbe, in locum planum atque diffusum sese reciperent, ibique positis castris, promissa regis commodius exspectarent. Quibus urbem egressis, cepit oriri occulta quedam civium adversus regem seditio, plerisque murmurantibus quia[1] ipse homines peregrinos & a moribus suis alienos tanto foveret affectu, & iam fere
(M) f. 131 r° totius opes Grecie sine causa ad eos transtulisset, & adhuc tantumdem vel forte plura, spoliato regno suo, eis largiri proponeret; quam rem cum omnes fere quererentur,[2] ausi sunt etiam ipsum regem patenter arguere, publice prohibentes ne regnum suum pro commodis
(I) f. 12 v° spoliaret alienis, ne suorum inopiam predam faceret aliorum, sed eos, tanquam rerum[3] alienarum cupidissimos invasores, pariter cum ipsis persequeretur & perderet. Que illorum seditio novum regem vehementer exterruit, tum propter civium ipsorum[4] perfidiam, qui eum coacti susceperant, tum propter illam, quam in nostros habebat dilectionem, tum propter iuramentum de reddenda pecunia, quod ipse bona fide prestiterat. Videres eum graviter anxiari, quasi medium inter suorum nequitiam & amorem nostrorum, & gratiam Philippi regis,

1 Quod (I, C); — 2 querentur (I); — 3 rex [?] (M); — 4 eorum (I, M).

1203 quem[1] si nostros vel[2] falleret vel lederet, graviter metuebat offendere. Cum ergo ad tantum facinus non facile posset impelli, Murciflo ille, cuius superius fecimus mentionem, cuius consilio pater eius cecatus, & ipse in carce- (C) f. 42 v°
1204 rem retrusus fuerat, eum propria manu suffocavit, dicens: « Minus esse malum, si solus ipse presenti vite foret exemptus, quam si totius Grecie opes ad ignotos quosdam homines eius stultitia transferrentur. » Quo sublato de medio, ipse tanquam homo regij generis, & ipse quoque sanguine propinquus, dyadema sibi imposuit, & regiam sedem tam audacter quam impudenter occupans, cepit de regni negotiis & nostrorum perditione crudeliter cogitare. Cuius nos, in hoc facto, impietatem attentius abhorrentes, ita cogimur[3] exclamare:

O scelus! o rabies! o fraus metuenda tyrannis![4]
O nova barbaries, nec nota prioribus annis![5]
Que gens, que regio, quod tempus talia novit?
Que Deus & ratio procul a pietate removit,
Que fera seva feris aliis hec creditur ausa, (M) f. 131 r°
Ut sociam generis[6] morti daret & sine causa.
Belua nulla suis faceret quod fecit Achivus,
Regibus innocuis homo pestifer atque nocivus,
Dote[7] per hunc visus pater est orbatus inique,
Filius occisus, cum proximus esset utrique;[8]
Sed luet, & meritis mox digna suis[9] patietur,
Sevus & immitis[10] quid fecerit experietur.
Turpiter elisus regno, male parta relinquet
Omnibus invisus, nec erit qui mente propinquet;
Exul, inops, fugiet mox lumine cecus utroque,
Ludibrium fiet populo nostroque suoque.

1 Quod (I); — 2 non (C); — 3 coguntur (C); — 4 tyrannus (C); — 5 annus (C). 6 Geris (C); — 7 doce (C); — 8 utique (M); — 9 & suis (C); — 10 mitis (C).

Tristis & afflictus, sociis reus, & miser in nos,[1] 1204
Perferet[2] *hinc ictus, hinc iurgia probra, cachinnos:*
Infestis igitur cunctis, ducetur in altum;
Hinc preceps dabitur, facietque per aera saltum;
Corpore pascet aves, tabo fedabit[3] *harenas,*
Exsolvetque graves, tanto pro crimine, penas.

XIV. Crudelis igitur parricida, postquam, iuvene suf-
focato, regnum invasit & tenuit, iussit ad tempus rumô-
rem huius sceleris reticeri ac supprimi, ne statim ad castra
perveniens nostrorum auribus insonaret, antequam ipse
concepte fraudis experiretur molimina, misitque continuo
nuntios sub nomine iunioris Alexij, qui principes[4] exer-
citus nostri de castris ad ipsum evocarent, quasi pro-
missam pecuniam & insuper[5] ampliora munera regie
liberalitatis accepturos; quod cum ad ipsos perlatum es-
set, ipsi, tanquam homines christiane simplicitatis, nullam
(I) f. 13 r° ibi fraudem suspicantes, urbem ingredi festinabant; quippe
qui nil[6] minus metuebant quam novum regem, quem
ipsi creaverant, tam brevi temporis articulo de medio
(M) f. 132 r° esse sublatum. Erat autem ibi vir quidam prudentissimus,
dux videlicet Venetorum, cecus quidem in facie, sed
perspicacissimus in mente, qui corporis cecitatem animi
vigore atque prudentia optime compensabat. Hunc alij
semper in rebus ambiguis omni diligentia consulebant,
& ad nutum eius publica negotia solebant disponere; a
quo cum alij more solito quesissent quid ei de hac re
videretur, dissuasit ne se,[7] amore pecunie, Grecorum
dolis exponerent, dicens se idipsum timere quod evene-
rat, id est, ne iuvenis Alexius vel a suis peremptus esset,
vel tanquam grecus genere, ab eis corruptus nostram
cum illis machinaretur perniciem. Dum ergo principes

1 Miserrimos (C); — 2 perferre C), perfertur (M); — 3 sedabit (C). 4 Princeps (C); — 5 super (C); — 6 vel (C); — 7 sibi (C).

1204 ſuper hac re diutius conſultarent,[1] nuntij vero perurgerent inſtantius, erupit rumor ille de medio civitatis, & univerſum exercitum gravi terrore concuſſit. Videbant enim[2] ſe in terra hoſtili deprehenſos, in medio peſſime nationis, & illum raptum e vita, quem ipſi eis in manu potenti & magno terrore regem induxerant, qui utique ſi viveret, poſſet & illorum vecordiam[3] reprimere, & noſtros[4] plurimum conſolari, eoſque ſecuros ac locupletes de regno ſuo ad explendum iter ſue peregrinationis emittere; quibus omnibus ſe nunc fruſtratos penitus agnoſcebant, adeo ut nihil aliud quam mortem a rege novo & civibus certiſſime exſpectarent. Quid enim agere, aut quid ſpei habere poterant homines peregrini in tali articulo deprehenſi, nec habentes ullum[5] ſecuritatis receptaculum, quo vel ad horam poſſent ab incurſu hoſtium reſpirare? Indicerent[6] eis bellum, ut eos publice in ſuam perſecutionem excitarent, quos ſciebant & antea latenter ſibi eſſe inimicos? At vero illorum infinitus erat numerus,[7] & qui quotidianis creſceret ſupplementis, & (C) f. 43 r°
in terra propria, ubi eis omnia[8] copioſe ſuppeterent; (I) f. 13 v°
noſtri autem pauci & inopes in medio inimicorum, a quibus nil aliud ſperare poterant, niſi quantum, ut ita loquar,[9] ſuis poſſent, ab eis, gladiis exſecare. Sed & illud (M) f. 132 v°
eos plurimum contriſtabat, quod promiſſa pecunia, magna ex parte fruſtrati erant, cuius ſpe ipſi iter ſuum diſtulerant, & viaticum peregrinationis ſue negotiis inſumpſerant[10] alienis. Elegerunt tamen illud, quod in tali caſu optimum putabatur, conſilium, diſſimulato metu, ſine quo utique eſſe non poterant, minaciter obſeſſis hoſtibus imminere, & in vindictam ſuffocati regis, quem ipſi inſtituerant, totam urbem cum civibus ſuis & illo exſe-

1 Conſultaſſent (*Can.*); — 2 enim *omiſ.* (*Can.*); — 3 verecundiam (C); — 4 noſtris (I): — 5 ullum *d. in* (C). 6 Indicerant (I, M); — 7 numerus erat (C); — 8 omnes (C); — 9 loquatur (C); — 10 vi ſumpſerant (C).

crabili parricida, hanc quidem ad excidium, illos vero ad 1204
certam mortis penam reposcere. Quibus ita insultando tantum eis terrorem incusserant, ut illi de menibus suis egredi vix auderent, maxime autem propter balistas nostrorum, quorum usus quanto est rarior apud illos, tanto etiam terribilior & periculosior estimatur. Interim autem nostri, confirmatis animis, ad utrumque parati erant, vel ad recedendum, si se honesta & utilis preberet occasio, vel ad cedendos hostes, &[1] subeundam ab eis & cum eis mortem, si illi de lateribus suis ad conflictum auderent erumpere. Nam de victoria tante multitudinis obtinenda, sive de expugnatione urbis, nulla eis spes poterat arridere, pro eo quod illa munitissima erat, illorum autem numerus inestimabilis quotidie succrescebat. Sed quanto studio noster exercitus optabat confligere & mori cum hostibus, tanto illi refugiebant victoriam de nostris suis mortibus comparare, videntes iam illos in terra hostili laborare penuria,[2] se autem in loco suo bonis omnibus abundare.

Accipe nunc operum novitatem, miraque rerum,
Qualia nec veterum referunt monumenta dierum;
Quis meminit multos a paucis & bene fultos,
Menibus occultos, latuisse pudenter inultos?
Hic pauci fortes oppugnant mille cohortes,
In nece[3] *consortes quibus optant iungere mortes;*
(M) f.133 r° *Malunt morte mori, mixtoque cruore*[4] *cruori*
Pectora victori quam terga dedisse pavori.
Sanguine Grecorum fuso pariterque suorum,
Exitiale forum reputant magis esse[5] *decorum.*
Stant bene conserti, populoque[6] *minantur inerti*
Menia subverti, cum iam sint de nece certi.

1 Ad (C); — 2 penurie (I); — 3 vere (M).

4 Cruore *d. in* (C); — 5 esse *d. in* (C); — 6 que *d. in* (C).

1204 *Stant alacres vultu, graviterque*[1] *fremente tumultu;*
Sed cum singultu cordis tacitoque[2] *resultu,*
Dissimulare metum, vultum[3] *pretendere letum,*
Abdere secretum, fortem decet atque quietum.
Sepe fit ut, tota iam sepe[4] *de mente remota,*
Sorte parum nota, subeant felicia vota.
Sic desperatis penitus, mortique paratis,
Prospera mutatis afferunt omnia fatis.

XV. Consederat itaque exercitus noster ante regiam urbem, ut dictum est, sed[5] absque ulla spe eiusdem expugnande; quoniam ipsa non solum innumera civium multitudine, sed & bonis omnibus abundabat, & tanto munita studio, ut paucorum manu posset ab innumeris (I) f. 14 r° hostibus defensari. Est enim civitas triangula,[6] ut aiunt qui eam viderunt, habens in quolibet latere magnum milliare, vel amplius, ex ea parte qua[7] terram attingit, vasto aggere & muro firmissimo tripliciter clausa; turres habens per circuitum sui excelsas & fortes, adeo sibi invicem propinquas, ut puer septennis de una turri ad alteram pomum valeat iaculari;[8] structuram autem edificiorum in corpore civitatis, in ecclesiis videlicet, & turribus, & domibus magnatum,[9] vix ullus vel describere potest, vel credere describenti, nisi qui ea oculata fide cognoverit. Ex ea vero parte qua ipsam urbem alluit Hellespontiacum[10] mare, quod separat Asiam ab Europa,[11] quibusdam in locis adeo angustum, ut de una in alteram transmittat[12] aspectum; ex ea, inquam, parte, quoniam (M) f. 133 v° agger esse non potuit, propter frequentiam portus, quem[13] habet tutissimum ac celeberrimum, muri sunt alti admi-

1 Que *d. in* (M); — 2 tanto (M); — 3 multum (C); — 4 sic (I & C); — 5 sed *d. in* (C); — 6 triangula *d. in* (C); — 7 quam (C). 8 Iaculare (C); — 9 magnatorum (M, C); — 10 Hellesportiacum (C); — 11 Aziiam e Rupa (C); — 12 transmittit (I, C); — 13 quid (C).

rande spissitudinis, & turres dense, educte ad tantam 1204
celsitudinem, ut quivis in culmen ipsarum aspectum dirigere perhorrescat. Hanc autem tantam firmitudinem & decorem, quem nunc habet, a prima origine non accepit. Nam olim quidem ita erat, sicut unaqueque aliarum, & greco nomine Bisancion[1] vocabatur: unde[2] & apud
(C) f. 43 v° modernos nummi aurei, qui in illa urbe[3] formari consueverant, a nomine ipsius urbis *bisantij* appellantur. Postea vero cuiusdam regie visionis occasione, de qua aliqua dicturi sumus, in eum quem nunc habet splendorem[4] atque magnificentiam promota est; que visio, licet brevis humilisque appareat, magne tamen cuiusdam rei fuisse prenuntiam, effectus subsequens declaravit. Sicut enim visione quandoque[5] magnarum rerum longe minores designantur, quemadmodum in somno Ioseph per solem, & lunam, & stellas undecim, pater eius, & mater, & fratres undecim designari sunt,[6] ita nonnunquam, per infimas,[7] magne & celebres designate[8] reperiuntur, velut in visione Danielis,[9] ubi per quasdam bestias regna po-
(I) f. 14 v° tentissima legimus premonstrata. Quapropter falluntur hi qui putant, eorum que se dormientes videre putant nullam esse distantiam,[10] sed omnia vana esse, & nullum prorsus in se continere mysterium.

Nemo putet formis, quas tu, dum corpore dormis,
Cernis homo, veri nil prorsus inesse videri.
Vera ferunt sompni, nec ymagine fallimur omni,
Quam, dum paremus somno, sentire solemus;
Ecce Ioseph testis, suaque lita sanguine vestis,
Atque dolus vocis fraterne, dente ferocis

1 *Sic corr.* (*Can.*); Bisancios, (M, C); — 2 bene (C); — 3 urbe *d. in* (I); — 4 splendorem habet (C). 5 Quandoque *d. in* (M); — 6 sunt *omis.* (*Can.*); — 7 infimos (*Can.*); — 8 designari (C); — 9 Davidis (C); — 10 distantiam esse (C).

Finxit obisse fere; sed sompnia vera fuere :
Hunc qui, septena sub ymagine, tempora plena
Atque famis pestem previdit, profero testem;
Quique, Deo celi professo iam Danieli, (M) f.134r°
Cuius erat servus, quem spreverat ille protervus,
Exponenda dedit sua sompnia, dum rata credit
Signa sue pestis, verax erit hic quoque testis.
Plurima noctivago nobis occurrit ymago
Tempore, dum plenis haurimus sompnia venis.
Quedam sunt ficte, Grecis fantasmata dicte;
Si qua notat verum vel certa negotia rerum,
Voce solet duplici visum seu visio dici.
Talem premisse speciei credo fuisse
Effigiem, regi quam visam sepe relegi.

XVI. Visio igitur illa, quam dicimus, huic tante pulchritudini & glorie civitatis illius occasionem prestitisse, huiusmodi fuisse &[1] narratur & legitur : post illam celebrem donationem qua Constantinus, Grecorum ac[2] Romanorum imperator, reddita sibi sanitate & fugata lepra celesti miraculo, Christum eiusdem salutis auctorem, & beatos apostolos Petrum & Paulum, qui nuncij fuerant, necnon & Sylvestrum[3] papam, qui minister exstiterat, ymo totam Christi ecclesiam regaliter honoravit, idem Constantinus regie sedis dignitatem, quam Rome habuerat, beato Petro derelinquens, Greciam petiit, & hanc urbem, que tunc Bisantion[4] dicebatur, pre ceteris omnibus habitandam elegit, ubi, dum nocte quadam, regali strato[5] suffultus, quiesceret &[6] dormiret, videbatur sibi videre aniculam quamdam, longevam valde & mortuam, quam & beatus Sylvester papa, qui & presens adesse videbatur, dicebat ab eo certissime suscitandam; quam, cum

1 Et *omis.* (*Bosn.*); — 2 & (M); — 3 Sylvestrem (C). 4 Bisancion (C); — 5 stratu (C); — 6 ac (*Can.*).

idem imperator, facta oratione, in iuvenculam quamdam 1203
pulcherrimam suscitasset, & illa casto amore suis aspectibus placuisset, induit eam regia chlamyde, & cum dyadema
(M) f. 134 v° suum capiti eius impressisset, mater eius Helena ei dicere videbatur: « Hanc, fili, habebis uxorem usque in finem « seculi, in hac pulchritudine permansuram. » Quam visionem cum ipse pluribus retulisset, & alius sic, alius vero sic, eam interpretaretur; proposuit ipse rex a ieiunio non cessare, donec Christus ei, per famulum suum Sylvestrum, interpretationem sue visionis exponeret. Cum ergo septem diebus ieiunasset, ipsa nocte septima apparuit ei beatus Sylvester in visione, dixitque ad eum: « Anus[1] illa « quam vidisti, civitas ista est, que iam quasi neglectu & « senio defuncta, per te[2] in tantum decorem renovanda
(I) f. 15 r° « est, ut regina dicatur inter omnes Grecie civitates. » Qua visione rex, non tam territus quam gavisus, convocatis de tota regione opificibus tam lignorum quam lapidum, iussit eam & ampliari loco, & muris ac turribus emuniri, ecclesiis ceterisque edificiis exornari, donec in eam quam nunc habet pulchritudinis elegantiam iuvenescens, Rome similis, ut aiunt, redderetur. Unde & ipsa urbs[3] quandoque altera Roma dicta est, & terra ei adiacens hodieque Romania vocatur.[4] Ac[5] ne ulla superessent vestigia vetustatis, reprobato priore vocabulo, quod posset homines illius primeve humilitatis commonere, precepit eam Constantinopolim appellari, a suo videlicet nomine, & greco *polis*, quod[6] civitas interpretatur. Hanc itaque, ut dictum est, a parte terre nostri obsederant,[7] magis utique odio
(C) f. 44 r° rerum suarum, quod aliud, propter causas premissas, facere non audebant, quam ulla[8] spe obtinende victorie, pro eo quod ipsa inexpugnabilis videbatur. Cumque[9] ex

1 *Sic corr.* (*Basn.*); avis (I, M, C); — 2 parte (C); — 3 urbis (M); — 4 vocitatur (I, C). 5 Et (M); — 6 quod est (M); — 7 obsederunt (*Can.*); — 8 nulla (C); — 9 cum (*Can.*).

1204 ea parte nil aut parum proficerent, placuit eis ex altera parte, qua mari clauditur, non tam fortunam, quam divine virtutis potentiam, sine qua illud nullatenus fieri posse noverant, suo magno periculo experiri. Insilientes itaque naves suas, velut quodam indignationis impetu, ad terrorem inimicorum, traiecto mari, quod ibidem angustum est, in littore opposito civitati cuncti[1] viriliter consederunt, ibique, mutato proposito, ceperunt de explendo (M) f.135 r° negotio per mortem aut victoriam solertius consultare.

Sed quid agant? quid consilii certive laboris
Inveniant? qua vi, qua spe, quo denique casu
Pauca manus numero, miles peregrinus inermis,
Maxima pars peditum, lorica, casside, parma,
Immunita cohors? quibus oppugnantibus urbem
Est opus, ut lapidum venientes desuper ictus,
Telaque robustis valide contorta lacertis
Excipiant, & tot mortes, quot tela repellant;
Innumeras contra naves in littore tuto,
Fortibus armatis & greco milite[2] *plenas,*
Aspiciunt, bellum sibi[3] *quod navale minantur.*[4]
Turribus in summis & celsi culmine muri
Stant densi cives, animoque manuque parati,
Saxa, rudes,[5] *hastas, iaculorum*[6] *tela, sagittas*
Mittere, cumque suis exurere navibus hostem.
Sed neque tot contra mortis discrimina, firmo
Possunt stare gradu, terre statione negata;
Instabiles, fluctuque rates agitante, vacillant,
Nec fabricas, lapidumve graves missura rotatus
Instrumenta, queunt in certa ponere sede.

XVII. Sed & de navibus illis, quarum infinita erat multitudo, frequenter alique leviores ac[7] celeriores ad

1 Cuncti *d. in* (C); — 2 inclite (C); — 3 quod sibi (M); — 4 minantes (M&C); — 5 sudes (C); — 6 iacularant (C); — 7 alique (C).

laceſſendos[1] eos & virtutem illorum[2] experiendam ſubito 1204
erumpebant, quibus illi[3] occurrentes, iaculis & ſagittis, & maxime terrore baliſtarum, eos facile abigebant. Conſulentes itaque ducem illum Venetorum, cuius paulo ante meminimus, hominem videlicet cecum vultu, ſed animo perſpicaciſſimum,[4] id habuerunt conſilij, ut per ſingulas naves ſuas, iuxta malum ipſius navis alias quoque arbores longas valde & fortes hinc inde erigerent,
(M) f. 135 v° & eas, carine fortiter infixas,[5] tam cum ipſo malo quam
(I) f. 15 v° ſibi invicem, tam vaſto collaquearent connexu, ut eis tanquam lignee turres, quaſi propugnacula, preſidium exhiberent : quibus etiam arboribus aliquanto ſpatio ab invicem diſtantibus, veluti quoſdam ſcalarum gradus inſigerent, per quos animoſi iuvenes ad tuendas naves hoſteſque deſuper impugnandos quaterni aut ſeni velociter aſcendere poſſent & deſcendere. Quod & factum eſt, & turres ille, ſive ſcalas vocare malueris, in tantum culmen altitudinis educte[6] ſunt, ut magna ſui parte omnes turres & fabricas Grecorum excederent; quas etiam cum totis navibus tali undique artificio muniverunt, ut, nec tela, nec lapides, nec ignem, vel communem, vel[7] illum qui grecus dicitur, formidarent. Exſtructis ergo navibus & ad urbem applicatis, placuit eis prius in expugnatione portus & navium Dei gratiam experiri, ut ab illa parte ſecuri, eos qui in muro & turribus erant, tanto ſecurius quanto facilius expugnarent.[8] Erat autem clauſus ille portus tutiſſimo quodam receſſu, & catenis ferreis immenſe magnitudinis, que ab una fronte portus ad alteram extenſe, naves omnes velut ſub una clauſula coercebant; que poſtquam a noſtris multo labore rupte[9] ſunt, fugientes Greci maxime terrore baliſtarum,

1 Arceſſendos (C); — 2 eorum (M, C); — 3 illis (C); — 4 perſpicaciſſimo (M).
5 Infixas *d. in* (I); — 6 reducte (C); — 7 nec (I); — 8 obpugnarent (I); — 9 raptæ (!) (*Can.*).

1204 quas ferre non poterant, captivas naves suis victoribus reliquerunt, quas illi cupide rapientes in suos usus, velut quedam belli spolia gratissima, transtulerunt. Deinde turrigeris navibus, quantum fieri potuit, ad murum admotis, & fortibus quibusque per scalas ascendentibus, preconis voce clamatum est, eum qui primus hostiles muros insiliret, centum marcas in premium accepturum. Videres omnes vehementer appetere, quod uni tantum servabatur, non tam amore promisse pecunie quam ob Dei honorem, & cause communis utilitatem, & incepti laboris compendium. Qui postquam scalarum summum tenuerunt, aliis itaque[1] festinanter sequentibus, ac si eos in medios hostes propellere, & ipsi eos subsequi properarent; (M) f. 136 r° tunc vero cerneres eos ex alto, subiectis hostibus, hastis, iaculis & sagittis odiosum ymbrem impluere, illos (C) f. 44 v° autem turbatos ac trepidos, nec habentes quid[2] contra facerent, gravissime coarctari; balistarum tamen horror (I) f. 16 r° & impetus, eo quod gens illa naturaliter timida[3] est, eos maxime reddebat exanimes. Postquam vero unus inventus est qui primus muros insiluit, & illum alij celerrime sequerentur, continuo cives exsangues & trepidi, videntes iam hostem sibi immixtum, discurrentes per murum ubicunque possunt,[4] sese in fugam precipitant, quasi, muris amissis, tuti possent in sua civitate consistere, qui[5] eorum presidio nequiverant defensari. At[6] nostri nihilominus per murum discurrendo turres illorum alacriter occupabant;[7] iamque ex eis quindecim vel plures invaserant, cum[8] hostes velut resumpto spiritu, tum pudore, tum periculo impulsi, ceperunt in quamdam respirare audaciam, & seipsos mutuo exhortantes, clamore simul[9] & omni genere telorum eos vehementis-

1 Ita (I, M); — 2 quod (I); — 3 timenda (C); — 4 eorum *add.* (C); — 5 quo (C). 6 Et (M); — 7 occupant (*Basn.*); — 8 cum *pro* tum, *semper* (M, C); — 9 *sic* (C).

ſime perurgebant. Quod videns quidam comes theothonicus, iuſſit urbem in quadam parte ſuccendi, ut Greci duplici laborantes incommodo, belli ſcilicet atque incendij, facilius vincerentur; quod & factum eſt, &, hoc illi conſilio victi, penitus in fugam converſi ſunt; qui autem e noſtris iam infra[1] muros recepti erant, portas, quas multo lignorum lapidumve obiectu[2] diligenter Greci obſtruxerant, remoto omni obice, vel exciderunt vel fregerunt, & his qui adhuc in navibus[3] erant, optatum patefecerunt ingreſſum. Actum eſt hoc circa Ramos palmarum, Deo, ni fallimur, ita diſponente, ut eodem die Chriſti exercitus hanc triumphaliter perfidam urbem irrumperet, qua Chriſtus veniens ad triumphum Paſſionis ſanctam ingreſſus eſt civitatem.

1204 [12 apr.]

Irrue, nunc Chriſti venerabilis, irrue, miles!
(M) f. 136 v° *Irrue quam Chriſtus victori tradidit urbem!*
Finge tibi Chriſtum, ſeſſorem miris aſelli,
Pacificum regem, leto precedere vultu.
Chriſti bella geris, vindictam, iudice Chriſto,
Exequeris Chriſti, tua prevenit arma voluntas.
Irrue, funde minas, timidos preme, fortius inſta,
Voce tona, ferrum vibra,[4] ſed parce cruori!
Incute terrorem, fratres tamen eſſe memento
Quos premis, idque ſuo dudum meruiſſe reatu.
Te voluit Chriſtus ſpoliis ditare[5] reorum,
Ne ſpoliaret eos gens quelibet altera victrix;
Ecce patent plene[6] gazis hoſtilibus edes,
Congerieſque[7] vetus, dominos habitura recentes;
Tu tamen interea, cohibens animumque manumque,
Differ & ad tempus rerum contempne rapinam;

1 Intra (*Can.*); 2 obiecti (I, M, C); — 3 in navibus adhuc (M); — 4 forum fibra (C); — 5 ditari (C); — 6 plane (C); — 7 que *d. in* (C).

1204 *Ingere te pavidis, victosque ferociter urge,*
Respirare[1] *veta, fessosque resumere vires.*
Protinus e tota depulsis hostibus urbe,
Tempus erit prede, victos spoliare licebit.

XVIII. Patentibus itaque portis, hi qui in navibus erant, letis clamoribus irruentes, territis hostibus, hastis, gladiis, balistis, & sagittis, & omni genere telorum mortem specie tenus intentantes,[2] sed nullam prorsus fundendi sanguinis habentes voluntatem, tanquam oves dispersas, eos per omnes plateas civitatis abigebant,[3] in tanta multitudine fugientes, ut ipsa platearum spatiosa capacitas vix posset eis ad fugam sufficere : instabant enim eis tanto terrore & impetu, ut nec eos respirare, nec respicere paterentur. Cumque tantam haberent cedis copiam, quantam ipsi nunquam sperare potuerant, paucissimi tamen (I) f. 16 v°
ab eis perempti sunt : ipsis ultro parcentibus, quippe qui (M) f. 137 r°
a viris religiosis secum in castris agentibus, Martino videlicet & aliis, frequenter erant admoniti, ut,[4] quantum fieri posset, manus suas a sanguine continerent. Ceciderunt tamen illa die civium quasi duo millia, non utique a nostris, sed a quibusdam Francis, Italicis,[5] Venetis, Theothonicis, & aliarum nationum hominibus, qui prius cum eis in ipsa urbe habitare consueverant, sed tempore obsidionis expulsi, pro eo quod de proditione suspecti civibus habebantur, nostris adheserant. Cuius iniurie memores, illi gravissimam in Grecos plagam ultionis crudeliter exercebant; de nostris autem nullus[6] omnino ibi cecidisse reperitur, excepto milite quodam nobili admo- (C) f. 45 r°
dum & famoso, qui dum hostes vehementius perurgeret,[7] incautus ipse pariter[8] cum equo, cui insidebat, in foveam

1 Respirat (C); — 2 minantes (C); — 3 abigebantur (C); — 4 ut *omiss.* (*Can.*); — 5 Italis (I, M). 6 Nullis autem nostris (C); — 7 perurgerent (*Can.*); — 8 pariter *d. in* (C).

quamdam repente absorptus, sociis omnibus in letis rebus 1204
dolorem magnum invexit. Victis igitur omnibus & profugatis hostibus, & de tota urbe satis miserabiliter exclusis, foribus etiam diligenter obstructis, tum[1] demum victoribus ad predam currere permissum est, nec antea, quia[2] sub periculo capitis erat prohibitum, ne quis ante plenam victoriam de preda cogitare presumeret. Invenerunt itaque passim & copiose tantam auri argentique pecuniam, tantum splendorem gemmarum ac vestium, tantam pretiosarum mercium exuberantiam, tantam rerum victualium ubertatem, domos adeo egregias, & bonis omnibus plenas, ut omnes repente, de advenis & pauperibus,[3] cives ditissimi redderentur. Vastaverat autem incendium interim supradictum fere tertiam partem civitatis, cum, omnibus tam civibus quam peregrinis graviori occu-
(M)f.137 vo patis periculo, nulli erant qui flammas licite pervagantes possent exstinguere. Mulieres vero, & parvuli, ac decrepiti senes, qui fugere non valentes, in urbe remanserunt, in occursu nostrorum digitum digito in formam crucis implicantes, satis flebiliter :[4] « Aiios phasileos marchio ! » decantabant, quod latine « sanctus rex marchio » interpretatur, quod ideo faciebant quia marchionem, quem maxime Greci noverant, & idcirco inter nostros maximum reputabant, capte urbis regem futurum[5] haud dubie cogitabant, quod tamen Deus[6] aliter disponebat.

Nunc pater e nudo[7] qualis sors improba ludo
Res habet humanas, quasi viles & quasi vanas.
Nil manet, aut mansit ; cito queritur & cito transit
Gloria vana satis terrene prosperitatis.
Quem rota fortune devexit ad atria lune

1 *Sic corr.* (*Can.*); dum (I, M, C); — 2 quasi (M) ; — 3 ut.... pauperibus *d. in* (C). 4 Flexibiliter (C) ; — 5 futurum *omis.* (*Can.*); — 6 Deus tamen (C); — 7 eundo (C).

1204 *Rursum precipitat, modo deprimit, & modo ditat;*
Hunc inopem primo sursum deducit[1] *ab ymo,*
Hunc, opibus plenum de divite reddit egenum;
Nec metus hanc terret, quin libera semper aberret,
Nec pietas mollit, quin det tibi quod michi tollit.
Que rapiunt Galli modo pondera fulva metalli,
Et vetus argentum Troiana cede cruentum
Troia, nitens largis opibus, victoribus Argis
Victa dedit quondam, ne facta priora recondam,
Ac simul ex veteri prior urbs nova cepit haberi,
Nomine mutato, meliori reddita fato;[2]
Egregios cives & optimos Grecia dives
Huic dedit, &[3] *domine veterisque tropea rapine,*
Et frigio fedas etiam nunc sanguine predas
Intulit, immensum dederant quem Pergama censum
Aurea priscorum gemmataque vasa virorum,
Et veteres massas argenti, pondere crassas.
Sic Deus occultis rationibus, ut puto,[4] *multis*
Constantinopolim, spoliis ditaverat olim,
Menibus ut freti simul & semel omnia leti,
Ferrent victores que tunc rapuere priores.
Ordinat occultas ita res divina facultas
Cunctaque proveniunt que vult Deus & rata fiunt.

XIX. Cum ergo victores urbem victam,[5] quam iure (I) f. 17 r°
belli suam fecerant, alacriter spoliarent, cepit Martinus (M) f. 138 r°
abbas de sua etiam preda cogitare, ac ne, aliis omnibus ditatis, ipse vacuus remaneret, proposuit & ipse sacratas manus suas ad rapinam extendere. Sed quoniam[6] predam rerum secularium eisdem manibus attrectare putabat indignum, illud agere cepit, ut de reliquiis sanctorum, quarum ibi magnam sciebat esse[7] copiam, aliquam sibi

1 Perducit (C); — 2 nato (C); — 3 ut (M); — 4 puta (C). 5 Invictam (C); — 6 quam (I); quin (M); — 7 esse *d. in* (C).

corraderet portionem. Aſſumpto igitur ſecum altero e 1204
duobus capellanis, neſcio quid grande preſagiens, quamdam petit eccleſiam que in magna veneratione habebatur, ex eo quod mater[1] famoſiſſimi imperatoris Emmanuelis ibi nobilem habebat ſepulturam, quod, cum Grecis magnum quiddam[2] videretur, noſtri pro nihilo reputabant. Ibi, de tota circumpoſita regione plurimum pecunie repoſitum ſervabatur,[3] necnon & reliquie pretioſe, quas de vicinis eccleſiis atque cenobiis ad eum locum ſpes vana ſecuritatis fecerat congregari, quod etiam noſtris, ante urbis expugnationem, ab his quos Greci expulerant, fuerat intimatum. Quam eccleſiam cum multi peregrinorum ſimul irrumperent, & alij circa res alias, aurum ſcilicet & argentum, & pretioſa queque
(C) f. 45 v° diripienda, cupide occuparentur, Martinus, indignum ducens ſacrilegium, niſi[4] in re ſacra, committere, locum petit ſecretiorem, ubi ea que maxime affectabat repe-
(M) f. 138 v° riri poſſe[5] ipſa loci religio promittere videbatur. Invenit ibi ſenem quemdam venuſta facie, barbaque prolixa & cana, ſacerdotem utique, ſed noſtris ſacerdotibus ipſo corporis habitu valde diſſimilem; unde & abbas, laicum ratus, placido quidem animo, ſed voce quidem terribili, vehementer increpitans : « Age, inquit, perfide « ſenex, oſtende mihi quas potiores ſervas reliquias, vel « ſcias te ſtatim mortis ſupplicio puniendum. » Ille vero, clamore potius quam verbis territus, quippe qui clamorem audiens, verba intelligere non valebat, ſciens nec illum greci ſermonis habere commercium, romana lingua, quam ex parte noverat, cepit hominem mitigare, & iram eius, que nulla erat, blanditiis emollire; ad hec vero abbas in pauca eiuſdem lingue verba vix potuit eluctari, ut eidem ſeni quid ab eo exigeret, aperiret. Tunc ille,

1 Matri *d. in* (C); — 2 quiddam *d. in* (I, C); — 3 in ſe (I, C). — 4 Pecunie reſervabatur (M); — 5 poſſet (M).

1204 vultum eius habitumque considerans, & illud tolerabilius (I) f. 17 v°
iudicans si homo religiosus sacras reliquias cum timore ac reverentia contrectaret, quam si seculares viri fortassis cruentis manibus funestarent, ferratam ei arcam aperuit, ostendens ei thesaurum desiderabilem, quem super omnes gazas Grecie[1] Martinus abbas sibi gratum & desiderabilem iudicabat. Quem videns abbas, festinanter & cupide utrasque manus immersit, & uti strenue succinctus erat, sacro[2] sacrilegio sinus suos implens,[3] tam ipse quam capellanus, ea que sibi potissima videbantur, sagaciter occultavit, & protinus egressus est; que autem sint, & quante venerationis ille, quas sibi predo sanctus mancipavit, reliquie, in fine huius opusculi[4] competentius exponetur. Cum ergo, ut ita loquar, ad naves ita suffarcinatus properaret, videntes eum, qui noverant & amabant, de navibus & ipsi properantes ad predam, an ipse aliqua rapuisset, aut quibus rebus ipse ita onustus incederet, leto animo requirebant. Ille vero leto, ut semper erat, vultu, & verbis iucundis : « Bene nobiscum actum est, » (M) f. 139 r°
[5] aiebat ; quibus « Deo gratias » respondentibus, ipse festinanter transiens, & omnem retardationis causam moleste ferens, ad navem reversus est, ibique in cubiculo suo, quod habebat honestum & mundum, votiva illa sue militie spolia collocavit, donec ille tumultuosus in urbe strepitus resideret. Ubi etiam postea triduo mansit in multe devotionis obsequio, nullo sibi huius rei conscio, preter alterum e duobus capellanis, & illum senem qui ei res easdem sacras tradiderat, qui etiam, videns eum hominem benevolum ac liberalem, iam ei satis familiariter adherebat ; cuius etiam ministerio interim ei apud quamdam eiusdem urbis ecclesiam, honestum satis & commodum, sue professioni conveniens, preparavit hos-

1 Terre (M); — 2 sacro *d. in* (I); — 3 impellens (C). 4 Postea competencius (I, C); — 5 ut *add.* (C).

pitium. Poſtquam ergo prefatus ille ſtrepitus conquievit, 1204
abbas cum illo, quem[1] diximus, capellano, ſuum ſibi ſecretum[2] aſſumens, paratam ſibi petiit manſionem, ubi tota eſtate commoratus, ſacras illas reliquias indeſinenter amplectens, occulto quidem, ſed magno venerabatur
I) f. 18 r° affectu, & quod minus erat in exteriori, obſequio devotionis ſupplebát. Manebat autem in loco eo licentius, quod inducias pacis, quas pagani violaverant, renovatas acceperat, tum quia per illud mare non erat ſatis tuta navigatio[3] propter magnam & novam rerum mutationem, tum etiam detentus amore ſociorum, ſimulque exſpectans debitum ſtatum civitatis & regni, ut his qui eum miſerant certam[4] rerum iſtarum formam poſſet exprimere. Atque ita, ut diximus, civitas illa regalis & inter omnes Grecorum urbes famoſiſſima, breviſſimo temporis articulo capta & ſpoliata, & a ſuis victoribus poſſeſſa eſt. Viderint igitur[5] alij qualiter hoc factum metiantur; ego in omnibus his que, vel ab hiſtoriographis, vel etiam a poetis referuntur, nil me tale, vel tam ma-
M) f. 139 v° gnificum legiſſe confiteor; nec arbitror, abſque certo divini favoris miraculo, fieri potuiſſe, ut civitas illa muniſſima, cui tota ſerviebat Grecia, in manus paucorum
C) f. 46 r° tam repente, tam publice, tam facile traderetur; plus enim hic, ut ita dixerim, uno momento paucos fortes feciſſe intellige,[6] quam poete veteres apud Troiam infinita hominum millia[7] profeciſſe decennio mentiantur, inveniantur.

Deſinat incautos vexare poeticus error!
Deſinat, & veterum ceſſent[8] mendacia vatum!
Nec Maro[9] Romanos, nec Grecos fallit Homerus,

1 *Sic corr.* (*Can.*); quo (I, M, C); — 2 ſecretum ſibi (M, C); — 3 *ſic corr.* (*Can.*); navigio (I, M, C); — 4 certam *omiſ.* (*Can.*).

5 Itaque (M, C); — 6 intelligo (*Can.*); — 7 millia hominum (C); — 8 ceſſant (C); — 9 Mare (C).

1204 *Doctus uterque satis miscere poetica veris.*
Nos simplex verum canimus, scriptoque fideli
Prosequimur nostro fieri que contigit evo.
Si non tam lepide, certe veracius illis
Scribimus, & nullo decoramus vilia fuco,
Et maiora tamen certo veroque relatu
Promimus, his tanti que confinxere[1] poete.
Quis, precor, Atrides? que graie milia gentis
Que poterit nostris equari Troia triumphis?
Ille rates habuit numero quasi mille ducentas,[2]
Et tamen in decimo vix Troiam subruit anno;
Nos ratibus paucis, exstructis turribus altis,
Assultu primo populosam cepimus urbem,
Urbem, cui paucas similes Asianave[3] tellus,
Nostra vel hec sedes Europa, vel Affrica,[4] novit.
Illi causa[5] fuit bellorum femina turpis,
Ac nostris pietas, regis vindicta perempti.
Illam fefellit equus, tunc menia, fraude Sinonis;
Hec virtute sua rapuit modo nostra iuventus.
Ex illis plures bello cecidere detenti;[6]
De nostris tantum mersus scrobe defuit unus.
Illos in reditu plerosque resorbuit equor,[7]
Ac nostri victa leti dominantur in urbe.
Desinat ergo vetus Troiani fabula belli,
Et nova narrentur preclare[8] gesta triumphi!

XX. Capta igitur urbe ac spoliata, & ipsis edificiis (M) f. 140r novis civibus distributis, ne absque principe quasi acephali remanerent, cepit de rege statuendo inter eos questio agitari; erant autem duo viri opinatissimi & celebres in exercitu nostro, marchio videlicet de Monteferrato, Bonifacius, & Flandrensis comes Baldwinus;

1 Confixere (C); — 2 ducentos (C); — 3 Ascanave (M); — 4 Affrica *d. in* (C). 5 Causam (C); — 6 detentu (M, C); — 7 aqua (M); — 8 preclari (C).

e[1] quibus alterutrum in regem eligi, & res ipsa videbatur exigere, & universus exercitus acclamabat, & quoniam uterque multorum favoribus atque suffragiis nitebatur, nec facile alter alteri preferri poterat, pro eo quod ambo satis ydonei viri putabantur, visum est omnibus transferre curam & arbitrium electionis in duodecim viros, qui maxime inter omnes integritatis & potioris consilij apud alios habebantur; qui, postquam habita multa deliberatione Flandrensem comitem nominarunt, collocatus est in sede regni, & capiti eius
) f. 18 v° dyadema impressum. Provincie autem eiusdem regni in tres partes divise sunt, unam que ad fiscum regis specialiter[2] pertineret, alteram quam Veneti possiderent,[3] & tertiam que data est marchioni, Thessalonica videlicet, & fines eius amplissimi; qui etiam[4] Martinum nostrum, sicut nobis certissime compertum est, secum deducere, & episcopum creare proponeret. Ille sibi, votorum suorum conscius, cum gratiarum actione recusavit, malens ad fratres suos, si Deus annueret, privatus & humilis remeare. Deinde minores possessiones, veluti castella, ville & municipia, & que huiusmodi sunt alia, in illas personas que ad hoc magis ydonee putabantur, distribute sunt; leges autem & iura, & cetere institutiones, que ab antiquo, tam
I) f. 140 v° in urbe quam in provincia, laudabiles habebantur, ita ut prius fuerant, consistere permisse sunt; que[5] vero reprobabiles videbantur, vel correcte in melius, vel penitus immutate. Que, dum ita in civitate agerentur, interim pestifer ille[6] Murcislo, gravissimi sceleris perpetrator & brevissimi temporis imperator, qui suorum sibi malorum[7] conscius, & ideo[8] penam timens, ante expugnationem ex urbe profugerat, nesciens quo se verteret, aut

1204

1 E (I, C); — 2 speciabilem (*Can.*); — 3 possederant (M); — 4 etiam cum (M, C).

5 Ita... vero *d. in* (C); — 6 ille *d. in* (C); — 7 malorum sibi (C); — 8 etiam (I, C).

1204 quid spei in aliquo vel homine vel loco habere posset, ad Alexium seniorem se contulit; cui principes nostri in divisione regni, quamvis homini nefario, tamen quia regij sanguinis erat, quamdam terre portiunculam habendam concesserant; qui videns hominem sceleratum ad se venientem, quamvis nec ipse multum dissimilis, vix a suis prohibitus, quominus eum extremo mortis puniret supplicio, cecari iussit, & expulit, recolens eum tante cladis auctorem, qui sibi fratrem cecare, & nepotem carcerare, & utrumque regno[1] spoliare persuasisset, & pos- (C) f. 46 r°
tremo, ad augmentum sceleris, eumdem nepotem suum manu propria suffocasset. Ille vero turpiter expulsus, qui[2] dudum mente cecatus fuerat, nunc etiam corporeo lumine privatus, pauper & miser, & omnibus odiosus, cum in illis partibus vagabundus[3] miseram ageret vitam, audientes nostri miserunt qui raperent eum & eorum aspectibus exhiberent. Quod cum factum esset, ceperunt (I) f. 19 r°
tam nostri omnes quam Greci qui in urbe relicti erant, misero probris, & iurgiis, & contumeliis insultare, parricidam, & patrie subversorem, & dignum supplicio conclamare. Cumque de morte ipsius certa omnium esset fama,[4] de genere tamen mortis multa erat inter eos disceptatio, quibusdam censentibus eum laqueo suffocari, quemadmodum ipse dominum suum peremerat, aliis vero vivum flammis immitti, vel saxo alligato pelago immergi, vel terre infodi, vel, detracta pelle, totius corporis viscera denudari, vel truncari omnibus membris, vel si quid aliud atrocioris pene in hominem sceleratum (M) f. 141 r°
posset ab aliquo reperiri. Quid putas misero tunc animi fuisse, cum audiret eos de morte sua tam subtiliter disputantes? nisi quod dolor luminis amissi mortis vicine formidinem leniebat. Placuit tandem principibus, pro

1 Regno *d. in* (C); — 2 & qui (M, C). 3 Fugibundus (*Can.*); — 4 sententia (C *&* *Can.*).

eo quod, licet homo nefarius, alti tamen sanguinis erat, eum super altissimam pyramidem duci, & inde longo asseri alligatum precipitem iaculando dari, ut qui de alto regni statu subita deiectione corruerat, nihilominus ab alto cadens mortem miserrimam quidem, sed non turpissimam, inveniret; quod ubi factum est, toto corpore conquassatus, cum dolore & miseria, infelicem spiritum exhalavit. 1204

Nunc age, cece, vola! neque dignus es hac nece sola;
Sed cruce, fune, mola; nunc age, cece, vola!
Dignus es igne mori, rapido cibus esse calori,
Certa lege fori, dignus es igne mori.
Dignus & ipse rota torqueri, vel, cute tota
Corpore submota, dignus & ipse rota;
Vel dare membra feris, vel ut in mare[1] precipiteris,
Vel qui serreris, vel dare membra feris.
Dignus es oppetere, precisaque membra videre
Turpiter & misere, dignus es oppetere.
Trux homo! fex hominum! cor habens immite, ferinum,
Dum perimis dominum, trux homo, fex hominum.
Te[2] que tuique modi cunctos detestor & odi,
In scrobe digne fodi, tuque tuique modi!
Te voco sacrilegum, iugulator perfide regum!
Contemptor legum! te voco sacrilegum.
Iure repente cadis, dum fraude per ardua vadis,
Ac specie cladis, iure repente cadis.
Perfide, dire latro! fetenti semper & atro
Dignus eris baratro, perfide, dire latro!

(M)f.141v° XXI. De pyramide autem illa, de qua iste proiectus est, quam & plerique columnam vocant, aliquid notabile dici potest; exstructa est itaque de maximis lapidibus,

1 Mari (C); — 2 tu (C).

1204 ferro invicem arctiſſime conſertis, incipiens ex magna ſpiſſitudine, & paulatim ſe acuens in immenſam celſitudinis quantitatem; in cuius tamen ſummitate ſolitarium quoddam latibulum habuiſſe commemorant, qui terrenam ſibi habitationem negans, nedum celeſtem attingens, quaſi inter utrumque medius heremum ſibi fecerat in medio celeberrime civitatis; cui etiam, ut aiunt,[1] diverſe rerum imagines ab antiquo inſculpte ſunt, que Sibylle vaticinia, & maxime ſuperiorem regno,[2] variis dicuntur figuris[3] exprimere; inter quas erant & navium figure, & quaſi ſcale de navibus erecte, per quas viri armati aſcendentes, civitatem nihilominus ibi ſculptam expugnare & capere videbantur. Hanc ſculpturam Greci (I) f. 19 r°
uſque ad[4] hoc tempus contempſerant, nil minus poſſibile reputantes quam ut tante urbi ſue tale quid unquam poſſet accidere; at ubi viderunt ſcalas in navibus noſtris erectas, tunc demum illius ſcripture iam[5] recordati, ſerioſius ceperunt illud[6] quod diu ſpreverant, formidare; unde & quidem lapidibus, &[7] malleis ferreis eaſdem ymagines contundentes, plurimi eas deformaverant, arbitrantes ſe hoc modo infauſtum in noſtros auſpicium retorquere; que ſpes omnino utique caſſa fuit, & prefatam ſculpturam veri ſignificativam[8] exſtitiſſe, certus rei exitus (C) f 47 r°
declaravit. His omnibus ita geſtis, & bona parte medij temporis elapſa, Martinus, videns exercitum noſtrum circa regni negotia ſtudiis ingentibus occupari, ut infra multa tempora ſuſcepte peregrinationis iter exſequi[9] non valeret, ac, per hoc, principalem crucis cauſam variis caſibus impediri, totam ſue mentis intentionem in hoc contulerat, ut rediens ad fratres ſuos clauſtrali ſe redderet diſcipline, quam, in tanto rerum ſtrepitu, ita ut vellet

1 Dicunt(*Can.*); — 2 *ſic* (I,M,C); *forte* ſuperiora in regna (?); — 3 &... figuris *d. in* (C); — 4 ad *d. in* (C). 5 Sculpture (I); — 6 illud & (I); — 7 & *d. in* (*Can.*); — 8 ſignificalem (C); — 9 proſequi (M).

(M) f.142 r° non poterat obſervare. Cumque de loco in quo tunc erat uſque Venetiam facili poſſet tranſnavigare compendio, maluit, cum his que Deus ei preſtiterat, ad eos prius redire qui miſerant, ut eis de ſtatu illius regni & de omnibus que preſens audierat & viderat, nuntius fidelis exiſteret, & tunc demum valedicens omnibus, de Terra Sancta, quam ex voto petierat, ſui quoque reditus curſum feliciter inchoaret. 1204

Aſpice conſtantem ſolidumque per omnia, lector!
Penſantemque ſuo pondere queque virum.
Ecce parata brevis ſpernit compendia curſus,
Ni ſibi commiſſas expleat ante vices;
Flectere vela retro ſocioſque reviſere mavult,
Dum cupit[1] *illeſam ſemper habere fidem,*
Nec timet equoreos iterum replicare labores,
Quos bene mens ſibimet conſcia tota ferat.
Id ſolum metuit ne quo ſacra munera caſu
Perdere contingat,[2] *que dedit ipſe Deus;*
Et tamen in ſancto ſpes eſt non parva timore,
Arte[3] *rapi nulla, munera poſſit*[4] *ei.*
Si Deus auferri vellet data, quid rogo cauſe?
Cur prius ille daret? quid racionis erat?
Inter tam multos fortes, hic, ſacra tropea
Cur daret imbelli, mox rapienda, viro?
Spes bona, certa fides, animum confortat, & ipſa,
Pondere tuta ſuo, creditur eſſe ratis.
Quis putet,[5] *aut timeat, tam ſacris rebus onuſtam,*
Caſibus equoreis, poſſe perire ratem?

XXII. Ingreſſus itaque navem Martinus[6] circa Nativitatem ſancte Marie, quaſi nolens & volens, ſecurus & 8 ſept.

1 Capit (C); — 2 contingerit (C); — 3 arta (M). 4 *Sic* (M & I); — 5 putat (C); — 6 Martinus *omiſ.* (*Can.*).

1204-1205 timidus, non ſine metu & ſollicitudine multa, prima die (M) f. 142 v°
1 oct. octobris apud Achonem applicuit, ubi a ſociis ſuis, (I) f. 20 r°
maxime autem a Theothonicis, qui eum ſpecialiter diligebant, letiſſime ſuſceptus, de ſtatu regni & de his omnibus quorum ipſe preſens teſtis adfuerat, vel ab aliis indubitanter audierat, fideliter enarravit. Secretum autem illud ſuum nulli voluit aperire, niſi cuidam honeſtiſſimo & forti viro, nomine Wernhero, qui cum eſſet natione theothonicus, patria vero elſacienſis, ſanguine generoſus, &, quod precipuum eſt, virtute conſpicuus, grande ſibi nomen in terra illa comparaverat, adeo ut ipſius regis conſilia, maxima ex parte, in ipſum reclinarentur. Hic abbati noſtro ſemper familiaris exſtiterat, qui eum, & in terra ſua noverat atque dilexerat, & ibi maiori dilectione amplexus, pre ceteris fere omnibus, excolebat. Huic ergo cum abbas illa Dei munera que ſecum attulerat oſtendiſſet, ille ſtatim leto timore correptus expavit, & cepit gratiam illam quam Deus ſervo ſuo contulerat, vehementius admirari. Cum autem audiviſſet eiuſdem abbatis de reditu ſuo propoſitum, obnixe ſtuduit dehortari, dicens « vix unquam fieri poſſe[1] ut tante res, tam pretioſe, « inter tot terre & maris pericula, inter tot piratas & latro« nes, inter tot caſus qui frequenter occurrere ſolent, in« direpte ad terram theothonicam pervenirent. » Monebat igitur eum, ut ipſe rebus eiſdem Terram Sanctam devote & humiliter honoraret; in qua etiam cum eis permanſurus, vel epiſcopatum, vel quas vellet alias eccleſiaſticas dignitates, a rege ceteriſque principibus, non recuſaret accipere; quod[2] ſi ſecretiorem & monaſtice profeſſioni magis congruam vellet agere vitam, hoc quoque ipſe apud regem, cui familiariſſimus erat, pro libito abbatis, pleniſſime provideret. Eſt enim, in partibus illis, territorium quoddam,[3] quod, tam moderno uſu quam apud

1 Poſſe fieri (C); — 2 qui (I, C); — 3 quoddam *omiſ.* (*Can.*).

veteres scripturas, mons Carmeli nominatur, locus omnibus bonis uberrimus, fertilis frugum, vestitus optime vinetis, oleis & aliis arborum generibus eleganter con- 1205
(M) f. 143 r° situs, pascuis etiam copiosis exuberans; in hoc monte tria sunt monachorum cenobia, distinctas ab invicem &
(C) f. 47 v° latas possessiones habentia, quibus cenobiis, vel singulis, ut erant,[1] vel in unum redactis, ipse abbas & dominus presideret; at vero, si magis vellet sui ordinis fratribus quam aliis preesse, cenobite illi ad alia loca satis commode transferrentur; abbas vero, assumptis sui ordinis hominibus, quibus vellet & quanto vellet numero, totum
(I) f. 20 v° prefati montis territorium, tam ipse quam eius successores, perpetua ditione liberrime possiderent. Postremo si nil horum acceptaret, acciperet a rege & principibus tantam auri argentique pecuniam, quantam ipse nunquam vel posteri presumerent vel sperarent, quam & commodius secum deferre, & secretius occultare, & eamdem ecclesiam suam ditare, facili posset compendio.[2] Que omnia cum abbas renueret, dicens se nil aliud velle nisi sacras res illas, quas Deus dederat, suo fideliter exhibere cenobio, prefatus Wernherus, tanquam homo fidelissimus, secretum tenuit, &, tam ipse quam alij quamplures, ad navem que in portu parata erat, cum debito honore prosecuti sunt; quam postquam Martinus ingressus est, mutua caritate dicto vale & accepto, feria tertia ante 29 mart.
Palmas, illi ad sua redierunt, Martinus expansis velis optate navigationis cursum aggressus est. Libet insuper hoc loco, huic nostre narrationi quedam inserere que sola, si alia deessent, satis possent astruere ea que per abbatem Martinum, vel iam gesta diximus, vel adhuc dicenda restant, de fonte divine dispensationis ordinem accepisse. Tertia siquidem nocte, antequam ipse Mar- 31 mart.
tinus sui reditus iter arriperet, quidam clericus ad- - 1 apr.

1 Uterentur (!) (*Can.*); — 2 impendio (*Can.*).

1205 modum ei familiaris, Egidius nomine, natus de Boemia,
cuius nullum verbum, nisi latine prolatum, abbas ipse
intelligere poterat, qui & ipse cum abbate in eadem
navi redire proponebat, non dormiens quidem, sed vigilans,
certissime, sicut ipse penitus affirmabat, vidit angelos
duos in eodem loco, ubi sacre servabantur reliquie,
ubi etiam tam ipse quam abbas cubiculum habere con- (M) f. 143 r°
sueverant, abbas quidem ob sacrarum rerum diligentem
custodiam, ille vero, quid ibidem servaretur, penitus
ignorans;[1] qui angeli circa scrinium, in quo sacra Dei
munera claudebantur, mire devotionis officium satagere
videbantur, & Deum qui hec famulo suo contulisset,
omni reverentia collaudare. Facto autem illo divine venerationis
officio, alter alterum exhortantes Deum obnixe
precabantur, ut eumdem virum, cui tanta bona prestiterat,[2]
cum omnibus qui ei familiariter adherebant,
sua defensione protegeret; quam utique certissimam visionem
cum ipse facto mane abbati recitaret, subito inter (I) f. 21 r°
ipsa verba, ex multa cordis compunctione, erupit in lacrymas:
« Nescio, inquiens, qui sis, aut unde veneris, aut
« quid in illo scrinio tuo custodias; sed illud verissime
« scio, quia manus Domini tecum est; quapropter in hac
« maris transfretatione a tue sanctitatis non recedam con-
« sortio,[3] certissime credens me in illa navi, qua tu vehen-
« dus es, periclitari non posse. » Cuius sancte visionis abbas
perculsus miraculo, presertim propter hominis fidem,
quem sanctum & veracem esse noverat, retulit & ipse
aliam visionem, que ipsi dormienti eadem ipsa nocte
occurrerat: videbatur ei siquidem ab eo loco, ubi tunc
erat, Achone videlicet, usque ad villam proximam claustro
suo, nomine Sigoltsheim, nil aliud esse quam mare,
sed adeo securum & tenue, ut in eo nec etiam navicula,
quantumlibet parva, naufragium formidaret; preterea, ab

1 Ignorabat (I, M, C); — 2 prestantur (I); — 3 consortio *d. in* (C).

eodem loco uſque ad villam prefatam, facta videbantur 1205
eſſe deſuper in directum, velut quedam tectorum umbracula, ut nec ventus, nec pluvia, nec aliud maris aeriſve incommodum, abbati navigaturo nocere nullatenus prevaleret; quam abbatis viſionem nos modo ſic poſſumus interpretari, quod, ab illo loco uſque ad cenobium ſuum, licet inter multa terre mariſque pericula, divina tamen protectione in reditu ſuo tutum iter habiturus eſſet, & prefate ville populus, viri ſimul[1] ac mulieres, primi ex
(C) f. 48 r° omnibus, apud clauſtrum Pariſienſe ſacris eſſent occur-
(M) f. 144 r° ſuri reliquiis, ſicut poſtmodum expreſſa rei veritas hoc ipſum approbavit.

Nunc opus eſt votis, nunc viribus utere totis;
Nunc pete, nunc ora, nunc id meruiſſe labora
A Domino celi, ſtudio, Martine, fideli,
Ut tua, ſumme[2] bono, celeſti, gaudia, dono,
Compleat ad nutum, ſtudeatque reducere tutum!
Tot freta, tot terras, pro cuius amore pererras
Tot res adverſe, tot ſunt que ſingula per ſe
Hoc iter infeſtant, tam multa pericula[3] reſtant
Et maris & terre, quis poſſet cuncta referre?
Sunt etenim venti fortes nimis & violenti,
Sunt validi fluctus pelagi, fervorque reductus
Equoris, infeſtum ventus dum commovet eſtum;
Sunt exiſtentes ſcopuli, ſunt atque latentes,
Prorſus & incautis metuenda certamina nautis.
Equora pirate, plenum genus impietate,
Terram predones vexant,[4] aliique latrones.
Tu quod ſponte facis, faciens quaſi pignora pacis
Certa tue quedam, ſacram complectere predam.
Hac duce, tutus eris votoque tuo pocieris
Et referes grates Domino: ſic ſpondeo vates.[5]

1 Scilicet (I, M); — 2 *ſic corr.* (?) ſine (I, M). 3 Miracula (M); — 4 nexant (C); — 5 rates (C).

1205 XXIII. Non eſt facile caſus omnes atque pericula memorare, quibus, & abbas ipſe, & hi qui cum ipſo in eadem navi ferebantur, frequentius expaverunt; ſed ipſe tanto amplius, quanto plus amabat ea que perdere metuebat; ſed, in tanto timore & periculo, Dominus ei maiorem fere, quam ipſe ſperare poterat, gratiam ſue protectionis exhibuit. Occurrebant ei frequenter naves piratice, que vel aliis ſpoliatis, vel alias ſpoliare cupientes, hac viſa, ſubita manſuetudine miteſcebant, & eam omni reverentia pacifice ſalutantes, illeſam abire non tam ſinebant, quam ſinere cogebantur; virtus enim Dei erat, que, & illos[1] poterat coercere, & iſtam ſecuro curſu ad portum perducere. Poſt multos itaque labores, & pericula non pauca,
navis illa Martini, vel potius Dei & ſacrarum[2] eius reli- (I) f. 21 r°
28 mai. quiarum, ad portum Venetie perducta eſt in vigilia (M) f. 144 v°
Pentecoſtes, ubi, cum applicuiſſet abbas, & de ſtatu terre ſatis diſſimulanter inquireret, comperit non minus periculi & timoris in terra ſupereſſe, quam in mari preceſſerat: totam quippe Ytaliam, per quam ei tranſitus erat, in fervore ac ſtrepitu bellorum poſitam aſſerebant. Ipſe vero ſciens quia idem Deus potens eſt in terra & in mari, & qui eum in mari ſalvaverat, ſalvare poterat & in terra, paratis equis, ſibi & ſuis ſarcinis deferendis, confidenter quidem, ſed tamen non abſque metu & ſollicitudine, verſus Alpes iter arripuit. Cum autem ei frequenter armatorum cohortes occurrerent, que ad nil aliud niſi ad predandum & rapiendum exierant,[3] ſubito quodam terrore perculſi,[4] oblatam ſibi predam ineſtimabilem, tanquam ea indigni, timide abhorrebant, & cedentes de via, ſummario, qui ſcrinia cum ſacris ferebat reliquiis, per medium ſui tranſitum preſtabant innocuum. Tranſiens itaque Martinus noſter totam Ytaliam, & poſt illam Alpes aſperrimas, poſt quas etiam loca

1 Illos (I); — 2 ſanctorum (I); — 3 venerant (I); — 4 compulſi (Can.).

multa periculosa & plena latronibus, urbem Basileam, de 1205
qua primum sue peregrinationis iter inchoaverat, letissime ingressus est, ac primo omnium beate Virginis ecclesiam petens, cui & peregre proficiscens devote se commendarat, quantas potuit ei gratiarum retulit actiones,[1] quod eum apud dilectum Filium suum, eiusdem Filij sui reliquiis, honorasset, & de tot ac tantis periculis ereptum,[2] letum & incolumem reduxisset : unde & altare ipsius, quod in ipsa ecclesia celeberrimum habet, palla nobili decoravit. Episcopo quoque eiusdem urbis, domino Lutholdo, & aliis quibusdam personis & ecclesiis eiusdem loci, donaria sua satis[3] liberaliter erogavit. Mansit autem in loco paucis diebus, donec ei fratres sui, qui iam reditum eius acceperant, reverenter, ut dignum erat, occur-
(M) f. 145 r° rerent, cum quibus ipse, assumptis quoque aliis de civitate quampluribus, qui eum gratissime prosequebantur, ad Parisiense monasterium egregie quidem, sed cum multa devotionis humilitate, se contulit, ubi etiam, toto fratrum conventu, tam ei quam sacris quas afferebat[4] re-
(I) f. 22 r° liquiis, ad portam humiliter recurrente, in nativitate sancti 24 iun.
(C) f. 48 v° Ioannis Baptiste, ante horam tertiarum, triumphales illas sacre prede manubias, gaudentibus cunctis & Deum corde & voce laudantibus, in ipsam invexit ecclesiam, & in ipso altari maiore, qua potuit reverentia, collocavit.

Nunc age, nunc demum finem, Martine, supremum,
Et metas operis magni tetigisse videris.
Nunc potes in tuto, curis iam corde soluto
Expers esse metus, & respirare quietus.
Nunc etenim tandem, rem miram, rem quoque grandem,
Ipse Deus per te fecisse probatur aperte.
O quantis rebus, multis adstricta diebus,

1 Actiones retulit (C); — 2 exceptum (Can.). 3 Satis sua (C); — 4 offerebat (C).

1205 *Mens tua se duris exercuit anxia curis!*
Dum freta, dum ventos, dum prelia, dumque cruentos
Undique piratas metuis, semperque paratas
Ad scelus, & mortes hominum, predamque cohortes!
Ecce sacræ prede, felicis premia rede,[1]
Eximia casti cordis pietate locasti!
Ecce cohors fratrum! Christi speciale theatrum,
Promentes audis divine cantica laudis.
Ecce vides vere, quos nunquam posse videre,
Dum desperabas reditum,[2] *quandoque putabas;*
Teque vident ipsi, quem raptum mortis eclipsi
Audierant, reducem non ultra promere lucem,
Omnibus ad votum completis, ammodo tutum.
Vir bone, digne peti, solite te redde quieti!
Fratribus esto comes, quasi forma boni, quasi fomes[3]
Pacis fraterne, quasi lux radiusque lucerne.
Funde preces, ora, tua munera letus honora,[4] (M) f. 145 r°
Atque crucem Christi, qua preduce nempe redisti
Strenuus, & sospes dilectus, utilis hospes.

XXIV. Benedictus itaque sit Deus! qui facit mirabilia magna solus, qui, per ineffabilem virtutem & misericordiam suam, Parisiensem respexit & illustravit ecclesiam, per quedam sue gratie donativa, que per venerabilem virum iam sepedictum, Martinum abbatem, ad nos transmittere dignatus est; quorum presentia, & presens exsultat ecclesia, & ipsorum patrociniis quelibet anima fidelis apud Deum adiuvatur & proficit; de quibus ut legentibus certior fides astruatur, quedam ex ipsis propriis duximus titulis exprimenda.

Primum igitur & generalissimum, ymo in omni veneratione dignissimum:

1 Sede (C); — 2 redditu (M); — 3 fames (C); — 4 adora (M).

VESTIGIUM SANGUINIS DOMINI *nostri Iesu Christi*, qui 1205
pro redemptione totius generis humani effusus est.

Secundum vero LIGNUM est DOMINICE CRUCIS, in quo Filius Patri pro nobis ymmolatus, veteris Ade, novus Adam, debitum exsolvit.

Tertium est non modica PORTIO S. IOANNIS *precursoris Domini*.

Quartum vero BRACHIUM S. IACOBI *apostoli*, cuius memoria per universam venerabilis habetur ecclesiam.

Sunt etiam aliorum sanctorum reliquie, quorum nomina subsequuntur :

Christophori martyris.
Georgij martyris.
Theodori martyris.
Item *pes S. Cosme martyris.*
Item *de capite Cypriani martyris.*[1]
Item *Pantaleonis martyris.*[2]
Item *dens S. Laurentij.*
Item *Demetrij martyris.*
Item *Stephani protomartyris.*
Item *Vincentij, Adiuti, Mauritij* & sociorum eius.
Item *Crisantij & Darij martyrum.*
Item *Gervasij & Protasij martyrum.*
Item *Primi martyris.*
Item *Sergij & Bacchi martyrum.*
Item *Proti martyris.*
Item *Ioannis & Pauli martyrum.*
Item *de loco Nativitatis Domini.*
Item *de loco Calvarie.*
Item *de sepulcro Domini.*
Item *de lapide revoluto.*

1 *D. in* (M); — 2 *d. in* (M).

1205 Item *de loco dominice Aſcenſionis.*

Item *de lapide ubi Ioannes ſtetit, quando Dominum baptizavit.*

Item *de loco ubi Chriſtus Lazarum ſuſcitavit.*

Item *de lapide ſuper quem Chriſtus in templum eſt preſentatus.*[1]

Item *de lapide ſuper quo Iacob obdormivit.*

Item *de lapide ubi Chriſtus ieiunavit.*

Item *de lapide ubi Chriſtus oravit.*

Item *de tabula ſuper qua Chriſtus cenavit.*

Item *de loco ubi captus eſt.*[2]

Item *de loco ubi mater Domini migravit.*

Item *de ſepulcro eius.*

Item *de ſepulcro S. Petri apoſtoli.*

Item *de reliquiis ſanctorum apoſtolorum Andree & Philippi.*

Item *de loco ubi Dominus Moyſi legem dedit.* (I) f. 22 v°

Item *de ſanctis patriarchis Abraham, Yſaac & Iacob.*

Item *S. Nicolai epiſcopi.*

Item *Adelalij epiſcopi.*

Item *Agricij epiſcopi.*

Item *Ioannis Criſoſtomi.*

Item *Ioannis eleemoſinarij.*

Item *de lacte matris Domini.*

Item *Margarete virginis.*[3]

Item *Perpetue virginis.*

Item *Agate virginis.*

Item *Agnetis virginis.*

Item *Lucie virginis.*

Item *Cecilie virginis.*

Item *Adelgundis & Euſemie virginum.*[4]

1 Preſentatus eſt (M); — 2 *hoc ponit* (C) *poſt* Lazarum ſuſcitavit; — 3 virginis *omiſ.* (*Can.*); — 4 *ſic* (M); (I & C) *ubique* item & virginis *omitt.*

Factum & actum eſt hoc anno Domini milleſimo 1205
ducenteſimo quinto dominice Incarnationis, regnante
Philippo romano [rege],[1] preſidente ſacroſancte romane
eccleſie Innocentio ſummo pontifice, ſub epiſcopis
(M) f.146 r° Lutholdo Baſilienſi & Heinrico Argentinenſi. Nemo igitur fidelis aliud, vel credere debet, vel etiam opinari, quam hoc actum eſſe divine gratie reſpectu, ut tot & tante, tam celebres reliquie, per hominem, ſeipſum
(C) f.49 r° in tanta humilitate conſervantem, inter tot rerum impedimenta, ad noſtram pervenirent eccleſiam; in quarum adventu tota, ut credimus, Theothonia, &[2] apud ſeipſam letior, & apud homines famoſior, & apud Deum cepit haberi felicior. Nullus ergo, ut alia multa, ita hoc fortuito eſtimet eveniſſe; quod utique nil aliud eſſet, niſi magnis Dei operibus debitum ſplendorem calumniando detrahere. Si enim illius maxime civitatis, de qua hec omnia tranſlata ſunt, tam incredibilem & ſubitam expugnationem, & ordinem cauſarum precedentium, & tranſitum Martini abbatis terra & mari periculoſum, & tamen, protegente Deo, de locis omnibus inoffenſum, diligenter attendimus, hec omnia profecto non eſſe caſus fortuitos,[3] ſed muneris divini, luce clarius, apparebit. Quapropter oportet[4] omnes qui vel iſta vident, vel au-
(M) f.146 v° diunt, opus Dei, quo auctore facta ſunt, in omnibus venerari, & credere, & ab ipſo ſue fidei ac devotionis premium preſtolari.

Hec ego que ſcripſi, que nos quoque novimus ipſi,
Que pro compertis accepimus & bene certis,
Non quaſi fortuitu, ſolito ſunt edita ritu,
Sicut res vane quas tempus fundit inane;

1 [Rege] *d. in* (I, M, C); — 2 atque (*Can.*); & qui (C). 3 *Sic corr.* (*Can.*); fortuitu (I, M, C); — 4 oportet *omiſ.* (*Baſn.*).

1205 *Nec casu verum, summo patre principe rerum?*
Facta iubente noto; quis enim tam pectore toto,
Invidia plenus, quis tam racionis egenus,
Ut casu fieri queat hoc potuisse fateri?
Fortuitumque putet, rerumque vocabulo mutet,
Sorti mundane tribuens celestia plane?
Quisquis in hoc mentis declinas, non bene sentis,
Nec tibi concordo; que lex[1] *mundana, quis ordo*
Hoc habet eveniant ut talia tantave fiant?
Qualibet & quantis, animus stupet ista notantis:
Turmas[2] *hostiles, armataque millia miles*
Rarus & ignotus, patria tellure remotus,
Menibus obsedit propriis, quis talia credit?
Et tantum numerum, liceat modo dicere verum,
Civilis turbe tuta conclusit in urbe,
Qui satis expresse posset sibi centuplus esse,
Vicit, & eiecit victos, sua menia fecit,
Et spoliis hostis gaudens opibusque repostis,
Quas Deus ipse dedit, nunc victor in urbe resedit;
In qua captura, non segniter, aut sine cura,
Divite[3] *tesauro locuples, non ere vel auro,*
Sed rebus sacris, vir religiosus, & acris,
Ingenij memorem meruit Martinus honorem;
Qui res divinas, celebres pietate rapinas,
Divini nutus, per tot mala, munere tutus,
Ad nos devexit, quoniam Deus hunc[4] *bene rexit;*
Multa quidem passus, sed quamvis corpore lassus,
Mente vigens alacri, robusta semper & acri;
Rem bene complevit, nec vir probus ante quievit,
Sacra loco Christi quam munera contulit isti.[5]

1 Lux (C); — 2 turmes (C); — 3 divise (M); — 4 hunc Deus (C).

5 Iste (C); *hos sex ultimos versus, secundum ordinem* 4, 1, 2, 6, 3, *ponit* (C).

(M) f. 147 r° XXV. De his autem ipſis celeſtis gratie donis, que 1205-1207
Dominus iam ſepiſſime dominico famulo ſuo, abbati Martino, & per ipſum eccleſie Pariſienſi contulerat, eadem eccleſia ad honorem Dei, & totius romani imperij, domino Philippo, ſereniſſimo imperatori, laudabilem valde contulit portionem, *tabulam videlicet quamdam ineſtimabilis fere*[1] *pretij, auro & gemmis pretioſis*[2] *operoſiſſime*
(I) f. 23 r° *exornatam*, & *plurima ſanctarum reliquiarum genera*, longe auro & gemmis pretioſiora, ibi diligenter recondita, continentem; quam tabulam Grecorum imperator, in ſolemnibus feſtis, velut quoddam certum pignus imperij, geſtare conſueverat, de collo ſuo catena aurea dependentem; cui tabule, preter aurum vel[3] alias gemmas quamplurimas, *iaſpis unus mire magnitudinis infixus eſt, paſſionem Domini ſibi inſculptam*, & *beate Virginis & Ioannis Evangeliſte ymagines hinc inde aſſiſtentes : eſt etiam*[4] *ſapphyrus ibi*[5] *quidam admirande quantitatis, cui divina maieſtas* (que nulla prorſus ymagine proprie repreſentari valet, artificioſe tamen ita ut[6] fieri potuit) *inſculpta eſt*. Quod utique munus invictiſſimus rex Philippus, iuvenis quidem etate, ſed in Dei timore & omnium morum honeſtate maturus, tanta mentis benevolentia & gratiarum actione ſuſcepit, ut ipſam etiam Pariſienſem eccleſiam, cum omnibus poſſeſſionibus ſuis, in ſuam ſuſciperet protectionem, & alias omnes reliquias quas Martinus attulerat, ei perpetuo poſſidendas, imperiali privilegio, confirmaret.

(C) f. 49 v° *Scripſit autem hanc hiſtoriam* MAGISTER GUNTHERUS quidam, tunc *MONACHUS*, prius autem *SCHOLASTICUS*, vir admodum liberaliter eruditus; qui etiam rebus ipſis quas ſcribebat vehementer applaudens, id habebat intentionis ac fidei, ut ab illo qui hec per fideles ſuos operari

1 Vere (C); — 2 pretioſas (I, M, C); — 3 & (M, C). 4 Autem (I, M); — 5 ibidem (C); — 6 ut *d. in* (I, C).

1205-1207 dignatus fuerat, etiam ipse divinorum relator[1] operum, vitam acciperet sempiternam.

Omnibus ergo probis vir amabilis, hec sacra nobis
Victor ab argea[2] devexit gente tropea.
Felicis palme, felicis prorsus & alme,
Partem nempe bonam, multaque laude, coronam
Ditavit regni, vir nunquam pectore segni
Donavit quippe tibi, rex romane! Philippe!
Regum Grecorum gestamen, onusque decorum,
Cui nullum simile reperitur in urbe monile;
Eximium munus, cui fixus inest lapis unus
Qui vix posset emi, pretij generisque supremi,
Mercibus innumeris vel pondere quolibet eris;
Inde magis carus, quia nobilis & quia rarus;
Hoc igitur facto, quasi portu iam rate tacto,
Regibus, & cunctis sibi fratribus ordine iunctis
Plebibus & clero, Martinus, iudice vero,
Vel potius toti, seu sint prope sive remoti,
Theothonico generi meruit dilectus haberi;
Quem sibi dilectum, Christo quoque iudice, rectum
Approbet examen; dicat qui legerit: Amen.

Nec minus a Christo, GUNTHERUS, fidus in isto (M) f. 148 r°
Auctor tractatu, cuncto cedente reatu,
Vitam percipiat, dic, lector, dic, ita fiat!

1 Relatorum (C); — Archia (C).

II

ROSTANGNI, CLUNIACENSIS MONACHI,

Narratio exceptionis apud Cluniacum capitis beati Clementis, ex ore Dalmacij de Serciaco, militis, excepta.

In Martini Marrier & Andreæ Quercetani *Bibliotheca Cluniacensi* (Paris, 1614, in f°), col. 1481-1490, ad fidem codicis cuiusdam Cluniacensis, nunc deperditi, edita.

Prefatio.

B. C. col. 1481 AD corroborandam fidem fidelium, & ad augendam devotionem audientium, quomodo, vel qualiter, vel a quibus factum est, vel que fuit causa huius translationis, pro modulo sensuli mei, presentibus & futuris certificare studui. Huius facti causa fuit captio sancte civitatis Hierosolyme, que pluries a pluribus est capta, ymo plerumque a plerisque usque ad solum est diruta. Huius civitatis casus & clades, quas pro peccatis incolarum passa est, audire non est contemnendum, quia in ipsa fides & salus, seu redemptio nostra sumpserunt exordium atque perfectionem, quia ibi operatus est Dominus salutem nostram in medio terre.

Translationis narratio.

Legimus in antiquis historiis atque prophetis, ubi conditoris nostri miracula, & fortia facta patrum narrantur, quod comminatio excidij, quam Dominus adversus

Hierusalem per vaticinia prophetarum mandaverat, ea se non corrigente, per Nabuchodonosor regem Babyloniorum adimpleta est, adeo ut quidam Nabuzardan, princeps militie sue, non solum civitatem Hierusalem expoliaverit, sed etiam muros destruxerit, & alumnos eius Babyloniam captivos transduxerit. Huius predicte civitatis ruinas Hieremias quadruplici planxit alphabeto, que postea sub Cyro rege Persarum honorificabiliter reedificata est. Legimus etiam in evangelio, quod cum Dominus per mediam transiret civitatem, quidam ex discipulis eius ait illi : « Magister, aspice quales lapides, & « quales structure muri eius » ; cui Dominus ait : « Vides « has magnas edificationes ? non relinquetur lapis super « lapidem, qui non destruatur. » Quod, verbis quamvis preteritorium, celo & terra transeunte, preteriri non potuit, quia ex ore Verbi eterni prodiit : ymo per Titum & Vespasianum completum est, qui non solum usque ad solum civitatem destruxerunt, & inhabitantes Iudeos trucidaverunt, verso ordine, & triginta ex eis pro uno argento vendiderunt, quia Dominus triginta argenteis ab eis fuerat emptus ; rursusque eandem civitatem Elius Hadrianus, Iosepho narrante, funditus subvertit.

Sed quomodo deinceps, & a quibus edificata vel regnata fuerit, usque ad tempus millesimi nonagesimi noni anni, nam ab incarnatione Domini :

Anno milleno centeno, sed minus uno,
Hierusalem Franci capiunt virtute potenti,

quere historias, & invenies.

Huius autem captivitatis, captionis, vel ereptionis de manu paganorum, causa exstitit Urbanus papa secundus, vir religiosissimus & reverendissimus, quem divina dispositio de claustro Cluniacensi elegit in sacerdotem sibi, & in culmine summi pontificatus constituit. Hic celesti B. C. col. 1482

desiderio afflatus, cepit deliberare qualiter civitas sancta Hierusalem ad immundis, & nefandis hominibus liberata, christianis & christiane religioni redderetur, ut ab eis Deus glorificaretur & honorificaretur, ubi Deus multa pro eis passus fuerat. Ob hoc peregrinationem, gratia lustrandi Gallias, aggressus est, & veniens Alverniam apud Clarum montem celebre celebravit concilium, ibique precepit primatibus, patriarchis, archiepiscopis, episcopis, abbatibus, prioribus, sacerdotibus, ut universos christicolas ubique terrarum hortarentur, quod pro redemptione animarum suarum iter Hierosolymitanum arriperent, ad recuperandum locum, ubi Deus operatus est salutem nostram, & redemptionem nostram: nec etiam pertimescerent pericula terrena, vel marina, recordantes quantum laboris ibi pro nobis Deus sustinuit. 1095-1099

Hac de causa eo tempore devotissimus comes Flandrensis, monitus instinctu divino, & dux Normannie, & comes S. Egidij, nec non & clarissimus princeps Boymundus, & Ademarus, episcopus Podiensis, atque episcopus Albariensis, & episcopus Vivariensis, omnes isti divino spiritu hortati, sine rege & imperatore, ad liberandam sanctam civitatem, Christo duce, transfretaverunt, provincias Sarracenorum vastaverunt, civitates & castella fregerunt, Turcos occiderunt, & transierunt de gente in gentem, & de regno ad populum alterum, & venerunt Antiochiam, quam multo obtinuerunt labore, & postea, Domino se protegente, Hierusalem obsederunt, & multo conamine, auxilio Dei eam occupaverunt, infidos Sarracenos necaverunt, civitatem a spurcitiis idolorum mundaverunt, regem ibi constituerunt, patriarcham ordinaverunt, & plebem ibidem ad inhabitandam & custodiendam civitatem dimiserunt. Populus vero procerum, ad alias regiones cultui divino subiiciendas, cum ipso rege Hierosolymitano profecti sunt.

1099-1101 Nec vos pigeat hec omnia me breviter epilogasse: amenum est enim omnia scire; que si scire desideratis, *Historiam Hierosolymitanam* inspicite, que luce clarius conscripta est ab eo, qui omnibus his casibus interfuit.

Nunc vero ad modernos, & ad moderna tempora stylum vertamus, breviter intimantes, qua iusta occasione, & a quibus caput S. Clementis a Constantinopoli Cluniacum translatum est. B. C. col. 1483

Itaque sciendum est, quod plebs Hierosolymis dimissa, ex diversis collecta, genere linguarum, diversis moribus, & vita dissimiles, nulla affinitate vel consanguinitate coniuncti erant; ideoque alter alteri fidem non habebat, sed alter alteri detrahebat; & sancta sanctorum sibi a Deo commissa, obliti beneficiorum Dei, luxuriose vivendo, indigne tractabant, rapinis & furtis inhiantes. Peregrinos vero, qui a mundi finibus illuc venerant adorare, in loco ubi steterunt pedes eius qui pro nobis ibidem pati dignatus est, dolosificabant; & quod moris est cauponum, & tabernariorum, pocula venenata aliquando eis porrigebant, ut, eis latenter extinctis, eorum supellectili pro libero uterentur arbitrio. Propter hoc Dominus donum, quod eis dederat, ob ingratitudinem eorum de iure revocavit, &, ut ab indignis, indignioribus, in eorum iniuriam, civitatem suam tradidit, ad tempus scilicet, Saladino & barbaris gentibus. Sic & olim arcam Testamenti abstulit a filiis Israël, & tradidit in manus Philistinorum, tempore Heli sacerdotis, prostrata innumera multitudine Iudeorum.

Considerans itaque Balduinus illustris, comes Flandrie, — quod rex Francorum, rexque Anglorum hanc sanctam civitatem predictam, nutu Dei concitati recuperare putaverunt, sed invidia diaboli, qui hominem de paradiso deiecit, discordes effecit, dum alter alterum fastu regio superare contenderet, & in superbia elati, alter alteri se

preferre niteretur : Deus, qui superbis resistit, de medio 1191
eorum se subtraxit, quia in scissura mentium Deus non habitat : ideoque opus ceptum imperfectum reliquerunt, & discordia, que tunc ab eis concepta est, proh dolor! pro peccato illo, *adhuc dum & scribo*, inter eos durissime durat. Verumtamen civitas Achon Dei auxilio ab eis occupata est, quam civitatem, que vulgo Arche dicitur, paulo ante Saraceni nobis violenter abstulerant; sed multiplices phalange peregrinorum, zelo Dei maria transfretantes, eandem civitatem obsederunt, sed illi illico a Saladino obsessi sunt. Cumque civitatem ante se impugnarent, a Saladino a tergo impugnabantur; sed ipsi fecerant vallum inter se, & illum, ne in eos facile irruere posset. Carebant quidem victualibus, eo quod nulla negociatio victualium pervenire ad eos posset; igitur, fame multo angore tabescebant, ita quod non de salute animarum, sed corporum desperarent. Sed misericors & miserator Dominus, qui dat escam timentibus se, & implet omne animal benedictione, aperuit eis manum suam, & prospicientes in mari eminus viderunt classem regis Francorum maria sulcantem. Tunc pavor pavori, & dolor dolori additur, & pre timore clamaverunt, estimantes auxilium Saracenorum venire ad urbem, tamen miserunt quandam trierem (triremem) obviam eis, ut explorarent quenam gens esset. Cumque propius accessissent, substiterunt timentes, quousque cognoverunt vela regia & cruces in proris affixas, & vocati ad eos fiducialius accesserunt; & cum rem didicissent, ut erat, repleti gaudio, reflexis habenis equi lignei, citissime volantes ad
B. C. littora redeunt. Ibi populus inhiabat audire rumores; at
col. 1484 illi antequam terram attingerent, clamare ceperunt : « Adnunciamus vobis gaudium magnum quod erit « omni populo, quia venit rex Francorum liberare vos « de manibus inimicorum vestrorum. » Quo audito,

1191-1202 *Adtollunt animos, palmasque ad sydera tendunt,*

rigantes genas lachrymis, quas magnitudo letitie fundebat. Statimque rex appulit ad portum; cui occurrentes cum tympanis, & choris, & citharis, quanto gaudio, ymo quanto iubilo eum susceperint, cogita si potes. Cumque ille & sui oblata potirentur arena, rex munera maioribus largitus est victualium, & pauperibus eleemosynas distribuit, fixisque tentoriis & papilionibus distensis, civitatem ex magna parte obsedit: & statim direxit nuncios ad regem Anglorum, qui Cyprum obtinuerat, ibique adhuc morabatur, ut citissime veniret, deferens ei in hoc, quod eo absente, urbem nolebat attentare. Qui concitus cum magno exercitu & regio apparatu veniens, duplicato gaudio circumdederunt urbem, quam post multos labores, auxiliante eo, qui solo (*sic?*), civitatem ceperunt. Tuncque famelici saturati sunt & egentes spoliis ditati, & civitas cum magno triumpho obtenta est; quam si nunc non haberemus, nusquam in partibus illis tutum portum inveniremus. Sed zelo invidie reges discordes effecti, ab invicem discedentes, iter Hierosolymitanum postposuerunt.

Hec supradicta deliberans, comes Balduinus Flandrensis, accersito comite Sancti Pauli, & quam pluribus aliis baronibus, de Gallia, de Anglia, de Alamannia, & de universis mundi provinciis, recolens quod Deus non in multitudine, sed in paucis salvare solitus est, iactans in Domino cogitatum suum, iter Hierosolymitanum arripuit. Cui Dominus in auxilio & consilio dedit comitem, scilicet marchionem Montisferrati, cuius laus & potestas ubique terrarum predicantur. Duxit etiam secum viros reverendissimos, episcopum videlicet Saixonensem, episcopum Trecensem, & alios quamplurimos religiosos. Huic sacro comitatui iunxit se quidam miles, nomine

Dalmacius de Serciaco, vir nobilis & valde litteratus, qui 1202-1205
sibi associavit quendam militem nomine Poncium de Bufferia, virum fidelem & bonum socium.

Hi pariter cum predicto exercitu iter arripuerunt, atque Venetiam devenerunt, & a Veneticis venenatis dolose recepti sunt, qui transitum eis neque naulo neque aliquo pretio ex longo tempore concedere voluerunt. Tandem a labyrintho eorum liberati, inciderunt in Carybdim imperatoris constantinopolitani, qui dolens de adventu eorum, tristitiam cordis ficta letitia celavit, diu in auxilium sibi falsis persuasionibus detinuit, & peracto negocio suo, non ut imperator, sed ut perfidus, stipendia, que eis promiserat mentitus est, &, efferatis eis, non solum ab urbe, sed etiam a regno, eos bello expellere satagebat. At tamen Franci inter incudem & malleum constituti, ad solitam Dei clementiam recurrentes, divinum implorantes auxilium, animati a Deo, qui potens est in prelio, Grecos, tantummodo plebs peditum, ante ortum aurore aggreditur. Greci vero divino nutu terga vertentes, in fugam versi sunt, & unus de nostris centum, decem milia, persequebantur. Franci autem persequentes trucidando fugientes, civitatem obtinuerunt, & imperatorem de palatio fugere compulerunt,
B. C. col. 1485 quo deiecto, comitem Flandrensem pro imperatore constituerunt, civitate obtenta.

Quapropter idem predictus Dalmacius, eo quod Hierusalem adire non poterat, deliberavit cum socio suo qualiter caput beati Clementis pie furari posset. Quod caput audierat a quodam imperatore a mari Constantinopolim esse translatum, & in loco celebriori reposuisse. Quod quomodo Deo concedente Dalmacius predictum sancti caput Clementis obtinuerit, ipso narrante audite :

« Ego Dalmacius de Serciaco, & socius meus Poncius « de Bufferia, e Thessalonica recedentes, proposueramus

1205-1206 « terram Hieroſolymitanam viſitare; ſed illuc pervenire
« non potuimus, propter imminentium ventorum pro-
« cellam. Laboravimus itaque per ſex hebdomadas
« ſuper mare; tandem anguſtia ventorum compulſi,
« Conſtantinopolim iterum applicuimus. Cumque illuc
« quaſi in dolore & triſtitia ſepultus eſſem, eo quod voti
« compos, eundi in Hieruſalem habere facultatem ne-
« quiſſem, verens ne fructus tanti laboris, pro quo tot
« terrena & marina pericula ſubieram, amitterem, conver-
« ſus ad Dominum cum lachrymis cepi orare, dicens:
« Illuſtra faciem tuam, Domine, ſuper ſervum tuum, &
« doce me iuſtificationes tuas, & inſpirare dignare ali-
« quod factum ſervo tuo, quod equipolleat voto cepto,
« nec completo: ſitque tibi pereque gratum, ut mee
« remunerationis nummum non amittam. » Et ut revera
« reor, exaudivit Dominus vocem fletus mei, & oratio-
« nem meam ſuſcepit. Et innatum eſt, id eſt conceptum
« divinitus in mente mea, ut de reliquiis ſanctorum,
« quorum ibi tanta erat copia, quod vilius ibi tractaren-
« tur, de eis in tranſmarinis deferrem partibus, ſciens
« quod quanto longius eorum reliquie deferrentur, tanto
« clarius gloria & laus eorum longius clareſcerent. Et
« dum talia in animo meo volverem, concepi in mente
« mea, ut conſulerem venerabiles & religioſos viros,
« eccleſie romane cardinales, dominum videlicet Bene-
« dictum, dominum Petrum Capuane eccleſie cardinalem,
« qui pari voce, & equali concordia mihi in preceptis
« dederunt, ut undecumque poſſem habere ſanctorum
« reliquias abſque venalitate, quia lex inhibet ut nemo
« martyres diſtrahat, nemo mercetur, & in loco religio-
« ſiore ad laudem Dei & ipſorum ſanctorum, quorum
« reliquie haberentur, honorifice deponerem.

« Quo precepto recepto, cepto cepi operi inſtanter
« ardentius effectui mandare quod in voto conceperam:

« & per totam hyemen Constantinopoli usque in Ramis 1206
« Palmarum hiemantes, studium nostrum apposuimus. 26mart.
« Accidit quidem in ipsa Dominica, dum inter pran-
« dia essemus, & de sanctorum reliquiis sermocinaremur,
« quidam sacerdos nomine Marcellus, vir religiosus, ter-
« ritorij Cabilonensis indigena, dixit se scire honorabiles
« cuiusdam sancti reliquias, videlicet caput beati Cle-
« mentis. Et nos sciscitati sumus ab eo, quomodo de his
« certus erat; & respondens, se vidisse *barreteam criseam*,
« id est laminam auream insertam capsule, in qua de-
« picta erat imago sancti Clementis, & suum proprium
« nomen grece scriptum, scilicet, *o ayos Clementios*,
« quod latine dicitur sanctus Clemens. Est autem abbatia
« illa, in qua beati Clementis caput continebatur, magne
B. C. « authoritatis in eadem civitate, que grece dicitur
col. 1486 « *Trentafolia*, latine vero interpretatur Rosa. Qualiter
« vero caput sancti Clementis habuimus, paucis non
« possumus explanare verbis : breviter tamen quedam
« insinuabimus. Tunc accessimus ad monachos loci illius,
« rogantes ut nobis sanctorum reliquias causa orationis
« ostenderent. Illi vero quendam clericum nobis tradi-
« derunt, qui nos custodiret, & ea que petebamus osten-
« deret. Ego autem Dalmacius predicto sacerdoti, &
« cuidam monacho Cistercienst, qui nobiscum erat, dans
« opportunitatem peragendi negotium pro quo venera-
« mus, clericum, qui nos illuc adduxerat, per diversa ec-
« clesie loca mecum deducebam, de multis aliis cum eo
« colloquens, & aspectum eius ad contuendas imagines
« retorquens, faciebam eum vagari, ne posset videre
« que presbyter facturus erat. Tunc presbyter cum tre-
« more accedens ad beati Clementis caput, non est
« ausus totum assumere, sed mentum cum maxillis caute
« avulsit, capite derelicto. His factis, cum iam extra por-
« tam abbatie essemus, interrogavi ego Dalmacius

1205 « ſacerdotem quid feciſſet : ipſe reſpondit ſe de reliquiis « ſufficienter accepiſſe. Queſivi iterum ab eo, utrumne « totum caput haberet ? reſpondit : « Non, ſed tantum « mentum cum maxillis. » Commotus ergo dixi illi : « Nihil feciſti ; ite contenti eo quod habetis ; ego, & ſo- « cius meus Poncius videbimus quid facere poterimus. »

« Sic itaque illis recedentibus, nos duo ad monaſterium « reverſi ſumus. Monachis ergo, qui in porta erant, que- « rentibus ad quid regrederemur, ego Dalmacius chiro- « tecas meas in eccleſia reliquiſſe reſpondi : ſicque cum « monachis in porta remanens, detinendi cauſa, ſocium « meum domnum Poncium, ad implendum quod quere- « bamus, itus miſi. Ille igitur monachum quendam quaſi « cuſtodem monaſterij retro portam dormientem per- « ſpiciens, ad negotium implendum feſtinavit. Et ex Dei « permiſſione, de duobus capitibus ſanctorum, que in « armariolo retro altare continebantur, beati Clementis « caput attulit ; conſideravit enim quod illud erat S. Cle- « mentis, de quo presbyter mentum acceperat ; ſicque « cum gaudio equos noſtros aſcendentes, cum feſtina- « tione abbatiam exivimus.

« Comperientes vero monachi quod factum fuerat, « cum magno eiulatu poſt nos currentes, barbarumque « ſuarum & capitum pilos dirumpentes, reliquias ſanctas « nos furtim rapuiſſe clamabant. Ego autem Dalmacius « Poncium ſocium meum cito precedere commonens, « ad retardandos monachos habenas reprimens, ſinum « meum vacuum illis oſtendens, nos nihil eis abſtuliſſe « pro mendacio aſſerebam. Sicque ex Dei gratia cum « ſancta preda per multarum viarum divortia, cum gau- « dio & timore ad hoſpitium reverſi ſumus, ſanctumque « beati Clementis caput, non quanta debuimus, ſed « quanta auſi fuimus & potuimus, veneratione, in ca- « pella domus noſtre occulte repoſuimus.

« Postea vero aliquantulum dubitantes, & de facto 1206
« nostro certiorari volentes, nullam ausi sumus facere « mentionem a die dominica in Ramis Palmarum usque 26 mart.
« ad Parascevem, sed taciti super hec permansimus. Illa 31 mart.
« vero passionis dominice die, permutato habitu, & pedites visitantibus iuncti, quasi peregrini ad predictam « abbatiam devenimus, & non solum ad adorandum, « sed potius ad furandum aliud caput quod relictum « fuerat, versus altare viam direximus; quod videntes « monachi multi post nos currentes, usque ad armariolum nobiscum pariter devenerunt, vixque multa precum instantia, sanctuarium quod intus erat, manus « nostras mirabiliter observantes, osculari permiserunt. « Cumque ab ipsis, quare sic timerent, quereremus, responderunt, preciosissimas reliquias, caput beati Clementis, se de novo taliter amisisse; his auditis, certiores « effecti, ab ipsis recessimus, & sic quieti usque in diem 2 apr.
« Pasche permansimus.

B. C. col. 1487

« Ipsa autem Resurrectionis die, ego Dalmacius de acquisito capire plurimum gaudens, & ampliorem volens « habere certitudinem, quendam interpretem, quem « mecum tenebam, grece & latine lingue peritum, ad « abbatiam predictam transmisi, eique ut abbati illius « loci insinuaret, quod aliquas reliquias cuidam militi, « auri, vel argenti, vel domorum, sive reddituum permutatione, concederet, iniunxi. Qui ad abbatem veniens, quod sibi iniunxeram patefecit; cum abbas « quasi iratus, nullas reliquias, quibus carere vellet, quoniam caput beati Clementis de novo perdiderant, se « habere respondit. Cumque in hunc modum ab eo « interpres recederet, quidam Venetiani, in quorum dominio & potestate predicta abbatia sita est, obvij venientes, quidnam quereret ipsum interrogaverunt. « Quibus cum se ad adoranda sancta devenisse respon-

1206 « diſſet, ipſi ipſum forte ex his qui ſanctum caput beati « Clementis furati fuerant ei obiecerunt. Quibus ille « nihil horum ſe ſcire reſpondens, quam citius potuit ab « eis receſſit; & ita ad nos rediens, totum quod audierat « & viderat recitavit. In hunc igitur modum augmentato « & confirmato gaudio noſtro, ego Dalmacius necdum « de inquiſitione veritatis facti noſtri quieſcere volens, « ad quendam ſurianum, Moyſem nomine, qui ante « tempora captionis civitatis Hieruſalem, ſepulchri Do- « mini noſtri Ieſu Chriſti canonicus & cuſtos extiterat, « & poſt tempora profate captionis devenerat Conſtan- « tinopolim, ibique ultra xv annos moram fecerat, & « multa de ſtatu eccleſiarum, & de depoſitione ſancto- « rum, ut diligens inquiſitor audierat, utrumne aliquid « de corpore beati Clementis in eadem civitate delatum « fuiſſe audiſſet, multa diligentia queſivi. Qui ſiquidem, « poſt multam inter ſe auditorum revolutionem, caput « beati Clementis a quodam imperatore longe ante « Conſtantinopolim deportatum, ſed ubi repoſitum fuerit, « ſe neſcire reſpondit. His igitur interſigniis & inqui- « ſitionibus, ego Dalmacius & ſocius meus Poncius ad- « modum letificati, beati Clementis caput, ſi Deus proſ- « perum ad patriam nobis reditum concederet, ſancte « eccleſie Cluniacenſi nos daturos devovimus & promi- « ſimus.

« Quanto citius ergo potuimus, navem aſcendentes, « & de proſperitate itineris noſtri, ex Dei gratia & pa- « troni noſtri ſancti Clementis tutamine, plurimum con-
20 mai. « fidentes, multa maris ſpatia uſque ad vigiliam Pente- « coſtes ſatis proſpere tranſivimus. Ipſa autem vigilia « invidus ille humani generis inimicus omnium bonorum, « in quantum a Deo permittitur, perturbator, felicibus, « ut credimus, actionibus noſtris invidens, noctis illius « crepuſculo, vehemens & intolerabile venti mariſque

« super nos induxit tormentum; quo turbine turbati, 1206
« turbantur & cerula ponti, & elevate sunt mirabiles
« elationes maris. Tunc unda dehiscens maris secreta
« nudavit, estusque furit arenis, & sepulchrum nostrum,
B. C. col. 1488 « ventres scilicet piscium, iam mare paraverat. Tunc ex-
« templo omnium solvuntur frigore membra, eo quod
« non tam navis inter undas, quam unde intra navem
« viderentur. Et carbasus, artemone inclinato, iam maria
« lambere videbatur, & naute de vita desperantes, nave
« relicta in barcellis effugerunt. Cumque omnes alij, qui
« in navi remanseramus, de evasione & vita desperare-
« mus, & omnium bonorum & malorum obliti extra nos
« positi fueramus, tunc confestim Spiritus Paraclitus, qui
« ubi vult spirat, inspirare dignatus est nobis, ut confu-
« geremus ad sanctum Clementem, cuius reliquias por-
« tabamus, eiusque experiremur clementiam. Nos vero
« ante capsulam, flexis poplitibus, lachrymis distillanti-
« bus, palmis ad celum extensis, huiusmodi orationem
« obtulimus: « O clementissime Clemens, clementiam
« tuam imploramus, de cuius patrocinio confidimus, ut
« qui pro nomine Christi in mari subversus es, nos a
« subversione maris liberare digneris, ut ex hoc veraciter
« comprobemus te nobis auxiliari. » — Oratione autem
« finita, illico finita est procella, & tranquillitas maris
« reddita est nobis. Fatemur igitur, & confidenter dici-
« mus, quod statim per beati Clementis merita aquilone
« fugato, auster prosper propere successit, & navem ex
« opposita parte evidenter erigendo, prefatum mortale
« periculum feliciter evasimus. Et letabundi letabundas
« exsolvimus gratias erectori nostro, sicque per mare vo-
« lantes, citius appulimus ad portum optatum. Postea
« vero per diversa terrarum spacia, a beato Clemente
« prospere conducti, vj kal. augusti sepedictum sancti 27 iul.
« martyris caput cum multa devotione & honorificentia,

1206 « Domino concedente & ipſo martyre permittente,
« ſancte eccleſie Cluniacenſi, & eiuſdem venerabili con-
« ventui obtulimus, perpetuo venerandum & colendum;
« a quibus honorifice & cum ingenti reverentia ſuſcep-
« tum, cum aliis ſanctis reliquiis letantes depoſuerunt,
« ſed paulo poſt, cum ingenti reverentia & honore, in
« capſam argenteam honorificentius recondiderunt.
« Unde, de eius clementia ſperantes apud eum, qui in-
« dicaturus eſt vivos & mortuos, de eius patrocinio &
« advocatione perpetuo confidimus muniri; eiuſque
« deprecamur clementiam, ut, ſicut aliquando univerſa-
« lem rexit eccleſiam, ita nunc hanc ſpecialiter regere,
« & gubernare dignetur. Amen. »

Hoc autem factum eſt, per gratiam Dei, anno milleſimo ducenteſimo ſexto, preſidente Innocentio papa, regnante Philippo rege Francorum, adiuvante Domino noſtro Ieſu Chriſto, cui eſt gloria perennis, & laus perpetua, per infinita ſecula ſeculorum.

Explicit narratio exceptionis apud Cluniacum capitis beati Clementis.

III

ANONYMI MONACHI S. GEORGII

Translatio corporis beatissimi Pauli martyris de Constantinopoli Venetias.

A Flaminio Cornelio in *Ecclesiæ Venetæ antiquis monumentis* (t. VIII, pp. 138-146), edita.[1]

GLORIOSUS martyr Paulus, fratres mei dilectissimi, 1204
iustum esse credidi, qualiter de Constantinopoli Venetiam venerit, & in quo tempore, stylo scribere, ut beata memoria vobis, & posteris perpetuo conservetur.

Grecorum gens, que imperium constantinopolitanum regebat, fere omnes, que in mundo erant, gentes, tam in secularibus quam in spiritualibus despiciebant, & abominabantur. Venit, sicut estimo, eorum superbia & despectus in memoria iusti Dei, & occasione Sancte Terre, gens nobilissima & Deo devota Veneticorum, cum aliquibus comitibus ultramontanis, paraverunt exercitum,
Corn. p. 139 ut Saracenos & barbaros devastarent. Sed Deus omnipotens magis voluit Grecorum superbiam & despectum per memoratos nobiles punire, quam etiam Saracenorum & barbarorum iniuriam vindicare. Cumque esset dux bone memorie Henricus Dandulus, vir valde famosissimus, & sapientia ornatus, apud Iadram, venit quidam filius Chersachi, cuius, excussis pater oculis a suo

1 Ter antea sed incompte typis mandata: *a*) Fortunatus Ulmus, *De translatione corporis S. Pauli Venetias* (Venet. 1612, in-4°); *b*) Ughellus, *Italia sacra*, V, col. 1326 & s.; *c*) *AA. SS. Boll.*, Jul. II, pp. 639-641.

1204-1206 patruo, imperium perdiderat, & rogavit ducem, & comites, qui cum eo fuerant, ut amore Dei, cui ſe devoverat ſerviturum, eum de tanta iniuſtitia vindicarent, & ſibi imperium, quod eius pater male perdiderat, per miſericordiam reſtituerent; qui condolentes, & eum deducentes ſecum,[1] dederunt ei[2] imperium.

Greci vero, habentes eum dominum, occiderunt, & qui eum deduxerant, incendere laboraverunt cum ſuis navibus; & ecce unde crevit occaſio, ut qui omnes deſpiciunt, ſuper omnes omnipotentis Dei potentia deſpectui traderentur. Nos hec diximus, fratres mei dilectiſſimi, ut nemo ſuperbire audeat, vel aliquem habere deſpectui: quia Deus ſuperbis reſiſtit, humilibus autem dat gratiam.

Grecorum imperium ex tunc in antea factum eſt Latinorum, & in conſtantinopolitana eccleſia, que diu reſtiterat romane eccleſie, ordinatus eſt nobilis quidam Venetie, Thomas Maurocenus nomine, eruditiſſimus patriarcha. Tunc etiam monaſterium Sancti Georgij cepit poſſidere conſtantinopolitanum monaſterium, nomine Pantepoptis, in quo beatiſſimus & ſanctiſſimus Paulus martyr glorioſe venerabatur, & in quo multa ſigna per Corn. p. 140
eum Dominus fecerat, & miracula, multaſque egritudines ab egris corporibus per eius merita expellebat. Eodem tempore preerat in monaſterio beati Georgij vir nobilis genere, dominus Marcus, qui de congregatione ſua miſit virum, mire ſanctitatis moribus ornatum, dominum Paulum, qui aſſiduis ieiuniis, & in caſtitate cum humilitate & patientia Deo ſerviens, beatum exitum vite preſentis pro deſiderio eterne[3] beatitudinis, incertus & neſciens quando fierit, expectabat.

Miſit etiam cum eo duos alios monachos, ut monaſterium Pantepoptis cum eo pariter, imo ſub eo, divinis

1 Secum deducentes (*Ughellus*); — 2 & (*Ugh.*); — 3 vere (*Ugh.*).

officiis honorarent, veneratione, qua merebatur. Aſ- 1206-1220
ſumpto igitur regimine prefati monaſterij, inter cetera
invenit corpus glorioſiſſimum beati Pauli, de quo tanta
exultatione gaviſus eſt, quanta nemo poſſet de acqui-
ſitione immenſi theſauri amplius gratulari; & merito:
nam theſaurus ille theſauros omnes huius ſeculi pre-
cellebat; templum Dei extiterat & Spiritus ſancti fuerat
habitatio, & pro nomine Domini mortuus iacebat in
corpore, vivus in anima, in celeſti patria letus & victor
regnabat cum Chriſto. Spiritus ſancti cooperante gratia,
idem dominus Paulus Conſtantinopoli rediit, & non poſt
multum temporis dominus Marcus, ſenectute gravatus,
abbatiam Sancti Georgii, quam tenebat, refutavit, & ipſe (1220)
(ut erat omni honeſtate famoſiſſimus), eſt abbas effectus.
Tanti vero theſauri, quem reliquerat,[1] non immemor,
miſit ad priorem, qui eo tempore monaſterium Pante-
poptis, aſſenſu & voluntate ipſius abbatis Sancti Georgij
regebat, dominum Marcum nomine, monachum & ſa-
cerdotem S. Georgij, ut idem ſanctiſſimum corpus prout
poſſet, abſcondite[2] ſibi mitteret, ne tanti theſauri violentiam
pateretur. Neceſſe habuit prior idem preceptis abbatis
ſui obedire: imo tenebatur de iure.

Per idem tempus Conſtantinopoli ſuper partem, que (1222)
venerat Veneticis, principabatur vir illuſtris Marinus Stor-
Corn. p.141 latus, ſcilicet ſuper eiuſdem civitatis medietatem: qui
dominus Marinus pro eo, quod illius parentes ex antiquo
apud monaſterium Sancti Georgij tumulantur, & ipſe
credit tumulari, diligit monaſterium & confratres. Ad
quem cum prior prefatus acceſſiſſet, & ſecreta ſui cordis
aperuiſſet, cum ingenti amore in deducendo martyris
ſancti Pauli corpus, conſilium & auxilium dedit. Habe-
bat prior memoratus amicum fidelem, Iacobum Grimal-

1 Quem reliquerat, *d. in* (*Corn.*); — 2 abſconſe (*Ugh.*).

1222 dum nomine : hunc rogavit, ut pretioſam gemmam ſuo abbati deferret, que non ſolum monaſterium, ſed & totam Venetiam ſua preſentia decoraret. Nam, ſicut b. Marcum pene de univerſis partibus viſitare adveniunt innumerabiles viri & femine, ita beatum Paulum facta eſt glorioſa conſuetudo videndi. Preterea paravit prior capſellam optimam[1] in qua totum integrum, ut erat, depoſuit corpus.

Poſtea rogavit prior memoratum principem, ut rogaret Petrum Ingoſum de Conſtantinopoli, ut in ſuo aſſirio capſam cum corpore ſuſciperet (ſed quod intus eſſet, ei nullo modo aperuit), & ut preciperet, ut in tali loco poneretur, quod non poſſet aliquis deſuper ambulare. Audivit ille preces prioris : audivit & quod rogaverat, corpus ſcilicet deferre ; fecit etiam nauclerus, quod rogavit poteſtas. Parati naute venire ad navem, capſam, cum funibus ſtrictam duxerunt, &, ſicut dictum fuerat, poſita eſt in loco, ubi[2] nemo habebat acceſſum. Mirabantur naute de capſa, que erat circumligata, & interrogabant portitorem, quod intus haberet. At ille, timore Corn. p.142
coactus, vitrea opera, auro depicta, ineſſe dicebat ; & ut[3] vere vitrea opera capſa geſtabat, figura dico, non natura. Hoc enim de puritate vitri eſt quod dicere poſſumus, ut que intrinſecus manent clauſa, extrinſecus agnoſcamus ; & ſanctus vir Paulus, Chriſti martyr, ſanctitatem, quam habuit in voce confeſſionis, ſervavit in opere paſſionis ; nil in ſe habuit duplicitatis, nec fraudis opera, ſicut ſcriptura de quibuſdam loquitur, dicens : « Sunt qui nequiter humiliant ſe, & interiora eorum plena ſunt dolo « & fallacia. » Auro fuerant depicta, id eſt virtutibus ornatus ; his nempe, prudentia, temperantia, fortitudine, & iuſtitia, vel quia ſcriptura dicit : « Accipite ſapientiam, ſicut « aurum. » Ideo ſapientia etiam eum dicimus ornatum ; non

1 Optimam *omiſ.* (*Ugh.*) ; — 2 quo (*Corn.*) ; — 3 ut *d. in* (*Ugh.*).

ſapientia terrena, animali & diabolica, neque ſecundum 1222
apoſtolum Paulum, ſapientia principum huius ſeculi, que deſtruuntur, ſed[1] ſapientia in myſterio abſcondita, quam preparavit Deus in gloriam ipſius. Hanc ipſam commendans, Iacobus dicit : « Que deſurſum eſt ſapientia « primum quidem pudica eſt, deinde pacifica, modeſta, « ſuadibilis, bonis conſentiens, plena miſericordia & « fructibus bonis, non iudicans, ſine ſimulatione. »

Ceperunt naute navigare & venerunt aura ſecunda uſque in partibus Cephalonie. Et quia lux in tenebris latere non poteſt,[2] paravit Dominus ventum validum & nimiam tempeſtatem maris : ita ut aſſirium fluctibus mergeretur. Tunc perdiderunt temonem, arborem inciderunt; de ſe penitus deſperantes, vivere amplius non credebant; plangebant etiam de peccatis ſuis nimium formidantes, ne ſicut aquis corpora, ſic anime eterno ſupplicio traderentur. Interea, ſicut placuit Creatori, in mentem naucleri venit capſella, in qua latitabat beatus Paulus, Chriſti martyr, & quod poteſtas ſibi dixerat, ut in tali loco poneretur, ut ab aliquo, non conculcaretur, cepitque ſuſpicari ſanctum aliquem intrinſecus latitare, & propterea pati naufragium. Verum hoc eſſe, & nos credimus : quia, cum de ceco nato interrogatus fuiſſet Dominus, ſi is peccaſſet, aut parentes eius, ut cecus naſceretur, reſpondit : « Neque hic peccavit, ne- « que parentes eius ; ſed ut manifeſtentur opera Dei in « illo. » Sic iſti ad glorificationem martyris beati Pauli, paſſi ſunt, non naufragium, ſed maris ventique intolerabile
Corn., p. 143 ſupplicium ; ſicut ad glorificationem unigeniti ſummi Dei, cecus paſſus eſt, quam diximus, cecitatem. O mira ! o ſtupenda ! qui glorificavit caput, non deſinit quotidie glorificare & membra, qui glorificavit filium ſuum Ieſum,

1 Sapientia . . . . ſed *d. in* (*Corn.*) ; — 2 poterat (*Ugh.*).

1222 glorificavit & martyrem ſuum Paulum. Vocatis itaque omnibus nautis, narravit eis per ordinem, quomodo poteſtas eum rogaverat ſuſcipere capſam, & ut in tali loco poneretur, quod ab hominibus non conculcaretur; & quia alicuius ſancti corpus eſſe in capſa crediderat, petitus eſt Iacobus Grimaldus, ut aperiret capſellam, qualiter poſſent agnoſcere veritatem. Reſpondit, hoc ſe facere nullo modo poſſe; nam quidam clericus, Dominicus Caravellus nomine, qui eſt canonicus Sanctorum Apoſtolorum eccleſie & diaconus, in alia navi clavem haberet, ne aliquam diminutionem aliquis faceret de corpore ſancto. O recta intentio, o diſpenſatio[1] ſancta corporis ſui martyris! quod Dominus ad laudem ſui nominis per tot annorum curricula ſervaverat integrum, ſicut huc uſque apparet, & poſuit in corde mittentis, ne in navi illa mitteret clavem capſelle in qua predicti depoſuerat corporis ſanctiſſimam gemmam. Inde enim quod eſt ſervata eius integritas noſtris meritis non eſſe credimus, ſed Domini gratia. Omnia vere cooperantur in bonum his, qui ſecundum propoſitum vocati ſunt ſancti; ſic & beato, de quo loquimur, Paulo, ad ſuam glorificationem, ei eſt ſervata eadem, quam vidimus, membrorum integritas, propter illius nimiam ſanctitatem. O naute, cur timebatis perire? Portabatis portantem, & neſciebatis; habebatis ſalvantem, & ignorabatis; ideo timebatis perire, ſed Chriſtus Ieſus lucernam ſuam, id eſt martyrem ſuum Paulum, quem multis per tranſacta tempora illuſtraverat miraculis, extinctam non eſſe aperuit, neque ſub modio poſitam oblivionis, cuius nomen ſcriptum eſt in libro vite. Eſt etiam poſita ſuper candelabrum, regnans cum Chriſto, Corn., p. 144
pro quo ſumpſit mortis ſupplicium, ut luceat omnibus, illum fideliter colentibus.

1 Diſpoſitio (*Ugh.*).

Revelato itaque corpore inter eos lis crevit: alij vo- 1222
lebant eum in mare mittere, ſicut quondam naute fecerunt Ionam; alij dicebant: «Nequaquam, ſed deprecemur «Deum, ut a periculo mortis liberemur ſancta interceſſione ipſius.» Non enim a facie Domini ſicut Ionas fugerat beatus martyr Paulus, ſed ſicut conſors nominis & gentium magiſter beatus apoſtolus Paulus Ceſarem appellaverat, ſciens per Spiritum, ſe Rome in fide Chriſti multis profuturum: ita beatus iſte martyr, deduci ſe ſinebat Venetias, & ſi, non predicatione, miraculis ſimilia multis[1] facturus. Iuxta Dei placitum prevaluit bona voluntas in omnibus, & ceperunt ſanctum venerari quem ſtulti aliqui cogitabant ſubmergere. Incontinenti nempe die vel hora, tanta facta eſt tranquillitas maris & venti, quantam nemo mortalium melius cogitare poſſet. Viſo tanto miraculo, numquid dicere potuerunt: «Quis eſt hic, «quia venti & mare obediunt ei?» Erat profecto membrum de corpore, cuius Chriſtus in ſempiternum eſſe[2] non deſinit caput. Chriſtus, qui per ſeipſum quondam ſalvavit naviculam Petri, ne mergeretur a fluctibus, ipſe per ſuum fidelem martyrem Paulum, iuvamen ſalutis diu optatum dedit ducentibus illum.

Leti itaque naute pervenerunt Otretum, & ibi accipientes ſibi & aſſirio, que deerant, neceſſaria, flanteque aura ſecunda, pervenerunt uſque Venetias. Iterum,[3] quia diximus, quod Dominicus Caravellus diaconus,[4] diſpoſitione divina, ſicut credimus, in alia navi clavem haberet theſauri incomparabilis, ipſe prior venit cum clave, & denuntiavit gaudium affuturum, quod non ſolum ſuſcipientes letificaret, ſed etiam multas exteras gentes, que ad eum venture erant ipſum adorare, ut cernimus. Poſtea

1 Multa (*Ugh.*); — 2 etiam (*Ugh.*). 3 Verum (*Ugh.*); — 4 diaconus *d. in* (*Corn.*).

1222 vero nuntiatum fuit domino abbati, & monachis, quod
[21 maij] venerant qui detulerant ſanctum corpus beatiſſimi martyris Pauli. At illi gaviſi & alacres, cum magna letitia & exultatione paraverunt navem, poſueruntque intus vexilla non modica, & campanis pulſantibus, cum honore digniſſimo, digniſſimum corpus, margaritam, ut ita dicam, pretioſam, immo margaritis omnibus pretioſiorem ſanctitate, munditia, & miraculorum virtute, perduxerunt ad monaſterij ripam, anno Domini MCCXXII. Corn., p. 145

Ornatus dominus abbas ſacerdotalibus indumentis, & mitratus, cum ſuis monachis & monachabus omnibus, ipſemet accepit capſam cum corpore propriis ulnis, fratribus illum iuvantibus, & dignis laudibus, voce & mente canendo, letus in eccleſiam Sancti Georgij martyris, ſicut optabat, Deo annuente, perduxit. Poteſt, ſicut credimus, de tali manſione gaudere, ubi conſociatus eſt beatiſſimis Stephano protomartyri digniſſimo, Coſme atque Damiano martyribus, nec non etiam Coſme confeſſori ſanctiſſimo. Sunt etiam, ſicut monſtratur in eodem loco, divina diſpoſitione gemmarum omnium prętioſiſſime gemmule pretioſiores, ut eſt crucis ligni particula, ſpongia, que ſacratiſſimo ori dominico[1] fuit appoſita, ſicut & apoſtolorum Philippi & Iacobi, & Thome confeſſoris, quantitas martyrum & virginum, de quibus loqui longum eſſet per ſingula. Cognoſcentes viri & femine civitatis Venetie gaviſi & letabundi venerunt videre ſanctiſſimum corpus beati Pauli, & eius ſuffragia poſtulare. Multi denique egrotantes, ipſius meritis, Domino opitulante, in eius adventu recepiſſe ſalutem cognovimus; & quia de omnibus nimis laborioſum eſſet dicere, de aliquibus Corn., p. 146
in edificationem fidelium, ſicut a relatoribus audivimus, dicemus; ſed *quia preſens opuſculum nondum peregimus,*

1 Domino (*Corn.*).

illius miracula in poſterum dicere reſervamus. Ipſe do- 1222
minus abbas capſam, in qua corpus beate memorie 21 mai.
ſancti Pauli martyris iacebat,[1] merito fideli & devotione ipſius, foliis cooperiri auri, & depingi fecit, & in arcella optime depicta digniſſime collocavit, lampadem cum oleo ante eum, in ſigno reverentie, dependere iuſſit. Fratres vero ipſum diem adventus eius ſicut[2] hactenus, diem ſcilicet undecimam exeuntis menſis madij, unanimes pari exultatione cum ſuo patre celebrarunt feſtivam, uno etiam voto omni die omnique nocte pene per totius anni curriculum non deſiſtunt eius ſuffragia poſtulare, & quibus poſſunt, excolere laudibus, ad laudem & gloriam unigeniti ſummi Patris, qui vivit & regnat Deus per infinita ſecula. Amen.

1 Ipſe.... iacebat *d. in* (*Ugh.*); — 2 eiuſdem ſancti (*Ugh.*).

IV

ANONYMI CAIETANI

Qualiter caput beati Theodori martyris de Conſtantinopolitana urbe ad Caietam tranſlatum eſt.

[Ughellus, *Italia ſacra* (ed. Coletus 1717), I, pp. 538-540.] [1]

SANCTORUM reliquias apud omnipotentem Deum meritorium eſſe credimus, & eorum patrocinium pro nobis interponi ſperamus in celis, quorum memoriam devote celebramus in terris; proſunt enim nobis ſanctorum merita, & paſſiones pariter ad exemplum, quia dum recolimus eorum conſtantiam, quam habuerunt in fide Chriſti, tolerantiam paſſionum ipſorum, qui pro lege Dei ſui certaverunt uſque ad mortem, quaſi per claritatem eorum ambulamus greſſibus morum, atque meritorum ipſorum participes efficimur, dum fidei fervorem laudamus, conſtantiam in paſſionibus commendamus, & de eorum ad Deum tranſitu glorioſo in Domino congaudemus. Sicut enim ſtelle in celo, ita ſancti lucent in eccleſia Dei, ad

1 A Coleto, ex originali, tunc in archivio eccleſiæ cathedralis Caietanæ aſſervato, editum, quod autem hodie, nec Caietæ, nec Neapoli, nec Romæ ſupereſſe videtur.

quorum claritatem, quam a vera luce, id est a Christo, qui est lux mundi & splendor lucis eterne, per gratiam acceperunt, ambulantes spiritualiter in hoc mundo, sedentes ad patriam claritatis eterne.

Quia igitur Dei provisione factum esse credimus, ut, patrocinio fortissimi martyris Theodori, hec Caietana civitas muniretur, qualiter gloriosum caput ipsius de Constantinopolitana urbe Caietam translatum sit, sicut in veritate scimus, prout melius possumus explicamus.

Per totum namque orbem fama volavit, qualiter, post 1183
mortem magni imperatoris Constantinopolitani Manuelis, Andronicus, patruelis eius, fraudulenter imperium ipsum invasit, qui, tanquam hypocrita, innuens se velle paterna sollicitudine procurare Alexium imperatorem, eiusdem Manuelis filium, qui adhuc erat in etate tenera constitutus, hoc egit, quod, opportunitate accepta, eum interfecit. Quod facinus omnes fere mundi principes abhorrentes, maxime illi qui erant Grecorum regionibus vicinitate propinqui, contra eum pugnare ceperunt. Nam illustris rex Sicilie, Guillelmus, magnum exercitum militum ac peditum, in navibus & galeis multis, in Greciam direxit, & magnam civitatem Duratium primo, totam terram usque Thessalonam, atque ipsorum magnam & opulentissimam civitatem Thessalonam, in virtute cepit armorum. Illustris quoque rex Hungarie, nomine Bela, cum magno exercitu terram Grecorum invasit, & tantum de imperio suo cepit, ut Greci, predictorum regum potentia atque formidine moti, existimantes tribulationes has Andronici sibi supervenisse peccato, eundem Andronicum interfecerunt, ut quasi a Deo, propter populum qui oppressus erat nimis culpa illius, hec vindicta facta extimaretur.

Subito autem Isachius, quem idem Andronicus inter- 1185
ficere volebat, sicut ceteros proceres & magnates iam

1185-1186 interfecerat, nutu Dei imperator conſtitutus eſt, qui ita geſſit ſollicitus, ut iam Andronici quaſi peccato purgato, prediſtorum regum exercitus de Grecia effugaret.

Hic autem imperator Iſachius fratrem ſuum Alexium, qui apud barbaras nationes tenebatur captivus, redimere procuravit, & eum quaſi dominum imperij poſt ſe primum conſtituit. Videns itaque hic Alexius ſe tanta potentia ſublimatum, quia livorem gerebat dignitas collata in ſuum fratrem, militibus & proceribus, per curioſa verba & promiſſiones, ſibi occulta amicitia copulatis, dum imperator Iſachius iret venatum, coronam iniuſte ſurripuit. Quod audiens Iſachius non eſt ſtatim reverſus Conſtantinopolim, ſed verſus terram regis Hungarie ſoceri ſui fugam paravit. Sed, ante quam exiret de Grecia, cogitavit quomodo ipſe benefecerat fratri ſuo, & dicebat: « Revertar ad eum; ſpero enim quod recordabitur beneficiorum « meorum, & me [habebit] ſicut ego habeam ipſum. » Hac autem cogitatione deceptus, & non cavens quod in eo confidere non deberet, qui ei reddidit malum pro bono, reverſus eſt, & ab eodem fratre ſuo Alexio captus, & oculis mutilatus.

Poſt aliquantos vero annos, idem Alexius cogitavit interficere Alexium, eiuſdem Iſachij filium; ſed quia verbum notum factum eſt Iſachio, per uxorem ipſius Alexij imperatoris, que erga eum pietate movebatur, idem Iſachius eumdem filium ſuum Alexium, in quadam navi Piſanorum, ad Philippum Suevie ducem, fratrem olim Henrici illuſtris Romanorum imperatoris, qui filiam ipſius Iſachij, quam in Sicilia duxerat, uxorem habebat, cum feſtinatione direxit.

1198 iul.-aug. Eo tempore nuncius venit ad ſummum pontificem Innocentium, qui tunc apud Reatinam civitatem manebat, qui diceret quod terra Hieroſolymitana occupabatur a

Sarracenis, niſi ei chriſtianorum auxilio ſubveniretur; 1198
quod audiens ſummus pontifex, duobus ex cardinalibus, videlicet magiſtro Soffrido, tituli Sancte Praxedis, & magiſtro Petro, tituli Sancti Marcelli, venerabilibus presbyteris cardinalibus, crucem imponens, alterum eorum in Angliam, alterum in Franciam, deſtinavit, ut moverent populum, quod Terre Sancte ſuccurrerent.

Unde factum eſt ſtolium maximum apud Venetias, in 1202-1204
quo idem Alexius perrexit, eius de ducis Philippi auxilio, & cum veniret Conſtantinopolim, fugiente Alexio imperatore, patruo ſuo, Theſſalonam, Greci Marcolfum, quem idem Alexius vinculis manciparat, imperatorem conſtituerunt. Qui receptum a Grecis Alexium, qui cum ſtolio venerat, poſtquam ſtolium motum fuit a Conſtantinopolitana urbe, illico interfecit, timens ne ipſe ſibi auxilium[1] auferret: quod facinus audientes Francigene, qui erant in ſtolio, reverſi ſunt in furore ſpiritus, & irruentes in civitatem Conſtantinopolitanam, ceperunt eam, & nobilem virum comitem Flandrenſem, imperatorem conſtituerunt. Marculphus vero fugit in columnis,[2] & ſe inde precipitavit.

Poſtmodum vero marchio Montis-Ferrati, qui erat in eodem ſtolio, ivit cum exercitu Theſſalonam, & cepit eam, atque eundem Alexium cum uxore cepit & filio, & in terram ſuam in una galea captivum deduxit; quos in hac civitate Caieta aſportari vidimus, & poſtmodum a Genuenſibus redemptos vidimus revertentes.

Per idem tempus prefatus magiſter Petrus, tituli Sancti Marcelli venerabilis presbyter cardinalis, in partibus Hieroſolymitanis erat, qui, vocatus ab imperatore, qui Conſtantinopoli conſtitutus erat, ivit illuc, & ab eo, ſicut decebat, eſt reverenter ſuſceptus, & cum modo[3] civitas

1 *Sic* (*Ugh.*), *forſan* imperium. — 3 Quomodo (*Ugh.*).
— 2 *Sic* corr.; incolumis (*Ugh.*).

1204-1206 Constantinopolitana spoliata erat, & ecclesie violate, idem imperator, sicut congruebat, de reliquiis & rebus sanctis eundem cardinalem honoravit, quas idem cardinalis susceptas secum detulit in quadam navi, & Domino volente, a quo gressus hominum diriguntur, Caietam pervenit. Qui siquidem, utpote cautus & circumspectus, reliquias occultavit, & occulte illas ad civitatem nativitatis sue, Amalphiam videlicet, destinavit, & Romam ad summum pontificem, sicut mos est cardinalium, properavit.

Aliquanto vero transacto tempore, Amalphiam venit, & qui erat, tam genere quam & morum nobilitate preclarus, statuit Amalphiam nobilitare, & civitates [alias][1] sanctorum reliquiis decorare. Nam Surrentum *de reliquiis beati Iacobi* apostoli, Neapolim vero *de aliorum sanctorum reliquiis*, ad monasterium Casinense *brachium sancti Athanasij*, & Caietam *caput beati Theodori martyris* Christi, in pixide argentea, sicut hodie apparet, per magistrum Clementem, familiarem suum, transmisit, [anno] ab incarnatione Domini millesimo ducentesimo decimo, pridie
1210 30 nov. kal. decembris, in festo S. Andree apostoli. Cum autem esset apud hospitale, Caiete contiguum, venerabilis eiusdem civitatis episcopus, Egidius, & clerici, sequente populo universo, cum hymnis & laudibus, predictum caput sanctissimi martyris Theodori in civitatem introducentes, in episcopali ecclesia Beate Marie semper Virginis reposuerunt.

Itaque, fratres, ipsius sanctissimi martyris, cuius patrocinio, Dei provisione, civitas Caietana munitur, auxilium imploremus, ut, apud Dominum omnipotentem suis meritis impetret, quatenus, sicut ipse inter flammas de inimicis, largiente Domino, triumphavit, ita nos vitiorum

1 Civitate sanctorum reliquias (*Ugh.*).

flammas, miſerante Domino, extinguentes, ipſius glorie triumphi participes eſſe poſſimus, preſtante Domino noſtro Ieſu Chriſto, quem idem martyr glorioſus glorioſe per paſſionem ſecutus eſt, in cuius regno perenniter gaudet, cum facie ad faciem contemplatur in decore ſuo, viventem atque regnantem, cum Deo patre in unitate Spiritus ſancti, per infinita ſecula ſeculorum. Amen.

V

ANONYMI VENETI

Tranſlatio corporis beatiſſimi Theodori martyris, cum multis miraculis.

A Flaminio Cornelio, in *Eccleſiæ Venetæ antiquis monumentis* (t. II, pp. 258-265), e codice quodam archivi Sodalitij magni S. Theodori, edita.

1257 NOSTER Ieſus Chriſtus, conſervator humani generis, omnipotens, pius, & miſericors Deus, mirabilis in ſanctis ſuis, pretioſiſſimum theſaurum corporis, videlicet beatiſſimi martyris ſui Theodori Venetias, apud baſilicam Domini & Salvatoris noſtri Ieſu Chriſti, celitus transferre dignatus eſt. Qualiter autem mirabilis iſte theſaurus inventus fuerit, caritati veſtre dignum duximus aperire.

TRASLAZIONE DI S. THEODORO MARTIRE.

[*Compendium eiuſdem tranſlationis, lingua venetiana recentius conſcriptum.*] Corn. p.266

(Ex eodem codice.)

...Nota che ab anticho ſo edifichata Venexia, ſo preſo per protector, e portato per confalon anni continui ccclxj; la chieſa di S. Marco vegneva chiamato la chieſa di Sancto Theodoro. Nel qual luogo ſo creata una ſcuola ſotto nome e titulo di miſer Sancto Theodoro, proceſſe longo tempo felicemente, advenne che la chieſa e la ſcuola ſe bruſo, per la qual caſon la ſcuola Corn. p.267 ***ſo diſmeſſa del tutto ſiando laſado Sancto Theodoro, e tolto miſer Sancto Marco evangeliſta la ditta ſcuola iſtette vacua longiſſimo tempo.***

Anno incarnationis eiusdem Domini & Salvatoris nostri 1257
Iesu Christi MCCLVII, quarto decimo die intrante iunio, 14 iun.
temporibus sancti domini patris Alexandri IV, sacrosancte romane ecclesie summi pontificis, Castellana denique ecclesia suo viduata pastore, ducante ac presidente preclarissimo d. Rainerio Zeno, illustri ac sereniss. duce
Corn. p. 259 Venetiarum, nobili siquidem viro Iacobo Dauro, cive veneto, cum quibusdam suis civibus ad civitatem regiam Constantinopolitanam proficiscente ibique moram trahente, contigit, contra gentem Blachorum a potestate regie civitatis Constantinopolitane & Venetis exercitum preparari. In quo siquidem exercitu memoratus nobilis Iacobus Dauro capitaneus instituitur & preceptor; paratis itaque galeis, ac aliis opportunis ad bellum, omnipotentis Dei misericordia implorata, acceptoque beati Marci vexillo, mare quod vulgo Magnum vocatur legentes, ad civitatem que Messembria nuncupatur applicuerunt, quam sine magna strage hominum, gratia faciente divina, ceperunt.

Capta autem civitate Messembria, victores, cum tripudio & letitia magna, S. Sophie ecclesiam maiorem

Advene fazando guerra la gente di Vallachi contro lo imperio di Con- 1257
stantinopoli che fo nel 1257, fo facto capitanio di molte gallie misier Jacomo Dauro, gentilomo Venexiano a requisition dello imperio, lui passo il mare, e conquisto la città di Messembria, e in quella propria città in la chiexa di S. Soffià trovo el pretioso corpo del glorioso martire missier Sancto Theodoro, con el brazo e maxilla de missier Sancto Andrea apostolo; item la testa di Sancto Sisto; item el brazo de Sancto Bartolomio apostolo con altre assai reliquie di sancti, le quali si riposavano, e al presente si riposano con el pretioso corpo, e per quello missier Jacomo Dauro fono portate in Constantinopoli, e depoxe in la chiexa di Sancto Nicolo. Mo anni
diece dapo che fo in l'anno 1257, per missier Marco Dauro, cusino di 1267
quello missier Jacomo, fo portado à Venexia el prenominato pretioso corpo
Corn. p. 268 *con l'altre reliquie, le quali fonno dispose, e donate tanto pretioso dono alla chiesa del Signor Salvador nel qual tempo per molti fo riprincipiada da novo la nostra scuola.*

1267 intrantes, memoratum thesaurum, corpus gloriosissimi
martyris sui Theodori invenerunt. Sublato denique tali
ac tanto pignore, idem Iacobus ad civitatem regiam
Constantinopolitanam secum detulit, & in ecclesia S.
Nicolai, que greco vocabulo dicitur *de Embulo Veneto-
rum*, ubi ipsum collocavit honorifice.

Cumque per annos decem pretiose reliquie tanti ac
magnifici martyris acquievissent in ecclesia memorata,
Marcus Dauro, consanguineus eiusdem Iacobi, elapso
decem annorum curriculo, de civitate regia tantum ac
magnificum thesaurum tollens, secum Venetias detulit,
18 mart. & tam pretiosum munus ecclesie Domini & Salvatoris
nostri Iesù Christi humiliter obtulit & devote. Corpore
siquidem eiusdem gloriosissimi martyris in memorata
basilica reverenter ac honore debito collocato, mirabilis
ac gloriosus Deus, per sanctum suum, pretiosa ac pre-
clara miracula dignatus est magnifice operari. Nam ceci
illuminati, demones effugati, paralitici sunt membris
propriis propagati; claudis aperitur gressus, febricitan-
tibus donatur restitutio sanitatis, infectis peste ac di-
versorum morborum generibus, largitur salutifera me-

L'è da saver la nostra scuola fo una delle prime scuole di Venexia, e che sia la verità si dichiara nel secondo capitolo fo reprincipiada l'anno 1258; *dipoi la scuola della Carità fo principiada l'anno* 1260, *nel qual milesimo fo principiada la scuola di S. Marco; in l'anno* 1261, *fo principiada la scuola di S. Zuanne; la scuola della Misericordia fo principiada in l'anno* 1308.

1450 *In l'anno* 1450, *adi* 21 *del mese di settembrio per missier Zacaria Bembo, savio del consiglio, e per missier Alluixi Strolado, proculador di Sancto Marco, & per sollicitudine de ser Nani da la Colonna G. G., fo misso la parte nel consiglio di pregadi, e fo presa ch'al zorno de la festa di missier Sancto Theodoro si dieba gardare, e far festa solenne. Item missier lo vescovo de Castello la facto un decreto, che al dito zorno si debia festezare, e far festa solenne a la pena di scomunigazion, per le quali tutte pietose caxoni l'è sta provisto pel nostro Gastaldo e compagni.*

dicina. Quid plura? multorum miraculorum ſpecies inveniamus. 1267

Corn. p.260

Miraculum in tempeſtate maris per S. Theodorum.

Eo tempore quo ſanctum corpus erat in navi, in partibus iuxta Iacinthum & Cephaleniam, accidit ut ventus, qui dicitur tramontana, vehementiſſime flaret, in tantum etiam quod naute, timentes naufragium, de vita deſperarent preſenti: implorantes denique miſericordiam Salvatoris, exhibita reverentia coram corpore eiuſdem martyris glorioſi, poſt dimidiam fere horam maris ſedatur tempeſtas, in tranquillitate cum gaudio remanentes; tunc naute & omnes qui in navi aderant immenſas gratias Domino agentes, & glorioſo martyri eius Theodoro, qui eos de tanto periculo divinitus liberavit.

Miraculum iuvenis liberati, qui in mare ceciderat.

Quadam autem die cum navis velociſſimo curſu mediantibus velis legeret pelagum, ut graviſſimum foret ſuſtinere reſpicienti in mare, contigit caſu fortuito quemdam adoleſcentem de navi in pelagum cadere, de cuius ſalute omnes, qui in navi aderant, penitus deſperarent. Ceperunt clementiam Domini & Salvatoris noſtri unanimiter cum lacrymis flagitare, ut, meritis & precibus beatiſſimi martyris Theodori, prefatum adoleſcentem de tanto periculo dignaretur miſericorditer liberare. Oratione autem facta, naute proficiſcentes in pelago, & ecce adoleſcens palpitabat circa funes qui adherent timoni, & ſic ſanus & incolumis navem aſcendit, magnis vocibus magnificans & glorificans Deum, qui eum de tanto periculo meritis beati Theodori dignatus eſt miſericorditer liberare.

Miraculum cuiuſdam Antonij Mediolanenſis graviſſime laborantis propter vehementiſſimas febres.

Cum portaretur corpus glorioſiſſimum ad eccleſiam Sancti Salvatoris, & quidam nomine Antonius, habitans in Merzaria, laboraret in extremis, adeo quod iam viſum atque vocem amiſerat propter graviſſimas febres, & cum eſſet eius camera iuxta viam publicam, tranſeuntes, pſalmos pſallentes, audivit, aliquantulum expergefactus, & ad ſe rediens ſentiens magnum odorem, petiit, quidnam illud eſſet; reſponſum illi eſt a circumſtantibus, corpus beatiſſimi martyris Theodori ad S. Salvatoris templum portari, cum magna multitudine, hymnos pſallente. Iuſſit aſſiſtentibus, ut ad feneſtram eum deſſerrent: qui cum ſe maiorem in modum illi martyri atque devotiſſime commendaret, ſtatim vox, atque viſus ſibi redditi fuerunt, & febre eum deſe-

(Margin: "18 mart." beside the line beginning "Cum portaretur"; "Corn. p.261" beside the line beginning "euntes, pſalmos".)

1267 rente tertia die ad templum S. Salvatoris est profectus, ut gratias, &
21 mart. quidem ingentes, immortali Deo ageret, quod incolumis propter beatissimi martyris merita factus fuerat.

Miraculum cuiusdam magistri Nicolai, Bononiensis architecti.

18 mart. Similiter iste Nicolaus eadem die, cum gloriosissimum corpus per eandem viam portaretur, multos annos suos artus omnes fere paralyticos habuisset, in contrata S. Iuliani venit ad sue domus ostium, singularis devotionis plenus, cum baculis, ut videret Christi militis corpus, quod in capsa deferebatur; ut profecto conspicatus est, cepit summa voce cum multis lacrymis proclamare, atque ingenti devotione misericordiam petens, statim immortalis Deus per sui fidelissimi martyris merita, illi graviter egrotanti incolumitatem restituit, qui preditus bone valetudinis tanto beneficio una cum aliis beatissimi martyris corpus prosecutus est atque comitatus.

Miraculum cuiusdam Francisci de Torcello gravissime patientis.

Is quidem brachium unum cum una spatula prorsus perdiderat multis annis, & vidit Nicolai prefati miraculum; qui, cum sequeretur corpus b. martyris, subito impulsus summa devotione, se proiecit in terram flexis genibus ad capsam b. militis Christi, quam cum egroto brachio tangeret, statim incolumitas rediit, & ipsum gloriosissimum corpus comitatus est usque S. Salvatoris templum, ubi Deo immortali ingentes gratias egit propter sui b. martyris merita, a quo tantum & tam singulare munus ita brevi recepit.

Nunc ergo ad miracula, que, in hac basilica Domini & Salvatoris nostri Iesu Christi, manifeste & lucide sunt declarata, alacriter veniamus. Corn. p. 262

Nam Dominus noster Iesus Christus, ut nomen suum gloriose magnificetur in sancto suo Theodoro, cuius corpus cum crucibus, & vexillis atque honore debito processionaliter ab episcopis, sacerdotibus, & clero sequendo & precedendo, cum maxima multitudine virorum & mulierum, deveniret in hanc basilicam Salvatoris nostri, quidam cecus nomine Florianus, transiens subtus capsellam in porta ecclesiein qua pretiosi martyris corpus erat inclusum, illico lumen suscepit, qui statim cum multitudine magna intrans ecclesiam, cepit glorificare Deum patrem omnipotentem, qui [eum] per b. Theodorum magnifice illuminavit.

Miraculum cuiusdam magistri Benevenuti, phisici, liberati multis doloribus.

21 mart. Tertia autem die post adventum b. corporis Theodori, magister Benevenutus, vehementissimis doloribus laceratus in tantum, ut, vix

flatum trahere valens ad ſe, de vita preſenti penitus deſperaret; cumque cepiſſet b. Theodori auxilium invocare, votum ardenti animo emiſit, ut ei cereum offerret ſanatus. Hac denique facta promiſſione, ipſe Benevenutus incidit in ſoporem; cumque evigilaſſet a ſomno, dolor ab eo penitus receſſerat. Sero itaque facto, dolor cepit iterum ipſum pugnare, & affligere vehementer. Ipſe vero magnis & affectuoſis precibus cepit omnipotentis Dei miſericordiam implorare, ut per b. Theodorum ipſum ab inſtantibus afflictionibus & doloribus liberaret. Confeſtim itaque liberatus gratias egit Salvatori, qui per b. Theodorum priſtinam ſanitatem reſtituit. 1267

Miraculum cuiuſdam pueri de Glugia.

Octavo itaque die quidam, cui nomen erat Natalis de Glugia, habens filium ſeptem annorum, qui nunquam ambulaverat, quem, cum Corn. p.263 parentes ipſius ad corpus b. Theodori deduxiſſent, & eundem puerum ante capſam depoſuiſſent, confeſtim ſurgens cepit mirabiliter ambulare, gaudens & exultans de tanto munere affecuto. 26 mart.

Miraculum cuiuſdam mulieris nomine Benedicte de Murano.

Duodecimo itaque die quedam mulier multo tempore egrotavit, & quaſi tota contracta exiſtens nullo modo poterat ſuis pedibus ambulare; unde, ubi ſe portari fecit ad corpus militis Chriſti, per interceſſionem ipſius, convaluit & ambulavit, laudans & glorificans Dei filium Ieſum Chriſtum. 30 mart.

Miraculum cuiuſdam puelle in civitate Caprulana. [1]

Quedam puella, filia Bartholomei Boni, loquelam amiſerat propter tonitrus timorem, nec ullo modo poterat loqui. Delata fuit, cum ſumma devotione & humiliter ac devote, ad eccleſiam Domini & Salvatoris, ingentes faciens preces; protinus ut vidit locum b. martyris Theodori, ſolutum eſt vinculum lingue illius, magnificans Deum qui per S. Theodorum, ſuum martyrem, operatur ſalutem.

Miraculum cuiuſdam mulieris habentis ſiccam manum.

Quedam mulier, nomine Antonia, habitans in S. Nicolao, manum habebat aridam, nec ſe prorſus cum ea adiuvare poterat; que, cum veniſſet viſere corpus b. Theodori, effuſis precibus ſingulari devotione Deo & ſuo martyri b. Theodoro, illico facta eſt incolumis.

Miraculum cuiuſdam egroti ſanati per b. Theodorum.

Quidam Nicolaus aromatharius, filius Ioannis, qui dolores corporis atque alvi vehementer patiebatur, adeo ut medici deſperarent; con-

tigit siquidem ut b. Theodorus, cuius erat devotissimus, illi egrotanti apparuit in visione, & expergefactus convalescere cepit, atque ab infirmitate sua est penitus liberatus, & subito factus incolumis ivit ad ecclesiam, ut gratias immortali Deo ageret, qui, ex meritis sui militis sancti Theodori, incolumem reddiderat. Corn. p. 264

Miraculum cuiusdam mulieris liberate uno digito curvo.

Quedam mulier, nomine Bonafanta, uxor Ioannis Varotarij, habebat unum digitum curvum, cum quo se iuvare non poterat; intelligens miracula secuta in templo S. Salvatoris propter b. Theodori merita, cum nimia devotione ivit ad ecclesiam, ubi erat beatissimum corpus, ut gratias impetraret a Deo immortali ex meritis b. martyris, cui singularem fidem habebat, & cum multis lacrymis invocaret ipsum martyrem, ipsius digitum, absque aliqua lesione atque dolore, cum magna letitia & ingenti gaudio, erexit.

Miraculum cuiusdam nobilis Veneti de domo Cornaria.

Quidam Petrus, b. Theodori devotissimus, cum quamplurima ipsius Christi militis miracula vidisset, atque audivisset, Venetiis recesserat, ut Alexandriam peteret, &, cum esset in summo mari, quedam tempestas cum tonitribus, ventis, atque grandinibus magnis fere instar unius ovi gallinarum, adeo terribilis orta fuit, ut navis arbor infringeretur: tunc navis ivit ad latus, & in tantum pendebat, ut vegentes capse, atque multa alia, que in navis coperta erant, ruerentur supra ipsum nobilem Petrum, cum tanto periculo ut non verisimile videretur quod posset adiuvari atque evadere; tunc subito se commendavit maiorem in modum, atque cum quadam tenerrima & misericordi pietate, quod b. Theodorus ab huiusmodi morte liberaret. Statim habita tanta devotione, navis se volvit ad aliud latus, unde ipse, tali pondere expers, prorsus remansit incolumis. Quamobrem quamplurimi navis naute, videntes tantum miraculum, cum genibus flexis Deo immortali atque b. Theodoro gratias quidem ingentes egerunt, unde subito omnis tempestas evanuit. Ex quo naute, facti leti atque alacres, cum Venetias redissent, omnes quadam incredibili devotione ad ecclesiam S. Salvatoris euntes, unum cereum pro quolibet devotissimo martyri Theodoro devotissime obtulerunt.

Multe venerabiles domine magnam devotionem habentes, gravide Corn. p. 265
existentes, cum partus tempus adveniret, bombicem atque candelam parvam haberent, que b. martyris Theodori corpus tetigerat, & cum tenerent bombicem, ipsamque candelam cum magna devotione supra se tenerent, quando in ipso partu versabantur, summam gratiam habuerunt, sine omni periculo parientes.

Preterea multi pueri & puelle magnis & diverſis infirmitatibus atque ſuis langoribus ſunt ſanati.

Legitur in Tobia: « Sacramentum regis abſcondere bonum eſt, « opera autem Dei confiteri, & manifeſtare honorificum eſt. » Cur autem iſta premiſimus, Domino operante, aperiamus; multi vicinorum & parochianorum circumſtantes ipſam eccleſiam Domini Salvatoris multoties & frequenter in nocte viderunt, per feneſtras, dictam eccleſiam mirabiliter illuminatam & quaſi totam intus ardentem, & ſepiſſime de ipſa eccleſia faculas ardentes exire, poſtquam corpus b. Theodori martyris in dicta eccleſia, clementia favente divina, extitit collocatum. Et quid per ignem niſi quod caritas deſignatur? de qua Dominus dicit: « Ignem veni mittere in terram, & quid volo niſi ut « ardeat? » Ignis iſte ſpecialiter in ipſa eccleſia ardet, cum b. Theodori merita ad honorem Dei omnipotentis fidelium corda illuſtrant.

C

NARRATIONES

AETATE INFERIORES

I

MATTHAEI, AMALPHITANI ARCHIDIACONI,

Tranſlatio corporis ſancti Andree apoſtoli de Cònſtantinopulo in Amalfiam.

Ad fidem tranſumpti cuiuſdam notarilis, ſæc. XVI exarati, &, Neapoli, in archivo ill. marchionum Amati, aſſervati.[1]

Incipit prologus tranſlationis corporis ſancti Andree apoſtoli de Conſtantinopulo in Amalfiam.

COGOR, venerande pater! caritatis veſtre parere profectibus,[2] & dilectorum fratrum pia deſideria me compellunt inſtantis operis onus & laborem aſſumere, qui, utpote nondum alveos eloquentie latini fontis attingere valui, nec tenere, fateor equidem, opus arduum & maiorum calamo dignum vires & merita expetere, in cuius materia, Tulliane facundie lingua deficeret, ac Maronis eloquentie fluvius, ſtili debito, deſiccaretur.[3] Verum quia, dicente Samuele profeta, peccatum ariolandi

1 Cuius apographum nobis liberaliter præbuit dom. Matthæus Camera, eques, Amalphitanarum rerum ſcriptor optimus; — 2 *ſic* (*Cod.*); *forſan:* profatibus (?); — 3 deſcriberetur (*Cod.*).

eſt non obedire, & ſcelus idolatrie nolle acquieſcere, quia in domo Domini non ſolum fiale & ciathi, ſed acceptabula inveniuntur accepta Domino, opportunum opus humiliter proſequor, ſperans inter maiora ſcribentium ſtudia minutum imperitie mee cum evangelica vidua Omnipòtentis oculis acceptari. Sed quia non offerens a muneribus, ſed ab offerente munera commendantur, & oculus ſimplex totum corpus operis lucidum reddit, licet pollutus labiis & circumciſus ore, laudibus apoſtoli minus forte ſufficiens vel indignus, inveniar, eius me ſuffragiis in hoc opere invocandum imploro; qui ſe ſcribendi materiam prebet[1] & doctrinam, cum pura conſcientia loquitur, & ſimplex intentio famulatur; ſi quid igitur inculti ſermonis ſecundis calami ſenſibus occurrit inſerere vitioſum, correctionis veſtre ſtudio ſupplico reſecandum, quatenus & legentis delectet animum & audientis paſcat auditum. *Explicit prologus.*

Incipit tranſlatio ſancti Andree, edita a venerabili Mattheo, Amalfitano archidiacono.

Creator omnium, Deus, qui fidelium votis ſemper aſſiſtit, pie mentis deſideria licet ipſe differat, nunquam tamen deſpicit, nec avertit lachrimas que de corde puro & conſcientia bona procedunt: eſt enim adiutor in opportunitatibus in tribulatione, quia non derelinquit ſperantes in ſe, ut enarrent mirabilia eius in conſpectu filiorum hominum, & omnis lingua confiteatur magnalia Dei que operatur in ſanctis eius.

Inter innumeras regni Sicilie civitates, urbs quedam

1 Prebent (*Cod.*).

nobilis & famoſa rutilabat Amalfia, in maritima Principatus, que, ſitu terre fortis, & opima divitiis, gentis ſtrenue probitate, vicinis urbibus prepollebat; huius incole, ſemitas maris aſſueti peragrare, ac de diverſis mundi provinciis diverſarum rerum commercia, mercatores egregij, reportare, nomen eius famam[que] longe lateque velut unguentum aromatum effundentes, urbem ipſam fecerunt atque auxerunt in orbis facie glorioſam. Erat enim populus idem devotus Deo, mitis omnibus ac benevolus, ſtudens & vicinis impendere que ſibi vellet ab aliis exhiberi, nec inferens aliis que ſibi nollet inferri; grate pacis tempora feliciter pertranſierunt, qui matrem ſuam maiorem eccleſiam vocabulo ſanctiſſimi Andree apoſtoli in ſe ſumma devotione dicaverant, temporalium bonorum opibus & ornamentis variis dilatantes, ad ſummum glorie cumulum, ſempiternum gaudium, reputabant, quod eiuſdem apoſtoli cuius patrocinio fruebantur reliquias...[1] non haberent, & veluti indigni tanto munere viderentur. Sed Deus omnipotens qui non attendit tantum opera, ſed diſcernit affectus, eſtuantis populi ſuſpiria clementer advertens, theſaurum pretioſum, optatum a ſeculis & generationibus, opportuno tempore fidelibus contulit, ut, quos urgebat undique clades & bellorum inſtantia, eos tuerentur apoſtoli merita preſentia corporali.

Regnante igitur illuſtri rege Federico, ac preſidente feliciter apoſtolice ſedi Innocentio papa III, qui & tutelam iunioris regis & regni commode procurabat, vir quidam venerabilis & Deo dilectus, Petrus, tituli ſancti Marcelli presbiter cardinalis, ſcientia, moribus & honeſtate in romana eccleſia velut Lucifer inter aſtra nitebat; hic autem de prefata civitate velut gleba fertilis extitit

1 *Hic plura deficiunt in* (*Cod.*), *forte:* haberent & ſummum opprobrij quod...

oriundus, parentibus admodum nobilis & preclarus, sed nobilitate seculi, probitate mentis & bonis artibus decoratus;[1] erat enim acceptus Deo, gratus honoribus, scientia insignis, ingenio strenuus, facundus eloquio, semper eodem vultu, eodem animo mansuetus.

1202-1203 Interea, cum ex diversis partibus occidentis cultores fidei confluerent ad subsidium Terrę Sancte, prefatus cardinalis pro servitio crucis Christi, suscepto legationis officio, dirigitur ad partes orientis, ubi Dei populum contra hostes Christi nominis dimicantem, divini verbi pabulo consoveret, ac, lucerna posita super candelabrum Ecclesie, luceret gentibus universis; qui, cum precessisset exercitum navalem in Syriam, Christo propitio, transfretavit. Sed zelotes Deus qui curat[2] facta mortalium & superbos percutit in crimine, profane gentis offensus sceleribus que reliquerat unitatem catholicam, & hostibus fidei christiane vinculo pacis [se][3] iunxerat, ut ovium Christi fieret unum ovile & unus pastor, profundo consilio Grecorum subvertere decrevit imperium.

Eo namque tempore Alexius, perempto fratre suo Isacio, qui totius monarchie regebat habenas, fraternum usurpavit imperium, ac nepos eius Alexius, Isachi filius, qui patrui fraudibus servabatur impie perimendus, divina voluntate mortis ereptus faucibus, exulabat in Italia, solo Christi confisus auxilio. Igitur Gallorum principes, sagaces & strenui, divino protecti numine, cum exercitu copioso militum & pedestrium tendentes contra hostes fidei christiane, de portu Veneto cum galeis & navibus transierunt, quos Veneti populi, divino vel humano ducti consilio, cum Isachi filio Alexio, suis navibus ducentes in Greciam, continuato multorum dierum itinere, ad Constantinopolitanum portum ventis prosperis applicuerunt, ubi officio

1 Decorabat (*Cod.*); — 2 cura (*Cod.*); — 3 se *d. in* (*Cod.*).

pietatis pro iure pupilli, diebus multis confligentes cum Grecis, urbem inexpugnabilem vallaverunt, & populum innumerabilem intra menia clausum, novis semper impetebant insultibus, donec Alexium, prefati imperatoris filium, licet infeliciter imperaturum, in palatium induxerunt. Remoto namque paulisper exercitu, ut fraudes & peccata Grecorum animadversione divina plecterentur, quia os Domini locutum est, eundem Alexium impie iugularunt, exeruerunt gladios in Latinos qui erant in urbe plurimi, non parcentes sexui nec etati. 1203-1204

Sed quia nullum malum impunitum, nullum bonum transit inremuneratum, malitiam[1] populi grassantis in nece Latinorum vindicavit Dominus incontinenti, & in foveam perfidie, quam male paraverant, inciderunt. Huius mali fama concitatus, Latinorum exercitus, qui necdum longe discesserat, succensi viribus ad vindictam, continuo ressederunt ad urbem, circumdantes eam sicut apes & excedentes sicut ignis in spinis; tandem, operante dextera Domini qui fecit virtutem, periit sapientia filosoforum, contritum est robur Grecorum, urbs fortissima capta est. Tunc persequebatur unus mille, & duo fugabant decem millia, quia manus Domini subdidit eos & Deus tradidit illos: data est terra in predam & direptionem Latinorum, quos antea in suis superstitionibus execrabat, &, urbem ipsam cum suis opibus & thesauris precipuis obtinentes, vicinas provincias potenter latino subiugabant[2] imperio. Nam quia Deus visitavit peccata eorum, divina securitate iudicis, & contriti sunt brachio Latinorum, amiserunt unionem imperij, & latinus imperator suscepit eiusdem monarchie principatum.

Tum subito fama celeris, omni velocior[3] aura, volat in Orientem, occasum urbis inclite referens, & misere

1 Malitiam (*Cod.*); — 2 subiugabatur (*Cod.*); — 3 velocitate (*Cod.*).

1204 gentis exterminio vix credenda mortalibus, excitans in ſtupore populos, & gentes in admirationem convertens; diſcurrunt Latinorum curſores, imperatoris apices & magnatum eius; legati, forte deſignati, legato[1] ſedis apoſtolice mittuntur in Syriam, exponunt accidentia facta, quod, favente Domino, patratum eſt iuribus Latinorum, petunt, obſecrant perſone ſue viſitatione[2] remuniri, predicatione firmari & ad gloriam univerſalis eccleſie, Grecorum eccleſiis ordinandis, diſpoſitionis eius magiſterio provideri. Prefatus itaque cardinalis qui latinum exercitum preſtolabatur in Syria, pro quo fortem legationis acceperat, audiens quod acciderat, e Spiritu Sancto revelante, cognoſcens a Domino factum cui nihil eſt impoſſibile, eius monitus conſilio, properat in Biſantium, ut debito predicationis officio ſaluti populi conſuleret, & romane eccleſie commodis immineret; conſideravit namque [quod][3] ſua preſentia cadenti populo Grecorum proveniret utillima, ſi, predicatione ſua, furorem compeſceret Latinorum, [&][4] ab effuſione humani ſanguinis eos divinis monitis revocaret; qui, deſcendens mare in navibus, vidit opera Domini & mirabilia eius in profundo: contrariis namque ventis & fluctibus ab aquilone dimiſſis, inter denſas Romanie Cicladas, facta eſt in circuitu navis tempeſtas valida, & penitus mergeret eam[5] in alto pelagi, deſperantibus [cunctis],[6] recidiva pericula tumentibus procellis, [mari][7] inſurgente, donec, precibus beati Andree apoſtoli quem invocaverant[8] miſertus, Dominus ſervorum ſuorum imperavit ventis & mari, & facta eſt tranquillitas magna.

(decemb.) Tandem per varia ductus pericula, Conſtantinopolitanum portum proſpere tenuit, ubi, ob reveren-

1 *Sic corr.* (?), deſt (*Cod.*); — 2 viſitatio (*Cod.*); — 3 quod *d. in* (*Cod.*); — 4 & *d. in* (*Cod.*). 5 Ea (*Cod.*); — 6 cunctis *d. in* (*Cod.*); — 7 mari, *d. in* (*Cod.*); — 8 invocaverat (*Cod.*).

tiam ſedis apoſtolice, honorifice ſatis & reverenter ex- 1204-1205
ceptus [eſt];[1] nam, in gloriam totius eccleſiaſtici ordinis, imperatoris, & exercitus Latinorum, in maiorem eccleſie Sanćte Sofie ſolemniter ingreſſus eſt. Hec autem fuit immutatio dextere Excelſi, que voluit Grecorum eccleſiam per errorem deviam & lapſam, ad unitatis catholice documenta redire, ut unus paſtor, Chriſti vicarius, poſſet populo chriſtiano [preſidere],[2] & ſub uno rećtore in arca eccleſie omnis caro ſalvaretur. Et quum,[3] multis retro temporibus, legatus apoſtolice ſedis urbem Conſtantinopolis non intraverat, quaſi[4] non unum cernentes miraculum, omnes populi, tribus & lingue, noviter laudibus perſonant, devotis applaudunt[5] manibus, legatum apoſtolicum in patriarchales thalamos inducentes.

Deinde, diſpoſitis proſpere cunćtis, que longum eſſet enarratio, deſiderio patrie conflagrabat; interius de corpore beati apoſtoli cepit eſſe ſollicitus, cogitans & revolvens in animo qualiter ad eiuſdem corporis notitiam perveniret, qui ſedem ſibi elegerat in Amalfia, prout rei probavit eventus.

Erat enim Conſtantinopolitana civitas plurimorum ſanćtorum conſecrata reliquiis & munita corporibus, quorum preſidio primatum glorie meruit inter omnia regna; numeroſitate populi dilatata, honoribus & divitiis ita cunćtis gentibus preminebat, ut ſua comparatione magnitudinis minora quelibet putarent[ur]:[5] tamen exigente malitia populi qui ſe indignos ſanćtorum meritis & preſentia fecerant, quos inemendabiles provocabant, elegerunt ſanćti, relićtis piis ſedibus, per diverſa loca mutari, ut a cultoribus fidei venerationis debite conſequerentur effećtum. Verum quia Deus pie voluntati vota

1 Eſt *d. in* (*Cod.*); — 2 preſidere *d. in* (*Cod.*); — 3 quem (*Cod.*). 4 Qui (*Cod.*); — 5 applauduntur (*Cod.*); — 6 putarent (*Cod.*).

1205-1207 non deſerit, qui dicit in evangelio: « Pulſate & aperietur « vobis, querite & invenietis, » prefatus vir, Deo plenus, ad eccleſiam Apoſtolorum oratus accedit, ubi per ſacerdotes honeſtos ac ſeniores Amalfitane gentis, qui locum bene noverant, de corpore beati Andree apoſtoli ſufficienter edoctus ac plene certificatus, gratias agit Deo quia quod querebat invenit, quod deſiderabat iam tenuit; reperit enim, ſicut Domino placuit, theſaurum decenter ſervatum, reverenter oſtenſum, deſideratum ſuper aurum & lapides pretioſos, quem ſecum occulte auferens, divino auxilio cum aliis reliquiis ſanctorum & ſacris rebus quas imperiali munificentia fuerat aſſecutus, in ſuo recondit hoſpitio, ubi laudes Deo iugiter ſolvebantur & ſanctis eius, cum aromatibus & ſacrificiis opportunis, qui preparatas ſibi ante ſecula manſiones, licet in fine temporum elegere voluerint.

Dehinc procedente tempore, confirmatis omnibus fideliter ad gloriam univerſalis eccleſie & fidei chriſtiane, cuius ipſe cultor catholicus & procurator exiſtebat vel extiterat, ac ſeminibus vite fidelium mentibus erogatis, remeare diſpoſuit. Comitatus itaque devota turba fidelium qui ſubiectionis obſequio ſequebantur, benedicentibus cum theſauris celeſtibus, quos habebat, pelago ſe committit; ſed ut virtus Dei monſtraretur in ſanctis ſuis, & eorum meritis innoteſceret, navigantibus pericula multa ſuccedunt: mare fluctibus intumeſcit, denſatur nubibus aer, ventorum agmina ruunt, rapidis procellis navis impellitur, &, in ſupremo diſcrimine poſiti, ſanctorum auxilia poſtulant precibus & lamentis. Adſunt igitur ſanctorum patrocinia, deſperatis naufragantibus divina virtus aſſiſtit, &, poſt diverſa pericula fletus & lacrimas in gaudium commutavit: nam mare placatum prebuit faventia ſydera, optatos ventos, celi ſerenitatem, cunctiſque proſpere ſuccedentibus, ſanctorum remigiorum

pontica[1] fulcant; &, voti Dei compos effectus, paucis 1208
diebus remeavit in Syriam, ubi, peracto fideliter legationis sue ministerio, dispositione divina commonitus qui sanctos ad loca debita destinabat, ipsorum intercedentibus meritis, Italiam repetit, ac, per arctos Sicilie sinus, ad portum Caietanum applicuit, unde, sacris omnibus premissis in patriam, ad urbem romanam feliciter properavit. O mira viri prudentia! miranda & laudanda devotio! qui secretum misterij clausit occulto silentio, ut nulli quantumcumque familiari vel subdito sacramenti revelaretur arcanum, quod eiusdem apostoli factum est consilio, quatenus ad urbem sibi concessam a Domino expeditus esset accessus.

Tamen celebrata resurrectione Dominica in romana 6 apr.
ecclesia, optatus venit in patriam suam, que, continuis bellorum pulsata procellis, sanctorum patrociniis ex eiusdem viri consilio salubriter indigebat, ubi ad honorem & gloriam eiusdem apostoli cuius ad hoc latebat arcanum, confessionem & titulum suis operibus brevi tempore fabricavit, & cuius operis arte, mirabili que multo decore corruscat, devotionis eius insinuatur affectus. Completo igitur opere, quia secretum Dei revelare honorificum est, ut tota provincia gauderet, apostolici muneris presentia illustrata, venerabili archipresuli Mattheo, qui tempore isto solliciter presidebat Amalfie, clero & populo totius ducatus, sancti corporis patefecit arcanum; qui, videntes thesaurum celeste, optatum a generationibus seculorum, laudes Deo referunt in commune, qui populum humilem visitavit in sua misericordia, & urbem devotam presidio vallavit apostoli contra hostes qui eam crudeliter infestabant; &, quoniam preposuerat sacratissimum corpus in confessione prefata solemniter

1 *Sic* (*Cod.*)! *forsan:* remigiorum motu pontum &c.

1208 collocare, convocatis ad id totius provincie prelatis, clero & copiosa multitudine populi ad maiorem ecclesiam hoc ordine perductum est.

8 mai. Anno dominice Incarnationis MCCVIII, die octavo mensis maij, xi indictionis, nocte itaque precedente, sanctum corpus in loco celebri devote servatum [est],[1] cum vigiliis, psalmis & canticis spiritualibus, cum cereis & diversorum fumis aromatum, ut nullus civium sibi crederet apostoli merita profutura qui non huiusmodi vigiliis interesset. Illucescente die, splendet tota civitas, coronata triumphis, diversis respersa floribus, & variorum colorum vestita palliis, plaudit canora,[2] turba fidelium exultat, utriusque[3] sexus innumerabilis multitudo cum cereis accensis obviam sancto corpori procedentes, prefatus vero cardinalis cum archiepiscopis, nudis pedibus incedentes, sanctum onus humeris suis imposuerunt, &, procedentibus ecclesie religiosis viris catholicis, episcopis & abbatibus, monachis & clericis, in iubilo concinentibus, prosequuntur caterve populi iubilantis; deferunt ad ecclesiam suo nomine consecratam, ubi, clementer imperato silentio, de pulpito dicte ecclesie, verba divina ait in populo, accendit multitudinem apostoli ad devotionem, ut eius corpus debite venerationis officio colerent, precibus frequentarent assiduis, complacerent operibus, & vite meritis honorarent; &, aperta tumba argentea in qua sancti corporis reliquie claudebantur, caput & ossa reliqua, cunctis cernentibus, reverenter ostendit, ut omnes scirent & crederent, quia Deus visitavit plebem suam, pro virtute beati Andree apostoli qui sedem sibi elegerat in Amalfia. Extollitur clamor populi, laudes Domino referunt, fundunt gaudio lacrimas, fletus letitie commiscentur, tunduntur pectora palmis, &

1 Est *d. in* (*Cod.*); — 2 *sic* (*Cod.*); — 3 uniusque (*Cod.*).

per unius hore ſpatium in laudes apoſtoli voces & ora 1208
laſſantur; quinimo, peracto reverenter officio, dies ille feſtivus ducitur & ſolemnis, &, per totius octave circulum, reſonat eccleſia laudibus, vigiliis & letaniis, ad honorem Dei & beati Andree apoſtoli, cuius merita glorioſa precipuis effulſere miraculis, quibus invitati fideles urbium vicinarum, eiuſdem apoſtoli limina votis & orationibus frequentant aſſiduis, benedicentes Deum qui populum humilem ſacri corporis patrocinio communivit, per famulum ſuum virum catholicum, omni memoria dignum, qui bono patrie benigne conſulens, domum pauperum in eadem civitate conſtruxit, in qua languentes ac debiles, temporalium ſolatio deſtituti, miſericorditer alerentur, & ſalutis fruerentur auxiliis; quam utique domum prediis & poſſeſſionibus dilatatam, pauperum Chriſti perpetuis mancipavit obſequiis, ſperans ſibi ſalubriter profecturum in celis quod charitatis operibus ſeminaret in terris. Ita namque pietatis ſpiritu Chriſtum gerebat in pectore, quod Marthe miniſterio temporalia egenis, & Marie contemplantis officio ſecus pedes Domini, celeſtia fidelibus erogabat, exterioris hominis vitam corporalis panis edulio ſubſtentabat, & interioris ſalutem ſacre Scripture panibus quos tractantibus frangebat aſſiduis ſpiritualiter[1] procurabat, &, quia non in ſolo pane vivit homo, ſed in omni verbo quod procedit de ore Dei, poſt beneficium pauperum celitus inſpiratum, ut, in utroque homine, populus eius aleretur & creſceret ac ſapientie proficeret inſtitutis, ſcholas artium in civitate ſua inſtituit.

Quia gloria Domini ſanctorum miraculis magnificatur ſemper & creſcit, & Dei populus contemplat ſignum ſibi

1 Spiritualium (*Cod.*).

ſtabilitum[1] in argumento, licet imperitus eloquio, ſilere non valeo quibus per apoſtolum ſuum Deus omnipotens effulſit miraculis, quibus etiam virtutibus corruſcavit.

1216 Poſtquam igitur corpus apoſtoli glorioſi reverenter collocatum eſt in confeſſione prefata, defuncto Innocentio, qui eccleſie Dei felicibus profuit incrementis, regnante domino noſtro Federico, illuſtri Romanorum rege, ſemper auguſto, in regem Sicilie, Honorius tertius apoſtolice ſedis adeptus eſt dignitatem, qui pauper ſpiritu, dives virtutibus & beati Andree apoſtoli devotione ſuccenſus, archipreſuli Ioanni, qui tunc ſedi preminebat Amalfie, mandatum apoſtolicum direxit & nuncios, ut, de corpore prefati apoſtoli, quod in ſua iacebat eccleſia, aliquod ei membrum honorabile mitteretur, in cuius honorem eccleſiam conſtruere preoptabat. Sed quia, Deo volente, ſublati erant de medio viri religioſi qui ſanctas reliquias in profundo confeſſionis prefate locaverant, nec locus notus erat alicui ubi corpus apoſtoli claudebatur, quod petiit obtinere non valuit, quod mandavit[2] impetrare nequivit.

Cum ergo clerus & populus, cultu devotionis & divinis obſequiis, in veneratione apoſtoli creſcerent confirmari virtutibus & miraculis, que[3] cernebant aſſidue, mercatores quidam Amalfie navigantes, capti ſunt a quodam buccio Salvatoris. Eſt enim quoddam caſtrum, ante civitatem Neapolitanam, Salvatoris nomine dictum, ubi latrones clauſi & latentes nomen Salvatoris inſidiabantur, navigantibus capientes & depredantes quos, eiuſdem caſtri nomine, ſalvare debebant. Cuius fama facti[4] cives Amalfie turbati, piſanum quendam eiuſdem gentis miſerunt ad predictos curſales, in quo modo perſonas & res civium ſuorum, eiuſdem nuncij ſtudio, recu-

1 Stabilia (*Cod.*); — 2 mundavit (*Cod.*); — 3 quo (*Cod.*); — 4 facta (*Cod.*).

perare valerent, qui, ut erat recte fidei ac timens Deum, ingressus confessionem, supplicavit Deo ut apostoli meritis adesset ei; timebat enim ne sibi sinistrum aliquod contingeret in via; &, commendans se apostolo, profectus est cum timore Dei. Cum transiret autem in vase quodam, per littus Castrimaris, incidit in manus latronum qui observabant locum trabilium,[1] ubi se recuperaverant imminentes maleficiis & rapinis, in quo loco per dies plurimos tantum[2] vinculis & famis penuria vehementer arctatus est, ut iam de vita penitus desperaret, quum deliberatione sua divinum tantum speraret auxilium. Sed Deus omnipotens, & hunc, & alios, a squallore carceris & latronum manibus, apostoli suffragio, liberavit; soporatus namque nocte quadam, ut erat in miseria constitutus, vidit senem quendam assistentem sibi ac dicentem: « Surge & vade! » quem cum ipse timidus interrogaret quis esset, respondit senex: « Ego sum apostolus ille quem invocasti, cui te commendasti in ecclesia mea; surge & vade! » Qui expergefactus, fidem adhibens visioni, solutus exiit, ut, quum non essent nisi pauci custodes in castro (iverant enim ad rapinas, ut soliti erant), precipitavit se, de loco alto nimis, inter tenebras obscuras noctis, putans modicum, ut esset, descensum, sicque cadens in montem quendam maris, & credens se esse moriturum, vidit senem apostolum, dicentem sibi: « Surge, noli timere! » Surgens autem illesus & validus, videns barcam iuxta se stantem, quam, eiusdem senis auxilio, levi conamine misit in mare, cum qua solus carceris ereptus periculis, portum tenuit Castrimaris. Inde veniens ad civitatem Amalfie, nudus & discalceatus, suo gerens vincula collo, intravit in confessionem eiusdem apostoli, pro liberatione sua laudes & gratias referens.

1 *Sic* (*Cod.*); — 2 causam (*Cod.*).

apoſtolo, cui ſe commendaverat, efficaciter eius ſentiens auxilium, viſibiliter ſuum patrocinium intellexit. Cum autem populus, ſtupore miraculi, conveniret in confeſſionem apoſtoli, ſolventes gratias Creatori qui operatur in ſanctis ſuis, hoc miraculum ſuperius per ordinem enarratum homo ipſe, trementer & ſub iuramento Dei & beati apoſtoli, cunctis audientibus, populo retulit, & fideliter enarravit, ad laudem & gloriam Domini noſtri Ihesu Chriſti, qui cum Patre & Spiritu Sancto vivit & regnat Deus per omnia ſecula ſeculorum. Amen. *Explicit tranſlatio ſancti Andree.*

II

PETRI CALO, VENETI,

Ordinis Predicatorum († circa 1310),

Translationes II.

Ex eiusdem *Vitis Sanctorum* manuscriptis a Flaminio Cornelio excerptæ, & in ipsius *Ecclesiæ Venetæ antiquis monumentis* insertæ.

a)

Translatio S. Ioannis Alexandrini.

Corn. IV, p. 170 URBEM Constantinopolim tradidit Deus in manibus Latinorum, quia, spretis azymis veritatis, sacrificari in fermento veteri presumebant, & Spiritum Sanctum a solo Patre procedere asserebant, & sancte romane ec-

TRANSLATIO SANCTI MARTYRIS DOMINI IOANNIS, E CONSTANTINOPOLI, VENETIAS.

Venetianæ amplificationis, ann. 1516 typis mandatæ, nunc autem deperditæ, latina versio, a D. Papebrochio (*AA. SS.*, Mai IV, pp. 304-305) confecta.

Manifestum, totique orbi notissimum est, quomodo Dominus Deus noster civitatem Constantinopolitanam subiecerit Latinis, nec minus clarum est eam revolutionem imputandam esse nequitiæ Græcorum, qui spernentes azyma veritatis, præsumpserunt sacrificium conficere in fermentato, dicentes Spiritum Sanctum Paraclitum ex solo Patre procedere, & sanctæ romanæ ecclesiæ negabant debitam reverentiam atque subiectionem, quamvis ea repræsentet Petrum, apostolorum principem, in terris, asserentes ipsam non esse præpositam Constantinopolitanæ: magno etiam in contemptu habebant imperatores suos, iisque identidem rebellabant, crudelissima facinora & sceleratissima peccata, ex regnandi cupidine, committentes. Sed Dominus, iudex supremus ac supracælestis, subvertit iniquitates infidelium, reges fortissimos occidit, regnum Chanaan destruxit, stupendamque & inauditam

1204-1214 clesie debitam obedientiam denegabant. Ideo conversa est eorum hereditas ad Latinos, & domus eorum ad extraneas nationes.

Veneti autem qui fuere huius tante victorie causa efficiens, materialis urbis imperium cum Gallicis diviserunt. Sublatis igitur infinitis & inestimabilibus ecclesiarum thesauris, remanserunt ecclesie ministris & officiis viduate; potentiores autem viri ecclesias, palatia, vicos ipsius urbis ad invicem dividebant. Unde contigit, quod quidam nobiles veneti, ser Marcus Zorzanus & Martinus frater eius, habuerunt in parte sua monasterium Psychosostre, id est Salvatoris animarum, in contrata que dicitur Gella, quod monasterium dederunt venerabili Ioanni priori S. Danielis de Venetiis, ad habendum & tenendum, vice & nomine dicti monasterij S. Danielis; est autem in eadem contrata, ultra stratam, ex occidentali parte, alia ecclesia, que a Grecis vocatur Theotocou, id est Genitricis Dei. Huic priori successit, in dicto monasterio S. Danielis, Robaldus, vir religiosus, & timens Deum, qui, Corn. IV, p. 171

victoriam dedit Latinis, exiguo exercitui subiiciens infinitam populorum multitudinem, & generosæ nostrorum paupertati cedens ignavam eorum opulentiam: adeo ut dici possit, in istius urbis captivitate impleta fuisse visio Danielis prophetæ, quando civitas, collectis totius fere Græciæ sanctuariis ornata, locupletataque auro & gazis pretiosissimis, facta est in direptionem ac prædam Latinorum.

Veneti, qui tantæ victoriæ initium dederant, urbis imperium divisere cum Francis, ecclesiasque, divitiis inæstimabilibus spoliatas atque nudatas, reliquerunt sacerdotibus atque ministris suis, qui earum præcipuas, æque ac palatia & loca publica civitatis, diviserunt inter se. Atque ita contigit, ut monasterium in platea quæ dicitur Pulchra *situm, & græce nuncupatum* Psychosostræ, *quasi Salvatricis animarum, obvenerit in partem duorum nobilium Venetorum, Marci & Martini Gorziorum fratrum, qui ipsum dederunt Ioanni priori S. Danielis Venetiis, nomine monasterij S. Danielis tenendum. Porro in locum Ioannis constitutus est Venetiis prior Riboaldus quidam, vir religiosus ac timens Deum, qui paulo post abiit Constantinopolim, Psychosostræ monasterium coram inspecturus. Erat in adverso dictæ plateæ latere, haud procul inde, ecclesia alia, græce Theotocou, id est Deiparæ, nuncupata. Cum ergo die quodam, videlicet decima tertia martij,*

elapſo parvo temporis ſpatio, ivit Conſtantinopolim ad visitandum monaſterium Pſychoſoſtre, & cum ſtaret 14 kal. aprilis contra ianuas dicti monaſterij, vidit multitudinem virorum & mulierum gentis grece, cum ſumma devotione, accedere ad dictam eccleſiam Theotocou, & interrogans cauſam tanti concurſus, audivit quod ibi requieſceret corpus S. Ioannis martiris, &, quod tempore proſperitatis urbis illius, omnes tam de urbe, quam de circumſtantibus locis, illuc currere ſolebant. 1214 19 mart.

Ab illo ergo die cepit cogitare, quomodo poſſet illud corpus Venetias deferre; in eccleſia autem iſta nullus erat miniſter, ſed certus, qui alibi morabatur, ianuas eccleſie ſeris & clavibus obfirmabat. Prior autem ille, zelo Dei ductus, cum quodam monacho, & quodam preſbytero, & uno ſervitore greco, ad locum clam acceſſit, &, ingrediens cum illis eccleſiam per quamdam feneſtram, aperuit capſam, miro opere exornatam, & extrahens inde corpus ſancti per eamdem feneſtram, involvit illum in ſindone munda, & repoſuit latenter in monaſterio Pſychoſoſtre, capſam, in qua ipſe iacuerat, faciens ſtudioſius

idem Roboaldus in monaſterij ſui porta conſiſteret, vidit magnam hominum multitudinem ſumma cum devotione accedere ad eccleſiam Theothocou: populumque interrogans, qui ibi eſſet: audivit, quod, cum res Conſtantinopolitana floreret, non ſolum ex univerſa civitate, ſed etiam ex circumiectis urbibus oppidiſque, ſoliti fuerint fideles tali die quotannis, ſingulari cum religionis affectu, accurrere ad viſitandum corpus S. Ioannis martyris.

Audientem hæc, priorem Roboaldum continuo inceſſit cogitatio, quanam ratione poſſet ſanctum illud corpus obtinere, & transferre Venetias. Deſolatum erat monaſterium, cuius fuerat eccleſia prædicta: nec ullus ibi, ad ſacri iſtius pignoris cuſtodiam, morabatur: ſed cura eius demandata erat cuidam ſenecioni, qui omni veſpera claudebat ædem, ſeque domum propriam conferebat procul inde poſitam, ſic ut abſque oſtiarij huius conſcientia nullus illuc ingredi poſſet. Prior nihilominus, zelo & cupidine voti ſui conſequendi ardens, aſſumptis ſecum quodam monacho ſuo, alteroque ſacerdote, & famulo græco, illuc ſe contulit; repertoque per feneſtram aditu ingreſſus, aperuit ornatiſſimam ſancti corporis capſam, ipſumque ſericeo panno involvens, ſecreto tranſtulit ad Pſychoſoſtræ cænobium, cap-

1214 reaptari, ne ſupreſſionis inſignia comparerent; & miſit
3 iul. corpus illud ſanctum in navi, ſimulans aliud eſſe, ne naute impedirent, & ſic Venetie eſt delatum, & in monaſterio Sancti Danielis repoſitum, anno Domini MCCXIV, v non. iulij, ubi Deus multa beneficia elargitur.

ſam ipſam taliter compoſitam relinquens, ut rediens mane oſtiarius nequaquam obſervaverit motam fuiſſe. Tempore deinde opportuno in navim tranſtulit acquiſitum theſaurum, ſummæ devotionis & lætitiæ ſingularis affectu delibutus, ſic tamen, ut quid rei eſſet, celaret nautis, appellenſque Venetias ipſum ſanctiſſimum corpus collocavit in monaſterio S. Danielis, anno Incarnationis Domini noſtri Ieſu Chriſti milleſimo ducenteſimo decimo quinto, die tertio iulij. Quo in monaſterio, per merita & interceſſionem glorioſi martyris Ioannis, Dominus Deus dignatus eſt, dignaturque uſque in hunc diem, multa & quaſi infinita miracula operari, ex quibus ſelectiora aliqua recenſebimus :

(Sequuntur miracula.)

b)

Tranſlatio S. Barbare.

1258 Anno dominice Incarnationis MCCLVIII, die xij apri- Corn. II, p. 180
12 apr. lis, temporibus Alexandri pape IV & d. Raynerij Zeno, ducis Venetiarum, Raphael Baſilius, civis Venetiarum, cum ſua navi, que dicebatur *S. Felix* & alio nomine *Bucha in capite*, in Conſtantinopoli per annum commoratus, multo tempore deſiderans corpus ſacroſancte Barbare invenire & Venetias apportare, quadam die venit ad eccleſiam memoratam, & fratrem Simeonem, illius loci priorem, cum magna reverentia allocutus, ſecretum voluntatis ſue aperuit; & ſubito divina gratia ambo facti ſunt voluntatis eiuſdem. Et preparatis neceſſariis ad tam pretioſum corpus collocandum, cum maxima reverentia & honore, ad navim portaverunt, & navis ipſa, divina
1 mai. clementia favente, in quinquaginta diebus Venetias pervenit, & dictus Raphael ſanctum corpus eccleſie ſancte

Dei genetricis virginis Marie Cruciferorum obtulit humiliter ac devote, & a pontificibus & abbatibus, & clero Corn. II, p. 181 precedente, ac ſubſequente multitudine maxima virorum ac mulierum, proceſſionaliter cum crucibus & vexillis, cum hymnis & canticis, & laudibus glorioſis, in dicta eccleſia collocatur, ubi miracula ad eius invocationem crebra ſunt :

(*Sequuntur miracula.*)

IIII

Translationes II Venetianæ minores.

a)

Corporis beate virginis ac martiris Lucie, Venetias ex Constantinopoli urbe, translatio.

Ad fidem codicis mſ. bibl. Marcianæ CCCLX, 96.3, ff. 25, 26, edita.

CUM ſanctarum Chriſti virginum Agathe & Lucie, ad earum glorioſum martirij triumphum, memoria non modo in Sicilie inſula, ubi paſſe ſunt, ſed per univerſam Dei eccleſiam, celebris haberetur, contigit Rogerium, Conſtantinopolitanum tunc imperatorem, quod non ſolum in Romania, ſed in Sicilia quoque dominaretur, ad ipſius Sicilie regimen Maniacem, principem ſibi dilectum & prudentem vicarium, mittere, anno Domini milleſimo & decimo, qui dum eo perveniſſet, contracta ſagaciter cum inſulanis illis benevolentia ac familiaritate, imperatori rebellans, Siciliam tyranniter occupavit. Quod audiens imperator egerrime tulit, & habito cum imperatrice conſilio, egrotantem ſe, ac idem mortuum ſimulavit, & pauperem tunc forte defunctum capſa incluſum ſui loco fecit cum regali pompa ſolemniter tumulari: ipſe vero biennio latuit, adeo quod ab omnibus vere mortuus credebatur.

Poſt duos autem iam dictos annos, imperatrix per ſolemnes nuntios Maniacem de coniugio requiſivit; qui imperatorem ſe hoc pacto futurum non dubitans, aſſenſum prebuit. Ordinatis itaque perquam ſolemniter nuptiis, Conſtantinopolim cum muneribus adnavigavit, predictarumque Agathe & Lucie virginum ſacra ſecum corpora ex Sicilia aſportavit, pro hoc forte, vel imperatricis, vel Conſtantinopolitani populi, maiorem favorem ac gratiam ſe ſperans aucupaturum. Qui, dum Conſtantinopolim adveniſſet, imperatricique gratulabundus ſe preſentaſſet, mox ab imperatore de latibulo producto interficitur, ſicque Sicilie regnum ab ipſo imperatore recuperatum eſt. Dictarum verum ſacrarum virginum corpora, in eadem Conſtantinopolitana urbe honorifice recondita, multis ibidem annis permanſerunt.

Tempore autem Henrici Danduli, qui, anno Domini milleſimo centeſimo nonageſimo ſecundo, dux creatus

est, cum advenissent Venetias Bonifacius, comes Monti- 1203-1204
ferrati, & Baldoinus comes Flandrensis, pluresque alij comites, principes ac milites transalpini, indeque, una cum ipso duce & Venetorum classe, Constantinopolim commigrassent, contra eam castra moverunt; tandem vero ea capta, debellato & occiso ultimo ipsius imperatore, (nam plures tunc sibi invicem insidiose successerunt), creatus fuit omnium predictorum, unanimi consensu, prefatus Baldoinus, Constantinopolitanė urbis imperator. Deinde divisa inter eos ea urbe, & reliquis dicto imperio subiectis, media Constantinopolis pars Venetis, ob eorum in dicta expeditione benemerita, concessa est; ob quod, longo post tempore, baiulum miserunt, qui inter suos mercatores ac cives ius, Venetorum nomine, diceret.

Post hec, cum Veneti simul & Siculi, qui ipsi illo con- 1205
venerant, rebus, ut est iam dictum, compositis, vellent ad sua loca reverti, dictarum sanctarum virginum corpora, assentiente dicto imperatore Baldoino, auferentes, condixerunt ad invicem, ut corpus sancte Agathe Siculi rehaberent, dimisso Venetis corpore sancte Lucie, tanquam de se suaque insula optime meritis, ob insignia ac preclara erga se suamque dictam insulam, olim per eos gesta facinora. Nam pro expellendis a Sicilia Mauris, instante Michaele, tunc Constantinopolitano imperatore, & Gregorio quarto summo pontifice cohortante, miserunt Veneti, prius sub Iustiniano Particiaco (alias Badoerio), deinde sub Petro Gradoenico, ducibus venetis, triremes sexaginta, non sine magnis impensis & incommodis (ut in suis testantur cronicis Blondus & Platina). Delatum itaque Venetias corpus beate virginis Lucie, in cenobio divi Georgij cognomento Maioris, honorifice collocatum est anno Domini millesimo ducentesimo secundo, quinto-
decimo kalendas februarias, ubi per annos aliquot cum 18 ian.
magna mansit urbis totius veneratione.

Quia vero eius ſolemnitas celebratur menſe decembris, ipſoque eiuſdem ſolemnitatis die, ut plurimum mare procelloſum inveniebatur, nec poterat monaſterium predictum abſque magna difficultate & procellarum periculo adiri, eo quod multi ab ipſius ſacri corporis viſitatione ea die ceſſabant, volens dominium his impedimentis occurrere, plebiſque devotioni ſatisfacere, fa-
[1280] bricata in urbe, ſub ipſius virginis nomine, eccleſia, ad eam corpus illud ſanctiſſimum ſolemniter tranſtulerunt, duce ac toto clero & populo comitante, non abſque magno abbatis monachorumque merore, qui quoad licuit obſtituerunt, ne celeſti hoc theſauro privarentur, quod devotis ac ſanctis quotidie orationibus viſitare conſueverant. Quorum piis & iuſtis querelis moti, tam princeps quam dominium, brachium eius ipſius dimiſerunt, annuente Domino ac ipſa ſanctiſſima virgine, que noluit monachos ſuos, a quibus fuerat tot annis, tanta cum reverentia & animi devotione, ſervata, ſuis ſanctis reliquiis ex toto privari.

b)

Tranſlatio corporis beatiſſimi Pauli protoeremite.

A Flaminio Cornelio, III, p. 324-325, edita.[1]

Plenus dulcedine & ſemper ineffabili affluens pietate, Patris eterni Filius, Dominus Ieſus Chriſtus, qui circa eccleſiam ſanctam catholicam ita ſua continuat benignitatis affectum, ſic ſue roborat roborationis auxilium, ut quam ſui commercio ſanguinis acquiſivit, inceſſanter cuſtodiat, non ſolum per angelos celi cives, ſuper muros ipſius, qui non die nec nocte tacent, conſtitutos, quinetiam per homines luteas domus habitantes; ut huiuſmodi auxilio ſic vallati in diſcrimine, accumulatis divine providentie beneficiis, ſuperne militie fulciantur preſidio, &, in via exiſtentes, meritis beatorum adiuventur.

1 Ex *AA. SS. Boll.*, Ian. I, p. 608.

Nam, licet poſt egreſſum magnifici Redemptoris ad Patris gloriam a qua venerat, animam beati confeſſoris Pauli, primi eremite, ſpirituali certamine attritam & afflictam, &, grato conſummato triumpho poſt labores ad premium, ut, dignis digna rependat, evocavit; exanime tamen corpus, quod prius per ſpatium ſexaginta annorum, ut dudum Eliam prophetam, corvi miniſterio in deſerti ſolitudine celeſti pabulo educavit, ob vite ſue ingens meritum, humane laudis preconio minime voluit defraudare. Quinimo per beatum Hieronymum, doctorem egregium, dicti patris vitam, ſolerti percunctatione prehabita, perpetua ſucceſſorum memoria ab omnibus digniſſime venerandam, pulchro ſtylo exaravit: quodque ipſum magnus pater Antonius, pro eodem perficiendo negotio, divino ſpiritu illuc adductus, terribilium leonum ſuffultus auxilio, inter ſaxoſam convallem ritu fidelium terre gremio commendavit. Et ut in eodem ſepulture loco profuſius tanti patris merita venerarentur, idem ſanctus ſenex Antonius aliquos ex fratribus ſuis, ſub diſciplina monaſtica vivere paratos, inibi divino obſequio mancipavit.

Tandem revoluto plurimorum annorum curriculo, [1169?]
efficiente virtute dextere excelſi Dei, qui iuſtos proſequitur benedictione, dominus Emmanuel, Conſtantinopolitanus imperator, tanti luminis aſperſione gaviſus, cupiens huiuſmodi ſancti ſenis, qui doloris & amaritudinis tempora reliquit, & in ſolitudine in quam volavit, requievit, clara miracula in publicam ducere notitiam, corpuſculum incorruptum de loco memorato, ubi ipſum S. Antonius in foveam, beſtiarum opere paratam, ſubterraverat, in regiam urbem, videlicet Conſtantinopolim, fecit tranſportari, & in eccleſia S. Marie Pervilepſi, id eſt circumſepta, quam ipſe imperator fundaverat, pro fidelium loco venerationi aptiſſimo, repauſari; cuius caput, quod diu abduxere deſerti abdita, tandem grata devotionis gratitudine, non abſque Dei nutu, ſed potius, ut ſolitudo fieret patula, Romam eſt delatum, a Chriſti fidelibus ſalubrius venerandum.

Deinde inſtante dominice incarnationis anno mil- 1240
leſimo ducenteſimo quadrageſimo, quidam Iacobus Lantzlo, Venetiarum civis, audiens quod felicem Paulum proſpera mundi proſperitas non ſeduxit, civis

1240 deserti felicia auspicia & ex intimis contemplatus, a fratre Petro, abbate & monachis dicti monasterij, sub cautione litterarum, instrumentorum, insertione testium roboratorum, decoro stylo, mira sententia, affatu facundo, devotione non vacua, votivis nimiis desideriis, & operose sollicitudinis studio, ipsas sacras beati Pauli reliquias sibi dari impetravit : quas secum alacri gaudio Venetias deferens, in ecclesia sub titulo S. Iuliani consecrata, honorifice collocavit, ubi eidem a populo Venetiarum debitus honor est delatus.

IV

Narrationum II deperditarum verſiones recentiores gallicæ.

a)

HISTOIRE DE LA SAINCTE LARME DE N. S. JESUS CHRIST, APPORTÉE DE CONSTANTINOPLE A L'ABBAYE DE SELINCOURT PAR BERNARD DE MOREUIL.[1]

1. L'empereur Henry donne à Bernard, Seigneur de Moreuil, une des Larmes de J.-Chriſt.

L'an mil deux cent-quatre, les François auſſi zélés pour l'accroiſſement 1204
de l'Egliſe par leur piété, que redoutables à leurs ennemis par leur force, prirent la ville de Conſtantinople, & en même temps, Baudoin, Comte de Flandre, en fut élu & couronné Empereur, comme ayant le plus contribué à une conquete ſi conſidérable. Ce Prince non moins vertueux que courageux s'appliqua d'abord à y faire refleurir notre religion avec autant de ſoins qu'à y affermir le trône de ſon empire; mais ayant eſté fait priſonnier, &
p. 15 *enſuite tué malheureuſement, il eut pour ſucceſſeur, en mil deux cent ſix,* 1206
Henry ſon frère, vrai héritier de ſa vertu & de ſon courage.

L'empereur Henry ayant donné à l'Egliſe ſon ancien luſtre, fit expoſer à la vénération des fidèles toutes les Reliques qui en differens temps avoient eſté miſes en dépôt dans cette ville comme dans le lieu le plus honorable & le plus aſſuré de tout l'Orient. Il en trouva un ſi grand nombre qu'il prit réſolution d'en diſtribuer la plus grande partie aux plus vaillans capitaines des armées, ſoit pour les récompenſer des victoires qu'ils avoient remportées; ſoit pour qu'eſtant portées par leur moyen dans tous les endroits de la chrétienté, elles fuſſent honorées avec plus de dévotion & de zèle; ſoit enfin de crainte que la ville de Conſtantinople ne tom-

1 Pluries iam typis mandata: 1° P. Ignace, *Hiſt. des comtes de Pontieu* (P., 1657, in-f.), pp. 98-99 (compendium); 2° J. Le Merchier, *Hiſt. de la ſainte larme de Selincourt* (Amiens, 1707, in-12), pp. 14-21; 3° Id. (Amiens, 1725); 4° Id., (Amiens, 1736); 5° Id. (Le Mans, Julien, 1857, in-8); 6° Pillon de Thury, *Hiſt. du précieux ſang* (P., Coſſon, ſ. d., in-8), pp. 5-10; — Opuſculi P. Le Merchier editionem principem, cuius unum tantum exemplar ſupereſſe fertur, exſcripſit & mihi liberaliſſime commodavit rev. d. Tilloy, eccleſiæ Selincurtenſis miniſter.

1206-1209 *bant entre les mains des Infidèles, ces monuments sacrés ne fussent profanéz par ces impies.*

Bernard de Soissons, Seigneur de Moreuil en Picardie, eut l'honneur d'être un de ceux qui furent trouvez dignes d'une faveur si singulière; car s'étant signalé par sa bravoure, tant à la prise de Constantinople, qu'au p. 16
recouvrement de la Terre-Sainte, l'Empereur lui donna une des Larmes de Nôtre Seigneur Jésus-Christ, qu'il reçut avec une satisfaction d'autant plus grande qu'il estimoit ce don précieux au dessus de tout ce qu'il pouvoit attendre pour récompense de ses glorieux exploits.

2. Le seigneur Bernard apporte la Sainte Larme dans sa terre de Moreuil où il la garda environ trois ans.

Bernard, Seigneur de Moreuil, ravi dans son cœur de posséder un don si précieux, remercia très-humblement l'Empereur, prit congé de sa Majesté & partit incessamment de Constantinople pour retourner en son pays. L'impatience où il estoit de faire part de son bonheur à ses compatriotes lui fit hâter ses pas & en peu de temps il arriva dans sa terre de Moreuil, chargé de cette riche dépouille. Il ne fut pas plutôt entré dans son château qu'il appela ses voisins, ses proches & ses amis, leur disant : Réjouissez-vous avec moi, non pas pour une dragme qui avoit esté perdue, mais pour la possession d'une perle inestimable, trouvée au plus profond du cœur p. 17
de nôtre divin Jésus. Il posa cette précieuse Relique dans son Oratoire pour l'avoir plus facilement présente à ses yeux & la garda de cette manière depuis 1206 jusqu'à 1209, lui rendant de jour en jour tout le respect & la vénération possible, soupirant sans cesse de la vûe de cet objet plein d'amour, & ne désirant rien plus que de passer le reste de sa vie à pleurer devant cette divine Larme qui n'avoit esté répandue que pour les péchêz. Mais que les desseins de Dieu sont bien différens de ceux des hommes! Ce bon seigneur se proposoit de borner la vénération de la Sainte Larme à ses respects & ceux de la famille. Mais au contraire le S. Esprit disposa son cœur à la mettre entre les mains d'une Communauté Religieuse, pour y estre adorée de tous les cantons du monde. On peut dire en effet que la Providence divine, toûjours admirable en ses secrets, n'avoit pas tiré de la plus grande ville du monde ce flambeau Céleste pour estre caché sous le boisseau d'un simple château Seigneurial, mais pour estre posé sur un des plus illustres chandeliers de l'Eglise. Oui, quand le Ciel p. 18
a oté cette douce & agréable rosée à un pays que l'Infidélité devoit rendre stérile, ce n'a esté que pour en rendre la Chrétienté plus fructueuse.

3. Bernard donne la Sainte Larme aux Abbé & Religieux de St-Pierre les Selincourt.

Bernard, Seigneur de Moreuil, poussé par une inspiration divine de mettre la Sainte Larme entre les mains de quelques dévots religieux, se

mit en prière dans son oratoire & là les larmes aux yeux demanda 1209
humblement à Jésus-Christ la grâce de lui faire connoître le lieu où sa
bonté souveraine vouloit qu'il déposât ce riche & précieux trésor qui lui
avoit esté confié. Chose admirable! il n'eut pas pluiôt fini son oraison que
Dieu qui est toujours prêt à nous écouter lui déclare intérieurement que
l'abbaye de St-Pierre les Selincourt est l'endroit choisi par sa Providence divine,
où jusqu'à la fin des siècles sa Larme Précieuse sera l'objet des adorations
de tous les peuples. Que notre Bernard fut content d'entendre ainsi
p. 19. son souverain parler à son cœur! Quelle consolation pour lui de ressentir
en son âme ces flammes célestes dans un temps semblable à celui où les
Apôtres en furent visiblement remplis, & comme il estoit persuadé que les
grâces du S. Esprit ne demandent aucun retardement, il se disposa aussitôt
à exécuter ces ordres secrets avec d'autant plus de joie qu'il sçavoit que
les religieux de Saint-Pierre estoient des modèles de vertu, faisant le jour
& la nuit le divin office avec une modestie Angélique, dans le plus magnifique
Temple de la Province.

Ce fut donc l'an 1209, aux Fêtes de la Pentecôte, que ce bon Seigneur de 17 mai.
Moreuil partit de sa terre, chargé de la Sainte Larme, pour la déposer
en cette célèbre Abbaye, dont la Tradition porte qu'au moment que ce Seigneur
arriva sur les confins du terroir, les cloches de l'église sonnèrent toutes
avec une charmante harmonie, sans autre aide que celle des Anges, pour,
par cet événement miraculeux, donner lieu à une réception plus glorieuse
de cet inestimable trésor.

En effet, le Seigneur de Moreuil croiant qu'à son insçu les Religieux
p. 20. avoient esté avertis de sa marche, & qu'ils se préparoient pour venir au
devant de lui, s'arrêta avec toute sa compagnie pour les attendre d'un
autre côté. L'abbé Vuillard, homme d'une vertu distinguée, s'entretenoit
avec ses Religieux de discours spirituels, & leur faisoit comprendre les
consolations intérieures que reçoit une âme qui se laisse remplir des dons
célestes du S. Esprit; & voilà que promptement les cloches sonnèrent. On
courut voir ce que c'estoit, & n'ayant vu personne qui y mît la main, l'abbé
estima qu'il y avoit de l'extraordinaire & que Dieu leur promettoit par là
quelque avantage. En cette pensée, il fit préparer la Procession, & s'estant
revêtu de ses habits Pontificaux, la mitre en tête, & le bâton pastoral à la
main, accompagné de tous les Religieux, sortit du Monastère, s'avançant
du côté que Dieu lui inspiroit. A peine eurent-ils cheminé un quart de lieue,
qu'ils rencontrèrent le Seigneur de Moreuil qui tendit entre ses mains la
p. 21. Larme Sainte du Sauveur du monde; & ce Seigneur ayant en peu de
mots déclaré ses intentions à l'Abbé, il lui donna cette Larme vénérable pour
la placer dans son Abbaye, comme en un lieu choisi de Dieu pour cet effet.

L'Abbé ayant reçu ce don précieux des mains de ce dévot Seigneur, se
prosterna à genoux, adora avec une humilité profonde cette relique divine,
la baisa & se l'appliqua sur les yeux, qui à l'approche de cette larme
sacrée versèrent un ruisseau de larmes. Il la donna pareillement à baiser

aux Religieux & aux assistans, qui tous fondirent en pleurs à la vue d'une faveur si singulière.

Ensuite l'Abbé & les Religieux, suivis du Seigneur de Moreuil & de sa Compagnie, retournèrent au Monastère, chantans des hymnes & des cantiques, pour louer & bénir le Seigneur, qui se rend toujours saint en ses œuvres, & admirable en l'éclat de sa Majesté.

b)

NARRÉ TOUCHANT LA SAINCTE CROIX DE L'ABBAYE DU MONT SAINCT-QUENTIN.[1]

1207 *En l'année 1207, les sainctes reliques cy-après dénommées furent apportées de la ville de Constantinople par Hugues, comte de Beaumès, cousin de nostre Galterus, abbé; lequel avoit accompagné & assisté Baudin en la conqueste de l'empire d'Orient, comme il sera dit cy-après.*

Pour mémoire de ce prétieux don, fut gravé aux environs & soubz le pied d'estail du reliquaire où est enchassé le chef de S. Boniface, pape, qui est au thrésor, ce qui s'ensuit:

[Anno 1207, allate sunt reliquie de urbe Constantinopolitana ab Hugone de Beaumes, qui eas nostro monasterio tradidit. Quod colligitur ex capite sancti Bonifacij, pape quarti, argento cooperto, sub cuius pede hec verba leguntur]: « Anno millesimo ducentesimo septimo, regnante Philippo, rege Francorum XXVII, allate sunt reliquie iste a « domino Hugone de Beaumes a Constantinopolitana urbe, & in hoc « vase reposite, tempore Galterij de Hardecourt, abbatis: caput sancti « Bonifacij, pape, & de sancto Leodegario, episcopo & martyre; dens « sancti Martini; dens sancti Nicolai; de vestimento sancte Marie; de « Ligno Domini; de Spongia; de Sepulchro; de sancto Cosma, me« dico; de sancto Basilio, confessore, & aliorum sanctorum. »

Et sur le chef du mesme reliquaire, on y voit telle inscription:

« Caput sancti Bonifacij, pape quarti; a beato Gregorio; pars occipitis sancti Leodegarij, episcopi & martyris; dens sancti Martini.

Quand à la saincte Croix, sa chasse mérite une description particulière, que cy-après nous ferons suivre, après que nous aurons dit succinctement quand & pourquoy elle a été faicte; comme aussy, quand & par qui elle a esté apportée & donnée à ce monastère.

1097 *Sur la fin de l'onziesme siècle, certain personnage nommé Pierre L'Hermite, natif du diocèse d'Amiens, voulant se consacrer au service de Dieu,*

1 Ad fidem codicis cuiusdam manuscripti, sæc. XVI exarati, & in archivo Ambianensi (sine n°) asservati, cuius nobis apographum

ʃe rangea & priʃt l'habit de religion en ce monaʃtère du Mont-Sainct-Quentin, où lors l'obʃervance régulière éʃtoit en grande vigeur; en laquelle s'éʃtant exercé avec perʃévérance durant pluʃieurs annéez, & rendu recommandable par ʃes eʃclatantes vertus, luy, pour les cacher aux yeux des hommes & ʃatisfaire à ʃa dévotion, demanda & obtint licence de ʃon Abbé d'aller viʃiter les Sainctz Lieux, où s'eʃt opèré l'œuvre de noʃtre rédemption. 1096

p. 188 *Arrivé qu'il fut en la Ville Saincte, il alla rendre ʃes vœux a Dieu en ʃon Sainct Temple, ou il ne ceʃʃoit d'eʃpandre ʃes larmes & d'elancer ʃes ʃoupirs vers le Ciel pour le flechir a miʃericorde vers la Saincte Egliʃe qui ʃouffroit & gemiʃʃoit ʃoubz la tyrannie des Mahometans & portoit avec des regretz indicibles l'opprobre & la peine que ces infidelles faiʃoient ʃouffrir à ʃes enfans.*

Enfin les vœux, les larmes & les prieres de ce bon Moyne furent exaucéz de Noʃtre Seigneur en faveur des fidelles, a quel effet s'eʃtant apparu a luy en une viʃion, il luy commanda d'aller trouvêr de ʃa part ʃon Vicaire en terre, qui eʃtoit alors Urbain ʃecond, & autres Princes Chreʃtiens pour leur déclarer en ʃon nom que ʃa volonté eʃtoit quilz miʃʃent en diligence des arméez en campagne pour aller vanger l'injure du Crucifié, & luy reʃtituer & aux ʃiens ʃon principal domaine qu'il avoit acquis au prix de tout ʃon pretieux ʃang; & en chaʃʃer & exterminer la Tyrannie Turqueʃque, leur promettant que ʃon ʃecours & aʃʃiʃtance ne leur manqueroit en une expedition ʃi glorieuʃe & importante.

Ce bon Hermite s'acquitta avec tant de ferveur & de bon ʃuccèz de la commiʃʃion, que toutte la Chreʃtienté (qui d'ailleurs ne reʃpire que la douceur & la paix) ʃe veit toutte emeüe pour les armes, & boüillonnoit dardeur davoir promptement loccaʃion d'en faire reʃʃentir la force & la valeur aux ennemis de la foy.

Une puiʃʃante armée toutte diʃpoʃée a partir a telle expedition fut diviʃée en trois corps, avec l'un deʃquelz le Duc Gualterus ʃe miʃt le
p. 189 *premier en campagne le huictieʃme jour de mars de l'an 1096, & prent la* 8 mars
route en Orient. Noʃtre Moyne Pierre L'Hermite bienduit au fait des armes, prend la conduite du ʃecond; & le Duc de Lorraine nommé Godefroy de Buillon, accompagné d'une leʃte & genereuʃe Nobleʃʃe, part le 15e d'aouʃt 15 août
de la meʃme année, & ʃuit en queüe les troupes avec le troiʃieʃme eʃcadron.

Toutte la milice Chreʃtienne arrivée en Bithinie & aux environs de la 1097
ville de Nicée, ilz la blocquent le 10 juin de l'an 1097, l'attaquent fortement & genereuʃement & s'en rendent les maiʃtres en peu de temps.

Apres les actions de graces rendües a Dieu de cet heureux ʃuccèz, ilz aʃʃiegent la Ville Saincte de Hieruʃalem, laquelle ne peut pas long temps reʃiʃter aux armes de ces conquerans, & ʃpecialement à la valeur & pieté de cet illuʃtre Godefroy, qui ʃe confians encore plus au ʃecours du Ciel qu'a

liberaliʃʃime præbuit clarus archivi præfectus, dom. L. Boca; in hoc codice tranʃlationis narrationem excipit reliquiarij ipʃius (de quo vide Du Cange, *Notes à Joinville*, diʃʃ. XXVI, p. 314), deʃcriptio accuratiʃʃima, a dom. Grenier in codice mʃ. Bibl. nat., lat. 12692 (ff. 100-106), exʃcripta.

celuy de la terre, il l'implora avec tant de foy & de ferveur, que apres huit jours de prieres & de processions, faittes autour de la ville, comme fist jadis le valeureux Josué au tour de celle de Jericho, par les Evesques & le peuple, la ville se rendit a son obeissance & se soubmist au joug de la Saincte Croix.

Lors les peuples fidelles ne pouvant assez applaudir aux mérites de ce grand capitaine le crèèrent, reconnurent & couronnèrent roy de Hièrusalem.

Ce fut alors que chacun, grands & petitz, prélats & moynes, voulans à p. 19:
l'envy des uns & des autres luy donner des gages de ses respects, de sa fidélité & de son amour, luy faisoient des présens dignes de sa grandeur.

D'où il arriva que certain abbé, nommé Thimothée, luy fist, de sa part, un présent digne de sa piété : c'est le prétieux bois de la saincte Croix que nous possédons, enchassé dans ce beau reliquaire dont nous ferons la description cy-après ; le fond duquel est en forme de plusieurs croix à double croisillon qui représentent les armes de Lorraine, dont ce grand capitaine estoit prince ; lequel receut ce gage prètieux avec tout le respect & la dévotion qu'on sçauroit s'imaginer.

1187 *En l'an de nostre Seigneur 1187, la ville saincte ayant esté prise, & son roy nommé Guidon fait captif, & avec luy le grand maistre des Templiers, comme aussy plusieurs autres villes que possédoient les chrestiens en Orient ayans esté ravagéez par Saladin, roy de Babylone, il devint si insolent de cette grande victoire, qu'après avoir fait tailler en pièces trente mille chrestiens qui gardoient le prétieux bois de la saincte Croix, il la fit tirer hors du Temple, & non content de l'avoir exposée à la risée de son armée, il la fit en outre porter, deux jours durant, & fouetter par les rues de Hièrusalem, en opprobre de la religion chrestienne & le mespris de Jésus-Christ.*

Puis ayant fait laver tout le sainct Temple de Nostre Seigneur par le p. 1:
dedans & le dehors depuis le haut jusques en bas, avec de leau rose, comme pour le purifier & le disposer aux ceremonies de sa creance, il y fit publier la loy Mahometanne au dessus & aux quatre parties du Temple au son des trompettes & clairons & avec un tumulte merveilleux dacclamations populaires & de resjouissances superstitieuses & payennes.

La nouvelle de ce massacre du peuple de Dieu & de la ruine de la Saincte Cité de Hierusalem ayant été apportée au Souverain Pontife Urbain troisiesme, luy navra tellement le cœur de douleur qu'il en tomba malade & tost apres en mourut.

Grégoire VIII, esleu pour successeur de ce grand Pape, succeda aussi a son zele, n'oubliant rien pour porter les fidelles par ses advis & bons exemples a obtenir de Dieu par leurs larmes & penitence l'abolition des crimes des mauvais Chrestiens qui avoient provocqué le courroux du ciel a permettre une si grande desolation pour l'Eglise.

A quel effet il indiqua un jeusne de cinq ans, c'est à dire un jeusne quadragesimal chaque vendredy durant ce quinquennal ; & en oultre il obligea a l'abstinence de viande le mercredy & samedy, auxquelz jours il adjoustoit encor en son particulier le lundy. Laquelle abstinence il faisoit garder pareillement à tous ses domestiques.

p. 192 *Clement troiſieſme eſleu ſouverain Pontiſe en la place de Gregoire decedé, ſon premier ſoing fut de mettre en execution ce que ſon predeceſſeur avoit pieuſement eſbauché pour la deſlivrance des Chreſtiens de la captivité Barbare des Sarraſins.*

Et premièrement il reconcilie les Rois de France & d'Angleterre ennemis par enſemble & les unit en paix pour conſpirer unanimement contre les ennemis communs des Chreſtiens.

L'empereur Frederic ayant receu la Croix du Legat du Pape, & en la reception de ce gage de paix s'eſtoit reconcilié a Dieu, a la Sainɛte Egliſe, & au ſouverain Pontiſe, il partit incontinent avec grand appareil pour aller combattre Saladin.

Celeſtin troiſieſme ſucceſſeur de Clement ayant entendu la diſcorde & brouillerie qui eſtoit entre les enfans de Saladin pour la ſucceſſion de leur père decedé, diligente vers tous les Princes & Potentats de la Chreſtienté pour les reunir & animer de nouveau a la conqueſte de la Terre Sainɛte. Rien du monde ne le preſſoit davantage que l'execution de ce deſſein.

En l'an 1203, *ſoubz le Pape Innocent III, ſucceſſeur de Celeſtin, Larmée* 1203
des Croiſez compoſée des François, Venitiens & Flamands ayans reſtably le jeune Alexius filz d'Iſaac Ange ſur le troſne impérial, ce Prince en
p. 193 *donne a l'inſtant nouvelle au Pape, comme pour gage de ſa gratitude, ayant receu ce bien par la generoſité de la milice chreſtienne.*

Ce jeune Prince ayant mis ſa confiance & ſoing des affaires de ſon Eſtat & ſa perſonne meſme en la conduitte d'un certain nommé Myrtillus qu'il avoit tiré de la lie du peuple & eſlevé a ce haut feſte de grandeur fut eſgorgé par ce perfide ſcelerat, ayant tenté auparavant de le faire mourir par poiſon, qui n'avoit pas eu ſon effet. Puis à l'aide & faveur de ces faɛtionnaires, ce cruel Tyran monta effrontement ſur le Throſne imperial.

Mais Dieu juſte ne permit pas qu'il y tint longue ſeance, ny qu'il jouiſt longtemps du fruiɛt de ſon horrible attentat. Car tous les chefz de larmée, compoſée de diverſes nations, conſpirerent unanimement de le vanger contre ſon autheur & de le prendre mort ou vif ou de l'obliger de ſe retirer par une honteuſe fuitte de la ville.

Laquelle ilz aſſiegent avec tant de valeur & de perſeverance de part 1204
& d'autre, qu'apres un ſiege de ſoixante & huiɛt jours, ce Myrtille parricide & Alexis ſeſtans ſauvéz a la fuitte, les citoiens de la ville parroiſſants ſur les murs precedéz des Preſtres reveſtus de leurs habitz ſacerdotaux avec chacun la Croix a la main demanderent a genoux par les merites de la Sainɛte Croix du filz de Dieu miſericorde aux vainqueurs, laquelle leur fut oɛtroiée.

Les aɛtions de graces rendües a Dieu d'une ſi grande viɛtoire & ſi importante a la gloire de ſon nom, on proceda a l'eſleɛtion d'un Empereur en la manière qui s'enſuit.

p. 194 *On choiſit, en premier lieu cinq illuſtres perſonnages en qualité & piété,* 1207
ſçavoir : de la part de la Syrie, l'éveſque de Bethléem & de Ptolémaide; de la part des François, l'éveſque de Soiſſons, & de Tricaſſin, & l'abbé de Lucrède; & à ces cinq prélatz fut dévolu le pouvoir plénipotentiaire pour

faire choix, du nombre de 15 valeureux capitaines éligibles, celuy qu'ilz jugeroient le plus propre pour tenir les resnes de l'empire & gouverner l'estat.

La manière de cette eslection fut telle que tous ayans convenu que celuy auquel le calice où estoit le prétieux sang de nostre Seigneur, tomberoit en partage par sort, celui-là seroit reconnu pour empereur. Ce qui advint en faveur de Bauduin, duc de Flandres, généreux capitaine; la prudence & vertu duquel reconnue d'un chacun fait porter jugement que cette eslection estoit faitte du Ciel, avant que les hommes s'en meslassent.

Lesquelz à l'instant en remercièrent la divine bonté, & en tesmoignèrent leur joie par leurs applaudissements à leur nouveau prince; lequel, de sa part, combloit de civilitez, de faveur & de présens les seigneurs de sa court. L'un desquelz, nommé le comte de Beaumez, françois de nation, qui luy avoit fait escorte dans les plus sanglans desmeslez avec les ennemis, & les plus rudes assautz des combatz, & luy avoit donné des preuves outhentiques & innumérables de sa valeur & de sa vertu, il luy fit don p. 15
de ce prétieux reliquaire de la saincte Croix, présenté autrefois par l'abbé Thimotée, comme nous avons dit cy-devant, à Godefroy de Buillon, après la victoire de Hiérusalem; duquel vase prétieux ce prince honora les mérites dudit comte, pour gage de l'amour qu'il luy portoit & de l'estime qu'il faisoit de sa piété.

1204 *Lequel seigneur, à son retour en France, apporta avec soy ce prétieux vase contenant une partie notable de la saincte Croix, comme aussy plusieurs autres sainctes reliques qu'il avoit en autres reliquaires, dont nous avons fait mention cy-devant; & donna le tout à ce monastère du Mont-Sainct-Quentin, en faveur de nostre Galterus, abbé, qui estoit son cousin; comme aussy pour recognoistre, par cet auguste présent, au nom de l'Eglise universelle, l'obligation que toutte la chrestienté avoit, pour ainsy dire, à cedit monastère du Mont-Sainct-Quentin, d'avoir produit un enfant, sçavoir ledit Pierre L'Hermite, l'un de ses religieux, digne que le Ciel l'eut choisy pour moyenner, auprès des princes chrestiens, la première expédition faicte en la Terre Saincte, au moien de laquelle Godefroy de Buillon auroit acquis le sceptre royal de la saincte cité de Hiérusalem, au bonheur & à louange singulière de toute la chrestienté.*



T